LABORATOIRE DE RECHERCHE EN MANAGEMENT – LAREQUOI
ECOLE DOCTORALE CULTURES, REGULATIONS, INSTITUTIONS ET TERRITOIRES – CRIT

THESE
En vue de l'obtention du grade de **Docteur en Sciences de Gestion**

Migrations et réseaux diasporiques : une analyse revisitée des dispersions maliennes

Présentée et soutenue publiquement par **Gaoussou SYLLA,**
le 14 novembre 2014 à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines (UVSQ)

Jury de soutenance

Directeur de recherche :	**Monsieur Ivan SAMSON** Maître de Conférences HDR à l'UPMF, Grenoble Chercheur au Larequoi/ISM, Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines
Rapporteurs :	**Monsieur Xavier RICHET** Professeur émérite à l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle
	Monsieur Jean-Baptiste MEYER Directeur de Recherche, HDR en Sociologie à l'IRD, Montpellier
Suffragants :	**Monsieur Gilles ROUET** Professeur au Larequoi/ISM, Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines
	Monsieur Christophe ASSENS Maître de Conférences HDR au Larequoi/ISM, Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines
	Madame Catherine DE WENDEN Directrice de Recherche CNRS, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI)-Paris

L’Université n’entend apporter aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans les thèses. Celles-ci doivent être considérées comme propres à leur auteur.

REMERCIEMENTS

Je dédie ce travail aux personnes suivantes :

A mon père, pour sa clairvoyance

A ma mère, pour sa patience

A Mariam, pour sa confiance

A mon directeur de thèse, pour sa compréhension et son ouverture d'esprit

A toutes les rencontres qui m'ont fait grandir…

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS **3**

SOMMAIRE **4**

INTRODUCTION GENERALE **6**

1. L'OBJET DE LA RECHERCHE **6**

2. LES FAITS STYLISES, A L'ORIGINE DE LA RECHERCHE **22**

3. CHAMPS THEORIQUES ET PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE **60**

1ERE PARTIE : UNE GRILLE DE LECTURE PERTINENTE DES DISPERSIONS MALIENNES **70**

CHAPITRE 1 : OPTIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES **73**

Section 1 : Méthode de recherche et positionnement épistémologique **75**

Section 2: Positionnement théorique et grille de lecture **97**

CHAPITRE 2 : LE PROCESSUS DE DECLENCHEMENT DE LA MIGRATION **129**

Section 1 : La migration individuelle qualifiée **132**

Section 2 : La migration individuelle non qualifiée **169**

Section 3 : La migration communautaire **188**

CHAPITRE 3 : LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION ET DE PERENNISATION DES FLUX MIGRATOIRES **222**

Section 1 : Une lecture dynamique de la typologie migratoire **222**

Section 2 : Les réseaux de territoires et d'espaces **270**

2EME PARTIE : LES IMPACTS DES DISPERSIONS MALIENNES **291**

CHAPITRE 4 : VERS UNE APPROCHE MESOECONOMIQUE DES IMPACTS DES DISPERSIONS **293**

Section 1 : La convergence économique **293**

Section 2 : L'opposition entre divergence et rattrapage économique 304

Section 3 : La captation systémique..... 329

CHAPITRE 5 : UNE LECTURE TERRITORIALE DES DIASPORAS MALIENNES 351

Section 1: Diasporas et réseaux diasporiques 351

Section 2 : Diasporas territoriales et diasporas domestiques 390

CHAPITRE 6 : UNE NOUVELLE APPROCHE DES POLITIQUSE DE MIGRATION.... 447

Section 1: Une politique orientee vers les ressources diasporiques 447

Section 2 : Les stratégies optimales de captation des ressources diasporiques 478

CONCLUSION GENERALE 506

BIBLIOGRAPHIE GENERALE 516

TABLE DES MATIERES 533

ANNEXES 545

INTRODUCTION GENERALE

1. L'OBJET DE LA RECHERCHE

A partir des années 2000, une nouvelle ferveur académique s'est installée autour de la thématique « migration, diasporas et développement ». Celle-ci concerne plusieurs disciplines qui développent chacune leur compréhension du phénomène migratoire et diasporique. Ceci a entraîné un cloisonnement des différentes recherches sur la question. Il existe très peu d'études qui essaient de créer une transversalité innovatrice entre ces différentes disciplines. Dans cette même perspective, les études empiriques et théoriques restent parcellaires. En plus du décloisonnement paradigmatique, le challenge académique consiste à fournir une grille de lecture théorique pertinente qui prendra en compte la diversité des situations migratoires et la diversité des approches théoriques existantes.

De manière prospective, nous pensons que les migrants constitueront un facteur puissant de rattrapage économique pour les pays périphériques. Cette thèse d'intégration économique mondiale par les migrations a été développée par Buga (2011) et initiée par le travail de Samaganova et Samson (2007) sur l'ouverture des ressources territoriales. Dans cette thèse, nous allons poursuivre dans cette même lignée, en développant une typologie des flux migratoires et une typologie des ressources qui peuvent être captées non seulement par les territoires d'accueil mais aussi par les territoires d'origine. Ceci signifie que les territoires du centre peuvent aussi capter certaines ressources des territoires périphériques et inversement.

Cette prospective semble confirmer les rapports de préconisation politique de part et d'autre. Dans les pays du nord, les migrants qualifiés sont de plus en plus encouragés à s'installer pour y vivre et travailler, dans un contexte mondial de compétition liée à l'économie de la connaissance. Les politiques d'immigration mettent en place des incitations positives pour l'accueil des migrants hautement qualifiés et des incitations négatives pour les migrants non qualifiés. Cette politique restrictive en faveur des non qualifiés a développé une organisation mondiale en réseau pour le contournement des règles officiellement mises en place par l'Etat-nation.

Dans les pays du sud, il existe aussi une différence de perception entre les deux catégories de migrants. D'une part, le départ des migrants non qualifiés est vu comme un soulagement du marché

du travail au niveau national et comme un facteur de développement local au niveau territorial. Cette catégorie de migrants s'organise en réseau, indépendamment des politiques publiques, pour transférer des ressources à ceux qui sont restés. Aux yeux des décideurs publics, ces ressources financières sont une manne à encourager, ce qui induit une incitation au départ des migrants non qualifiés. D'autre part, les migrants qualifiés, considérés comme des ressources humaines qui permettent un développement durable, sont encouragés à plus ou moins rester. Autrefois, leur départ était vu sous l'angle de la fuite des cerveaux, comme si leur départ était irréversible et signifiait une rupture définitive des liens avec l'origine. A partir des années 90, le constat empirique de nombreuses externalités positives, en plus des ressources financières, amène à la révision de la fuite des cerveaux, au profit de la circulation des cerveaux et de l'option diaspora comme le résultat dynamique de l'auto-organisation des migrants qualifiés et non qualifiés.

L'analyse de la diaspora montre qu'il n'y a pas de diaspora sans migrations et que les effets de la migration nécessitent une analyse dynamique générationnelle et intergénérationnelle. Ce travail d'analyse des liens existants entre migrations, diaspora et développement se fera dans le cas malien. Il nécessitera ainsi une confrontation systématique entre la littérature théorique existante et les faits empiriques relatifs au cas malien ou à d'autres cas. Les résultats de cette confrontation nous ont permis d'établir une typologie migratoire qui a classé les déterminants migratoires de manière dynamique et de manière transversale. Ces résultats ont conduit à distinguer l'analyse statique de l'analyse dynamique. Ce travail a ainsi conduit à la nécessité d'abandonner une des hypothèses fondamentales de la diaspora, à savoir le franchissement des frontières nationales. L'abandon de cette hypothèse nous conduit à une nouvelle forme de diaspora non mentionnée dans la littérature théorique existante. L'analyse des typologies de la diaspora et des migrations, à partir des dispersions maliennes, montre qu'a priori il n'y a pas de diasporas sans migrations et que toutes les migrations ne conduisent pas systématiquement à une diaspora.

Dans ce travail, ***la problématique consiste à analyser les dispersions maliennes par les théories existantes afin de produire une grille de lecture pertinente pour comprendre les relations existantes entre « migration, diaspora et développement ».*** Les études existantes sur les dispersions maliennes sont partielles. Dans ce travail, nous allons nous intéresser aux dispersions maliennes de manière très large pour ensuite essayer de garder une approche synthétique et analytique.

Est-ce que la notion de diaspora sur le plan scientifique est extrapolable au cas malien ? L'hypothèse implicite du décideur public malien, c'est que la migration conduit inéluctablement à la création de la diaspora, et que la diaspora peut être utilisée au profit du développement économique par une politique publique pertinente. Cette hypothèse implicite conduit vraisemblablement à une gestion sous-optimale de la politique migratoire. Les migrations ne conduisent pas automatiquement aux diasporas. La question de recherche sous-jacente à cette hypothèse qu'on pourrait se poser, porte sur la (ou les) manière (s) de rendre optimale une politique publique migratoire.

Par ailleurs, il reste difficile d'aborder la question diasporique, sans au préalable aborder la question migratoire. Il n'y a pas de diaspora sans migration. Il n'y a pas de construction théorique pertinente des diasporas, sans au préalable une bonne construction théorique migratoire. C'est la raison pour laquelle nous essayerons de produire tout d'abord une grille de lecture analytique sur les migrations, avant d'en arriver aux diasporas. Ceci part du postulat que les diasporas ne doivent pas être considérées comme des données mais comme un processus de construction et de consolidation dynamique des flux migratoires.

L'objectif est de pouvoir produire **une grille de lecture pertinente, aussi bien pour les migrations sud-nord, que pour les migrations sud-sud**, à travers le cas malien. En effet, selon les données de l'OCDE et les Nations Unies[1] de 2013, les migrants internationaux s'élèvent à environ 232 millions de personnes dans le monde. Parmi ceux-ci, un migrant sur trois âgé de plus de 15ans a un faible niveau d'éducation. La fuite des cerveaux est beaucoup plus marquée dans les pays peu peuplés. Les femmes diplômées du supérieur y sont plus touchées que les hommes. Elles enregistrent un taux de croissance plus important que la migration totale. Durant la période 2000-2010, les migrants internationaux ont crû plus vite que dans la décennie précédente. Depuis 2010, on note un ralentissement des flux migratoires internationaux, à cause des effets de la crise économique dans les pays du nord ; or, dans le même temps, le nombre total de migrants a crû plus rapidement dans les pays du sud que dans ceux du nord. Selon les mêmes sources, les migrations sud-sud dépassent légèrement les migrations sud-nord. En 2013, il y avait 82,3 millions de migrants nés au Sud et résidant au Sud (migration sud-sud) et 81,9 millions de migrants nés au Sud et résidant au Nord (migration sud-nord).

[1] Nations Unies et OCDE (2013), Les migrations internationales en chiffres, contribution conjointe des Nations Unies et de l'OCDE au Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations et le développement, 3-4 octobre.

Le cas des dispersions maliennes est particulièrement pertinent pour atteindre cet objectif. En effet, ces dispersions ont établi des liens solides, aussi bien avec les pays du nord qu'avec ceux du sud. Cependant, un déséquilibre existe dans les études qui y sont consacrées. L'essentiel de ces études font référence aux migrations sud-nord, au détriment des migrations sud-sud. Ce travail se fixe comme ambition d'apporter un léger ajustement à ce déséquilibre, en analysant aussi bien les dispersions sud-nord que les dispersions sud-sud, à travers une grille de lecture analytique qui servira aussi à lire les impacts des migrations sur le développement économique pour enrichir le corpus académique existant sur la thématique « migration, diasporas et développements ».

Avant de présenter les résultats préliminaires de notre enquête d'expertise sur les dispersions migratoires maliennes, nous avons jugé utile de faire une brève présentation de ce terrain. Si dans notre étude, on fait l'hypothèse que les migrations contemporaines se doivent d'être d'abord étudiées par les pays d'origine ; cela ne doit pas faire oublier les dimensions jouées par les pays d'accueil. Le terrain d'étude c'est le pays d'origine mais aussi le pays d'accueil. On ne peut pas étudier un côté indépendamment de l'autre côté. Il convient donc de faire une présentation non exhaustive de ce terrain ; ce qui servira en partie à expliquer les choix méthodologiques conséquents et à comprendre les spécificités de ces migrations au regard des caractéristiques décrites ci-dessous.

Cette question de recherche d'ordre général sur les liens entre « migration, diasporas et développement » mérite plus d'éclaircissements, non seulement s'agissant du terrain d'étude à partir duquel l'étude se basera, mais aussi à partir de l'agenda mondial de la recherche sur cette question et des évolutions des études empiriques. Pour toutes ces raisons, nous verrons dans une première section, le terrain d'étude et dans une deuxième section, les faits stylisés établis à partir de ce terrain d'études.

1.1. LE TERRAIN D'ETUDE

Le pays source

Le Mali est un pays enclavé localisé en Afrique subsaharienne, plus précisément en Afrique de l'Ouest. Le Mali possède des frontières communes avec le Niger à l'est, le Burkina-Faso au sud-est, l'Algérie au nord, la Côte d'Ivoire et la Guinée au sud, la Mauritanie et le Sénégal à l'ouest.

N'ayant pas accès à la mer avec une superficie de 1 241 300 Km^2, les produits d'exportation et d'importation du Mali transitent majoritairement par les ports de Dakar et d'Abidjan distants de 1 200 km environ de Bamako.

Le territoire malien est subdivisé en huit régions administratives et un district. Les régions administratives portent le nom de leur ville principale. Il s'agit de Koulikoro, Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao et Kidal. Le district de Bamako est aussi la capitale de la république du Mali. Ces subdivisions sont le fruit des réformes de la décentralisation. La décentralisation, prônée par la constitution de la 3ème République malienne, a été l'une des priorités politiques du Mali depuis 1992. Il s'agit d'une réforme majeure et d'une refonte totale du découpage territorial issu de l'administration coloniale. Mis en œuvre par la Mission de Décentralisation, son processus est guidé par deux objectifs primordiaux : la promotion de la démocratie et le développement local. Les Collectivités Territoriales, entités administratives autonomes, se décomposent en trois niveaux : les communes urbaines ou rurales (701 communes ont été créées) ; le cercle (49 au total) ; la région (8 en tout).

En 2006, la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) estimait la population malienne à 12 millions de personnes. La population malienne est composée de différentes ethnies. Certaines ethnies sont considérées comme sédentaires et d'autres comme nomades. Chaque ethnie occupe un espace territorial bien déterminé. Les Maures ou les Berbères (1,2% de la population malienne) et les Touaregs (1,7%) occupent majoritairement le nord Mali. Avec une grande superficie géographique faiblement peuplée, la nation malienne est une véritable mosaïque sur le plan culturel et ethnique qui s'explique en grande partie par ses aspects historiques. Avec une histoire riche et relativement bien connue, le pays a été le berceau d'une brillante civilisation et de grands empires. Chronologiquement se sont succédés l'empire du Ghana (ou Ouagadougou) de 300 à 1240 après J.C., l'empire du Mali (le Mandé) de 1230 à 1600 après J.C, l'empire Songhaï du 7e siècle au 16e siècle après J.C, le royaume Bambara de Ségou du 18e siècle au 19e siècle, le royaume Peulh du Macina et l'empire Toucouleur au 19e siècle.

Carte n° 1 : Localisation géographique du Mali

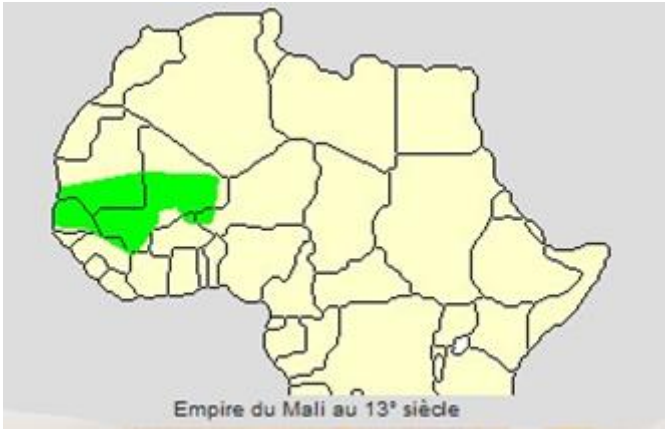

Source : http://www.lavoixdelamerique.com/

Les pays d'accueil

A partir de ce pays d'origine, les flux se dirigent vers plusieurs pays d'accueil. Il est important de noter les principaux traits caractéristiques de ces principaux pays d'accueil. Si on a commencé l'étude par le pays d'origine, il nous paraissait aussi important de comprendre les pays d'accueil, pour mener à bien notre enquête de terrain.

Tableau n° 1: Destinations des flux migratoires maliens

Principales destinations au Sud	Destinations historiques au Nord	Destinations récentes
Côte d'Ivoire Gabon RDC Pays du continent africain et limitrophes	France Belgique	Espagne Italie Guinée Equatoriale Rwanda Chine

Source : fait par l'auteur

Le premier pays d'accueil qui nous a semblé important est la France. Dans un premier temps, nous ignorons l'intensité des flux migratoires avec les autres pays. La France, étant l'ancienne puissance colonisatrice, a gardé des liens économiques, culturels et politiques avec le pays source. Ce pays d'accueil se situe aux antipodes du pays d'origine sur plusieurs plans. C'est tout d'abord un pays développé qui affiche un PIB par habitant de 41 420 USD en 2013. Les infrastructures, les moyens de communication, l'éducation et la santé y sont très développés. Avec plus de 65 millions d'habitants, une superficie de 547 000 Km2, le territoire français est dense en personnes et en industries. Une autre spécificité de la France est liée à son rayonnement culturel lié à sa littérature, à son cinéma, bref à ses idées. Ce pays s'impose comme une plaque tournante pour l'élite africaine. Une grande partie des innovations culturelles et intellectuelles africaines viennent de Paris.

La France métropolitaine, ayant une image d'Eldorado pour les Maliens et les Africains, ne doit en aucun cacher le fait que les migrants se déplacent aussi à l'intérieur du contient. S'il est intéressant dans notre travail d'étudier les migrants se dirigeant vers un pays comme la France, se situant aux antipodes du pays d'origine ; il est aussi intéressant de voir les migrations vers les pays présentant des caractéristiques similaires au pays source. Ces différences sont probablement susceptibles de nous apporter des éclairages supplémentaires.

La Côte d'Ivoire est un pays frontalier qui s'est lui-même constitué depuis les années 60 par l'apport des migrants. Avec une population de plus de 22 millions, la Côte d'Ivoire a une petite superficie et de grandes métropoles. Un ivoirien sur deux habite en ville. Les infrastructures sont relativement mieux développées qu'au Mali. La Côte d'Ivoire a un gros potentiel en ressources forestières et minières. Ses matières premières ont attiré beaucoup de main d'œuvre et de capitaux étrangers. Malgré son gros potentiel, elle présente toutes les caractéristiques d'un pays sous-

développé : une forte instabilité politique, un taux de mortalité infantile, un faible système de santé publique et un indice élevé de corruption.

Les deux Congo, Congo-Brazzaville et Congo-Kinshasa, présentent les mêmes caractéristiques que la Côte d'Ivoire. Ils attirent des migrants ouest africains de manière générale et Maliens de manière particulière, grâce à leurs richesses en termes de ressources naturelles. Non frontaliers du Mali, ils se localisent en Afrique Centrale dans la région des grands lacs. Le Congo-Brazzaville est un petit pays de 342 000 Km^2, avec une faible population de 4 millions d'habitants. La République Démocratique du Congo (RDC) ou Congo-Kinshasa est un grand pays de plus de 2 millions de Km^2 avec une population de plus de 75 millions d'habitants. Sa capitale (Kinshasa) est l'une des plus grandes métropoles africaines de plus de 10 millions d'habitants. Ces deux pays, depuis leur indépendance dans les années 60, ont connu plusieurs séries d'instabilité politique. Ces pays sont aujourd'hui parmi les pays les plus pauvres du monde, au regard des indicateurs du développement économique et social.

Si nous avons sélectionné les pays d'accueil qui nous paraissaient les plus significatifs, on a fait en sorte que cette sélection soit variée pour avoir un large regard sur l'impact des migrations. La Belgique nous a aussi intéressés dans la mesure où il s'agissait d'une ancienne puissance colonisatrice bien qu'elle n'ait pas du tout colonisé le Mali. Outre la Belgique, on s'est aussi intéressé à la Chine. Pays émergent par excellence, elle affiche des taux de croissance énormes qui intriguent le monde entier. La présence de ce pays asiatique dans ce choix de terrain d'étude témoigne de notre volonté de diversifier les cas d'étude. Certaines zones chinoises ont été étudiées par des interviews à distance, comme la région de la côte orientale. A part elle, nous nous sommes déplacés physiquement dans les autres pays d'accueil.

1.2. LA TRADITION MIGRATOIRE MALIENNE

Dans notre enquête de terrain et d'expertise, nous avons essayé de comprendre les déterminants de la migration selon les acteurs. Par l'immersion et les entretiens, nous avons très tôt compris que les acteurs y attribuent de nombreuses explications possibles. La compréhension de l'ensemble de ces déterminants et les incohérences rencontrées au fur et à mesure de notre recherche guideront la suite.

Les déterminants de la migration malienne sont nombreux et variés. Il reste difficile de lui attribuer une seule explication possible. Aux facteurs économiques dominants, on peut citer entre autres la présence des facteurs climatiques (écologiques), politiques, historiques, culturels et sociologiques. Avant d'être économique, la migration malienne s'explique avant tout par des antécédents historiques. Les légendes orales sur la création des villages maliens sont quasi-exclusivement basées sur le mouvement d'un homme, d'une famille et son clan, soit à la recherche de meilleures conditions de vie, soit pour des ambitions hégémoniques. Dans ce même ordre d'idées, l'emplacement physique actuel de la République du Mali a été le centre de plusieurs grandes entités géopolitiques (empire du Ghana, Songhay, du Mali, le royaume de Ségou, de Macina, etc.) basées sur les mouvements migratoires. Les Soninkés, fondateurs de l'empire de Wagadu ont été mis sur les routes de la migration, de par son éclatement. La migration soninkée peut être ainsi analysée comme une réponse à la misère qui s'est abattue sur le peuple soninké. Aujourd'hui, malgré leur établissement dans un village ou dans une ville, les Soninkés considèrent le « voyage » comme un rite de passage par lequel tous les individus doivent passer. Il permettra à tous les jeunes d'acquérir suffisamment de ressources ou de crédibilité pour mériter la sédentarité.

Par la suite, le voyage a été institué comme un élément culturel. La culture du mouvement est ainsi solidement ancrée au sein du peuple malien. « ni sigi tèna ko min ban mandé, taama de b'o ban » (traduction mot à mot : si la sédentarité n'arrive pas à assécher un lac, la mobilité y arrivera), ce qui signifie que les solutions aux problèmes conjoncturels et structurels sont à rechercher dans la mobilité. L'historien Djibril Tamsir Niane nous rappelle cette culture du mouvement et cette valorisation de la mobilité dans son livre édité en 1975 sur le Soudan Occidental : « que ce soit à pied, à cheval, en pirogue ou à dos d'âne, le soudanais va, courant après la fortune ou la science ou pour le simple plaisir de voir du pays, car une grande considération s'attache à celui qui a beaucoup voyagé, par conséquent à celui qui sait autre chose que ce que le commun voit dans les limites géographiques du canton ou de la province » (Niane, p. 197). Les gens vivent le projet migratoire sous forme de volonté divine, à travers la citation suivante : « Allah ye dugumakolo dan ka lafere, ni yoro do ma i diya, ibe taa yoro were » (Dieu a créé la terre si large, si un endroit ne te convient pas, il faut partir ailleurs). Par conséquent, réussir ou mourir dans son projet migratoire se résume à une question de destinée. Un autre dicton bambara valorise la migration de la manière suivante : « si un homme se met à parcourir le monde, s'il n'amasse pas la fortune, il acquerra au moins de la connaissance ». Dans l'imaginaire collectif, l'étranger est vu comme un Eldorado, où les rues sont « pavées d'or ». On fait très peu de différences entre les images renvoyées par les satellites et la réalité des pays occidentaux. Ces « clichés » sont véhiculés et

exagérés par les migrants de retour, à travers un affichage ostentatoire des produits de consommation européenne, ou un récit exagérée et « fantasmé » de la vie occidentale.

Si avant la période coloniale, la migration au Mali s'expliquait essentiellement par le rayonnement et le déclin politique et économique des centres géopolitiques historiques ; la période coloniale voit l'établissement d'un autre type de migrations s'installer. Cette migration résulte de la réorganisation socioéconomique imposée par l'administration coloniale. La mainmise de l'administration coloniale sur le commerce a obligé l'ethnie commerçante soninkée à migrer vers les bassins arachidiers (Sénégal, Gambie) ou les zones de plantation forestière (Côte d'Ivoire). Cette migration vers les pays limitrophes où certaines ethnies vont se retrouver aussi bien au Mali, au Sénégal, en Guinée et en Gambie a secondé un autre genre de migration. L'impôt colonial a entrainé des migrations de courte période qui se manifestent par des départs durant la saison sèche et des retours vers la saison des pluies. Les jeunes migrants de retour se servent du capital accumulé durant la migration pour payer l'impôt colonial pour la famille.

A partir des années 1950-1960, les flux migratoires en provenance du Mali vers le reste du monde diffèrent radicalement des phases précédentes. D'autres schémas explicatifs s'imposent de fait pour les migrations contemporaines maliennes. Ces schémas sont complexes, multiples et variés du fait des caractéristiques migratoires contemporaines. Il y aura à la fois des facteurs d'attraction et de répulsion.

Après la seconde guerre mondiale, les besoins de reconstruction des pays européens, en particulier la France, vont entraîner un afflux massif d'émigrés maliens. La plupart du temps célibataires ils laissaient leur famille au village et faisaient des allers et retours entre le village et le pays de résidence. Ce système migratoire est connu sous le terme « migration de noria ».

Les sécheresses des années 1968 et 1974 vont mettre fin à ces formes traditionnelles de migration en noria. Ces évènements vont intensifier les flux migratoires en les inscrivant sur le long terme. Le durcissement de la politique d'immigration, à partir de 1975, va pousser les Maliens de France à faire venir leur famille, par le regroupement familial. Ensuite, la régularisation massive de 1982 va créer un appel d'air vers la France où des milliers de Maliens vont tenter leur chance. Ils se sont majoritairement dirigés vers les autres pays européens pour ensuite rentrer illégalement sur le territoire français. Les politiques restrictives des années 1990 et 2000 vont pousser les migrants

potentiels à plus d'inventivité pour contourner les règles formelles en contractant des mariages blancs, des regroupements familiaux de tous genres, etc.

A ces facteurs d'attraction sur les besoins de reconstruction de la France comme les appels d'air et les possibilités offertes en termes de regroupement familial, il convient de noter que plusieurs facteurs de répulsion ont conduit les Maliens à partir. Les crises économiques ou les crises climatiques successives sont les déterminants principaux de la migration malienne. Le chômage urbain massif, la pauvreté urbaine grandissante, la crise de l'enseignement supérieur et la faible fertilité du sol créent une pression migratoire forte vers l'étranger.

Dans la région de Kayes, la migration s'explique essentiellement par des facteurs sociologiques et culturels. Les Soninkés ont accumulé des réseaux migratoires anciennement établis facilitant leur parcours migratoire. Chez eux, l'émigration est aussi considérée comme une forme de conquête de reconnaissance sociale. Dans la région de Sikasso, la forte croissance démographique, la proximité et la politique d'accueil ont conduit de nombreux Maliens du sud à partir s'installer en Côte d'Ivoire. Dans les autres capitales régionales comme Bamako, Ségou, etc., la migration s'explique essentiellement par des facteurs économiques, même si la reconnaissance sociale est aussi importante.

Dans les conditions actuelles, l'instabilité politique, la crise écologique, la crise de l'enseignement supérieur, l'enclavement du pays et les facteurs cités ci-dessus, vont créer une pression migratoire plus forte dans l'avenir. A ces crises poussant au départ, le voyage a été érigé en rite initiatique dans plusieurs localités maliennes. Tout nous porte aujourd'hui à croire que les migrations maliennes, malgré le durcissement des politiques d'immigration des pays d'accueil, vont s'intensifier dans les décennies à venir. De plus, certaines catégories sociales défavorisées n'hésiteront pas à migrer pour accroître leur liberté et leur émancipation comme les descendants d'esclaves et les femmes.

1.3. LA MIGRATION MALIENNE : UN DEBAT TOUJOURS D'ACTUALITE…

Après avoir vu les grandes tendances statistiques, les problèmes d'information statistique, et les principaux déterminants des migrations maliennes, il est important de voir les perceptions des différents acteurs impliqués dans la chaine migratoire. Les Etats définissent la politique migratoire en fonction de leurs intérêts et de leurs perceptions de la réalité. De la même manière, les migrants

ainsi que les associations de migrants agissent selon leurs croyances et leurs perceptions de la réalité.

Jusqu'ici nous avons vu que la migration malienne est un phénomène ancien : des grands empires à l'après indépendance. Si la migration a toujours été culturellement valorisée, sa prise en compte dans le domaine politique date de la révolution de 1991. Le vent de démocratie issu de celle-ci a favorisé une plus grande implication de la société civile dans les affaires du pays. Les Maliens de l'extérieur se sont illustrés par leur revendication à une plus grande citoyenneté, même s'ils vivaient et travaillaient en dehors du pays. Ils ont pris conscience de la force qu'ils représentaient. C'est la raison pour laquelle ils se sont organisés pour avoir au sein de l'Etat et de la société la place qu'ils estiment être la leur, d'où leur participation à la conférence nationale de 1991 et la création du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME).

Après la révolution du 26 mars 1991, la conférence nationale du 29 juillet au 12 août 1991, convoquée par les nouvelles autorités, a posé les jalons de la démocratisation du pays, en opérant des réformes institutionnelles. Tenant compte de l'importance de la population malienne de l'extérieur, de son poids économique et du rôle qu'elle a joué dans ce processus de démocratisation, la conférence a recommandé la création d'un organe pouvant prendre en compte tous les problèmes de Maliens vivants à l'étranger. Cette conférence nationale a accordé une place importante à la diaspora malienne. Dans la mouvance de la conférence nationale s'est tenue la conférence des Maliens de l'Extérieur. Ainsi, sous l'impulsion des migrants eux-mêmes organisés en association, une institution appelée le **Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME)** a été créée en novembre 1991. Les Maliens de l'Extérieur eurent droit par les résolutions de la conférence nationale, à une représentation au niveau de la nouvelle assemblée nationale issue du nouveau régime pluraliste. Les objectifs initialement assignés au HCME furent de rassembler tous les Maliens de l'extérieur et de promouvoir leur participation au développement du Mali.

Sous la première et la deuxième république, la diaspora malienne n'avait ni de rôle économique, ni de rôle politique reconnus au niveau des instances de l'Etat où tout au moins elle était parfois confondue avec l'opposition politique extérieure par les pouvoirs alors en place.

De 1960 à 1968, non seulement le pouvoir politique de Modibo Keita s'est opposé à l'émigration mais il a exhorté les « bons citoyens » à revenir au bercail. Les migrations faisaient partie des autres éléments idéologiques de la guerre froide, de la théorie de la dépendance et de celle du

complot. Les migrants, en particulier ceux qui avaient une forte qualification, étaient vus comme des « traitres exempts de sentiments patriotiques ». Sur ce point, la Guinée reste l'exemple emblématique de cette opposition entre les nationaux de l'intérieur et l'instrumentalisation des nationaux de l'extérieur (cf. encadré n° 1). D'ailleurs, à la suite de l'éclatement de la Fédération du Mali qui regroupait le Soudan et le Sénégal, les Soudanais furent expulsés massivement du Sénégal. Ils ont été accueillis à bras ouvert par le régime socialiste de la première république. Dans ce régime, l'opposition à l'émigration était totale et les passeports étaient délivrés avec parcimonie.

De 1968 à 1991, la deuxième république conduite par les militaires a vu une augmentation de l'émigration malienne. En plus des déçus de la première république sous l'angle politico-économique, la deuxième république va aussi conduire beaucoup de Maliens sur le départ, à cause de la sécheresse, de la pauvreté généralisée et de la répression politique du régime militaro-bureaucratique. A cette période, la diaspora malienne n'avait ni de rôle économique, ni de rôle politique reconnus au niveau de l'Etat, malgré les apports substantiels des migrants à l'économie du pays. L'Etat n'avait pas encore perçu le migrant comme un acteur à valoriser. Il y avait de la méfiance entre l'Etat malien et les émigrés. Ils étaient considérés par le régime comme des opposants politiques avec lesquels il fallait prendre ses distances. La méfiance des migrants vis-à-vis de l'Etat se trouvait renforcée par la lourdeur administrative et bureaucratique entretenue par les tenants du pouvoir. Ils étaient en face d'un Etat prédateur qui se caractérisait par la corruption, le vol et la spoliation. Les Maliens de l'extérieur étaient victimes de « rackets douaniers » depuis l'aéroport de Bamako jusqu'aux villages.

Encadré n° 1 : L'instrumentalisation des Guinéens de l'extérieur

L'exode des Guinéens vers l'étranger s'est amorcé à partir des années 1960, à l'arrivée du régime dictatorial de Sékou Touré[1], pour constituer aujourd'hui 3 500 000 Guinéens repartis aux quatre coins du monde.
Les raisons évoquées à cet exode massif sont avant tout des raisons d'ordre politique. Monénembo[2] (2008) explique que le régime de Sékou Touré, pour se défaire de la critique et de la contestation des intellectuels et des riches commerçants, va dans un premier temps les contraindre à l'exil et dans un second temps développer un fort sentiment à l'intérieur du pays que le « diasporé » ou l'exilé n'est autre qu'un « antiguinéen ». Il va donc se constituer au fil du temps deux peuples ennemis : les « diaspouris »[3] et les Guinéens. A cet exode politique qui fera exiler près du tiers de la population guinéenne, y compris les cadres et les non cadres, l'après Sékou Touré va aggraver la fuite des Guinéens vers l'étranger en créant un autre exode de type économique.
Le déni démocratique du régime a abouti à la création d'une diaspora de 3 500 000 Guinéens à l'étranger à différents endroits du monde. On retrouve 1 100 000 Guinéens au Sénégal, 1 000 000 en Côte d'Ivoire, 300 000 en Sierra Leone, 200 000 au Mali, 50 000 en France, 20 000 au Canada, 30 000 aux Etats-Unis, 15 000 en Allemagne, et 5 000 Guinéens au Royaume-Uni, selon les chiffres donnés par Monénembo (2008, p. 99). Si la volonté de construction de leur Etat a poussé les Guinéens à prendre la route de l'exil, la diaspora guinéenne n'a pourtant pas abandonné cette volonté de construction de l'Etat afin d'apporter leur expertise à la mère patrie en mal de développement. Elle prendra probablement beaucoup d'influence politique dans les années à venir en raison des demandes des guinéens de l'intérieur qui sollicitent de plus en plus les compétences techniques, administratives, scientifiques et intellectuelles des Guinéens de l'étranger. Pour beaucoup d'observateurs, la solution actuelle à la crise actuelle guinéenne consiste à faire appel aux Guinéens de l'étranger.

Sékou Touré est le 1er président de la Guinée indépendante.
[2] Tierno Monénembo (2008), « Diaspora : le grand gâchis », in Jeune Afrique n°1, spéciale Guinée 1958-2008, pp. 96-99.
[3] Ce terme de « diaspouri » assimile les membres de la diaspora aux « réactionnaires », « traitres », et aux corrompus qui ne souhaitent pas l'intérêt supérieur et patriotique de la Guinée indépendante fière de son jeune leader charismatique Sékou Touré.

Source : « Diaspora : le grand gâchis », in Jeune Afrique n°1, spéciale Guinée 1958-2008, pp. 96-99

Cependant, les émigrés, contre vents et marées, ont continué à mener des actions de développement à la base. La première vague d'actions a surtout consisté en des investissements prestigieux à caractère socioculturel comme des mosquées. Ils ont aussi investi dans des projets agricoles, dans la construction d'écoles et de centres de santé, dans la constitution des coopératives d'approvisionnement en eau.

Aujourd'hui, la migration est mieux structurée dans le pays et à l'étranger à travers sa représentativité dans les différentes institutions et la défense de leur protection et de leur intérêt. Elle revêt un caractère stratégique aux yeux des autorités maliennes. En effet, autrefois vu comme un opposant politique et idéologique, l'expatrié est devenu aujourd'hui une ressource stratégique s'inscrivant de plus en plus dans la « fin de l'histoire » de Fukuyama (domination du libre marché) et dans le « mainstream culturel » lié aux « valeurs globales » de la mondialisation. Le gouvernement malien compte énormément sur la participation des Maliens de l'extérieur à son développement économique. Lors du « Forum de Diaspora Intellectuelle, Scientifique et Technique Malienne » du 29 juillet 2010, le Président Amadou Toumani Toure en appelait explicitement à leurs concours dans les termes suivants : « Mesdames, Messieurs. Permettez-moi

tout d'abord de souhaiter la plus cordiale bienvenue, à nos frères et sœurs de la Diaspora, arrivés des quatre coins du Monde, pour répondre à l'appel de la patrie. Il y a seulement sept mois, nous recevions en ce même lieu nos compatriotes opérateurs économiques de la diaspora pour explorer avec eux les voies et moyens d'investir davantage dans le développement économique du Mali…. Le Forum des Intellectuels de la Diaspora, que nous ouvrons aujourd'hui, prolonge harmonieusement cette démarche, car la formation et la recherche sont le moteur de la croissance économique et du progrès social ».

Cette prise de conscience d'associer les composantes exogènes du territoire à son développement est un changement de paradigme au niveau des autorités politiques maliennes. La première et la deuxième république ont successivement réprimé les revendications politiques de 1977, 1980 et 1990. Ces répressions ont conduit beaucoup de Maliens à s'expatrier pour échapper à la dictature et à la misère, et à organiser l'opposition extérieure au régime. La revendication démocratique n'est pas née au Mali en 1991, mais elle s'est surtout amplifiée cette année-là, comme dans le reste de l'Afrique. L'opposition intérieure à Moussa Traoré a pu trouver une certaine structuration de manière clandestine, grâce à l'appui des immigrés et des étudiants révolutionnaires de la France. Dès la chute du régime dictatorial de Moussa Traoré en 1991, beaucoup d'exilés politiques et d'émigrés économiques rentrent au pays pour célébrer la victoire et participer à la mise en place des nouvelles institutions. A la suite de la révolution, les Maliens de l'extérieur ont décidé d'apporter leur pierre à la construction nationale. Les autorités politiques de l'époque avaient même suggéré que 10% des sièges des députés de la toute nouvelle assemblée soient réservés aux élus provenant des Maliens de l'extérieur (soit 13 députés au total). Cette idée n'a pas abouti, car un certain nombre de pays voyait d'un mauvais œil le fait que des élus étrangers résident sur leur territoire. Malgré cela, les Maliens de l'extérieur ont continué à jouer un rôle très important dans les enjeux électoraux du Mali. Les candidats à l'élection présidentielle sillonnent à chaque élection des pays comme la Côte d'Ivoire, le Gabon, la France, et les Etats-Unis. Les Maliens de l'extérieur se présentent régulièrement à cette élection. En 1992, plusieurs candidats provenaient de l'étranger comme Baba Haïdara, ancien fonctionnaire à l'UNESCO ; comme Tiéoulé Mamadou Konaté, fonctionnaire au GATT à Genève depuis 1975 ; comme Almamy Sylla, fonctionnaire des Nations Unies depuis les années 1960 ; Sékéné Mody Sissoko, professeur d'université du Gabon.

Compte tenu de tous ces éléments, le Mali s'est érigé en pôle d'accueil et d'hospitalité pour tous les immigrants quel que soit leur statut. Le visa d'entrée au Mali est rarement refusé. Le pays n'a jamais mis en place des politiques de reconduite aux frontières mais en a connu plusieurs suivant

les différents régimes. Ces reconduites aux frontières sont vécues publiquement comme un drame national. Très majoritairement en situation irrégulière à l'étranger, les expulsions sont vécues comme un drame national et restent dans la mémoire nationale. De 2002 à 2008, selon la DGME, environ 5 825 Maliens ont été reconduits en provenance des pays africains, 4 781 en provenance de l'Europe, 434 en provenance de l'Asie et 35 en provenance d'Amérique. Les pays africains ayant procédé à des reconduites aux frontières sont la Libye (46%), le Maroc (25%), l'Algérie (12%), l'Angola (11%). Pour le continent européen, les expulsions se font à partir de l'Espagne (53,8%) et de la France (45,5%). Les expulsions ont augmenté en raison des mesures réglementaires prises dans certains pays comme l'Espagne et la France. Les lois du 26 novembre 2003, du 10 décembre 2003 et du 24 juillet 2006 ont renforcé le contrôle et les dispositifs de reconduite aux frontières. Malgré leur légitimité juridique, ces expulsions font mal à tout Malien de base.

Cependant, tous les retours ne sont pas forcément des expulsions. Les retours peuvent être volontaires. La migration malienne n'est pas définitive ; il y a des retours quand les objectifs de la migration sont atteints. Ces dernières années, ces retours ont été encouragés par les politiques mises en place dans les pays d'accueil. De 2002 à 2004, le Fonds de Développement Prioritaire Codéveloppement a entrainé environ 300 retours de migrants maliens. Pour l'instant, il existe peu d'études sur ces retours volontaires contre des avantages financiers. On trouve différentes catégories : une partie investit son capital dans le commerce et dans l'agriculture et une autre partie revient rapidement vers l'Europe.

2. LES FAITS STYLISES, A L'ORIGINE DE LA RECHERCHE

2.1. L'AMPLEUR DES MIGRATIONS MALIENNES

Les migrations sud-sud (africaines et ouest-africaines)

Les bases de données disponibles sur l'immigration malienne notent un chiffre négligeable. Selon le RGPH de 1998, la population étrangère résidant au Mali s'élevait à environ 167 000 en 1998. L'EMMU de 1992/1993 faisait état de 47 700 personnes. Dans cette population, on trouve des réfugiés (instabilité en Côte d'Ivoire, en Sierra Léone, en Mauritanie et au Libéria), des travailleurs migrants, des étudiants (reconnaissance sous régionale de la qualité de l'école de médecine de l'hôpital Point G), des touristes et visiteurs de longue durée (potentiel touristique malien) et le regroupement familial. L'immigration au Mali, étant marginale, nous avons fait le choix de se concentrer sur l'émigration malienne. De plus, le Mali n'est pas un pays d'immigration, mais plutôt un pays d'émigration.

Selon les institutions en charge de la question migratoire malienne, les Maliens résidents à l'étranger s'élèvent actuellement à environ 4 millions sur une population totale estimée à 14 millions d'habitants. Ces chiffres proviennent des nouveaux résultats provisoires de l'Institut National des Statistiques (INSTAT), qui note une différence avec les résultats précédents. Ce qui signifie que les Maliens de l'extérieur (ME) représentent environ un tiers de la population malienne vivant dans les frontières nationales. En faisant un petit comparatif, on se rend compte que le nombre de Maliens vivants à l'extérieur est **2 fois plus élevé** que le nombre de Maliens résidant à Bamako la capitale (1 809 106). Si l'on peut considérer les ME comme une région malienne, elle sera alors la plus peuplée en termes de population, bien devant Sikasso et les autres régions du Mali.

Cependant, dans les documents officiels et dans les services statistiques de ces mêmes institutions, on retrouve les chiffres datant de 2001. Selon le Recensement Administratif à Caractère Electoral (RACE), le nombre estimé de Maliens résidants à l'étranger s'élevait à 2 635 800 personnes. 91% de ces ME résidaient à l'intérieur du continent africain. 3,7% se trouvaient en Europe ; 4,4% en Asie et 0,2% en Amérique (cf. tableau n°2).

Tableau n° 2: Répartition des Maliens de l'extérieur par zones géographiques

Zones géographiques	Effectifs de migrants	%
Afrique	2 419 875	91,10
Europe	156 100	3,7
Amérique	6 000	0,2
Asie	101 260	4,4
Total	2 683 235	100

Source : Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME), 2009, exploitation des données du recensement de 2001.

Tableau n° 3: Répartition des migrants Maliens de la zone Afrique par grandes régions

Régions africaines	Effectifs de migrants	%
Afrique de l'ouest	2 156 000	89,10
Afrique centrale	134 000	5,54
Afrique orientale	3 000	0,23
Afrique du nord	121 175	5,01
Afrique australe	5 700	0,12
Total	2 419 875	100

Source : Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME), 2009, exploitation des données du recensement de 2001.

Les ME se trouvant sur le sol africain se trouvaient majoritairement dans les pays limitrophes d'Afrique de l'ouest (89,10% des ME) (cf. tableau n°3). Après la zone ouest-africaine, l'Afrique centrale et l'Afrique du nord accueillent successivement 5,54% et 5,01% des ME qui se dirigent vers le continent africain.

Les routes migratoires maliennes sont assez diversifiées. La Côte d'Ivoire a été depuis longtemps la zone de destination préférée. Un peu plus de la moitié des ME (56,8%) résidaient en Côte d'Ivoire. Au lendemain des indépendances, la gestion politique de Felix Houphouët-Boigny (Gramizzi, 2003) et le boom économique du café et du cacao de la Côte d'Ivoire avaient fait d'elle un modèle de développement économique et de stabilité politique. Ces performances ont pu être atteintes grâce au concours d'une forte immigration depuis les pays voisins comme le Mali. Les maximes, chères au président Houphouët-Boigny, selon lesquelles la terre est propriété de celui qui la cultive et selon lesquelles la Côte d'Ivoire est une terre d'hospitalité, vont s'ébranler progressivement à travers les crises politiques ivoiriennes qui vont apparaître avec la disparition du président Houphouët-Boigny, au début des années 90, et s'aggraver aux alentours des années 2000, avec l'apparition du concept « d'ivoirité ». Désormais, pour être ivoirien, il faut être de père ivoirien et de mère ivoirienne. C'est ainsi que les candidats comme Alassane Dramane Ouattara

(ADO), un ancien fonctionnaire du FMI, a vu sa candidature rejetée plusieurs fois à l'élection présidentielle ivoirienne. La crise politique de 2009, comme les précédentes, ont eu un impact très négatif sur la croissance économique du Mali.

Tableau n° 4 : Répartition des Maliens de l'extérieur par pays

Pays	Pourcentage
Côte d'Ivoire	56,8%
Sénégal	5,5%
Burkina-Faso	2,3%
Niger	5,5%
Ghana	3,2%
Gabon	2%
Mauritanie	1,5%
Nigeria	0,8%
Congo-Brazza	0,8%
Guinée	0,8%
Cameroun	0,7%
Algérie	0,5%
Benin	0,5%
Togo	0,5%
Libye	0,4%
RDC	0,3%
Amérique	0,4%
France	2,4
Autre Europe	0,1

Source : Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME), 2009, Recensement Administratif à Caractère Electoral de 2001.

Si la Côte d'Ivoire reste quantitativement la première destination favorite des migrants maliens, il existe d'autres destinations comme le Ghana (pour le boom du cacao), le Gabon, le Congo Brazza et le Congo (pour le commerce et les services de construction). Le phénomène migratoire est en réalité profondément ancré dans l'histoire sociale des peuples d'Afrique de l'Ouest. Les grands pays d'immigration sont la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Gabon et le Congo pour la production de café, de cacao, de bois et de pétrole. Ces pays ont pendant longtemps bénéficié de la main d'œuvre bon marché des pays d'émigration par excellence comme le Mali, le Niger, le Burkina-Faso et le Sénégal.

Encadré n° 2 : Emigration en Afrique sub-saharienne en 2005

- Stock d'émigrants : 15,9 millions ou 2,1 % de la population
- Les 10 principaux pays d'émigration : **Mali**, Burkina Faso, Ghana, Érythrée, Nigéria, Mozambique, Zimbabwe, Afrique du Sud, Soudan, République Démocratique du Congo
- Destinations identifiées : Pays de l'OCDE à revenu élevé (25,2 %), pays hors OCDE à revenu élevé (2,9 %), inter-régional (63,2 %), autres pays en développement (0,2 %) ; non-identifiés (8,5 %).
- Dix premiers couloirs migratoires : Burkina Faso-Côte d'lvoire, Zimbabwe-Afrique du Sud, **Mali-Côte d'lvoire**, Érythrée-Soudan, Ghana-Côte d'ivoire, Mali-Burkina Faso, Érythrée-Éthiopie, Mozambique-Afrique du Sud, Soudan-Arabie Saoudite, Lesotho-Afrique du Sud

Source : Banque Mondiale, 2010

Au-delà de l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique subsaharienne possédait 15,9 millions d'émigrants en 2005 d'après la Banque Mondiale. Le Mali est le premier pays d'émigration en Afrique subsaharienne. Si l'essentiel des migrations est inter-régional (entre les grandes régions ou sous – continents d'Afrique) (63,2%), une grande partie se dirige aussi vers les pays de l'OCDE à revenu élevé (25,2%).

Les migrations sud-nord classiques (Europe)

En dehors du continent africain, les pays européens ont aussi attiré les Maliens depuis les indépendances. L'industrie automobile française a massivement recruté dans la vallée du fleuve Sénégal. Le fleuve Sénégal prend sa source en Guinée à 750 m d'altitude, arrose le Mali, puis la Mauritanie et le Sénégal et se jette enfin dans l'océan Atlantique à Saint-Louis. Au Mali, le fleuve Sénégal traverse la région de Kayes. Les Maliens de France sont à 90% originaire de cette région. Sur la base des opérations de régularisation de 1981 en 1996, les estimations des spécialistes situent le nombre d'immigrés maliens en France entre 80 000 et 100 000, dont entre 25 000 et 45 000 en situation irrégulière (Merabet et Gendreau, 2007).

Les Maliens de France sont d'abord le résultat de l'expérience migratoire des Soninkés de la région de Kayes, pionniers de l'immigration noire africaine en France. Elle débute sous l'ère précoloniale de manière embryonnaire. Autrefois traversée par les grandes routes transafricaines, elle a engendré plusieurs générations de commerçants qui, dès le 13ème siècle et jusqu'à la colonisation, ont pris une part active dans les échanges d'or, de gomme, d'arachide, de mil et d'esclaves. La mobilité des habitants prend un autre élan avec l'imposition fiscale instaurée par le colonisateur français à la fin du 19ème siècle. La nécessité impérieuse de disposer de ressources monétaires d'un

montant pourtant limité et les difficultés à en trouver sur place ont conduit la main d'œuvre locale à travailler de façon saisonnière hors des frontières régionales, dans les bassins arachidiers sénégalais et gambiens, les chemins de fer ou la marine marchande. Mobilisée contre son gré, une partie de la population active masculine s'est ainsi détournée progressivement de sa région d'origine. Ces prémices vont conduire beaucoup de Soninkés vers les pays voisins et ensuite vers la France. Il faut attendre le tournant des années 60 pour voir la première grande vague d'émigration soninkée vers la France. Les autorités françaises lancèrent des appels à la main d'œuvre étrangère pour les besoins de la reconstruction de l'après-guerre et la croissance des « trente glorieuses ». L'immigration s'est amplifiée dans les années 70 et 80, à cause des sécheresses et de la faiblesse des ressources naturelles.

De manière générale, la migration en provenance d'Afrique noire sélectionne les personnes nées dans les centres urbains. C'est le phénomène inverse chez les Maliens de France. Ils sont à 72% d'origine rurale et majoritairement analphabètes selon les résultats de l'enquête INED. Celle-ci portant sur un échantillon de plus de 9 000 personnes en France a été réalisée en 1992 pour décrire l'évolution des comportements des immigrés au cours de leur vie.

Tableau n° 5 : Proportion des immigrants par milieu d'origine (rural/urbain) et degré de scolarisation (en %)

Proportion	Immigrés du Mali	Immigrés d'Afrique noire
Origine géographique		
Urbaine	28	70
Rurale	72	30
Proportion des non scolarisés	62	20
Maîtrise du français		
Très bonne	11	44
Bonne	17	27
Pas très bonne	25	17
Peu ou aucune	47	12

Source : INED, 1992 ; Bocquier et Diarra, 1999

Les Soninkés de France se sont progressivement regroupés en association sur la base du village d'origine, de la région ou de la parenté. Si l'objectif initial était de faciliter l'intégration dans la société d'accueil, ces associations vont très rapidement se diriger vers le développement de leur territoire d'origine. Des solides réseaux, des filières ethnico-villageoises essentiellement rurales se sont constituées très rapidement et développées par les nouveaux arrivants. Elles se comptent par centaines et couvrent différents secteurs comme la santé, la scolarisation, la production

agricole, etc. Christophe Daum (1998) dénombrait 400 associations de développement villageois des immigrés du bassin du fleuve Sénégal, à partir des publications de déclarations de créations d'associations dans le Journal Officiel mais aussi à travers des enquêtes directes auprès des responsables associatifs.

Traditionnellement, la migration malienne avait pris la forme d'émigration d'hommes seuls, pratiquant un système d'émigration tournante. Une noria s'était installée entre le Mali et la France ; les aînés avaient l'habitude de séjourner quelques années en France (3 à 6 ans), avant de se faire remplacer par les cadets, au besoin avec les mêmes papiers et les mêmes emplois. A partir de 1968, la France adopte une politique sélective qui débouchera sur l'arrêt des recrutements de travailleurs en 1974, bloquant ainsi les rotations de population migrante. La migration circulaire commencée plutôt a donc été stoppée par le durcissement des politiques migratoires françaises. Cela aura pour conséquence un rééquilibrage des rapports hommes/femmes dans la population migrante avec le recours au regroupement familial.

Tableau n° 6 : Indicateurs de sociabilité et de pratiques religieuses des émigrés maliens de 20 à 59 ans (%)

Indicateurs	Pourcentage
Vie Associative	
Association d'accueil	15
Association villageoise	77
Autres	8
Pratique religieuse	
Régulière	72
Occasionnelle	13
Aucune	15
Respect du jeûne et interdits alimentaires (alcool, porc)	
Oui	89
Pas strictement	9
Sans restriction	2

Source : INED, 1992 ; Bocquier et Diarra, 1999

La quasi-totalité de ces migrants originaires de la même région sont localisés majoritairement sur les mêmes territoires d'accueil. Ils résident en majorité en Ile de France, particulièrement dans les Yvelines, l'Essonne, surtout les Hauts-de-Seine, mais aussi dans certains départements français comme l'Eure, la Loire et l'Aube. Toutefois, si le milieu rural reste le principal pourvoyeur des migrations internationales, la migration interne au Mali est plus importante que celle à l'internationale.

Nous voyons, à travers l'enquête INED sur les indicateurs de sociabilité (cf. tableau n°6), chez les migrants maliens de France une continuité culturelle, religieuse liée au territoire d'origine. Une partie des émigrés maliens arrivant en France va directement dans les foyers où ils sont pris en main par les réseaux de solidarité d'origine villageoise qui se chargent de leur trouver un emploi et un logement. Ces foyers, la plupart du temps très dégradés sous forme de « ghettos urbains », loin d'être des lieux d'exclusion, sont des lieux d'intégration des nouveaux arrivants à la communauté résidante. Lors de nos différents entretiens dans les foyers de l'Ile de France, « l'exiguïté, l'insalubrité, le confort rudimentaire, le sentiment d'abandon ou de rejet, le cantonnement aux travaux pénibles, les expulsions en charter » ont très souvent été évoqués chez les migrants maliens. Du coup, beaucoup de Soninkés se replient sur leur origine et leurs traditions. Ce repli se matérialise par des investissements sur le territoire d'origine et très peu d'investissements sur le territoire d'accueil. Ces investissements sont aussi une manière de montrer qu'ils n'ont pas oublié « ceux qui sont restés ». Partir ne signifie pas ignorer ceux qui restent, bien au contraire, ceci inclut intrinsèquement une nécessité : subvenir aux besoins de ceux que l'on a quittés, individuellement ou collectivement.

Quand les routes migratoires traditionnelles se ferment, d'autres s'ouvrent. Les années 2000 ont vu une réorientation des flux migratoires maliens vers les pays d'Europe du sud comme l'Espagne et l'Italie au détriment de la France et de la Belgique. Face au durcissement des voix aériennes, les migrants ont pris les anciennes routes pour traverser le désert du Sahara, et les pirogues pour franchir les portes de l'Europe.

Les migrations sud-nord de mobilité sociale (Amérique du Nord)

Si traditionnellement, la migration malienne était dirigée vers le continent africain et la France, aujourd'hui l'Amérique du nord constitue une destination nouvelle et importante de l'émigration malienne car elle cible l'élite du pays, la classe dirigeante ou la future classe dirigeante du Mali (Mary, 2008). Les estimations issues du RACE de 2001 notaient que le nombre de Maliens dans la zone Amérique s'élevait à environ 2 000 personnes. Les Maliens sont concentrés aux Etats-Unis dans la région de New York. C'est la première région ayant la plus forte concentration de personnes originaires du Mali. Au Canada, la Province du Canada est l'espace de regroupement le plus important pour les ressortissants originaires du Mali.

L'émigration en Amérique du nord est vue comme la voie par excellence de la promotion sociale. Le « rêve américain » est de plus en plus valorisé socialement mais aussi économiquement. La mobilité est devenue un véritable marqueur social valorisant pour les personnes. On y associe plus de capital humain, capital financier, capital social, capital d'image et capital spatial favorable à une plus grande promotion après un retour au Mali. Elle ouvre beaucoup de portes et permet d'accéder à un meilleur statut social. Les lieux de formations par excellence de l'élite sont à l'étranger. Le Malien moyen a fortement intériorisé la phrase de l'ex-premier ministre Ibrahim Boubacar KEITA[2] (IBK) : « mes enfants vont venir vous diriger, si vous n'étudiez pas ». Les entreprises nationales, les banques, les ONG et les cadres de la haute administration semblent avoir une préférence pour les cadres qui sont désormais formés en Amérique du nord pour leur vision pragmatique. Pour Mary (2008), cette élite dirigeante reproduit les schémas de pensée nord-américains acquis lors de sa migration. Elle inculque ainsi des normes de la société globale et véhicule un certain imaginaire de la réussite sociale dont le « rêve américain » est l'emblème le plus significatif. Ces inégalités se manifestent spatialement dans la ville de Bamako par l'implantation et la concentration de cette élite dans les nouveaux quartiers de la ville, construits selon des normes occidentales.

La nécessité de migrer pour l'accumulation du capital humain a été une préoccupation constante pour les pays africains depuis les années 1960. La formation des premiers cadres Maliens à l'école coloniale avait pour objectif de produire essentiellement des interprètes. Au lendemain des indépendances, la formation a été globalement assurée par les mobilités estudiantines, sous la forme de l'élève migrant et très souvent boursier de son pays d'origine ou attribuée par le pays d'accueil. Les premiers présidents africains comme Modibo Keita, Leopold Sédar Senghor, Felix Houphouët Boigny, etc. et une grande partie de l'élite actuelle ont été formés dans les pays colonisateurs comme la France. D'ailleurs, c'est dans le voyage que des écrivains comme Camara Laye, Aké Loba ou Cheick Hamidou Kane puisent la matière de leurs premiers romans. C'est à l'issue de ces voyages d'étude qu'ils se sont mis à l'écriture. Dans l'Enfant Noir de Camara Laye, l'Aventure Ambiguë de Cheick Hamidou Kane et l'Etudiant Noir d'Aké Loba, le personnage principal est l'élève africain.

Si le Mali est essentiellement un pays d'émigration, il ne faut pas non plus oublier qu'il est en train de devenir un pays de transit sur la route migratoire qui va vers le nord pour atteindre l'Europe

[2] Il est actuellement le Président de la République du Mali.

après avoir traversé le Sahara. Ce transit est lié non seulement à sa position géographique à mi-chemin entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne mais aussi à l'existence des accords de libre circulation des personnes entre le Mali et certains pays du Maghreb dans le cadre de la CEDEAO. Il est aussi en train de devenir un pays d'immigration, en raison de sa stabilité politique, de sa croissance et du dynamisme de certains secteurs de l'économie. Si le premier foyer d'émigration reste le continent, le deuxième est l'ancienne puissance coloniale et l'Europe, le troisième les Etats-Unis et l'Amérique du nord est de plus en plus ciblé par l'élite malienne. Au Mali, se déplacer ou migrer d'un pays à un autre constitue un phénomène ancien et banal qui est profondément ancré dans la culture. La mobilité est valorisée sous toutes ses formes. Si l'élite intellectuelle, artistique et sportive provient majoritairement des pays occidentaux, les migrants millionnaires le sont devenus dans d'autres pays africains. En occident, les migrants ne développent pas de fortunes énormes.

2.2. L'ETHNICITE ET LA TERRITORIALITE DE LA MIGRATION MALIENNE

Au cours de notre enquête de terrain, nous nous sommes rendu compte de l'existence de trois formes de dispersions ayant des caractéristiques particulières parmi les dispersions maliennes. Ces dernières sont en réalité très diversifiées mais n'entretiennent pas forcement de liens avec le pays d'origine et entre les « dispersés » dans le même pays d'accueil. A contrario, les Soninkés de la région de Kayes, les Soninkés de la commune de « Duguwolonwila » et les cadres intellectuels maliens de l'extérieur présentent une toute autre forme d'organisation communautaire et de rapport avec le pays d'origine.

Que signifie Soninké ?

L'ethnie Soninké ou Sarakolé habite depuis près d'un millénaire dans une région qui s'étend à l'ouest dans une zone frontalière entre le Sénégal et la Mauritanie et, à l'est, se prolonge et s'enfonce dans le Mali sur plusieurs centaines de kilomètres. Le « pays Soninké » qui maintenant s'étend sur trois Etats modernes (Mali, Mauritanie, Sénégal) est divisé en plusieurs provinces correspondant aux anciennes formations politiques qui existaient avant la colonisation. En dehors de cet espace, on trouve aussi les Soninkés de manière minoritaire au Fouta Toro (Sénégal), en Gambie et en Guinée. Durant l'époque précoloniale, une certaine forme d'unité politique du « pays Soninké » exista à travers certains grands empires ou royaumes (Ghana, Xanaga, Kingi, Galam, etc.). La destruction de ces formations politique a favorisé la montée de certains clans familiaux

dans chaque localité ou dans chaque village. La colonisation s'est appuyée la plupart du temps sur ces clans pour régner. Avec les indépendances, les Soninkés se sont retrouvés dans différentes entités nationales et se sont sédentarisés progressivement dans des régions particulières. Au Mali, les Soninkés proviennent majoritairement soit de la région de Kayes (cercle de Yelimané) soit de la région de Koulikoro (commune de Duguwolonwila). Ces deux sociétés soninkées distinctes, organisées sur deux territoires distincts, sont fondées sur un système politique et sur un système de castes. Il s'agit d'une société endogame, très hiérarchique, avec une forte spécialisation du travail. Tout le fonctionnement de la société soninkée s'inscrit dans le système des castes (Timera, 1996). On a d'un côté, les hommes libres (« honro ») qui n'ont pas de spécialisation professionnelle ; et, de l'autre côté, les hommes de castes (« niagamala ») ayant un statut social inférieur avec une spécialisation professionnelle donnée. Les hommes de castes sont divisés en sous-castes : les traditionalistes (« gesere »), les forgerons (« tagué »), les griots (« djaré »), les boisseliers (« sakke ») et les cordonniers (« garanke »). Les hommes de castes, descendants d'esclaves (« niagamala »), entretiennent des rapports de clientèle avec les hommes libres, descendants des maîtres (« horon »). Mais, dans l'organisation sociale, les ordres sont très hiérarchisés. Les descendants des clans dirigeants des royaumes soninkés qui sont les clans royaux se trouvent au sommet de la hiérarchie avec des attributs aujourd'hui se limitant aux villages où ils résident. Dans les autres groupes sociaux appartenant à la noblesse, on distingue par ordre de préséance l'aristocratie militaire (« mangu »), les alliés des rois et détenteurs du pouvoir dans les villages (« debegumu »), les marabouts (« moodi ») dont le pouvoir est presque toujours nettement séparé du pouvoir politique et qui ne peuvent accéder à la fonction de chef de village, et enfin les nobles sans commandement assignés à des fonctions d'intermédiaires, de clients ou d'arbitres. Les descendants d'esclaves représentent le bas de l'échelle sociale.

Au-delà de cette organisation politique et sociale, l'ethnie soninkée présente une organisation de la famille et une organisation de la production spécifiques qui déterminent toute sa différence avec les autres communautés ethniques. La structure familiale est encore largement organisée au sein du patrilignage (« habékan ») qui se caractérise par une unité de résidence, de production et de consommation de ses membres. Le « habékan » regroupe plusieurs ménages mono ou polygamiques. A la tête du « habékan », on trouve l'aîné de la concession détenteur de l'autorité. Les rapports entre les membres sont régis par la parenté et l'alliance ou par des rapports de clientèle et ou de domination. Dans les familles, sont égaux : les frères et les cousins, leurs épouses et leurs descendants. La principale activité économique est l'agriculture. Elle est organisée de manière familiale, menée par les hommes pour les principales cultures vivrières (mil et maïs) et par les

femmes pour les cultures d'appoint (arachides de bouche et les divers condiments qui entrent dans la nourriture). L'activité agricole est menée en commun sur le champ collectif par tous les hommes de la famille. La récolte issue dans ce contexte va remplir le grenier familial qui servira à nourrir toute la famille. C'est dans cette organisation que certaines familles, pour pallier aux risques de mauvaises récoltes ou de catastrophes naturelles, envoyèrent quelques-uns de leurs membres à l'étranger, d'abord sous forme de migration saisonnière. Contrairement aux autres communautés, la migration est un phénomène ancien dans les sociétés soninkées. Dès le 19ème siècle, les Soninkés sont partis vers d'autres régions du continent (Congo, etc.). Les migrations récentes ont entraîné la formation de communautés plus ou moins fortes dans d'autres pays africains : Côte d'Ivoire, Sierra Léone, Gabon, Zaïre, en Europe : France, etc. Les Soninkés constituent une forte propension de l'immigration noire africaine en France. Il reste difficile d'évaluer les Soninkés de France. D'après Merabet et Gendreau (2007), le nombre de Maliens est estimé à 100 000 personnes, avec 90% provenant de la région de Kayes, ce qui nous fait un chiffre approximatif de 90 000 Soninkés résidant en France. Les estimations officielles des institutions maliennes parlent de 300 000 en comptabilisant les « sans-papiers », ce qui fait une population soninkée résidant en France de 270 000 personnes. Ces Soninkés vivent malgré des décennies de vie collective en France, selon les principes en vigueur dans les sociétés d'origine.

L'organisation sociale et familiale soninkée encourage une forte communautarisation et une pérennisation des liens avec le village d'origine. L'émigration a de ce fait accentué cette perpétuation de l'organisation politique, sociale et familiale en castes de la société soninkée. Si les émigrés détiennent le pouvoir économico-financier et sont les principaux acteurs de la reproduction des communautés villageoises, ils sont encore largement dominés politiquement par les aînés. Les détenteurs du pouvoir politique résidant dans les villages d'origine reçoivent les fonds versés par les émigrés possédant le pouvoir économique et financier, mais restent dépendant pour les ordres vis-à-vis des ainés. Le maintien de cette division sociale du travail a été rendu possible par la reconstruction des structures familiales et villageoises en France. Une grande partie de ces familles soninkées résidant en France envoient leurs enfants grandir au village selon les us et les coutumes jusqu'à leur majorité. Les familles soninkées résidant en France sont dirigées par les aînés en France, qui eux-mêmes reçoivent les ordres provenant des aînés du village d'origine. L'assujettissement des jeunes générations au système de castes s'explique aussi par l'existence d'un contrat implicite entre le migrant et sa communauté d'origine. Les migrants se sentent redevables collectivement du village.

A la différence des Soninkés de France provenant de la région de Kayes (en majorité du cercle de Yelimané) qui sont concentrés dans des spécialisations professionnelles ouvrières, les Soninkés de la région de Koulikoro (commune de Duguwolonwila) pratiquent quasi exclusivement des activités de commerce depuis des générations. Au 19e siècle, ils furent les premiers « navetanes » (travailleurs agricoles migrants vers les champs d'arachide à la base de l'économie sénégalaise) (Manchuelle, 2004). Pendant la période coloniale, ils migrèrent vers la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le bassin du Congo-Zaïre. Les Soninkés du Mali, indépendamment de leur territoire d'origine, ont la même organisation sociale et politique basée sur les castes et sur le patrilignage. Pareillement, ils sont endogames et animés par un esprit de forte solidarité entraînant une communautarisation de fait autour de la spécialisation professionnelle. Contrairement aux Soninkés de France très concentrés en France et dans quelques pays voisins comme la Belgique, et plus récemment l'Espagne et l'Italie, les Soninkés de la commune de Duguwolonwila se répartissent à 90% entre les pays africains comme le Congo, le Gabon, la Côte d'Ivoire et la RDC. A partir des années 2000, ils se sont dirigés massivement vers la Chine. Il reste difficile de donner une estimation de leur nombre à l'étranger, compte tenu du fait que les statistiques officielles ne prennent pas en compte les dimensions ethniques. A partir d'une enquête de terrain mené dans la commune de Duguwolonwila, nous avons pu estimer le nombre de Soninkés résidant à l'étranger provenant de la commune de Duguwolonwila. Chaque famille interrogée déclarait avoir en moyenne 30 membres à l'étranger. La famille ici doit être comprise au sens du « habekan » (Timera, 1996), c'est-à-dire la famille élargie. En tenant compte du nombre de familles élargies dans la commune de Duguwolonwila, on peut estimer le nombre de Soninkés de l'étranger, provenant de ce territoire, à environ 60 000 personnes. Ils se trouvent à hauteur de 90% en Afrique, 5% en Europe et 5% en Asie.

Outre les Soninkés concentrés en France, les Soninkés éparpillés dans un réseau commercial mondial (Afrique-Europe-Asie), les boursiers et anciens boursiers du gouvernement malien s'organisent progressivement dans une organisation différente de celle du passé. Durant la guerre froide, le Mali avait l'habitude d'envoyer beaucoup de ses membres se former à l'étranger, grâce aux facilités offertes par les pays du bloc de l'est et de l'ouest. Ces Maliens formés dans tous les domaines se précipitaient dès la fin des études pour rentrer travailler dans leur pays d'origine. A l'époque, le Mali manquait cruellement de main d'œuvre d'une part et, d'autre part, les étudiants maliens rentraient pour affirmer leur affiliation nationale. Vouloir rester à l'étranger était considéré comme un acte de traîtrise. Dans nos enquêtes quantitatives consacrées aux Maliens de France, nous avons constaté un changement de cap, au niveau des cadres et des étudiants qui affirmaient

en grande majorité vouloir rester à l'étranger et contribuer au développement du Mali : en réseau, à distance, dans la mobilité, etc. Le retour définitif et le sentiment patriotique ne sont pas forcément concordants. Les jeunes étudiants formés à partir des années 90 avec l'argent du contribuable malien vont élaborer de toutes autres stratégies dans les études et après les études. Ils ont mis en place un réseau d'organisation consistant à établir une certaine proximité entre eux de façon à rester durablement dans les pays d'étude afin d'accumuler le plus d'expériences possibles et de servir leur pays d'origine. Le retour définitif n'est plus antinomique à l'intérêt du pays d'origine. Le retour est désormais préparé minutieusement en fonction des opportunités, des métiers existants et des besoins réels du territoire d'origine. Ils font plusieurs va-et-vient avant de s'installer de manière temporaire ou définitive. Le TOKTEN ("Transfer of Knowledge Through Expatriates Nationals", en français Transfert de Connaissances à Travers les Expatriés Nationaux) représente par excellence cette nouvelle idée émergente. Le répertoire du TOKEN-Mali dénombre environ plus de 500 consultants universitaires éparpillés dans les quatre coins du monde. Ces universitaires maliens se sont progressivement mis en réseau entre le continent américain, africain et européen. Ce réseau virtuel, constitué d'anciens boursiers, provenant des mêmes lycées d'élite de Bamako, a comme seul espace physique les rencontres organisées entre les membres lors des missions à Bamako.

2.3. LES TRANSFERTS FINANCIERS

Dans l'opinion publique malienne, l'émigration est forcément associée à des aspects positifs. L'émigré est une réussite et une fierté pour sa famille d'origine. Les envois de fonds vers les familles d'origine et les constructions immobilières sont une manière pour les migrants d'afficher leur réussite aux yeux de la société afin d'avoir toute leur légitimité. En dehors de ces cas individuels, les associations de migrants ont adopté le même raisonnement pour les envois collectifs et la construction des infrastructures collectives.

En 2006, la Banque mondiale estimait que 177 millions de dollars américains ont été envoyés au Mali par les membres de la communauté malienne résidant à l'étranger, soit 3% du PIB malien. L'étude de la BAD (2007) évaluait ces transferts de fonds des migrants à 4 milliards de Francs CFA en 2005, soit 11% du PIB, 11% de l'aide publique au développement et 73% de transferts informels. Le foyer malien recevait en moyenne 7 700 Francs CFA, avec une fréquence annuelle moyenne d'envoi de 6 par migrants et un montant moyen de transfert de 1 283 Francs CFA. Il faut

noter en moyenne 9 enfants par foyer, ce qui donne un aperçu sur l'utilisation de ces TFM dans les dépenses d'alimentation et d'éducation des enfants.

En termes de répartition des 456 millions d'euros reçus par le Mali, l'étude la BAD (2007) montrait que 295 millions d'euros provenaient de la France métropolitaine, 47 millions d'euros de l'Espagne, 20 millions d'euros des Etats-Unis et 84 millions d'euros de l'Afrique de l'Ouest. Sur l'ensemble des Transferts de Fonds des Migrants (TFM) provenant de la France, 90% sont originaires de la région parisienne. Le Mali reste très dépendant des transferts venant de France, à hauteur de 65%, avec les Comores (95%), contrairement au Maroc (40%) et au Sénégal (30%) avec des courants migratoires très diversifiés. Quoi qu'il en soit, ces envois partent de régions bien déterminées, concentrés sur une région ou distribués à partir de plusieurs régions d'origine. Dans ces transferts, le statut socioprofessionnel détermine le montant et la fréquence des envois de fonds des migrants. Les gens occupant des emplois faiblement qualifiés représentent la catégorie des personnes qui envoient fréquemment de l'argent vers leur pays d'origine. Les gens qualifiés envoient des sommes plus élevées, car ils gagnent beaucoup plus mais réduisent la fréquence et la proportion pour se concentrer davantage sur leur bien-être et sur leur dépenses d'investissement. « Plus le migrant appartient à une catégorie supérieure, plus le montant des transferts augmente en valeur relative mais baisse en valeur absolue et en régularité. Les migrants des catégories socioprofessionnelles supérieures aspirent à davantage de bien-être individuel et sont moins réactifs à la pression sociale de leurs parents dans leur pays d'origine. En outre, ils investissent davantage dans l'immobilier et le secteur productif. Ils constituent la catégorie qui possède les plus importantes capacités d'épargne ».

Carte n° 2 : Répartition des envois de fonds vers le Mali

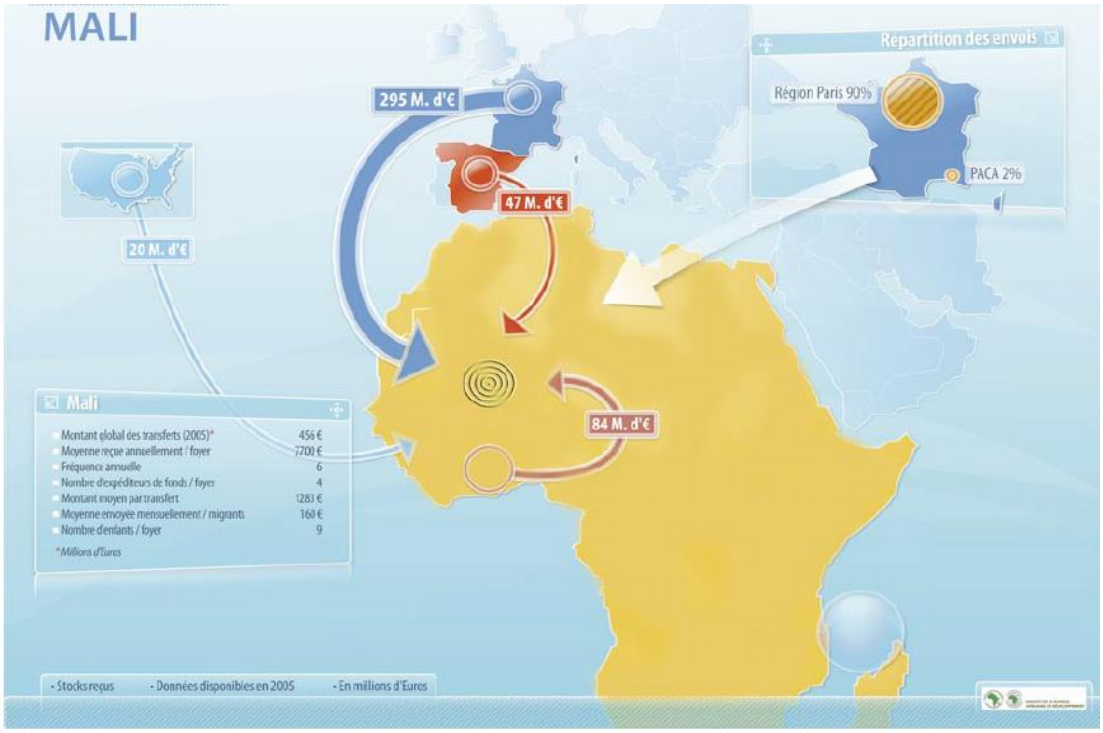

Source : BAD (2007, p. 16)

Ces sommes transférées vers les pays d'origine se dirigent majoritairement vers les postes liés aux dépenses d'alimentation, de logement, d'éducation et de santé. D'après la BAD (2007), les fonds envoyés vers le Mali sont destinés successivement : au budget familial (94%), à la santé (87%), à l'éducation (59%), à l'immobilier familial (47%), à l'immobilier individuel (29%), à l'investissement productif (46%) et au projet social (25%). De manière générale, les migrants sont toujours animés par l'idée et la volonté d'aider les parents restés au pays, à travers des dépenses de consommation familiale. On remarque aussi que le boom immobilier sur le marché malien est en partie expliqué par les transferts des migrants en faveur de l'immobilier. Ainsi, on estimait à 188 millions d'euros les transferts vers le secteur immobilier. Malgré la prédominance des dépenses liées au budget familial, l'argent des migrants sert à faire face à l'absence des systèmes locaux de couverture sociale. L'absence d'un système de santé publique a entrainé le développement d'un système de santé privé nécessitant des moyens financiers conséquents. Pareillement, l'éducation à deux vitesses draine l'argent des migrants vers la formation des nouvelles générations, en particulier pour les familles ayant moins de ressources dans leur zone d'origine.

Au Mali, plus de la moitié de ces transferts est destinée aux ouvriers agricoles. Occupant les zones agricoles, avec une faible bancarisation, leur revenu dépend des fluctuations naturelles. Les transferts se présentent ainsi comme une garantie contre les aléas naturels. Et, lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour faire face aux aléas et aux dépenses quotidiennes familiales, ils sont épargnés pour l'élevage (achats de bétails). Cette logique a été suivie par certaines régions depuis plusieurs décennies, à tel point qu'elles ont développé une forte dépendance vis-à-vis des transferts de migrants. Par exemple, dans la région de Kayes, toute la reproduction socio-économique est organisée autour des fonds reçus.

Graphique n° 1 : Part de la France dans chaque corridor

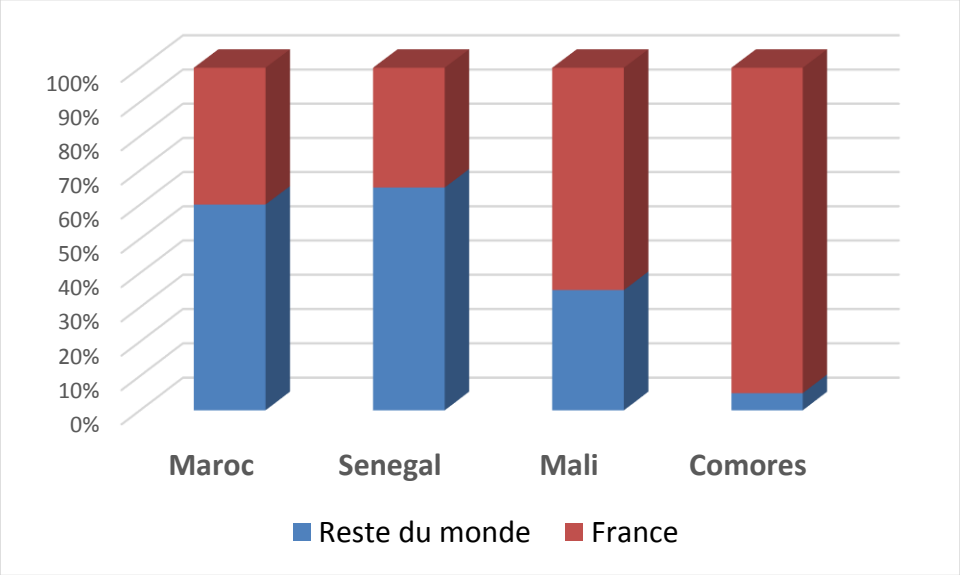

Source : BAD (2007, p. 14)

Ces transferts globaux cachent en réalité deux types de transferts financiers : les transferts individuels et les transferts collectifs. Mirabet et Gendreau (2007) entendent par transferts individuels les sommes destinées aux consommations familiales et par transferts collectifs les sommes destinées aux dépenses d'investissement. Cette typologie sous-entend que les transferts sont régionaux. Par exemple, dans la région de Kayes, les deux auteurs sur la base d'une enquête réalisée par Gauvrit et Bahers (2004), auprès de 42 associations de migrants en France, 31 villages et 21 communes au Mali, chiffraient les investissements collectifs à plus de 8 milliards de F CFA depuis le début des années 1970. Les infrastructures publiques telles que les adductions d'eau, les écoles, les hôpitaux, les ponts, les routes ont été construites par les associations de migrants. Cela traduit la faiblesse de l'Etat et la réorganisation des migrants en associations depuis les pays

d'origine pour faire fonctionner la déconcentration malienne. C'est ainsi que les membres expatriés de chacune des régions d'origine deviennent incontournables dans toutes les décisions s'y rapportant.

Ces envois de fonds vers le Mali sont majoritairement d'ordre informel. Malgré une nette croissance du marché des transferts de fonds de migrants (15% selon la BAD) et de la baisse des coûts des transferts, la part de l'informel reste majoritaire avec un peu plus de 60% pour le Mali. Sur le marché des transferts, on trouve différents agents économiques : les sociétés de transferts d'argent (STA), les banques, les institutions de microfinance, le réseau postal et les opérateurs informels.

Les STA sont apparus massivement dans les zones rurales et urbaines maliennes. On les retrouve sans grandes difficultés dans tous les coins de rue ou dans tous les villages, comme des « boulangeries ». Apparues dans les années 90, ces sociétés vont connaître une véritable explosion dans les années 2000, en réduisant fortement la part consacrée à l'informel. Ces sociétés, au début chères, vont baisser progressivement leur prix, en fournissant sécurité et rapidité par rapport aux acteurs informels traditionnels. Sur le marché ouest africain, le marché des STA est en situation de monopole voire de duopole. Ce qui maintient les prix élevés, relativement aux autres marchés de transfert où on note de la concurrence entre les opérateurs économiques. L'opérateur historique Western Union occupe une grande part du marché et est visible un peu partout. Money Gram s'implante progressivement avec un réseau de collecte moins dense mais offre des prix très attractifs. A Bamako, on note plus de deux cents points de collecte et de distribution de la compagnie Western Union. Dans le même temps, Money Gram n'enregistrait que 4 points en plus de leur siège se trouvant dans le quartier de Daoudabougou.

Les banques maliennes, longtemps absentes du marché des transferts, commencent à s'y intéresser. Elles se trouvent handicapées par la faible bancarisation des bénéficiaires. Les transferts passant par le circuit bancaire restent ainsi minoritaires. Au-delà de cette faible bancarisation, les banques sont majoritairement implantées dans les quartiers d'affaires et non dans les quartiers d'habitation des ménages bénéficiaires. Les banques qui ont multiplié leur implantation, au lieu de développer leur propre service de transfert, se sont associées à Western Union, pour faire un point de collecte et de distribution des services de Western Union à l'intérieur de leur banque.

Les institutions de microfinance et la banque postale sont quasiment absentes du marché des transferts du Mali. Ceci s'explique par la lenteur des opérations par mandat postal (3 à 5 jours) et le transfert bancaire (2 jours), contrairement à la rapidité des opérations de Western Union et de Money Gram (10 min).

Cependant, cette croissance du marché formel des transferts n'a pas fait disparaître le marché informel. L'utilisation des transferts informels présente un gros risque mais ils continuent d'être majoritairement utilisés par les Maliens de l'étranger. Les fonds sont envoyés par des circuits communautaires bien rodés depuis des décennies. Ces circuits s'enracinent fortement dans les structures sociales à tel point que l'insécurité n'est qu'apparente. Les utilisateurs connaissant parfaitement les différents protagonistes utilisent les services d'envoi assurés de manière collective. Les gens non insérés dans les structures sociales communautaires présentent des risques de perte plus élevés que les gens communautarisés. Dans ce cas de figure, il convient de se référer aux circuits formels. Par ailleurs, le coût des circuits informels est quasiment nul. Ce qui représente une grande incitation pour les utilisateurs. En matière d'attente, la banque et les STA présentent un délai qui paraît long pour certains. Dans les circuits informels communautarisés, les fonds sont parfois envoyés jusqu'au domicile du destinataire final. Une des raisons moins évoquées pour expliquer l'informalité des transferts réside dans le fait que les principaux utilisateurs sont aussi dans le secteur informel. Très souvent « sans-papiers », donc de facto « sans compte bancaire » et occupant des « emplois non qualifiés », les personnes en situation irrégulière préfèrent recourir au système informel. Elles préfèrent s'appuyer sur leur organisation socio-économique informelle pour acheminer leur argent, à travers les porteurs de valises. Ces porteurs de valises professionnelles ou non professionnelles voyagent avec l'argent de la communauté durant leur vacances ou à des fréquences régulières. Environ 60 à 70% des transferts informels se font au Mali par les porteurs de valises. Après les porteurs de valises, environ 30% du secteur informel passe par le système de « fax » ou « l'Hawala ». Dans ce système, on regroupe toutes les sommes dans un point de collecte, très souvent chez un commerçant, et ensuite on redistribue de manière quasi-instantanée l'argent aux bénéficiaires dans le pays d'origine, à travers d'autres commerçants. Ce système présente les mêmes caractéristiques que les STA, sauf qu'il est moins sécurisé et moins rapide, mais présente des coûts diminués de moitié. Après, les deux commerçants procèdent à des compensations, via des virements bancaires, des transferts de marchandises, ou des porteurs de valises. Ce système est très répandu au Mali du fait de la proximité physique et de la proximité socioculturelle avec les utilisateurs. La prédominance du secteur informel au Mali est liée à la

faiblesse du taux de bancarisation, à la faible couverture du territoire par les STA mais aussi aux liens de confiance « encastrés » profondément dans les liens sociaux communautaires.

2.4. L'ENTREPRENEURIAT DANS LA MIGRATION MALIENNE

Les migrations d'affaires

La migration malienne a été étudiée pendant longtemps comme une migration de travail, d'hommes célibataires, faisant des allers et retours permanents, entre la France et les terroirs d'origine (Sayad, 1999). En face de la crise économique des années 70, les politiques migratoires se sont durcies. Ce durcissement qui marque officiellement l'arrêt des politiques migratoires d'ouverture n'a pas produit tous les effets espérés. Les gens ont continué à venir en France. D'autres se sont redéployés ailleurs, une minorité est retournée au pays. Dans le même temps, le mode d'intégration dans la société française a commencé à changer. Les hommes célibataires sur place, qui travaillaient dans le bâtiment et dans l'industrie automobile, ont procédé au regroupement familial, malgré la crise. Majoritairement analphabètes, certains ont pu trouver du travail dans les secteurs du bâtiment, de l'automobile et dans d'autres secteurs subalternes. D'autres ont pu développer des activités indépendantes basées sur les relations commerciales locales et internationales. Ces activités commerciales transnationales sont organisées par les liens familiaux transnationaux. L'organisation dans le pays d'accueil requiert très souvent une implication active de plusieurs membres de la structure familiale. Le marché de Château-Rouge à Paris est considéré comme le marché de Bamako. Selon la légende populaire, il paraît même que les billets de francs CFA y circulent, comme intermédiaires des transactions commerciales.

Cette dernière mode d'insertion dans le pays d'accueil est relativement peu connue en France dès lors qu'on parle des migrations africaines. Les entrepreneurs chinois et indiens ont beaucoup été analysés par des chercheurs comme Ma Mung et Saxenian. Leur réseau est très dense pour mobiliser des ressources afin de développer des activités commerciales transnationales.

Notre étude de terrain nous a conduits à constater que l'essentiel de la migration malienne n'est pas une migration de travail. Contrairement aux idées reçues, les migrants maliens, à l'intérieur du continent africain et même à l'extérieur, exercent des activités indépendantes. Une grande proportion des Maliens de la Côte d'Ivoire exerçaient des activités commerciales dans les capitales régionales ivoiriennes. Au Congo-Brazzaville et au Congo-Kinshasa, environ 90% des Maliens

sont insérés dans ce que nous appelons des « clusters commerciaux ». Il s'agit d'une forme de regroupements des entreprises de commerce, localisées sur le même espace où l'on retrouve des effets d'agglomération. Les individus qui avaient leur commerce se connaissaient quasiment tous du fait qu'ils provenaient du même village d'origine et appartenaient à la même ethnie. Au sein de cet espace, on retrouve des relations de sous-traitance, de coopération et de compétition. La conjonction de la coopération et de la compétition nous fait penser à la notion d'écosystèmes d'affaires. Une réponse sera apportée à ces questions dans les prochains chapitres.

Ces activités commerciales sont transnationales. Le commerçant malien en Afrique centrale travaille avec les membres de sa famille en Afrique de l'Ouest. Ils jouent sur les différentiels de prix et de leur multi-présence pour faire circuler les marchandises d'un endroit à un autre. Ils font aussi circuler de la même manière les individus selon leurs besoins commerciaux. Par exemple, les commerçants maliens d'Afrique centrale ont créé une petite communauté à Anvers pour assurer la vente des diamants dans les années 70. Cette communauté malienne, elle aussi commerciale, se charge d'assurer le passage des autres commerçants d'Afrique centrale et d'Ouest vers la Chine, en leur offrant des lieux pour dormir et des services comme les échanges de devises. Les Maliens d'Anvers envoyaient aussi des marchandises d'Europe à leurs frères commerçants maliens à Bamako ou dans d'autres pays africains qui vendaient ces marchandises, tout en prélevant leur commission.

De la même manière, dans les années 80, des pionniers se sont installés en Asie, pour faire les intermédiaires entre les industriels chinois et les commerçants maliens. En plus de ce rôle d'intermédiaires, ils sont eux-mêmes commerçants, dans la mesure où ils achètent et revendent des marchandises. Ces relations transnationales, très peu étudiées, sont connues des migrations maliennes, où les hommes riches proviennent généralement de l'intérieur de l'Afrique, d'Anvers, et d'Asie.

Les migrations vers la France, l'Europe Occidentale, et l'Amérique sont considérées comme des migrations de travail. En réalité, dans ces migrations françaises, on retrouve des activités commerciales transnationales qui s'appuient sur les relations commerciales transnationales maliennes. Les migrants de France, bien que minoritaires, ne sont pas en dehors de ce réseau transnational.

Les difficultés entrepreneuriales dans cette migration d'affaires[3]

Dans une société collectiviste comme la société malienne, la décision de partir est une décision validée par la famille, les amis ou le clan. Initiée sur le plan individuel, la communauté met ses moyens à la disposition de l'individu afin qu'il réussisse son projet migratoire. La stratégie initiale s'appuie sur les bases et les réseaux de la société collectiviste. Les coûts de la migration, en termes financiers et en termes de recherche d'informations, sont très souvent pris en charge par la famille ou la communauté des amis. Cette stratégie collective se base sur la diversification des revenus de la famille et sur les logiques intrinsèques des structures sociales maliennes. Les membres de toute une famille ou les membres d'une communauté d'amis préfèrent envoyer certains en migration pour diversifier les sources de revenu du réseau afin de faire face aux crises de certains membres de la famille ou du réseau.

Dans la migration, les stratégies sont entre l'individuel et le collectif. Une fois que le migrant arrive dans le pays d'accueil, la plupart du temps, c'est le même réseau qui se charge de son intégration socioéconomique. Son réseau initial met à sa disposition ses ressources relationnelles pour finaliser son travail initial. Se sentant redevable du réseau existant aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine, l'expatrié paie sa dette sous forme de transfert financiers ou d'intégration sociale. Le niveau des transferts destinés aux parents restés témoigne de la reconnaissance pour l'aide que le migrant a reçu au début de son cycle migratoire. Cette dette est difficile à payer en termes de transferts financiers. En effet, il s'agit avant tout d'une dette sociale et non une dette envers une tierce personne. La dette sociale ne se paie pas en un seul jour et ne se paie pas en remboursant le capital initialement utilisé au début du cycle migratoire. Elle se paie de manière progressive sur l'échelle d'une vie entière à l'égard de la collectivité. C'est ainsi que, malgré les transferts financiers individuels (vers les parents, amis, etc.) et collectifs (associations de migrants), les migrants ayant réussi leur parcours migratoire se sentent obligés d'aider les autres à réussir le leur.

A la fin du cycle migratoire, l'expatrié ayant engrangé le maximum de capital financier, humain et relationnel, s'engage généralement dans un processus de retour et de valorisation de ses acquis dans le pays d'origine. Dans cette phase, l'émigré change de statut : de simple émigré, il devient

[3] Une grande partie de ces éléments sont le résultat de notre entretien semi-directif avec Seydou Keita, conseiller technique au Ministère des Maliens de l'Extérieur à Bamako.

migrant-entrepreneur dans les milieux d'hommes d'affaires ou migrant-actif dans les mouvements associatifs.

Les migrants-actifs interviennent activement dans les associations de développement et d'intégration, ils s'inscrivent dans le double espace avec une localisation physique régulière dans le pays d'accueil. Dans les associations de développement, les actions se dirigent vers les villages d'origine. Leurs actions politiques sont limitées à leur localité. Elles essaient d'influencer à leur niveau le pouvoir local mais ont peu d'effets sur la politique globale (nationale) du pays. Certains d'entre ces migrants-actifs retournent dans le territoire d'origine ou restent dans le territoire d'accueil pour s'investir dans la politique locale.

Quant aux migrants entrepreneurs, ils sont des hommes d'affaires transnationaux qui profitent des opportunités offertes dans les deux pays. Ils s'inscrivent parfaitement dans l'entre-deux. En cas de succès des affaires dans le pays d'origine, la résidence principale change du pays d'accueil vers le pays d'origine, tout en jouant sur le double espace, du fait de la double dépendance. Ce groupe ne s'investit pas au niveau local, il a plutôt des ambitions nationales, puisqu'il prétend œuvrer pour le développement global du pays.

Ce groupe de migrants, à partir des ressources acquises à l'extérieur, se propose de les investir par la création d'entreprises pour le développement économique de son pays. De ce fait, il voudrait faire partager son savoir et son savoir-faire et s'engage pour la transformation volontariste de sa société. Le HCME a été une occasion pour cette catégorie de migrants de prendre attache avec l'Etat et ses corps de fonctionnaires. A partir d'une accumulation initiale faite à l'extérieur, ils ont réussi à la faveur de la démocratisation du début des années 90, à se faire des relations de type clientéliste dans les autres sphères de l'Etat. Ils ont bâti leur stratégie d'accès et d'accumulation des ressources sur la combinaison de leurs ressources économiques initiales et les relations personnelles établies au niveau de l'Etat.

La mise en pratique de cette stratégie passe tout d'abord par la redistribution de la fortune acquise à l'extérieur en faisant des libéralités au niveau de la société et de l'Etat. Cette redistribution de ressources a pour but de se faire de la renommée et par ce fait, avoir un pouvoir d'influence. Il s'agit dans un premier temps de se faire un capital social à partir de la redistribution d'une accumulation primitive. Prenons l'exemple du milliardaire malien Babani Sissoko qui s'est fait une renommée en redistribuant sa fortune de façon ostentatoire. Il s'est tissé des relations dans les

milieux du pouvoir depuis le régime de Moussa Traoré jusqu'au régime actuel en offrant voitures et argent. C'est ainsi qu'il a pu bénéficier d'une protection de l'Etat, car il y avait un mandat d'arrêt international contre lui qui n'a jamais été exécuté. Notons qu'il était maire de Dabia au nom de l'ADEMA, parti qui était au pouvoir. C'est grâce à une fortune accumulée au cours de la migration, et la façon dont il l'a converti en capital social, qu'il a pu se hisser à un niveau politique qui lui a conféré un grand pouvoir de décision et de marge entrepreneuriale. Babani Sissoko, en reconstruisant son village s'est constitué un capital social qu'il a transformé lors des dernières élections communales en capital politique. La position stratégique qu'il occupe en tant que leader politique va lui permettre d'accéder aux biens économiques, notamment aux ressources minières de son terroir. Il a porté ainsi la double casquette de migrant-entrepreneur et d'homme politique.

Dans cette stratégie, les positions économiques et politiques se superposent avec une forte complémentarité entre elles. La redistribution du migrant est une manière de payer sa dette vis-à-vis de la société. Mais, il s'agit aussi d'une stratégie délibérée pour accéder à des positions politiques prestigieuses. Les relations politiques, sociales, le prestige et la renommée, acquis par la redistribution, permettent d'avoir des relations dans les cercles du pouvoir et d'accéder ainsi aux ressources de l'Etat. L'accumulation politique va permettre l'accès aux ressources économiques qui, une fois acquises, vont être réinvesties dans différentes entreprises économiques.

En plus de l'exemple de Babani Sissoko, cette stratégie est aussi majoritaire dans les institutions maliennes en charge de la gestion des Maliens de l'extérieur comme le HCME. Dans l'ensemble, les membres dirigeants du HCME en tant que migrants-entrepreneurs se sont engagés dans une entreprise globale politico-économique sociale. Cette globalisation marque l'indifférenciation des champs de l'économique et du politique. Ils comptent développer le pays par l'intermédiaire du réinvestissement des ressources issues de la migration. Mais, en même temps, ils cherchent des positions politiques, car comme il est ressorti de certains de leurs discours, il faut d'abord compter politiquement pour pouvoir peser économiquement. C'est pourquoi une partie de la rente est réinvestie dans la négociation des positions politiques. Ayant eu une assise économique à l'étranger, les migrants-entrepreneurs cherchent par l'intermédiaire du HCME à se faire une assise politique. Or, l'histoire politique malienne nous a montré que si l'on veut faire carrière dans la politique, il faut disposer de ressources économiques conséquentes, pour se construire une base politique. L'homme politique qui veut être député ou maire doit pouvoir se faire d'abord une clientèle en distribuant ses ressources. Une fois élu, il doit redistribuer ce dont il a pu bénéficier par cet accès à l'Etat. Il doit partager son salaire et ses primes de session ou autres biens acquis à

la suite de cette fonction politique. Il doit entretenir sa clientèle s'il ne veut pas hypothéquer sa réélection.

En réalité, les migrants-entrepreneurs ne font que poursuivre les logiques fortement implantées dans la société malienne. Certaines de ces logiques sont pourtant contradictoires à la logique entrepreneuriale. Avant la redistribution sociale, ils sont soumis aux contraintes de la satisfaction des besoins domestiques de leur famille, c'est-à-dire de la redistribution familiale. En faisant de la politique, ils vont être soumis à l'Etat et à ses corps de fonctionnaires, et à leur propre base politique. Pour accéder à l'Etat, il faut redistribuer ; pour s'y maintenir, il faut redistribuer. Le migrant-entrepreneur rentre ainsi dans ces contradictions, car la logique de l'accumulation économique et celle de l'accumulation politique sont contradictoires. L'accumulation économique exige de la rigueur dans les dépenses, de faire des profits, d'éviter le gaspillage des ressources. L'accumulation politique demande la redistribution des ressources à des soutiens politiques. Cette contradiction fait que le migrant-entrepreneur cherche coûte que coûte à accéder à l'Etat pour pouvoir financer ces besoins d'accumulation politique et de prestige social. Un cycle vicieux se crée qui peut ainsi conduire le migrant-entrepreneur vers la faillite.

Il existe d'autres logiques qui empêchent les migrants-entrepreneurs de devenir des vrais entrepreneurs. Ces logiques profondément implantées dans la vie sociale courante au Mali s'appliquent aussi aux entrepreneurs locaux.

La logique de la négociation fait remarquer que dans la vie sociale au Mali, tout se négocie. Les règles fixées ne sont jamais respectées. Il y a un marchandage qui ne s'applique pas seulement aux transactions commerciales mais à tous les secteurs de la vie sociale. Le migrant-entrepreneur en revenant au pays vient négocier sa réinsertion. Le HCME se présente comme un bureau de négoce pour les Maliens de l'extérieur. La pratique consiste pour le migrant de retour au pays, à solliciter le HCME afin qu'il négocie avec le gouvernement des facilités d'investissement ou de rapatriement des biens par l'obtention d'exonérations douanières. Les normes économiques sont contournées ou simplement violées avec la complicité des agents de l'Etat. Ce qui laisse place à des pratiques de corruption.

La logique du courtage, comme le marchandage, représente un mode particulier de transaction marchande, avec rémunération de l'intermédiaire. Le HCME se présente comme un bureau de courtage. Il se pose en intermédiaire, en guide, en introducteur, en médiateur entre l'Etat et les

migrants. La pratique consiste à préparer des dossiers aux noms des migrants sous le couvert du HCME et à les faire suivre par son secrétariat permanent. Ces dossiers sont en général des demandes d'exonérations douanières, des demandes d'affectation des terrains, des sollicitations d'accès aux marchés publics, des demandes d'inscription des élèves maliens de l'extérieur dans les établissements scolaires nationaux. Le HCME a retenu un certain montant sur les prix de vente des 500 lots offerts par le gouvernement aux Maliens de l'extérieur.

La logique du cadeau est une logique traditionnelle ancestrale qui s'est répandue d'une manière travestie dans les transactions contemporaines. Elle est au centre de la philosophie sous-jacente au fonctionnement des structures sociales.

Au Mali, le bénéficiaire d'une aide se doit de faire un geste symbolique en retour. Le cola se donne au nom d'un remerciement pour service rendu ou pour réparer symboliquement des dommages subis à quelqu'un. Aujourd'hui, le don de cola a été transformé en don d'argent. La pratique consiste pour le migrant-entrepreneur à faire des cadeaux à ses parents et alliés. Il doit faire des cadeaux aux agents de l'administration pour activer les dossiers qu'il a introduits. Il fait des cadeaux en dehors des normes officielles pour établir des papiers. Ces cadeaux sont plus des passe-droits que de réels cadeaux.

En bambara, le terme « bognali », signifiant le respect symbolisé par des cadeaux, a été travesti dans son application. Des cadeaux symboliques à une période donnée de l'histoire sociale, on en est arrivé maintenant à du « donnant-donnant », c'est-à-dire que tous les services se paient en contrepartie. Sur le plan économique, cela a débouché sur la corruption généralisée dans les règlements des affaires. Sur le plan politique, nous assistons à l'achat des votes ou des votes d'allégeance suivis de la redistribution du pouvoir. Ceci constitue un modèle dominant de clientélisme dans la société malienne. Ce qui fait que partout où il y a une parcelle d'autorité et de pouvoir à conquérir ou à maintenir, subsiste la logique clientéliste. La logique du cadeau, donc du « bognali », n'est pas propre au migrant-entrepreneur mais est ancrée dans la culture même de la société.

La logique des réseaux s'appuie sur des solidarités familiales, de voisinage, d'associations, de camaraderie, de travail ou de promotion. Les réseaux sont bâtis sur des relations interpersonnelles et procurent à chacun de ses membres un capital de relation sociale qui sera réinvesti au moment opportun.

Les migrants-entrepreneurs sont insérés dans des réseaux de solidarité qui leur permettent d'assurer leurs avants et leurs arrières. Le HCME n'échappe pas à cette logique de réseaux. Lors de nos entretiens, certains anciens membres dirigeants ont confirmé leur maintien pour des raisons ethniques et pour conforter leur réseau communautaire, grâce à leur présence au sein de cette institution. Cela montre que le HCME semble s'être constitué sur des réseaux de solidarité ethnique dont les intérêts sont contradictoires. Les conflits peuvent naître de ces divergences d'intérêts. Ce qui pose problème pour le contrôle politique de l'institution.

La logique est une fonction abusive de l'autorité et se traduit en bambara par le terme « binkanni », qui signifie littéralement « tomber sur quelqu'un », lui montrer la force, le pouvoir. Il s'agit du droit que s'arroge le détenteur du pouvoir à extorquer des ressources aux personnes qui doivent passer sous son contrôle.

Le migrant-entrepreneur qui revient dans son pays est victime de cette logique de prédation. Il s'agit dans la pratique, de rackets douaniers et policiers. Chaque niveau de l'administration auquel il a affaire lui soutire sa part de prébende. La prédation des agents de l'Etat est un frein à la promotion de l'entreprise que le migrant-entrepreneur se propose de bâtir.

Enfin, la logique de l'accumulation redistributive s'appuie sur les éléments de la culture malienne comme la générosité, la largesse et la reconnaissance. Ces éléments constituent des valeurs sociales positives. Le migrant qui a accumulé doit redistribuer sa fortune. Cela est d'autant plus normal si c'est la famille qui a organisé son départ. Il doit montrer qu'il a réussi. La société, elle-même, valorise l'ostentation, en jouant sur les rivalités de prestige. Les griots chantent les louanges du migrant-entrepreneur qui donne, et réprimandent celui qui possède et qui ne donnent pas avec le terme « bakilu » (l'avare). Etant prisonnier de cette logique de l'accumulation redistributive, le migrant-entrepreneur ne peut pas être un bon capitaliste pour développer le pays. C'est une logique qui est contraire à la rationalité économique capitaliste.

2.5. LA GESTION DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE MALIENNE

Les gouvernements successifs du Mali ont toujours mis en avant les vertus d'hospitalité et de panafricanisme à l'égard des immigrés au Mali. Pour la première fois, dans l'histoire du Mali, en 2004, une loi relative à l'entrée, au séjour et à l'établissement des étrangers a été votée au Mali. Dans le même temps, il n'existe pas de loi sur le départ (Bartolomeo et al. 2010). Le Mali se contente des conventions, des accords et protocoles ratifiés et ne légifère pas sur le départ qui n'est en aucun cas considéré comme un problème mais plutôt comme une solution aux problèmes structurels de pauvreté.

L'encadrement des Maliens de l'extérieur est assuré par les pouvoirs publics, par les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et par les migrants eux-mêmes.

Au niveau de l'Etat du Mali, la politique migratoire est en train de se construire de manière progressive. Il n'y a pas de ligne directrice claire mais un consensus se dégage en faveur de l'implication des Maliens de l'extérieur au processus de développement économique. On ne trouve aucune trace d'une politique migratoire explicite mais des éléments de stratégie de la gestion de la migration existent dans la politique nationale de la population adoptée en 2005 par le gouvernement.

Pour pallier à cette absence de politique nationale, le Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM) a ouvert ces portes en 2008, dans le but de définir et de mettre en œuvre une politique migratoire malienne. S'inscrivant dans la thématique « migration et développement », la décision de la création du centre résulte d'une série de rencontres entre les pays d'accueil et les pays d'origine. Les rencontres de Rabat en juillet (2006) et de Tripoli en novembre (2006) ont abouti à la signature de la déclaration de la création du CIGEM en 2007 par la France, l'Espagne, la Commission Européenne, la CEDEAO et le Mali. Le CIGEM est pour l'instant une institution jeune et qui n'a pas encore produit une politique migratoire nationale explicite.

En 2009, le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine a été créé par le décret N° 164/P-RM du 17 avril. En réalité, il s'agit d'un maintien du ministère délégué créé de 1991 à 1993 et du ministère entier de 2004. Il a en charge : la promotion des intérêts et la protection des Maliens de l'extérieur, la mise en œuvre des actions relatives au retour et à la réinsertion des Maliens de l'extérieur, l'élaboration et la mise en œuvre des mesures destinées à assurer une pleine

implication des Maliens établis à l'extérieur dans la vie nationale et dans la réalisation des actions de développement, la mise en œuvre de la politique d'intégration africaine et la mise en liaison avec les autres ministères concernés (Keita, 2009). Cette tendance vient confirmer la volonté étatique de mieux encadrer la politique migratoire dans le sens de la thématique « migration et développement », connu sous le terme « codéveloppement ». Celui-ci reste ambigu : au nord, on l'utilise pour concilier le développement et le recul des flux migratoires ; au sud, on utilise pour montrer l'intérêt des migrants dans le processus de développement du lieu d'origine.

Ce contexte politique de « codéveloppement », caractérisé par la « migration et le développement » dans les pays d'origine et le durcissement des politiques migratoires dans les pays d'accueil, s'est accompagné de l'organisation des forums nationaux au Mali consacrés à la question migratoire. Conscientes du durcissement, en 2003, les autorités maliennes, tout en encourageant les flux migratoires, organisent un forum consacré aux investisseurs de la diaspora. Il s'agit de voir les voies et les moyens pour profiter des richesses accumulées par ceux qui sont partis pour qu'ils investissent dans leur pays d'origine. Cette volonté de profiter de ceux ayant réussi à l'étranger a été prolongée en 2009, à travers le forum de la diaspora scientifique et intellectuelle. Dorénavant, les institutions publiques cultivent la proximité des Maliens de l'extérieur avec le pays d'origine par les retours ou par le développement d'un réseau transnational liant le Mali au reste du monde.

Au cours des vingt dernières années, l'Etat malien a mis en place plusieurs programmes en faveur de la migration. En 1997, le programme d'action mis en œuvre à Ouagadougou consistait à mettre en place des politiques d'aménagement du territoire pour freiner l'exode rural et les migrations internes. Dans cette même perspective, l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) s'est dotée d'un programme de travail luttant contre l'exode rural.

En 2006-2007, le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine a mis au point un avant-projet d'un document de politique nationale migratoire. Cet avant-projet, malgré son caractère inachevé, constitue la référence pour les autorités maliennes, en matière de recommandations à suivre. Il retient trois fils conducteurs : la réglementation du départ, la sécurisation du séjour et la réinsertion économique au retour. C'est cette perspective qui anime justement le CIGEM, financé à hauteur de 10 millions d'euros sur trois ans par le Fonds Européen de Développement. Le CIGEM a 3 services : le premier est chargé de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des migrants potentiels et des migrants de retour, le deuxième service est consacré à l'amélioration de la connaissance des phénomènes migratoires et

le troisième à la valorisation du capital humain, financier et technique des Maliens de l'extérieur. Il s'agit en effet de profiter des Maliens de l'extérieur et de sécuriser au maximum le parcours migratoire en réduisant l'immigration clandestine et en accroissant le taux de succès des départs et des retours à travers une formation adaptée et un projet de réinsertion. Le CIGEM, chargé d'appuyer le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine dans la mise en place d'une politique nationale cohérente se retrouve dans les mêmes incohérences politiques. D'un côté, les autorités maliennes prônent un discours de mobilité ; et de l'autre côté, les documents officiels évoquent le « codéveloppement » s'approchant de la version du CIGEM qui consiste à freiner les flux migratoires par des projets de développement économique. Ce manque d'indépendance a été soulevé par Funakawa (2009) qui soutient que le budget du CIGEM est 6 fois supérieur à celui du Ministère des Maliens de l'Extérieur. Ce dernier, en charge de la définition et de la mise en œuvre d'une politique migratoire manque cruellement de moyens et de compétences, sans le CIGEM.

Le **Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (MMEIA)** dispose de plusieurs sous-départements qui concourent aux mêmes objectifs. Parmi ces départements opérationnels, on trouve la **Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME)** et le **Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM)**. Bien que complémentaires et œuvrant tous pour une meilleure gestion de la migration malienne, l'institution centrale reste le MMEIA. A ce niveau, il convient de souligner l'insuffisance des moyens financiers, logistiques, humains, le besoin de formation et de recherche de connaissances face aux objectifs assignés (Ballo, 2009).

La **DGME**, par l'ordonnance N° 00-046/P-RM du 25 septembre 2000, a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'administration, d'assistance, de protection et de promotion des Maliens de l'extérieur et d'assurer la coordination et le contrôle des missions diplomatiques et consulaires. Elle veille à la protection des intérêts des ressortissants maliens établis à l'étranger et elle anime et coordonne les différentes actions d'aide au retour des Maliens de l'étranger.

L'Etat malien intervient également dans le programme « Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals » (**TOKTEN**, en français : Transfert des compétences à travers les expatriés nationaux). Initié par le PNUD en 1977, l'expérience malienne est très récente. A la création de l'Université du Mali en 1997, les déficits d'enseignants locaux ont été comblés par le recours

massif aux intellectuels maliens résidant à l'étranger. L'Etat malien est intervenu activement pour rendre opérationnel le programme au profit de l'enseignement supérieur. Dans sa phase initiale entre 1998 et 2007, le Rectorat de l'Université de Bamako était chargé de sa mise en œuvre ; le PNUD apportait les financements et le gouvernement du Mali y ajoutait une contribution financière et matérielle. Entre 1998 et 2010, 534 missions ont pu être réalisées par les Maliens de l'extérieur. Plusieurs thèses de doctorat et de mémoires de DEA ont déjà été soutenues dans le cadre du TOKTEN. En 2010, 16 thèses de doctorat étaient en cours de préparation et 130 étudiants en DEA sont encadrés par des consultants TOKTEN.

Toujours dans la même logique du « codéveloppement », il s'agit de lier la migration et le développement en faisant contribuer les expatriés au processus de développement économique et social. Ce programme est l'expression au niveau mondial de faire profiter aux pays en développement des expertises et des compétences installées à l'étranger. Il offre, aux cadres maliens, notamment enseignants et chercheurs de l'extérieur, l'opportunité d'apporter leur contribution volontaire à l'œuvre de construction nationale. C'est ainsi que l'expérience TOKTEN de 1998 à 2007 a été étendu à d'autres secteurs comme la santé, l'agriculture et les PME/PMI, à travers une convention entre le Mali, le PNUD et l'Union Européenne.

L'Etat malien a aussi mis en place des **Bureaux d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Maliens de l'Extérieur**. Ces bureaux existent à l'aéroport de Bamako et à la gare ferroviaire de Kayes. Ils sont chargés de faire une base de données statistique sur les migrants maliens et de les informer juridiquement en cas de retour volontaire ou forcé.

En 2006, dans le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCRP), le gouvernement préconisait l'utilisation des ressources provenant des Maliens de l'extérieur pour réduire la pauvreté. La tâche consiste à définir des politiques pour utiliser de manière optimale les ressources financières, intellectuelles, politiques, psychologiques et symboliques des nationaux résidant à l'étranger. Dans le projet pour le développement économique et social (PDS) du gouvernement de Modibo Sidibé, une attention prioritaire a été accordée à la mobilisation des transferts de fonds des migrants.

En 2002, dans le cadre de la politique du « codéveloppement », la France et le Mali ont signé la convention de financement du Fonds de solidarité prioritaire (FSP). Le FSP a pour objectif de renforcer les dynamiques associatives, de canaliser les transferts de fonds des migrants vers le

secteur productif et de renforcer les liens entre les jeunes issus de l'immigration et leurs pays d'origine. Il a été le dispositif phare de la politique de codéveloppement, depuis son apparition en 1997, suite au rapport de l'universitaire Sami Naïr, remis à Lionel Jospin. Dans la réussite de cette perspective, la cellule technique du codéveloppement à Bamako, rattachée au Ministère de l'Economie et des finances, a été créée pour mieux coordonner les opérations sur le terrain et faire partie intégrante des outils de la coopération franco-malienne.

Dans le FSP, on note des opérations de cofinancement de projets initiés par les associations de jeunes issus de l'immigration et des associations de migrants. Dans le premier cas (associations de jeunes nés en France), il s'agit entre autres d'événements culturels et sportifs susceptibles de favoriser le rapprochement entre les jeunes issus de l'immigration et le pays d'origine de leurs parents. Dans le second cas (associations de migrants), il s'agit de la réalisation des infrastructures au niveau local. L'objectif c'est de créer un rapprochement entre les associations de migrants et les acteurs du développement local. Avec un budget de 2,6 millions d'euros (Gauvrit et Bahers, 2004), le fonds finançait les projets initiés et portés par les migrants eux-mêmes. Il fallait obligatoirement qu'une partie du financement soit assurée par les migrants eux-mêmes, que le projet s'inscrive dans le plan de développement communal et fasse l'objet d'une première étude de faisabilité.

Au niveau local, la coopération décentralisée a connu une nouvelle phase d'accélération, à travers l'implication des migrants. Au Mali, on a assisté tout au long de la décennie 90, à une série de signatures d'accords de jumelage entre collectivités territoriales décentralisées. Ces projets sont très généralement initiés par les migrants. Le Programme d'Appui au Développement Durable de Yelimane (PADDY) en est l'exemple parfait. Il implique la ville de Montreuil en France, le village de Hai-Duong au Vietnam, le cercle de Yelimané au Mali et l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO). Pour la première fois, on est face à un projet de coopération sud-sud, avec une ville du nord à l'origine où résident des milliers de migrants originaires d'ailleurs. Ce programme en destination du cercle de Yelimané avait pour objectif de renforcer la sécurité alimentaire, d'améliorer la maîtrise de l'eau, la gestion des ressources naturelles et d'intensifier les systèmes de production susceptibles de créer des emplois pour réduire l'exode et la migration (Ballo, 2009).

Le gouvernement malien, conscient de l'ampleur de ses flux migratoires, a signé plusieurs conventions et règlements internationaux. L'Organisation Internationale pour les Migrations

(OIM), créée en 1951, est une organisation intergouvernementale dont le Mali est membre. Depuis 2004, elle a un siège à Bamako. Elle mène des activités de réinsertion au profit des migrants de retour et des activités de formation au profit des cadres des différentes institutions impliquées dans la gestion de la migration. De 2006 à 2009, l'OIM a assisté plus de 1 200 migrants volontaires de retour au Mali, à travers des microprojets dans la couture, dans la soudure et dans d'autres activités. Pour bénéficier d'un billet retour et d'un montant financier, les migrants maliens bloqués au Maghreb (Maroc, Libye) définissent la nature de leur projet dans les bureaux d'accueil de l'OIM dans les pays d'accueil en lien avec ceux des pays d'origine. Ce programme est financé par les subventions de la commission européenne, par les gouvernements suisse, norvégien, italien, belge, néerlandais et du Royaume-Uni.

Le Mali a ratifié la convention n° 97 de 1949 de l'OIT sur la migration et l'emploi, la convention n° 143 de 1975 de l'OIT sur les travailleurs migrants et la convention des nations unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Il a aussi signé les protocoles de la CEDEAO de 1979, de 1985, de 1986 et le traité de l'UEMOA de 1994 relatifs à la libre circulation des biens et des personnes. En plus de ces accords régionaux, depuis les années 60, le Mali a signé des accords bilatéraux sur le droit d'établissement, de circulation et de l'emploi en faveur de ses expatriés. On trouve les pays comme la France (protocole relatif à l'emploi et au séjour des travailleurs salariés et de leurs familles en 1977, le Burkina Faso (convention d'établissement et de circulation des personnes en 1969), le Ghana (accord sur la libre circulation des biens et des personnes en 1977), la Guinée, le Cameroun, le Niger en 1964, avec la Libye en 1980, l'Espagne en 2007, etc. Par ailleurs, des accords de suppression de visas ont été signés avec des pays comme la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, le Cameroun, Cuba, la région administrative de Macao (Chine), etc. Selon plusieurs observateurs de la réglementation migratoire, le Mali semble appliquer rigoureusement tous ces protocoles de libre circulation mais les Maliens de l'extérieur sont victimes du non-respect de certains protocoles en vigueur dans d'autres pays africains.

Si les pouvoirs publics maliens ont plusieurs institutions travaillant sur les questions migratoires maliennes, comme la Direction Nationale de la Population (DNP) ou la Direction Nationale des Statistiques et de l'Informatique (DNSI), en plus de celles citées ci-dessus, les migrants eux-mêmes se sont regroupés afin de défendre leurs intérêts et ceux de leurs pays d'origine.

Dans ces organisations associatives, la plus importante pour les Maliens de l'extérieur est très certainement le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME). Le HCME a été créé en

novembre 1991 suite aux recommandations de la conférence nationale. Organe apolitique, à caractère consultatif, il se fixe les objectifs suivants : rassembler tous les émigrés maliens de l'extérieur sans distinction d'origine ethnique, régionale, confessionnelle, sociale et de sexe ; amener les ressortissants maliens à participer plus activement à la vie du pays ; encourager la participation des Maliens de l'extérieur au développement du pays ; chercher à orienter les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Organisations Internationales (OI) en direction du Mali ; inciter l'épargne de l'émigration aux fins d'investissements au Mali ; favoriser l'émergence de groupe d'investisseurs au sein des communautés maliennes de l'extérieur ; apporter toute assistance aux membres de la communauté dans la mesure de ses moyens ; faire mieux connaître et respecter les conventions, lois et règlements des pays d'accueil ; veiller à un meilleur rendement des services consulaires en direction de la communauté malienne de l'extérieur ; susciter des actions sociales susceptibles d'améliorer les conditions de vie des membres de la communauté ; promouvoir les échanges culturels et sportifs entre le Mali et les pays d'accueil ; participer à l'élaboration d'une politique adéquate de réinsertion des Maliens de l'extérieur ; participer à la création d'infrastructures touristiques dans le cadre des colonies de vacances.

Le HCME est constitué par des Conseils de Maliens dans les différents pays d'accueil qui sont ses organes de base. Le Conseil des Maliens regroupe l'ensemble des Maliens résidant dans un pays étranger. Les instances du HCME sont : la Conférence des Maliens de l'extérieur, le Conseil d'administration et le Bureau exécutif.

La conférence des Maliens de l'extérieur (CME) se compose : des délégués mandatés à raison de cinq par Conseil des Maliens de l'extérieur ; des membres du bureau du Conseil d'Administration en qualité de membre de droit ; de personnes ressources émanant des services officiels, d'ONG et des partis politiques en qualité d'observateurs ; des députés des Maliens de l'extérieur ; des membres du conseil économique, social et culturel au titre des Maliens de l'extérieur ; des membres du Haut Conseil des Collectivités Territoriales au titre des Maliens de l'extérieur. La CME est l'instance suprême du HCME. Elle se réunit tous les trois ans quand le quorum est atteint à la majorité absolue, mais peut cependant se réunir en session extraordinaire à la demande du conseil d'administration ou à la demande des deux tiers des membres du HCME. Elle définit la politique du HCME, entend et adopte les rapports d'activités du Conseil d'Administration, du bureau exécutif.

Le Conseil d'Administration est l'organe dirigeant du HCME entre deux conférences. Son mandat est de trois ans. Il est composé : des délégués des conseils des Maliens de l'extérieur à raison de trois par pays sauf la Côte d'Ivoire qui en dispose de cinq ; des représentants des Maliens de l'extérieur dans les institutions de la république en qualité d'observateurs. Il se réunit une fois par an en session ordinaire, mais peut se réunir en session extraordinaire à la demande du Bureau Exécutif. Il élit en son sein le Bureau exécutif. Le vote est secret, et chaque Conseil de Maliens dispose de trois voix, y compris la Côte d'Ivoire.

Le président du Bureau Exécutif est le premier responsable du HCME et le représente dans tous les actes de la vie civile. Il est investi des pouvoirs nécessaires à cet effet. Il convoque et préside les réunions et conférences. Il coordonne les activités du HCME et est ordonnateur des dépenses et contresigne conjointement avec le trésorier général toute opération financière.

Si le HCME existe dans les pays où il y a plus de 20 000 Maliens, il ne faut pas oublier que les organisations de migrants sont bien vieilles. A l'origine, fondées pour faciliter l'intégration des nouveaux venus, elles se sont tournées progressivement vers le développement des territoires d'origine. Elles sont nombreuses aujourd'hui à promouvoir des activités économiques, financières et culturelles en faveur du Mali.

En définitive, la gestion de la migration malienne s'effectue sans une politique migratoire nationale (Diombana, 2009). Il n'y a pas de politique migratoire explicite, même si on retrouve la question migratoire dans d'autres documents officiels comme dans la politique de population (DNSI, 2003), dans le Projet pour un Développement Economique et Social (PDES) du gouvernement précédent (Présidence de la République, 2007) et dans certaines déclarations (Primature, Présidence de la République, 2007). Il semble tout de même exister un début de coordination entre les différentes institutions en charge de la question migratoire pour élaborer une politique migratoire. En attendant, tous les principaux partenaires du Mali affichent avec volonté et fermeté leur politique migratoire. La France, à travers la politique du codéveloppement, met en avant le développement local pour contenir l'émigration. Elle crée l'Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM), en 2005, pour accompagner la réinsertion économique des migrants de retour volontaire. Par ailleurs, elle renforce sa politique en allouant pour le FSP Codéveloppement Mali (2006-2009), un budget supplémentaire de 2,5 millions d'euros. L'Espagne initie la migration circulaire, par la signature d'un accord cadre de gestion de la migration avec le Mali. Le Mali et l'Espagne s'engagent en faveur d'un système de migration ordonnée qui les enrichit mutuellement,

tout en favorisant le rapprochement culturel. Les pays de la CEDEAO et de l'UEMOA essaient d'appliquer totalement la libre circulation des biens et des services. Certains organisations internationales (ou intergouvernementales) mettent en place des retours temporaires (PNUD) et des retours assistés (OIM). La société civile africaine, via les associations, s'est donnée comme objectif d'accueillir, de sensibiliser et de réinsérer les migrants de retour. Parmi ces associations, on retrouve : l'Association Retour Travail et Dignité (ARTD), Association Malienne des Expulsés (AME), Association Malienne des Rapatriés de Côte d'Ivoire (AMARCI), Association aux Initiatives de Développement (AIDE), etc. Les associations de migrants dans les pays d'accueil (environ 400 en France) avaient déjà initié des projets de codéveloppement avant leur appropriation politique par la France. Elles s'étaient données comme mission de développer leur village d'origine, en y construisant les infrastructures et une économie locale capable de créer des emplois. A contrario de la version française, pour elles, le codéveloppement n'est pas lié à la réduction des flux migratoires : il s'agit de leur contribution patriotique et de leur devoir vis-à-vis de ceux qui sont restés.

En somme, cette partie introductive recense ces faits empiriques stylisés, qui posent problème. Ces faits nous aideront grandement dans la suite de notre thèse. Les migrations maliennes se dirigent principalement vers les pays du continent africain et en particulier vers les pays voisins d'Afrique de l'Ouest, contrairement à la croyance dominante.

Ceux qui se dirigent vers l'Europe, encore contrairement aux autres courants migratoires traditionnels, sont majoritairement d'origine rurale et analphabète. Les migrants en Europe sont généralement sélectionnés positivement avec leur niveau d'éducation et leur origine urbaine. Les migrants alphabétisés et provenant des zones urbaines sont majoritaires dans les migrations des pays d'Afrique noire vers la France, contrairement aux migrations maliennes vers la France qui sont majoritairement analphabète et d'origine rurale. Ces données issues de l'enquête de (INED, 1992 ; Bocquier et Diarra, 1999) montrent également que les migrants maliens sont fortement intégrés dans les associations d'accueil (15%) et dans les associations villageoises (77%), avec une forte continuité culturelle par les pratiques religieuses.

Les travaux existants montrent tout de même que les migrations vers l'Amérique du Nord restent sensibles au niveau d'éducation et à l'origine urbaine. Ces migrants poursuivent un objectif de promotion sociale, à travers une acquisition importante de capital humain et une valorisation de

cette acquisition dans le pays d'origine. Ceci montre a priori qu'il faudrait chercher à identifier les classifications des types de migrants en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord.

Dans les études existantes, il n'est pas possible de trouver un déterminant unique aux migrations maliennes. On trouve dans la littérature et dans les institutions en charge de la question migratoire, un ensemble de facteurs explicatifs (économique, historique, culturel, etc.). Ce qui nous conforte dans l'intuition précédente d'établir une typologie des migrations en fonction des déterminants des flux migratoires en question.

En termes de spécificités, les migrations maliennes notent une forte tendance familiale et régionale (territoriale), en termes de provenance (origine) et de destination (accueil). Ces tendances sont aussi marquées par une forte informalité des transferts financiers, environ 73% des transferts totaux, selon la BAD (2007). Malgré une minorité statistique de Maliens en France, on note que la France enregistre 65% des transferts financiers vers le Mali. Cette tendance informelle mérite aussi d'amples questionnements.

Les migrants-entrepreneurs sont contraints par les exigences de redevabilité, de redistribution et de donation, à l'égard de « ceux qui sont restés dans le pays d'origine » (familles, amis, proches, etc.). La redevabilité, la redistribution et la donation méritent aussi plus de questionnements dans le domaine de la migration malienne. De plus, ils sont aussi confrontés à différentes logiques intrinsèques à la société malienne dont : la logique de la négociation, la logique du marchandage, la logique du courtage, la logique du cadeau, la logique des réseaux, la logique de l'autorité prédatrice et la logique de l'accumulation redistributive. Dans ce travail où le terrain est multi-situé, la prise en compte des différentes logiques (de rationalité) entre le pays d'origine et d'accueil doit intégrer les études sur les migrations.

Enfin, nos interviews avec le Ministère de l'Intégration Africaine et des Maliens de l'Extérieur nous montrent qu'il n'y a pas de politique migratoire malienne de manière explicite. Un document d'avant-projet est cependant en cours de production, dans lequel on retient trois points comme fil conducteur : la réglementation des départs, la sécurisation du départ et la réinsertion économique au retour. Dans ce travail, nous pensons qu'il est nécessaire de faire une étude d'expertise sur les dispersions maliennes afin de pouvoir dégager les grandes lignes d'une future politique migratoire malienne. Hormis les problèmes d'insuffisance de moyens des institutions maliennes en charge de la question migratoire, une politique migratoire pertinente ne pourra être établie qu'à partir d'une

analyse approfondie des éléments positifs et empiriques maliens. Par ailleurs, nous pensons que les autres programmes maliens comme le programme national de lutte contre l'exode rural doit être revu et ré-questionné entièrement, ainsi que l'approche malienne de la politique migratoire. Le cas guinéen montre que les expatriés peuvent être mieux associés au développement de leur pays d'origine.

Cette partie introductive cadre l'objet de la recherche, à partir duquel notre grille analytique prendra appui. Le terrain d'étude multi-situé montre que les dispersions maliennes sont en réalité vastes. Ce qui implique l'élaboration de faits stylisés, au regard de cette étendue. Ceux-ci sont fournis par l'ensemble des études empiriques et statistiques existantes sur ce terrain d'études.

Ces faits stylisés s'appuient sur les études empiriques et statistiques existantes. Aucune de ces études n'entreprend une explication globale des dispersions maliennes. Elles s'intéressent quasiment toutes à un accent particulier de cette migration, sans fournir de grille de lecture analytique solide. En s'inscrivant sur l'agenda mondial de la recherche sur les liens entre « migrations, diaspora et développement », nous avons élaboré des faits stylisés, avec l'aide de nos observations et de nos interviews avec les spécialistes de la question migratoire malienne.

L'ampleur des migrations maliennes montre qu'elles se dirigent principalement vers les pays du continent africain. Cette migration sud-sud, importante quantitativement, est sous-étudiée dans la littérature académique. Dans les migrations maliennes, environ 90% de la migration malienne se fait à l'intérieur du continent. Il est faux de croire que le nord est la plus grande destination des migrants africains. Cette thèse doit contribuer à ajuster ce déséquilibre existant entre l'ampleur numérique des migrations sud-sud et la faiblesse académique consacrée à ces migrations.

En plus de ces migrations sud-sud, il existe tout de même des migrations sud-nord, moins importantes quantitativement mais importantes dans la littérature empirique et théorique occidentale sur les migrations internationales. Les migrations vers l'Europe résultent en grande partie des besoins de reconstruction après-guerre et des demandes du cycle économique des pays européens. Quant aux migrations vers le continent nord-américain, elles s'inscrivent dans une tendance d'hyper sélectivité et de mobilité sociale ascendante. Enfin, les migrations vers l'Asie s'inscrivent dans une maîtrise mondiale des circuits de distribution des marchandises.

Pour cette thèse, il convient de prendre avec précaution les informations statistiques sur les migrations internationales qui sont parfois approximatives, incomplètes et incohérentes. Il faudrait s'appuyer davantage sur les informations qualitatives comme les enquêtes auprès des associations de migrants et des interviews avec les professionnels et les chercheurs de la question migratoire. D'autant plus que la migration est une tradition culturellement bien ancrée au Mali, qui est toujours d'actualité. Il convient de noter une dimension qui a rarement été étudiée dans la littérature existante : l'ethnicité et la territorialité des flux migratoires. En effet, les flux migratoires sont dominés par certaines ethnies plus que d'autres, ils proviennent aussi essentiellement des mêmes territoires d'origine. A contrario, les transferts de fonds des migrants et leur impact sur le pays d'origine et les différentes localités d'origine ont été massivement étudiés dans la littérature empirique et théorique. Les transferts financiers individuels sont bien connus (en direction des proches et des familles), tout comme les transferts collectifs effectués par les associations de migrants (pour la construction des infrastructures collectives). D'autres faits stylisés ont aussi été très étudiés au nord et très peu au sud, comme l'entrepreneuriat migratoire qui concerne aussi les migrations intra-africaines comme extra-africaines. Ces migrants ne sont pas cloisonnés et mettent en place des liens professionnels structurés entre eux au niveau mondial. Ils sont parfois confrontés tout de même à des difficultés d'ordre rationnel du fait de leur multi-présence et des différences de rationalité entre différents réseaux sociaux. Enfin, la gestion de la politique migratoire malienne a rarement fait l'objet d'études académiques. Les décideurs publics, sans visibilité claire, mettent en œuvre la gestion migratoire malienne par tâtonnements.

3. CHAMPS THEORIQUES ET PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

3.1. LES TRAVAUX EMPIRIQUES LIES A NOTRE TERRAIN D'ETUDE

Le Mali est ainsi un pays migratoire de longue date. Or, les nombreuses études académiques sur la migration malienne portent exclusivement sur les Soninkés de la région de Kayes (Daum, 1993, 1998, 2002 ; Daum et Cissé, 2010 ; Diombana, 2006 ; Gubert, 2000, 2007 ; Gubert et Azam, 2002). Parler de la migration malienne revenait en quelque sorte à évoquer la région de Kayes. Cela peut s'expliquer par la grande présence des Soninkés de Kayes dans la région parisienne. De ce fait, certains chercheurs français se sont mis à chercher à comprendre ce fait observé, sans chercher à comprendre les dispersions maliennes dans leur globalité. Mais, compte tenu de la composition ethnique du pays correspondant très souvent à la décomposition territoriale, il convient de chercher à connaître davantage les autres caractéristiques et routes migratoires maliennes. Par ailleurs, la migration malienne sous une forme diasporique a été rarement aussi étudiée sur le plan académique afin de pouvoir élaborer une politique pour capter les « effets de feedbacks » des Maliens de l'extérieur. En effet, depuis plus de vingt ans, le Mali a adopté une approche nouvelle sur la question des Maliens de l'extérieur. Jusqu'en 1991, l'Etat malien, depuis son indépendance en 1960, n'a pas cru devoir élaborer et mettre en œuvre la moindre stratégie pour prendre formellement en charge dans sa politique nationale de développement, le sort des Maliens ayant émigré ou les associer à son développement.

Au-delà du seul cas malien, les autres pays africains ayant une certaine tradition d'émigration se trouvent aussi dans les mêmes situations. Les autres pays se posent aussi la même question d'associer leurs expatriés à leur développement, sans faire le travail de précision sémantique et des canaux de transmission à explorer au sens large. Très souvent, les politiques publiques essaient de valoriser le seul canal financier qui bute sur le syndrome de « Western Union », consistant à considérer que les seuls transferts d'argent vont briser le cercle vicieux du sous-développement. Les pays comme le Sénégal, le Burkina-Faso ont créé aussi un ministère en charge de ses expatriés. La même ferveur autour de la diaspora existe au niveau continental. L'union africaine, les intellectuels et les médias parlent de la diaspora comme une voie à explorer davantage et comme un potentiel latent à exploiter sans préciser concrètement les manières de l'activer. On parle de la diaspora africaine comme la sixième région d'Afrique. La diaspora africaine résultant du

militantisme panafricaniste des années 40-60 pour la libération politique du continent africain est en train aujourd'hui d'être orientée sur la question du développement économique. Cette diaspora se construit progressivement en riposte à un projet futur de développement économique, politique et social du continent africain. Comme dans le cas du Mali, on a l'impression que la diaspora africaine n'est autre chose qu'un territoire de l'Afrique à l'extérieur de ses frontières.

3.2. L'AGENDA MONDIAL DE LA RECHERCHE SUR CETTE QUESTION

Si des lacunes sont à la base de cette recherche pour comprendre la relation entre la migration et le développement, il convient de noter qu'il s'agit par ailleurs d'une priorité en terme d'agenda pour la recherche et la politique (Sriskandarajah, 2005). De nouvelles méthodes de recherche permettront probablement la connaissance des caractéristiques permettant la mise en place des politiques publiques optimales. Dans le rapport sur la géographie économique (Banque Mondiale, 2009), il a été admis que les principaux catalyseurs du progrès économique dans le monde développé au cours des deux derniers siècles ont été les villes, les échanges et les migrations. L'essentiel de la richesse mondiale étant concentrée dans les métropoles à forte densité économique, la migration n'est rien d'autre qu'une manière de se déplacer vers cette densité économique. Concernant les échanges, ils se réalisent majoritairement entre ces zones à forte densité économique. Pour les auteurs de ce rapport, l'expansion des villes, la mobilité des personnes et la spécialisation des produits font partie intégrante du développement économique. Dans ce sens, une bonne politique en faveur du développement ne saurait nier la nécessité d'encourager les densités économiques (agglomération), de réduire les distances pour permettre aux travailleurs de s'y rapprocher (migration), et de réduire les barrières aux frontières pour favoriser l'intégration économique mondiale (échanges). Les phénomènes d'agglomération et d'échanges ont été très étudiés par les économistes. Quant à la question migratoire, elle faisait rarement l'objet d'études de la part des économistes et quand cela arrivait, l'économie de la migration était largement vue sous l'angle de la thèse de la « fuite des cerveaux ». Ce manque d'intérêt des études migratoires s'expliquait par la quasi-inexistence des données et la sensibilité de ce sujet dans le monde. C'est la raison pour laquelle, la Banque Mondiale, considérant que les migrations regorgent d'une forte potentialité pour stimuler le développement économique, a mis en place un programme spécial consacré à l'étude de cette question. Cette nouvelle vision considère que la mobilité des travailleurs vers les endroits où ils sont valorisés va très certainement accroître la richesse et la production mondiale. Ce changement de tendance intellectuelle s'explique aussi par les observations contemporaines, la croissance des remises financières et

l'intuition des chercheurs d'aujourd'hui. Le rôle de la recherche consiste alors à construire une argumentation théorique et empirique solide autour de cette question. Ce nouvel axe de recherche s'appuie sur l'étude des flux financiers, des diasporas et des politiques de mobilité temporaire.

Ces efforts matériels de la Banque Mondiale pour produire des données statistiques et des connaissances théoriques et empiriques sur les migrations internationales, ont été suivis par d'autres organismes des Nations Unies et par la communauté internationale des chercheurs. Aujourd'hui, tout le monde parle de ce sujet : des Nations Unies aux autorités locales. Les décideurs publics, les agences de développement et la société civile cherchent à comprendre la nature des relations existant entre la migration et le développement économique.

Le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales de 2006, réunissant plus de 140 Etats membres, avait pour objectif de discuter de l'interaction mutuelle entre la migration et le développement. A la suite des préconisations en termes de rencontres formelles et informelles pour un grand nombre d'Etats lors de ce Dialogue, la Belgique a pris l'initiative d'organiser le premier Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) en 2007 à Bruxelles afin de produire des résultats concrets et orientés vers l'action. Cette assemblée intergouvernementale a commencé à avoir lieu chaque année : 2008 à Manille (Philippines), 2009 à Athènes (Grèce), 2010 à Puerto Vallarta (Mexique), 2011 à Genève (Suisse). En 2006, les nations ont aussi créé le Groupe de Migration Globale (GMG) « Global Migration Group », sur les cendres du « Geneva Migration Group » créé en 2003, en élargissant les membres. Le GMG regroupe environ dix organisations des Nations Unies travaillant ensemble pour promouvoir l'application des normes et l'adoption des politiques cohérentes, coordonnées sur les migrations internationales. Ayant comme objectif de travailler pour un monde en mobilité « acting together in a world on the move », il regroupe les membres comme l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le programme des Nations Unies pour le développement, la Banque Mondiale, etc.

La recherche est très active sur la même thématique dans des instituts de recherche occidentaux. La Banque Mondiale a mis en place un programme spécial consacré à l'étude de cette question. Le Centre de Recherche et d'Analyse des Migrations (en anglais, Center for Research and Analysis for Migration) au département d'Economie de l'Université de Londres oriente sa thématique de recherche vers le même sujet. Le Centre sur les Migrations, la Politique et la Société (en anglais,

Centre On Migration, Policy and Society, COMPAS) s'est confié comme mission de mener des recherches afin de développer des théories et des connaissances sur les migrations susceptibles d'aider les politiques publiques. Aux Etats-Unis, on trouve plusieurs centres dont le Centre Pour les Etudes Migratoires (en anglais, Center for Migration Studies). Les revues scientifiques spécialisées sur le thème des migrations s'y intéressent de plus en plus. Mais, la pluridisciplinarité des études sur les migrations est un constat frappant. Il s'agit d'un champ d'étude dans lequel on retrouve les géographes, les anthropologues, les sociologues, les historiens et les économistes. Nous allons exploiter nous aussi cette pluridisciplinarité tout au long de notre travail.

En somme, nous voyons que notre terrain de recherche est un terrain multi-situé, ce qui nécessite une certaine adaptation méthodologique. Les acteurs, en étudiant sur ce terrain multi-situé, sont entre le pays d'origine et les pays d'accueil. De ce fait, nous ne pourrons pas étudier l'immigration (pays d'accueil), indépendamment de l'émigration (pays d'origine). Par ailleurs, ce thème de recherche sur les « migrations, diasporas et développement » s'inscrit parfaitement bien dans l'agenda mondial de la recherche. Il existe un engouement de la part des décideurs et des chercheurs sur l'approfondissement des connaissances existantes dans ce domaine. Nous nous baserons sur certain de ces besoins nécessaires d'approfondissements théoriques et politiques pour inscrire notre thèse dans cette nouvelle dynamique.

Les travaux de Daum (1998, 2002), de Daum et Cissé (2010), de Diombana (2006), de Gubert (2000, 2007) et de Gubert et Azam (2002), nous donnent assez d'éléments pour appréhender notre terrain de recherche, à partir de l'agenda de la recherche de Sriskandarajah (2005) et des préconisations de la Banque Mondiale (2009). Notre thèse se penchera sur le thème « migration, diasporas et développements », à partir de notre terrain multi-situé et de l'évolution théorique et conceptuelle existantes.

3.3. LES PROBLEMATIQUES

Notre problématique consiste à élaborer une compréhension globale des dispersions maliennes qui tiennent compte des réalités migratoires maliennes. Les réalités migratoires spécifiques au cas malien nous amènent à nous interroger sur une grille de lecture pertinente. La recherche de cette dernière anime notre question de recherche globale.

Les études existantes ne nous permettent pas d'avoir une compréhension globale de la migration malienne. Nous comptons ainsi partir du terrain (issu d'un travail positif) pour arriver à des retombées normatives (issues d'un travail de théorisation et de construction conceptuelle).

Notre problématique sera articulée autour de nombreuses questions de recherche Ces questions de recherche ou ces sous-problématiques sont des faits qui posent problème. Ceux-ci sont issus de notre immersion sur le terrain d'étude et de nos questionnements face aux résultats de cette immersion.

En réalité, cette immersion n'était pas seulement une exploration empirique mais plutôt une exploration hybride car nous avons voulu de la cohérence avec la méthode d'ensemble empirico-théorique. L'ensemble de ces questionnements, à travers une confrontation systématique entre les éléments théoriques et empiriques, guidera la suite de notre travail de recherche. Notre méthode d'exploration hybride utilise à la fois des données primaires et secondaires tout au long de notre démonstration. Dans ce travail, nous effectuerons des allers retours permanents entre les données primaires et secondaires, du fait que l'incomplétude des premières peut être corrigée par les secondes.

Sous-problématique 1 : Le phénomène de régionalisation des flux migratoires

Dans les faits stylisés, nous avons vu que les migrations maliennes sont importantes quantitativement mais sont aussi très diversifiées en termes de routes migratoires. Cependant, elles comportent des caractéristiques régionales, rarement étudiées dans les migrations internationales. On remarque une régionalisation très importante dans les flux migratoires maliens. Les migrants maliens proviennent majoritairement des mêmes régions d'origine et partent vers les mêmes régions de destination. Il y a une forte concentration régionale dans la réalité migratoire malienne qui mérite des recherches plus approfondies. Tandis que les recherches antérieures parlent de pays, nous nous parlerons de régions, d'espaces, voire de territoires d'origine et d'accueil.

Par ailleurs, dans la même section, sur la ligne de la régionalisation des flux migratoires, nous avons aussi remarqué que les flux migratoires sont essentiellement ethniques. Ce constat constitue en réalité une dimension de la régionalisation, car les ethnies sont des entités sociales territorialisées sur une région particulière. Ce qui aura tendance à renforcer la régionalisation des flux migratoires par les régions de départ et une concentration dans certaines régions d'accueil.

Cette question de recherche n°1 tentera d'expliquer, de comprendre voire de prédire cette réalité, en vue d'aider les décideurs publics et d'éclairer un phénomène non expliqué. ***Comment expliquer cette régionalisation des flux migratoires ? Comment comprendre le fait que l'essentiel des flux migratoires, majoritairement des mêmes ethnies, proviennent des mêmes régions d'origine, partent vers les mêmes régions d'accueil ?***

Si les migrants quittent une région pour rejoindre une autre région, une autre question qui se pose c'est celle de savoir si on peut lire cette régionalisation de la migration par les théories existantes sur les migrations internationales. ***Doit-on considérer les migrants internes (domestiques) alors comme des phénomènes de même nature que les migrations externes (internationales) ?***

Sous-problématique 2 : L'ethnicité des flux migratoires

Dans les faits stylisés, les tendances migratoires spécifiques mettent en exergue la prédominance de certaines ethnies dans les migrations maliennes. Une nouvelle question de recherche issue de ce constat empirique fait partie intégrante de la question de recherche sur la régionalisation des flux migratoires. A priori les ethnies étant localisées sur une même région, la régionalisation et l'ethnicité des flux migratoires suivent les mêmes tendances. ***Comment expliquer cette « ethnicité » des flux migratoires ? Quelles sont les différences entre « l'ethnicité » et la régionalisation des flux migratoires ?***

Sous-problématique 3 : L'absence de déterminant unique explicatif des flux migratoires maliens

Nous n'avons pas pu trouver un seul déterminant à la migration malienne mais elle s'explique par de nombreuses variables : économiques, politiques, culturelles, historiques et climatiques et par une conjonction de facteurs. De plus, les faits stylisés ont mis en évidence que les migrations maliennes se dirigent essentiellement vers le continent africain. Environ 90% des migrations maliennes se passent à l'intérieur du continent africain vers d'autres pays en développement. Ce qui met en cause en cause l'exclusivité de la cause économique mise en avant par les médias et les observateurs des flux migratoires.

La question de recherche n° 3 souligne l'absence de grille de lecture unique pour expliquer les migrations. Cette question de recherche accepte la complexité des déterminants migratoires et entend apporter de manière constructiviste une nouvelle grille de compréhension. ***Comment construire une nouvelle grille de lecture pouvant intégrer les causes économiques et non économiques des flux migratoires ?***

Sous-problématique n° 4 : Les migrants sont-ils une ressource ou une perte pour leur pays d'origine ?

Les faits stylisés ont expliqué l'évolution des représentations mentales existantes sur les migrants dans le débat public. Autrefois considérés comme des « traitres et des actifs passifs», aujourd'hui ils deviennent des « sauveurs et des actifs » des pays d'origine. Cette évolution mentale a légitimé l'implication active des migrants au développement de leur pays d'origine. Ce qui a abouti à la création de nombreuses institutions en charge de la gestion de la question migratoire.

La question de recherche n°4 sous-jacente à cette évolution des perceptions sur les migrants dans les pays d'origine porte sur les implications de cette nouvelle réalité. ***Quels sont les enjeux de la prise en compte institutionnelle des expatriés dans le développement des pays d'origine ? La territorialité nationale se limite-t-elle toujours aux frontières nationales ? Les ressources humaines de l'extérieur sont-elles un stock dans lequel le pays d'origine peut puiser selon ses besoins ?***

Sous-problématique n°5 : La régionalisation des effets en retour (externalités) de la migration

Dans les faits stylisés, le montant des transferts financiers effectués par les migrants maliens atteint des sommes considérables. Ces fonds envoyés par les migrants sont destinés non seulement aux dépenses de consommation quotidienne mais aussi aux dépenses de construction des infrastructures collectives. Ces transferts constituent le symbole de l'attachement des migrants à leur pays d'origine. Individuellement (par les transferts) et collectivement (par les structures associatives), les migrants veulent aider « ceux qui sont restés ». Il faut noter aussi à ce niveau une spécificité dans la migration malienne : autant la question de recherche 1 met l'accent sur la régionalisation des flux migratoires, autant dans la partie 5 une nouvelle question de recherche apparait sur la différenciation régionale des impacts de la migration. En effet, dans la migration

malienne, les impacts des transferts financiers individuels et collectifs sont plus importants dans certaines régions que dans d'autres.

La question de recherche n°5 s'attachera à expliquer non seulement ces différences d'impact régional mais aussi à voir s'il existe d'autres types de transfert vers les lieux d'origine. L'attachement des migrants à leur territoire d'origine se manifeste globalement par des transferts financiers. Il convient de se demander si l'attachement ne se manifeste pas par d'autres types de transferts. ***Comment donner du sens à la régionalisation des effets en retour migratoires (externalités) ? Comment expliquer que les retours, en termes financiers, économiques et parfois physiques se dirigent-ils quasi-exclusivement vers certaines régions ?***

Sous-problématique n° 6 : La définition des grandes lignes d'une politique migratoire malienne optimale

Dans la partie sur les faits stylisés, sur la gestion de la politique migratoire malienne, nous avons vu qu'il existe plusieurs institutions et associations vouées aux migrants. Cependant, nous n'avons pas trouvé de traces d'une politique migratoire explicite. Il existe des déclarations et des intentions des hommes politiques qui souhaitent concilier les migrants au développement du pays d'origine. La question de recherche sous-jacente consisterait à définir ce que pourrait être la politique migratoire malienne. Il s'agit surtout d'essayer de dessiner les contours d'une politique migratoire optimale. Cette question de recherche doit mobiliser les concepts issus des analyses des autres questions de recherche. ***Comment définir une politique migratoire optimale ? Quel processus méthodologique mettre en place pour tracer les grandes lignes d'une politique migratoire optimale ?***

Sous-problématique n° 7 : La diversité des rationalités entrepreneuriales lors des situations de retour

La partie sur les faits stylisés, consacrée aux migrants-entrepreneurs, montre que les migrants ne sont pas tous des ouvriers. Ils sont aussi des entrepreneurs actifs qui sont confrontés à des difficultés d'accumulation du capital lors de leur retour dans leur pays d'origine. Les logiques entrepreneuriales dans les migrations maliennes sont différentes des logiques entrepreneuriales occidentales. L'entrepreneur-émigré malien est constamment buté aux logiques de raisonnement spécifique à l'ethnie et à la société collectiviste d'origine. La question de recherche qui émerge de

cette partie consiste à s'interroger sur les différences fondamentales entre la rationalité entrepreneuriale occidentale et la rationalité entrepreneuriale communautaire ethnique. ***Comment comprendre les difficultés entrepreneuriales des « success stories » migratoires lors de leur retour dans leur pays d'origine ? Y-a-t-il une différence fondamentale entre la logique entrepreneuriale des pays d'origine et des pays d'accueil ? Si oui, comment les expatriés arrivent-ils à influencer les rationalités de leur pays d'origine ou d'accueil ?***

Sous-problématique n° 8 : L'hypothèse de franchissement des frontières nationales indispensable à l'existence de la diaspora

Dans les discours des hommes politiques et des médias maliens et africains, le terme diaspora fait référence aux nationaux se trouvant à l'étranger. Pour qu'il y ait diaspora, il suffit de franchir les frontières nationales et de garder les liens identitaires avec le pays d'origine. **L'hypothèse de franchissement des frontières nationales est-elle suffisante à l'existence d'une diaspora ?**

Pourtant, à travers une observation des dispersions intra-africaines et intra-maliennes, on peut avancer une autre hypothèse qui serait que la diaspora peut aussi être liée à l'idée de franchissement des frontières territoriales et pas exclusivement nationales. Les migrants d'origine rurale agissent à l'égard de leur territoire d'origine, comme l'imaginent les décideurs publics à propos des Maliens de l'extérieur.

Est-ce que l'hypothèse de franchissement des frontières territoriales n'est pas adéquate pour définir une diaspora ? Dans cette perspective, la diaspora ne serait donc plus fonction d'un territoire national. Elle pourrait donc être désormais en fonction des frontières territoriales. Cette hypothèse conduirait à distinguer les diasporas classiques (nationales) des diasporas non classiques (domestiques, territoriales).

En résumé, notre questionnement initial sur l'extrapolabilité (applicabilité) de la notion scientifique « diaspora » au cas malien, nous a conduit progressivement vers une problématique d'élaboration d'une compréhension globale des dispersions maliennes et de ses spécificités (***partie 1***). Au regard des faits empiriques qui posent problème, nous avons pu dégager sept grandes sous-problématiques sur lesquelles nous nous attarderons tout au long de cette thèse.

La régionalisation des flux migratoires nous parait être un phénomène curieux qui mérite des investigations et des questionnements plus approfondis. Cette régionalisation pourrait déboucher sur une nouvelle conception des flux migratoires, qui sont généralement abordés sous l'angle national. De plus, la manière traditionnelle d'aborder les flux migratoires fait également fi de la question ethnique. Cette question ethnique pourrait probablement avoir une certaine complémentarité avec la question régionale, du fait de l'ancrage territorial existant dans la plupart des ethnies. Dans les faits empiriques sur les dispersions maliennes, il est quasiment impossible d'attribuer un seul déterminant à la migration malienne. Ce constat mérite aussi un approfondissement empirique et théorique, car susceptible d'améliorer la compréhension théorique des dispersions maliennes (classification des déterminants) et empiriques (classification des typologies).

Outre la régionalisation, l'ethnicité des flux migratoires et l'absence de déterminant unique des migrations maliennes, cette thèse s'attardera sur l'hypothèse implicite faite par les autorités maliennes que la migration conduit inéluctablement à une diaspora qui profitera au pays d'origine. Nous essayerons d'y apporter une réponse, en analysant les impacts des dispersions maliennes (***partie 2***). Ce qui nous conduira à définir les grandes lignes d'une politique migratoire malienne, tout en accordant une importance particulière à la régionalisation des externalités (effets en retours) de la migration malienne, ainsi que les difficultés d'insertion des migrants maliens, en particulier des migrants d'affaires, et enfin en intégrant les résultats liés à l'hypothèse des diasporas territoriales et domestiques.

1ERE PARTIE : UNE GRILLE DE LECTURE PERTINENTE DES DISPERSIONS MALIENNES

L'objectif de cette partie est de mettre en place une grille de lecture analytique des dispersions maliennes qui nous servira pour toute notre thèse. Dans un premier chapitre, nous aborderons les options méthodologiques qui ont été adoptées pour apporter une tentative de réponse à nos questions de recherche. Dans un deuxième chapitre, nous lirons les dispersions maliennes par les facteurs déclencheurs. Enfin, dans un troisième chapitre, nous ferons la même lecture des dispersions maliennes sous un angle dynamique par les facteurs de renforcement et de pérennisation.

Parler de dispersion revient à brosser un état des flux d'émigration. En effet, le Mali est un pays dans lequel l'émigration a une place très importante dans l'imaginaire populaire. La migration est une manière de pouvoir vivre les privilèges de la mobilité sociale. Elle est porteuse de modernité, de liberté et de respectabilité sociale. Ces éléments incitatifs ont mis beaucoup de Maliens sur le départ. Le voyage a été une constante aussi bien dans l'histoire de ce pays que dans celle de l'humanité toute entière. Le but du migrant malien, c'est d'aider ceux qui sont restés. Il a un fort attachement à son territoire d'origine. Généralement, le parcours migratoire se termine soit par une assimilation, soit par une intégration dans le pays d'accueil. Les Maliens de l'extérieur se situent dans une perspective contraire à l'immigration « assimilationniste ». Tout en s'intégrant sur le plan économique, ils se revendiquent de leur culture d'origine. Cette continuité culturelle passe par des liens transnationaux de toutes sortes maintenus avec le pays d'origine, à travers les transferts financiers et extra-financiers. Elle passe aussi par son organisation dans les sociétés d'accueil sous forme d'association et de communauté vivant selon les coutumes du pays d'origine. Cette manière de vivre loin de son pays d'origine, tout en maintenant des liens transnationaux forts avec lui et des liens intracommunautaires solides à l'intérieur du pays d'accueil, est connue depuis très longtemps sous l'appellation « diaspora ».

Etymologiquement, le terme diaspora provient du grec « spiren » (semer) et plus exactement du verbe composé « diaspirein » (disséminer). Ces mots « spiren » et « diaspirein » proviennent de la traduction grecque des textes hébraïques de la Bible des Septante. La notion de diaspora puise sa définition dans l'histoire de la dispersion juive et par extension elle ambitionne de qualifier tout phénomène de dispersion avec maintien des liens communautaires avec le territoire d'origine.

Traditionnellement, le terme « diaspora » a été réservé aux juifs tragiquement dispersés. Il a été étendu à d'autres groupes plusieurs siècles plus tard. A partir des années 2000, le Mali va aussi l'utiliser pour qualifier la dispersion de ses nationaux de l'étranger. Les pouvoirs publics vont organiser une série de forums consacrés à la diaspora, mobilisant les Maliens de l'intérieur et de l'extérieur. En 2003 et en 2009, le Mali organise des forums avec pour objectif d'engager un début de réflexion sur la promotion des investissements productifs des Maliens de l'extérieur au Mali. En 2010, un autre forum va voir le jour avec le titre suivant : « Forum de la Diaspora Intellectuelle, Scientifique et Technique du Mali ». Jusqu'à aujourd'hui, on continue d'utiliser le terme diaspora malienne sans questionnement préalable, aussi bien au niveau des chercheurs locaux, des hommes politiques, des médias et des institutions officielles.

Dans son discours d'ouverture au forum de la Diaspora Intellectuelle et Scientifique, en 2010, le Président du Mali s'exprimait dans des termes suivants : « Mesdames, Messieurs. Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la plus cordiale bienvenue, à nos frères et sœurs de la Diaspora, arrivés des quatre coins du Monde, pour répondre à l'appel de la patrie. Il y a seulement sept mois, nous recevions en ce même lieu nos compatriotes opérateurs économiques de la diaspora pour explorer avec eux, les voies et moyens d'investir davantage dans le développement économique du Mali…. Le Forum des Intellectuels de la Diaspora, que nous ouvrons aujourd'hui, prolonge harmonieusement cette démarche, car la formation et la recherche sont le moteur de la croissance économique et du progrès social » (Présidence de la République, 2011). Ce discours donne l'impression que la nation malienne se prolongeait aussi à l'étranger, à travers les termes « frères et sœurs de la Diaspora ». La diaspora est ainsi appelée à s'associer au développement du pays. Les gens partis du pays sont considérés comme une richesse à valoriser et ne sont pas perdus définitivement. Les médias vont reprendre ce terme « Diaspora malienne » à leur compte et s'impliquer massivement dans cette volonté de concilier les nationaux résidant à l'étranger au développement du Mali. On ne retrouve quasiment pas une définition de la « Diaspora malienne » ni dans la presse ni dans les rapports officiels. On a juste eu l'impression que c'est un synonyme des Maliens de l'extérieur, des expatriés et des nationaux résidant à l'étranger.

Si le terme diaspora est aujourd'hui très utilisé, la volonté d'impliquer les Maliens de l'extérieur à son développement n'est pas nouvelle. Ces faits récents s'inscrivent en réalité dans une tendance qui a commencé à émerger depuis plus de deux décennies. En 1991, le Mali a connu sa première révolution démocratique sous la forme du renversement violent du régime dictatorial du Général Moussa Traoré et puis de l'avènement d'une troisième république. Ce vent de démocratie a

favorisé une plus grande implication de la société civile dans les affaires du pays. Les Maliens de l'extérieur se sont particulièrement illustrés par leurs revendications à une plus grande citoyenneté, pour la simple raison qu'ils ont aussi participé à l'avènement de la démocratie. Ayant pris conscience de leur poids, ils vont participer à la conférence nationale de 1991 pour organiser la vie de la troisième république ne et poser les jalons de la démocratisation du pays, au même titre que les autres protagonistes de l'avènement de la démocratie. Tenant compte de l'importance de la population malienne de l'extérieur, de son poids économique et du rôle qu'elle a joué dans ce processus de démocratisation, la conférence a recommandé la création d'un organe pouvant prendre en compte tous les problèmes de Maliens vivants à l'étranger. Cette conférence nationale a accordé une place importante aux Maliens de l'extérieur. Dans les mouvements de la conférence nationale s'est tenue la conférence des Maliens de l'Extérieur. Ainsi, sous l'impulsion des migrants eux-mêmes organisés en association, une institution appelée le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME) a été créée en novembre 1991. Les objectifs initialement assignés au HCME furent de rassembler tous les Maliens de l'extérieur et de promouvoir leur participation au développement du Mali. Après la création du HCME, plusieurs institutions publiques à caractère consultatif en charge de la question migratoire ont vu le jour : la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME), le Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM). L'une des plus importantes reste la création d'un ministère entier consacré à la diaspora malienne. De manière progressive, on passe de l'expression « les Maliens de l'Extérieur » à celle de la « Diaspora Malienne ». Le terme diaspora est mis en avant par les autorités politiques et par l'opinion publique comme si l'appellation « diaspora » s'imposait de manière naturelle et adéquate. Cette expression est très souvent employée sans définition rigoureuse. On a l'impression qu'il existe une diaspora malienne uniforme et qu'il faut explorer davantage les politiques publiques à mettre en place pour profiter des externalités de la diaspora.

CHAPITRE 1 : OPTIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

L'objet de notre recherche de départ part des préoccupations de la réalité de certains pays dont le Mali souhaitant faire des migrations un levier de développement économique. Les acteurs de la politique migratoire malienne font implicitement l'hypothèse que la migration débouche sur la diaspora qui, par une politique publique pertinente, devient un paradigme de développement économique. Cette hypothèse évoque la question de rendre une politique publique optimale.

Après l'exposé de l'objet de la recherche et de problématisation dans la partie introductive, il nous parait nécessaire de développer des approches théoriques et méthodologiques pertinentes. Les choix et les stratégies de positionnements théoriques et méthodologiques, nécessaires à l'atteinte de nos objectifs de recherche, seront précisés dans ce chapitre, pour la suite de la thèse. Dans cette perspective, nous préciserons dans une première section, la méthode de recherche. Dans une deuxième section, nous établirons notre positionnement théorique. Enfin, dans une troisième section, il sera question de la grille de lecture adoptée pour la lecture des dispersions maliennes.

Le questionnement initial, posé plus haut, nécessitera au préalable non seulement une bonne connaissance des caractéristiques des dispersions maliennes, mais aussi des théories de la diaspora, en raison du décalage existant entre les sens donnés par le grand public et les significations mises au point sur le plan scientifique. Nous concevons la science comme une entreprise d'acquisition des connaissances nouvelles, dans notre cas sur les liens entre « migrations, diasporas et développement », susceptibles de servir la communauté scientifique et les décideurs publics. Cette entreprise passe par un ensemble de méthodes, de principes et de paradigmes dans la recherche encadrant le processus. Notre ambition est de pouvoir décrire les réalités migratoires, préciser leurs déterminants, les expliquer et enfin les comprendre.

Tout au long de notre thèse, nous nous efforcerons d'adopter les quatre principes du raisonnement de l'esprit scientifique (Giroux et Tramblay, 2009, p. 10) : le doute, l'observation, l'exhaustivité, et la neutralité. Nous suivrons aussi les principes explicites et implicites auxquels adhèrent les scientifiques.

SECTION 1 : METHODE DE RECHERCHE ET POSITIONNEMENT EPISTEMOLOGIQUE

Pour faire face à notre objet de recherche, nous avons fait des choix épistémologiques en faveur de l'interprétativisme et du constructivisme. Le paradigme de recherche défendu met en avant les migrants comme des nouveaux acteurs actifs de la mondialisation, créant des proximités entre des zones de non proximités géographiques et culturelles. Comme méthode de recherche, la technique de l'immersion a été préférée afin de tenter de développer par l'empathie, de nouveaux résultats théoriques et conceptuels novateurs.

L'analyse globale du migrant étant considéré comme un acteur transnational, les différences entre le pays source et les pays d'accueil serviront à développer une méthodologie spécifique qui pourra enrichir les études sur les liens existants entre « migration, diaspora et développement ». De plus, les différences d'organisation économique, culturelle et sociale entre les différents pays protagonistes doivent être mises en lumière pour comprendre les spécificités de chaque zone migratoire ou de chaque stade dans le processus migratoire.

Notre objet de recherche, présenté plus-haut, a été construit de manière progressive dans la mesure où il est issu du terrain et se construit au fur et à mesure. A ce titre, Allard-Poesi et Marechal (2003, p. 43) avancent : « La construction de l'objet ne peut se limiter ici à l'élaboration d'une problématique générale dirigeant le processus de recherche et visant à expliquer ou prédire la réalité. L'objet émane de l'intérêt du chercheur pour un phénomène et se précise à mesure que sa compréhension, par l'empathie et une adaptation constante au terrain, se développe. Ce n'est finalement que lorsque le chercheur aura développé une interprétation du phénomène étudié qu'il pourra véritablement définir les termes de son objet. L'objet revêt sa forme définitive de façon quasi concomitante avec l'aboutissement de la recherche ». La présente thèse s'est placée dans cette perspective méthodologique.

A partir de l'immersion et d'une enquête d'expertise, nous essayerons par la suite de décrire les grandes caractéristiques des dispersions maliennes.

1. L'élaboration d'une méthodologie de recherche

A notre questionnement initial, il fallait développer une stratégie initiale pour pouvoir y apporter des réponses convenables. Au niveau factuel, nous avons essayé de déchiffrer les caractéristiques

des dispersions maliennes[4] en nous penchant sur notre terrain d'étude[5], le Mali et les autres pays d'accueil. Les spécificités de notre terrain nous ont amené à adopter un certain nombre de choix méthodologiques nécessaires pour notre enquête. Ensuite, compte tenu de ces choix, nous avons pu caractériser les traits communs et distinctifs des Maliens de l'extérieur.

Au niveau théorique[6], la tâche a consisté à ressortir sur le plan scientifique les critères qui permettent de définir une diaspora. Pour cela, nous nous sommes intéressés aux éléments théoriques sur les migrations (déterminants, définitions, typologies et aspects normatifs), sur les diasporas anciennes (classiques ou matures) et sur les diasporas hybrides (modernes, récentes ou émergentes). Il s'agira de faire ressortir les critères communs à toutes les diasporas, de notre point de vue, depuis la phase migratoire jusqu'à la phase de « diasporisation ».

La confrontation entre les éléments factuels et théoriques permettra de répondre à la question initialement posée, à savoir si la notion de « diaspora malienne » est tenable sur le plan scientifique. De ce résultat découleront des analyses, en termes théoriques et politiques. Ce résultat guidera ainsi la direction de notre thèse, sur la base de notre positionnement théorique et de nos hypothèses de recherche. Cette direction sera nourrie des décalages existants entre les aspects empiriques constatés et les éléments théoriques mis au point.

A partir de ces faits empiriques qui posent problème par rapport à l'existant théorique, nous procéderons à une tentative de reconstruction conceptuelle adéquate. Cette méthode de travail est connue sous le nom de la méthode empirico-théorique. Son utilité est de servir doublement : construire ou reconstruire la théorie et promouvoir des mesures politiques sur les liens entre migration, diasporas et développement.

Dans cette méthodologie de travail, nous avons privilégié l'aller-retour permanent entre théorie et empirisme, car « une bonne thèse, une bonne recherche, implique un juste équilibre entre théorie et empirisme » (Beaud, 2006, p. 11). Dans cette démarche de confrontation permanente de la théorie et de l'empirique, nous avons fait de l'induction dans la mesure où nous sommes partis d'un cas particulier vers le cas général (cf. tableau n° 7). Dans notre travail, il s'agit de partir des

[4] Cf. plus haut
[5] Idem
[6] Nous procéderons dans les sections suivantes de ce chapitre à une introduction des différentes subdivisions et construction théorique sur les migrations et les diasporas

dispersions maliennes pour construire une grille d'analyse permettant de mettre en place des politiques publiques pertinentes sur les diasporas.

Tableau n° 7 : Les différences entre l'induction et la déduction

	Méthode déductive	Méthode inductive
Point de départ	Problématique générale	Observation d'un ou plusieurs cas particulier(s)
Caractéristique de la démarche	Va du général au particulier, de l'hypothèse à la preuve	Va du particulier au général, de l'exploration à la proposition
Paradigmes induits	Positivisme	Positivisme, interprétativisme et constructivisme
Type d'étude induit	Surtout quantitatif	Surtout qualitatif

Source : Moschetto (2011)

Notre méthode de recherche « empirico-théorique », inductive à l'origine, qui, par la suite, fait l'aller-retour permanent entre théorie et empirisme, est connue en Sciences de Gestion, sous le nom de la méthode abductive (Gavard-Perret et al. 2012). Nous pensons que cette méthode présente l'avantage de pouvoir tester des grilles de lecture existantes et de proposer de nouvelles suite à la confrontation des anciennes avec notre terrain d'étude. Notre débat sera organisé de manière permanente autour de ce questionnement sur la capacité de capture des faits empiriques par des grilles théoriques.

2. Positionnement épistémologique et paradigmatique de la recherche

Si notre recherche s'appuie sur la méthode empirico-théorique, vue plus haut, elle s'appuie aussi des positionnements épistémologiques et paradigmatiques. Ces précisions méthodologiques permettront de comprendre le processus de la recherche et de voir les bases sur lesquelles on s'appuie dans notre thèse. Nous entrons dans une « terra incognita » dans cette recherche de l'optimalité des politiques publiques migratoires maliennes, en ce sens qu'il existe très peu d'étude sur la question, celle soulignée dans la section 1. Les études existantes portent sur les migrations de manière générale et non sur notre terrain d'étude. Nous serons amenés dans notre démonstration à faire appel à des études de cas, en faisant référence constamment aux cas de réussites qui constitueront des normes vers lesquelles il faudrait tendre.

Le positionnement épistémologique est aussi très important dans la mesure où il « permet au chercheur d'asseoir la validité et la légitimité d'une recherche » (Perret et Séville, 2007, p. 13). En

réalité, les positionnements épistémologique, méthodologique et paradigmatique, clarifient de manière concrète les procédures de construction de la connaissance scientifique. Ces trois positionnements doivent donc être définis.

Avant de préciser nos choix, il convient de distinguer les différences entre ces trois éléments. «Selon Piaget[7] (1967, p. 6), l'épistémologie est l'étude de la constitution des connaissances valables… […]. La méthodologie est l'étude des méthodes permettant de constituer des connaissances… […]. Un paradigme désigne une constellation de croyances, valeurs, techniques, etc. partagées par une communauté donnée (Kuhn, 1962, p. 175» (Gavard-Perret et al. 2008, p. 7). Nous pensons que ces trois éléments doivent faire partie intégrante de toute recherche.

2.1. Les choix épistémologiques

Il existe trois principaux paradigmes épistémologiques : le paradigme positiviste, le paradigme constructiviste et le paradigme interprétativiste qui permettent à tout chercheur de se positionner par rapport à la nature de la connaissance qu'il cherche à produire.

Le positivisme, le courant le plus répandu dans les sciences dites « dures », s'intéresse principalement aux causes qui engendrent le phénomène étudié. Ce courant tente donc d'expliquer la réalité des phénomènes, réalité supposée indépendante de l'acteur. Cela présuppose que les lois qui régissent la réalité sont invariables dans le temps et possèdent un caractère universel (Moschetto, 2011). Cette approche positiviste est aujourd'hui de plus en plus utilisée par la majorité des chercheurs. Dans cette optique, il n'y a pas de dépendance entre le chercheur et la réalité qu'il étudie. Cette approche épistémologique privilégie les recherches qualifiées d'hypothético-déductives : on va du général au particulier, en testant par le biais des hypothèses l'adaptation des théories à des situations particulières. Cette approche généralement quantitative est donc en train de devenir le paradigme dominant.

Le constructivisme s'intéresse pour sa part aux finalités des phénomènes étudiés et entend construire la réalité plutôt que de l'expliquer. Dans ce courant, la réalité est supposée dépendante de l'acteur (Moschetto, 2011). La réalité n'est plus aussi évidente, comme chez les positivistes. Elle dépend de son observateur, est subjective et donc relative. D'une certaine manière, le

[7] Si Gavard-Perret et al. (2008, p. 8) citent Piaget (1967), dans leur manuel de méthodologie en sciences de gestion. Il faut tout souligner l'antériorité des travaux de Bachelard (1938) sur la formation de l'esprit scientifique.

constructivisme est l'opposé du courant positiviste, qui considère que la réalité est indépendante de l'acteur. Le chercheur constructiviste voit les choses de manière intentionnelle, au motif que : « … le monde social est fait d'interprétations. Ces interprétations se construisent grâce aux interactions entre acteurs, dans des contextes toujours particuliers » (Perret et Séville, 2007, p. 19). L'objectif n'est pas de créer des lois universelles mais de conceptualiser les relations entre phénomènes. Cette approche épistémologique met en avant les recherches inductives, dans lesquelles on part du cas particulier jusqu'au cas général, où on crée des connaissances nouvelles à partir de l'étude d'un ou de plusieurs cas empiriques.

L'interprétativisme s'intéresse principalement aux motivations des acteurs du phénomène étudié. Il souhaite comprendre avant d'expliquer. Pour les adeptes de ce courant, la réalité est dépendante de l'acteur, comme chez les constructivistes (Moschetto, 2011)[8]. En effet, la réalité n'est révélée qu'au travers de l'action, de l'expérimentation et surtout de son interprétation. Elle ne peut donc présenter un caractère immuable ou universel. La conséquence directe est le caractère subjectif de la connaissance produite. Comme elle dépend de l'interprétation des acteurs de la recherche, il faut d'abord comprendre leur mode de pensées et la manière dont ils construisent la réalité. De fait, l'interprétativisme s'intéresse plus aux pratiques humaines qu'aux faits réels. Ce dernier paradigme épistémologique privilégie aussi la méthode inductive, en accordant une plus grande importance aux observations susceptibles de révéler les différentes pratiques humaines et leur moteur.

Au regard de tous ces éléments de précision épistémologiques (cf. tableaux n° 8 et n° 9), ***notre choix épistémologique sera hybride***. Nous utiliserons à la fois le constructivisme et l'interprétativisme pour être en cohérence avec notre canevas de recherche. En effet, dès le départ, notre recherche s'appuie sur une logique inductive : nous sommes partis du terrain pour faire émerger notre problématique de recherche.

[8] Il faut préciser que de nombreux auteurs font remonter l'interprétativisme à la méthode compréhensive de Max Weber.

Tableau n° 8 : Le cœur de l'objectif de la recherche dans les trois paradigmes épistémologiques

Paradigme	Objets étudiés
Positiviste	Le chercheur se donne comme mission de découvrir les lois qui s'imposent aux acteurs.
Constructiviste	Le chercheur se donne comme mission de contribuer à la construction de la réalité sociale avec les acteurs.
Interprétativiste	Le chercheur se donne comme mission de trouver des interprétations pertinentes à la réalité sociale avec les acteurs.

Source : inspiré de Thietart (2007)

Tableau n° 9 : Les grandes différences entre les trois paradigmes

	Positivisme	Interprétativisme	Constructivisme
Quel est le statut de la connaissance ?	- Hypothèse réaliste - Hypothèse déterministe	- Hypothèse irréaliste - Hypothèse intentionnaliste	
Quelle est la nature de la réalité ?	- Indépendante du sujet et de l'objet - Le monde est fait de nécessités	- Dépendance du sujet et de l'objet - Le monde est fait de possibilités	
Comment la connaissance est-elle engendrée ?	- Découverte	- Interprétation	- Construction
Quelle est la valeur de la connaissance ?	- Vérifiabilité - Confirmabilité - Réfutabilité	- Idiographie - Empathie	- Adéquation - Enseignabilité

Source : Thietart (2007, p. 14)

Notre objectif est de comprendre les liens entre migrations, diasporas et développement, à partir du cas malien, avec pour finalité de pouvoir définir les lignes d'une politique publique optimale. Pour cela, l'observation des migrants et les discussions avec les acteurs concourant à la mise en place des politiques publiques est essentielle pour la compréhension de ces phénomènes. De ce fait, le paradigme positiviste ne nous permettrait pas d'atteindre notre objectif de recherche.

Les deux paradigmes restants sont le constructivisme et l'interprétativisme. Concernant notre objectif, la méthode interprétativiste se justifie dans la mesure où nous allons chercher à comprendre comment les acteurs (migrants, associations de migrants, institutions de la migration, etc.) construisent la réalité. Le paradigme le mieux adapté pour comprendre la réalité est l'interprétativisme. Comme il nous faut des concepts pour nos besoins de théorisation afin d'être en accord avec notre méthode de recherche prédéfinie consistant à faire l'aller-retour permanent

entre théorie et réalité, nous avons choisi un paradigme épistémologique hybride combinant le constructivisme et l'interprétativisme.

Ce choix épistémologique, en plus de notre choix méthodologique, nous a amené à privilégier une recherche qualitative, au détriment du quantitatif. Dans la phase exploratoire (phase de pré-enquête), certaines questions ont pu être codifiées pour montrer la pression migratoire malienne, les intentions et les choix des acteurs dans leurs destinations migratoires. Par la suite, la méthode qualitative a été largement privilégiée, compte tenu des caractéristiques du terrain d'étude. Car, notre objectif n'est pas de mesurer les phénomènes mais plutôt de les comprendre. Or, l'avantage de la méthode qualitative est de pouvoir justement comprendre un phénomène donné à partir d'une fréquentation prolongée du terrain de recherche. Cette méthode gère des résultats sans faire appel à des ressources statistiques d'interprétation (Miles et Huberman, 2003). Dans notre cas particulier, il n'y a pas besoin de quantification, car ce qui nous intéresse c'est de comprendre les déterminants et les typologies de la migration malienne, ce qui est faisable par la méthode qualitative. D'autant plus que les acteurs migratoires sont insérés dans des structures sociales particulières dont il faut comprendre les logiques intrinsèques sous-jacentes.

2.2. Les choix en termes de paradigme de recherche

Notre utilisation du concept paradigme reprend la définition citée plus haut qui le désigne comme « une constellation de croyances, valeurs, techniques, etc. (Kuhn, 1962, p. 175 » (Gavard-Perret et al. 2008, p. 7). Nous présenterons ici l'ensemble de nos paradigmes théoriques et conceptuels sur les réalités migratoires contemporaines.

Tout d'abord, les migrants, dans l'imaginaire public, sont très souvent considérés comme des agents passifs, censés rester dans une position de « victimes ». Nous pensons qu'il faudra reconsidérer cette approche qui sous-entend que les migrants ne participent nullement aux grands changements sociaux, économiques et culturels. Dans notre perspective, les migrants sont appelés à devenir des acteurs actifs et majeurs des grands changements du monde contemporain.

Traditionnellement, on considérait les migrants comme des « déserteurs, traîtres, etc. » dans leur pays d'origine, et comme des « profiteurs, menaces, etc. » dans leur pays d'accueil. Nous pensons que, par leurs connaissances de l'entre-deux (pays, monde, culture, identité, système économique, etc.), ils seront reconsidérés de manière positive et exerceront des effets de part et d'autre. Avec

leurs connaissances (économiques, culturelles, idéologiques, techniques, etc.) développées de part et d'autre, les migrants auront à la fois des effets de retour vers leur lieu d'origine et des effets d'accueil sur leur lieu d'accueil.

Sur le plan théorique, les approches françaises existantes sur les théories migratoires, aussi pertinentes qu'elles sont, nous paraissent incomplètes. Nous nous situerons dans une approche explicative issue de la théorie des réseaux. Le prolongement de cette explication nous montrera très certainement que les migrations sont une source potentielle de création de richesse pour les migrants et les pays (récepteurs et émetteurs).

Les migrants maliens, malgré le contexte défavorable du pays d'origine et du pays d'accueil, ont développé un dynamisme associatif fort fondé sur le double espace France-Mali (Quiminal, 1991 et Timera, 1996). Les migrants, à leur arrivée en France, ont créé des associations, qui au départ chargées de leur insertion, se sont vite transformées en structures de développement économique. Ce qui fait des migrants des acteurs actifs du double espace. Les foyers de travailleurs établis en France ont instauré des échanges et des relations durables avec le village d'origine (Quiminal, 1991). Les migrants ont commencé à œuvrer, dès leur arrivée sur les pays d'accueil, avec les structures associatives créées, pour l'amélioration des conditions de vie des familles restées dans les pays d'origine (Daum, 1998 ; Gonin, 1997). Récemment, certaines recherches ont mis l'accent sur leur participation au processus démocratique (Daum et Guay, 2005).

Loin de considérer les migrants comme des agents passifs de la mondialisation, nous pensons qu'il s'agit de nouveaux acteurs capables d'influer sur les événements et actifs dans la mondialisation. En se situant dans les travaux antérieurs, il s'agit de prolonger les analyses centrées sur la solidarité et ses effets dans les migrations maliennes (Quiminal, 1991 ; Daum, 1998). Il s'agit aussi de mettre fin à la conception de Bhagwati et Hamada (1974) qui concevait la migration de manière pessimiste pour les pays d'origine. D'autant plus qu'on a aujourd'hui les effets bénéfiques de la migration sont reconnus : par les transferts de fonds des migrants (Mora et Taylor, 2005), les migrations de retour (Dos Santos et Postel-Vinay, 2003), l'augmentation du capital humain (Mountford, 1997 ; Stark et al. 1997), le développement du commerce et de l'investissement (Gould, 1994 ; Rauch et Trindade, 2002).

Désormais, une analyse optimiste de la migration s'impose. Cette analyse optimiste doit être globale. Les travaux cités précédemment s'intéressent quasi exclusivement aux migrations sous

l'angle des pays d'origine. Il convient de mener une réflexion globale qui analyse la migration sur la durée et sur l'ensemble des parties impliquées dans le processus migratoire.

A travers le concept de mobilité, Tarrius (2000) et Tarrius et al. (2013) ont montré que les migrants créent des « territoires circulatoires », dans lesquels circulent les hommes, les marchandises et les capitaux. De Tapia (1996) s'est appuyé sur son concept de « circulation migratoire », définissant l'ensemble des mobilités induites par le fait migratoire, pour montrer les relations commerciales transnationales entre espaces discontinus, grâce aux réseaux de communications. D'autres chercheurs français comme Ma Mung (2000) et Gildas (2000) ont mis en avant les liens transnationaux, sans analyser toutes les implications de la dimension socioculturelle du transnationalisme.

Ces différents concepts « territoires circulatoires, circulation migratoire, transnationalisme » ont le mérite de montrer l'existence des réseaux constitués de manière planétaire organisant la « vie des migrants ». Ces réseaux échappent aux Etats et sont capables de s'organiser de manière durable. Cette participation à la mondialisation se fonde sur les réseaux sociaux (formels et informels) mais aussi sur les réseaux spatiaux. Les migrants, de ce fait, interpénètrent et interconnectent différents endroits, faisant d'eux des agents construisant une nouvelle forme de mondialisation. Ils deviennent des intermédiaires entre les pays d'accueil et d'origine (Kapur, 2010). Ce positionnement leur confère de nouveaux pouvoirs qui changent considérablement leur position de « victimes », en libérant leur « génie créateur » lié à leurs multi-connaissances.

L'implication directe des migrants vers leur pays d'origine, à travers des formes associatives de solidarité, laissent ainsi la place à une implication indirecte du migrant, le plaçant dans une position d'intermédiaire. Cette position d'intermédiaire renforcera dans les décennies à venir la mise en place d'un « village planétaire » (global village en anglais) : la connexion entre les espaces, les identités, les idées, les technologies, les médias, les hommes, etc. Il s'agit de la création de toutes sortes de proximités qui mettent en relation les économies des pays d'origine et des pays d'accueil.

On avait l'habitude d'évoquer la notion de proximité sur les acteurs résidants dans le même espace. Avec les réseaux migratoires, les migrants créent des proximités entre « ici » et « là-bas ». Du fait de l'encastrement social des migrants entre « ici » et « là-bas », la proximité devient sociétale, dans la mesure où elle est relationnelle, technologique, cognitive, affective, culturelle,

etc. La nouveauté réside ici dans le fait que les proximités se créent entre des espaces de non proximités géographiques et culturelles.

Ces prédictions sur les proximités multiples peuvent être abordées par l'école française des proximités. L'école distingue la proximité organisée (Rallet et Torre, 2004), de la proximité organisationnelle et institutionnelle (Pecqueur et Zimmerman, 2004), de la proximité relationnelle et de ressources (Bouba-Olga et Grosseti, 2005, 2008). Les conséquences de ces proximités multiples seront analysées par la notion d'externalités et de ressources. D'une part, l'économie des proximités a théorisé l'idée que les proximités créent des externalités de proximités qui peuvent être pécuniaires, technologiques et sociales et qui seront utilisées pour montrer la montée en puissance des migrants comme des acteurs incontournables. D'autre part, cette montée en puissance se verra à travers la notion de ressources d'intégration économique mondiale (Buga, 2011).

2.3. L'articulation entre l'objet de la recherche et les choix (épistémologiques et paradigmatiques)

Nous entendons par l'objet de recherche « la question générale (ou encore la problématique) que la recherche s'efforce de satisfaire, l'objectif que l'on cherche à atteindre… c'est au travers de l'objet que le chercheur interroge les aspects de la réalité qu'il souhaite découvrir, qu'il tente de développer une compréhension de cette réalité ou qu'il construit cette réalité. Et c'est finalement en regard de l'objet que sera évaluée la contribution de sa recherche » (Allard-Poesi et Marechal, 2003, p. 34). Le problème c'est que cet objet de la recherche doit être cohérent avec les choix méthodologiques effectués.

Comptes tenu de notre questionnement initial, de la méthode initialement empruntée et de nos choix (épistémologiques et paradigmatiques précédents), nous devons expliciter la manière par laquelle nous articulerons notre objet de recherche avec tous ces éléments. Puisque finalement l'objet d'une recherche n'est pas qu'une question générale mais « une question articulant des objets théoriques, empiriques ou méthodologiques, question qui permettra de créer ou découvrir d'autres objets théoriques, empiriques ou méthodologiques, pour expliquer, prédire, comprendre ou changer la réalité » (Allard-Poesi et Marechal, 2003, p. 38). Dans ce travail, nous tâcherons d'accorder une importance primordiale à cette cohérence d'ensemble. Notre questionnement initial part d'un constat empirique sur la nécessité de vérifier scientifiquement l'expression « diaspora

malienne », suite à l'existence d'une forte volonté d'impliquer les expatriés au processus de développement économique national. Notre méthode initiale, basée sur la confrontation systématique entre théorie et réalité (méthode empirico-théorique), a induit un choix épistémologique en faveur de l'interprétativisme et du constructivisme. Ainsi, pour plus de cohérence d'ensemble, nous avons choisi une recherche de type exploratoire dont l'objectif est de proposer des résultats théoriques novateurs.

Conformément au tableau n° 10, notre objet de recherche s'est construit dans le processus de recherche. Il a pour nature le développement d'une compréhension de l'intérieur ou d'un projet de connaissances. Son origine résulte de l'immersion dans le phénomène étudié et de la volonté de transformer les connaissances proposées en élaborant de nouvelles réponses.

Tableau n° 10 : Approches de la réalité et objets de recherche

	Approche positiviste	**Approche interprétative**	**Approche constructiviste**
Vision de la réalité	Ontologie du réel	Phénoménologie du réel	Phénoménologie du réel
Relation sujet/objet	Indépendance	Interaction	Interaction
Objectif de la recherche	Découvrir la structure de la réalité	Comprendre les significations que les gens attachent à la réalité sociale, leurs motivations et intentions	Construire une représentation instrumentale ou un outil de gestion utile pour l'action
Validité de la connaissance	Cohérence avec les faits	Cohérence avec l'expérience du sujet	Utilité/convenance par rapport à un projet
Origine de la connaissance	Observation de la réalité	Empathie	Construction
Nature de l'objet de la recherche	Interrogation des faits	Développement d'une compréhension de l'intérieur	Développement d'un projet de connaissances
Origine de l'objet de la recherche	Identification d'insuffisances théoriques	Immersion dans le phénomène étudié	Volonté de transformer la connaissance proposée en élaborant de nouvelles réponses
Position de l'objet dans le processus de recherche	Extérieure au processus de recherche. L'objet guide le processus de recherche.	Intérieure au processus de recherche. L'objet se construit dans le processus de recherche.	Intérieure au processus de recherche. L'objet guide et se construit dans le processus de recherche.

Source : Allard-Poesi et Marechal (2003, p. 40)

Pour l'instant, notre objet de recherche se limite à notre questionnement initial. Celui-ci est amené à être davantage précisé tout au long de notre processus de recherche. Sa forme définitive sera développée de manière concomitante avec le terrain d'étude et l'aboutissement de la recherche.

3. Problèmes d'informations statistiques

Les statistiques citées dans la partie précédente sont différentes d'une source à l'autre. De plus elles sont parfois éparses, peu fiables, non disponibles et difficilement comparables avec celles d'autres pays à cause des différences de définitions et de modalités de collecte. Nous tenons ici à préciser que tout au long de notre étude, nous avons pris le soin d'utiliser ces statistiques avec prudence, compte tenu de la non-fiabilité des sources des statistiques existantes.

La définition du migrant international n'est souvent pas la même. Certains pays comptent par exemple les demandeurs d'asile ou les étudiants, alors que ces catégories ne figurent pas dans les statistiques migratoires d'autres pays. La durée de séjour minimale varie également selon les pays : par exemple, quelques jours en Allemagne et en Espagne ; un an au Royaume-Uni et en Suède ; six mois en Italie et aux Pays-Bas ; et trois mois en Belgique et en Autriche.

Les Nations Unies et l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) fournissent depuis longtemps de gros efforts pour harmoniser les données migratoires des différents pays qui permettent en effet de comprendre, de traduire, de décrire ce qui se passe afin de prendre des politiques publiques pertinentes. Pour Xavier Thierry (2008), ces différences de définition compliquent le jeu de la comparaison classique entre les différents pays. On ne connait pas bien les chiffres des migrations. Et, quand ils existent, ils sont approximatifs. Dans les pays d'accueil, on observe les migrations à travers les registres de population (déclarations à la commune), les fichiers de titre de séjour, les enquêtes statistiques et le recensement. Ces sources restent approximatives, car elles ne capturent que les flux formels, c'est-à-dire déclarés. Elles sont aussi incomplètes, du fait que les statistiques se limitent aux seules entrées d'étrangers et négligent les sorties.

La définition de la migration est fonction de deux critères : l'espace et le temps. Les Nations Unies recommandent le franchissement d'une frontière (critère espace ou lieu de résidence). « Est

immigrant, toute personne qui établit sa résidence habituelle dans un nouveau pays. Ce n'est pas le cas des personnes qui effectuent des visites touristiques ou professionnelles » (Xavier Thierry, p. 1). La migration, c'est le changement de pays de résidence. Mais, pour combien de temps ? Il n'y a pas de consensus sur la durée du séjour. Chaque pays a ses propres critères sur la durée. La durée varie de 3 à 6 mois voire 5 ans en fonction des différentes enquêtes dans des pays divers. A ce niveau, les Nations Unies préconisent de retenir comme migrants tous ceux dont la durée de séjour est d'au moins un an, quel que soit le motif du séjour.

Encadré n° 3 : Quelques précisions sémantiques

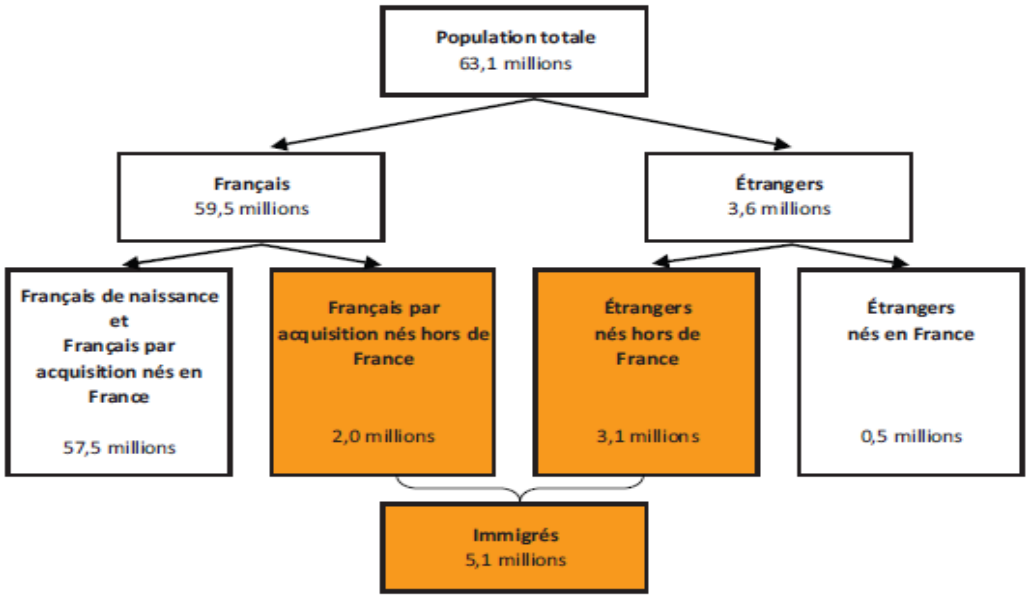

Source : Ministère de l'intérieur, 2006, http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/ATLAS150411.pdf

Le migrant, l'émigré, l'immigré, l'étranger sont des termes certes proches mais différents. Dans ce le cas de la France, les étrangers (3,6 millions) sont ceux qui ne possèdent pas la nationalité française. Les immigrés (5,1 millions de personnes) sont composés des français par acquisition nés hors de France et des étrangers nés en France.

Migrant : il définit toute personne qui a changé de lieu de résidence par rapport à une période de référence donnée.

Non-migrant : ce concept caractérise toute personne vivant dans un lieu et n'ayant jamais changé de résidence habituelle.

Migrant de retour : il définit tout individu ayant changé de résidence habituelle et qui se retrouve dans son lieu de naissance au moment de l'opération de collecte.

Immigré et émigré : ces concepts définissent une population de migrants selon qu'on se réfère au lieu de départ ou au lieu d'accueil. On parle d'immigré par rapport au lieu d'accueil et d'émigré par rapport au lieu de départ.

Travailleur migrant : le travailleur migrant stricto-sensu est le migrant détenteur d'un contrat de travail dans le secteur moderne notamment. Dans ce cas, la réglementation lui fait obligation de disposer d'une autorisation d'établissement. Une carte d'identification d'immigré lui est délivrée.

Flux migratoires : on désigne par flux migratoires la somme des migrations entre deux zones géographiques au cours d'une période déterminée.

Taux d'émigration : le taux d'émigration est obtenu en rapportant les flux hors d'une zone géographique aux années vécues dans celle-ci. Cette zone représente l'origine de l'émigration. La population de la zone de destination n'intervient pas dans le calcul.

Taux d'immigration : le taux d'immigration est obtenu en rapportant les flux migratoires vers une zone géographique aux années vécues dans celle-ci. Cette zone représente la destination de la migration. La population de la zone d'origine n'intervient pas dans le calcul.

Solde migratoire : le solde migratoire est pour une zone géographique donnée, le nombre entier relatif (positif ou négatif) obtenu en retranchant les émigrations à partir de cette zone des immigrations vers celle-ci.

Taux net de migration : le taux de migration net (croît migratoire) est obtenu en rapportant le solde migratoire d'une zone géographique donnée au total des années vécues dans celle-ci.

Indice d'intensité migratoire relative : l'indice d'intensité migratoire relative d'une zone vers une autre est obtenu en rapportant le flux migratoire de la première vers la seconde au produit des années vécues dans les deux zones. Cet indice fait intervenir les populations des deux zones.

Les flux : ce sont des entrants ou sortants au cours d'une période.

Les stocks : c'est la population résidente à un moment déterminé.

Au final, le concept de migrant (émigré, immigré), qui est fondé sur un critère géographique (déplacement dans l'espace), ne doit pas être confondu avec celui d'étranger, fondé sur un critère juridique.

Source: BA Hamidou (2006, p. 30) : http://www.gisti.org/publication_som.php?id_article=2126#1dl

Si dans les pays d'accueil, nous disposons de plusieurs sources statistiques (citées supra), les pays d'origine s'attèlent aussi à mettre en place de bons dispositifs statistiques pour mesurer les flux migratoires.

Les autorités maliennes disposent de plusieurs sources d'information sur les flux migratoires. Les chiffres présentés dans la section précédente sont des estimations à partir de données formelles. Par exemple, selon le RACE (Recensement Administratif à Caractère Electoral) de 2001, le nombre de Maliens de l'extérieur était de 920 388 personnes. Cependant, ce chiffre ne tient compte que des personnes de plus de 18 ans qui se sont inscrites auprès des représentations diplomatiques, pas présentes d'ailleurs dans tous les pays du monde. A partir du RACE de 2001, la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME) avançait 2 millions de personnes. Ces chiffres ont été actualisés avec le Recensement Administratif à Valeur d'Etat Civil (RAVEC) de 2009, à partir duquel les autorités avancent aujourd'hui 4 millions de Maliens vivants à l'extérieur du pays sur une population de 14 millions de personnes.

Une grande partie de ces données formelles proviennent des **relevés administratifs**. Il s'agit des collectes effectuées par les services étatiques. Les flux d'entrée, les flux de sortie et les étrangers vivant au Mali sont comptabilisés par le Ministère de la Sécurité Intérieure, à travers la police des frontières. Celle-ci, par le biais des fiches d'embarquement et de débarquement à l'aéroport international de Bamako (Sénou) et des postes établis dans les frontières (physiques et ferroviaires), arrive à établir un bilan mensuel et annuel sur l'ensemble des flux nationaux. Les nationaux vivant à l'étranger sont comptabilisés par les missions diplomatiques et consulaires établies à l'étranger, par le biais de la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME) et du Ministère des Maliens de l'Extérieur (MME).

A côté de ces relevés administratifs, lors des **recensements généraux** de population, on essaie de quantifier de manière exhaustive la population des Maliens de l'extérieur, en incluant des questionnaires sur le lieu de résidence, la durée de résidence, le lieu de résidence antérieur, etc. Depuis l'indépendance, le Mali a effectué plusieurs recensements généraux : le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1976, 1987, 1993, 1998 et 2003.

Plusieurs **enquêtes nationales** ont aussi été menées au Mali de manière périodique pour avoir plus d'informations sur les caractéristiques migratoires. En 1982, une Enquête sur la Vallée du fleuve Sénégal portait principalement sur la migration vers l'Europe. L'enquête du Réseau Migrations et Urbanisations en Afrique de l'Ouest (REMUAO) qui portait sur 8 pays ouest-africains entre 1992-1993 a permis d'avoir une compréhension large des flux et des logiques migratoires sous régionales. En 1993, l'enquête sur les migrations et l'urbanisation au Mali a porté aussi bien sur les migrations internes qu'internationales. En 2002 a eu lieu à Bamako une enquête sur les projets de réinsertion économique des migrants de retour à Bamako et dans la région de Kayes.

Il existe d'autres sources des Maliens de l'extérieur que nous avons beaucoup utilisées dans ce travail. Le projet TOKTEN, localisé à Bamako, dans les locaux du Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM), dispose d'une base de données sur les experts maliens éparpillés à travers le monde. La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) et l'INSTAT produisent également beaucoup de données concernant le Mali.

Dans ce travail, nous avons ainsi utilisé successivement des données de l'Enquête Malienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EMMU) de 1998, du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1976, de 1987 et de 1998, des Enquêtes Permanentes Auprès des Ménages (EPAM) de 2004 et 2007, des sources statistiques administratives et des bases de données des organisations internationales. Ces données sont donc des approximations de la réalité. En effet, la communauté malienne à l'étranger n'a jamais fait l'objet d'un recensement de manière exhaustive. Faute de précisions, les chiffres mentionnés ci-dessus nous donnent néanmoins des indications sur l'état des dispersions maliennes.

4. Stratégies de collecte des informations relatives au terrain d'étude

Afin d'opérationnaliser cette méthode de recherche, notre canevas ou plan de recherche a retenu plusieurs manières de collecter les informations. Les techniques d'enquêtes qualitatives ont été largement utilisées au détriment des techniques quantitatives. Les données disponibles au niveau de l'administration malienne ont été récupérées auprès d'elle. Des enquêtes approfondies ont été menées auprès des associations de migrants et enfin des techniques d'immersion ont été utilisées pour comprendre certaines communautés spécifiques dans les dispersions maliennes. La variété de ces méthodes de collecte a permis une certaine triangulation des données recueillies.

Tout d'abord, la récolte des données empiriques a nécessité maints déplacements au Mali (Bamako, Kayes et Touba), en France (région parisienne), en Belgique (Anvers) et en Afrique centrale (RDC et Congo-Brazza). Un travail de mobilité permanente a été indispensable pour être en cohérence avec la méthode qui nécessite une confrontation entre le terrain et les approches théoriques. L'étude de terrain s'est appuyée, dans un premier temps, sur une enquête d'expertise, afin d'avoir des informations exhaustives sur le phénomène migratoire malien et, dans un second temps, sur les techniques de type ethnographique, afin de pouvoir comprendre les compositions territoriales et ethniques des flux migratoires du Mali.

L'enquête d'expertise a pris plusieurs formes. Elle a consisté en une recherche systématique des éléments factuels sur le Mali et ses mouvements migratoires. Une recherche attentive sur les dispersions des maliens a été possible, à travers les rapports officiels, les médias, les discours politiques, les entretiens quantitatifs (questionnaire sur la pression migratoire, estimation de la diaspora, etc.) et les entretiens qualitatifs (interviews, causeries-débats, histoire de vie, etc.). Quant à l'enquête ethnographique, elle a consisté à fouiller davantage dans certaines entités ethniques avec des modes de pensées spécifiques. De par ces spécificités, le terrain a nécessité une longue présence sur place pour donner la parole à ceux qui n'ont pas l'occasion d'être très écoutés : certains décideurs, des habitants dans les villages d'origine et des Maliens de l'extérieur. L'établissement de relations de proximité et de confiance avec certains enquêtés, l'écoute attentive et du travail patient ont permis de mieux comprendre les spécificités de la situation migratoire au Mali. Cette présence longue a permis d'exploiter la technique de l'observation participante, facilitée par la maîtrise des principaux dialectes du pays d'origine. Cette enquête ethnographique était le seul outil méthodologique pour comprendre le fonctionnement de certaines communautés ethniques territorialisées.

Une première visite au Mali sous la forme d'une pré-enquête de 3 mois nous a permis d'appréhender les travaux effectués par des chercheurs locaux et les problématiques des institutions en charge de la question migratoire. A travers un guide d'entretien élaboré à destination des institutions et des chercheurs locaux, complété d'une analyse des rapports officiels, nous nous sommes rendu compte que la migration malienne laissait planer plusieurs mécanismes non compris. On n'arrivait pas non plus à trouver les traces d'une politique migratoire malienne cohérente. Dans nos entretiens qualitatifs et à travers nos observations, on s'est rendu compte que la migration malienne est avant tout un phénomène territorial et ethnique. De retour en France, il nous a fallu une petite visite de 3 semaines dans la région parisienne pour confirmer cette intuition.

Les associations d'immigrés, les immigrés rencontrés dans les foyers, les ménages enquêtés provenaient en grande partie de la région de Kayes et parlaient le dialecte « soninké ». La maîtrise de ce dialecte nous a grandement facilité la tâche. Cette migration soninkée a été très étudiée par les chercheurs français, en particulier ceux du laboratoire Migrinter de Poitiers.

Au cours de cette phase de pré-enquête, nous avons progressivement identifié les ressources cibles. A la fin de chaque entretien, on demandait à nos ressources de nous désigner deux autres ressources susceptibles de nous intéresser. Cette méthode de recherche systématique nous a permis d'identifier les ressources les plus importantes jusqu'à un moment où on nous répétait les ressources déjà identifiées. On a jugé opportun de diviser les ressources identifiées en deux parties : celles de l'intérieur et celles de l'extérieur afin de faciliter la mise en œuvre de l'enquête. Mais, en réalité, il y avait une interaction forte entre elles du fait qu'à l'intérieur on nous citait volontiers les ressources localisées à l'extérieur et vice-versa. Cette méthode de collecte des ressources nous a permis dans la pré-enquête de dégager un échantillon représentatif sur lequel nous avons pu travailler. Notre échantillon d'enquête s'est à la fois intéressé aux individus et aux institutions en charge de la question migratoire. Au total, nous avons pu interroger à l'intérieur du Mali ***47 institutions (étatiques ou associatives) et 19 personnes*** spécialisées dans les questions migratoires maliennes. A l'extérieur du Mali, l'enquête a porté sur **525 personnes ayant au moins un niveau universitaire de 3ème cycle** et sur **une dizaine d'institutions** réparties à travers le monde. En résumé, l'enquête d'expertise auprès des institutions maliennes nous a permis de mieux connaître les réalités méconnues des dispersions maliennes. L'enquête ethnographique nous a permis de découvrir des « facettes » de cette dispersion non connue par les institutions et les spécialistes de la question migratoire malienne. L'enquête sous forme d'entretiens auprès des Maliens hautement qualifiés résidant à l'étranger nous a amené à la question de différenciation parmi les dispersés maliens.

Après cette première visite, une recherche a été effectuée autour de la notion de territoire, de ses limites physiques et humaines, et en particulier sur la question de son articulation avec les mouvements migratoires. Pendant cette même période, l'étude de terrain, la deuxième après la pré-enquête, a été préparée en se formant aux techniques avancées sur les enquêtes quantitatives et qualitatives, en particulier les techniques de type ethnographique pour mieux comprendre les facettes non connues des dispersions maliennes. Les premiers contacts ont été établis par l'intermédiaire des ressources-cibles (associations de diasporas, consulats, Haut conseil des Maliens de l'Extérieur, Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur). Un questionnaire a été

établi pour le Mali, la RDC, le Congo-Brazza et un autre pour la même période destiné à la région parisienne (Montreuil, Saint Denis…) et Anvers (Belgique). Il a été jugé opportun de ne pas refaire les nombreux travaux empiriques consacrés à la région de Kayes, étudiés depuis fort longtemps. Nous les avons repris à notre compte en citant les auteurs et les résultats de leurs études.

Dans cette perspective, une deuxième visite à Bamako (4 mois) a permis de réaliser une enquête quantitative et qualitative approfondie. Elle a pris tantôt la forme de questionnaires fermés, d'entretiens et de recherches statistiques auprès des acteurs concernés (institutions, associations, chercheurs, intellectuels, journalistes, société civile, migrants…). A la suite de ce travail, nous nous sommes rendu compte qu'un nouvel élément trouvé changeait radicalement la donne. Les Maliens de l'extérieur étaient présentés à tort comme un groupe homogène sous forme de diaspora contribuant collectivement au développement économique du Mali. Or, nous avons trouvé que les Maliens de l'extérieur étaient un groupe hétérogène dans l'ensemble, avec certaines communautés ethniques présentant certaines caractéristiques des diasporas classiques aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur du pays. Le choix d'adopter une étude de type ethnographique et une observation participante s'est avéré être un outil indispensable à notre travail. Il nous a fallu vivre au sein de ces communautés durant une période supplémentaire de 4 mois pour comprendre leurs mécanismes de fonctionnement. L'avantage que nous avons eu pour faire ce travail a surtout été lié à la maîtrise du dialecte soninké et le fait d'être d'origine malienne. Cette proximité culturelle a énormément facilité les choses compte tenu du fait qu'il s'agit d'enclaves ethniques avec des codes de fonctionnement assez spécifiques. L'avantage du regard ethnographique, « c'est qu'il montre sans fard les choses et les hommes tels qu'ils sont. Il s'agit de porter une attention critique aux actions et aux relations, il peut de ce fait gêner, mettre mal à l'aise ou contribuer à mettre en cause » (Beaud, 2006). Dans nos enquêtes de terrain, nous avons systématiquement essayé de réduire au maximum les biais nés de l'interaction entre l'enquêteur et le répondant. Cet objectif de minimisation des risques d'erreur nous a conduits à adopter une combinaison systématique des enquêtes qualitatives et quantitatives.

Dans la phase qualitative, le point d'appui a été l'entretien individuel et en groupe avec deux cas de figure différents. Dans le premier cas de figure, nous avons dévoilé d'emblée notre position de chercheur étranger d'origine malienne et dévoilé les objectifs de recherche. La qualité de l'accueil et la position de l'enquêteur nous ont permis d'aller très loin dans les entretiens semi-directifs. Dans la deuxième phase, l'omission volontaire de ces informations dans les entretiens individuels ou en groupe a entrainé un certain recul dans l'approfondissement et dans la personnalisation des

discussions. Ce biais a pu être compensé par l'ethnographie. L'avantage de nos entretiens individuels semi directifs et directifs a porté sur les représentations mentales individuelles des interrogés ; contrairement aux entretiens en groupe où les enquêtés se retenaient énormément sur les questionnements relatifs à l'intimité. Ces entretiens individuels, parfois collectifs, ont été en grande partie réalisés en ligne, en particulier sur ceux portant sur les Maliens de l'étranger. Le téléphone, Skype ou d'autres réseaux sociaux ont été énormément utilisés pour réduire les distances avec les ressources-cibles.

Après la constitution des échantillons d'enquête, un guide d'entretien a été systématiquement prévu pour chaque cible. Dans ce guide, nous avons alterné entre les questionnaires fermés (quantitatifs) et ouverts (qualitatifs). Dans la phase de pré-enquête, nous avons voulu tout d'abord essayer de comprendre de manière générale les différentes thématiques et problématiques liées à la migration malienne. Ensuite, quatre mini questionnaires ont été prévus sur les intentions de départ, le retour des compétences, les perceptions du rôle de la diaspora par les intellectuels maliens et les migrations maliennes « soninkées » dans la commune de « Duguwolonwila ». Chaque questionnaire était destiné à une cible particulière. Un premier questionnaire d'ordre quantitatif était destiné aux jeunes étudiants maliens localisés sur les différents campus universitaires de Bamako, le second aux Maliens travaillant à Bamako ayant eu leur formation à l'étranger, le troisième aux universitaires et le quatrième à un courant migratoire ethnique spécifique. Ensuite, un guide d'entretien a été établi dans les phases d'enquête auprès des institutions et des spécialistes de la question migratoire. A ces questionnaires, d'autres ont été ajoutés destinés aux Maliens de l'extérieur. Et cet ensemble a été couronné par les méthodes de l'observation participante, des entretiens sous forme de causeries-débats et de récits biographiques.

CONCLUSION SECTION 1

En définitive, nous voyons que pour répondre à notre questionnement initial, il fallait une bonne connaissance des dispersions maliennes et une bonne approche méthodologique de recherche. Compte tenu de notre objet de recherche et de notre approche des réalités migratoires maliennes, nous avons choisi une approche épistémologique mixte basée sur le constructivisme et l'interprétativisme. Pour être cohérent avec ce choix épistémologique, nous avons choisi la méthode d'enquête qualitative comme l'interview et l'immersion ethnographique, avec une enquête d'expertise dans la phase de pré-enquête.

Dans ce travail, nous ferons l'aller-retour permanent entre théorie et empirisme, pour voir si la migration doit être considérée comme un levier efficace de développement. L'hypothèse implicite des décideurs publics maliens selon laquelle la migration débouche sur la diaspora reste à vérifier. Nous pouvons la vérifier en développant des questionnements rigoureux, avec un appareil conceptuel, théorique, accompagné de différentes interprétations et réflexions criques, à la fois sur les théories et les faits empiriques. Nous conduirons ainsi cette recherche sous les principes permanents du doute, de l'observation, de l'exhaustivité et de la neutralité.

En termes de paradigme de recherche, nous considérons que les migrants sont des agents actifs de la mondialisation. Du fait de leur situation de « l'entre-deux », ils sont des agents de modernisation et de changement économique. Dans la migration malienne, certaines études établissent des échanges et des relations durables entre les travailleurs soninkés de la région parisienne et leur village d'origine, à travers un dynamisme associatif fort (Quiminal, 1991 ; Timera, 1996). Par les transferts collectifs, les migrants construisent des infrastructures (Daum, 1998 ; Gonin, 1997) et participent même au processus démocratique de leur pays d'origine (Lima, 2003). Nous pensons que les migrations sont potentiellement source d'externalités et de ressources plus importantes que les seuls effets de solidarité liée aux transferts individuels et collectifs. Nous chercherons en conséquence, davantage dans ce travail, toutes les typologies des ressources potentielles liées à la migration et aux diasporas.

SECTION 2 : POSITIONNEMENT THEORIQUE ET GRILLE DE LECTURE

Au regard de ces sous-problématiques identifiées plus haut, il convient de clarifier notre positionnement théorique, au regard des méthodes théoriques existantes. Ceci nous servira pour élaborer notre propre grille de lecture afin de construire une argumentation pertinente en termes de réponses. Cette grille de lecture servira ensuite à appliquer la méthode théorico-empirique sur les migrations et les diasporas. Pour ce faire, nous ferons appel à la littérature existante sur les migrations internationales et sur les diasporas, tout au long de cette thèse. Cette littérature théorique sera systématiquement confrontée aux faits stylisés.

Avant d'aborder cette confrontation dans les prochains chapitres, il convient de voir les méthodes de construction théorique et les grandes subdivisions dans le domaine des migrations internationales. Ces précisions disciplinaires et ces définitions nous permettront de définir les contours de l'appareil conceptuel auxquels nous ferons appel, en termes de délimitation spatiale et temporelle.

Dans la recherche théorique pour notre thèse, nous avons été confrontés à une série de difficultés liées à la tradition méthodologique universitaire dans ce domaine de recherches. Ces difficultés existent aussi bien dans le champ des théories des migrations internationales comme dans les théories de la diaspora. Après avoir exposé ces difficultés méthodologiques de construction théorique, nous présenterons progressivement nos préférences en termes de construction théorique et les raisons de ces préférences.

1. Les difficultés de théorisation de la migration

Une recherche a été menée de manière quasi-exhaustive sur les éléments théoriques. Nous avons fait le choix de ressortir les auteurs les plus connus et les plus significatifs dans ce travail. Elle nous a permis de faire le point non seulement sur les aspects théoriques déjà soulevés dans le domaine des migrations internationales mais aussi sur les points essentiels sur le passage de la migration à la diaspora sur le plan théorique.

Ce champ d'étude s'est révélé être un domaine pluridisciplinaire dans lequel les géographes, les anthropologues, les sociologues, les historiens, etc. ont énormément écrits. A la suite de ces lectures sur les théories des migrations internationales et sur les diasporas, il apparait que cet objet

d'étude dans le champ économique et des gestionnaires spécialistes des questions de management public. Il ne doit plus être l'apanage des seules sciences humaines, les sciences sociales devront aussi s'y intéresser.

1.1. Délimitation historique

En termes de délimitation historique concernant cette recherche théorique, nous avons fait le choix de suivre les résultats établis par la communauté des chercheurs qui, à travers l'ouvrage collectif de Piché (2013), de Cohen (1996), et les revues de la littérature (Massey et al. 1993 ; Zlotnik, 2003) montre que les textes les plus importants sont anglo-saxons et ont été écrits entre les années 1960 et 2000. Victor Piché (2013) renforce lui-même ce constat en montrant que les ouvrages collectifs publiés après les années 2000 ne sont pas fondamentalement novateurs. « Si l'on se fie aux revues de littérature qui ont vu le jour depuis les années 2000, … si on analyse, par exemple, l'ouvrage dirigé par Alejandro Portes et Josh De Wind en 2007, ou encore celui de Corrado Bonifazi, Marek Okolski, Jeannette Schoorl et Patrick Simon paru en 2008, les thèmes traités ne se démarquent pas de ceux qu'ont abordés les textes fondateurs. D'une certaine façon, on peut dire que les chercheurs ont à leur disposition un corpus théorique fort développé qu'il s'agit maintenant d'approfondir et surtout d'appliquer dans des contextes historiques et géographiques. » (Piché, 2013, p. 52). Cette délimitation historique nous donne la possibilité dans ce travail de s'appuyer sur les principaux travaux fondateurs, sans forcément être exhaustifs, en laissant de côté les autres prolongements non nécessaires à notre méthode de confrontation théorico-empirique.

Malgré cette délimitation historique, les migrations restent un domaine pluridisciplinaire dans lequel le chercheur, selon sa spécialité, peut facilement s'y perdre au niveau théorique. Dans le champ théorique migratoire, Simmons (2013) n'hésite pas à parler de « crise de la pensée théorique ». Pour le chercheur, cette crise est le résultat de la diversité des modèles explicatifs existants qui sont liés à des disciplines, à des contextes et à des définitions spécifiques. Il est impossible d'appliquer les modèles à différents mouvements migratoires, du fait des différences conceptuelles disciplinaires, de vocabulaire et de typologie.

Cette délimitation ne signifie pas non plus que la question migratoire n'ait pas fait l'objet d'études théoriques dans la phase précédent 1960 et dans la période postérieure aux années 2000. Etienne Piguet (2013, p. 142) fait d'ailleurs remarquer qu'on peut faire remonter le premier modèle théorique à Smith (1776, cité par Piguet, 2013) et à Ratzel (1882, cité par Piguet, 2013).

Dans la science économique, les migrations étaient vus sous l'angle du travail, ce qui amèneront Adam Smith et les classiques à considérer que « la migration de travailleurs était causée par l'écart entre offre et demande de travail prévalant dans différents lieux » (Zlotnik, 2003, p. 56). Fidèle à l'idée de la libre mobilité des facteurs de production, il plaidait aussi pour une libre circulation des travailleurs pour « assurer l'expansion économique maximum et la réduction de la pauvreté » (Zlotnik, idem). On retrouve aujourd'hui les partisans de ce scénario libéral du « monde sans frontières ».

La théorie néoclassique reprend ces outils utilitaristes classiques pour considérer la migration comme une action rationnelle de maximisation de l'utilité du migrant. La décision migratoire est le résultat d'une insatisfaction résidentielle, reposant sur un décalage existant entre la satisfaction liée à la localisation actuelle et celle permise par le déplacement, ce qui entraine un mouvement migratoire (Rossi, 1955 ; cité par Piguet, 2013). La migration est donc ainsi vue comme un calcul économique visant à accroître un bien-être économique comme les changements d'emploi, les décisions d'épargne, d'investissement, etc. Ainsi, l'agrégation de ces décisions individuelles explique les mouvements migratoires.

Sur la base de l'observation des migrations internes en Angleterre et internationales dans différents pays, Ravenstein (1885, 1889) a osé l'une des plus anciennes tentatives de théorisation. A défaut d'avoir pu dégager des « lois » universelles sur la migration, cette analyse monographique a mis au point des régularités sur les migrations. Dans cette étude, on y trouve de nombreux facteurs qui sont à la base des flux migratoires comme les lois répressives, un climat peu attractif, etc., mais on accordera une importance plus grande aux facteurs économiques.

Depuis les travaux de Ravenstein (1885 et 1889), toutes les théories rencontrées apportent un nouvel éclairage sur un processus migratoire spécifique. Ce qui remet partiellement en question les modèles préexistants. On parle de crise, car il y a ni des modèles anciens qui incorporent les processus migratoires nouveaux ni des nouveaux modèles capables de capturer les anciens processus migratoires.

D'ailleurs, d'une période à une autre, les modèles et les perceptions sur les migrations diffèrent énormément. Pour Simmons (2013, p.61), pendant la période d'essor et de consolidation de la société industrielle, les modèles considéraient la migration comme un phénomène positif. Car elle

était considérée comme favorisant la modernisation, la mobilité du travail et la croissance économique. Les modèles de la période postindustrielle nuancent ces propos, en considérant que la migration n'est plus systématiquement une contribution positive à la croissance économique. Vues sous l'angle de la cybernétique[9] et des réseaux, de nombreuses inquiétudes apparaissent dans le processus continu entre les zones rurales et le secteur informel des zones urbaines, la peur des pertes d'emplois dans les pays d'accueil et la fuite des cerveaux dans les pays d'origine. Ces propos sont aujourd'hui aussi nuancés avec les modèles issus de la nouvelle économie de la migration.

Dans ce travail, notre objectif n'est pas de remettre en cause cette diversité des théories migratoires. Nous comptons chercher une grille de lecture pertinente, à la lumière des dispersions maliennes. Les théories migratoires actuelles restent marquées par une très grande diversité, en termes de définitions, de typologies, de contexte socio-historique, d'objectifs et de domaine de recherche et enfin en termes de grille conceptuelle mobilisée. Elles n'ont pas de cohérences d'ensemble, et ne cessent de s'étendre au fil du développement des nouvelles mobilités.

Tout au long de ce travail, notre modèle sera aussi fonction de notre définition de la migration, de la typologie migratoire malienne, de son contexte et de la révision de l'ensemble des options théoriques existantes. Les points théoriques mis en exergue nous permettront de mieux comprendre notre objet d'étude, à travers une confrontation systématique avec les éléments empiriques récoltés dans la littérature, par l'immersion et les autres techniques d'enquête utilisées.

1.2. Délimitation théorique

En termes de délimitation théorique, conformément à la description faite sur le graphique n° 2, la théorie migratoire se base sur des niveaux de raisonnement différents : le niveau micro (approche individualiste)/macro (approche structuraliste) et le niveau causes (approche positive)/effets (approche normative). D'une part, les causes explicatives des flux migratoires qu'on appelle aussi les théories positives des flux migratoires tentent d'apporter des explications relatives aux facteurs qui expliquent les raisons du départ du pays d'origine. D'autre part, les approches normatives expliquent plutôt les conséquences des flux migratoires internationaux.

[9] Considérer les migrants sous l'angle de la cybernétique, c'est les considérer comme « étant des flux de particules faisant des allers et venues, circulant d'un endroit à un autre et contribuant à intégrer, à entretenir et à modifier un vaste système socioéconomique au sein duquel ils ont souvent peu d'influence directe » (Simmons, 2013, p.78).

Dans notre travail, nous comptons respecter ces subdivisions académiques. Nous traiterons des facteurs explicatifs (déterminants) de la migration[10], en distinguant systématiquement les logiques microéconomiques (individualistes) des logiques macroéconomiques (structuralistes) et en prenant en compte les logiques mixtes (holindividualistes). Nous nous concentrerons aussi sur les aspects normatifs de la migration, en expliquant les conséquences des migrations, en distinguant toujours l'approche micro-individuelle et l'approche macro-structurelle.

A la suite de la confrontation entre la synthèse théorique (positive et normative) et empirique, nous préciserons systématiquement et progressivement notre positionnement théorique (positif et normatif). Les aspects positifs seront analysés en quatre niveaux d'approches théoriques : individualiste, holiste, holindividualiste et interactionniste. Ces aspects mesurant les effets de la migration seront aussi analysés en trois niveaux théoriques : la convergence, la divergence et le rattrapage économique[11].

Malgré le maintien de cette tradition académique, nous ne pensons pas que les différentes explications soient incompatibles. Généralement, les raisons pour lesquelles les gens migrent portent aussi bien sur la dimension micro-individuelle que macro-structurelle. En effet, « (…) du point de vue des individus, on parle des raisons ou des motifs qui suscitent la décision de migrer ; d'un point de vue global, on recherche plutôt les facteurs sociaux et économiques qui poussent les gens soit à migrer, soit à rester sur place » (Piché, 2013, p. 19). Chaque niveau a de fait une certaine portée explicative.

[10] Parmi ces théories, une place importante sera accordée aux modèles récents, en particulier ceux considérés comme indispensables par Piché (2013). En revanche, les premières tentatives de théorisation des causes des migrations comme celles de Ravenstein (1885, 1889) et les typologies migratoires restent élémentaires, même si elles constituent la base des modèles contemporains.

[11] Ces distinctions se sont non seulement inspirées des principales options théoriques existantes mais aussi des travaux de Buga (2011) qui ont retenu les mêmes schémas de distinction dans l'analyse des diasporas du monde émergent. De plus, ces distinctions traversent les théories migratoires, depuis les premiers travaux jusqu'aux modèles d'aujourd'hui.

Graphique n° 2 : Distinction des niveaux micro et macro et des niveaux causes et effets dans la méthodologie sur les théories des migrations internationales

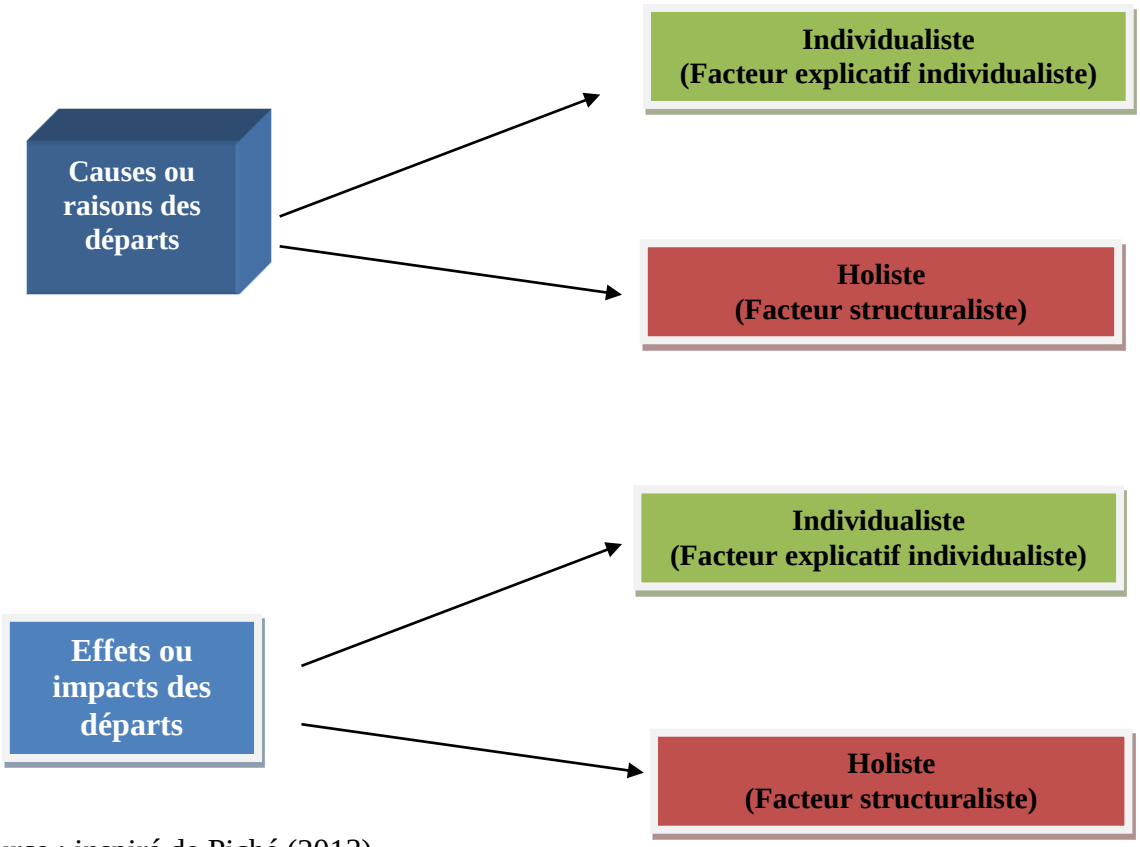

Source : inspiré de Piché (2013)

1.3. La synthèse méthodologique de Massey (1990)

Les tableaux n° 11, 12 et 13 mettent au point des divisions fondamentales entre les chercheurs qui se concentrent sur les causes et ceux sur les effets, entre les explications individuelles et structurelles, entre les constructions théoriques à partir du processus historique et celles provenant du processus transversale hypothétique, et entre l'unité d'analyse individuelle et l'unité d'analyse familiale.

Dans le tableau n° 11, l'auteur identifie deux manières de construire la théorie. La première part d'une large compréhension du processus historique de la migration pour théoriser. La seconde fait de la théorie en généralisant les hypothèses et les lois peu contraignantes. Dans cette thèse, notre méthode n'écarte ni les théories issues de la littérature de la compréhension historique ni celles issues de la généralisation des hypothèses et des lois.

Tableau n° 11 : Les méthodes de construction théorique de la migration

Points de désaccords	Conséquences de ces désaccords	Principaux auteurs
Construction théorique	Méthodologie de la compréhension historique du processus migratoire comme préalable à toute théorisation (***compréhension historique***)	Wallerstein (1974) Portes et Walton (1981) Petras (1981)
	Méthodologie de la construction théorique à partir de la généralisation des hypothèses peu contraignantes (***généralisation des hypothèses & lois***)	Ravenstein (1885, 89) Stouffer (1940) Lee (1966) Lewis (1954) Todaro (1969)

Source : inspiré de Massey (1990)

Tableau n° 12 : Les deux méthodes de détermination des raisons migratoires

Points de désaccords	Conséquences de ces désaccords	Principaux auteurs
Déterminants de la migration	Les flux migratoires sont le résultat global des décisions individuelles (***approche atomiciste***)	Sjaastad (1962) Lee (1966) Todaro (1969) David (1974)
	Les flux migratoires sont le produit des grands changements structurels économiques et sociaux (***approche structuraliste***)	Fligstein (1981) Portes et Walton (1981) Cheng et Bonaich (1984) Morawska (1990)

Source : inspiré de Massey (1990)

Dans le tableau n° 12, l'auteur identifie dans la littérature deux grandes manières d'aborder les déterminants de la migration. D'une part, l'approche « atomiciste », considérant que les migrations globales sont le résultat des migrations individuelles, explique les raisons migratoires individualistes. D'autre part, l'approche structuraliste met en avant les raisons structurelles qui font que les individus migrent.

Dans le tableau n° 13, l'auteur établit une distinction entre les deux niveaux et angles d'analyse : approche individualiste vs approche familiale, approche positive vs approche normative. Dans la théorie positive, la littérature s'intéresse aux causes de la migration tandis que dans la théorie normative, elle étudie plutôt ses effets.

Tableau n° 13 : Les deux niveaux et les deux angles d'analyse de la théorie migratoire

Points de désaccords	Conséquences de ces désaccords	Principaux auteurs
Niveau d'analyse	La migration est une décision individuelle, à travers la stratégie de maximisation de l'utilité individuelle (***approche individuelle***)	Todaro (1980) Yap (1977)
	La migration est une décision collective, à travers les stratégies collectives pour faire face aux besoins de subsistance et à l'amélioration des conditions économiques (***approche familiale***)	*Anthropologues :* Lomnitz (1977) Wood (1981) Pessar (1982) *Economistes :* Mincer (1978) Stark et Bloom (1985) Stark et Levhari (1982) *Sociologues :* Frindley (1987) Massey et al. (1987)
Angle d'analyse	L'étude des migrations par les causes (***approche positive***)	Les auteurs cités plus hauts dans la partie « déterminants migratoires »
	L'étude des migrations par les effets (***approche normative***)	Blanco (1964) Borts et Stein (1964) Muth (1971)

Source : inspiré de Massey (1990, pp. 309-310)

2. Les problèmes de définitions

Il existe plusieurs types de définitions de la migration. Certains articles fondateurs de la théorie migratoire posent leur propre définition de la migration et d'autres font leur théorie comme s'il y avait un consensus au niveau de la définition de la migration. La plupart du temps, on considère la migration comme le fait de changer pour une longue durée son pays de résidence. Cette définition statistique de la migration se retrouve aussi dans l'article d'Alan B. Simmons, paru pour la première fois en en 1987 sous le titre « Explaining migration. Theory at the cross-roads », et traduit de l'anglais en 2013. Il établit une définition de la migration selon trois critères (paramètres) (cf. tableau n° 14) :

1) *Un changement de résidence*. Il se manifeste généralement par le franchissement d'une frontière nationale.
2) *Un changement concomitant en matière d'emploi*. Les individus ne conservent pas leur ancien emploi, même s'ils continuent à exercer le même métier.

3) *Un changement dans les relations sociales*. Un individu peut se déplacer avec sa famille ou même d'autres membres de sa communauté, mais il s'implantera généralement au sein d'une communauté parmi des personnes qu'il ne connaissait pas auparavant.

Cette tentative de définition théorique aussi simple et opérationnelle qu'elle puisse être montre rapidement ses limites quand on la confronte à plusieurs schémas migratoires. Elle n'est pas adaptée à tous les schémas migratoires qui s'associent plutôt aux contextes et aux approches théoriques spécifiques qui développent à la fois leurs propres définitions et typologies migratoires.

Au regard de ces paramètres, les nomades et les réfugiés ne sont pas des migrants. Car ces derniers n'effectuent ni de changement d'emploi ni de relations sociales. Les vrais migrants sont des esclaves transférés et des gens qui quittent les zones rurales vers les zones urbaines.

De plus, au regard du cas malien, les critères 2 et 3 ne sont pas valables. Notre immersion et les études monographiques existantes nous ont montré que les Maliens de l'extérieur ne changent pas forcément de relations sociales ni de d'emploi. Il convient donc dans cette perspective de chercher une définition plus adaptée et plus opérationnelles.

Tableau n° 14 : Application de la définition de la migration de Simmons aux différents schémas migratoires

Schémas migratoire	Changement de lieu de résidence	Changement d'emploi	Changement de relations sociales
Nomades, gardiens de troupeaux	Oui/non	Non	Non
Transferts d'esclaves	Oui	Oui	Oui
Réfugiés	Oui	Oui/non	Oui/non
Colonisation rurale	Oui	Non	Oui/non
Mouvement rural-urbain	Oui	Oui	Oui
Transferts saisonniers des paysans vers les plantations	Oui/non	Oui	Oui
Migration internationale de sans-papiers	Oui/non	Oui	Oui
Contre-urbanisation	Oui	Non	Oui/non
Personnes mariées ne vivant pas au même endroit	Non	Non	Non

Source : Simmons (2013, p. 68)

Les nomades changent constamment d'endroits pour manger/dormir et n'ont donc pas de lieu de résidence habituel. Il arrive que les réfugiés et les colons ruraux se déplacent collectivement

(par communautés ou villages entiers), si bien qu'on ne peut pas savoir si leurs relations sociales changent. Pour ceux qui gardent une résidence principale et vivent temporairement dans d'autres lieux, on ne peut pas clairement établir s'ils ont changé de résidence principale. Dans le cas de la contre-urbanisation, les entreprises peuvent déménager vers des nouvelles banlieues ou des petites villes ; les relations sociales liées au travail ne changent donc pas, ni l'emploi lui-même, alors que le lieu de travail n'est plus le même.

Outre cette nécessité de révision en termes de définition de la migration, il convient aussi d'ores et déjà de voir les typologies migratoires existantes. En effet, on peut distinguer plusieurs typologies migratoires issues de différentes options théoriques existantes sur les migrations internationales. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous reprendrons les cinq types migratoires avancés par Simmons (2013, p. 70), résultant de plusieurs modèles théoriques.

1) Les travaux de Ravenstein (1885 et 1889), sous le contexte de l'industrialisation et de l'urbanisation en Europe et en Amérique du Nord (fin 19^{e} – début 20^{e} siècle), retiennent deux types de migration : ***de la ferme à la petite ville***, ***de la petite ville à la ville.*** Ce type migratoire met en lumière les migrations internes. Elle conçoit le processus migratoire comme un processus séquentiel. On retrouve ce type dans le cas malien et de nombreux pays. Les migrants qui suivent ce schéma migratoire sont ceux qui n'ont pas de réseau migratoire. Ils quittent leur village d'origine pour rejoindre de manière saisonnière ou pluri-saisonnière une zone semi-urbaine voire une zone urbaine. Une grande partie de la migration malienne est d'abord une migration domestique.

2) Les travaux de Fairchild (1925, cité par Simmons, 2013), sur la base de plusieurs contextes, faisaient la distinction entre : ***les invasions*** (par exemple la mise à sac de Rome par les Wisigoths)***, la conquête*** (périple dans lequel une « culture supérieure » domine une « inférieure »)***, la colonisation des terres agricoles inhabitées*** (occupation des terres pour les besoins agricoles)***, et l'immigration*** (installation dans un nouveau pays)**.** En rapport avec notre cas empirique et d'autres dispersions, cette liste de types migratoires n'est plus d'actualité. Parmi les quatre, le modèle qui est valable est l'immigration qui est définie comme l'installation durable dans un nouveau pays d'accueil. Même dans ce dernier cas, on se rend compte que les Maliens ne partent pas pour s'installer de manière définitive dans d'autres pays, ils partent pour réussir afin de « mieux revenir ».

3) Peterson (1958, cité par Simmons, 2013) fait la distinction entre : ***les migrations primitives*** (les mouvements liés à la chasse et à la cueillette, la fuite liée à une catastrophe écologique)**,** ***les migrations contraintes*** (le commerce des coolies)***, les migrations forcées*** (l'esclavage)**,** ***les migrations libres*** (le mouvement volontaire d'individus en réaction à un contexte économique et politique qui a changé) ***et les migrations de masse*** (un comportement collectif induit par un sentiment largement partagé selon lequel les opportunités sont plus nombreuses ailleurs qui fait qu'amis et membres de la famille décident de partir). En lisant ces types de migration en rapport avec notre cas empirique, on se rend compte que les migrations maliennes ne sont ni des migrations primitives, ni des migrations contraintes, ni des migrations forcées, ni des migrations de masse. On est en face de migrations libres.

4) Le modèle de transition de la mobilité de Zelinsky (1971, cité par Simmons, 2013) retient plusieurs types migratoires en fonction des contextes. Dans les sociétés préindustrielles, ***les migrations rurales*** allaient principalement d'une zone rurale vers une autre zone rurale. Dans les sociétés industrielles, les ***migrations urbaines*** faisaient partir les gens de la zone rurale vers la zone urbaine. Dans les sociétés postindustrielles, les ***migrations périurbaines*** font partir les habitants des zones urbaines (villes) vers les zones périurbaines (banlieues, villes moyennes). Ces trois types migratoires issus de la transition de la mobilité de Zelinsky (1971) ne s'appliquent pas de manière adéquate à la dispersion malienne. Le type valable est la migration urbaine : les Maliens quittent les zones rurales vers les zones urbaines. On pourrait définir cette migration comme « migration domestique ».

5) Les modèles circulatoires ont mis en avant différents types migratoires depuis Hugo (1983, cité par Simmons, 2013) jusqu'au transnationalisme actuel. Les migrations sont répétées : les migrants circulent entre les milieux ruraux et les milieux urbains, entre les plantations et les villages et entre le secteur informel des pays de départ et des pays d'arrivée.

En définitive, notre cas empirique correspond à des migrations ***de la ferme à la petite ville***, et ***de la petite ville à la ville*** (domestique ou étrangère) et cela de manière circulatoire. Le modèle circulatoire s'applique très bien aux dispersions maliennes sur la base de deux grandes typologies : les ***migrations*** que nous appellerons pour l'instant ***graduelles*** (de la ferme vers la petite ville et puis de la petite ville vers la ville), et les ***migrations lointaines ou direct ou « par saut »*** (de la ferme à la grande ville). Nous allons approfondir, dans les prochains chapitres, cette question sur

les différents types de migration en lien avec notre propre définition de la migration qui résulte de l'insatisfaction des définitions existantes.

3. Les définitions adoptées dans la thèse

A la lumière de ce que nous venons précédemment de voir, il nous semble important de revoir la définition et les types de migration de Simmons (2013), en fonction des trois paramètres, à la lumière de notre cas empirique.

Dans ce travail, nous définirons la migration comme ***un déplacement d'un espace, d'une région, d'un territoire, d'un pays vers un autre espace, une autre région, un autre territoire, un autre pays pour une durée relativement longue*** (cf. graphique n°3). On change de lieu de résidence habituel qui est un espace donné. En ce qui concerne le facteur temps, c'est l'intention de départ qui compte : « toutes choses étant égales par ailleurs », on s'établit pour de longues durées ou des durées moyennes. Cette intention de départ se définit soit par le migrant lui-même soit par les gens (les facteurs) qui le contraignent au départ.

Cette définition est aussi celle utilisée par Hubert Jayet (1996, p. 194) : « Migrer, c'est avant tout changer de localisation. Toute étude des mouvements migratoires est donc pour l'essentiel une analyse des choix de localisation des ménages, éventuellement sous la forme réduite du choix entre rester sur place ou se déplacer. Ce qui devrait conduire à intégrer la recherche sur les migrations dans une analyse d'ensemble des localisations d'agents, ménages, entreprises, équipements publics. Il n'en est rien. Les migrations font l'objet d'un corpus de recherche séparé, peu relié aux autres analyses de localisation ». Ce choix de définition induit inéluctablement la question de l'ancrage et de la localisation territoriale. Or, « les modes d'utilisation de l'espace par un ménage diffèrent fortement du mode d'utilisation de ce même espace par l'entreprise ». Dans le premier cas on l'analyse sous l'angle de la « satisfaction résidentielle » à maximiser, dans le deuxième cas sous l'angle des facteurs de production à minimiser. La migration peut être vue comme une optimisation de la localisation : « l'agent migre quand la localisation actuelle i diffère de la localisation optimale j » (Hubert Jayet, 1996, p. 197). Cette migration de i à j ne signifie pas l'abandon de toute référence de i, et de départ définitif sans retour.

Dans cette perspective, nous considérons les réfugiés comme des migrants, malgré le fait qu'ils ne travaillent pas très souvent dans leur pays d'accueil. Les nomades sont aussi des migrants, dans la

mesure où ils se déplacent régulièrement de territoires en territoires, de régions en régions selon leur besoin structurel. De la même manière, l'exode rural ou les migrants saisonniers quittent un territoire pour en rejoindre un autre.

Le critère de changement durable de résidence est un critère suffisant. En effet, les migrants peuvent rester dans les mêmes structures sociales, voire effectuer le même métier d'un pays à un autre ou simplement garder son emploi dans le pays d'origine tout en effectuant un autre dans le pays d'accueil. De cette définition de la migration, de territoires en territoires, il en découle deux grandes typologies de la migration : les migrants internes et externes[12].

Graphique n° 3 : Trois types de migration en fonction du lieu d'origine et du lieu d'accueil

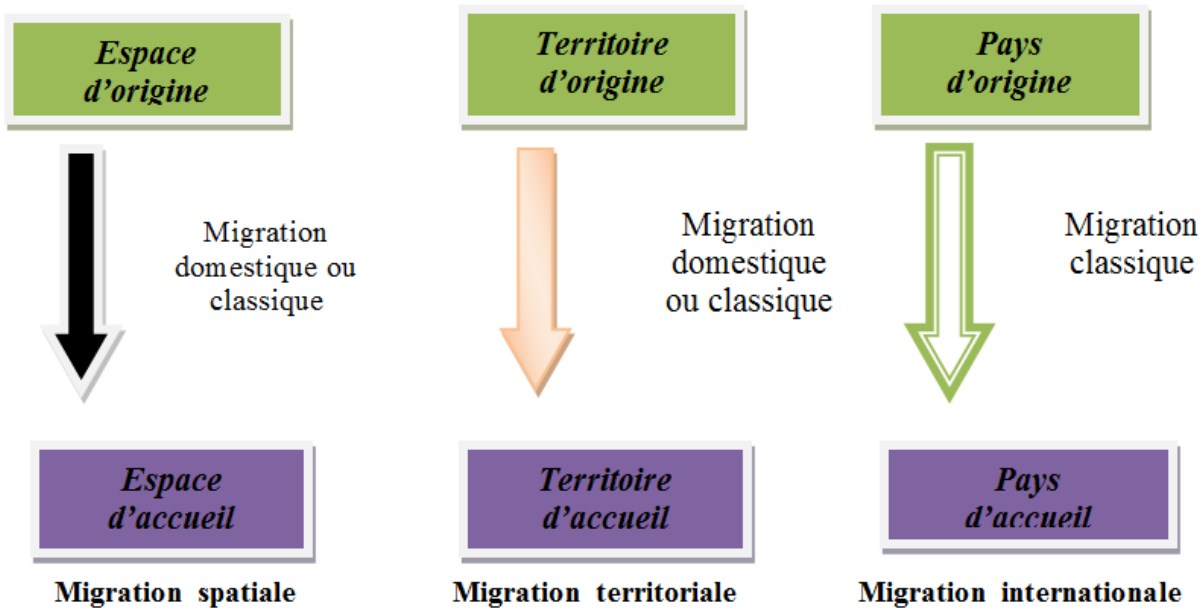

Source : fait par l'auteur

4. Les modèles fondateurs de la théorie des migrations

Selon notre délimitation théorique retenue dans ce travail (1960-2000), il existe un certain nombre de modèles sur lesquels nous ne nous focaliserons pas trop dans les prochains chapitres. Nous

[12] Nous apporterons dans les chapitres suivants la différence entre espace et territoire. Dans la migration spatiale, l'espace est vu comme une distance ayant un coût. Il s'agit de la migration d'un individu, qui pour quitter un espace A à un espace B, fait face à un coût de transport. Quant à la migration territoriale, le migrant quitte un territoire, c'est-à-dire une entité socioculturelle pour rejoindre une autre, à un coût presque nul.

essayerons ici de présenter de manière brève le modèle de base de Newton appliqué aux flux migratoires et les lois de Ravenstein (1885, 1889).

De plus, ces premiers modèles conçus pour théoriser le phénomène migratoire sont désuets aujourd'hui pour rendre parfaitement compte de la complexité des migrations contemporaines. Il s'agit pour l'essentiel de tentatives de généralisation de quelques observations empiriques. Néanmoins, nous verrons ce que nous pouvons retenir de ces modèles pour l'élaboration de notre grille de lecture.

4.1. Le modèle de base de Newton, appliqué aux flux migratoires et confronté à la dispersion malienne

Selon le modèle de gravité, les migrations sont fonction de deux critères : le peuplement et la distance. Ce modèle construit en référence au modèle de gravité de Newton montre que les individus se déplacent comme s'ils étaient attirés par une force qui décroit avec la distance et une force qui accroît avec le peuplement (Buga, 2011).

Le courant migratoire entre deux espaces est donc simplement fonction de leur peuplement et de la distance qui les sépare. Dans ce sens, la capacité d'attraction internationale de l'agglomération parisienne est incontestablement plus intense que celle des autres agglomérations françaises en raison de la taille de sa population. Son attraction est proportionnelle à la distance le séparant des autres territoires. La migration y est d'autant plus importante que la distance est faible.

Malgré la simplicité et la pertinence de ce modèle pour expliquer les migrations des ruraux vers les centres urbains, il ne prend pas en compte les caractéristiques politiques, économiques et sociales. Selon ce modèle de gravité, on se déplace vers les fortes densités non lointaines.

En confrontant ce modèle de gravité à notre cas empirique, force est de reconnaitre qu'il nous permet de mieux comprendre les pressions migratoires internes. La capitale malienne (Bamako) est une agglomération en forte croissance, ainsi que les autres capitales régionales. Elles y accueillent de nombreux ruraux. Ce modèle nous permet de comprendre les raisons qui poussent les ruraux à venir dans les zones urbaines les plus proches pour ensuite aller vers d'autres zones urbaines plus grandes. Il explique aussi pourquoi la plus grande partie des migrants maliens se trouvait dans les pays limitrophes. L'avantage de ce modèle par rapport à notre terrain c'est qu'il

met en exergue les forces d'attraction des zones de peuplement selon leur proximité géographique. La logique normale pour ce modèle serait la migration graduelle. On quitte une zone rurale A pour rejoindre une zone périurbaine B pour une autre zone urbaine C jusqu'à se sédentariser dans une zone de forte densité démographique D. La lecture dynamique de ce modèle exclut ainsi toute éventualité de « saut » et prévoit plutôt une logique de linéarité. De plus, dire que les hommes vont l'endroit où il y a une forte population n'a de sens que si cette densité démographique a des ressources pour maintenir ces hommes et en attirer d'autres.

A ce niveau, même en dehors du fait économique, il existe un phénomène non expliqué par ce modèle. Dans la réalité malienne, une grande partie de la migration malienne ne suit pas ce processus linéaire. Les gens quittent une zone rurale pour rejoindre directement une zone urbaine internationale. Les forces d'attraction des agglomérations internationales sont plus puissantes que les forces d'attraction des agglomérations proches. Dans la région de Kayes, les Soninkés quittent directement leur village d'origine pour rejoindre la région parisienne, sans transition dans une ville intermédiaire. Les Soninkés de la région de Koulikoro quittent aussi leur village d'origine pour rejoindre directement les grandes villes africaines et asiatiques. Cette migration internationale ou par « saut » n'est pas prise en compte dans ce modèle théorique.

Le modèle de base pour expliquer l'exode rural est resté très longtemps le modèle gravitationnel. Dès lors qu'il a été question d'expliquer les migrations internationales, deux grandes tendances se sont dégagées.

4.2. Les « Lois de la migration » (Ravenstein, 1885, 1889)

Avant de présenter les théories contemporaines de la migration, il est utile de revenir à Ravenstein, du fait qu'il constitue la première tentative et la dernière tentative de théorisation universelle. Ces lois doivent être analysées tout de même avec flexibilité, car les lois « en physique ou en démographie » ne peuvent en aucun cas avoir la « même rigidité » que les lois de la physique. Tout au long de notre travail, nous ferons référence à certaines de ces lois ou régularités statistiques. Notre résultat empirique nous a montré à quel point ces lois restent encore d'actualité. Au Mali, la migration féminine villageoise en direction de Bamako reste une migration de courte durée (loi n°5), avec comme objectif de soulager les conditions matérielles avant le mariage (loi n°7). Sur un autre plan, la migration des gens n'ayant pas de ressources financières et de capital social, se

fait de manière graduelle, de la ferme au village et du village à la ville et de la ville à la grande ville régionale ou internationale (loi n°1,2).

1ère Loi : Migration et distance

- « La grande majorité de nos migrants ne franchit que de courtes distances » (*Ravenstein,* 1885, p.198)
- « En général, les migrants qui parcourent de longues distances se dirigent de préférence vers les grands centres commerciaux » (*Ravenstein,* 1885, p.199)

Cela pourrait servir d'explication pour l'ampleur des migrations intra-africaines ou les migrations sud-sud dans le contexte contemporain. Les migrations sud-nord pourront être le fruit des besoins structurels en main d'œuvre des grandes métropoles contemporaines. La diversité de ces situations nécessite la construction d'une typologie migratoire qui classifiera chaque type de migration en fonction de ces caractéristiques.

2ème Loi : Migration par remplacement

- « Les habitants des environs immédiats d'une ville en croissance rapide y affluent ; les vides ainsi laissés dans la population rurale sont comblés par des migrants en provenance de régions lointaines » (*Ravenstein,* 1885, p. 199)
- « Le processus de dispersion est l'inverse du processus de concentration et présente les mêmes caractéristiques » (*Ravenstein,* 1885, p. 199)

Cette loi montre que les dispersions (la réduction des obstacles à la mobilité humaine) pourront être vues comme la contrepartie indispensable à la concentration économique, source d'externalités économique dans le cadre contemporain. La dispersion favoriserait ainsi une concentration de richesses, qui seraient captées et transférées vers différents territoires d'origine.

3ème Loi : Courant et contre-courant

- « Tout courant migratoire important engendre un contre-courant compensatoire » (*Ravenstein,* 1885, p. 199)

Elle pourrait signifier que la migration n'est pas en réalité un obstacle au développement économique, dans la mesure où ceux qui partent sont remplacés par ceux qui viennent. De plus, la

loi précédente montre que ceux qui sont partis peuvent transférer des ressources liées à la concentration des zones d'arrivée.

4ème Loi : Différences de propension à migrer entre milieu urbain et rural

- « Les individus nés en ville sont moins enclins à migrer que ceux des régions rurales du pays » (*Ravenstein,* 1885, p.199)

Cette explication des différences de déterminants migratoires pourrait signifier que les migrations domestiques sont plus importantes que les migrations externes (internationales). Or, l'essentiel de la littérature sur les migrations existe sur les migrations internationales et non domestiques.

5ème Loi : Prédominance des femmes dans les migrations de courte distance

- « Les femmes sont majoritaires parmi les migrants qui franchissent de courtes distances » (*Ravenstein,* 1889, p. 288)

Cette loi pourrait bien correspondre à nos observations empiriques des migrations domestiques dans les villes africaines. Dans les migrations domestiques dans les villes africaines, nous remarquons une forte présence féminine.

6ème Loi : Technologie et migration

- « …le progrès des moyens de transport et le développement de l'industrie et du commerce ont entrainé une augmentation de la migration » (*Ravenstein,* 1889, p. 288)

Cette réalité ancienne (à la suite de la révolution industrielle), est très contemporaine avec les innovations technologiques actuelles. De par ces raisons, plusieurs chercheurs contemporains n'hésitent plus à parler de mondialisation humaine, au même titre que la mondialisation commerciale ou financière.

7ème Loi : Prééminence du facteur économique

- « Des lois mauvaises ou tyranniques, des impôts écrasants, un climat hospitalier, un environnement social peu sympathique et même la contrainte (traite des esclaves, déportation), tout cela a provoqué et provoque encore des courants migratoires, mais aucun de ces courants n'atteint le volume de ceux qui résultent du désir qu'ont la plupart des hommes d'améliorer leur condition matérielle » (*Ravenstein,* 1889, p. 286).

Cette loi de la prééminence des facteurs économiques pourrait correspondre aux migrations sud-nord. Une fois de plus, la construction d'une typologie migratoire pourrait bien identifier les différents types de facteurs explicatifs, tout en les ordonnant par rapport aux différents types de migration.

La tentative de Ravenstein (1885, 1889), de formuler des lois générales de la migration, dans ses « Laws of migration », a abouti à la thèse selon laquelle les « principales causes de la migration sont économiques… la plupart des migrations vont des zones agricoles vers les centres industriels et commerciaux » (Ravenstein, 1885, cité par Zlotnik, 2003, p. 55). Cette tentative, loin d'avoir réussi à élaborer des lois universelles ou de théorie générale, a ouvert la voie aux autres chercheurs de différentes disciplines. C'est ainsi que la migration est devenue un sujet d'étude pluridisciplinaire. Chaque discipline, avec ses propres concepts, a développé sa théorie sur les migrations internationales. Comme l'avance Zlotnik (2003, p. 55) : « Aujourd'hui, au début du 21e siècle, il n'existe toujours pas de théorie générale de la migration ». Nous allons donc relire ces théories économiques, sociologiques, politiques et systémiques, au regard des dispersions maliennes. Notre perspective théorique est d'essayer de réduire les fossés entre différentes disciplines d'une part, et de proposer une théorie générale d'autre part.

5. La nécessaire création de la transdisciplinarité dans un domaine pluridisciplinaire

Nous sommes ici en présence d'un domaine dont l'objet d'étude est analysé par différentes disciplines comme la sociologie, l'économie, l'anthropologie, les sciences politiques, le droit, etc., chaque discipline abordant l'objet par son propre paradigme. Cette tradition universitaire de se pencher sur les questions migratoires rend difficilement la transdisciplinarité, du fait des cloisonnements existants. Dans notre travail, il convient de casser ce cloisonnement pour faire une analyse pluridisciplinaire. Notre objectif consiste à créer de la transdisciplinarité qui pourra nourrir la construction d'une nouvelle grille de lecture, voire la consolidation des anciennes.

5.1. L'approche plurielle de la diversité théorique

Nous étudierons ici la migration par le pluralisme théorique et par la pluridisciplinarité. Cette pluralité est nécessaire dans la mesure où la migration est en réalité un phénomène éminemment complexe. Dans ce cadre, toute théorisation nécessitera une vue large et une compréhension

générale. Nous allons ainsi « rejoindre l'option du pluralisme théorique suggérée par Douglas S. Massey et al. (1993, 1994). L'idée est de procéder en deux temps ; mobiliser conjointement des facteurs explicatifs issus de plusieurs traditions disciplinaires afin de proposer un système d'hypothèses, puis pondérer les différents facteurs par des investigations empiriques » (Piguet, 2013, p. 153). Notre méthode d'analyse empirico-théorique résulte de cette même logique ; dans un premier temps, nous exposerons l'option théorique dont il est question, dans un second temps, nous analyserons cette option théorique au regard de notre cas empirique, pour ensuite effectuer des pondérations parmi les options théoriques existantes afin de proposer un schéma explicatif plus convenable.

Cette diversité théorique et disciplinaire produit une grande divergence entre les théoriciens et les chercheurs. L'avantage de l'approche pluridisciplinaire et du pluralisme théorique qui en découle est de pouvoir « rendre compte de l'évolution temporelle des phénomènes migratoires et de leur caractère auto-entretenu ou cyclique » (Piguet, 2013, p.153). En explicitant les causes de la migration sur une longue période, nous pouvons distinguer les causes initiales, les causes courantes, voire même anticiper l'évolution des flux et de la structure migratoires. La pondération pourrait aussi nous être utile pour poser de nouvelles hypothèses pour ensuite proposer de nouveaux modèles prenant en compte la diversité des réalités migratoires contemporaines. Elle pourrait aussi être utile pour montrer la succession des causes principales. « Ainsi les facteurs explicatifs de la phase initiale de la migration peuvent se rapprocher de la théorie néoclassique du différentiel économique, mais les réseaux constitués au fil du temps peuvent ensuite se substituer aux variables économiques et assurer la perpétuation du phénomène même si une convergence économique des espaces de départ et d'arrivée se manifeste entre temps. Des réseaux en sommeil peuvent aussi être réactivés et expliquer conjointement avec d'autres facteurs le reprise de certains flux migratoires » (Piguet, id.). On voit ainsi une interaction entre les causes initiales et les causes formées d'autres facteurs individuels ou structurels. La prise en compte de la période longue est aussi importante que l'interaction entre les différentes échelles qu'entre les différents paradigmes scientifiques disciplinaires.

L'avantage de cette approche plurielle permet de construire des grilles de lecture théoriques qui arrivent à capturer de manière maximale les réalités migratoires empiriques, compte tenu de la complexité du phénomène migratoire. Sa souplesse permet de tenir compte de la diversité des réalités migratoires existantes. Cependant, elle présente moins de cohérence d'ensemble qu'une approche se référant strictement à un courant spécifique.

5.2. L'état des études pluridisciplinaires sur la migration

Nous accorderons aussi une attention particulière à la pluridisciplinarité. En effet, dans le domaine des études migratoires, il s'agit plutôt d'une richesse théorique et conceptuelle. « Les chercheurs en sciences sociales n'étudient pas la migration, à travers un paradigme commun, mais plutôt à travers une variété de points de vue contradictoires dispatchés entre les différentes disciplines, les régions et les idéologies. Cela a produit des recherches étroites, souvent inefficaces, et caractérisées par des duplications, des erreurs de communication, la réinvention, et des querelles à propos des notions de base et des terminologies[13] » (Douglas Massey et al. 1994, cité par Brettel et Hollifield, 2007, p. 2). Nous pensons comme ces derniers, que c'est uniquement lorsque les chercheurs produisent des théories communes et des concepts communs que la communauté scientifique pourra commencer l'accumulation des connaissances.

Tableau n° 15 : L'étude de la théorie des migrations à travers plusieurs disciplines

Discipline	Questions de recherche	Théories dominantes	Hypothèses dominantes sur l'intégration
Anthropologie	Comment la migration affecte-t-elle l'identité ethnique et le changement culturel ?	Relationnelle Structuraliste et Transnationale	Les réseaux sociaux maintiennent les différences culturelles
Démographie	Comment la migration affecte-t-elle le changement de la population ?	Rationnelle (empruntée à l'économie)	La migration a un impact important sur la taille, mais un impact faible sur la structure d'âge.
Economie	Comment expliquer la propension migratoire et ses effets ?	Rationnelle : maximisation de l'utilité	L'intégration dépend du niveau du capital humain de l'immigrant
Géographie	Comment expliquer les configurations spatiales de la migration ?	Relationnelle, Structuraliste et Transnational	L'intégration dépend du réseau ethnique et des configurations spatiales
Histoire	Comment comprendre les expériences des migrants ?	Très peu de théories	Pas d'hypothèses majoritaires
Droit	Comment le droit influence-t-il les migrations ?	Institutionnaliste, Rationaliste	Les droits créent des incitations pour la migration et l'intégration
Sciences Politiques	Pourquoi les Etats ont-ils des difficultés pour contrôler la migration ?	Institutionnaliste et Rationaliste	Les politiques des Etats sont influencées par les intérêts des groupes pro-immigrants
Sociologie	Qu'est ce qui explique l'intégration et l'exclusion ?	Structuraliste et Institutionnaliste	L'intégration dépend du capital humain et social

Source : adapté et traduit de Brettel et Hollifield (2007, p. 4)

[13] Il s'agit là de notre propre traduction d'un passage de cet ouvrage en anglais.

Dans un ouvrage qui fait référence, Brettel et Hollifield (2007) essaient de rendre possible cette accumulation des connaissances pluridisciplinaires et pluri-méthodologiques, en essayant de réduire « les fossés disciplinaires » entre les historiens et les chercheurs en sciences sociales, « les fossés méthodologiques » entre les études consacrées au niveau macro-structurel et celles consacrées au niveau micro-individuel, dans l'espoir de produire une « théorie unifiée » de la migration. Nous suivrons cette démarche en recourant si possible aux travaux d'historiens, d'économistes, de démographes, de géographes, de sociologues, d'anthropologues, de politologues et de juristes. Les concepts et les perspectives théoriques mobilisés dans ces différentes disciplines nous permettront de produire de manière transversale une grille théorique enrichissante. Il ne s'agit plus forcément d'effectuer une simple revue de la littérature mais une synthèse des approches disciplinaires à notre portée pour aboutir sur un essai de théorisation capable de capturer correctement nos éléments empiriques.

Ce dialogue interdisciplinaire est très risqué et compliqué dans la mesure où « chaque discipline possède sa liste préférée et acceptable de questions, d'hypothèses et de variables » (Brettel et Hollifield, 2007, p.3) (cf. tableau n°15) à étudier et à approfondir à travers ses grilles conventionnelles d'analyse. Par exemple, les historiens étudient essentiellement la question migratoire, à travers la capture des expériences migratoires historiques. Tout en évitant des théories et des tests d'hypothèses, cette discipline porte sur des narrations sur les manières par lesquelles les individus et les groupes d'individus migrent, s'établissent, forment leur communauté et construisent leur identité. Dans notre cas, nous avons fait une présentation historique brève des migrations maliennes dans la section 2, d'une part en recourant aux travaux historiques existants, et d'autre part, en questionnant les acteurs migratoires sur leur propre histoire.

Dans leur ouvrage, Brettel et Hollifield (2007, p.4) montrent que les anthropologues, à travers leur « tentative ethnographique » et leur « théorisation idiographique », étudient les manières dont la migration affecte les changements culturels et le maintien des identités ethniques. En prenant comme unité d'analyse les ménages, les individus et les groupes d'individus, et par une mobilisation des théories relationnelles, structuralistes et transnationales, les anthropologues concluent que les « réseaux sociaux maintiennent les différences culturelles » (Brettel, 2007)[14]. Plus haut, nous avons utilisé les méthodes d'inspiration anthropologique, comme l'ethnographie,

[14] Cet article provient du livre collectif de Brettel et Hollifield (2007).

pour produire des données de terrain, lorsqu'on ne trouvait pas de satisfaction dans la littérature existante.

Comme les anthropologues, les géographes étudient les dimensions diasporiques et transnationales de la migration, à travers les mêmes options théoriques et unités d'analyse (cf. tableau n° 15). Ils accordent un rôle important aux réseaux sociaux (Hardwick, 2007)[15] qui connectent les populations et les individus, à travers l'espace. En s'intéressant particulièrement aux relations spatiales et aux configurations spatiales migratoires, ils montrent que l'intégration dépend des réseaux ethniques et de la configuration spatiale des migrants.

Les sociologues, à travers un paradigme commun avec les anthropologues, comme la théorie sociale mobilisée est basée sur celle de Marx, Durkheim et de Max Weber (Brettel et Hollifield, 2007, p.5), s'attachent à expliquer les départs migratoires et leur maintien, à travers le temps long, tout en accordant beaucoup d'importance aux questions de l'intégration et de l'exclusion dans les pays d'accueil. Ils s'intéressent aussi bien aux niveaux macro que les autres niveaux d'analyse précédents soulignés. En mobilisant les théories institutionnalistes et structuralistes, les sociologues montrent que l'intégration diffère en fonction du niveau du capital social et humain et portent une attention particulière à « l'économie des enclaves ethniques » et à « l'entrepreneuriat ethnique » (Heisler, 2007)[16]. Tout en partageant le même paradigme théorique, les sociologues étudient les migrations dans les pays d'accueil en occident, les anthropologues dans les pays d'origine et d'accueil[17]. Nous pensons que ces différences disciplinaires ne permettent pas de capturer toutes les réalités liées au phénomène migratoire. Notre méthodologie de départ retient qu'on ne peut étudier l'émigration et l'immigration de manière séparée, il s'agit désormais de les étudier ensemble pour mieux saisir la complexité du phénomène migratoire.

Les démographes, en empruntant les outils théoriques à la science économique, analysent la migration comme un élément (en plus de la mortalité et de la fertilité) qui affecte le changement de la population. Avec une unité d'analyse macro-globale, les démographes montrent que la migration a un impact important sur la taille de la population, mais un impact faible sur la structure

[15] Idem
[16] Idem
[17] Pour Brettell et Hollifield (2007, p. 5), cela est le résultat de « l'origine historique » des deux disciplines. La naissance de la sociologie est liée à l'étude des institutions et de la société occidentales, tandis que l'anthropologie a pour mission d'étudier les « autres » (« les non occidentaux »).

de l'âge de la population (Teitelbaum, 2007)[18]. Du fait de la faible théorisation des chercheurs en démographie, Brettel et Hollifield (2007, p.6) montrent que les modèles de prédiction peuvent prévoir les flux migratoires futurs, alors que les autres disciplines concentrent « leur attention sur les comportements présents et passés des individus et des groupes migratoires ».

Les économistes ont aussi construit des modèles pour prédire et expliquer les propensions migratoires et leurs effets. Chiswick (2007)[19] développe des modèles pour prédire la sélection négative ou positive sous certaines conditions. En utilisant les outils classiques utilitaristes de la science économique pour théoriser la prise de décision individuelle de la migration, ils considèrent la migration comme un acte rationnel de maximisation des bénéfices individuels (Sjaastad, 1962). Ils concluent que l'intégration dépend du niveau de capital humain des immigrants.

Ce cadre conceptuel économique est catégoriquement rejeté par les anthropologues et les historiens (Brettel et Hollifield, 2007, p. 7) qui ne peuvent pas concevoir le fait que les migrations soient séparées de leur contexte social et culturel. Pourtant, ce cadre rationnel est repris par les politologues et les juristes pour analyser les migrations, même si « l'arrivée de ces deux disciplines sur cette thématique est très récente » (Brettel et Hollifield, id.). Les sciences politiques expliquent les difficultés des Etats à contrôler les flux migratoires. Avec une unité d'analyse macro-politique et internationale, à travers les théories institutionnalistes et rationnelles, les sciences politiques montrent que les Etats sont souvent sous l'influence des intérêts pro-immigrants. Au-delà de l'influence des groupes pro ou anti-immigrants dans la mise en place des politiques migratoires, Hollifield (2007)[20] note que les sciences politiques s'intéressent à trois thèmes. « Le premier porte sur le rôle des états-nations dans le contrôle des flux migratoires et de leurs frontières; le second s'attache à l'impact de la migration sur la citoyenneté et sur la souveraineté institutionnelle, puis la relation d'une part entre la migration et la politique étrangère, d'autre part entre la migration et la sécurité nationale ; le troisième se penche sur la question de l'intégration en rapport avec les questions d'accueil au niveau légal, normatif et éthique » (Brettel et Hollifield, 2007, p. 8). Enfin, de la même manière, les juristes, à travers leurs outils classiques de la règle de droit, montrent que le droit crée des structures incitatives pour la migration et pour l'intégration.

[18] Cet article provient du livre collectif de Brettel et Hollifield (2007).
[19] Idem
[20] Idem

6. L'inflation contemporaine des notions de migration et de diaspora

En plus de toutes les difficultés précédentes de théorisation dans le domaine des migrations internationales auxquelles nous devons faire face dans ce travail, il existe une autre difficulté d'appréhension du concept « Migration et Diaspora »[21]. Dans la littérature existante, on retrouve sur le temps long plusieurs manières d'aborder la diaspora.

De nos jours, le concept, en train d'échapper à son acception historique liée à l'expérience juive est utilisé aujourd'hui dans plusieurs sens. Beaucoup de chercheurs n'hésitent plus à parler de l'inflation du terme au regard de son utilisation dans la vie publique et intellectuelle mais aussi compte tenu du fait que les peuples dispersés sont de plus en plus nombreux à s'en réclamer et à se construire comme des diasporas. Il existe une véritable ferveur autour de ce mot aussi bien sur le plan académique que public. Par exemple, en observant le débat public, on a l'impression qu'être une diaspora est devenu un combat, une force, un slogan politique.

Pour Dufoix (2003), le mot diaspora était 15 fois plus utilisé dans la décennie 1990-2000 par rapport à la décennie 1940-1950. Au même titre que la concurrence des mémoires et de la victimisation, il semblerait exister une certaine rivalité entre les peuples pour savoir lequel serait digne d'être élevé au rang de la diaspora. Dans un univers mondialisé, post nationaliste, la diaspora est en train de devenir un concept clé de l'organisation des rapports humains, avec son idéalisation à outrance dans certains cas. Or, dans le monde des états-nations et du nationalisme triomphant, la diaspora constituait une menace et ses membres inspiraient une suspicion généralisée. Ce changement d'organisation du monde explique la montée en puissance de nouveaux concepts. A partir des années 70, la vie devient relativement facile pour les groupes vivant sous forme de diasporas dans un monde post national et transnational. Les membres de la diaspora se réfèrent à plusieurs territoires et circulent entre eux. Ils cultivent le mythe du retour au foyer. Cette référence extraterritoriale heurte le principe national, elle est jugée incompatible avec le patriotisme exclusif qu'il impliquerait. Dans cette perspective, l'idéologie de l'Etat-nation attribuait une valeur négative à la diaspora. Car sa logique était de tendre vers l'unité culturelle de la population nationale, vers la réduction des particularismes politiques et culturels. L'étranger appartenait à un autre pays. L'homme de la diaspora n'était pas seulement étranger, il n'appartenait pas clairement à une autre nation, il se réclamait de plusieurs à la fois. Il faisait partie d'un peuple dispersé parmi

[21] Nous avons déjà résolu les problèmes liés à la définition de la migration. Nous reviendrons sur le concept de diaspora, en évoquant la synthèse des acceptions et faire par la suite une proposition de définition.

d'autres peuples. Fragment de nation dans la nation, il s'attirait une méfiance générale. Il symbolisait le contraire de la nation unie sur son territoire. Il était susceptible de migrer sans cesse alors que la nation se voyait comme la fin du voyage, une sorte de fixation définitive en un lieu tangible chargé d'histoire. C'est ainsi que la nation va développer une forte aversion aux populations mobiles aux localisations incertaines, capables de complots et de trahisons.

Compte tenu de l'inflation du terme diaspora, on se rend compte qu'il devient difficile dans ce contexte de trouver une définition exclusive à ce terme. On peut évoquer deux grandes séries de définition, au sein desquelles on pourra trouver plusieurs sous-définitions. D'un côté, on peut parler de définition large correspondant à la définition répandue aujourd'hui ; et de l'autre côté de définition étroite correspondant à celle d'hier. De manière large, la diaspora englobe tout phénomène de dispersion ou même toute conscience ethnique dispersée. Ses partisans vont défendre l'idée que les diasporas contemporaines reflètent une autre diversité dans les réalités migratoires. Dans les années 1990 et 2000, l'inflation du mot est en partie liée à l'échec des théories de l'assimilation des années 70 et 80. Son sens s'est élargi à la fin des années 1990 grâce au phénomène de globalisation. On va inclure dans les diasporas, les « immigrants », les « expatriés », les « réfugiés », les « communautés ethniques », et les « communautés transnationales ». De manière étroite, il existe un certain nombre de caractéristiques à respecter pour que l'on puisse parler de diaspora. Les théoriciens de cette méthode vont sous-entendre l'idée qu'un concept scientifiquement établi ne doit pas être utilisé pour désigner tout autre phénomène de dispersion. Certains parlent même de trahison du sens du mot.

Pour Dufoix (2003), cette opposition n'a pas d'importance, car le mot est là pour désigner la réalité. Il note d'ailleurs 7 acceptions possibles au mot diaspora :

1. Un ensemble statistique des dispersés et de leurs descendants : la diaspora chinoise est par exemple estimée à 20 millions de personnes.
2. Une communauté ethnoculturelle organisée sur plusieurs territoires.
3. Une population ethnique sur un territoire national voire dans une ville : la diaspora chinoise en France, la diaspora iranienne à Los Angeles.
4. Une logique migratoire particulière : les diasporas traumatiques, les diasporas de travail ou les diasporas commerçantes.
5. Une condition à la fois historique et morale, individuelle ou collective, qui peut être interprétée comme étant positive ou négative : être un peuple en diaspora, vivre en diaspora.

6. Un espace géographique de dispersion impliquant en creux l'éloignement d'une terre d'origine : les arméniens de la diaspora.
7. Une sous-composante d'une diaspora plus large : les diasporas séfarade ou ashkénaze pour les juifs, la diaspora gujarati pour les indiens, la diaspora cantonaise pour les chinois.

Face à cette donnée contemporaine, on a deux grandes définitions de la diaspora (cf. tableau n° 16) : d'un côté, une tendance s'inspirant des modèles traditionnels de la diaspora comme la diaspora juive ; de l'autre côté, une autre tendance basée sur les diasporas récentes comme la diaspora indienne, russe, et chinoise.

Tableau n° 16 : Terminologies liées aux deux approches de la diaspora

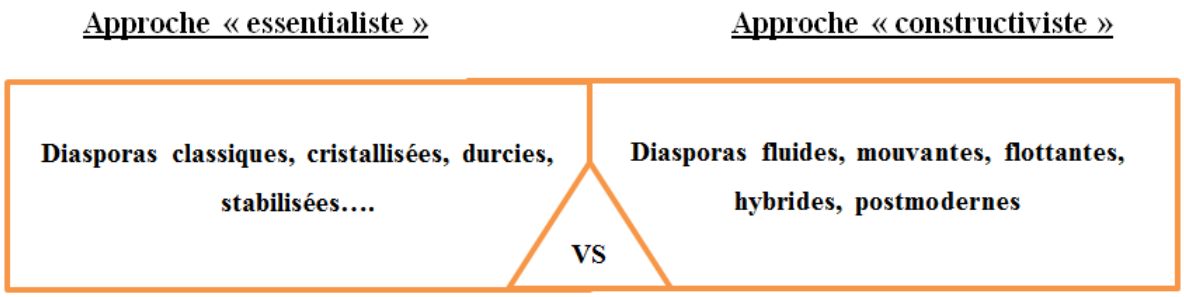

Source : inspiré de Bruneau (2004)

Les caractéristiques communes aux diasporas classiques (Cortès et Faret, 2009)

- Population dispersée dans plusieurs lieux sous la contrainte (désastre, catastrophe, famine, grande pauvreté).
- Cette population doit entretenir une relation privilégiée avec le territoire d'origine.
- Intégration dans les pays d'accueil sans assimilation. Existence d'une vie associative assez riche, d'un lien communautaire.
- Les différents groupes des migrants organisés en réseaux.

Les caractéristiques communes aux diasporas « hybrides » (Cortès et Faret, 2009)

- Modèle défini à partir du cas de la diaspora noire des Amériques, en relation avec les approches postmodernes.

- Monde de la dissémination et du métissage par opposition à un monde de la filiation et de l'héritage.
- Pas de noyau dur identitaire, ni de continuité ou de tradition comme dans le modèle communautaire, mais des formations variables, en rupture, obéissant à une logique de métissage.
- Rejet des références à la nation et aux idéologies nationalistes. Organisation autour d'un pôle racial et culturel dans lequel s'articulent plusieurs façons de définir l'identité.

Cette inflation contemporaine rend difficile le travail du chercheur qui serait donc obligé de construire des grilles de lecture pour faire face aux différents questionnements et ensuite revenir sur l'exactitude des définitions proposées et utilisées au quotidien. Dans ce travail, nous nous écarterons de l'approche « essentialiste », au profit de l'approche « constructiviste » pour prendre en compte la diversité des réalités migratoires contemporaines.

7. La grille adoptée pour la lecture des dispersions maliennes

Pour comprendre les liens existants entre « migration, diasporas et développement », pour faire face aux sous-problématiques et à l'ensemble des difficultés ci-dessous, nous pensons qu'il faudrait une grille de lecture pour la suite de notre argumentation en matière de construction théorique. Cette grille de lecture nous permettra de s'attaquer à l'ensemble des questionnements soulevés jusqu'ici. Elle s'inscrit sur les différentes difficultés de théorisation de la migration, les types déjà identifiées dans la littérature existante et la nécessité de créer de la transdisciplinarité dans un domaine de recherche pluridisciplinaire.

Sans être exhaustif, nous retiendrons deux grandes typologies qui feront appel aux autres types de migration. La typologie qui conduira notre démonstration tout au long de cette thèse résulte des deux niveaux d'analyse de la construction théorique migratoire, à savoir l'approche individuelle et l'approche familiale. De l'approche individuelle, nous retiendrons comme typologie la ***migration individuelle*** (qualifiée et non qualifiée). De l'approche familiale, cette approche collective nous conduit à une autre typologie que l'on qualifiera de ***migration communautaire***. Nous pensons que la lecture des dispersions maliennes par ces deux grandes typologies nous aiderait grandement à mieux décortiquer les complexités des migrations contemporaines.

Ces migrations (individuelles et communautaires) seront construites par leur différence de rationalité (individualiste et collectiviste). Tout au long de la thèse, nous insisterons sur ces différences de logiques, en les lisant par les facteurs (atomicistes et structuralistes) explicatifs des flux migratoires. Ces facteurs conduiront à distinguer cette typologie à la fois de manière statique et de manière dynamique. Les facteurs explicatifs statiques auront pour objectif de recenser de manière cohérente les facteurs qui déclenchent les flux migratoires que nous appellerons les « facteurs déclencheurs ». Les facteurs explicatifs dynamiques auront pour objectif de créer une construction cohérente qui explique les facteurs de renforcement et de pérennisation des flux migratoires. Cette grille de lecture de la typologie migratoire (individuelle et communautaire) se veut longitudinale, en étudiant les différents stades successifs, à travers les facteurs déclencheurs, de renforcement et de pérennisation des flux migratoires.

Tableau n° 17 : Typologie migratoire adoptée

	Rationalité/ Nature des liens	**Prise de décision migratoire**	**Compétences académiques**
Migration individuelle	Atomiste/Individuelle	Individuelle	Qualifiée/Non qualifiée
Migration communautaire	Communautaire/Collective	Communautaire	Qualifiée/Non qualifiée

Source : fait par l'auteur

Comme méthode de construction théorique, nous allons lier cette typologie migratoire (individuelle et communautaire) avec une compréhension historique, en menant une analyse approfondie des mobiles migratoires. Nous analyserons particulièrement la dimension individualiste et collectiviste de notre typologie migratoire. Notre pensons que cette grille de lecture pluridisciplinaire, transversale, longitudinale et de compréhension historique servira à mieux analyser les migrations contemporaines, et les liens entre « migration, diasporas et développement ».

Dans cette même perspective, nous distinguerons l'analyse statique et l'analyse dynamique, le niveau individualiste, le niveau holiste et le niveau holindividualiste, en analysant les déterminants à travers une typologie de facteurs explicatifs. L'introduction de l'analyse dynamique a nécessité la lecture des déterminants par trois facteurs explicatifs des flux migratoires : les facteurs déclencheurs, les facteurs de renforcement et les facteurs de pérennisation.

Tableau n° 18 : Typologie dynamique des facteurs explicatifs des flux migratoires

	Type d'analyse temporelle
Facteurs déclencheurs	Analyse statique
Facteurs de renforcement	Analyse dynamique à court terme
Facteurs de pérennisation	Analyse dynamique à très long terme

Source : fait par l'auteur

CONCLUSION SECTION 2

En somme, dans ce travail, nous serons confrontés aux traditions académiques de construction théorique dans le domaine des migrations internationales. Il faut noter de grandes subdivisions théoriques et une revue rapide de la littérature existante (Piché, 2013), Cohen (1996), Massey et al. (1993) et Zlotnik (2003). Toutes les disciplines scientifiques abordent la question migratoire, à travers leurs propres paradigmes et leurs propres outils. L'absence de paradigme commun a créé une crise de la pensée selon Piché (2013) dans le domaine des migrations internationales. Cette crise de la pensée se manifeste par une grande diversité théorique des facteurs explicatifs. Chaque facteur explicatif, étant cloisonné dans une discipline spécifique, un contexte particulier et une définition exclusive, nous essayerons d'effectuer tout au long de ce travail un certain décloisonnement, en classifiant les apports de plusieurs disciplines, dans le but de pouvoir créer un paradigme commun d'analyse. Ce qui nécessite par conséquent une vue large et une approche pluridisciplinaire.

Par contre, nous maintiendrons l'analyse en termes d'approche positive, normative, individualiste et structuraliste, s'agissant de la délimitation théorique. La délimitation historique dans les prochains chapitres retiendra les travaux effectués entre 1960 et 2000. Pour l'instant, nous retenons deux types de migration (interne et externe). Nous essayerons d'enrichir cette typologie en les mettant en lien avec les facteurs explicatifs marqués par une grande diversité théorique.

En termes de choix en matière de définition, nous considérons la migration comme un changement durable de résidence d'un espace à un autre, d'un territoire à un autre, ou d'un pays à un autre. De cette définition spatiale et territoriale de la migration, nous découlerons notre propre définition de la diaspora, compte tenue de la multiplicité des définitions existantes et de l'inflation de l'utilisation contemporaine de ce terme.

Pour atténuer l'effet de ces difficultés méthodologiques dans notre travail, nous avons conçu notre propre grille de lecture que nous utiliserons tout au long de cette thèse. Cette grille de lecture établit une typologie migratoire distinguant les ***migrations individuelles*** des ***migrations communautaires*** et une typologie des facteurs explicatifs (déterminants) migratoires en distinguant les ***facteurs déclencheurs*** des ***facteurs de renforcement et de pérennisation***.

CONCLUSION CHAPITRE 1

La problématique générale de ce travail est de fournir une compréhension des spécificités migratoires maliennes issues de notre immersion sur le terrain d'étude. Cette problématique générale de recherche s'associe au questionnement initial consistant à tester l'hypothèse de franchissement des frontières nationales pour définir la diaspora. Les spécificités qui ont motivé la recherche proviennent des faits empiriques qui posent problème, et qui ont par la suite été transformés en questions de recherche.

A partir de ces faits empiriques qui posent problème, nous avons dégagé sept grandes questions de recherche :

- 1) la régionalisation des flux migratoires,
- 2) « l'ethnicité » des flux migratoires, à travers une prédominance de certaines ethnies dans les flux migratoires,
- 3) la recherche d'une grille de lecture pouvant prendre en compte les déterminants multiples des flux migratoires,
- 4) les enjeux de l'évolution des perceptions des migrants dans leur pays d'origine, en faveur d'une plus grande implication active formelle et informelle dans le développement de leur pays d'origine,
- 5) les impacts différenciés de la migration selon les régions,
- 6) la mise en place d'une politique migratoire optimale,
- 7) les difficultés d'adaptation des entrepreneurs-migrants venus de l'étranger.

Au regard de l'objet de la recherche, des faits stylisés à l'origine de la recherche, de la problématique de la recherche, présentés dans la partie introductive, le chapitre 1 a tenté de mettre au point une méthode de travail adéquate. La méthode générale de recherche est une approche empirico-théorique : nous sommes partis des faits stylisés qui posent problème pour arriver aux théories. Cette méthode empirico-théorique a également conduit à la mise en place d'une stratégie de recherche.

Des choix en termes de délimitations théoriques et historiques ont été mis en place pour assurer une certaine cohérence au niveau de notre argumentation, ainsi que des choix en termes de positionnements épistémologique et paradigmatique. De même, pour pallier aux problèmes

d'informations statistiques sur les flux migratoires, une stratégie de collecte des informations a permis de pallier à leur insuffisance, voire à leur absence totale.

Dans cette même perspective, les difficultés de théorisation de la migration nous ont poussés à choisir une grille de lecture pour comprendre les dispersions maliennes. Cette grille s'appuie sur les différentes méthodes et les grandes subdivisions existantes. Elle se penche vers une perspective transdisciplinaire en vue de créer un paradigme commun, à travers les différents travaux pluridisciplinaires existants.

La grille de lecture adoptée dans cette thèse s'appuie sur deux grandes typologies. La première est une typologie migratoire, distinguant la ***migration communautaire*** de la ***migration individuelle***. La deuxième est une typologie dynamique des déterminants migratoires par les ***facteurs déclencheurs***, les ***facteurs de renforcement*** et les ***facteurs de pérennisation***.

CHAPITRE 2 : LE PROCESSUS DE DECLENCHEMENT DE LA MIGRATION

Dans ce chapitre, nous allons lire les dispersions maliennes établies dans la partie introductive, à la lumière des théories[22] positives des migrations internationales pour produire une typologie pertinente. Par théorie positive, nous entendons les théories explicatives des migrations internationales. Ces théories positives s'attachent principalement à décrire les mécanismes explicatifs du départ des flux migratoires. La mise en place de notre typologie est fonction de la confrontation systématique entre les dispersions maliennes et les théories existantes, sous notre grille de lecture identifiée plus haut.

Dans ce chapitre qui s'intéresse aux approches positives, il convient de s'intéresser aux approches explicatives statiques, autrement dit aux facteurs déclencheurs des flux migratoires.

Par migration individuelle, nous entendons toute forme de migration dont la décision migratoire et la prise en charge financière proviennent quasi exclusivement des migrants eux-mêmes de manière unilatérale et individualiste. La migration communautaire, au contraire, met en avant un processus décisionnel et une prise en charge effectués par une entité plus large que l'individu. Nous appellerons cette entité : communauté. Nous montrerons tout au long de ce chapitre que la migration individuelle qualifiée s'inscrit dans les idées de base des théories néoclassiques, les migrations individuelles non qualifiées dans les idées de base des théories comportementalistes, et les migrations communautaires dans les idées de base des théories de la nouvelle économie de la migration du travail. Les idées directrices des théories migratoires peuvent être synthétisées de la manière suivante.

Sur le plan micro-individuel néoclassique, la décision de quitter son lieu de résidence est déterminée par un examen minutieux des coûts et des avantages. Nous nous baserons sur le travail fondateur de Sjaastad (1962) qui s'appuie sur un cadre néoclassique de base, en considérant la décision migratoire comme une décision rationnelle qui résulte d'un calcul entre les coûts estimés de la migration et les bénéfices ou « retour sur investissement » estimés de la migration.

[22] La théorie migratoire doit être comprise, au sens large, en prenant en compte à la fois les causes et les effets. D'ailleurs, c'est ce que Victor Piché (2013, p. 19) avance dans « les fondements des théories migratoires contemporaines », à travers les termes suivants : « une théorie migratoire doit accomplir essentiellement deux choses : expliquer pourquoi les gens migrent ; démontrer dans quelle mesure la migration atteint ses objectifs ».

En se situant dans le même cadre néoclassique, Lee (1966) élabore une théorie de la migration[23] qui s'appuie sur une comparaison entre les facteurs d'attraction et les facteurs de répulsion. Ce raisonnement facteurs d'attraction/ facteurs de répulsion qui présente une ressemblance avec l'approche de Sjaastad (1962) a permis de poser les bases conceptuelles pour plusieurs théories récentes.

Sur le plan macro-structurel, les théories ont mis en avant le contexte dans lequel les décisions migratoires sont prises. Il s'agit d'avancer des raisons d'ordre global. La prise de décision migratoire dépend aussi du cadre global dans lequel le migrant se situe.

Sur la base de la migration rurale-urbaine, (1970) développe un modèle analytique dans lequel on trouve tous les éléments de l'environnement global de la migration (facteurs économiques, technologiques, sociaux, et politiques). Dans son travail, apparaissent les bases de l'approche systémique. En introduisant la notion de sous-système de régulation et de contrôle, comme la famille, il met particulièrement l'accent sur le rôle de l'information et le maintien des contacts avec le lieu d'origine.

Ce cadre systémique d'analyse permettra d'ouvrir la porte sur les travaux insistant sur l'importance des réseaux sociaux et familiaux (Oberai et Manmohan, 1980). La migration n'est plus ainsi vue de manière unidirectionnelle, on l'étudiera dorénavant sous l'angle circulaire, en particulier à partir des années 2000. Ce cadre systémique trouvera une généralisation dans le travail de Burawoy (1976), en s'appuyant sur le cas des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud sous l'apartheid. C'est ainsi que dans les années 2000, les réseaux transnationaux (Schiller, Basch et Blanc-Szanton, 1992 ; Faist, 2000) apparaissent désormais comme des modèles à la mode systématiquement mis en avant de nos jours.

Au début des années 1990, les critiques de l'approche néoclassique de la migration ont abouti à la création d'une nouvelle école de pensée « la nouvelle économie de la migration de travail », basée en particulier sur les travaux de l'économiste Oded Stark (1991). En introduisant une nouvelle unité d'analyse (le ménage et la famille), à travers les notions des stratégies familiales, Stark et

[23] Son article, à travers son titre, « A migration theory » (Une théorie de la migration) sous-entend une tentative plus globale de théorisation de la migration, que celui de Sjaastad (1962) qui avait pour titre : « The costs and returns of human migration » (Les coûts et bénéfices des migrations humaines).

Bloom (1985) mettent en avant les liens interdépendants existant entre le migrant et sa famille. Ces liens interdépendants confèrent ainsi à la migration une dimension de filet de sécurité sociale et de partage des risques collectifs. Ainsi, la décision migratoire, loin d'être prise uniquement au niveau individuel, est une décision familiale.

Si la théorie néoclassique avait introduit la notion de capital humain dans son analyse coûts-avantages, la nouvelle économie de la migration va développer le concept de capital social[24] qui met en relation les migrants, leur famille d'origine et les autres liens de parenté. Cette approche de considérer les gens en réseau, malgré leur éloignement géographique, s'écarte de la perspective néoclassique et débouche sur le thème « migration et développement ». Dans notre travail, nous nous choisirons cette approche, développée plus loin.

La théorie des réseaux migratoires nous semble être l'approche la plus complète dans la mesure où elle intègre dans son cadre explicatif les autres dimensions théoriques comme les facteurs structurels, l'approche systémique et le modèle néo-marxiste. La force de cette théorie, au-delà de l'approche développementaliste nous explique la persistance des flux migratoires.

Pour présenter ce vaste corpus théorique de manière cohérente et synthétique, en conformité avec notre grille de lecture, nous avons fait le choix d'une présentation en trois sections. La première section sera consacrée aux migrations individuelles qualifiées. La deuxième section portera sur les migrations individuelles non qualifiées. La troisième section sera sur les migrations communautaires. Chaque section fera une distinction entre les approches individualistes, interactionnistes, structuralistes et holindividualistes. En fonction de la pertinence des théories, certaines feront l'objet d'une confrontation théorico-empirique. Nous présenterons les approches théoriques que nous jugerons très pertinentes par rapport à d'autres approches. Mettre en avant certaines approches plus que d'autres nous permettra de mieux comprendre le processus de la typologie migratoire. Nous compléterons la description de ce processus par les résultats de notre confrontation théorico-empirique et des raisonnements théoriques provenant d'autres champs que la théorie migratoire. Mais, tout au long des chapitres 2 et 3, nous n'hésiterons pas à parler de manière concomitante des trois types de migrations pour montrer leurs différences entre elles, tout comme les facteurs déclencheurs, de renforcement et de pérennisation de telle sorte qu'on puisse avoir une synthèse des facteurs explicatifs, après les chapitres 2 et 3. Dans les théories évoquées

[24] Cette notion a été abondamment traitée par Bourdieu, Putnam et d'autres chercheurs.

dans toute la thèse, nous retiendrons celles qui présentent une grande capacité de capture. Notre objectif n'est pas de souligner systématiquement les faiblesses et les apports des principales théories sur les migrations internationales, mais de souligner la pertinence des théories existantes en terme de capture au regard de nos faits stylisés empiriques. Les résultats de cette confrontation en termes de faits stylisés conceptuels guideront notre analyse dynamique et longitudinale des dispersions maliennes.

SECTION 1 : LA MIGRATION INDIVIDUELLE QUALIFIEE

Dans cette section, nous comptons montrer la pertinence de la rationalité de la migration individuelle qualifiée, en confrontant les théories et les réalités empiriques. Nous pensons que la migration individuelle qualifiée s'explique grandement par les postulats de base de la théorie néoclassique de la migration internationale. Cette migration individuelle déchiffre bien les mécanismes de la migration sud-nord, avec une prééminence des facteurs économiques. De la même manière, les migrations communautaires nourrissent les hypothèses de base de la nouvelle économie de la migration (section 3) et les migrations individuelles non qualifiées, celles des théories géographiques et psychologiques (section 2). Ces migrations montrent bien à la fois la logique des migrations sud-sud (domination des migrations communautaires) et des migrations sud-nord (grande importance des migrations individuelles qualifiées et non qualifiées). Dans la suite de notre travail, nous apporterons les éléments nécessaires à la compréhension de cette typologie, en dehors des hypothèses basiques des différentes options théoriques.

Il faut tout de même noter que toutes les migrations sud-nord ne sont pas des migrations individuelles. Il existe aussi dans les migrations sud-nord les migrations communautaires. Comme il existe dans les migrations sud-sud, à la fois des migrations individuelles et communautaires. Néanmoins, une grande partie de la migration sud-nord reste dominée par la logique de la migration individuelle, comme une large part de la migration sud-sud porte sur la migration communautaire.

Dans cette section, nous chercherons les facteurs explicatifs de cette migration individuelle, parmi les théories existantes, à travers une confrontation pour mesurer le degré de capture ou de non capture de ces théories. Cette typologie (migration individuelle qualifiée, migration individuelle non qualifiée, migration communautaire) sera lue de manière statique par les approches individualistes, structuralistes (holistes) et holindividualistes. Il s'agit d'une construction de la

typologie, en fonction du point de départ (typologie migratoire statique). Ce point de départ sera questionné de manière dynamique dans le prochain chapitre, à travers l'analyse des facteurs de renforcement et de pérennisation, pour voir les points d'arrivée (typologie migratoire dynamique).

1. Les approches individualistes

L'objectif de cette synthèse théorico-empirique est d'identifier les théories positives micro-individuelles néoclassiques sous-jacentes aux flux migratoires, puis de les lire progressivement au regard de notre cas empirique. On accordera une grande importance au modèle néoclassique, à travers les articles fondateurs, les prolongements, les synthèses à retenir, la confrontation avec nos éléments empiriques et enfin les faits stylisés issus de cette confrontation.

La science économique analyse la migration par ses outils classiques de l'offre et de la demande. Dans cette perspective, les théories élaborées pour étudier les flux commerciaux peuvent aussi servir à étudier les flux migratoires. Les migrants sont simplement considérés comme des travailleurs qui se déplacent des régions abondantes en offre de travail (chômage important) vers des régions où la demande de travail est plus excédentaire (pénurie de travail)[25] La migration est donc « un mécanisme de redistribution du travail » (Zlotnik, 2003, p. 56). Les écarts de demande et d'offre de travail entre les régions expliquent donc les départs migratoires. D'ailleurs, des fondateurs de la science économique comme Adam Smith avaient déjà évoqué le sujet en plaidant pour « la promotion d'une circulation entièrement libre du capital, des marchandises et du travail, de sorte que les forces du marché puissent assurer l'expansion économique maximum et la réduction de la pauvreté » (Zlotnik, 2003, p. 56).

1.1. Les modèles néoclassiques fondateurs

1.1.1. Le modèle de coûts et bénéfices de Larry A. Sjaastad[26] (1962)

Pour mettre fin à la prédominance des recherches de l'époque sur « les forces qui affectent les migrations », et ouvrir la voie sur l'étude des migrations « en tant que mécanisme d'équilibre dans

[25] La démonstration de ce mécanisme sera faite dans le chapitre normatif sur les migrations internationales (voir prochain chapitre), dans la théorie de la convergence salariale.
[26] Nous nous appuyons ici sur une version traduite de l'anglais par Delphine Ettinger qui a été publiée dans l'ouvrage collectif de Piché (2013).

une économie en évolution », Sjaastad (1962) pose les bases de l'analyse néoclassique de la théorie des migrations. En se plaçant dans le cadre d'analyse de la répartition des ressources[27], il considère « la migration comme un investissement qui augmente la productivité des ressources humaines », qui comporte des coûts et qui rapporte également des bénéfices.

Les coûts de la migration distinguent les coûts monétaires des coûts non monétaires. Les coûts monétaires font référence aux dépenses consacrées au déplacement, tandis que les coûts non monétaires portent sur les coûts psychiques du déracinement et le manque à gagner. Quant aux bénéfices, ils sont aussi monétaires (variation des revenus réels suite à un déplacement) et non monétaires (mesure de la préférence du migrant pour son lieu d'accueil par rapport à son lieu d'origine).

Dans le modèle de Sjaastad, la migration peut donc être étudiée par cette grille de lecture néoclassique, qui la voit comme une décision d'investissement prise à la suite de la comparaison entre les coûts et les bénéfices. Pour faire ce calcul économique, il faut arriver à établir des bonnes estimations des coûts et des bénéfices.

Sjaastad (1962) considère qu'il est possible d'effectuer une « estimation raisonnablement juste » de ces coûts. Dans cette perspective, les coûts monétaires qu'il faudrait estimer concernent « l'augmentation des dépenses consacrées à la nourriture, au logement, au transport, rendues nécessaires par la migration ». Les coûts non monétaires peuvent être divisés en deux parties : les coûts d'opportunité et les coûts psychiques. Les coûts d'opportunité constituent le « manque à gagner inhérent au voyage, à la recherche d'un nouveau travail et à son apprentissage ». Les coûts psychiques du migrant font appel à la souffrance liée à la perte de l'environnement familier de son pays d'origine. Toutes ces catégories de coûts correspondent à de réels coûts pour les ressources, sauf les coûts psychiques qui restent difficile à quantifier.

L'originalité de son article consiste à considérer les coûts psychiques ne correspondant à des coûts réels comme une perte du «surplus économique»[28]. Ainsi, dans le calcul financier de

[27] Dans la théorie néoclassique, la répartition s'effectue par le marché c'est-à-dire la loi de l'offre et de la demande. Ses théoriciens se basent majoritairement sur la loi de « SAY » qui postule que « toute offre crée sa propre demande». L'optimum économique est fixé par le marché sous les hypothèses de la concurrence pure et parfaite.

[28] Dans la théorie économique, le surplus est défini comme « l'ensemble des gains, en utilité, procurés par les échanges » (Guerrien, 2002, p. 498). En le déclinant sous l'angle du surplus du consommateur, il s'agit d'un « indicateur de la satisfaction nette des coûts que procure à un individu l'acquisition d'une certaine quantité d'un bien, à un prix donné

l'investissement, on ignore ces coûts psychiques dans la mesure où ils ne concernent pas les ressources allouées à l'économie. Mais ces coûts psychiques affectent néanmoins la répartition des ressources. Les coûts psychiques affectent en réalité négativement les flux migratoires. « Il y aurait davantage de migrations si les coûts psychiques étaient nuls pour tout le monde » (Sjaastad, 1962, p. 91). De plus, au même niveau de gain net pour deux destinations différentes, le migrant choisira celui qui présentera le coût psychique le moins élevé et donc le surplus le plus important.

De même que l'estimation des coûts, les bénéfices sont aussi estimés. De la même manière que les coûts psychiques, les bénéfices non monétaires ne sont pas aussi pris en compte dans le calcul car ils n'impliquent pas de ressources bénéficiaires en termes monétaires. Il s'agit aussi d'une préférence géographique présentant les coûts psychologiques faibles qui peuvent encourager les migrants à rejoindre une destination pour le même niveau de gain voire accepter une compensation avec un niveau de gain légèrement inférieur. Par contre, les bénéfices monétaires sont facilement estimables du point de vue des écarts de salaires entre deux régions, et surtout par le niveau du capital humain (formation et expérience).

L'investissement migratoire résulte de la comparaison financière entre les coûts et les bénéfices estimés de la migration. Si le gain est positif, les acteurs trouvent une incitation à migrer et s'il est négatif les acteurs ont intérêt à ne pas se déplacer. Dans ce mécanisme, les migrations redistribuent les ressources de « façon à uniformiser les revenus dans l'espace ». Par contre, tout le modèle de Sjaastad (1962) s'inscrit dans « une économie concurrentielle qui satisfait aux exigences minimales permettant une répartition optimale des ressources ».

En cas de concurrence imparfaite, le calcul économique individuel peut avoir des effets externes sur les « non migrants ». Il peut donc exister des coûts et des bénéfices sociaux non pris en compte dans les coûts et bénéfices individuels. Par exemple, Staajad (1962) note la structure fiscale comme un processus susceptible de « nuire à la répartition des ressources ». Si les services collectifs fournis, comme les écoles, sont fondés sur les coûts par habitant plutôt que le coût marginal, alors les migrants qualifiés vont exercer un impact négatif sur les non migrants. Cela sera théorisé plus tard par le terme « brain drain » de Bhagwati, dans la mesure où les coûts individuels des migrants n'ont pas pris en compte ce coût social. Dans ce cas, les coûts sociaux sont plus importants que les coûts individuels.

» (Guerrien, 2002, p. 499). Il est calculé par la différence entre le prix auquel le consommateur est prêt à payer et le coût.

De la même manière, on retrouve un autre exemple dans le texte de Staajad (1962) qui montre que lorsque les migrants prennent compte les bénéfices futurs de la migration pour les enfants à naître, alors les bénéfices sociaux deviennent plus importants que les bénéfices individuels. Staajad (1962) conclut son article en mentionnant que la migration ne peut pas être étudiée isolément des investissements complémentaires dans le capital humain.

Malgré les hypothèses irréalistes de ce modèle, il constitue une base solide pour comprendre les déterminants migratoires mis en avant par les théories récentes. D'une part, sa force conceptuelle de calcul rationaliste constitue aussi sa faiblesse empirique d'estimation. D'autre part, les réalités contemporaines nous amènent à prendre de la distance vis-à-vis de ce modèle. S'il explique bien le début du processus migratoire, il ne nous explique pas le maintien des flux migratoires. De plus, sa prédiction de disparition des écarts salariaux n'est certainement pas plausible au regard de plusieurs courants migratoires contemporains.

Sur la base de ce modèle et des outils conceptuels néoclassiques, la théorie néoclassique retient définitivement les migrants comme des individus agissant comme des acteurs rationnels qui décident de migrer sur la base de calculs coût/bénéfice. Les modèles développés (Harris et Todaro, 1970 et Todaro, 1976) montrent que les gens sont prêts à « migrer n'importe où pourvu que leurs compétences y soient mieux rémunérées » (Zlotnik, 2003, p. 57).

1.1.2. Le modèle de Lewis (1954)[29] et de Todaro (1969)

En réalité, ces modèles constituent les plus anciens mécanismes explicatifs des migrations internes au sein des pays en développement. Connus sous le nom « d'économie duale » (Lewis, 1954), « d'approche probabiliste » (Todaro, 1969 ; Harris et Todaro, 1970), ces modèles se sont appuyés sur un cadre d'analyse expliquant l'exode rural.

Le modèle de Lewis (1954) a été à l'origine utilisé pour décrire le processus de développement économique, mais s'est transformé en modèle sur les migrations, à partir de la formalisation de Fei et Ranis (1961), cité par Gubert (2010, p. 97). Dans ce modèle, l'économie est composée de deux

[29] Nous nous référons ici à la synthèse effectuée par Flore Gubert (2010, pp. 96-105) dans l'ouvrage « Regards croisés sur l'économie » publié à La Découverte. De la même manière, nous utiliserons aussi cette synthèse pour exposer le modèle de Todaro (1969).

secteurs : un secteur traditionnel agricole et un secteur moderne industriel. Compte tenu des hypothèses de la concurrence pure et parfaite, la migration est le résultat des différences de productivité et des salaires. Le développement entraîne une migration du secteur rural vers le secteur urbain. « Elle permet ainsi une allocation efficiente de la main d'œuvre entre ces deux secteurs en contribuant à égaliser les productivités marginales du travail dans les campagnes et les villes » (Gubert, 2010, p. 97). Ce processus migratoire est connu sous le vocable d'exode rural.

Dans ce cadre d'analyse, la migration individuelle étant le résultat du différentiel de salaire entre le secteur traditionnel rural et le secteur moderne urbain, c'est la disparition progressive de ces écarts salariaux qui freinera les flux migratoires de la zone rurale vers la zone urbaine. En étendant ce modèle aux flux internationaux entre pays, la cause de la migration internationale dépend des différences de salaires et les flux persistent jusqu'à l'égalisation salariale. Cette thèse est connue sous le nom de la « convergence salariale », car « l'immigration permet le rattrapage économique des pays d'émigration » (Gubert, 2010, p. 98). Nous verrons plus loin les interprétations de ce modèle au niveau microéconomique. Pour l'instant, nous retenons de ce modèle le différentiel de salaire comme la cause de la migration individuelle, même s'il repose sur des hypothèses complètement irréalistes et a été contredit par les faits stylisés des années 50 et 60.

Les critiques du modèle de Lewis (1957) ont conduit à l'apparition du modèle de Todaro (1969). Toujours dans la même lignée que Sjaastad (1962), le modèle de Todaro considère le migrant comme un acteur rationnel. Et, dans la lignée de Lewis (1957), l'acteur rationnel prend sa décision migratoire en fonction du différentiel de salaire. La spécificité du modèle de Todaro réside dans le fait qu'il s'agit du différentiel de salaire « espéré » et non « observé » comme dans le modèle de Lewis. Dans ce cadre d'analyse, les migrants des zones rurales vers les zones urbaines prennent la décision de migrer, en établissant les différences des rémunérations réelles entre milieu urbain et rural, tout en tenant compte de la probabilité de trouver un emploi dans la zone urbaine.

Dans le modèle de Lewis, le différentiel salarial suffit pour enclencher la migration d'une zone rurale vers une zone urbaine. Dans le modèle de Todaro (1969), de Harris et Todaro (1970), le différentiel salarial ne suffit pas, l'individu va migrer s'il a une probabilité importante de trouver un emploi. Dans certains cas, malgré la différence salariale, il peut décider de ne pas migrer en l'absence de probabilité élevée de trouver un emploi, ou migrer pour profiter des probabilités futures de trouver un emploi. Tout n'est plus fonction du différentiel de salaire, car « si le migrant anticipe une probabilité relativement faible de trouver un emploi régulier à la période initiale mais

s'attend à voir augmenter cette probabilité au cours du temps puisqu'il peut élargir ses contacts urbains, il sera toujours rationnel pour lui de migrer même si le revenu urbain anticipé pour la période initiale est inférieur au revenu rural attendu » (Todaro, 1976, p. 367, cité par Gubert, 2010, p. 99). Ce qui montre que la prise de décision peut être basée sur le différentiel de salaire futur, la probabilité future de trouver un emploi et non exclusivement sur le différentiel de salaire actuel.

Si la décision migratoire est une décision rationnelle prise à la suite d'un calcul économique cout-avantage (Sjaastad, 1962) en comparant les différences salariales entre zone rurale et urbaine (Lewis, 1954) et en calculant le gain net anticipé via la probabilité de trouver un emploi (Todaro, 1969), il existe aussi des caractéristiques individuelles qui accroissent de manière quasi-automatique la propension migratoire. Ces caractéristiques portent sur le cycle de vie, le capital humain et le réseau du migrant. En ne rejetant pas les hypothèses du modèle néoclassique, ces modèles montrent que le processus de prise de décision se base sur d'autres caractéristiques compatibles avec les modèles fondateurs. De plus, ils montrent que dans un contexte de rationalité limitée (Simon, 1955, cité par Piguet, 2013, p. 143), « la recherche d'une destination migratoire prendrait ainsi fin une fois une destination acceptable trouvée, sans nécessairement que l'ensemble des destinations possibles soient examinées ». Les informations nécessaires à la prise de décision dans le modèle néoclassique peuvent être incomplètes, et de ce fait limité la rationalité du migrant. L'acte migratoire inclut donc des incertitudes appréciées différemment selon que l'individu soit jeune ou vieux, éduqué ou sans compétences professionnelles.

Cette notion de probabilité introduite dans l'analyse de Todaro (1969), de Harris et de Todaro (1970), montre que la sélection migratoire s'effectue différemment selon que l'on soit jeune, que l'on possède un niveau élevé de capital humain et que l'on soit en contact avec le réseau des anciens. La probabilité pour les jeunes, relativement aux plus âgés, de trouver un emploi est plus élevée et entraine donc une propension migratoire plus importante (***théorie du cycle de vie migratoire***). Les gens qualifiés relativement aux moins qualifiés, présentent aussi des caractéristiques qui accroissent leur salaire attendu et leur probabilité de trouver facilement un emploi (***théorie du capital humain migratoire***). Les personnes, ayant des contacts dans le réseau des anciens dans la région d'accueil peuvent être aidées par ces derniers pour trouver rapidement une embauche, ce qui augmente leur probabilité de trouver un emploi et donc de migrer (***théorie du réseau migratoire***[30]). Ces différentes implications de la théorie probabiliste débouchent sur

[30] Nous verrons plus bas la théorie du réseau. Dans cette partie, nous exposerons la théorie du cycle de vie migratoire et la théorie du capital humain migratoire.

d'autres implications théoriques, que nous verrons plus loin. Néanmoins, elles nous montrent que les individus d'une même région ou d'un même pays n'ont pas les mêmes incitations à migrer (Gubert, 2010, p. 99). Pour les personnes qualifiées, la théorie du capital humain peut apporter des explications solides sur leur propension migratoire, tout comme les jeunes non qualifiés voire qualifiés dans le cadre de la théorie du cycle de vie migratoire, ainsi que les individus faisant partie des entités familiales élargies dans le cadre de la théorie du réseau migratoire.

1.1.3. La théorie du cycle de vie migratoire (Rossi, 1955 ; Leslie et Richardson, 1961 ; cité par Piguet, 2013)[31]

Dans la théorie du cycle de vie, la propension à migrer d'un individu est fonction de l'étape de la vie dans laquelle il se trouve. Les personnes, en début de carrière professionnelle et sans charge familiale, auront plus de propension à migrer (Rossi, 1955 et Richardson, 1961 ; cité par Piguet, 2013, p. 143). La sélection et la mobilité migratoire sont différentes d'un individu à un autre, en fonction de son âge et de ses caractéristiques familiales. Une famille qui a déjà scolarisé ses enfants, aura moins de propension à migrer vers une autre destination qu'une famille dont les enfants n'ont pas encore atteint l'âge d'être scolarisé.

Sans approfondir ici de manière exhaustive la théorie du cycle de vie ou la théorie du parcours de vie, développée par certains auteurs (Rérat et al. 2008, p.2 ; cité par Piguet, 2013, p.143), nous pensons qu'elle n'est pas contradictoire avec la théorie individualiste néoclassique de Lee (1966). Ce dernier intègre cette analyse dans sa théorie, à travers la prise en compte des caractéristiques individuelles comme facteurs participant à la prise de décision migratoire. De manière générale, la probabilité d'émigrer décroît avec l'âge, du fait que les jeunes sont moins sensibles aux incertitudes et donc anticipent des gains plus importants que les vieux. Malgré un taux de chômage important dans la zone de destination, il peut exister une migration importante des jeunes parce qu'ils anticipent une probabilité plus importante de trouver un emploi, à cause de leur rationalité limitée et de leur faible sensibilité aux incertitudes. Cette théorie du cycle de vie capture assez bien la jeunesse de la migration malienne, majoritairement non qualifiée.

[31] Notre exposé de la théorie du cycle de vie migratoire provient essentiellement de la synthèse de Piguet (2013, p.98).

1.1.4. La théorie du capital humain migratoire[32]

Dans la présentation ci-dessus du modèle de Sjaastad (1962), la décision migratoire peut être analysée de la même manière qu'une décision classique d'investissement. Appliqué à la théorie du capital humain, on peut dire qu'en « fonction de leur niveau de formation, les individus calculent la valeur présente des revenus futurs de leur capital humain dans chaque région, y compris celle de leur lieu de domicile » (Gubert, 2010, p. 99). L'individu migre donc vers la région qui lui apporte le gain le plus important. Dans ce calcul, contrairement aux non qualifiés, les individus qualifiés ont plus de compétences pour collecter et traiter les informations relatives à la migration. Ce qui réduit considérablement les incertitudes, les risques liés à la migration. De ce fait, la probabilité migratoire croît avec le niveau d'instruction. D'une part, les compétences acquises dans le pays d'origine, du fait de leur valorisation plus importante dans un autre pays, peuvent inciter à la migration. D'autre part, il peut s'agir d'une stratégie pour partir afin d'accroître le stock de capital humain dans le lieu d'arrivée pour ensuite revenir ou repartir vers d'autres lieux avec une valorisation plus importante.

Cette théorie du capital humain migratoire montre que les individus ne sont pas homogènes et la prise en compte de cette hétérogénéité influe sur les comportements migratoires. D'une part, la question de la propension migratoire pour les plus qualifiés sera aussi abordée de manière complète dans un cadre théorique global avec le modèle de Lee (1966). D'autre part, elle met l'accent sur la méthode de la perspective longitudinale, chère à Massey (1990), qui montre que « les coûts et les bénéfices sont estimés par le migrant potentiel non pas en comparant la période qui précède et qui suit la migration mais en considérant plusieurs années, voire la vie entière » (Piguet, 2013, p.144). Ce modèle du capital humain migratoire explique assez bien les stratégies adoptées par les migrants individuels qualifiés, pour l'accumulation des compétences et leur valorisation.

1.1.5. La synthèse théorique du modèle néoclassique[33]

Le modèle microéconomique néoclassique est la synthèse des travaux de plusieurs auteurs (Sjaastad, 1962 ; Todaro, 1969, 1976, 1989 ; Todaro et Maruszko, 1987 ; cité par Massey et al. 1993, p.434). Dans ce modèle, les individus rationnels prennent leur décision migratoire par un

[32] Nous reprenons pour une large part la présentation de Piguet (2013, p.99), ce dernier a lui-même repris la présentation de Flückiger (2005, cité Piguet, 2013).
[33] Cette synthèse provient du travail de Massey et al. (1993, p. 434).

calcul rationnel comparant les avantages et les coûts de la migration. Ils migrent s'ils anticipent des bénéfices nets positifs de leur migration. Ils se déplacent vers les endroits où ils sont les plus productifs.

D'ailleurs, Massey et al. (Id.) résument ce modèle par les points suivants :

- La migration internationale provient des différentiels internationaux en termes d'emploi et de rémunération.
- Les caractéristiques individuelles, en termes de capital humain (expérience, éducation, compétences linguistiques, etc.), accroissent la probabilité de rémunération et d'embauche dans le pays de destination relativement au pays d'origine, ce qui accroit à son tour la probabilité migratoire.
- Les caractéristiques individuelles, les conditions sociales et les technologies réduisent les coûts de la migration, accroissent les bénéfices nets de la migration ; ce qui par conséquent augmentent la probabilité migratoire
- A travers la combinaison des points 2 et 3, les individus originaires du même pays affichent différents niveaux de propension migratoire
- Les flux migratoires entre les pays, c'est la somme des migrations individuelles effectuées sur la base des calculs coûts-avantages.
- La migration internationale ne survient pas en l'absence de différentiel de rémunération et de salaire entre les pays.
- L'étendue du différentiel de gains anticipés (produit entre rémunération et taux de chômage) détermine l'étendue de la migration internationale entre les pays.
- La migration provient des déséquilibres entre les marchés de travail ; les autres marchés n'influencent pas directement la décision migratoire.

Si les conditions dans les pays d'accueil sont psychologiquement attractives pour les migrants, les coûts migratoires deviennent négatifs. Dans ce cas, le différentiel de rémunération doit être négatif pour qu'il y ait arrêt de la migration entre les pays.

Les gouvernements peuvent contrôler les migrations de diverses manières en affectant les bénéfices nets anticipés à la fois dans les pays de départ et d'accueil. Premièrement, il est possible de faire en sorte de baisser la probabilité d'embauche dans les pays de destination, à travers les sanctions au niveau de leur employabilité (« **employer sanctions** »). Deuxièmement, l'augmentation de leur revenu dans leur pays d'origine réduit aussi leur probabilité migratoire («

long-term development programs »). Troisièmement, en accroissant les coûts de la migration sur le plan psychologique que matériel, les bénéfices anticipés diminuent aussi, ce qui réduira la probabilité migratoire (**« cost increase »**).

1.2. La pertinence en termes de capture du modèle néoclassique

1.2.1. La confrontation de ces modèles aux cas empiriques maliens

Ce modèle part du principe individuel qui veut que la migration soit une décision individuelle qui résulte d'un calcul entre les coûts et les bénéfices estimés. Notre connaissance empirique sur le Mali montre que la plupart du temps, la migration malienne est un acte familial voire communautaire. La prise de décision familiale suit plutôt une logique de diversification des revenus qui implique un autre type de calcul (de long terme et de retour en termes de solidarité). D'ailleurs, si les bénéfices futurs ne sont pas qu'individuels ; les coûts non plus.

Ce modèle capture assez bien les migrations intellectuelles maliennes qui sont très souvent le résultat d'une décision individuelle consistant à maximiser le retour sur investissement des dépenses d'acquisition du capital humain. De plus, le processus de sélection est de telle sorte que le migrant qualifié a peu besoin des ressources financières collectives pour prendre sa décision migratoire. De ce fait, il développe une certaine autonomie dans sa décision migratoire et dans le partage des gains futurs espérés et escomptés.

Ce modèle a l'avantage de nous apporter des éclaircissements sur le processus de la migration individuelle. Dans cette migration individuelle, la distance séparant l'espace d'origine à l'espace d'accueil engendre des coûts. Cette migration spatiale est un investissement qui est susceptible d'apporter des bénéfices futurs. La décision est prise lorsque les bénéfices sont supérieurs aux coûts de déplacement et d'adaptation. Comme facteur explicatif de la migration individuelle, on peut dégager la rationalité économique individualiste de maximisation des gains nets.

Dans le modèle de Lewis (1954), la migration est déterminée par le différentiel de salaire entre la zone rurale et urbaine. Notre cas empirique montre que ce facteur explicatif n'est valable que pour la migration individuelle domestique, c'est-à-dire la migration spatiale d'une zone rurale vers une zone urbaine. En réalité, on se rend compte que la migration individuelle interne (domestique) et

la migration individuelle externe (classique) ont en commun les mêmes facteurs explicatifs. La migration individuelle externe (classique), expliquée théoriquement par Sjaastad (1962), suit le même processus que la migration individuelle interne (domestique), expliquée théoriquement par Lewis (1954). Il s'agit dans les deux cas d'un acte rationnel de calcul économique de maximisation des bénéfices.

De plus, en appliquant le modèle de Todaro (1969) à notre terrain, on se rend compte rapidement que les migrations internes (domestiques) et externes (classiques) ne dépendent pas exclusivement du différentiel de salaire mais aussi de la probabilité de trouver un emploi dans le futur. De nombreux migrants suivent les cycles économiques et sont prêts à attendre quelques années en période de récession économique. Pendant les crises économiques dans les pays d'accueil, les migrants ne rentrent pas majoritairement, ils restent sur place, en attendant la reprise, même s'ils baissent leurs transferts financiers.

Les théories du cycle de vie et du capital humain migratoire montrent que la migration dépend aussi des caractéristiques individuelles. Les jeunes et les personnes dotées d'un capital humain ont une plus grande propension à la migration. Une très grande partie des migrations individuelles maliennes sont le fait des jeunes et des gens qualifiés.

1.2.2. Résultats de la confrontation entre la théorie néoclassique atomiciste et le cas empirique malien

L'ensemble des analyses précédentes nous amène à souligner les faits stylisés issus de cette confrontation entre les théories et nos observations empiriques sur le Mali. Ce modèle néoclassique explique bien les facteurs explicatifs de la migration individuelle, en particulier le différentiel salarial. Nous avons aussi vu que cette migration individuelle internationale (externe) suit le même processus que la migration individuelle domestique (interne). Celle-ci est aussi due essentiellement au différentiel de salaire et d'emploi.

Tableau n° 19 : Faits stylisés issus de la capture de la théorie néoclassique migratoire

Types de migrations / Facteur explicatif	Migration individuelle (interne ou externe)	Migration non individuelle (interne ou externe)
Différentiel de salaire et d'emploi entre pays d'origine et pays d'accueil	Explicatif	Non explicatif

Source : fait par l'auteur

Dans le tableau n° 19 on voit que la théorie néoclassique capture assez bien la migration individuelle, qu'elle soit domestique ou externe. Le différentiel de salaire et d'emploi est le principal déterminant de la migration individuelle qui est donc un acte rationnel dans lequel le migrant prend lui-même sa décision migratoire en faisant un calcul économique « égoïste » de maximisation des bénéfices individuels. Les migrations non individuelles renvoient aux migrations dont la prise de décision n'est pas individualiste mais collectiviste.

Dans ces deux types de migration, on peut introduire plusieurs variables qui conduisent à des sous-typologies : la migration interne à l'intérieur d'une frontière nationale, la migration externe en franchissant la frontière nationale, la migration qualifiée pour les migrants possédant un stock important de capital humain et la migration non qualifiée pour le cycle de vie migratoire (voir graphique n° 4). Les migrations internes (domestiques) comme les migrations externes (classiques) peuvent être considérées comme des décisions d'investissement dans la mesure où le migrant maximise son gain individuel. Enfin, si les migrants individuels s'expliquent par la théorie néoclassique, les migrations individuelles qualifiées s'expliquent largement par la théorie du capital humain migratoire et les migrations individuelles non qualifiées par la théorie du cycle de vie migratoire.

Graphique n° 4 : Types de migration individuelle

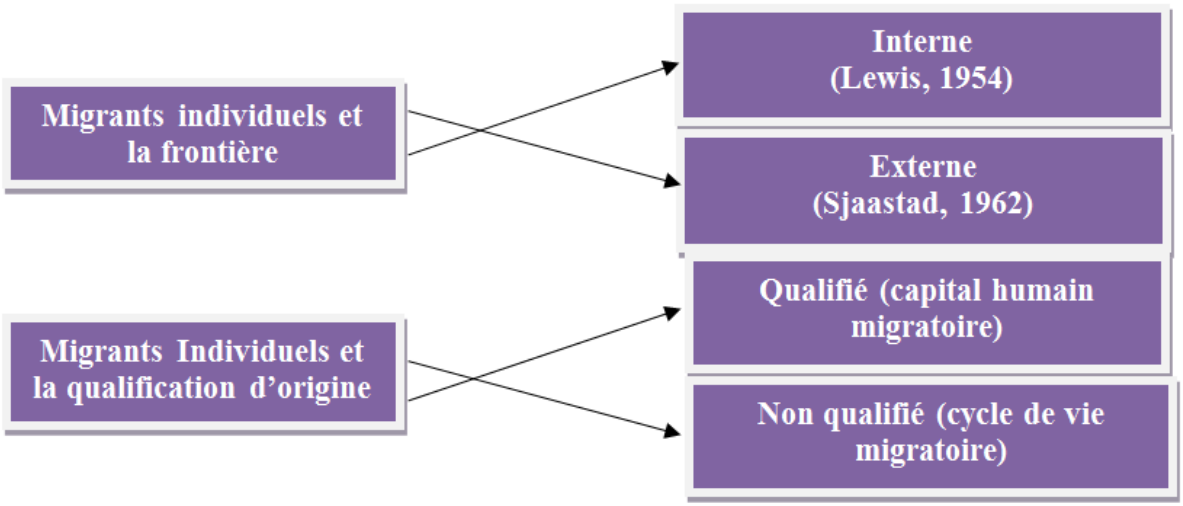

Source : fait par l'auteur

De ces confrontations et de la synthèse des déterminants migratoires selon la théorie microéconomique, nous pouvons déduire les variables et les instruments de la politique migratoire[34] conséquente. Dans le tableau n° 20, on voit que les politiques migratoires prônées par la théorie néoclassique sont centrées sur la baisse ou la hausse des gains migratoires individuels. Le gain migratoire individuel reste la principale variable pour la politique migratoire. Afin d'atteindre leurs objectifs, les décideurs publics peuvent s'appuyer sur les incitations d'employabilité, les sanctions d'employabilité, les programmes de développement des zones de départ et les sanctions administratives.

Tableau n° 20 : Politique migratoire selon la théorie néoclassique

Variable	Instruments
Gain migratoire individuel	Sanctions d'employabilité dans les pays d'accueil : hausse des coûts migratoires, baisse des bénéfices migratoires et donc baisse de l'incitation migratoire Incitations d'employabilité dans les pays d'accueil : hausse des bénéfices migratoires et de l'incitation migratoire Programme de développement dans les pays d'origine : baisse des bénéfices et donc baisse de l'incitation migratoire (***politique de codéveloppement***) Sanctions administratives dans les pays d'accueil : hausse des coûts psychologiques et baisse de l'incitation migratoire

Source : fait par l'auteur

[34] Nous reviendrons sur les questions politiques dans le dernier chapitre de ce travail.

En définitive, nous pouvons dire que la théorie néoclassique capture assez bien les migrations individuelles maliennes, au détriment des migrations non individuelles maliennes. Elle ne fournit pas de déterminant unique explicatif pour l'ensemble des flux migratoires maliens. Expliquant une partie de cette migration, elle considère les migrants comme sans attaches et donc n'exerçant pas d'effets en retour (externalités) vers leur pays d'origine. Néanmoins, elle a le mérite de donner un corpus théorique pertinent pour la rationalité de la migration individuelle. Cette migration individuelle est généralement une migration spatiale (par opposition à la migration territoriale).

Dans cette migration individuelle, où le corpus théorique pertinent est la théorie néoclassique du modèle des avantages et des coûts migratoires, le critère de qualification introduit un léger dosage au niveau des variables. La migration individuelle qualifiée est beaucoup plus expliquée par la théorie du capital humain migratoire. La migration individuelle non qualifiée penche plutôt du côté de la théorie du cycle de vie migratoire. En effet, nos observations empiriques du cas malien montrent que les jeunes qualifiés affichent la plus grande propension migratoire, tout comme les jeunes non qualifiés.

2. Les approches structuralistes

2.1. L'approche macroéconomique néoclassique

La prise de décision individuelle est aussi influencée par le contexte structurel, malgré la pertinence des approches individualistes soulignées plus haut. Il convient ici de réaliser par la même méthode la confrontation théorico-empirique des variables migratoires macro-structurelles. La prise de décision individuelle a fait l'objet des précédentes sections, les décisions provenant des forces macro-structurelles feront l'objet du point précédent. En effet, le migrant n'est pas totalement libre de ses choix et des facteurs structuraux interviennent dans sa prise de décision (Haug, 2008, cité par Piguet, 2013, p. 149). Il les prend dans un contexte structurel qui l'influence.

Massey et al. (1993, p. 431-432), dans leur tentative de construire une base théorique pour comprendre le résultat multiethnique contemporain des sociétés occidentales, constatent l'absence de théories cohérentes et l'existence des théories plutôt fragmentées. C'est dans cette optique que nous avons voulu construire, comme Massey et al. (1993), une « théorie complexe, sophistiquée, multi-facette qui incorpore plusieurs perspectives, hypothèses et dimensions ». En spécifiant le

cadre conceptuel, les explications individuelles peuvent être compatibles avec les explications structurelles. Dans tous les cas, elles ne sont pas forcément contradictoires. En effet, « il est possible que certains individus migrent, à travers un calcul coût-avantage, que certaines familles envoient leurs membres pour diversifier l'allocation de leur force de travail, et que le contexte socioéconomique dans lequel les décisions sont prises soit déterminé par les forces structurelles nationales et internationales » (Papademetriou et Martin, 1991, cité par Massey et al. 1993, p. 455). Ce qui veut dire que nos explications individuelles seront beaucoup plus pertinentes avec des explications macro-structurelles. Ceci nous permettra de recenser une grande partie des facteurs déclencheurs, structurels et de pérennisation des trois types de migration identifiés.

Nous allons donc progressivement faire une nouvelle synthèse des modèles macro-structurels et en déduire des variables structurelles à intégrer dans les explications micro-individuelles identifiées jusqu'ici. La présente synthèse fera l'objet de la confrontation systématique entre les théories macro-structurelles économiques et les faits empiriques décrits dans la partie introductive. Cette confrontation sera menée par le pluralisme théorique, avec la nécessité de distinguer successivement les facteurs déclencheurs, les facteurs de renforcement et de pérennisation, selon les trois types de migration observés dans les migrations maliennes. Les résultats et les constats de cette confrontation seront discutés et approfondis sur le plan théorique dans la suite de cette thèse.

2.1.1. Présentation du modèle[35] néoclassique macroéconomique

Selon la théorie néoclassique et ses extensions (Lewis, 1954 ; Ranis et Fei, 1961 ; Harris et Todaro, 1970 ; Todaro, 1976 ; cité par Massey et al. 1993), la migration interne comme internationale est due aux différences géographiques entre l'offre et la demande de travail. Ces différences sont le résultat des différences de dotations entre pays. D'une part, un pays ayant un rapport capital/travail élevé conduit à des niveaux de salaires élevés. D'autre part, un pays avec un rapport travail/capital élevé présente des niveaux de salaires faibles. Ce sont ces différences salariales qui sont la cause des flux migratoires des pays ayant des salaires faibles vers les pays ayant des salaires élevés.

Les flux se déplacent des pays abondants en main d'œuvre (pays en développement) vers les pays déficitaires en main d'œuvre (pays développés). Les capitaux suivent le sens inverse, c'est-à-dire des pays bien dotés (pays développés) vers les pays moins dotés (pays en développement). Ces

[35] Cette présentation provient de la synthèse de Massey et al. (1993, 1994).

mouvements migratoires sont censés augmenter théoriquement les salaires dans les pays de départ (pays en développement) et baisser les salaires dans les pays d'accueil (pays développés), pour instaurer progressivement un équilibre salarial qui découragera par la suite les flux migratoires.

A l'équilibre, les différences internationales salariales disparaissant, les migrations n'ont plus lieu d'être puisque le moteur de la migration est initialement du à ces différences de salaires entre pays de départ et d'accueil. En théorie, ce raisonnement s'applique aussi à la mobilité du capital, qui est aussi le résultat du différentiel de rémunération (taux d'intérêt) entre les différents pays. Les flux de capitaux vont des pays bien dotés (pays développés) vers les pays moins bien dotés (pays en développement). Cette mobilité est censée s'accompagner de la mobilité du capital humain, conduisant ainsi à mettre en place un mouvement parallèle des managers, des techniciens et des travailleurs qualifiés des pays source du capital vers les pays d'accueil du capital.

Pour simplifier ce modèle, Massey et al. (1993, p.434) le résument par les points suivants :

- 1. La migration internationale des travailleurs est due aux différences salariales entre pays
- 2. La disparition des différences salariales entrainent l'arrêt des flux de travailleurs
- 3. Les flux internationaux de capital humain, en particulier les travailleurs les plus qualifiés, sont aussi dus aux différences de taux de retour entre les pays
- 4. Les marchés du travail sont les principaux mécanismes par lesquels les migrations internationales de travailleurs s'effectuent. Les autres types de marchés n'ont pas d'effets sur la migration internationale.
- 5. Pour contrôler les flux migratoires, les gouvernements peuvent réguler les marchés du travail dans les pays d'origine et d'accueil.

En résumé, dans l'interprétation macroéconomique du modèle néoclassique, les différences salariales expliquent le démarrage, le maintien et la fin des flux migratoires (voir tableau 1 de Zlotnik, 2003, p. 73). La principale variable explicative, ce sont les écarts salariaux entre pays d'origine et d'accueil. Au niveau individuel la migration est analysée comme une décision d'investissement (Sjaastad, 1962) prise en confrontant les coûts et les avantages de la migration. Ce résultat individuel n'explique que le départ des flux migratoires, son interprétation macroéconomique fait de la variable « gap salarial » (écart salarial) la variable exclusive.

Ce modèle macroéconomique néoclassique a fait l'objet de plusieurs tests économétriques. La synthèse de Massey et al. (1994) rassemble les travaux d'évaluation empirique des théories sur la

migration internationale dans le cas de l'Amérique du Nord. Dans cette synthèse, on trouve de nombreux tests sur les migrations entre Porto Rico et le reste des Etats-Unis, entre le Mexique et les Etats-Unis.

A partir des données sur Porto Rico et le reste des Etats-Unis, Fleisher (1963), dans son modèle économétrique, établit une corrélation forte entre le taux de chômage porto ricain et les migrations aux Etats-Unis (R^2=.61). Plus le taux de chômage est élevé, plus les flux vers les Etats-Unis deviennent importants. A partir d'une mise à jour des mêmes données mais seulement entre Porto Rico et quatre Etats américains (New York, New Jersey, Connecticut et Illinois), Maldonado (1976) trouve une forte corrélation à la fois entre le différentiel de chômage, de salaire et le volume des migrations entre Porto Rico et les Etats-Unis. Quand le taux de chômage portoricain augmente (quand les salaires baissent) relativement au taux de chômage américain (au taux de salaire), les flux migratoires de Porto Rico vers le reste des Etats-Unis partent à la hausse.

L'un des plus grands courants migratoires, entre le Mexique et les Etats-Unis, a fait l'objet de plusieurs études économétriques. Pendant que Conroy (1980) trouve qu'il y a une grande différence entre les taux de salaire des deux pays, Cuthbert et Sterns (1981) montrent que la plupart des travailleurs mexicains peuvent s'attendre à gagner trois fois plus aux Etats-Unis que ce qu'ils gagnaient chez eux. D'autres régressions comme celle de Jenkins (1977) concluent que le différentiel de salaire entre le Mexique et les Etats-Unis a un effet positif sur le programme de recrutement « bracero »[36] et sur la migration illégale.

Le différentiel de salaire et de chômage est encore plus significatif chez les migrants illégaux (sans papiers) avec R^2=0,71, alors que chez les migrants légaux avec R^2=0,35 (Blejer, Johnson et Prozecanski, 1978). Quand les salaires américains augmentent relativement aux salaires mexicains, les flux d'immigrants illégaux augmentent plus que les flux légaux. Ces nombreux tests montrent que la migration internationale reste sensible au différentiel de salaire et de taux de chômage entre pays d'origine et de destination, mais il est difficile d'affirmer que les différentiels expliquent à eux seuls les migrations internationales (Massey et al. 1994, p. 710). Les différentiels de taux d'intérêt ne constituent donc pas les facteurs les plus importants dans la migration internationale.

[36] Le programme « bracero » a été mis en œuvre par le gouvernement mexicain et américain pour recruter les travailleurs agricoles mexicains de 1942 à 1962 afin qu'ils viennent travailler aux Etats-Unis.

De manière générale, plusieurs limites de ce modèle sont généralement soulevées dans la littérature. « Son incapacité à prendre en compte l'environnement politique et économique international » (Papademetriou et Martin, 1991, cité par Zlotnik, 2003, p. 57) l'affaiblit énormément dans la prise en compte des barrières politiques pour migrer, en dépit de l'existence du différentiel de salaire. Il reste un modèle irréaliste, avec des hypothèses peu vérifiables. En effet, « l'homogénéité supposée des compétences entre le pays d'origine et d'accueil » (Zlotnik, id.) signifie que le travail est complètement interchangeable d'un pays à un autre, ce qui est loin d'être le cas. Les effets, en termes d'équilibre, décrits dans la migration, sont différents de ceux prédits dans le modèle néoclassique (Martin, 1991, cité par Zlotnik, id.). Si les différences de salaires jouent un rôle important dans l'explication des flux migratoires, il convient de revoir ce modèle au regard de nos observations empiriques.

Enfin, ce modèle reste difficilement valable pour plusieurs pays en développement. Il y aujourd'hui autant de flux sud-nord que sud-sud. La différence de rémunération devrait logiquement guider tous les flux vers le nord, ce qui est loin d'être le cas à cause des barrières construites par les pays du nord, et qui met en cause le point n°1 du modèle (cf. synthèse de Massey et al, 1993). La seule existence du différentiel de salaire ne suffit plus à expliquer l'origine des flux migratoires. De plus, le point n°2 n'est nullement observé, malgré les décennies de persistance de flux entre les principaux courants migratoires. Loin de freiner les migrations, les écarts salariaux peuvent se renforcer au fil du temps. Le point n°3 montre que théoriquement le capital humain doit se diriger vers les pays du sud. Dans la réalité, le capital humain se dirige vers les pays du nord. De plus, les capitaux financiers se dirigent aussi vers les pays développés. A travers la nouvelle économie de la migration, le point n°4 qui porte sur l'exclusivité du marché du travail comme facteur explicatif de la migration internationale pose problème. Les défaillances des marchés d'assurance et de couverture des risques expliquent une grande partie des migrations internationales en provenance des pays du sud. Le point n°5 explique que le seul outil à la disposition des gouvernements, la régulation du marché du travail, est assez problématique. Les caractéristiques des pays du tiers monde montrent que le marché du travail n'est pas suffisamment développé, les individus travaillant dans la famille et en groupe. De plus, les départs s'expliquent plutôt par une recherche de diversification des revenus liée à l'absence de méthodes de couverture des risques.

2.1.2. Résultats de la confrontation théorico-empirique

En confrontant ce modèle à nos observations empiriques, on se rend compte que ce modèle à lui seul n'est pas du tout pertinent pour expliquer de manière convaincante les flux migratoires maliens et africains dans leur immense majorité. Les faits stylisés montrent que l'essentiel de la migration malienne est une migration communautaire. En effet, 90% des flux migratoires maliens se dirigent vers d'autres pays africains où des réseaux d'anciens sont déjà installés. Ces décisions sont dans leur grande majorité prises par les membres de la famille élargie. Dans le modèle macroéconomique néoclassique, le premier point de la synthèse de Massey et al. (1993) montre que la migration internationale est due aux écarts salariaux entre pays d'origine et de destination. Or, 90% des flux migratoires maliens vont vers les pays voisins qui affichent les mêmes niveaux de salaire que le Mali. Si la nouvelle économie de la migration de travail a mis l'accent sur la migration communautaire, ce modèle capture bien les migrations individuelles. Dans les migrations communautaires, l'existence du différentiel de salaire n'est pas une condition « sine qua none », elle est motivée par l'objectif de la diversification. C'est plutôt la migration individuelle qui est expliquée en grande partie par le différentiel de salaire et de chômage.

Pour le modèle néoclassique, les flux doivent être temporaires et ne sont qu'un mécanisme d'égalisation d'offre et de demande de travail. Or, en réalité, on observe la persistance des flux depuis plusieurs décennies. Les pressions migratoires africaines vers l'Europe ne cessent de s'amplifier. Par ailleurs, ce modèle a mis en avant les disparités économiques pour expliquer les raisons des départs. Observant une divergence salariale entre pays émetteurs et pays receveurs de migrants, de nombreuses critiques ont été adressées à ce modèle jugé trop optimiste. Au lieu de considérer les migrations comme dues aux écarts salariaux, certains pensent que les migrations sont tout simplement le résultat des fausses promesses de la théorie néolibérale.

Cette tendance libérale dans laquelle la migration est un mécanisme d'ajustement temporaire est suivie aujourd'hui par des institutions comme la Banque Mondiale (2009). Selon elle, la migration est une manière de profiter de la densité économique des zones vers lesquels les migrants partent. L'expansion des villes, la mobilité des personnes et la spécialisation des produits font partie intégrante du développement. Selon cette perspective, la localisation sera le principal déterminant du bien-être d'un individu. La prospérité n'apparait pas partout en même temps, ce qui est certes un peu injuste. Si le capital humain et social ont été pendant longtemps des variables explicatives

dans la détermination du revenu, la localisation spatiale ou le capital spatial est en train de devenir une variable très importante aujourd'hui.

Tableau n° 21 : Lecture des migrations maliennes à l'épreuve De la théorie macroéconomique

	Facteurs déclencheurs
Migration communautaire	
Migration individuelle qualifiée	Théorie macroéconomique (différentiel salarial)
Migration individuelle non qualifiée	Théorie macroéconomique (différentiel salarial)

Source : fait par l'auteur

Nous pensons ici que loin d'expliquer exclusivement une grande partie de la migration malienne, la théorie néoclassique n'explique qu'une partie du processus migratoire malien, à savoir les migrations individuelles (facteurs déclencheurs, cf. tableau n° 19). Elle renforce aussi la logique des migratoires communautaires (facteurs de renforcement, cf. section suivante). Si le différentiel de salaire et d'emploi n'est pas la condition exclusive de départ, il peut renforcer la migration communautaire (chapitre suivant).

La migration communautaire peut se trouver renforcée, à la suite de sa logique collective de diversification des revenus, par le différentiel de salaire et d'emploi entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Quant à la migration individuelle qualifiée, dès qu'il y a différentiel de salaire et d'emploi, elle se déclenche à travers un calcul de maximisation des bénéfices sous contrainte des coûts migratoires. Enfin, la migration individuelle non qualifiée s'enclenche aussi à la suite de l'apparition du différentiel de salaire et d'emploi, ce qui donne une justification solide au modèle de l'imaginaire individuel.

2.2. La dualité du marché du travail

Le modèle macroéconomique néoclassique a mis en avant les déséquilibres entre les marchés du travail pour expliquer les flux migratoires. Ces écarts salariaux incitent ainsi les gens à migrer, à travers un calcul rationnel selon la théorie néoclassique. La nouvelle économie de la migration vient contredire les postulats néoclassiques, en instaurant des différences au niveau : de l'unité décisionnelle (individuelle vs familiale), des objectifs assignés à la migration (maximisation vs

minimisation), des hypothèses sur le contexte économique de la prise de décision (marchés parfaits vs marchés imparfaits) et des hypothèses sur le contexte social (évaluation des revenus en termes absolus par les individus vs évaluation en termes relatifs par les groupes de référence).

Ces deux écoles de pensée considèrent la migration comme un acte rationnel, d'une part de maximisation, et d'autre part, de diversification. Les théories sociologiques, géographiques et psychologiques, que nous verrons plus loin, ne considèrent pas les migrations comme un acte rationnel. Les facteurs d'attraction, de répulsion, d'obstacles intermédiaires, de caractéristiques individuelles, de réseau, de capital migratoire, d'imaginaire géographique et de personnalité migratoire influencent grandement les décisions migratoires.

Une autre approche économique, connue sous le nom de la théorie du double marché du travail (« dual labor market theory »), ne se situant pas sur le débat rationnel vs irrationnel, met en avant la structure économique des pays développés (Piore, 1979, cité par Zlotnik, 2003, p. 60) qui affiche une demande structurelle de travailleurs étrangers. Piore (1979) est d'ailleurs présenté par Massey et al. (1993, p.440) comme l'adepte parfait et énergique de cette vision théorique, qui « démontre que la migration internationale est due à la demande de travail d'immigrant inhérente à la structure économique des pays développés ». Dans son modèle, la migration n'est pas due aux facteurs de répulsion des pays d'origine, mais plutôt aux facteurs d'attraction des pays d'accueil. Ces derniers ont des besoins chroniques, inévitables et donc structurels en termes de main d'œuvre étrangère.

2.2.1. Présentation du modèle[37]

Massey et al. (1993) apportent une synthèse de ce modèle, à travers quatre points, qui appuient la demande structurelle de travail de main d'œuvre étrangère dans les économies et les sociétés industrialisées. Ces quatre caractéristiques des pays industriels portent sur : l'inflation structurelle, les problèmes motivationnels, le dualisme économique et la démographie de l'offre de travail.

L'inflation structurelle

Les salaires ne reflètent pas uniquement la rencontre de l'offre et de la demande. Ils sont aussi le reflet d'un certain statut et prestige social. Il y a déjà une hiérarchie professionnelle préétablie qui

[37] Cette synthèse provient à la fois de Zlotnik (2003, p. 60) et de Massey et al. (1993, p. 440).

confère à certains les emplois bien rémunérés et valorisés socialement ; et à d'autres les emplois peu rémunérés et moins valorisés. Les mécanismes institutionnels formels et les attentes informelles dans la société font en sorte que les salaires correspondent aux hiérarchies de prestige et de statut que les individus perçoivent et attendent.

Pour attirer les travailleurs vers les emplois en bas de la hiérarchie sociale, les employeurs ne peuvent pas relever les salaires au risque de changer les relations socialement définies entre statut et rémunération. Les salaires doivent être augmentés proportionnellement à la hiérarchie des emplois de telle sorte que cette augmentation respecte les limites fixées par les attentes sociales (cette inflation non dangereuse est connue sous le nom de l'inflation structurelle). Autrement, en cas de hausse des salaires en bas de l'échelle, il y aura création d'une pression salariale à toutes les autres échelles du marché du travail, ce qui créerait une inflation généralisée (dangereuse pour la compétitivité des entreprises et pour le taux de profit des employeurs). La solution réside ainsi dans l'importation des travailleurs étrangers qui acceptent les bas salaires.

Les problèmes motivationnels

Les hiérarchies professionnelles sont établies à la fois par le niveau de salaire et le statut social, et non exclusivement par le niveau de salaire. Ce qui importe dans les sociétés, c'est l'accumulation et le maintien du statut social. Un problème de motivation se pose ainsi chez les travailleurs pour occuper des emplois qui n'offrent aucun statut et prestige social, et qui par ailleurs offrent très peu d'espoir de gravir les échelons de la hiérarchie sociale. Même la mécanisation (le machinisme), loin de réduire ce problème, crée d'autres types d'emploi moins bien rémunérés socialement. Ce problème motivationnel devient ainsi inéluctable.

Pourtant ce dont les employeurs ont besoin, ce sont des gens capables d'accepter ces emplois en bas de la hiérarchie, en regardant exclusivement le niveau des salaires et non le niveau du prestige social. Pour résoudre ce problème motivationnel des autochtones vis-à-vis des emplois en bas de l'échelle sociale, les employeurs ont ainsi intérêt à faire appel à l'immigration pour plusieurs séries de raisons. Au début de leur parcours migratoire, la plupart des immigrants sont très peu regardants sur le niveau de leur statut social dans le pays d'accueil. Ils cherchent plutôt à améliorer rapidement leur statut social dans le pays d'origine, en y construisant des maisons, en payant les frais de scolarité des enfants, en achetant des terres, etc. De ce fait, ils acceptent facilement les salaires bas, contrairement aux autochtones, car ils ne se voient pas membres à part entière de la société

d'accueil mais plutôt de la société (communauté) d'origine qui affiche des niveaux de salaire très bas relativement aux salaires affichés dans les pays d'accueil.

Le dualisme économique

Ce dualisme économique est le résultat de la dissociation du marché du travail des pays industrialisés, à cause de la dualité inhérente entre le facteur travail et capital. Dans ces sociétés, il y a une économie duale caractérisée, d'une part par un segment primaire à forte concentration de capital, et d'autre part par un segment secondaire à forte densité de travail. Ce qui aboutit à un marché du travail segmenté entre le segment primaire (ou premier segment) et le segment secondaire (ou deuxième segment).

Les travailleurs dans le segment primaire ont des emplois stables, qualifiés et travaillent avec les meilleurs équipement et outils. Les employeurs sont obligés d'investir dans ces employés, ce qui leur confère un capital humain spécifique. Ces emplois sont ainsi compliqués à exercer et nécessitent des connaissances et des compétences, les rendant du coup difficiles à remplacer pour les employeurs. Ces emplois qualifiés sont très souvent syndiqués et sont sous des contrats dont la rupture coûte chère aux employeurs (indemnités de licenciement et de chômage). De cette façon, ces emplois sont aussi importants que le capital pour les capitalistes, pour leur coût et leur importance.

Dans le segment secondaire (deuxième segment), les travailleurs sont instables, non qualifiés, et peuvent être licenciés à tout moment avec un coût faible pour les employeurs. Les employeurs vont d'ailleurs perdre de l'argent en les maintenant dans les périodes difficiles. Ainsi, dans les périodes de récession, ces emplois deviennent des variables d'ajustement pour les employeurs dont il faut s'en séparer le temps que le cycle économique remonte.

Ce dualisme inhérent au rapport entre le capital et le travail s'étend sur le marché du travail pour créer un marché segmenté entre le premier segment et le deuxième segment. Les salaires bas associés aux conditions instables et à l'absence de perspective de mobilité sociale dans le segment secondaire rendent ce secteur attractif pour les natifs qui souhaitent intégrer et rester dans le premier segment affichant des salaires élevés et des emplois protégés avec de plus grandes possibilités de promotion sociale. Pour combler ce désintérêt du segment secondaire, les employeurs font appel aux immigrés.

Les problèmes de motivation, la structure des hiérarchies professionnelles et le dualisme économique des pays développés créent une demande permanente de travailleurs pour les bas salaires avec des conditions instables et de faible possibilité d'avancement de carrières. L'immigration est ainsi une nécessité structurelle pour les pays industrialisés. Néanmoins, il existait auparavant une offre de travail qui pouvait réduire les flux migratoires. Il s'est opéré un basculement de la hiérarchie professionnelle et du statut social de ces offres qui accentue encore le besoin structurel en main d'œuvre migratoire.

La démographie de l'offre de travail : les femmes et les jeunes vers le segment primaire

Par le passé, ce sont les femmes et les jeunes qui occupaient essentiellement les emplois du segment secondaire. Les femmes étaient prêtes à occuper les emplois peu qualifiés, avant leur première accouchement, ou après que les enfants soient suffisamment grands. Ces revenus représentaient des revenus supplémentaires pour elles-mêmes ou pour la famille. Leur statut social n'était pas fonction de leur niveau de revenu, mais plutôt de leur rôle de sœur, de femme ou de mère. De ce fait, elles acceptaient facilement les emplois à bas salaires, peu qualifiés, avec de faibles possibilités d'avancement en termes de carrières.

De la même manière, les jeunes aussi rentraient et sortaient fréquemment du marché du travail afin de gagner des « extras » (argent supplémentaire), de l'expérience et d'essayer plusieurs types d'emploi. L'instabilité des emplois n'était pas vue comme un problème pour eux, dans la mesure où ils aspiraient à des emplois meilleurs après leur formation. De plus, leur statut social n'était pas fonction de leurs emplois temporaires, mais plutôt de celui de leurs parents.

Aujourd'hui, ces deux types d'offres de travail, qui pourraient accepter les emplois du segment secondaire, ne l'acceptent plus, à cause de trois grands changements contemporains : la participation massive des femmes au marché du travail, la hausse des taux de divorce et la généralisation de l'éducation. Les femmes recherchent désormais des emplois qui leur confèrent un statut social et des possibilités d'avancement dans leur carrière professionnelle. Cela a surtout été accentué par les taux élevés de divorce, qui amène les femmes à assurer des revenus permanents (voire complémentaires) et non supplémentaires, et donc de partir du deuxième segment vers le premier secteur. La généralisation du système éducatif a allongé la durée des études et produit des jeunes qualifiés souhaitant s'intégrer plutôt dans le premier segment.

Ces évolutions démographiques accentuent le besoin structurel des pays industrialisés en main d'œuvre étrangère. Ce modèle du marché de travail dual n'est pas contradictoire avec le modèle néoclassique micro-individuel, dans la mesure où le migrant en s'insérant sur le segment secondaire peut poursuivre son objectif de maximisation individuelle. Il n'est pas non plus contradictoire avec le modèle de la nouvelle économie de la migration, en ce sens que le migrant envoyé par l'entité familiale dans le segment secondaire offre ainsi à travers les remises financières de vraies possibilités de diversification des revenus familiaux et de protection contre les risques (de récolte, de chômage, de fluctuations futures).

Nous considérons dans cette thèse que ce modèle constitue un facteur de renforcement des flux migratoires. Massey et al. (1993, p. 444) résument ce modèle par les points suivants :

- La migration internationale de la main d'œuvre est due à la demande basée et initiée par le recrutement des employeurs dans les pays développés ou des gouvernements agissant en leur nom.
- Pour faire face à la demande structurelle de migrants dans les pays développés, les programmes de recrutement sont privilégiés au détriment de l'augmentation salariale. Dans ce contexte, le différentiel international de salaire n'est ni nécessaire ni une condition suffisante pour la migration de travail.
- Les bas salaires des migrants du deuxième segment ne s'augmenteront pas suite à la baisse de l'offre de travailleurs immigrants. Ces niveaux de salaire ne sont pas déterminés par la loi de l'offre et de la demande mais par les mécanismes sociaux et institutionnels.
- Les bas salaires baisseront lorsque l'offre de travail immigré augmente. Si les mécanismes sociaux et institutionnels empêchent les « bas salaires » de monter, ils ne font rien pour freiner leur chute.
- Les politiques gouvernementales ont une influence peu probable sur les migrations des travailleurs. Ces derniers répondent simplement aux besoins structurels des pays développés. Influencer cette demande structurelle reviendrait à changer de structure économique.

2.2.2. Evaluation empirique du modèle dual du marché du travail [38]

« Bien que les études visant à vérifier l'existence d'un marché du travail segmenté et à identifier le premier et deuxième segment soient nombreuses, rares sont celles qui ont traité des liens entre l'existence d'un tel marché et la migration internationale » (Zlotnik, 2003, p. 62). Cela est visible dans la synthèse de Massey et al. (1994) qui recensent finalement les études prouvant l'existence d'un marché de travail segmenté, au détriment du lien entre lui et la migration internationale.

Plusieurs études existantes trouvent des résultats conséquents sur la dualité du marché du travail (Osterman, 1975 ; Buchele, 1976 ; Wright, 1979 ; Carnoy et Rumberger, 1980 ; Tolbert, Horan et Beck, 1980 ; cité par Massey et al. 1994, p. 716). D'autres n'en trouvent pas ou trouvent des résultats peu concluants (Bibb et Form, 1977 ; Zucker et Rosenstein, 1981 ; cité par Massey et al, id). Il faut attendre les travaux de Dickens et Lang (1985, cité par Massey et al, id.) pour voir se développer des méthodologies en vue de pallier aux défauts des modèles précédents. A travers leur modèle économétrique, ils trouvent que les segments primaire et secondaire étaient fondés principalement sur la race, les minorités noires travaillant majoritairement dans le deuxième segment.

Portes et Bach (1985, cité par Massey et al. id), à travers une définition pratique du premier segment et du deuxième segment, et des cas empiriques mexicains et cubains, apportent plusieurs éclaircissements à la théorie de la dualité. D'une part, le premier segment regroupe les employés qui travaillent pour des employeurs non hispaniques blancs (les natifs), avec une concentration des non hispaniques et des blancs dans ce secteur. D'autre part, le deuxième segment regroupe ceux qui travaillent pour les employeurs américains où il y a une concentration de travailleurs hispaniques et noirs. Les auteurs trouvent non seulement que les mexicains qui travaillaient dans le premier segment avaient une rémunération plus importante que ceux dans le deuxième segment, mais aussi que les cubains du premier segment avaient une plus grande rémunération pour leur capacité linguistique, leur capital éducatif et expérimental, ce qui n'existait pas dans le segment secondaire. Malgré la pertinence de ces résultats sur l'existence du premier et du deuxième segment, ils avancent l'existence d'un troisième segment : l'enclave ethnique. Par exemple, l'enclave ethnique cubaine de Miami regroupe les cubains qui travaillent pour les employeurs cubains dans les entreprises où la majorité des travailleurs sont aussi cubains. Cette enclave

[38] Cette partie provient en grande partie de la synthèse empirique de Massey et al. (1994, p. 715).

ethnique est le résultat de la demande issue de la concentration des cubains autour de Miami. Ces entreprises ethniques cubaines, du fait de leur accès privilégié à la main d'œuvre cubaine moins chère, ont un avantage compétitif par rapport aux entreprises en dehors de l'enclave ethnique. Le travail à bas salaire dans l'enclave ethnique, contrairement à celui dans le deuxième segment, offre aux immigrants une grande perspective d'avancement et d'autonomie. Il y a un contrat « tacite » entre les employeurs et les travailleurs, à partir des normes de la solidarité ethnique qui obligent les premiers à aider les seconds pour qu'ils puissent s'établir à leur compte.

En essayant d'appliquer la théorie de l'enclave ethnique sur les chinois de San Francisco, Sanders et Nee (1987, cité par Massey et al, 1994, p. 719) trouvent que les entrepreneurs ont un meilleur rendement de leur capital humain, contrairement aux travailleurs. Cette remise en question partielle de la théorie de l'enclave a été contrée par Portes et Jensen (1985, p. 719) qui avancent que l'appartenance à une enclave n'est pas résidentielle mais plutôt ethnique. Par exemple, plusieurs cubains habitant à Miami (la maison de l'enclave ethnique cubaine) travaillent dans le segment primaire ou dans le segment secondaire.

Toutes ces recherches mettent en évidence trois formes d'intégration dans les pays d'accueil : une insertion sur le marché primaire, une insertion sur le marché secondaire et une autre dans l'enclave ethnique. Les deux premières ont été mises en évidence par Piore (1979) et la dernière par Portes et Bach (1985). Le travail de Logan, Alba et McNulty (1994, cité par Massey et al, 1994, p. 719) montre l'existence de 5 enclaves asiatiques et de 3 hispaniques dans 17 zones urbaines aux Etats-Unis, avec une importance plus grande de l'enclave cubaine de Miami, japonaise de Honolulu et coréenne de Los Angeles.

Cependant, malgré la pertinence du modèle de la dualité du marché du travail de Piore (1979), les tests statistiques des déterminants des flux migratoires accordent plus de pouvoir explicatif aux variables relatives au pays de départ au détriment des variables relatives au pays d'accueil (Massey et al, 1994, p. 721). Ce qui montre que la segmentation du marché de travail, premier et deuxième segment de Piore (1979) et enclave ethnique de Portes et Bach (1985), n'expliquent pas toutes les pressions migratoires.

D'une part, les facteurs de répulsion de Lee (1966) jouent aussi un rôle important dans la migration internationale. Ces migrants peuvent ainsi trouver un cadre d'insertion favorable, à travers le premier segment, le deuxième segment ou l'enclave ethnique. Il convient d'associer à la fois la

demande structurelle des pays développés aux facteurs structurels des pays de départ qui poussent certains migrants au départ.

D'autre part, malgré cette demande structurelle des pays développés, les pressions migratoires s'expliquent aussi par le différentiel salarial néoclassique ou la contrainte de diversification de la nouvelle économie de la migration ou l'imaginaire géographique. Il s'agit plutôt d'approches complémentaires.

2.2.3. Confrontation du modèle du marché du travail dual avec nos observations empiriques issues du cas malien

Ce modèle nous apporte des éclairages supplémentaires sur nos observations empiriques du terrain. Basé sur les demandes structurelles des pays développés, il est possible de l'appliquer même aux demandes structurelles des pays en développement. Au premier égard, compte tenu du fait que 90% des migrations maliennes se font à l'intérieur du continent africain, on aurait pu dire que le modèle n'est pas pertinent pour notre cas empirique.

Mais, au contraire, même dans les migrations sud-sud, des pans entiers de l'économie du pays d'accueil présentent des emplois dévalorisants aux yeux des natifs et attractifs aux yeux des étrangers. Dans les pays comme la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Congo, les migrants maliens sont majoritaires dans les secteurs où l'on trouve très peu de natifs. C'est ce phénomène qui explique une spécialisation professionnelle des migrants, soit sur le deuxième segment, soit en termes d'enclave ethnique.

Ce modèle nous montre finalement que les pressions migrations ne sont pas dues exclusivement aux problèmes structurels des pays d'origine, ce sont aussi les pays d'accueil qui en sont à l'origine. Autrement dit, les migrants viennent pour occuper les emplois indispensables au fonctionnement de l'économie des pays d'accueil. Ce modèle sous-entend une approche migratoire basée sur un « jeu à somme positive », c'est-à-dire « gagnant-gagnant ». Les migrations soulagent à la fois les pays d'origine et les pays d'accueil.

En menant une confrontation entre la théorie et la réalité, ce modèle arrive à capturer une partie de nos observations empiriques sur le cas malien. La plupart des Maliens en France viennent des zones rurales pour occuper des emplois non qualifiés dans le gardiennage, dans le ménage, dans

la maçonnerie, etc. Ces emplois non qualifiés nécessitent très peu de compétences techniques et sont rarement acceptés par les natifs français car ils présentent une faible valorisation sociale. Les immigrés maliens, en majorité analphabètes, sont très soucieux de réaliser rapidement des infrastructures et des transferts dans le pays d'origine pour être valorisés socialement. Ce qui fait qu'ils acceptent les emplois précaires voire informels, sous-payés, tout en acceptant des conditions de vie nécessitant énormément de sacrifices personnels.

La grande faiblesse de ce modèle, c'est qu'il ne prend en compte que les migrations du sud vers le nord. Or, il existe une catégorie de migrations non prise en compte. Les migrations maliennes à l'intérieur du continent africain sont difficilement explicables par les structures du marché du travail des pays d'accueil. En effet, ces pays d'accueil présentent des structures similaires, avec une majorité d'emplois dans le secteur informel et un faible développement de la notion de contrat de travail. Les Maliens résidents sur le continent travaillent très peu pour les entreprises. Ils travaillent très souvent à leur propre compte. A ce niveau, il convient de poursuivre le travail de recherche d'un modèle explicatif pertinent capable d'expliquer de manière convaincante les raisons migratoires, quelle que soit la catégorie de développement du pays.

Dans ce débat, il convient de distinguer les modes d'insertion selon les types de migrants. Les migrations communautaires, de par leur logique intrinsèque, visent plutôt le deuxième segment. Les migrants acceptent facilement les emplois peu qualifiés, avec une faible opportunité d'avancement au début de leur parcours migratoire pour améliorer leur statut social dans leur communauté d'origine. Les migrants qualifiés ont tendance à rejoindre le segment primaire généralement après quelques années de formation pour maximiser leur investissement en capital humain. Certains, sous forme de gaspillage en cerveaux (« brain waste »), peuvent aller dans le deuxième segment, avant de trouver des possibilités de faire valoir leurs compétences acquises dans leur pays d'origine. Enfin, les migrants non qualifiés, à l'instar des migrants communautaires, acceptent facilement des emplois du deuxième segment, même quand ils sont déçus du fait de l'écart entre leur imaginaire et les réalités du pays d'accueil.

En réalité, la théorie du marché dualiste ne peut pas s'appliquer de la même manière aux migrants communautaires qu'aux migrants individuels. Pour les migrants communautaires, la demande structurelle des pays industrialisés et non industrialisés constitue un facteur de renforcement des flux migratoires initiés par les logiques de diversification. En fonction de la politique du pays d'accueil, il peut y avoir une enclave ethnique qui pérennise les flux migratoires entre l'origine et

l'accueil, par les besoins créés par l'économie de l'enclave ethnique et par les réseaux migratoires établis. Ce raisonnement de la migration communautaire s'applique aussi à la migration individuelle non qualifiée, hormis les logiques différentes liées au départ. Enfin, quant à la migration individuelle qualifiée, elle se dirige directement vers le segment primaire, pour combler le manque de main d'œuvre native. Ces migrants qualifiés accèdent rapidement à une promotion sociale et à un meilleur statut social, à la fois dans les pays d'accueil et dans les pays d'origine.

La demande de travail structurelle sur le deuxième marché s'institutionnalise progressivement, en créant des institutions qui pérennisent les flux migratoires entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Au fur et à mesure que l'Etat renforce sa politique d'immigration, les besoins structurels de ce deuxième segment créent une « économie de niche pour l'entrepreneuriat de passage des frontières ». Il y a ainsi création d'une « économie noire » qui se développe sur tout le long de la chaine migratoire, réunissant les migrants, les entrepreneurs du passage et les organisations privées des pays d'accueil.

Cette économie de services aux migrants propose des transports de clandestins, des documents contrefaits, des mariages arrangés et de l'assistance dans la destination migratoire. Le développement de cette économie informelle et ses conséquences sécuritaires et humanitaires, renforce à son tour les préoccupations des organisations humanitaires. Ces dernières, à partir de l'exploitation et de la victimisation des groupes migratoires par les entrepreneurs et les organisations privées du passage, demandent des renforcements des droits des migrants légaux et illégaux afin de les protéger contre l'exploitation et le misérabilisme. Ces protections juridiques, au nom des droits de l'homme, renforcent et pérennisent en elles-mêmes les flux migratoires. Les groupes humanitaires apportent des conseils, de l'hébergement, des avis juridiques légaux et des protestations contre les politiques restrictives qui contribuent à pérenniser les flux migratoires issus du marché noir.

Par ces mécanismes institutionnels, les migrations internationales créées par les demandes structurelles des pays développés se pérennisent, s'écartant ainsi des facteurs qui étaient à l'origine des flux migratoires. L'Etat se trouve ainsi en incapacité de réguler correctement les flux migratoires. D'une part, la mainmise des passages souterrains, ainsi que l'informel nécessaire au bon fonctionnement de certaines entreprises privées du pays d'accueil, lui échappent complètement. D'autre part, la pression des groupes humanitaires et de droit de l'homme (associations, ONG et société civile) s'appuient sur les principes juridiques du fonctionnement

constitutionnel démocratique. L'Etat est donc confronté à deux résistances : les organisations privées « mafieuses » et les organisations des droits de l'homme.

Dans le tableau n° 22, nous pouvons lire que la migration communautaire se trouve renforcée par les emplois du segment secondaire du marché du travail des pays d'accueil. L'institutionnalisation de cette demande de main d'œuvre par les filières clandestines et par les organisations droit-de-l'hommiste constituent des facteurs de pérennisation des flux migratoires, car cela attribue des droits aux migrants qui assurent une continuité migratoire, de par les liens et les réseaux migratoires entretenus avec les pays d'origine.

Tableau n° 22 : Lecture des dispersions maliennes à la lumière de la théorie de la dualité du marché du travail

	Facteurs déclencheurs
Migration communautaire	
Migration individuelle qualifiée	- Marché du travail dual (premier segment)
Migration non qualifiée	

Source : fait par l'auteur

La migration individuelle qualifiée se déclenche en présence d'un déficit de main d'œuvre qualifiée sur le segment primaire du marché du travail et se pérennise à travers l'institutionnalisation de ce recrutement international par les entreprises de la nouvelle économie (cf. tableau n° 22). Ces dernières vont demander aux décideurs publics la création de plusieurs instruments juridiques incitatifs en faveur de l'établissement et de la simplification des procédures migratoires pour les migrants qualifiés, afin d'assurer la compétitivité des secteurs qui en sont dépendants.

Quant à la migration non qualifiée, l'appel du deuxième segment du marché du travail constitue un élément de renforcement des flux migratoires, initialement motivés par de fortes attentes liées au projet migratoire. Son institutionnalisation, à travers les organisations informelles du passage des frontières et des demandes structurelles des entreprises de certains secteurs très dépendants de la main d'œuvre moins qualifiée et moins chère, pérennise les flux migratoires.

2.3. Le modèle des sciences politiques

2.3.1. Présentation du modèle[39]

Les modèles économiques basés sur les opportunités économiques expliquent le départ des individus rationnels par les forces structurelles des différences de salaire et de taux de chômage entre les zones de départ et d'origine. En réalité, malgré l'existence de ces différences entre pays, on se rend compte qu'il existe des barrières à l'entrée et à la sortie. L'existence des différences n'implique pas automatiquement les migrations internationales. Zlotnik (2003, p. 68) met bien en évidence l'existence de ces barrières, en avançant : « l'immense majorité de la population mondiale, qui devrait rationnellement choisir de migrer vers d'autres pays, ne le fait pas. Pour expliquer cette faiblesse de la mobilité internationale, il faut prendre en compte l'organisation du monde contemporain en Etats souverains et mutuellement exclusifs, chacun enfermant une société relativement homogène, dont les frontières sociales coïncident en gros avec les frontières reconnues par le droit international et la loi de chaque Etat ». Les Etats se caractérisent par leur homogénéité ethnique, culturelle et institutionnelle, avec des frontières sociales qui correspondent aussi aux frontières physiques reconnues par le droit international. L'Etat, par l'ensemble de ces politiques, produit des normes qui uniformisent ses citoyens.

Cette perspective des sciences politiques, d'après Zolberg (1981, cité par Zlotnik, 2003, p. 67), considère les migrations comme un échange exceptionnel entre Etats souverains. Dans cette optique, les migrations constituent des échanges entre deux zones de juridiction reconnues par le droit international et la loi de chaque Etat. Les migrants quittent les zones d'origine pour être membres des zones d'accueil. Il s'agit d'une exception à la règle, qui confère l'accroissement d'une population à sa seule capacité autoreproductrice socioculturelle endogène, fondée sur une nation, et non sur les migrations qui constituent un mode exceptionnel. Ainsi, les Etats d'accueil élèvent ou abaissent les barrières à l'entrée et à l'intégration, par la concentration des migrants dans les zones isolées, par les restrictions aux services sociaux, les restrictions de la durée légale de séjour, aux emplois et au regroupement familial. Selon le mode d'intégration privilégiée dans le pays d'accueil, l'Etat privilégiera plus ou moins de barrières à l'égard des immigrés étrangers.

[39] Notre présentation de ce modèle provient à la fois de la synthèse de Buga (2011) et de Zlotnik (2003).

Dans cette optique, on voit que la décision de rejoindre un Etat ou un autre dépend des dimensions politiques. Il arrive que l'Etat se retrouve devant le dilemme où il doit choisir entre les intérêts individuels des migrants (droits de l'homme) et les intérêts collectifs liés à la défense de sa souveraineté nationale (protection économique, physique et culturelle) : ils peuvent être tantôt compatibles, tantôt indissociables. Un Etat souverain peut avoir intérêt à avoir une politique migratoire expansionniste aux besoins de son économie et inversement une politique restrictive pour les besoins de protection de ses citoyens. Il existe de plus en plus de transferts entre les Etats qui sont acceptés au nom des valeurs juridiques des sociétés d'accueil : réfugiés politiques, réfugiés climatiques, au détriment des réfugiés économiques. Le contrôle des frontières nationales via la politique migratoire est un droit souverain qui fonde la légitimité des Etats nations.

Dans ce modèle, ce ne sont pas les forces structurelles économiques qui expliquent les migrations internationales. Celles-ci dépendent de la politique d'immigration des Etats d'accueil. En fonction de son aversion pour la diversité ou pour l'homogénéité culturelle, l'Etat élève ou baisse le niveau des restrictions pour inclure ou exclure des immigrés de la société d'accueil.

2.3.2. La pertinence empirique du modèle

En confrontant ce modèle au cas de la migration entre le Mali et la France, on se rend compte que la politique, elle seule, n'arrive pas à expliquer les décisions migratoires de manière pertinente. Les politiques françaises d'immigration, depuis 1974, ont proclamé la fin officielle de l'immigration de travail. Les politiques migratoires restrictives des gouvernements successifs n'ont pas empêché les migrations sous différentes formes. Les migrants et leurs réseaux agissent sur le passage des frontières, jusqu'à la recherche d'emplois dans les pays d'accueil. Les migrants ont développé des stratégies collectives et dynamiques, afin de contourner les règles de fonctionnement établies par les Etats souverains, en particulier en matière de contrôle des frontières et d'homogénéisation ethnoculturelle. Les réalités empiriques contemporaines nous montrent que les migrants ne s'assimilent plus forcément aux valeurs des pays d'accueil. Ceux-ci, à travers les réseaux, avec le pays d'origine et dans le pays d'accueil, prolongent leur espace d'origine dans les pays d'accueil.

De plus, la persistance des liens migratoires maliens avec la France témoigne de nombreux facteurs non pris en compte tels que la langue, la culture, les liens historiques, les liens établis entre les migrants et les non-migrants. Le Mali entretient des liens durables (historiques, linguistiques, forte

présence malienne, etc.) avec la France, qui expliquent en partie pourquoi les Maliens préfèrent, malgré la crise, aller en France, plutôt qu'en Allemagne.

L'évolution de la migration clandestine et de l'organisation des réseaux pour contourner les règles étatiques de passage et d'assimilation, mettent à mal la théorie de la migration inspirée des sciences politiques. Par ailleurs, cette théorie nous explique très peu de choses sur les causes de la migration internationale. Elle nous explique seulement le processus de la migration internationale, en montrant la capacité à contrôler les flux migratoires par l'appareil étatique. En cas de politique expansionniste, les individus sur la base des autres facteurs structurels pendront leur décision migratoire. En cas de politique restrictive, et en présence d'une forte demande du marché du travail, les réseaux et l'économie du passage peuvent établir des institutions migratoires pour contourner les règles officiellement établies par l'Etat.

Cependant, en termes de facteurs explicatifs de déclenchement, les processus migratoires initiaux maliens sont largement expliqués par l'appel politique français pour les besoins de reconstruction d'après-guerre. Ce qui signifie que les politiques continuent à jouer un rôle important dans le déclenchement des flux migratoires. Les Maliens qualifiés migrent facilement dans les pays d'immigration sélective comme le Canada et les Etats-Unis.

Par ailleurs, aux regards des politiques d'immigration étatiques dans les pays d'accueil, nous pensons que la politique optimale pour la captation est la politique d'intégration. Nous pensons que les migrants individuels qualifiés maintiennent durablement les liens avec le pays d'origine, aux regards de la trajectoire de vie de plusieurs migrants qualifiés maliens. Même en l'absence de contrat migratoire, nous pensons qu'à long terme les migrations individuelles maintiennent les liens avec le pays d'origine. Les typologies politiques peuvent être analysées comme suit dans le tableau n° 23.

Tableau n° 23 : Lecture des migrations maliennes, à la lumière des modèles inspirés des sciences politiques

	Assimilation	Intégration	Exclusion
Migration communautaire	- Cessation de la logique communautaire - Perte pour la communauté d'origine (jeu à somme négative)	- Continuité de la logique communautaire - Gain pour la communauté d'accueil et d'origine (jeu à somme positive)	- Renforcement de la logique communautaire - Perte pour la communauté d'accueil (jeu à somme négative)
Migration individuelle (qualifiée et non qualifiée)	- Rupture individuelle des liens avec le pays d'origine - Perte pour le pays d'origine (jeu à somme négative)	- Maintien des liens avec le pays d'origine et développement des liens dans le pays d'accueil - Gain pour les deux pays (jeu à somme positive)	- Projection sur le territoire d'origine et possibilité de construction communautaire « fermée » - Perte pour le pays d'accueil (jeu à somme négative)

Source : fait par l'auteur

La politique d'immigration optimale est l'intégration dans la mesure où elle est un jeu à somme positive pour tous les pays participants aux migrations internationales. D'une part, les immigrés, en s'intégrant dans ces pays, deviennent une ressource utilisable par le pays d'accueil. D'autre part, les émigrés, en ne rompant pas définitivement les liens avec leur pays d'origine, peuvent les utiliser à la fois comme ressource individuelle mais aussi ressource collective exploitable par les pays d'émigration.

CONCLUSION SECTION 1

Cette construction typologique est fonction du point de départ des migrants individuels qualifiés ayant pris leur décision migratoire en fonction d'un calcul rationnel de comparaisons avantages-coûts. Ces derniers se projettent dans une perspective de valorisation économique et sociale de leurs compétences accumulées. Ce processus de la migration individuelle qualifiée correspond bien aux hypothèses de base qu'on retrouve dans les modèles fondateurs néoclassiques. Ces hypothèses capturent assez bien les réalités empiriques d'une grande partie des migrations sud-nord.

Si la décision de la migration individuelle est prise dans un cadre rationnel de calcul égoïste, elle reste aussi dépendante du cadre global. Les différences salariales sont prises en compte dans ce

calcul rationnel. Les migrations individuelles qualifiées prennent généralement une direction migratoire sud-nord, et accessoirement sud-sud (pays émergents) avec des différences de niveaux de salaire relativement importantes.

Elle est aussi liée à la structure du marché du travail. Ce dernier, présentant deux segments : le premier pour les emplois qualifiés, le second pour les emplois non qualifiés, peut exercer une grande force d'attraction pour les migrations qualifiées, en cas de pénurie des migrants qualifiés natifs. Dans cette perspective, les pays d'accueil mettent en place des politiques sélectives pour recruter les migrants individuels qualifiés afin de renforcer la compétitivité de leur économie nationale. Ces migrants qualifiés s'inscrivent dans une approche d'intégration économique, avec des possibilités de captation culturelle, lorsqu'on est en présence de migrations individuelles avec contrat migratoire. Lorsqu'il n'y a pas de contrat migratoire, selon la politique d'accueil, le migrant individuel peut se pencher vers l'option assimilationniste.

SECTION 2 : LA MIGRATION INDIVIDUELLE NON QUALIFIEE

Par migration individuelle non qualifiée, nous entendons les migrants qui initialement ne sont pas considérés comme des migrations individuelles qualifiées. Ces migrations individuelles non qualifiées sont des migrations dans lesquelles les décisions et les prises en charge sont individuelles. Elles ne peuvent être classées ni dans les migrations individuelles qualifiées, ni dans les migrations communautaires. Cette typologie, par les facteurs déclencheurs, est construite à partir du point de départ. De manière dynamique, ce point de départ n'est pas forcement la même chose que le point d'arrivée. Ce qui signifie que nous allons par la suite analyser les implications longitudinales de la migration jusqu'en mutation diasporique et en mutation assimilationniste.

Outre les modèles microéconomiques (pour l'identification des facteurs déclencheurs des flux migratoires individuels), les modèles de la nouvelle économie de la migration (pour les migrations communautaires), les modèles sociologiques[40] (théorie des réseaux pour les facteurs de renforcement des flux migratoires individuels et communautaires), nous nous sommes rendus compte que, malgré tout, l'existence d'opportunités économiques est un facteur complémentaire indispensable pour la validité des autres facteurs déclencheurs, de renforcement et de pérennisation des flux migratoires. Le différentiel de salaire pour les migrations individuelles n'entraîne de la

[40] Nous verrons ensuite ces modèles.

migration qu'en présence des opportunités existantes et exploitables dans le pays d'accueil. Sans opportunités existantes dans le pays d'accueil, la migration communautaire aurait aussi beaucoup de difficultés pour son objectif de diversification des ressources, tout comme la théorie du réseau qui perdrait son utilité par rapport à sa fonction première de facilitation du parcours migratoire. Les théories « pull-push » nous fournissent un cadre d'explication sociologique global, dans lequel les autres facteurs trouvent place.

Dans cette section, nous allons poursuivre le même travail de confrontation systématique entre théories et faits empiriques, sur la base des faits stylisés identifiés plus-haut. La présente section s'intéressera aux différentes approches géographiques et psychologiques explicatives des flux migratoires internationaux. Nous verrons successivement le modèle transnational, le modèle de traitement « informationnel », le modèle de l'imaginaire géographique, le modèle de la personnalité migratoire, etc. Nous montrerons les différences de facteurs entre les migrations individuelles qualifiées et les migrations individuelles non qualifiées, à travers les éclaircissements apportés par la confrontation théorico-empirique. Si les hypothèses de base de la théorie du capital humain migratoire capturent bien le processus de la migration individuelle qualifiée, celles de la théorie de l'imaginaire géographique capturent aussi assez bien les migrations individuelles non qualifiées.

1. Les approches individualistes

1.1. Le modèle transnational[41]

1.1.1. Présentation du modèle

Tout en reconnaissant les controverses et les débats théoriques suscités par *le terme transnationalisme*, Delcroix et Bertaux (2012) notent une certaine stabilisation de son sens. Ils définissent le transnationalisme comme : « une construction de champs sociaux dans laquelle les migrants créent un lien imaginaire ou réel entre leur pays d'origine et leur société d'accueil (Glick-Schiller, Basch et Szanton-Blanc, 1992). Dans ces espaces transnationaux, mettent en place des relations sociales et économiques, des activités et des identités politiques qui transcendent les frontières classiques (…). Le transnationalisme représente un déplacement des identités

[41] Cette présentation est le résultat des implications théoriques de la théorie des réseaux et du capital social.

notamment nationales et des revendications politiques et sociales au-delà des appartenances territoriales habituelles fondées sur l'échelle des Etats-Nations (…). Ainsi, l'approche du transnationalisme a-t-elle pu se positionner dans le champ de la migration comme une sorte de troisième voie entre l'option de l'assimilation et celle du retour ; entre une perspective où l'action individuelle est surdéterminée par les contraintes macrosociales (Portes, 1999) et une perspective qui conçoit celle-ci comme le résultat de la volonté et des préférences des acteurs sociaux (…). Quant aux activités transnationales, il s'agit des activités déployées par les migrants impliquant au moins deux pays, incluant les activités entre le pays de résidence et le pays d'origine et/ou des ancêtres, ainsi que les activités menées dans des pays tiers, quel que soit le degré d'implication des co-ethniques (Fibbi et d'Amato, 2008, p.8). Les recherches sur ce thème se sont concentrées jusqu'ici sur trois sphères d'activités, l'économique, le social et le politique » (Delcroix et Bertaux, id.).

Cette conception du transnationalisme provient de l'approche des réseaux. En définitive, nous pensons que la théorie des réseaux représente une option théorique ayant une portée explicative large pour les migrations maliennes et africaines. Elle peut rattacher la migration « aux chaînes de migration » d'une part (OECD, 1978, cité par Piguet, 2013), de « capital social » d'autre part (Portes, 1998, cité par Piguet, id.). Les notions de « chaîne migratoire » et de « capital social » relatives à la migration mettent l'accent sur le passage théorique de la migration en tant que « rupture » vis-à-vis du milieu d'origine vers une autre conception de la migration comme « constitutive de liens transnationaux à travers l'espace» (Faist, 1997, cité par Piguet, id.).

Cette conception théorique considère que le migrant n'est plus un acteur isolé. Dans la perspective de la structure sociale de Massey (1990), on peut dire qu'il est relié à une structure sociale créée par les flux migratoires. Celle-ci met le migrant en relation avec les autres migrants, la famille proche et élargie sur le pays d'accueil ainsi qu'avec les non migrants, la famille proche et élargie dans le pays d'origine. La migration crée non seulement des liens, à travers l'espace mais aussi à travers le temps. L'espace d'origine est relié à l'espace d'accueil, à travers les migrations, les non migrants aux migrants, tout comme les migrants d'aujourd'hui aux migrants de demain. Ce qui crée dans notre perspective ***des réseaux de territoires***, regroupant des migrants et des non migrants, l'espace d'origine à l'espace d'accueil, les acteurs de l'espace d'origine aux acteurs de l'espace d'accueil.

Les liens transnationaux développés par les migrants, à travers la structure sociale migratoire, ne sont pas que des liens statiques. Il s'agit aussi des liens transnationaux dynamiques, qui s'auto-entretiennent, qui affectent non seulement le changement social du contexte d'origine (Massey et al. 1993, cité par Piguet, id.), mais aussi le contexte d'accueil, dans un cadre général où les flux migratoires relient les lieux de départ et d'accueil (Findlay, 1990, cité par Piguet, id.). Ces liens et ces réseaux qui lient les espaces et les hommes distants (éloignements géographiques) se trouvent exacerbés aujourd'hui par le développement exponentiel des moyens de communications modernes (Internet, Skype, téléphonie mobile, etc.). Pour Glick-Schiller et al. (1995, cité par Piguet, id.), il en découlerait une intensification de la circulation à double sens entre espace de départ et d'arrivée, voire avec d'autres espaces de transit.

1.1.2. La confrontation empirique de ce modèle avec les dispersions maliennes

De manière croissante se développent les acteurs qui accumulent de part et d'autre des liens à la fois identitaires, ethniques, économiques et imaginaires. Ceci correspond en effet à notre hypothèse de réseaux de territoires et du développement du transnationalisme.

Notre observation nous amène à instaurer encore des différenciations selon la logique migratoire. Dans le cadre de la migration communautaire avec contrat migratoire élargi, le transnationalisme prend la forme matérielle de transferts de fonds des migrants vers la communauté d'origine. Il est le résultat du « contrat migratoire implicite » et de la socialisation effectuée dans la communauté à travers les associations de migrants. Ce transnationalisme a des implications territorialisées, aussi bien au niveau du territoire d'accueil que d'origine. La vie est très souvent organisée entre deux territoires et non deux pays.

Dans le cadre de la migration individuelle qualifiée sans contrat migratoire, le transnationalisme est plutôt imaginaire et symbolique, à travers une identification à son origine, accompagnée d'une participation croissante à la vie sociale et intellectuelle dans le pays d'accueil. Très souvent, après avoir engrangé un stock important de capital migratoire, le migrant peut décider de participer au développement de son pays d'origine, de manière virtuelle, ou par des retours temporaires ou définitifs. Ce transnationalisme se passe au niveau national (pays d'accueil et pays d'origine) voire continental (Afrique et Europe).

Dans la migration individuelle non qualifiée avec contrat migratoire, le transnationalisme prend beaucoup plus une forme réelle, avec des transferts de biens et services. D'une part, le migrant peut décider après quelques années de transfert de fonds vis-à-vis de sa famille (pour rembourser une partie de sa famille ou témoigner de sa reconnaissance issue de leur soutien dans son projet migratoire), de rompre le contrat. Dans ce cas, son transnationalisme est plutôt imaginaire, de l'ordre du besoin d'identification à son origine. D'autre part, il peut renforcer et élargir le « contrat migratoire » pour rentrer dans une logique communautaire, en faisant venir d'autres personnes et en envoyant des ressources à des membres de la famille qui n'ont pas financé sa migration dans la phase initiale. Cette action de « don » crée des obligations à ceux qui « reçoivent ce don » et les engage dans une logique de réciprocité, ce qui induit un système de migration communautaire. Dans ce cadre de transformation de la migration individuelle avec contrat migratoire en migration communautaire avec contrat migratoire simple ou élargi, ces migrants rentrent dans un processus d'accumulation de la réputation en menant activement un transnationalisme matériel et imaginaire fort à l'égard de leur territoire d'origine.

Dans tous ces cas, on peut voir le transnationalisme économique se développer entre le pays (territoire) d'origine et pays (territoire) d'accueil. L'entrepreneuriat transnational peut prendre la forme d'ouverture d'une filiale ou succursale soit dans son pays d'origine, soit dans le pays d'accueil. Ce transnationalisme d'affaires peut aussi se développer par le commerce ethnique et alimentaire.

Ces différents types de transnationalisme, mis en exergue dans le tableau n° 24, montrent les différents leviers susceptibles d'être activés par les décideurs publics et la dynamique d'une forme de migration par rapport à une autre. Les migrations communautaires avec Contrat Migratoire (CM) simple développent un transnationalisme financier, avec beaucoup de transferts dans l'optique de payer la redevance due à la famille et aux proches. Les migrations communautaires avec CM élargi induisent un transnationalisme économique et identitaire fort avec le pays d'origine, dans une logique de réciprocité généralisée, avec une forte volonté de développer la communauté d'origine. Les migrations individuelles avec CM entraînent un transnationalisme à la fois symbolique, imaginaire et financier, pendant que les migrations individuelles sans Contrat Migratoire (CM) se contentent des liens imaginaires entretenus avec le pays d'origine.

Tableau n° 24 : Les faits stylisés issus de la lecture de la confrontation théorico-empirique du transnationalisme

Typologie migratoire	Types de transnationalisme
Migration communautaire avec CM simple	Financier
Migration individuel avec CM	Financier, Symbolique, Imaginaire
Migration communautaire avec CM élargi	Economique, Identitaire
Migration individuel sans CM	Imaginaire

Source : fait par l'auteur

Cette théorie « transnationaliste » n'est pas véritablement une théorie positive, au sens où elle identifie une variable explicative des flux migratoires. Elle décrit plutôt le processus migratoire contemporain, rendu possible par les effets des réseaux migratoires liant différents espaces (accueil et origine) et créant des liens réels, imaginaires et symboliques multiples. Comme variable explicative, nous pouvons déduire la mise en réseau qui peut donner lieu à des migrations pour exploiter les opportunités intermédiaires de part et d'autre.

1.2. Les modèles géographiques

1.2.1. Les modèles comportementalistes[42]

Les géographes comportementalistes comme Wolpert (1965, cité par Piguet, 2013) ont développé des modèles migratoires basés sur le traitement et l'accès aux informations nécessaires à la prise de décision dans le modèle néoclassique. En effet, le migrant est dans une situation d'incertitude, car il ignore très souvent la valeur de ses compétences et leur transférabilité dans le pays d'accueil. Cette « connaissance imparfaite de l'information » a été conceptualisée par la notion de « frein à la distance ». Dans ce modèle, le « frein de la distance », liée à l'information imparfaite, réduit les migrations. Moins d'informations signifient donc moins de migrations, et plus d'informations plus de migrations.

Dans le contexte contemporain de circulation massive des informations, certains relativisent l'effet du « frein de la distance » dans les mouvements migratoires. Ce raisonnement est valable pour les

[42] Les modèles présentés ici reprennent pour une large part ceux présentés dans la synthèse de Piguet (2013). Notre objectif n'est pas de faire une présentation exhaustive de chaque modèle, mais plutôt une présentation générale.

individus qui présentent des caractéristiques leur permettant d'accéder à l'information et à l'interpréter (De Jong et Fawcett, 1981). Face à l'excès d'informations disponibles dans le monde contemporain, seule une minorité de personnes ont des capacités intellectuelles, économiques et psychologiques, pour les interpréter et les utiliser correctement. Au lieu de considérer que c'est l'accès à l'information qui constitue un « frein à la distance », ce sont plutôt les caractéristiques individuelles qui rendent possible cet accès et ce traitement, qui définissent la décision migratoire. Il faut tout de même noter le cas où ce traitement est effectué par la famille, à la place de l'individu.

Il existe certains individus qui ont accès à ces informations, grâce à leur « histoire migratoire individuelle » ou à leur « parcours migratoire ». Cette information est relativement « bonne » dans la mesure où ils ont déjà une expérience et des contacts sur les lieux d'origine qui leur fournissent des informations qu'ils traitent avec leur « capital migratoire ». Certains chercheurs comparent cette « expérience migratoire » à la notion de « capital humain », « sous le label de compétences circulatoires » et de « savoir circuler » (Tarrius, 1989 ; Ma Mung et al. 1998 ; Berthomière et Hily, 2006 ; cité par Piguet, 2013, p. 145). Avec cette notion de « compétences circulatoires », il en découle que les individus ayant ces compétences ont une plus forte propension migratoire et sont donc susceptibles de renouveler cette expérience (Fischer et al. 1997, cité par Piguet, id.). Il faut donc intégrer la maîtrise de l'espace comme une compétence qui influe sur les caractéristiques individuelles accroissant la propension migratoire, en plus des apports du « cycle de vie », de la « théorie du capital humain » et de la « position dans la fratrie » (ainé, benjamin, etc.).

Le fait de « savoir traiter » l'information ou d'avoir une « expérience migratoire » est une « compétence circulatoire » qui accroît la propension migratoire. A priori, il s'agit des caractéristiques individuelles qui s'appliquent assez bien aux migrations individuelles. Nous pensons, contrairement à la littérature existante sur la « compétence circulatoire », qu'il ne s'agit pas exclusivement d'un phénomène individuel. La communauté, elle aussi, construit progressivement une « compétence circulatoire » qu'elle met à la disposition de ses membres pour réussir leur parcours migratoire ; elle est alimentée par les informations provenant des membres qui entretiennent des « liens forts » entre eux. Ces informations échangées au sein du réseau communautaire sont difficilement accessibles sur les marchés clandestins du passage ou sur tout autre marché.

Sans développer une variable explicative des migrations internationales, comme les autres approches positives classiques, le modèle du traitement « informationnel » montre que ceux qui

ont des compétences de traitement et d'accès aux informations sont plus susceptibles de migrer que les autres. Ce modèle s'applique bien dans le cadre de la migration individuelle. Dans le cadre de la migration communautaire, les individus avec aucune capacité de traitement et d'accès aux informations peuvent migrer des zones rurales traditionnelles vers les zones urbaines les plus modernes et industrialisés, à travers un traitement et un accès communautaire de l'information.

1.2.2. La notion de « coprésence » et le « savoir circulatoire »

Sans se placer ni dans l'analyse des causes ni des conséquences de la migration, Berthomière et Hily (2006, p. 3) développent la notion de « circulation migratoire » qui a été « forgée pour décrire la complexité croissante des phénomènes de mobilité internationale » (Hily, 1998, 2003, cité par Berthomière et Hily, id.). L'objectif de cette notion, c'est de dépasser la « dualité », entre la société d'installation (problématique d'intégration) et la société d'origine (problématique de développement), porteuse d'anciennes notions telles que la noria, le champ migratoire et l'espace migratoire. C'est pour cette raison que dans cette thèse, le mot migrant a été largement utilisé au détriment de l'immigré et de l'émigré. La nouveauté dans cette approche, c'est que le migrant c'est quelqu'un qui circule, qui s'émancipe des normes du salariat pour entreprendre à partir de ses compétences circulatoires.

La « compétence migratoire » ou le « savoir circulatoire » est un capital migratoire, comme le capital humain, qui accroit la propension migratoire d'un individu. La connaissance des opportunités et l'expérience migratoire exercent une sélection positive sur les flux migratoires. Cette notion s'approche de notre concept de réseaux de territoires, de par sa définition, selon Berthomière et Hily (2006, p. 3) : « la notion de circulation migratoire correspond à une démarche qui tente de tenir compte à la fois des espaces concernés par les migrations, des déplacements accrus des personnes entre différents lieux et des flux matériels (biens, services, remises) et idéels (normes, valeurs, représentations) induits par les migrations ». En d'autres termes, la migration entraîne non seulement un déplacement physique d'un espace à un autre mais aussi une migration des flux matériels et idéels qui font de la migration une question territoriale, au sens socioculturel voire identitaire.

A ce niveau, nous faisons l'hypothèse que notre concept de réseaux de territoires est le prolongement dynamique de la notion de circulation migratoire, laquelle notion a du mal à montrer clairement les implications de la prise en compte des espaces de déplacement entre

différents lieux, des flux matériels et des flux idéels induits par les migrations. Le terme réseau de territoires visualise clairement la migration non seulement comme un phénomène territorial mais aussi relationnel par la mise en relation des différents territoires. Le transnationalisme y prend ainsi une place centrale.

Nous reviendrons sur cette hypothèse dans les prochains chapitres, à travers la construction théorique inspirée de cette hypothèse et à travers l'analyse des théories de la mobilisation : économie des coups (Scholl, 2004 ; cité par Berthomière et Hily, 2006), économie d'opportunité (Peraldi, 2001 ; Manry, 2001 ; cité par id.), économies informelles (Tarrius, 2002 ; cité par id.) et économie des transports (De Tapia, 1996 ; cité par id.). D'ores et déjà, ceci nous donne un cadre pour dépasser le concept de circulation migratoire, afin de développer notre préférence conceptuelle (réseau de territoires) et d'étudier les « manières d'agir », les « attitudes », les « règles en usage » dans ces réseaux migratoires liant les différents territoires migratoires ou espaces migratoires. Si l'on prend en compte dans la notion de circulation migratoire, les espaces, les flux humains, les flux matériels et les flux idéels induits par les migrations, il reste à prendre en compte une dimension mise en réseaux, à travers notre concept de « réseaux de territoires ».

Ce modèle de « coprésence » constitue un facteur de pérennisation des flux migratoires, car les réseaux de territoires (pour les migrations communautaires) et les réseaux d'expatriés (pour les migrations individuelles) rendent possible l'accumulation des ressources spatiales (migrations communautaires) et du capital spatial (migration individuelle) qui facilitent le calcul de nouveaux départs.

1.2.3. L'imaginaire géographique et le modèle « illusionniste »

Cependant d'autres chercheurs appellent à relativiser cette théorie basée sur l'idée que « plus d'informations est égal à plus de migration », à travers une réduction des incertitudes. « Loin de freiner la migration, le manque d'informations peut entretenir certaines illusions paradisiaques sur les pays de destination potentiels et ainsi favoriser des départs aventureux voire l'exploitation des migrants par des passeurs » (Berninghaus et Seifert-Vogt, 1987 ; cité par Piguet, 2013, p. 145). Ce modèle comportementaliste, basé sur l'illusion, le rêve de l'Eldorado, est basé sur la non-prise en compte des informations existantes et à la croyance absolue à une autre réalité contraire à ce qui est réellement vécu dans les pays de destination. Par exemple, dans leur modèle, Allen et Eaton

(2005, cité par Piguet, 2013) trouvent que, malgré l'existence de plusieurs cas empiriques en faveur de « moins d'informations, moins de migrations », seule l'attitude du migrant face au risque détermine son comportement final. Si le migrant est neutre face au risque (« neutral-risk », en anglais), moins d'informations sur le lieu d'accueil potentiel n'est pas en réalité un frein à la migration, c'est plutôt une attraction. C'est lorsque le migrant est averse au risque que le schéma « moins d'informations, moins de migration » est valable.

Ce modèle comportementaliste « illusionniste » est renforcé par les tenants de la notion « d'imaginaire géographique ». Selon ce courant, la décision de migrer dépend aussi « de grands schémas stéréo-typiques d'interprétation du monde, propres soit à certaines périodes historiques et à certaines cultures…, soit à certains individus en raison de leur expérience singulière du monde dans un contexte de circulation grandissante d'images, de médias et d'idéologies » (Piguet, 2013, p. 152). Cette « carte mentale » individuelle sur les espaces géographiques permet de hiérarchiser les destinations possibles, et met en lumière un décalage « cognitif entre perceptions et réalité de l'espace » (Gould et White, 1984, cité par Piguet, 152). Néanmoins, il convient de préciser que dans certains cas, la « carte mentale » peut coïncider avec le calcul économique, et qu'ils ne sont pas forcément antinomiques, même s'il y a une différence cognitive forte entre perceptions et réalités de l'espace d'accueil.

Ce modèle capture les migrations individuelles non qualifiées dans la mesure où ces migrants sont majoritairement stimulés par l'Eldorado occidental. Dans nos entretiens, nous avons constaté des pressions migratoires fortes liées à ce modèle de l'imaginaire. De manière cumulative, cet imaginaire est exacerbé par les images renvoyées par les chaines de télévision et les légendes véhiculées par les migrants lors de leur retour pendant les vacances. Ce qui conduit de la part de ces migrants, à sous-estimer les coûts migratoires, au profit d'une surestimation des bénéfices migratoires. Ils sont de ce fait conduits par un autre type de rationalité que la rationalité individuelle qualifiée ou communautaire.

1.2.4. La notion de « place utility » (utilité spatiale) et de « residential stress » (stress résidentiel)

Les concepts de « place utility » et de « residential stress » ont été développés par le géographe Julian Wolpert (1965, cité par Piguet, 2013, p. 145). « Place utility » fait référence à la somme des utilités objectives et subjectives liées à un contexte local. Dans ce modèle, la migration est le

résultat d'une « série de facteurs de stress » (« residential stress »). Quand l'endroit où l'individu habite génère trop de « stress résidentiel », celui-ci migre vers un autre endroit, à cause de l'insatisfaction résidentielle. Quand il s'atténue, l'individu fait le choix de rester sur place. En d'autres termes, la migration est le résultat des différences d'utilité « place utility » entre l'espace d'origine et l'espace d'accueil. Il s'agit d'une interprétation spatiale du « push/pull » (facteurs d'attraction et de répulsion spatiale).

Des chercheurs comme Simmons (85, 86, cité par Piguet, 2013, p. 146) ont entrepris des études empiriques qui ont clairement établi « l'intérêt du concept » mais concluent en la nécessité de le combiner avec « d'autres variables explicatives ». D'autres études comme celle de De Jong et al. (1985) sont plus critiques : « l'hypothèse d'un effet du contexte local » n'est pas validée par les résultats. Les « liens familiaux », le « cycle de vie » et « les ressources économiques » sont plus importantes dans la décision migratoire.

Néanmoins, malgré la prédominance des autres variables explicatives, le modèle du contexte local a le mérite d'introduire l'espace dans la prise de décision migratoire. Il complexifie le modèle néoclassique, en y intégrant des facteurs subjectifs liés au contexte local. Ce qui signifie que la culture et l'histoire locale influent dans les facteurs d'attraction et de répulsion de l'espace d'origine. Dans cette perspective, la migration c'est le fait de quitter un espace local d'origine pour un autre espace local d'accueil. Ces facteurs subjectifs peuvent créer des attachements particuliers à un espace local, même si les facteurs objectifs peuvent être beaucoup plus à la base de la décision migratoire que les facteurs subjectifs. Dans cette situation, l'histoire migratoire de l'individu retient un attachement subjectif (utilité subjective) à des espaces, même si l'attachement objectif (utilité objective) le maintien sur d'autres espaces d'accueil.

Contrairement au modèle néoclassique qui définit la décision de rester ou de partir de la localité d'origine par le calcul économique, les modèles de « place-utility » prennent en compte des facteurs non économiques. Au-delà du modèle de « stress résidentiel » (« stress residential ») de Wolpert (1965) qui explique le départ des lieux d'origine, les modèles de « satisfaction résidentielle » (Speare, 1974 ; Goldstein et Frey, 1975 ; Deane, 1990 ; cité par Irwin et al, 2004, p. 657) expliquent l'attachement et l'enracinement à des localités d'origine. Ces théories ont l'avantage de mettre en lumières des facteurs d'attachement à un territoire particulier, malgré l'existence de gains nets migratoires par le calcul néoclassique. Ce n'est que lorsque ces facteurs d'attachement non économiques sont déséquilibrés par les facteurs économiques que le contexte

local crée un stress qui conduit les gens à envisager d'autres destinations selon l'approche néoclassique. Le calcul rationnel n'intervient que lorsque l'équilibre entre les besoins vitaux et l'attachement au contexte local est rompu. Les préférences résidentielles sont le préalable à tout calcul « maximisateur » : l'individu est d'abord ancré territorialement. Cet ancrage et ces attaches sont le résultat de son intégration sociale et des facteurs spécifiques qui attachent les gens à leurs lieux d'origine (Irwin et al. 2004, p. 678). Ainsi, les localités qui abritent des institutions d'intégration auront plus tendance à retenir les individus que les localités dépourvues de telles institutions.

Dans une étude empirique sur les quartiers sénégalais de Kaolack, Ndione (2008) introduit la localité d'origine comme variable non prise en compte dans son étude, mais tout en reconnaissant la diversité des variables telles que la personnalité, les trajectoires socio-économiques du migrant, l'environnement du ménage, la communauté de référence, les circuits d'informations, les réseaux migratoires et les contextes politiques et économiques. Dans une certaine mesure, il trouve que si les migrations sont « productrices de territoires », l'intégration à la localité d'origine montre que le contexte local est aussi producteur de migration. En effet, l'investissement réalisé par les migrants dans les quartiers d'origine, les relations de voisinage, les réseaux entre les migrants et les non migrants et le sentiment de privation relative chez les non migrants font que le contexte local favorise aussi la migration et doit être considérée comme une variable explicative de la migration.

En définitive, le contexte local exerce des effets sur la migration, tout comme la migration exerce des effets sur le contexte local. Elle est productrice de territoires, à travers les externalités positives qui consistent à un investissement économique, social et symbolique sur les lieux d'origine (Tarrius, 2000 ; Tall, 1994 ; Ndione et Lombard, 2004 ; cité par Ndione, 2008). Le contexte local est aussi générateur de migration, par les réseaux familiaux (Boyd, 1989), par la causalité cumulative et la privation relative (Massey, 1990). Ces différentes interactions entre la migration et ses effets sur le lieu de départ instaurent une « culture de la migration » (Schoorl et al, 2000, cité par Ndione, 2008) qui crée des réseaux économiques et culturels entre l'espace d'origine et les espaces d'accueil.

Ce modèle est une application de la théorie « pull-push » à l'espace. Sans grande originalité en termes de construction théorique, il montre que les migrations peuvent transformer un espace en territoire d'origine, à travers les externalités positives de la migration. Ce qui signifie que la

migration spatiale individuelle peut devenir de manière dynamique une migration territoriale, à travers les effets en retour. Ce qui produit de manière non intentionnelle du développement territorial par les flux migratoires.

Par ailleurs, il montre aussi que les territoires peuvent créer simplement de la migration dans le but de leur développement socioéconomique. En effet, la logique de diversification des ressources collectives du groupe, cumulée par la « privation relative », laisse place progressivement à une logique développementaliste, sous l'impulsion de la structure associative et communautaire. Les effets en retour de ces structures produisent de manière intentionnelle du développement territorial par les retombées positives des flux migratoires.

1.2.5. Les modèles géographiques confrontés à notre cas empirique

Il nous parait essentiel de prendre en compte les facteurs mis en avant par les théories géographiques. Dans les migrations individuelles très qualifiées, le traitement de l'information est généralement possible par les capacités cognitives et financières de ses acteurs. Dans la migration communautaire, c'est la famille élargie qui prend la décision et qui a donc la charge de récolter et de traiter les migrations. Par contre, dans les migrations individuelles non qualifiées, le traitement de l'information, ainsi que sa récolte, se révèlent assez problématiques.

Loin de prendre une décision migratoire qui résulte de la seule compilation des données objectives, les représentations mentales et collectives (subjectives) jouent un rôle de plus en plus important. Les migrants, actifs et jeunes, à travers « leur imaginaire géographique » et les « utilités subjectives » accordées à certains endroits se lancent dans leur projet migratoire, sans un calcul correct des coûts et des bénéfices, préalablement établi. Ce modèle « illusionniste » se renforce lors des retours des migrants (« effet frime, effet exagération de l'Eldorado »), ou à l'égard des réalisations des migrants (« infrastructures, prise en charge familiale, etc. »).

Les effets de la migration sur les espaces d'origine du Mali ont longtemps été étudiés par les études monographiques des anthropologues français (Daum, 1998). Il existe très peu d'études sur les effets du contexte local sur les migrations maliennes. En réalité, les données empiriques maliennes montrent une institutionnalisation des flux migratoires maliens, en « instaurant une culture migratoire » et des réseaux migratoires, qui encouragent les migrations de certaines régions d'origine. La région de Kayes a créé une « culture de la migration » qui a favorisé

systématiquement le départ, à travers la réalisation des immigrés, les réseaux migratoires, la causalité cumulative et le sentiment de privation relative.

On retrouve cette même pression du contexte local sur la migration dans les zones urbaines. Les migrations individuelles, selon le calcul rationnel, sont aussi influencées par les réseaux urbains et les externalités des migrants sur la zone urbaine (infrastructures, commerce, entreprise, etc.). Les zones urbaines captent aussi une grande partie des ressources envoyées par les migrants originaires d'autres régions d'origine. Les régions d'origine n'arrivent pas encore à capter toutes les ressources des migrants qui en sont originaires. Lorsque les conditions de recevabilité ne sont pas réunies, les migrants se dirigent la plupart du temps vers les zones urbaines pour créer leur infrastructure, leur entreprise et leur commerce, etc.

En définitive, si les régions d'origine créent une « culture de la migration », à travers les effets de retour et les effets de réseau de la migration initiale, les externalités dynamiques profitent à plusieurs régions. Par l'attachement, l'ancrage au territoire d'origine, les migrations créent des réseaux de territoires qui lient durablement les acteurs du territoire d'origine et d'accueil, à travers des liens transnationaux économiques et imaginaires. Ces réseaux de territoires méritent un questionnement plus approfondi.

2. Les approches interactionnistes

2.1. La personnalité migratoire[43]

Dans les synthèses existantes, en français comme en anglais, ce courant, d'après Piguet (2013, p.147) est rarement pris en compte, ignoré carrément dans la référence de « Massey et al. (1993) ». La migration, malgré son traitement marginal par les psychologues, a fait l'objet « d'un congrès », édité par De Jong et Gardner (1981). Les approches de la psychologie sociale complexifient le « modèle trop mécaniste du comportement humain implicitement mobilisé par les économistes néoclassiques » (Piguet, id.). Parmi ces approches, on note les théories de la motivation, les théories des attentes et des valeurs. Les théories de la motivation se sont basées sur la « prise de décision conflictuelle », développée initialement par Janis et Mann (1968, cité par Piguet, id.), pour étudier la prise de décision migratoire. L'hypothèse sous-jacente de cette conception

[43] Cette présentation s'inspire du travail de Piguet (2013, pp. 147-150).

théorique, c'est que les individus se distinguent par des « dimensions socio-psychologiques » qui expliquent les différences de personnalités face à la prise de décision présentant des « intérêts conflictuels ».

Les auteurs de la théorie de la motivation identifient cinq étapes dans la prise de décision :

1. Faire face au problème du choix
2. Rechercher les différentes possibilités
3. Les examiner
4. S'engager dans la décision
5. Se tenir à la décision malgré des avis contraires dans la communauté de référence.

En fonction des personnalités, les individus ne développent pas le même comportement, concernant le suivi des cinq étapes. Au lieu de considérer la migration comme le résultat d'une faiblesse des ressources personnelles par rapport aux autres (« deficiency model », Eisenstadt, 1954, cité par Piguet, 2013) ou comme le résultat d'une certaine aisance permettant de faire face aux frais migratoires, on la considère ici comme liée à l'existence de traits de personnalité spécifiques liés à l'intention de migrer (Boneva et Frieze, 2001, cité par Piguet, idem). « Bonka Boneva et al. (1998), reprenant de David McClelland (1961), l'idée selon laquelle la motivation humaine est basée sur des objectifs de réussite, de pouvoir ou d'affiliation, concluent que les migrants internationaux ont un haut niveau de volonté de réussite et de pouvoir et moins de besoins d'affiliation en comparaison des migrants » (Piguet, id.). Dans cette perspective, les individus dont la personnalité comporte une forte dimension liée à la réussite et au pouvoir sont tentés de migrer. Les non-migrants présentent eux des personnalités ayant des besoins d'affiliation plus importants. Ce raisonnement fait entrer des caractéristiques individuelles, à prendre en compte, dans le calcul rationnel néoclassique. A même niveau de revenus, les différences de personnalités face à la motivation peuvent amener certains et pas d'autres à engager leur prise de décision migratoire de l'étape 1 à l'étape 5.

Dans cette approche, on peut avancer que les migrants individuels non qualifiés sont ceux qui affichent une forte personnalité migratoire. Ils doivent faire à plusieurs obstacles dans leurs sociétés d'origine et d'accueil, ainsi qu'aux obstacles intermédiaires, pour réussir leur parcours migratoire. Avec moins d'informations et de capacités de traitement des informations disponibles, les migrants individuels non qualifiés arrivent à faire face aux difficultés d'adaptation sans réseau migratoire dans le pays d'accueil. Leur réseau migratoire est construit

« ex post », après la migration, contrairement à la migration communautaire qui présente un réseau migratoire « ex ante » qui facilite non seulement leur parcours migratoire mais aussi leur adaptation dans le pays d'accueil.

2.2. La théorie des attentes et la théorie du comportement planifié

Au lieu de considérer le processus de prise de décision migratoire par les traits psychologiques, la théorie des attentes et des valeurs « valeurs attendues, espérances de valeurs, valeurs espérées, etc. » (« value expectancy[44] »), développée par Fishbein (1967, cité par Piguet, 2013), se penche sur le processus de prise de décision dans un contexte social donné. D'après cette théorie, la prise de décision résulte des attentes et des valeurs d'un individu qui, selon ses attentes dans son contexte social, développe un comportement favorisant la prise ou la non-prise de décision migratoire.

Dans leurs études empiriques, De Jong et Fawcett (1981, cité par Piguet, id.) identifient sept catégories d'attente : richesse, statut, confort, stimulation (avoir des activités stimulantes), autonomie, affiliation (rejoindre d'autres personnes) et moralité (croyances en la bonne manière de vivre). Selon l'importance accordée à ces attentes, les acteurs développent des comportements et des décisions différentes en face des possibilités de migrer. La décision, ainsi fonction de ces attentes individuelles, est prise dans un contexte social marqué par les valeurs et les normes produits par la société d'origine. Certaines sociétés d'origine peuvent produire un discours normatif pour favoriser la migration pour les jeunes hommes, ou décourager le départ des femmes dans la société patriarcale.

Si le modèle issu de la théorie des comportements mettait un lien entre la migration et la personnalité psychologique, la théorie des attentes relie la migration et l'espérance individuelle en termes de valeurs. Le modèle de l'action raisonnée et du comportement planifié introduit un lien entre l'intention et le comportement. Pour les tenants du modèle (Icek Ajzen et Martin Fishbein, 1980, cité par Piguet, 2013, p. 149), il faut distinguer d'une part, l'intention « influencée par une série de contraintes et de considérations, d'autre part le comportement « influencé par d'autres facteurs et contraintes ».

[44] Il est possible de définir ce terme par plusieurs expressions possibles en français. Notre traduction donne plus d'importance aux valeurs espérées ou projetées dans l'avenir, c'est-à-dire les valeurs dans lesquelles l'individu aimerait vivre.

Dans ce modèle, le lien établi entre l'intention de partir et le comportement en faveur de l'acte migratoire n'est pas toujours systématiquement bien établi. Il peut exister des décalages entre eux, à cause « de l'âge, le genre, le statut du logement, etc. » (Piguet, 2013, id.). Malgré le lien fort existant entre l'intention et le comportement migratoire (Van Dalen et al. 2005, cité par Piguet, id.), les intentions migratoires ne mènent pas nécessairement à l'acte migratoire.

Cette théorie des attentes explique aussi assez bien les migrations individuelles qualifiées et non qualifiées. Généralement, les migrants individuels non qualifiés espèrent acquérir plus de richesses et changer de statut social, au-delà du modèle de l'imaginaire géographique et de la personnalité migratoire. On peut retrouver ces mêmes explications dans la migration individuelle qualifiée qui développe tout de même de fortes attentes comme le fait de rejoindre les autres scientifiques (universitaires) des pays développés, le fait de pouvoir vivre dans le confort et de changer de statut social.

2.3. La pertinence des approches de la psychologie sociale, en termes de capture, au regard de notre terrain malien

Ces modèles individuels expliquent bien les migrations individuelles qualifiées et non qualifiées. De manière générale, les migrants individuels maliens arrivent à convaincre leur entourage familial et à réussir leur projet migratoire, de par leur personnalité migratoire. Cependant, cette personnalité migratoire ne conduit pas systématiquement à la prise de décision migratoire. Malgré une forte espérance des attentes de la migration, certains individus peuvent présenter des handicaps importants en raison de leurs caractéristiques individuelles qui créent de ce fait un décalage entre l'intention et la réalisation migratoire.

De manière générale, la culture populaire malienne a tellement intégré la migration comme une manière de vivre les privilèges de l'ascension sociale (Mary, 2008) que les jeunes Maliens développent de fortes attentes pour le projet migratoire. La migration étant un processus sélectif, très peu arrivent au final à la réaliser. Certaines personnes envisagent d'y arriver à l'aide de pirogues, d'autres comptent plutôt sur l'acquisition d'un capital humain plus important.

Sur le plan communautaire, la migration sélectionne les individus selon la position dans la fratrie. Par contre, certaines personnalités migratoires arrivent tout de même à bousculer les hiérarchies traditionnelles, en se positionnant comme des candidats crédibles aux yeux de la communauté. Sur

le plan de la migration individuelle qualifiée, la personnalité migratoire se transforme en incitation à l'acquisition des compétences qui facilitent le processus migratoire. Les qualifications accumulées dans le pays d'origine permettent aux candidats de prendre leur autonomie dans leur décision migratoire, par rapport aux aides et contraintes de la famille. Concernant les migrations individuelles non qualifiées, ceux qui réussissent sont les individus ayant une forte personnalité migratoire qui leur permet de s'affranchir à la fois des communautés familiales et de faire face aux obstacles de toutes sortes.

Si les théories psychologiques expliquent faiblement les migrations communautaires, décidées, financées et encadrées par les communautés d'origine ; elles sont très importantes dans les migrations individuelles s'appuyant très peu sur des réseaux communautaires structurés et territoriaux. Ces théories expliquent bien les migrations récentes, présentées dans les médias, à travers les pirogues, les filières clandestines et les routes de la marche.

Dans cette section consacrée aux théories géographiques et psychologiques, les faits stylisés soulevés plus haut ont pu être mieux connus, grâce à la confrontation entre ces théories et les faits empiriques maliens. Avec la théorie transnationaliste, nous avons avancé la thèse des réseaux de territoires, en distinguant les différents types de transnationalisme en fonction des différentes typologies migratoires. Les migrations individuelles sans contrat migratoire (CM) s'engagent dans un transnationalisme « faible » plutôt imaginaire, les migrations individuelles avec CM dans un transnationalisme financier, symbolique et imaginaire, les migrations communautaires avec CM simple dans un transnationalisme financier, et les migrations communautaires avec CM élargi dans un transnationalisme économique et identitaire. Ainsi, la migration individuelle, comme la migration communautaire, mènent à la mise en place des réseaux de territoires, avec des liens « faibles » pour la migration individuelle et des liens « forts » pour la migration communautaire.

Les compétences de traitement et d'accès à l'information permettent d'accroître la propension migratoire des individus qui les possèdent. Celles-ci capturent assez bien la prise de décision des migrations individuelles. Nous pensons que ces compétences font partie d'une composante large que l'on pourrait appeler « ressource migratoire ». Celle-ci recouvre l'ensemble des connaissances qui facilitent le parcours migratoire, du début jusqu'à l'intégration et l'exploitation des opportunités de part et d'autre. Elle comprend des connaissances linguistiques, professionnelles, des connaissances pour déchiffrer les informations existantes, des connaissances des différents espaces migratoires, des relations sociales (réseaux migratoires) et des traits de caractères

personnels indispensables. Cette ressource migratoire collective permet à la communauté de sélectionner ou de construire les bonnes personnalités migratoires et de faciliter leur parcours migratoire en termes de destination, de voyage et d'intégration dans le pays d'accueil. Cette ressource migratoire devient un capital migratoire lorsqu'il s'agit des compétences individuelles (capital humain, capital social, personnalité migratoire, capital spatial, connaissances de traitement d'informations, etc.). Les migrations se réalisent et se réussissent à partir des ressources collectives migratoires et du capital migratoire. Cette ressource collective qui s'accumule de manière dynamique peut être considérée comme un facteur déclencheur.

La « coprésence », qui est une forme de capital spatial et qui est l'une des manifestations les plus avancées du réseau de territoires, constitue des facteurs de pérennisation des flux migratoires communautaires et individuels. Le transnationalisme et la multi-appartenance favorisent ainsi de nouveaux départs ou des retours migratoires en fonction des opportunités existantes.

Le modèle de l'imaginaire géographique capture assez bien l'illusion paradisiaque et le rêve de l'Eldorado rencontrés chez les migrants individuels non qualifiés, à forte personnalité migratoire. On considère ce modèle de l'imaginaire géographique comme le facteur déclencheur des migrations individuelles non qualifiées.

Enfin, les théories de la psychologie sociale montrent à quel point les obstacles intermédiaires élevés ne peuvent être franchis que par les migrants individuels à forte personnalité migratoire. La personnalité migratoire constitue donc un facteur déclencheur (voire complémentaire) des migrations individuelles non qualifiées. Les migrants qualifiés peuvent aussi avoir comme facteur complémentaire une forte volonté de rejoindre les autres scientifiques des pays développés et un meilleur statut social.

CONCLUSION SECTION 2

Le processus de la migration individuelle non qualifiée s'explique largement par le modèle illusionniste de l'imaginaire géographique lié à l'absence d'informations ou à l'absence de capacités cognitives pour traiter correctement les informations existantes. L'absence d'informations et l'absence de capacités cognitives entrainent dans le calcul économique, une réduction des coûts et une hausse des avantages espérés, avec un gain migratoire important. Du coup, le calcul se trouve biaisé en présence du modèle de l'imaginaire qui a tendance à surestimer

les avantages et à sous-estimer les coûts migratoires, d'où l'installation durable d'un comportement mimétique migratoire.

Si les migrations individuelles qualifiées et non qualifiées se distinguent par les facteurs déclencheurs centraux (la théorie néoclassique pour les premières, la théorie de l'imaginaire géographique pour les secondes), les facteurs structurels dans lesquels les décisions individuelles sont prises sont communs aux migrations individuelles qualifiées et aux migrations individuelles non qualifiées. Sans développer et reprendre la partie structurelle de la section 1, nous nous contenterons de citer les éléments explicatifs structurels principaux de la migration individuelle non qualifiée. Parmi les approches mentionnées, on peut noter les différences salariales internationales, la dualité du marché du travail (deuxième segment) et le modèle des sciences politiques par la politique migratoire expansionniste.

SECTION 3 : LA MIGRATION COMMUNAUTAIRE

Par la même méthode de construction théorique, nous montrerons que la migration communautaire est une typologie pertinente, au regard de la confrontation entre certaines théories existantes et les faits stylisés empiriques. La théorie néoclassique atomiciste n'explique que les migrations individuelles ; elle s'avère incapable d'expliquer les migrations non individuelles, comme les migrations communautaires.

Les théories néoclassiques conçoivent la migration comme une décision individuelle rationnelle, avec l'hypothèse que le migrant détient toutes les informations et les capacités pour faire correctement son calcul indispensable à sa prise de décision. La décision de migrer est prise lorsque l'individu y retire un gain net, après déduction des coûts induits, tout en calculant les coûts et les bénéfices (Sjaastad, 1962), le différentiel de salaire (Lewis, 1954) et la probabilité de trouver un emploi (Todaro, 1969). L'acteur de la prise de décision reste l'individu et l'objectif est la maximisation de son utilité individuelle.

La nouvelle économie de la migration de travail élargit la prise de décision au ménage, à la famille, voire à la communauté d'origine. « Les coûts et bénéfices, ainsi que les probabilités de succès ou d'échec, doivent dès lors être calculés pour l'ensemble du ménage. La prise en compte de la structure familiale devient très importante : la taille de la famille, l'âge, le sexe et l'étape dans le cycle de vie des membres mais aussi les modèles de parenté (famille nucléaire ou élargie)

influencent la disposition, les motifs et les attentes face à la migration (Harbinson, 1981) » (Piguet, 2013, p. 146). La nouveauté dans la nouvelle économie de la migration ne réside pas uniquement dans le changement d'acteur (de l'individu à la famille), mais aussi dans l'objectif final de la migration. Son hypothèse principale est que les gens migrent, non en rapport avec leur « attitude individuelle face au risque (aversion au risque versus propension au risque) », mais sur la base d'une décision familiale qui s'appuie sur une autre rationalité (familiale), avec l'objectif de diversification des risques. Sans nier les liens individuels entre risque et migration, la nouvelle économie de la migration considère la migration comme le résultat d'une stratégie collective de gestion des risques par la diversification spatiale des hommes et non une stratégie individuelle de maximisation des bénéfices. Cette diversification des risques s'applique d'ailleurs très bien aux zones rurales dans la mesure où « l'une des difficultés majeures auxquelles sont confrontés les ménages ruraux est liée au fait que l'essentiel de leurs revenus provient de l'activité agricole » (Gubert, 2010, p. 101). S'inspirant de la théorie du choix du portefeuille, les migrants et les non migrants se partagent les pertes et les gains dans une logique de « coassurance ».

Au-delà de cette logique de diversification, la nouvelle économie de la migration montre aussi que les ménages envoient certains de leurs membres, en réponse à une privation relative, pour améliorer le positionnement de la famille relativement aux autres dans la communauté. D'ailleurs, les effets de la migration peuvent inciter d'autres migrations, au nom de la privation relative, comme le souligne Gubert (2010, p. 102) : « en modifiant la distribution des revenus au sein de leur communauté d'origine via l'envoi des transferts, les migrants alimentent un sentiment de privation relative chez d'autres migrants qui décident, à leur tour, d'envoyer un ou plusieurs de leurs membres à l'étranger ». Cette privation relative fonctionne entre les familles proches géographiquement et très souvent existant sur le même territoire d'origine ou la même communauté d'origine.

Cette section sera ainsi consacrée aux modèles fondateurs, aux implications de la nouvelle économie de la migration du travail, ainsi qu'à leurs confrontations avec les éléments empiriques sur le cas malien. Les résultats de cette confrontation feront l'objet de faits stylisés qui constitueront le cœur de la suite de notre travail.

1. Les approches individualistes

1.1. Le modèle fondateur de la nouvelle économie de la migration

1.1.1. Le travail d'Oded Stark et David E. Bloom (1985)[45]

A partir des progrès théoriques et empiriques précédents, Stark et Bloom (1985) se lancent un nouveau défi qui consiste à élaborer un modèle à partir de la recherche de leur époque sur les théories migratoires. Ils montrent la nécessité d'un renouveau théorique, à partir du constat d'une part de l'incapacité de la théorie traditionnelle du commerce[46] de capturer les flux migratoires et d'autre part en introduisant les notions de « groupe de référence » et de « privation relative » dans les cadres théoriques précédents.

Dans ce modèle, la migration est fonction du « changement de position relative dans le groupe de référence » ou du « changement de groupe de référence » et de « privation relative dans le groupe de référence ». En effet, une personne sera plus encline à migrer lorsque celle-ci souffre, d'une part, d'une privation relative et d'autre part si elle peut changer de position dans le groupe de référence.

A partir de cette nouvelle unité de raisonnement qu'est le groupe, les deux chercheurs avancent que : « De la même manière qu'une brique ou une bouteille de vin ne décident pas, bien entendu, de changer de marché, un migrant ne prend pas nécessairement lui-même la décision de partir. Le choix de la migration est souvent fait conjointement par le migrant et par un groupe de non-migrants. Coûts et avantages sont partagés, leur répartition étant définie par un contrat implicite entre les deux parties » (Stark et Bloom, 1985, p. 271). Tout en s'inscrivant dans les outils de coûts/avantages développés dans le modèle de Sjaastad (1962), les deux auteurs introduisent une prise de décision conjointe et non individuelle. Au lieu d'un investissement individuel, avec une imputation individuelle des coûts et d'une appropriation individuelle des bénéfices, la migration

[45] Nous nous référons ici à la version traduite de l'anglais par Annick Madureira-Renon, « la nouvelle économie de la migration de travail », publiée dans l'ouvrage collectif de Piché (2013). La première version est parue sous le titre « The new economics of labor migration », en 1985, dans la revue « The American Economic Review ».

[46] Pour Stark et Bloom (1985), les « propriétaires de moyens de production ou de marchandises » peuvent les envoyer très loin sur la surface terrestre, afin de maximiser leur marge. Or, les « propriétaires de la force du travail » ont des sentiments qui engendrent un raisonnement pas forcement similaire que celui valable pour les moyens de production et les marchandises. Cette « banale observation », d'après Stark et Bloom (1985), crée toute la différence entre la recherche sur les migrations et le commerce.

est donc vue comme une décision collective qui tend à partager les risques entre les migrants et les non-migrants.

De l'ancienne théorie qui a centré la réflexion sur l'indépendance individuelle, ce modèle recentre la réflexion sur l'interdépendance mutuelle dans le groupe. Le modèle d'indépendance individuelle suppose une couverture des risques par les mécanismes d'assurance du marché. En l'absence de ces derniers (en cas de défaillance), l'assurance est fournie par des mécanismes non marchands existants construits par le groupe. La migration, à travers les envois de fonds, est une « stratégie calculée » et « non plus comme un acte de désespoir ou d'optimisme débordant ». Le groupe ou la famille, en envoyant ses membres à l'étranger, acquiert une « sorte d'avantage comparatif dynamique» qui fait que le départ de certains membres ne veut pas dire rupture avec le groupe, mais plutôt création à long terme d'effets externes sur le groupe. Ces effets externes tels que les envois de fonds sont le résultat de l'arrangement intertemporel passé entre le migrant et sa famille et non des comportements altruistes. Le contenu implicite de cet arrangement inter temporel est le partage des revenus migratoires, ce qui engendre un principe de « coassurance ». Celui-ci explique la raison migratoire d'une partie du groupe, pour partager les risques collectifs, et la raison de la non-migration (de rester) pour une autre partie, pour pérenniser le groupe.

Le modèle de Stark et Bloom (1985) montre que les décisions migratoires résultent d'une stratégie collective de diversification des revenus et que les flux migratoires peuvent persister malgré la réduction des écarts salariaux entre deux pays. Il ne s'agit pas de maximiser le revenu escompté mais de « minimiser les risques » et d'atténuer les contraintes liées aux défaillances des marchés (Zlotnik, 2013, p. 58).

La diversification est liée à l'absence d'assurance en cas de mauvaise récolte, à l'absence d'indemnisation en cas de chômage et à l'absence de système de financement des retraites. Dans cette recherche de minimisation des risques, il y a un contrat migratoire entre « ceux qui partent » et « ceux qui restent ». Ces derniers participent à la réalisation du projet migratoire des premiers, en mettant à leur disposition réseaux et ressources. En contrepartie, les premiers s'engagent à aider ceux qui restent, à travers les envois de fonds des migrants (Guilmoto et Sandron, 1999).

Dans ce modèle, la migration est décidée par la famille ou les membres de la communauté villageoise. On est dans une approche de diversification des ressources et de minimisation des risques. En cas de défaillance familiale (mauvaise récolte) ou communautaire (catastrophe),

l'agent assureur est le migrant, qui est parti grâce aux ressources collectives. La migration est donc vue comme un mécanisme d'assurance.

Ce modèle a été complété, approfondi, développé et réexpliqué par différents travaux (Stark, 1991 ; Stark et Taylor, 1989 ; Massey et al, 1993). Les autres travaux ont mis en avant les notions de ménages et de familles, comme unité d'analyse, au détriment de la notion de groupe, qui constitue pourtant le point de départ de l'article de 1985. La thèse est restée inchangée jusqu'à la période actuelle. De plus l'évolution des migrations internationales dans les pays en développement n'a fait que conforter cette option théorique. Par ailleurs, contrairement au modèle de Sjaastad (1962) qui n'expliquait que le début du processus migratoire, le modèle de Stark et Bloom (1985) explique à la fois le démarrage et le maintien des flux migratoires.

1.1.2. Le modèle de Stark et Bloom (1985), confronté à notre cas empirique malien, et les implications de cette confrontation

Dans ce modèle, on retombe sur le cadre analytique développé dans le chapitre précédent qui met en lumière la prédominance du modèle de la société communautaire au détriment du modèle de la société individuelle. La nouvelle économie de la migration montre que la communauté, le groupe, la famille et le ménage jouent un rôle important dans la prise de la décision migratoire. Dans notre cadre conceptuel de la communauté[47], nous pensons que les décisions individuelles sont contraintes par le groupe.

Notre immersion, dans les régions d'origine et dans le fonctionnement des associations d'accueil, montre que la migration malienne est essentiellement un processus collectif et non individuel. Les migrants maliens partent pour aider « ceux qui sont restés ». Un contrat migratoire s'établit entre ceux qui restent et ceux qui sont partis. Le migrant, en tant que membre communautaire est pris en charge de sa phase pré-migratoire jusqu'à son insertion sur le marché du travail du pays d'accueil.

Néanmoins, ce modèle reste valable pour les migrants issus d'un modèle communautaire. Ces migrants proviennent majoritairement d'une même région d'origine et d'une même ethnie, se voient sanctionnés en cas de non-respect du contrat implicite les liant à « ceux qui sont restés ».

[47] Nous menons actuellement un travail sur la communauté qui fera bientôt l'objet d'un ouvrage collectif, avec Samson, Mouko, Donsimoni, Frisa et Sylla (2015).

La sanction communautaire (exclusion, rejet, réputation entachée, dégradation du stock de confiance intracommunautaire) est si forte que les migrants sont dissuadés de rompre unilatéralement le contrat implicite, au risque d'être victimes de la sanction du groupe.

Ce modèle capture assez mal les migrants individuels. La plupart du temps, ces migrants prennent leur décision migratoire en comparant les coûts et les bénéfices de la migration. De ce calcul, ils prennent de manière individuelle leur décision de migrer ou de ne pas migrer.

En dépit de la clarté du raisonnement avancé dans le cadre communautaire et sociétaire individualiste, de nombreuses incompréhensions existent entre « ceux qui sont partis » et « ceux qui sont restés ». Cette incompréhension s'explique d'une part, par le fait que « certains migrants qui sont partis » tentent d'ignorer le contrat implicite, tout en voulant continuer de percevoir les avantages de la solidarité et de la réputation communautaire. D'autre part, « certains non migrants qui sont restés » tentent aussi d'abuser du contrat implicite en exigeant des retours relativement et proportionnellement plus importants que les gains effectifs du « migrant parti ». Ces tensions entre « ceux partis » et « ceux restés », évoquées de part et d'autre, sont le résultat de l'hybridation croissante de la société malienne. L'hybridation entre la logique utilitariste individuelle et utilitariste communautaire laisse la place à des travestissements. Certains non-migrants développent ainsi une forte dépendance aux ressources financières des migrants.

Au regard de cette confrontation, nous pouvons dire que la nouvelle économie de la migration capture assez bien les migrations familiales à l'intérieur d'un groupe de référence donné. Cette forme de migration non individuelle, non capturée par la théorie néoclassique, s'explique bien par la nouvelle économie de la migration.

1.1.3. Les faits stylisés issus de cette confrontation

Au terme de cette confrontation, nous pouvons distinguer deux grands faits stylisés qui méritent un questionnement poussé. La confrontation a mis au point l'existence de deux types de migration : la migration communautaire et la migration individuelle. La première résulte de la nouvelle économie des migrations, la seconde de la théorie microéconomique.

Nous appelons « migration communautaire », les flux à l'intérieur d'un groupe de référence et dont la décision a été prise par le groupe. Cette migration communautaire, du fait de la décision

du groupe d'envoyer un de leurs membres à l'étranger, engage un contrat migratoire entre le migrant et la communauté d'origine. Ce contrat migratoire peut être simple, c'est-à-dire contracté entre le migrant et une famille, par exemple. Il peut aussi être élargi, c'est-à-dire qu'il engage le migrant envers tous les membres de la communauté d'origine. Ces attaches dans la communauté d'origine font des migrations communautaires des migrations territoriales, car le migrant quitte une communauté (un territoire, une entité) d'origine pour rejoindre une autre communauté (un territoire, une entité) construite à l'image du modèle de la source. Ces flux migratoires sont généralement des flux réversibles de longue durée[48] ou des flux à réversibilité renouvelée[49]. La réversibilité de ces flux dans la migration communautaire engendre des territoires circulatoires faits de centralités et de pôles migratoires multiples au sens de Tarrius (1989), et au sens des réseaux de territoires dans notre travail.

Tableau n° 25 : Typologie migratoire en fonction de l'existence du contrat migratoire

Migration / Contrat	**Individuelle**	**Communautaire**
Simple	Migrations individuelles, soutenues financièrement par la famille ou les mécènes	Migrations familiales
Elargi		Migrations ethniques
Sans contrat	Migrations individuelles classiques	

Source : fait par l'auteur

Quant à la migration individuelle, mise en lumière par la théorie individualiste néoclassique, la prise de décision est individuelle. Le migrant part d'un espace d'origine vers un autre espace d'accueil. Ces flux sont irréversibles dans la mesure où ils se basent sur une « modification définitive de la résidence et sur l'unicité de cette résidence » (Dorai, Hily et Loyer, 2008). Le migrant est très généralement sans contrat migratoire, cependant il peut exister des migrations individuelles avec contrat migratoire simple. Ayant pris sa décision et ayant financé son parcours migratoire, il n'est pas engagé dans un contrat migratoire. Par contre, il a pris sa décision migratoire qui a été financée par la famille (ou par un mécène), ce qui l'engage dans un contrat migratoire simple vis-à-vis de cette dernière (ou de ce dernier).

[48] Dans les flux réversibles de longue durée, une partie de la population migre pour trouver des ressources et la partie sédentaire de la communauté demeure dans la zone d'origine (Dorai, Hily et Loyer, 2008).
[49] Dans les flux à réversibilité renouvelée, l'individu possède une résidence-base à partir de laquelle il effectue des déplacements renouvelés (Dorai, Hily et Loyer, 2008).

Dans les tableaux n° 25 et 26, nous voyons que la migration individuelle s'oppose par nature à la migration communautaire. La prise de décision est purement individualiste dans la migration individuelle, contrairement à la migration communautaire, dans laquelle la prise de décision est collective. Dans la première, la décision est prise à travers un calcul de maximisation des bénéfices individuels. Dans la seconde, elle poursuit un but de diversification des revenus du groupe. Lorsque la prise de décision et la prise en charge sont individuelles, on est alors en présence d'une migration individuelle pure sans contrat migratoire. Avec une prise de décision individuelle, et une prise en charge communautaire (famille, mécène, etc.), il faut noter une migration individuelle avec contrat migratoire simple. Après paiement de la redevance due à la communauté d'origine (famille, mécène, etc.), le contrat simple peut se dissoudre, alors la migration individuelle sans contrat migratoire devient une migration individuelle pure. Sans paiement de la redevance due, elle peut aussi se transformer en migration communautaire simple ou élargie.

Tableau n° 26 : Les typologies migratoires selon la prise de décision et la prise en charge

Prise en charge / **Prise de décision**	**Individuelle**	**Communautaire**
Individuelle	Migration individuelle pure	Migration individuelle avec CM simple (famille, mécène)
Communautaire	Migration communautaire avec CM simple (famille, mécène)	Migration communautaire élargie

Source : fait par l'auteur

Quant aux deux formes de migrations communautaires distinguées dans le tableau n° 26, elles se distinguent par la nature du contrat migratoire. Dans la migration communautaire avec contrat migratoire simple (MCS), le migrant a généralement une redevance (économique et symbolique) à payer vis-à-vis de ceux qui l'ont aidé, soutenu et qui ont financé la réussite de son projet migratoire. Il peut se décharger de la dette symbolique qu'il a contractée vis-à-vis de ceux qui sont restés. A terme, il peut faire librement le choix de se dissocier de la composante communautaire qui a été une variable déterminante de la réussite de son parcours migratoire. Lorsque le créancier (famille, notables, amis, mécènes dans la communauté d'origine) reçoit sa créance vis-à-vis du débiteur (le migrant), celui-ci peut se libérer de manière définitive des obligations à l'égard de ceux qui sont restés.

Cependant dans la migration communautaire avec contrat migratoire élargi, le migrant peut difficilement rompre le contrat migratoire. Du fait de son élargissement à la structure sociale, la migration crée une situation d'encastrement des relations communautaires, à travers une forte réciprocité entre les membres communautaires. La contrepartie des obligations contractuelles s'étend à toute la communauté. Le migrant ayant été financé et soutenu par toute la communauté, il se trouve de facto dans une réciprocité générale, où les termes du contrat sont intergénérationnelles, intra-générationnelles et ne disparaissent pas avec le remboursement des frais de voyage. Les individus ayant réussi leur parcours migratoire se retrouvent dans une optique de réciprocité dans la communauté étendue dans le pays d'accueil et dans une logique de réciprocité communautaire du pays d'origine. Dans le cadre de la migration communautaire élargie, en cas de non-respect du contrat, les sanctions communautaires ont pour objectif de faire respecter les termes du contrat. Cela est possible parce qu'il y a une structure communautaire.

Dans le tableau n° 27, nous voyons qu'il est difficile de trouver un déterminant unique explicatif de la migration, compte tenu de la diversité des typologies migratoires. Chaque processus migratoire a des explications spécifiques. D'une part, la migration individuelle est un processus individualiste avec une prise de décision personnelle pour la maximisation des bénéfices. Elle peut être avec ou sans contrat migratoire. Dans le cas où il n'y a pas de contrat, le migrant n'a pas d'obligation de transfert de ressources et de maintien des liens avec le pays d'origine ou les membres du pays d'origine dans le pays d'accueil. Dans le cas où il y a un contrat, la nature du contrat peut être diverse : il peut s'agir d'une promesse de retour pour les étudiants, une promesse de remboursement d'un financier dans la famille. D'autre part, la migration communautaire est un processus collectif avec une logique de diversification des revenus du groupe. Déjà de par sa définition, il y a un contrat migratoire avec « ceux qui sont restés ». Selon la nature du contrat migratoire, la migration communautaire peut être basée sur un échange intertemporel (financement de la migration contre une redevance à payer) avec la possibilité de rompre les liens avec « ceux qui sont restés » après paiement de la redevance (contrat migratoire simple). Elle peut aussi être basée sur une réciprocité générale communautaire basée sur une structure communautaire, sans possibilité de rompre les liens avec « ceux restés » et « ceux venus sur place », à cause de l'encastrement relationnel et la structure communautaire (contrat migratoire élargi). Le paiement de la redevance ne signifie nullement rupture des liens ; les liens communautaires s'étendent avec la migration. Il y a une extension de la communauté d'origine vers le lieu d'accueil qui forme une communauté d'accueil reconstruite à l'image de la communauté d'origine. L'extension de cette

communauté permet de régir les migrants comme dans leur territoire d'origine et permet de faire respecter le contrat migratoire contracté par le migrant.

Tableau n° 27 : Les relations entre « ceux qui sont partis », « ceux qui sont restés » et « ceux qui sont sur place »

Types d'engagement de «ceux qui sont partis»	Nature relations avec «ceux qui sont restés» dans le pays d'origine	Nature relations avec «ceux qui sont sur place» dans le pays d'accueil	Exemples
Migration communautaire avec contrat migratoire simple	Dette individuelle à payer sous forme de redevance Libre de rompre les liens après le paiement de la redevance migratoire	Pas d'obligation d'entretenir des liens avec l'extension de la communauté d'origine Libre de rompre les liens avec la communauté migratoire dans le pays d'accueil	Etudiants dont les études ont été financées par la famille nucléaire Migrants dont la migration a été décidée et prise en charge par un mécène
Migration communautaire avec contrat migratoire élargi	Réciprocité générale avec obligations de transferts de ressources Maintien des liens avec la communauté d'origine	Réciprocité générale avec obligations de création de ressources communautaires Maintien des liens avec les membres de la communauté étendue	Certaines migrations ethniques Migration de la vallée du fleuve Sénégal vers la France, de certaines régions mexicaines vers les Etats-Unis
Migration individuelle sans contrat migratoire	Pas d'obligations de transferts Pas d'obligations de maintien de liens	Pas d'obligations de création de ressources communautaires Pas d'obligations de maintien de liens	Migration d'installation européenne sur le continent américain au 19ème siècle Migration estudiantines sur fonds propres, fuite des cerveaux
Migration individuelle avec contrat migratoire	Dette individuelle à payer sous forme de redevance financière ou de retours physique ou d'une autre manière symbolique Libre de rompre les liens après le paiement de la redevance migratoire	Pas d'obligation d'animation du réseau migratoire	Etudiants boursiers Etudiants pris en charge par un mécène

Source : fait par l'auteur

1.2. La synthèse des prolongements de la nouvelle économie de la migration du travail

Il convient ici de voir le prolongement de ces hypothèses de base par les synthèses existantes et les travaux susceptibles de nous éclairer à comprendre davantage la migration communautaire. L'analyse de la notion de contrat migratoire et des liens avec l'origine prolongeront les idées de base de la migration communautaire présentes dans les modèles fondateurs de la nouvelle économie de la migration.

1.2.1. La notion de contrat migratoire

La nouvelle économie de la migration de travail a mis en lumière l'importance jouée par l'unité familiale dans la prise de décision migratoire. Les familles ou les communautés envoient quelques-uns de leurs membres pour diversifier leur source de revenus pour faire face aux chocs exogènes de tous genres (économiques, politiques et climatiques). La pertinence et la rationalité de ce modèle ne tiennent que lorsque le migrant ne rompt pas les engagements initiaux liés au contrat migratoire implicite passé avec les non migrants. La question qui se pose c'est celle de savoir pourquoi le migrant continue d'honorer le contrat migratoire initialement contracté.

Guilmoto et Sandron (1999) ont répondu à cette question, en montrant que le contrat intertemporel passé entre le migrant et les organisations communautaires aboutit à une « institutionnalisation » de la migration, qui « génère ses propres règles de fonctionnement ». La nature de la transaction migratoire, c'est-à-dire l'échange intertemporel passé entre le migrant et les non migrants, est différente selon les pays.

Dans les pays développés marqués par un contexte de développement individualiste, les acteurs de la migration sont à la fois les principaux décideurs et bénéficiaires de l'acte migratoire. « Le recours à un appui familial ou communautaire n'est pas l'ingrédient indispensable pour sa migration. Les mécanismes de recrutement, d'accès à l'information, au crédit ou au logement (…) relèvent davantage des mécanismes de marché. (…) les unités collectives auxquelles appartient le migrant bénéficieront fort peu des bénéfices nets de la migration, les transferts migratoires et autres mécanismes redistribuâtes y étant d'ailleurs beaucoup moins importants » (Guilmoto et Sandron, 1999). Dans ce cadre, on est dans la migration individuelle sans contrat migratoire. S'il y a contrat migratoire, il s'agit très souvent d'une simple redevance à payer pour voir l'exécution de l'obligation contractuelle.

Dans les pays en développement, les bénéficiaires de la migration constituent un cercle large autour du migrant. Les chercheurs Guilmoto et Sandron (1999) entreprennent une conceptualisation de ce cercle large de bénéficiaires, à partir de la théorie des coûts de transaction. En assimilant le ménage ou la famille élargie à une firme, l'internalisation des coûts confère à ces arrangements des avantages stratégiques par rapport à d'autres formes d'arrangements (Ben Porath, 1980 ; Pollack, 1985 ; cité par Guilmoto et Sandron, 1999, p. 50). Dans ces arrangements institutionnels (famille, communauté), les échanges ne sont pas instantanés ; la contrepartie peut être étalée dans le temps et profiter à plusieurs personnes voire à toute une communauté. La migration est un investissement familial voire communautaire qui profite aux générations futures, dont les coûts ont été supportés par les générations actuelles et passées.

Dans cette transaction migratoire portant entre les migrants et les non migrants, entre les générations actuelles et futures, il subsiste des asymétries d'informations sur les termes de l'échange. La migration reste une entreprise risquée pour le migrant et pour la communauté d'origine. Ces asymétries d'information et les risques migratoires créent des incertitudes dans les termes de l'échange.

Sur le plan « ex ante », les termes de l'échange sont des échanges de « promesses ». La communauté se trouve dans la position forte, « le migrant attend du soutien familial et communautaire un effet positif sur sa probabilité d'obtenir un emploi en migration et en retour les non-migrants attendent du migrant l'envoi d'une part de ses revenus migratoires » (Guilmoto et Sandron, id, p. 50). De plus, il attend aussi de la communauté, le rétablissement de ses droits « fonciers, familiaux, ou politiques », en cas d'échec de son parcours migratoire, non pas par les juridictions anonymes mais par les juridictions de la communauté.

Sur le plan « ex post », la position s'inverse, c'est plutôt le migrant qui est en position favorable. En effet, « seul le migrant connait son revenu réel et la part exacte de celui-ci qu'il choisit d'envoyer à ses proches restés au village. Les familles des migrants ignorent souvent la situation économique réelle des absents. Dans l'autre sens, le migrant ne peut pas observer l'usage exact qui est fait à l'argent transféré » (Guilmoto et Sandron, id.).

Les termes de l'échange de la transaction migratoire ne sont pas régis par le « paradigme pur du marché », mais plutôt régis par « les normes, les règles, les conventions » produites par la

communauté migratoire. Celle-ci, en produisant des institutions et des organisations, arrive à faire respecter les termes implicites du contrat migratoire initial dans le temps et entre les migrants et les non-migrants.

Cette approche institutionnaliste considère que la migration n'est pas un acte gratuit, elle engendre des coûts de transaction qui « conduiront progressivement à la formation d'une institution la régulant». Il s'agit de la mise en place d'un système parallèle au mécanisme de marché dans lequel la transaction migratoire est confortée par les règles de l'institutionnalisation migratoire. Cette dernière entremêle la sphère sociale, économique, culturelle et organisationnelle. Un jeu codé entre tous les acteurs (individus, famille, communauté) de la migration se met en place et se diffuse largement dans la structure sociétale, rendant ainsi obligatoire le respect de la règle « instituée », au risque des sanctions communautaires collectives.

A travers cette institutionnalisation de la migration, des circuits, des comportements et des représentations se mettent en place et se renforcent par la logique des réseaux (Boyd, 189) et de la causalité cumulative (Massey, 1990). « A partir d'une zone particulière, on observe en effet une très forte spécialisation professionnelle et une concentration géographique parmi les migrants d'origine commune » (Guilmoto et Sandron, id. p. 51). En effet, l'institutionnalisation permet de faire respecter non seulement les solidarités intergénérationnelles et inter-spatiales, mais aussi de créer des réseaux de territoires entre le territoire d'origine et le territoire d'accueil.

Tous les dispositifs « hors marché » mis en place par l'institution migratoire sont gages de réussite dans le pays d'accueil, facilitent le maintien des liens avec le pays d'origine et incitent les migrants à transférer des fonds aux non-migrants. L'institution migratoire a pris en charge successivement le marché du logement (hébergement des nouveaux venus par les plus anciens), le marché du crédit (avance versée pour le voyage par les migrants installés dans les pays d'accueil), le marché du travail (aide à l'insertion professionnelle des nouveaux venus, phénomène de remplacement des anciens par les nouveaux en vue d'acquérir de l'expérience, mise en contact avec les employeurs pour accroître la confiance des nouveaux venus), la vie culturelle et sociale (intégration dans le milieu d'accueil des nouveaux venus).

Cette institutionnalisation empêche le migrant de rompre les liens communautaires, même une fois installé et intégré économiquement sur le lieu d'accueil. La communauté a toujours son emprise sur le migrant, du fait des règles produites, en faveur de la socialisation sur le lieu d'accueil qui

l'insère au sein d'un réseau communautaire, en faveur de l'endogamie qui accroît les liens avec l'origine, en faveur de la préservation des droits de propriété du lieu d'origine, et en faveur du discours sociologique produit sur le besoin de reconnaissance sociale qui oblige à la réciprocité communautaire. Les organisations communautaires et les institutions sociales migratoires influencent les actes individuels et consolident les structures transnationales formelles et informelles qui assurent le transfert d'informations entre l'origine et l'accueil. Les succès, les comportements et les déviances sont transmis régulièrement, et de plus en plus, instantanément au sein du réseau établi entre le territoire d'accueil et d'origine.

En définitive, « l'institution migratoire conditionne le comportement futur du migrant » de différentes manières : besoin d'assurance « hors marché » (communautaire) du migrant, besoin d'intégration économique du migrant non qualifié, besoin de crédit sans garantie matérielle, besoin de socialisation et de reconnaissance individuelle. La stratégie individuelle implique un rattachement communautaire, pour faire face à un certain nombre de risques couverts et de services offerts par la communauté. Celle-ci, aussi, dans sa stratégie soumet les individus à un certain nombre de règles et de normes qui lui garantissent sa reproduction, le maintien de sa cohérence interne et ainsi évite des comportements opportunistes. On oriente ainsi l'épargne des émigrants vers les investissements collectifs et les dépenses de départ de nouveaux migrants.

1.2.2. Le modèle de Jacob Mincer (1978)[50]

A partir du modèle de Stark et Bloom (1985) qui considère que la migration est une décision du groupe et ses prolongements qui ont insisté sur la dimension familiale, et à partir des travaux de Becker et al. (1976, cité par Mincer, 1978) sur l'économie du mariage, Jacob Mincer (1978) entreprend une étude théorique de l'analyse du contenu de la décision migratoire familiale et de ses implications. Les modèles précédents expliquent seulement qu'il s'agit d'une décision de groupe mais n'analysent pas les déplacements des membres du ménage (époux, enfants, etc.) lorsqu'une décision migratoire d'un individu est prise.

Le modèle de Mincer (1978) comble objectivement ce vide théorique, en analysant le processus de prise de décision des autres membres de la famille. Dans son modèle, à partir de la notion de

[50] Nous n'avons pas trouvé de version traduite de cet article. Nous avons traduit nous-même la version américaine de 1978, publiée dans le « Journal of Political Economy ».

liens familiaux relatifs à la migration (« family ties relevant to migration »)[51], il montre que ceux-ci affectent les décisions migratoires, qu'ils ont des effets sur la probabilité migratoire des membres et sur des changements en matière d'emploi et de rémunération des membres de la famille.

Dans le cadre d'une destination unique, les liens existent même lorsque les gains individuels des membres de la famille diffèrent en apparence. La personne liée est celle qui a des gains faibles en valeur absolue. La personne liée peut ainsi suivre son conjoint dans la décision migratoire, car elle y gagne à la migration.

Dans le cadre de plusieurs destinations potentielles, les liens familiaux se maintiennent jusqu'à ce que les gains issus de l'emplacement familial optimal d'un membre soient inférieurs à son gain privé. Malgré la divergence entre l'optimum privé et l'optimum familial, les liens peuvent être toujours maintenus, même si le conjoint gagnant est aussi celui qui présente le plus faible revenu.

En réalité, dans le modèle, ces écarts entre l'optimum privé et l'optimum familial sont une mesure de l'ampleur (ou de la force) des liens familiaux. Il s'agit d'une externalité négative (ou positive) que la décision migratoire (ou de rester) familiale entraîne sur les capacités individuelles de certains membres. Dans la plupart du temps, ces externalités sont internalisées par la famille. Si ce n'est pas le cas, la famille explose et les liens familiaux s'estompent. La déstabilisation familiale, dans ce modèle, est ainsi le refus de l'un des membres d'internaliser les externalités de l'autre membre.

Ce modèle met l'accent sur les conflits d'intérêts, les différences de gains attendus, l'anticipation des gains potentiels, l'enthousiasme ou la résistance suscitée entre les conjoints à la suite d'une décision migratoire familiale. Les membres du couple peuvent avoir des externalités l'un sur l'autre lors d'une migration. Les liens familiaux sont maintenus lorsqu'un membre accepte d'internaliser les externalités de l'autre ou lorsque les stratégies optimales pour le couple correspondent aux stratégies optimales individuelles.

[51] Dans ce modèle, les liens familiaux nous intéressent que lorsqu'on est dans la situation de prendre une décision migratoire. « Ces liens sont définis seulement en relation avec les décisions migratoires ». Traduction de : « Ties are defined only in relation to migration decisions » (Mincer, 1978, p. 770).

De manière générale, le modèle retient que les liens familiaux découragent la migration, car une personne sans attache familiale est plus susceptible de migrer qu'une personne avec des attaches familiales, avec les mêmes compétences et les mêmes gains attendus. Pendant la migration, d'un point de vue empirique, ces mêmes liens défavorisent l'emploi et le salaire des femmes et accroissent l'emploi et le salaire des hommes. Dans cette situation, la croissance de l'intégration des femmes sur le marché du travail crée une instabilité du mariage, ce qui à son tour peut favoriser la migration.

Ce modèle, malgré son ingéniosité avec les outils de « l'économie du mariage », retombe sur les conclusions de Sjaastad (1962), qui montrent que les migrations résultent d'un calcul entre coûts et avantages. La nouveauté ici c'est que ce calcul reste valable même à l'intérieur d'un couple, qui, pour se maintenir, doit internaliser les externalités de l'un des membres ou tout simplement se retrouver dans une situation d'équilibre où il y a correspondance entre l'optimum familial et l'optimum privé. Le migrant peut rentrer dans la nouvelle économie de la migration du travail, dans la mesure où l'unité de raisonnement initial est le ménage, comme dans la théorie néoclassique de la migration, dans la mesure où il est toujours fait appel au comportement rationnel de maximisation utilitariste. Comme dans la théorie du commerce international, la migration peut entraîner ainsi des gagnants relatifs et des perdants relatifs dans le ménage.

1.2.3. La confrontation du modèle de Mincer (1978), au regard de notre cas empirique

Dans notre cas empirique, ce modèle est inadapté pour les migrations dans le cadre communautaire qui sont décidées par le groupe (somme des ménages) et non pas par le ménage (couple et enfants). Au Mali, la plupart des migrants sont d'abord des hommes célibataires. La femme reste à côté du groupe familial de son mari, le temps que celui-ci parvienne à installer les bases de sa réussite migratoire. Après avoir posé les fondements dans le pays d'accueil, la famille peut le rejoindre dans certains cas. Dans d'autres cas, c'est plutôt l'homme qui fait des allers et retours permanents entre ses pays d'accueil et d'origine pour voir sa famille.

Nous avons plutôt constaté de nombreuses instabilités de couples pour les hommes qui ont décidé de faire venir leur femme dans leur pays d'accueil. Cette instabilité du couple est directement le résultat de l'intégration croissante de ces femmes sur le marché du travail. En acquérant plus de capacité financière, la demande d'autonomie et de basculement des valeurs communautaires vers les valeurs individualistes font que la plupart des couples explosent dans la migration. Ceux qui se

maintiennent sont justement ceux qui continuent de s'inscrire dans la division des tâches prescrites dans le modèle communautaire ou ceux qui acceptent l'internalisation des externalités.

Ce modèle met en lumière les migrations familiales, à travers les liens du mariage et de parenté. Dans le cadre communautaire avec contrat migratoire élargi, la plupart des migrations féminines sont le fait que la structure communautaire oblige les femmes à suivre leur conjoint (migration féminine communautaire). Tandis que dans la migration individuelle, il n'y a pas d'obligation communautaire. La femme elle-même peut prendre la décision de migrer (migration féminine individuelle), quand elle y gagne de manière individuelle. De la même manière, les enfants peuvent aussi rejoindre les parents qui sont déjà dans la migration, soit par obligation communautaire, soit par le fait qu'ils y retirent un gain net.

Nous pouvons, au regard de ces éléments, identifier deux types de migration : la migration liée et la migration non liée. D'une part, dans la migration liée, la décision migratoire est liée à son rapport avec un autre migrant. En France, les politiques migratoires des années 1960 ont conduit à la migration des jeunes hommes célibataires faisant des allers et retours. Dans la période de récession des années 80, les migrants célibataires ont procédé au regroupement familial en faisant venir leur conjoint et leur enfant, à travers un processus de migration liée. La migration de ces derniers était liée à la migration individuelle de leur conjoint ou la migration communautaire de leur conjoint. D'autre part, la migration non liée est une migration où le migrant ne part pas pour rejoindre son conjoint, mais pour réussir son projet migratoire individuel ou communautaire.

1.3. La pertinence de la nouvelle économie de la migration, en termes de capture

1.3.1. Synthèse théorique et empirique du modèle de la nouvelle économie de la migration du travail[52]

Ce modèle remet en cause les principales hypothèses et conclusions du modèle néoclassique. La migration, loin d'être décidée par des acteurs individuels, est décidée par des unités plus grandes telles que la famille, le ménage ou le groupe. Il s'agit plutôt de minimiser les risques et de lever les contraintes liées aux échecs de marché, en dehors des échecs du marché du travail (Stark et

[52] Cette synthèse provient en grande partie de Massey et al. (1993). Nous avons-nous même traduit le texte original de l'anglais.

Levhari, 1982 ; Stark, 1984 ; Katz et Stark, 1986 ; L'Auby et Stark, 1988 ; Taylor, 1986 ; Stark, 1991 ; cité par Massey et al, 1993, p. 436).

Dans cette perspective, la main d'œuvre est considérée comme une ressource pour le groupe. Celui-ci entreprend ainsi une diversification de ses ressources, en assignant certains à rester dans les activités de l'économie locale, et en envoyant d'autres sur les marchés de travail étrangers où les conditions salariales et d'embauche sont négativement corrélées avec celles du contexte local. En cas de détérioration des conditions de l'économie locale, les ménages peuvent compter sur les remises financières des migrants. Dans les pays développés, ce genre de risque est minimisé par les marchés d'assurance privée ou par les programmes gouvernementaux de couverture. Or, dans les pays en développement, les mécanismes institutionnels de gestion du risque sont imparfaits, absents voire inaccessibles aux familles pauvres. Ce qui leur incite à envoyer certains de leurs membres par souci de diversification des revenus du groupe. En dehors de ces marchés d'assurance, le marché du crédit est aussi relativement moins développé dans les pays en développement. Dans les pays développés, le développement du marché du crédit permet aux individus de lever des financements pour entreprendre leur projet afin de récolter des « cash-flow » futurs. L'absence de cette possibilité dans les pays en développement, voire le taux très élevé du crédit, créent aussi une incitation à la migration.

De manière générale, ce sont les échecs du marché (« market failures ») qui sont à l'origine de la diversification des revenus du groupe par la migration de certains membres. Les marchés de crédit et d'assurance sont des mécanismes de diversification tout comme les migrations. Les premiers peuvent remplacer les secondes. Si les premiers ne sont pas développés, les secondes jouent le rôle de la diversification ; si les premiers sont développés, il n'y a pas besoin de faire appel au rôle diversificateur des secondes.

Ces échecs se matérialisent de plusieurs manières dans les pays en développement, contrairement aux pays développés. Par exemple, les récoltes ne sont pas à l'abri des aléas de la nature. Dans les pays développés, les marchés d'assurance ou de couverture de risque (« crop insurance markets ») permettent aux paysans de se prémunir contre le risque de perte, garantissant ainsi le bien-être économique de la famille alors que dans les pays en développement, l'absence de ce genre de marchés a obligé les familles à créer leur propre système d'assurance qui consiste à compter sur les transferts financiers de certains membres envoyés à l'étranger, garantissant ainsi le revenu familial en cas de mauvaise récolte. De la même manière, l'absence des marchés dérivés pour se

prémunir contre les fluctuations futures de prix, l'absence des systèmes d'assurance-chômage en cas de chômage des membres familiaux, et l'absence des marchés de capitaux accessibles pour financer les projets porteurs, entraînent de la pression migratoire familiale.

Massey et al. (1993, p. 439) résument ce modèle, ses conclusions et ses hypothèses, en huit points principaux :

- Les familles, les ménages et les autres unités culturellement définies en termes de consommation et de production sont des unités d'analyse pertinentes dans la recherche scientifique pour les migrations, et non les individus.
- Le différentiel de salaire n'est pas une condition nécessaire à la migration internationale ; les ménages doivent avoir des incitations fortes pour diversifier leurs risques, à travers une migration transnationale et même en l'absence d'un différentiel de salaires.
- La migration internationale et la production locale ne sont pas des possibilités exclusives. Il y a de fortes incitations pour les ménages à entretenir à la fois les migrations et la production dans l'économie locale. En effet, une augmentation des bénéfices des activités de l'économie locale entraîne un accroissement de l'attractivité de la migration comme moyen de surmonter les contraintes liées aux capitaux et aux risques. Cependant, le développement économique des régions d'origine ne réduit pas les pressions migratoires.
- Les migrations internationales ne s'arrêtent pas nécessairement lorsque les différentiels salariaux disparaissent. Les migrations continueront tant que les autres marchés dans les pays d'origine seront absents, imparfaits ou déséquilibrés.
- Le même gain migratoire anticipé ne va pas avoir le même effet sur la probabilité migratoire de la famille se situant sur des niveaux différents de revenus dans la communauté.
- Les gouvernements peuvent influencer la migration non pas exclusivement à travers les marchés du travail, mais aussi en développant le marché des assurances, le marché des capitaux, les systèmes d'assurance-chômage, et le marché des produits dérivés.
- Les politiques gouvernementales en faveur d'une distribution équitable des richesses changent la privation relative de certains ménages, ce qui réduira leur incitation migratoire.
- Les politiques gouvernementales et les changements économiques qui affectent la redistribution des revenus influencent la migration internationale indépendamment de leurs effets sur le revenu moyen.

A côté de ce développement théorique, les études empiriques se sont aussi massivement développées. Massey et al. (1994) les recensent de manière quasi-exhaustive. Dans ces cas, il y a une combinaison entre le travail des migrants et les activités de l'économie locale. Pour la République Dominicaine, nous avons : Bray, 1984 ; Georges, 1990 ; Portes et Guarnizo, 1990 ; Grasmuck et Pessar, 1991. Pour le Porto-Rico, nous avons : Jackson, 1984 ; Hernandez Cruz, 1985, 1986 ; Rodriguez, 1988. Pour les Caraïbes anglaises, il faut noter les études de : Palmer, 1974 ; Rubenstein, 1982 ; 1983 ; Wood et McCoy, 1985 ; Hope, 1986 ; Levine, 1987 ; Maingot, 1991 ; Simmons et Guengant, 1992. S'agissant de l'Amérique Centrale, on trouve les études de : Poitras, 1980 ; Funkhouser, 1992 ; United Nations, 1991 ; pour les Philippines, Griffiths, 1979 ; McArthur, 1979 ; Root et De Jong, 1991 ; et enfin pour le Mexique, Reichert, 1979, 1981, 1982 ; Mines, 1981 ; Dinerman, 1982 ; Roberts, 1982 ; Grindle, 1988 ; Massey et al, 1987 ; Durand et Massey, 1992.

Massey et al. (1994, p. 712) avancent : « dans ces pays, les communautés rurales ne sont pas isolées, elles sont des entités économiques autonomes. Elles sont très fortement connectées aux marchés nationaux et internationaux, ce qui relie les rémunérations des migrants aux efforts d'investissement et de consommation de l'économie locale. Adelman, Taylor et Vogel (1988, cité par Massey et al, 1994) trouvent que les habitants d'une communauté mexicaine consomment plus de 37% de biens et de services qu'ils en produisent, et ce déficit commercial est entièrement couvert par les remises financières : 56% provenant des Etats-Unis et 44% du reste du Mexique. Massey et Parrado (1994, cité par Massey et al, 1994) trouvent que dans quelques communautés mexicaines, les flux de remises financières en provenance des Etats-Unis sont plus importants que la somme des revenus annuels locaux. En d'autres termes, il y avait plus de dollars américain circulant localement que le pesos mexicain ». Ces évidences empiriques montrent que les migrations à partir des communautés autonomes ne peuvent être analysées avec la théorie néoclassique au même titre que la migration à partir des individus isolés. Les liens forts maintenus par les migrants avec leur famille ou région d'origine rentrent clairement en contradiction avec l'hypothèse néoclassique de l'individu rationnel isolé agissant selon ses intérêts personnels à travers un calcul coût-avantage. Dans le modèle néoclassique, il n'est pas du tout rationnel de maintenir les liens avec l'origine et d'y envoyer des ressources financières. Ces ressources doivent alimenter les dépenses d'investissement et de consommation personnelles et non familiales.

Enfin, le modèle théorique de la nouvelle économie de la migration capture assez bien ces observations empiriques contemporaines sur les migrations à partir des communautés. Massey et al. (1994, p. 711), dans leur synthèse empirique sur l'évaluation des théories migratoires, à partir

du cas de l'Amérique du nord, nous offrent plusieurs tests statistiques pour montrer la pertinence de la nouvelle économie des migrations. De manière générale, ils montrent que le différentiel de salaires n'est pas le seul facteur explicatif de la migration internationale. Contrairement au modèle néoclassique qui l'explique par les déséquilibres entre marchés du travail ; les tests statistiques concluent que la migration réduit considérablement les risques des ménages, les contraintes des capitaux et la privation relative. Dans leur perspective, « la nouvelle économie de la migration et le modèle néoclassique de la migration apparaissent comme complémentaires dans l'explication des migrations internationales. Tous les deux sont corrects et chaque modèle en soi constitue une explication incomplète de la migration internationale » (Massey et al, 1994, p. 715). Chaque théorie comporte une certaine portée explicative qui se doit d'être clarifiée à la suite des observations empiriques.

1.3.2. Synthèse de la confrontation entre la théorie de la nouvelle économie et les observations du cas malien

Dans la nouvelle économie de la migration, on voit que la variable principale qui est le souci de diversification des revenus du groupe est une variable significative pour la migration communautaire et non significative pour la migration individuelle (cf. tableau n° 28). La migration communautaire interne (domestique) peut constituer à envoyer certains membres du groupe de la zone rurale vers la zone urbaine, avec comme objectif de diversifier les ressources du groupe de la zone rurale très dépendante aux aléas climatiques et marquée par l'absence des mécanismes de marché des produits de couverture des risques. La migration communautaire externe peut partir de la zone rurale vers l'étranger, comme de la zone urbaine vers l'étranger. Dans le premier cas, la diversification portera sur les familles restées dans la zone urbaine ; et dans le second cas, sur les familles restées dans la zone rurale.

Tableau n° 28 : Les faits stylisés issus de la lecture des dispersions maliennes par la nouvelle économie de la migration

Types de migrations / **Causes (ou variables) de la migration**	Communautaire (interne ou externe)	Individuelle (interne ou externe)
Diversification des revenus du groupe	Explicatif (significatif)	Non explicatif (non significatif)

Source : fait par l'auteur

Du fait de la diversification des revenus du groupe, le contrat migratoire élargi pousse à une extension de la communauté au niveau domestique (pour les migrants domestiques) et au niveau externe (pour la migration externe). Les transferts effectués en direction de la communauté d'origine n'ont pas vocation à remplacer la production du groupe d'origine mais à y apporter une diversification en cas de catastrophe ou de mauvaise récolte. Au contraire, les transferts seront destinés à augmenter la productivité, à travers des investissements en intrants agricoles et en capital humain. Ce type de migration n'est donc pas dû au différentiel de salaire. Même en se développant la migration se poursuivra très probablement pour former une extension de la communauté dans différentes parties du monde.

Tableau n° 29 : Politique migratoire de la nouvelle économie des migrations

Variables	Instruments
Diversification des ressources	Marché d'assurance Marché des produits dérivés Accès aux crédits bancaires Système d'assurance-chômage Marché de placement

Source : fait par l'auteur

Cette extension produit de ce fait une régionalisation des flux migratoires. Les familles enverront leurs membres pour diversifier leurs ressources en fonction du cycle économique et d'un ensemble d'informations envoyées par les anciens (théorie des réseaux, voir ensuite).

Contrairement à ce que prône la théorie néoclassique, la migration communautaire ne s'arrête pas avec le ralentissement du différentiel salarial. Cette migration communautaire peut freiner à la suite du développement des instruments de diversification de ressources afin d'anticiper les chocs exogènes (cf. tableau n° 29). Ces instruments doivent néanmoins s'adapter à la philosophie de la structure communautaire.

2. Les approches structuralistes

2.1. Le modèle des systèmes mondiaux

Si la migration s'explique en partie par la structure du marché de travail des pays d'accueil (segment primaire et secondaire, enclave ethnique), une autre approche économique met en avant les structures produites par les systèmes mondiaux (« world systems »)[53] du fonctionnement historique du capitalisme international, à travers l'interprétation des idées de Marx. Dans cette approche, la migration internationale est le résultat d'une structure de marché mondial qui se développe depuis le 16ème siècle (Portes et Walton, 1981 ; Petras, 1981 ; Castells, 1989 ; Sassen, 1988, 1991 ; Morawska, 1990 ; cité par Massey et al, 1993, p. 444).

2.1.1. La théorie marxiste de la dépendance[54]

Pour le courant marxiste, les migrations ne sont pas dues aux différences salariales. Elles ne sont ni temporaires ni un mécanisme d'ajustement. Il s'agit du résultat de l'entrée du système capitaliste dans les pays périphériques. Les modèles d'inspiration marxistes avancent que les pressions migratoires sont intrinsèques au fonctionnement du système capitaliste. L'inégalité intrinsèque au système capitaliste crée des pressions migratoires dans les pays périphériques et celles-ci entraînent le développement du « sous-développement » dans ces pays.

Au lieu d'avancer vers la modernisation de leur société, la concentration des ressources au nord et la distribution géopolitique bloquent leur développement, en organisant l'exode systémique de leurs travailleurs. En effet, dans le mode de production capitaliste, les moyens de production sont concentrés entre les mains d'une minorité. Ce qui conduit à la prolétarisation de la paysannerie, en plus de l'expropriation de la terre, des matières premières et des outils agricoles. Avec la concentration de la propriété foncière et l'introduction de nouvelles techniques d'exploitation agricole performantes, on observe l'émergence d'une surpopulation relative qui serait amenée à migrer. Ces hommes expropriés ne peuvent vendre que leur force de travail, là où est localisé le capital industriel, sur place ou à un autre endroit (le marché du travail). Cet autre endroit est

[53] Cette approche est aussi connue sous l'expression « modèle historico-structurel » (traduction de « historical-structural model »).
[54] Cette présentation de la théorie marxiste de la dépendance appliquée aux migrations internationale provient en partie du travail de Verhaeren (1988), Tapinos (1974) et de Bernis (1999).

l'étranger, car le capital se dirige aussi vers l'étranger ; alors, le prolétaire devient un migrant. Le mode de production capitaliste procure aux individus une mobilité contrainte. Ils obligent les individus, soit de vendre leur force de travail sur place en dessous des besoins de subsistance, soit de migrer pour pouvoir vendre à un niveau acceptable par rapport aux besoins de subsistances. De plus, le système capitaliste a toujours eu le souci d'une réserve de main d'œuvre disponible. Il a besoin d'un réservoir de main d'œuvre, ou autrement dit d'une « armée industrielle de réserve de main d'œuvre » pour faire pression sur les salaires. Dans une économie à deux facteurs (travail et capital), l'accumulation peut passer par le recours croissant au facteur travail soit à travers l'immigration soit à travers la compression du coût de la force de travail. De même, la maximisation du taux de profit à un lieu donné peut parfois exiger le déplacement des forces de travail disponibles.

Si la migration a existé bien avant l'apparition du mode de production capitaliste, les tenants de l'approche de la dépendance soutiennent que celle de l'ère capitaliste est intrinsèquement différente. Elle n'a pas la même signification que les migrations ancestrales. Le mode de production capitaliste a donc déclenché une nouvelle forme de migrations pour les besoins d'exploitation de l'économie capitaliste. La migration est donc pour les marxistes le propre du capitalisme.

Dans les années 70-80, cette approche sera massivement utilisée par le courant tiers-mondiste pour dénoncer les effets pervers de la fuite des cerveaux, en utilisant systématiquement la théorie de la dépendance et de l'exploitation du sud par le nord. Cette transposition de la lutte des classes de Marx au niveau international fait que les migrants les plus qualifiés seront amenés à rejoindre le nord et les migrants non qualifiés aussi au péril de leur vie.

2.1.2. Synthèse théorique du modèle des systèmes mondiaux

Massey et al. (1993) font une synthèse théorique de ce modèle en montrant que la recherche perpétuelle du profit par le système capitaliste conduit les propriétaires et les managers à chercher dans les pays périphériques de l'économie mondiale plus de terres, de matières premières, de main d'œuvre et de marchés de consommation. L'exemple historique typique de cette théorie est l'administration coloniale qui avait pour objectif de servir les intérêts du pays colonisateur, en utilisant les terres, les matières premières, la main d'œuvre et les débouchés des pays colonisés. L'expansion du capitalisme, en dehors des pays centre, dans les pays périphériques, produit de

manière inévitable des flux migratoires (Massey, 1989, cité par Massey et al, 1993, p. 445). De plus, ce processus économique de déstabilisation progressive des pays périphériques, par le contrôle de leurs **terres (« Land »)**, de leur **matière première (« Raw materials »)**, de leur **main d'œuvre (« Labor »),** produit aussi des **liens matériels (« Material links »)** et **idéologiques (« Ideological links »)** avec les centres décisionnels des pays-centre que sont leurs **métropoles (« Global Cities »)**.

Les terres des pays périphériques

En consolidant la propriété foncière, en mécanisant l'agriculture, en l'industrialisant, à travers les engrais chimiques et les insecticides, dans les pays périphériques, les capitalistes déstabilisent le système de production agricole traditionnelle de « subsistance ». Premièrement, la succession et l'usufruit faisant place à la propriété foncière, amènent les gens sans terres à vendre leur force de travail. Deuxièmement, la mécanisation agricole a réduit le besoin en main d'œuvre, qui à son tour crée de la pression migratoire pour la main d'œuvre non utilisée. Troisièmement, l'introduction des techniques agricoles intensives a permis de réduire le prix de marché, laissant ainsi peu de débouchés aux producteurs locaux non capitalistes.

Pour toutes ces raisons, l'entrée du capitalisme dans les systèmes agricoles des pays périphériques a conduit à la création d'une main d'œuvre qui migre désormais pour vendre sa force de travail, suite à la désorganisation de son système traditionnel de culture de subsistance et d'usufruit.

Les matières premières des pays périphériques

L'extraction des matières premières pour la revente sur les marchés internationaux nécessite l'emploi des méthodes industrielles basées sur l'utilisation de la force de travail. Avec la déstabilisation du système agricole, les paysans sont ainsi prêts à vendre leur force de travail pour l'extraction des matières premières. Cette prolétarisation des anciens paysans déstructure davantage l'organisation socioéconomique traditionnelle basée sur la réciprocité, et crée un marché de travail naissant dans lequel de nouvelles conceptions basées sur l'individualisme, le gain privé et le changement social se développent. Ces nouvelles conceptions encouragent la mobilité géographique à partir des pays périphériques.

La main d'œuvre dans les pays périphériques

Les entreprises capitalistes des pays-centre établissent des usines d'assemblage dans les pays périphériques afin de profiter de leur main d'œuvre moins chère et des zones franches créées par certains pays pour attirer les IDE. Ceci renforce le marché du travail local et affaiblit les relations productives traditionnelles. De plus, ce nouveau système capitaliste déstructure la production locale paysanne, en offrant des produits plus compétitifs. Cette instabilité déstructurante crée du coup une population déracinée et prête à migrer des pays périphériques vers les pays développés.

Les liens matériels et idéologiques entre les pays périphériques et les pays centres

Pour pouvoir exploiter les terres, les matières premières et la main d'œuvre des pays périphériques, le système capitaliste a mis au point les liens de transports et de communication fortement établis entre les pays périphériques et les pays-centre. Ces liens ou réseaux ayant à l'origine pour objectif de faciliter les mouvements de biens, de produits, d'informations et de capitaux, encouragent par la suite des mouvements de personnes, en réduisant les coûts migratoires, à travers les investissements réalisés par les capitalistes du nord. Dans cette perspective, le développement de la mondialisation, en développant les infrastructures de transport et de communication, pour les mouvements de biens et services, entraîne à son tour la mobilité des personnes physiques.

Ces liens matériels et humains entre les pays-centre et les pays périphériques créent des liens culturels et idéologiques entre eux. En déstructurant les sociétés d'origine et en y envoyant des valeurs du capitalisme global, à travers la communication de masse, les campagnes de publicité, l'imposition linguistique, les normes de gestion et de management, le mode de vie et de consommation s'étendent ainsi dans les pays périphériques. De par l'ensemble de ces mécanismes, la globalisation crée des liens idéologiques, vis-à-vis des pays périphériques, avec les pays du centre d'où les capitaux proviennent.

L'essor des villes mondiales et la nouvelle demande de main d'œuvre (Sassen, 1988)[55]

« La récente industrialisation de plusieurs pays d'Asie et des Caraïbes est en grande partie le pendant de l'expérience des Etats-Unis en matière de désindustrialisation. Ce phénomène constitue

[55] Nous nous référons ici à la version traduite de cet article publié dans Piché (2013, pp. 207-248).

l'un des aspects de la décentralisation territoriale de l'activité économique en général. La décentralisation et la transformation technologique du travail ont contribué au développement d'un nouveau noyau économique dans les pays fortement industrialisés. Ce noyau regroupe les services hautement spécialisés, les sièges des sociétés et les industries de haute technologie ; il évoque immédiatement l'image d'emplois de haut niveau extrêmement spécialisés. Pourtant, il ne s'agit que d'un aspect de la situation actuelle : la nouvelle économie a également provoqué une explosion de l'offre d'emplois peu rémunérés » (Sassen, 1988, p. 207). En effet, à côté des emplois hyper qualifiés, se développent de fortes demandes d'emplois non qualifiés, par exemple pour le secteur de l'entretien et de la restauration.

La gestion de l'économie mondiale, à partir des grands centres urbains, a produit non seulement une concentration des emplois très qualifiés mais aussi des emplois sous qualifiés dans les villes mondiales, avec une disparition d'une grande partie de la classe moyenne. La finance, l'administration des grandes entreprises, les services professionnels et les technologies de pointe sont concentrés dans les villes mondiales, avec des catégories de main d'œuvre nécessaires à leur bon fonctionnement. Les hommes très qualifiés, en haut de l'échelle sociale, y vivent et y travaillent, pour assurer son rôle de commandement. Une large part d'immigrants veillent aussi à remplir les besoins du deuxième segment du marché du travail et du secteur informel indispensable aux villes mondiales (chauffeurs de bus, gardiennage, serveurs, travail domestique, confection, nettoyage, etc.). Dans le marché de travail, on a à la fois un premier segment très qualifié et un deuxième segment non qualifié et informel nécessaire au bon fonctionnement de la métropole. Les natifs, à cause du problème motivationnel et du problème de la hiérarchie sociale, refusent d'occuper ces postes, finalement occupés par les immigrés.

En définitive, Massey et al. (1993, p. 447) résument la théorie des systèmes mondiaux en six points principaux :

- La migration internationale est la conséquence naturelle de la formation (mise en place ou de l'entrée) du marché capitaliste dans les pays en développement. La pénétration de l'économie globale dans les régions périphériques est le catalyseur des mouvements internationaux.
- Les flux internationaux de main d'œuvre suivent les flux internationaux de biens et de capitaux dans la direction opposée. Les investissements capitalistes créent des changements socioéconomiques qui entraînent des migrations des pays périphériques vers

les pays-centre, ce qui crée à leur tour des liens matériels et culturels forts entre eux, conduisant ainsi à des liens transnationaux.

- La migration internationale est particulièrement très fréquente (probable) entre les anciennes puissances coloniales et les anciennes colonies ; à cause des liens linguistiques, culturels, administratifs, d'investissements, de transports et de communication, développés par l'aventure coloniale ; et mettant ainsi en place des marchés et des liens culturels transnationaux.
- Si les migrations internationales proviennent de la globalisation économique des marchés, les moyens dont disposent les gouvernements pour influencer les taux d'immigration sont de réguler les activités d'investissement à l'étranger des entreprises et les flux internationaux de capitaux et de biens. Ces politiques sont très difficiles à mettre en place, car elles débouchent sur des guerres commerciales et des risques de récession économique.
- L'échec des interventions militaires par les gouvernements capitalistes, pour protéger les investissements étrangers et les gouvernements complices de l'expansion du marché mondial, produit de nombreux réfugiés et donc des migrations internationales vers les pays-centre du capitalisme mondial.
- La migration internationale ne s'explique pas par les différentiels de taux de salaire ou de chômage entre les pays ; elle résulte de la dynamique et de la structure des marchés et de l'économie capitaliste globale.

2.2. La pertinence du modèle des systèmes mondiaux

2.2.1. Synthèse empirique de la théorie des systèmes mondiaux

L'une des manifestations historiques la plus connue de la théorie des systèmes mondiaux est l'entreprise coloniale des européens imposée à l'Afrique, à une grande partie de l'Asie et de l'Amérique latine. L'administration coloniale, de par son exploitation des matières premières et des terres des pays colonisés, a créé une instabilité structurelle dans ces pays qui a débouché à la création d'une cohorte de paysans prête à migrer pour vendre leur force de travail. La colonisation, de par les liens linguistiques et de communication, s'est accompagnée de l'arrivée des membres originaires de ces pays colonisés dans les pays ayant entrepris l'entreprise coloniale.

Malgré la vague de décolonisation amorcée après la seconde guerre mondiale, le néocolonialisme a pris une nouvelle forme de domination diplomatique et militaire par les anciennes puissances colonisatrices, afin de « préserver la cohérence du système international » en faveur de la domination mondiale du système capitaliste. Ces logiques vont créer rapidement des flux migratoires importants vers les pays développés (Zolberg, Suhrke et Aguayo, 1989 ; cité par Massey et al, 1994, p. 723). En effet, les instabilités politiques, économiques et environnementales propres à l'ère capitaliste ne cessent de créer des migrants potentiels. Dans le même ordre d'idées, Rumbaut (1991, cité par Massey et al, id, p. 727) lie les liens migratoires aux interventions militaires américaines à l'étranger. Parmi les 15 pays qui envoient le plus de migrants vers les Etats-Unis en 1992, cinq pays ont connu des présences interventions militaires américaines ou des troubles politiques causées par leur politique étrangère : Vietnam, Philippines, Salvador, Corée, et Iran. Trois de ces pays peuvent être imputés à des raisons géostratégiques de politique étrangère : Union Soviétique, Pologne et Chine.

En analysant les données de 11 pays européens, de la fin du 19ème siècle au début du 20ème, Hatton et Williamson (1994, cité par Massey et al, id., p. 724) trouvent que la plupart des pays européens ont connu des cycles migratoires, caractérisés par une reprise de l'émigration suivie d'une stabilisation et de ralentissement de l'émigration. Dans la première phase de ce cycle, l'émigration a été non seulement en grande partie causée par l'industrialisation mais aussi par l'effet des réseaux migratoires. Dans la seconde phase de stabilisation et de ralentissement des flux migratoires, ce ne sont plus les facteurs d'industrialisation qui déterminent les flux mais plutôt les différences salariales entre pays d'origine et d'accueil.

Plusieurs travaux sur l'Amérique du nord montrent les relations empiriques existantes entre l'industrialisation et l'émigration. Arrayo et al. (1990, cité par Massey et al, id) montrent que l'introduction de l'agriculture commerciale dans les zones rurales mexicaines de l'Etat de Jalisco engendrent de l'émigration. Dans la même perspective, Thompson, Amon et Martin (1986, cité par Massey et al, id) trouvent que le développement des industries d'exportation de tomates dans l'Etat de Sinaloa n'est pas suffisant pour réduire l'émigration non officielle vers les Etats-Unis. D'autres études empiriques sur les Philippines arrivent aux mêmes conclusions (Findley, 1987, cité par Massey et al. 1994, p. 725).

En plus des effets migratoires liés à l'industrialisation, d'autres recherches empiriques ont essayé de montrer les liens avancés dans la théorie des systèmes mondiaux entre les investissements

directs étrangers (IDE) et les flux migratoires. Dans la théorie des systèmes mondiaux, plus les capitaux pénètrent les marchés étrangers, plus il y a d'émigration vers le pays source de ces capitaux, à cause des effets des liens entre les deux pays. C'est dans cette perspective que Ricketts (1987, cité par Massey et al, id), à partir des données de 18 pays de la région Caraïbes, trouve une corrélation positive entre le taux de l'émigration de 1970 à 1979 vers les Etats-Unis et les IDE américains dans ces pays de 1966 à 1977.

En plus de la pression migratoire engendrée par les investissements directs étrangers, la théorie des systèmes mondiaux met aussi en avant le rôle des villes mondiales dans l'explication des flux migratoires (Sassen, 1988). Sans étude empirique concrète sur cette hypothèse de la théorie des systèmes mondiaux, Massey et al. (1994, p. 726) établissent, à partir du travail de Friedmann (1986, cité par Massey et al, id), des liens entre les flux migratoires et les villes globales primaires aux Etats-Unis (New York, Chicago et Los Angeles). Les flux migratoires se dirigent en grande partie vers les grandes villes américaines.

La synthèse empirique non exhaustive nous donne ici assez d'éléments qui prouvent un certain nombre d'hypothèses théoriques avancées. Pour plus d'éclaircissements, il convient de lire cette théorie, à travers notre observation empirique de notre terrain d'étude.

2.2.2. Confrontation entre la théorie des systèmes mondiaux et les observations empiriques maliennes

La théorie marxiste avance que les migrations sont le résultat de la déstructuration liée à l'entrée du capitalisme dans les zones périphériques. De ce postulat, les flux partent des pays du sud vers les pays développés. De la même manière, mais non pour les mêmes raisons, la théorie néoclassique met en avant les différences salariales et supposent aussi un déplacement des pays périphériques vers les pays développés. Nous remettons ici en cause ces postulats de base sur la direction des flux, au regard de nos observations empiriques. Ces théories marxistes, comme les théories néoclassiques, ne capturent pas le fait que l'essentiel des migrations sont des migrations à l'intérieur des pays africains.

Pourtant, en observant de près la composition des migrations maliennes à l'intérieur du continent africain, on se rend compte que les flux se dirigent vers les zones économiques à forte intensité de capital relativement au pays d'origine. La Côte d'Ivoire, le Gabon et le Congo-Brazzaville sont

des zones d'exploitation des ressources minières qui nécessitent de la main d'œuvre étrangère. Une main d'œuvre non qualifiée malienne travaille dans les régions industrielles des grandes destinations africaines. Dans cette migration africaine, on retrouve beaucoup de migrants maliens dans les grandes villes d'Afrique (Abidjan, Libreville, Kinshasa, Brazzaville, etc.). Parmi ceux-ci, il y a à la fois des migrants communautaires très bien structurés depuis des années, des migrants individuels qualifiés (professeurs d'universités, d'école, médecins, ingénieurs, etc.) et des migrants non qualifiés (domestiques, salariés agricoles, etc.). Parmi ces migrants, on trouve aussi des commerçants transnationaux qui relient plusieurs pays (Mali, Côte d'Ivoire, Gabon, Centrafrique, Angola, etc.). Ce qui nous amène à distinguer les trois modes d'insertion observés : segment primaire pour les migrants qualifiés, deuxième segment pour les non qualifiés et enclave ethnique pour les migrants d'affaires (qualifiés et non qualifiés).

Si nos observations empiriques contredisent une partie des hypothèses de la théorie des systèmes mondiaux, en ce qui concerne les dispersions africaines ; les migrations vers la France témoignent des liens linguistiques, culturels, de transport et de communication mis en place par l'administration coloniale française. Au début de la colonisation, une formation linguistique rapide a été mise en œuvre pour assurer la fonction d'interprète entre les colons et les autochtones. Ces liens servaient à exploiter la colonie pour les besoins économiques de la métropole. Après la décolonisation, cet héritage a créé de facto des liens entre la France et le Mali. Ce qui amena aussi les Maliens à migrer d'abord vers la France, comme zone de destination privilégiée parmi les pays européens.

Tableau n° 30 : Lecture des dispersions maliennes, à la lumière des théories des systèmes mondiaux

	Facteurs déclencheurs
Migration communautaire	Théorie des systèmes mondiaux
Migration individuelle qualifiée	Théorie des systèmes mondiaux
Migration non qualifiée	Théorie des systèmes mondiaux

Source : fait par l'auteur

Dans la migration communautaire, individuelle qualifiée et non qualifiée, la théorie des systèmes mondiaux constitue des facteurs déclencheurs des flux migratoires. En effet, l'entrée des pays périphériques dans le système capitaliste désorganise les structures sociales et économiques préexistantes et déclenchent des processus migratoires, par la mise en place d'un marché mondial du travail. La vente de la force de travail devient possible en dehors des frontières habituelles, ce

qui amène ainsi les gens à migrer sur de longues distances vers les zones de concentration des capitaux qui nécessitent une main d'œuvre compétitive.

Avec l'entrée des pays périphériques dans le capitalisme mondial, la migration communautaire trouve désormais les possibilités structurelles d'envoyer quelques-uns de leurs membres à l'étranger afin de diversifier les revenus du groupe (cf. tableau n°30). De la même manière, elle offre les mêmes cadres macro-structurels aux migrations individuelles pour maximiser leur gain migratoire et aux migrations individuelles non qualifiées pour développer de fortes attentes à leur projet migratoire (cf. tableau n° 30).

CONCLUSION SECTION 3

En définitive, nous pouvons dire que la migration communautaire renforce la régionalisation et l'ethnicité croissantes des flux migratoires, du fait de la diversification des revenus collectifs et de l'extension de la communauté dans le contrat migratoire élargi. Ne trouvant pas toujours de déterminant unique à l'ensemble des flux migratoires maliens, la migration communautaire reste un processus spécifique qui est très bien capturé par la théorie de la nouvelle économie des migrations. Contrairement à la migration individuelle, le migrant communautaire développe des attaches très fortes avec la communauté d'origine dans le cadre d'un contrat migratoire élargi. Ces attaches font de la migration communautaire, une ressource pour les pays d'origine. L'extension de la communauté au niveau domestique (par les migrants domestiques) et de la communauté au niveau externe (par les migrants internationaux), combinée à leur ancrage communautaire, expliquent la régionalisation des effets en retour (externalités) dans les lieux de résidence de la communauté d'origine. En effet, la migration communautaire est une migration territoriale dans laquelle le migrant quitte un territoire d'origine vers un autre territoire d'accueil, entre lesquels il y a des réseaux bien établis entre la communauté d'origine et la reproduction de la communauté d'origine sur le territoire d'accueil. Ce qui explique la rationalité des deux formes de migrations, lors des situations de retour, selon qu'il s'agisse d'un migrant individuel ou d'un migrant communautaire. De la même manière, la politique à adopter diffère selon que l'on soit en face d'une migration individuelle ou d'une migration communautaire.

CONCLUSION CHAPITRE 2

Au terme de ce chapitre, nous pouvons constater que notre typologie capture les hypothèses de base avancées par les théories existantes. La rationalité de la migration individuelle reste liée au cadre théorique néoclassique dans lequel les acteurs sont considérés comme des agents de maximisation de leur bien-être individuel. La rationalité de la migration communautaire repose sur les théories institutionnalistes qui montrent que les comportements des individus sont liés aux institutions qui les entourent. Dans cette perspective, la rationalité de l'individu s'approche de la rationalité collective de son groupe ou de son environnement.

De plus, cette typologie reste pertinente au regard de la confrontation théorico-empirique. La confrontation entre les dispersions maliennes et les théories positives sur les migrations internationales nous permet de mieux saisir les processus par lesquels les décisions sont prises. La compréhension de ces processus nécessite une approche pluridisciplinaire, avec comme objectif de créer à partir de celle-ci, une transdisciplinarité conceptuelle et théorique. La méthode de la diversité théorique et méthodologique s'est imposée progressivement, en raison de la complexité du phénomène migratoire qui est par nature multidimensionnelle.

Tableau n°31 : Les hypothèses de base théorique de notre typologie

Typologie migratoire	Facteurs déclencheurs principaux
Migration communautaire	Nouvelle économie de la migration (Stark et Bloom, 1985)
Migration individuelle qualifiée	Economie néoclassique (Sjaastad, 1962) Théorie du capital humain migratoire
Migration non qualifiée	Théorie du cycle de vie migratoire

Source : fait par l'auteur

Notre confrontation a elle-même produit une grille de lecture selon trois approches : communautaire, individuel qualifié et individuel non qualifié. Nous avons essayé de lister le résultat de cette confrontation dans le tableau n° 31. Ce tableau met en lumière le rôle des variables individuelles dans la prise de décision dans les migrations maliennes. On y voit ce qui déclenche les migrations communautaires, individuelles qualifiées et non qualifiées. Par soucis de simplification, nous n'avons mis dans le tableau que les facteurs principaux qui nous paraissent essentiels. Dans ce tableau, les facteurs déclencheurs de la migration communautaire, à savoir le souci de diversification des revenus du groupe, avancé par la nouvelle économie de la migration,

sont bien répertoriés, ainsi que la théorie du capital humain pour la migration individuelle qualifiée, et pour l'instant la théorie du cycle de vie migratoire pour la migration individuelle non qualifiée, même si nous reviendrons sur cette variable ensuite.

CHAPITRE 3 : LES PROCESSUS DE CONSOLIDATION ET DE PERENNISATION DES FLUX MIGRATOIRES

Dans ce chapitre, nous allons poursuivre le travail de construction théorique par les typologies migratoires commencé dans le chapitre précédent. Celui-ci nous a permis de dégager à la fois les facteurs déclencheurs et certains facteurs de renforcement des trois types de migration (individuelle qualifiée, non qualifiée et communautaire). Nous entendons par typologies migratoires dynamiques, les typologies migratoires (individuelle qualifiée, non qualifiée et communautaire) lues par les facteurs de renforcement et de pérennisation qui prennent en compte de manière longitudinale leur transformation en d'autres mécanismes, leur hybridation, leur institutionnalisation et la rationalité intrinsèque liée à chaque typologie migratoire.

Après avoir dégagé les rationalités sous-jacentes à la migration (individuelle et communautaire), nous les lirons de manière longitudinale par les facteurs de renforcement, de pérennisation et par les facteurs complémentaires aux deux premiers facteurs. Nous les lirons aussi de manière dynamique, en se posant la question prospective, au regard de l'évolution théorique en cours dans les différentes disciplines.

SECTION 1 : UNE LECTURE DYNAMIQUE DE LA TYPOLOGIE MIGRATOIRE

Dans cette section, nous allons procéder à une lecture dynamique de la typologie migratoire statique établie. Cette lecture dynamique avait déjà commencé à travers certaines options théoriques. Nous allons poursuivre ce travail avec d'autres options théoriques, en essayant d'y apporter des explications en termes de compréhension supplémentaire, tout en essayant d'éviter les répétitions. Et, comme dans le chapitre précédent, après cette analyse, nous allons maintenir les facteurs explicatifs les plus importants, en termes d'apports de compréhension du processus migratoire.

1. Les approches holindividualistes

Les modèles économiques s'intéressent quasi-exclusivement aux migrations de travail. Ils expliquent les ressorts de la migration de travail par : le calcul économique de maximisation pour les uns, la stratégie de diversification des revenus collectifs pour les autres. Elles sont d'ailleurs «

souvent perçues comme trop étroites car elles ne peuvent pas prendre en compte les mouvements provoqués par d'autres considérations » (Zlotnik, 2003, p. 64). Il résulte par ailleurs que toutes les décisions migratoires ne sont pas des décisions purement rationnelles.

Les modèles sociologiques pallient à ce déficit de modèles économiques, en étudiant tous les types de migration et pas seulement les migrations de travail. Ils ont en commun de raisonner sur les mêmes unités d'analyse. Nous présenterons d'abord les modèles fondateurs comme celui de Stouffer (1940) sur les « opportunités intermédiaires » et celui de Lee (1966) sur les « facteurs répulsion/attraction », et par la suite le modèle mis en avant par les théories du réseau qui ont connu un développement contemporain exponentiel.

1.1. Les modèles fondateurs sociologiques

Parmi ces modèles fondateurs, nous avons fait le choix de présenter le modèle des opportunités intermédiaires qui montrent comment les migrants, par leur positionnement, renforcent les flux migratoires, jusqu'à l'apparition progressive des réseaux migratoires, à travers les pionniers et les suiveurs. Ceci crée durablement des liens et des réseaux de territoires entre les espaces d'origine et d'accueil.

1.1.1. Le modèle des « opportunités intermédiaires[56] » de Stouffer (1940)

Dans le numéro 6, du volume 5, de « l'American Sociological Review », en 1940, Samuel Stouffer publie un article qui a pour ambition de s'attaquer à la loi n°1 de Ravenstein (cf. encadré n°) sur la distance et la migration. Considérant que « la plupart des gens parcourent des petites distances[57] » ; son objectif était ainsi de construire un cadre conceptuel général qui se penche sur le problème de la distance dans la théorie migratoire. La formulation mathématique[58] de ce modèle se présente comme suit :

$$\frac{\Delta y}{\Delta s} = \frac{a}{x}\frac{\Delta x}{\Delta s}$$

[56] Les opportunités intermédiaires, c'est notre traduction de l'américain « Intervening opportunities » qui est le titre de l'article de Stouffer (1940).
[57] Traduction de: « Most people go a short distance ; few people go a long distance » (Stouffer, 1940, p. 845).
[58] Nous avons privilégié dans ce modèle la présentation mathématique, contrairement aux autres, car nous la trouvons plus pédagogique que sa présentation littéraire.

Avec :

Δy : Le nombre de migrants se déplaçant du point d'origine vers d'autres points d'accueil se trouvant sur la largeur de la bande circulaire[59] Δs

Δx : Le nombre d'opportunités se trouvant à l'intérieur de la largeur de la bande width[60] Δs

x : Le nombre d'opportunités intermédiaires (ou le nombre cumulé d'opportunités entre l'origine et le point de distance s)

s : La distance limite de déplacement (ou le point d'accueil limite)

Dans ce modèle, les migrations sont fonction des opportunités intermédiaires ou d'opportunités existantes entre le lieu d'origine et le lieu de destination. L'équation, ci-dessus, traduit :

> Le nombre de migrants vers une destination donnée est directement proportionnel au nombre d'opportunités dans cette destination (Stouffer, 1940, p. 846).
>
> Le nombre de migrants vers une destination donnée est inversement proportionnel au nombre d'opportunités intermédiaires (Stouffer, 1940, p. 846).

Autrement dit, le nombre de migrants vers une destination donnée peut être interprété comme un accroissement du pourcentage des opportunités existantes dans cette destination. En suivant cette logique, il s'agit en effet d'une certaine mesure de l'attractivité migratoire qui est donc fonction des opportunités relatives perçues entre le point d'origine et le point d'accueil.

Ce travail nous apprend que les flux migratoires ne sont pas simplement fonction de la distance mais aussi des opportunités intermédiaires relativement perçues entre les zones d'origine et d'accueil. Il s'agit ici d'un approfondissement de la loi n°1 de Ravenstein (1889). Néanmoins, il ne détaille pas le contenu des opportunités intermédiaires ou tout simplement le contenu de l'attractivité migratoire.

Ce modèle d'opportunités intermédiaires fournit une autre explication relative à la régionalisation et à l'ethnicité des flux migratoires que nous avons constatées sur notre terrain d'étude. L'ampleur des flux sont fonction des opportunités existantes entre le territoire d'origine et d'accueil. Dans cette perspective, il est tout à fait logique que les externalités soient aussi

[59] Traduction de: « the number of persons moving from an origin to a circular band of width » (Stouffer, 1940).
[60] Traduction de: « the number of opportunities within the band of width » (Stouffer, 1940).

régionales du fait de la régionalisation des flux migratoires et de la localisation des mêmes ethnies sur un même territoire.

1.1.2. Le modèle de répulsion/attraction de Lee (1966)

Présentation du modèle de Lee (1966)

Encore à partir des travaux de Ravenstein (1889), de ses apports et de ses critiques, Lee (1966) se donne comme ambition de faire « une théorie de la migration »[61], à l'image de son illustre prédécesseur. A partir d'un modèle conceptuel théorique, Lee (1966, p.116) énonce certaines hypothèses quant au volume des migrations, à l'instauration de courants et contre-courants migratoires et aux caractéristiques des migrants. Conscient de la complexité du phénomène migratoire, il admet que la vérification empirique de sa « théorie sur la migration » pouvait donner lieu à plusieurs exceptions possibles.

En voulant construire une « théorie générale » de la migration, son article rompt avec les définitions restrictives de la migration. Les modèles économiques, ci-dessus, définissaient exclusivement la migration par le travail. Dans le modèle de Lee (1966, p. 105), la migration est définie « comme un changement permanent ou semi-permanent de résidence ». Cette définition large (générale) de la migration considère que « déménager dans l'appartement d'en face » est une migration comme l'est « un déplacement de Bombay (en Inde) à Cedar (dans l'Iowa), bien que l'origine et les conséquences de ces deux mouvements soient évidemment tout à fait différentes ».

Néanmoins, cette définition générale exclut les gens qui n'ont pas de résidence fixe comme les nomades et les travailleurs itinérants. Elle considère que toute migration part d'un lieu de départ vers un lieu d'arrivée. Notre définition[62] a en commun avec celle de Lee (1966) la notion d'origine et d'accueil. Par contre, nous, nous considérons les nomades comme des migrants[63], contrairement à Lee (1966).

[61] Le titre de l'article de Lee (1966) est « A Theory of migration ». Nous nous référons ici à la version traduite de l'anglais par Eric Vilqui, publiée dans Piché (2013).
[62] Notre définition retient comme migration un déplacement d'un espace (territoire) à un autre espace (territoire).
[63] Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Dans son modèle, la migration est fonction de quatre facteurs :

1. Les facteurs associés au lieu de départ (attraction, répulsion, indifférence)
2. Les facteurs associés au lieu de destination (attraction, répulsion, indifférence)
3. Les obstacles intermédiaires (distances)
4. Les facteurs individuels (caractéristiques individuelles)

Graphique n° 5 : Les facteurs de la migration

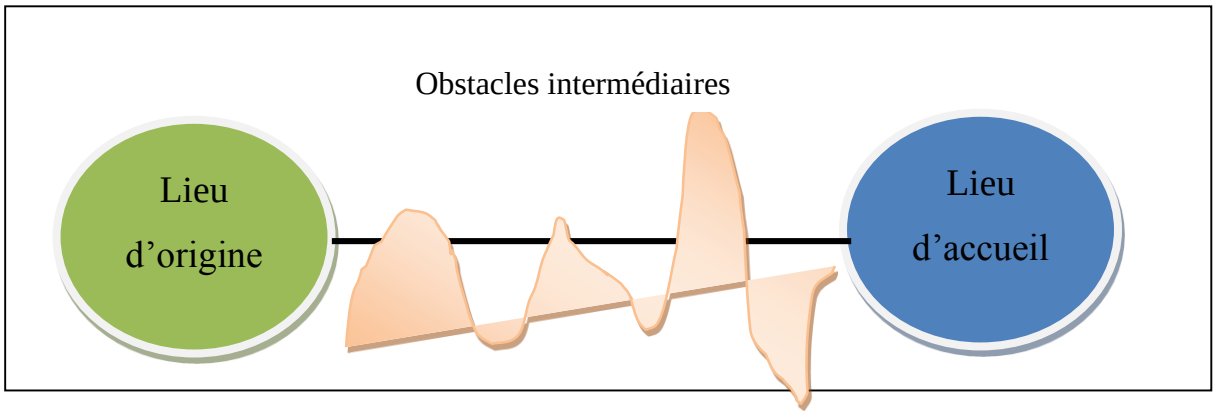

Source : réalisé à partir des travaux de Lee (1966, p. 106)

De ce graphique, on comprend que les migrations dépendent de l'existence des facteurs liés au départ, à l'accueil et des obstacles intermédiaires. Parmi les types de facteurs associés aux lieux de départ et d'origine, on distingue :

1. Les facteurs d'attraction (+) : ceux qui retiennent la population ou attirent de nouveaux habitants.
2. Les facteurs de répulsion (-) : ceux qui poussent les gens à s'éloigner.
3. Les facteurs d'indifférence (0) : ceux auxquels les gens sont indifférents.

Les facteurs d'attraction, de répulsion et d'indifférence portent à la fois sur le lieu d'origine et le lieu d'accueil. Parmi les facteurs d'attraction, on peut donner l'exemple des régions qui présentent un climat agréable. Comme facteur de répulsion, on peut aussi citer l'exemple d'une région présentant un climat rude. Il existe aussi des facteurs auxquels les gens peuvent être indifférents, mais surtout des facteurs qui n'influencent pas les gens de la même manière. Par exemple, une personne qui aime le ski peut trouver un intérêt particulier à s'implanter dans la région grenobloise ; contrairement à une personne qui aime le surf va avoir tendance à privilégier certaines régions

balnéaires. Il est toutefois possible de retrouver des groupes de personnes qui sont sensibles aux mêmes facteurs liés à l'origine comme à l'accueil.

En réalité, la connaissance de ces facteurs est essentiellement approximative. On connait très mal « la combinaison exacte de facteurs qui mobilise ou empêche la migration d'un individu donné » (Lee, 1966, p. 107). Le calcul des facteurs d'attraction et de répulsion est une estimation toujours approximative. En effet, la connaissance du lieu de destination est rarement parfaite, il y a toujours une certaine part d'ignorance et d'incertitude sur le lieu de destination. Très souvent, les migrants font une surestimation des facteurs d'attraction liés au lieu de destination et une sous-estimation des facteurs de répulsion de ce lieu de destination.

Contrairement à la théorie néoclassique qui montre que la décision de migrer résulte d'un calcul exact entre coûts et avantages escomptés de la migration, la théorie sociologique de Lee (1966) met en avant une opération de comparaison relative entre les facteurs d'attraction et de répulsion. Si les facteurs d'attraction sont perçus comme supérieurs, alors la décision migratoire est prise ; et, de la même manière, si les facteurs de répulsion sont supposés être supérieurs. « Plus grande est la différence perçue dans les forces d'attraction nette (facteurs positifs moins facteurs négatifs) des lieux d'origine et de destination, plus probable est la migration » (Zlotnik, 2003, p. 64), ou autrement dit la « résultante positive », en faveur du déplacement, dépasse « l'inertie naturelle » (Lee, 1966, p. 107).

De plus, la théorie sociologique prend en compte de multiples facteurs, là où la théorie économique ne prend en compte que des facteurs pouvant faire l'objet d'un calcul économique. Outre les comparaisons entre facteurs de répulsion et d'attraction, il y a un troisième facteur : les obstacles intermédiaires, à prendre en compte dans la décision migratoire. Entre le lieu d'origine et le lieu de destination, il y a toute une série d'obstacles intermédiaires telle que la distance physique et les lois sur l'immigration. A priori plus la distance est importante, plus sera élevé l'obstacle, tout comme les lois restrictives sur l'immigration.

Ces trois facteurs dépendent aussi du quatrième facteur. Les caractéristiques individuelles influencent grandement la décision migratoire. Par exemple, un individu, en fonction de ses caractéristiques, peut plus facilement surmonter les obstacles intermédiaires qu'un autre. Une personne ayant une charge familiale importante a plus de facilités pour réussir son parcours migratoire qu'une personne sans charge familiale, avec le même niveau de revenu. De même

qu'une personne avec un niveau de capital humain plus important pourra faire face plus facilement aux lois restrictives sur l'immigration qu'une autre personne ayant un faible niveau de capital humain.

Le cadre d'analyse de Lee (1966) conceptualise la migration à partir des quatre facteurs : les facteurs liés à l'origine, les facteurs du lieu de destination, les obstacles intermédiaires et les caractéristiques individuelles. La décision prise, en comparaison de ces facteurs, n'est pas « tout à fait rationnelle, et pour certaines personnes, la composante rationnelle est bien moins importante que la part irrationnelle » (Lee, 1966, p. 108). En effet, il s'agit d'une comparaison des caractéristiques subjectives perçues par les individus. La résistance au changement, les émotions passagères et les troubles mentaux sont différents d'un individu à un autre. Donc les motifs de la migration seront probablement différents d'un individu à un autre. C'est ainsi que Lee (1966) arrive à la conclusion qu'il peut y avoir de nombreuses exceptions à ses hypothèses sur le volume des migrations, le développement des courants et des contre-courants migratoires et sur les caractéristiques des migrants.

Les hypothèses de Lee (1966)

La théorie de Lee (1966, pp. 109-116) peut se résumer en plusieurs points, à travers différents thèmes migratoire : le volume des migrations, les courants et les contre-courants migratoires et les caractéristiques des migrants.

Le volume des migrations :

1. Le volume des migrations à l'intérieur d'un territoire donné varie en fonction du degré de diversité des zones qui le composent.
2. Le volume des migrations varie avec la diversité de la population.
3. La difficulté à surmonter les obstacles intermédiaires influe sur le volume des migrations.
4. Le volume des migrations varie avec les fluctuations de l'économie.
5. A moins de contrôles rigoureux, le volume des migrations et le taux de migration tendent à augmenter avec le temps.
6. Le volume et le taux des migrations varient avec le niveau de progrès d'un pays ou d'une région

Les courants et contre-courants migratoires :

1. Les migrations s'inscrivent généralement dans le cadre de courants bien déterminés.

2. Chaque grand courant de migration engendre un contre-courant.
3. L'efficacité d'un courant migratoire est grande si les principaux facteurs qui l'ont déclenché sont les aspects négatifs du lieu d'origine.
4. L'efficacité du courant et du contre-courant est faible si les lieux d'origine et de destination se ressemblent.
5. L'efficacité d'un courant migratoire est grande si les obstacles intermédiaires sont importants.
6. L'efficacité d'un courant migratoire varie selon le climat économique et sera forte en temps de prospérité et faible en période de dépression.

Les caractéristiques des migrants :

1. La migration est un processus sélectif.
2. Les migrants qui réagissent principalement aux caractères positifs du lieu de destination font l'objet d'une sélection positive.
3. Les migrants qui réagissent principalement aux caractères négatifs du lieu d'origine font l'objet d'une sélection négative.
4. Sur l'ensemble des migrants, le processus de sélection a une allure bimodale (sélection positive et négative).
5. La sélection positive est d'autant plus forte que les obstacles intermédiaires sont difficiles à surmonter.
6. La propension accrue à la migration à certains moments du cycle de vie est un facteur important du processus de sélection des migrants.
7. Les caractéristiques des migrants se situent généralement à un niveau intermédiaire entre celles de la population du lieu d'origine et celles de la population du lieu de destination.

1.1.3. La pertinence de ces modèles en termes de capture

Certaines hypothèses sans être exhaustives, tout comme le modèle d'Everett Lee, dans son ensemble, nous éclairent sur plusieurs phénomènes empiriques que nous avons rencontrés dans la partie introductive. Tout d'abord, ce modèle met en lumière la complexité du phénomène migratoire, à travers la diversité des facteurs qui interviennent dans la décision migratoire. Il correspond à notre constat empirique de l'existence de plusieurs déterminants à la migration malienne. Cette théorie sociologique capture assez bien les éléments empiriques divers rencontrés sur le terrain qui ne sont pas pris en compte dans les théories économiques de la migration.

De plus, certaines hypothèses mises en avant, à partir du cadre théorique général de la migration de Lee (1966), renvoient directement à nos interrogations principales empiriques. Notre thèse sur la migration est un essai d'articulation autour de la question spatiale, régionale et territoriale du phénomène migratoire. L'hypothèse 1 sur les courants et contre-courants migratoires de Lee (1966) s'y réfère directement : « Les migrations s'inscrivent généralement dans le cadre de courants bien déterminés » (Lee, 1966, p. 112). En effet, les migrations sont donc une question spatiale et territoriale, quittant un espace pour un autre, « par exemple, les émigrants italiens originaires de Sicile et d'Italie du Sud se sont dirigés principalement vers les Etats-Unis, et surtout vers quelques villes du Nord, alors que la plupart de leurs compatriotes lombards et toscans sont partis pour l'Amérique du Sud, en particulier pour Buenos Aires » (Lee, 1966, p. 113).

Ce phénomène territorial semble être expliqué par le fait que d'une part les opportunités économiques sont localisées sur des territoires donnés, et d'autre part, par le fait que les migrants empruntent plus souvent des parcours préétablis. Nous reviendrons plus loin sur cette question, en regardant si après Lee (1966), les autres modèles y font référence.

Dans la lignée de ces courants migratoires, l'hypothèse 2 sur le volume des migrations prévoit une croissance des flux migratoires, compte tenu de la diversité ethnique et culturelle de la société malienne, en avançant : « le volume des migrations varie avec la diversité de la population…, on trouve dans toute l'Europe du Nord, là où la terre a été gagnée sur la mer ou sur les marécages, des villages qui portent encore la marque de leurs origines hollandaises. La colonisation de l'ouest américain aurait été plus difficile sans les commerçants juifs qui ont accompagné, voire précédé, la ruée des migrants, et les circonstances de l'afflux d'irlandais et de chinois ont rendu ces migrants sensibles à la demande de main d'œuvre dans le secteur des chemins de fer. Il est bien connu que les groupes de migrants se spécialisent dans les activités particulières et s'éparpillent dans tous les endroits du pays où l'on a besoin de leurs compétences. Par exemple, aux Etats-Unis, les blanchisseries chinoises et les restaurants grecs sont largement répandus, à l'instar de leurs homologues artisans, allemands et juifs originaires d'Europe orientale » (Lee, 1966, p. 109). Cette diversité culturelle, en accroissant le volume des migrations, augmente aussi les courants migratoires, parce que chaque groupe culturel en se spécialisant dans un métier et en se dirigeant vers une zone donnée, réduit les obstacles intermédiaires pour les autres membres du groupe.

En définitive, ce modèle capture assez bien les faits stylisés mis en évidence par le modèle néoclassique et la nouvelle économie de la migration. S'il existe des variables déterminantes qui expliquent à la base les flux migratoires, d'autres variables peuvent être considérées comme des variables complémentaires des facteurs déclencheurs et aussi des variables de renforcement des flux migratoires.

La migration communautaire met en réseau les territoires d'origine et d'accueil. Du fait de cette mise en réseau de territoires par l'extension de la communauté, les membres communautaires vont profiter des opportunités intermédiaires entre territoires d'origine et d'accueil pour circuler dans le réseau de territoires ou à l'intérieur du territoire circulatoire pour reprendre l'expression d'Alain Tarrius. La théorie des opportunités intermédiaires constitue de ce fait une bonne variable explicative de renforcement voire de pérennisation des flux migratoires. Cette théorie s'applique mal aux migrations individuelles, du fait de leur caractère spatial et de leur irréversibilité à l'origine. Néanmoins, de manière dynamique, lorsque ces flux se transforment en flux réversibles, alors les opportunités intermédiaires peuvent donner naissance à des mouvements migratoires.

Quant aux facteurs d'attraction et de répulsion, ils capturent aussi bien certains de nos faits stylisés. Ces facteurs constituent des facteurs complémentaires pour les migrations individuelles, dans la mesure où le migrant individuel fait son calcul économique sur la base de ces facteurs. Dans cette perspective, ils constituent aussi bien des variables déclencheurs et de renforcement des flux migratoires.

1.2. Le modèle des réseaux

La théorie microéconomique est partie d'une dimension individuelle (économie néoclassique de la migration) vers une dimension prenant en compte l'unité famille (nouvelle économie des migrations) pour donner des explications théoriques aux migrations de travail. De la même manière, la théorie sociologique a elle aussi intégré l'importance du rôle joué par les unités domestiques ou familiales (Zlotnik, 2003, p. 64).

Dans cette perspective, la migration n'implique pas que les individus, elle implique aussi la communauté familiale. Celle-ci est non seulement une « unité décisionnelle » mais elle met aussi ses moyens à la disposition du migrant afin qu'il puisse réussir son parcours migratoire. De ce

déplacement et de cette interaction entre le migrant et l'unité famille, la migration individuelle peut être suivie par le migrant de l'un des membres de l'unité familiale, et progressivement par le déplacement d'une partie du bloc familial. Le migrant aide à son tour les non migrants de la communauté familiale, à réduire les coûts de la migration de Sjaastad (1962) et les obstacles intermédiaires de Lee (1966), en leur fournissant de l'aide et des informations pour le logement, le marché du travail, et les ressources financières nécessaires à la migration. Ces liens établis entre les migrants et les non migrants constituent le réseau migratoire. Il « inclut tous les liens interpersonnels entre migrants, anciens migrants et non migrants des zones d'origine et d'accueil » (Zlotnik, 2003, p. 65), les liens de parenté, les liens d'amitié et les liens intracommunautaires.

Le modèle des réseaux parvient ainsi à bien expliquer la persistance et le caractère dynamique des flux migratoires. Contrairement aux modèles néoclassiques considérant les coûts migratoires comme constants et exogènes, les réseaux considèrent les coûts comme endogènes et décroissants. Plus les gens migrent, plus le réseau migratoire devient dense, plus la migration devient facile par le concours des anciens migrants. La constitution du réseau fait que les coûts migratoires baissent progressivement. Ce qui explique le maintien des flux migratoires, malgré la baisse des écarts de revenus entre régions de départ et d'accueil. Cette persistance des flux migratoires entre deux territoires (espaces) engendre la régionalisation des flux migratoires.

Dans cette thèse, nous accordons une place importance à ce modèle de réseaux comme facteur de renforcement des flux migratoires. Les modèles néoclassiques et de la nouvelle économie des migrations identifient en réalité les facteurs déclencheurs des flux migratoires. Les facteurs déclencheurs sont des raisons pour lesquelles les migrants se déplacent dans la phase initiale du processus migratoire. Les variables explicatives de cette phase initiale sont de deux sortes (maximisation des bénéfices pour la théorie néoclassique et diversification pour la nouvelle économie de la migration). Ces facteurs initiaux se renforcent de manière dynamique pour créer de nouveaux facteurs de renforcement des flux migratoires. Ces facteurs de renforcement peuvent être mis en exergue à la fois par la migration individuelle et par la migration communautaire.

D'une part, la migration individuelle, de par son caractère individualiste et sans attaches, n'ayant pas d'obligation de transferts, crée tout de même des réseaux professionnels et amicaux avec les non-migrants. A la différence des migrations communautaires, ces réseaux sont marqués par des « liens faibles » et servent à envoyer des signaux et des informations utiles à la

préparation des futurs migrants. Toutes les informations et les contacts fournis aux migrants potentiels leur permettent de bien calculer les coûts et les bénéfices migratoires indispensables à leur prise de décision migratoire. En réalité, ces réseaux, en baissant les coûts migratoires, deviennent des facteurs de renforcement des flux migratoires.

D'autre part, notre analyse soutient qu'une partie des premiers migrants provient essentiellement des familles relativement bien dotées en termes de ressources. Ces migrants sont envoyés pour diversifier les revenus familiaux et réduire le risque collectif. Ces derniers, en envoyant de l'argent dans la famille d'origine, créent des inégalités au sein de la région d'origine. Ces inégalités, par la privation relative, entraînent d'autres migrations. Ces suiveurs bénéficient de coûts plus faibles, avec le réseau préalablement installé par les anciens. Ces migrations secondaires, par l'envoi de fonds vers les familles d'origine, diminuent progressivement les inégalités. Ce qui à son tour diminue progressivement la migration et les coûts de la migration. C'est à partir de ce moment que la migration se diffuse dans l'ensemble de la société et devient accessible à tous les individus, du fait des réseaux fortement implantés entre la communauté d'origine et les différents pays d'accueil. On passe ainsi d'une stratégie de diversification des risques à une stratégie de maximisation des bénéfices. A ce stade, les conflits pour faire respecter le « contrat implicite » qui lie les migrants et les non migrants amènent à une remise en question de la logique de la diversification. On voit ainsi une logique d'hybridation croissante se mettre en place dont les contenus restent à préciser.

1.2.1. Le modèle des réseaux familiaux de Boyd (1989)[64]

Le modèle de Boyd (1989) attribue un rôle prépondérant aux réseaux migratoires dans l'explication des changements observés dans la composition des flux migratoires durant les périodes de récession des années 1970 et 1980 dans les principaux pays d'immigration dans le monde occidental. Par réseau migratoire, on entend ici l'ensemble des relations familiales, des relations interpersonnelles, des relations amicales et des relations communautaires. Ce réseau migratoire inclut non seulement les migrants mais aussi les non migrants, en transcendant l'espace ainsi que les migrants effectifs et les migrants potentiels (ou futurs), en transcendant le temps aussi. Les réseaux migratoires « forment des canaux d'information et d'assistance sociale et financière,…, déterminent également le résultat des migrations, depuis l'absence de migration,

[64] Nous nous référons à la version traduite de l'article original de *Boyd (1989), « Family and personal networks in international migration : recent developments and new agenda »*. Cette version traduite a été publié dans Piché (2013).

l'immigration, des migrations de retour et jusqu'au maintien des flux migratoires » (Boyd, 1989, p. 278). Ce qui fait qu'ils couvrent l'ensemble de la chaîne migratoire.

Cette approche en termes de réseau migratoire est une manière de pallier les échecs de la théorie « répulsion-attraction » (push-pull). Cette dernière, marquée par une absence de lecture dynamique, s'avère incapable d'expliquer la persistance des flux migratoires observés dans les années 1970 et est à l'origine de l'intérêt pris par les réseaux dans la théorie migratoire. Outre le modèle « push-pull », la crise d'explication s'est propagée aussi aux autres modèles existants issus de la théorie macroéconomique néoclassique (Harris et Todaro, 1970), la pensée marxiste (Burawoy, 1976), les théories de la dépendance et du système-monde (Wallerstein, 1974) et la théorie de la segmentation du marché du travail (Piore, 1979), que nous verrons plus loin.

Le modèle de Boyd (1989) s'inscrit dans une analyse dynamique de la dimension systémique mise en avant par ces modèles qui considèrent que la migration crée des liens entre pays d'origine et pays d'accueil. « (…) les lieux sont liés par les flux et reflux de personnes, ainsi que par les relations économiques et politiques entre pays et régions » (Boyd, 1989, p. 280). Cette méthode d'analyse dynamique approfondie des liens conduit tout naturellement la recherche vers les réseaux.

Les liens entre migrants et non migrants peuvent être qualifiés de réseau, et celui-ci de réseau social ou de réseau migratoire. La spécificité de ce genre de réseau est qu'il relie « les migrants et les non migrants » (Boyd, 1989, p. 280). Ces liens spatiaux et inter-temporels créés à la suite des flux migratoires, mettent progressivement en place des « réseaux d'information, d'assistance et d'obligations qui se développent entre les migrants dans la société d'accueil d'une part, et les amis et membres de la famille dans la région d'origine, d'autre part » (Boyd, id.). Les gens circulent et échangent de manière dynamique et bidirectionnelle voire multidirectionnelle, à travers ces réseaux. On y transmet des informations relatives aux pays d'accueil et on y offre des ressources de toutes sortes pour faciliter l'arrivée et l'intégration dans ces pays d'accueil. L'analyse dynamique de ces réseaux, intégrant les ménages et les familles, conduit naturellement à considérer les migrations comme « un produit social ».

Dans ce modèle, l'auteur considère ainsi que la migration ne peut être le résultat exclusif des décisions individuelles prises par les acteurs individuels. Elle est le résultat de plusieurs facteurs, avec un rôle plus important accordé aux réseaux sociaux et aux ménages et familles. Ce modèle,

en s'appuyant sur « l'unité domestique », montre toute la pertinence de l'explication des migrations basées sur les réseaux.

Premièrement, « l'unité domestique » étant une « unité de subsistance », elle envoie certains de ses membres vers la migration pour assurer les besoins de subsistance du groupe. Dans cette perspective, la migration n'est plus un mouvement aléatoire ou rationnel individuel, il s'agit plutôt d'un mouvement calculé et rationnel de l'unité familiale pour faire face à ses besoins de subsistance.

Deuxièmement, les unités domestiques sont aussi des espaces de socialisation. Ces unités produisent ainsi des valeurs et des normes relatives à la signification de la migration et au maintien des obligations familiales, à travers le temps et l'espace. Ce qui explique que malgré l'éloignement spatial des migrants, ils continuent non seulement à préserver leur culture d'origine mais aussi à transférer des ressources financières vers leur communauté d'origine.

Troisièmement, la dispersion géographique de l'unité domestique crée des « réseaux de parenté à distance ». Par le biais des relations entre les ménages « invisibles » (Shadow household) (Boyd, 1989, p. 282) sur les lieux d'arrivée et les ménages d'origine, les migrants potentiels du pays d'origine ont directement accès à des canaux d'information et d'assistance facilitant leur éventuelle migration.

Quatrièmement, ces unités familiales sont aussi tout simplement des unités migratoires potentielles. Ces unités peuvent envoyer certains membres pour assurer les besoins de subsistance comme dans le premier cas ou développer une stratégie d'envoyer quelques membres dans un premier temps, avec l'idée que d'autres membres suivront, voire simplement migrer tous ensemble.

Ces réseaux sociaux, établis à travers l'importance jouée par « l'unité familiale », montrent à quel point il devient facile pour les non migrants d'accéder à toutes les ressources indispensables à la réussite de leur projet migratoire. Ces réseaux expliquent aussi le maintien des flux migratoires vers certaines zones d'accueil, bien après la disparition des causes originelles et structurelles de la zone de départ et de la zone d'arrivée. Dans cette perspective, les réseaux sociaux à distance sont un véritable tremplin pour le développement des flux migratoires. De ce fait, les migrations de travail (migration d'affaires, migration individuelle non qualifiée, migration individuelle

qualifiée…) deviennent ipso facto des migrations familiales ou des migrations en chaine à terme. « Les réseaux sociaux fondés sur les liens familiaux, d'amitié et communautaires sont des éléments essentiels de l'analyse systémique des migrations. Ils font le lien entre les acteurs individuels et les forces structurelles plus générales et lient les pays de départ et les pays d'arrivée. Ils expliquent aussi la poursuite des migrations longtemps après la disparition de leur cause première » (Boyd, 1989, p. 300). Les causes premières que nous appellerons les facteurs déclencheurs (différentiel de salaire, absence de marchés de couverture) engendrent par le biais des relations les facteurs de renforcement que sont les réseaux migratoires.

1.2.2. La pertinence empirique de ce modèle de Boyd (1989)

Le modèle de Boyd (1989) s'applique assez bien à la migration communautaire familiale. La communauté est définie comme l'extension de la famille, avec une proximité affective, sociale et territoriale, basées sur les liens du sang, de voisinage et spirituels. La migration communautaire conduit naturellement à une dispersion de la communauté. Cette dispersion de la communauté s'accompagne tout de même du maintien des liens communautaires, à travers le temps et l'espace. Par les réseaux familiaux, les liens communautaires conduisent à une extension nationale (migration interne) ou internationale (migration externe) de la communauté par l'acte migratoire. L'esprit commun créé par la proximité entre les membres de la communauté maintient les liens communautaires, à travers le temps (contrat intertemporel). Ce double processus d'extension de la communauté et du maintien des liens communautaires conduit à la régionalisation et à l'ethnicité des flux migratoires. Les membres d'une communauté, très souvent marqués par une homogénéité culturelle et linguistique, quittent une région d'origine pour rejoindre une région d'accueil, à travers les liens communautaires qui rendent possible le maintien de l'identité d'origine et la circulation des ressources entre le territoire d'origine et le territoire d'accueil. Dans cette perspective, le territoire d'origine peut donc bien capter les ressources du territoire d'accueil, à travers ces migrants, qui constitue de ce fait une ressource territoriale. Ces transferts produisent aussi une régionalisation des effets en retour (externalités), spécialement vers les régions d'origine, au détriment d'autres régions.

Le modèle de Boyd (1989), appliqué à la migration individuelle, ne produit pas les mêmes éléments que son application à la migration communautaire. En présence d'un contrat migratoire ou sans contrat migratoire, les migrants individuels développent, à travers les réseaux familiaux et amicaux, des relations de parenté, créant des relations invisibles entre les individus de part et

d'autre. Ces réseaux sont des réseaux « faibles » qui relient les migrants individuels à certains membres de leur espace d'origine, contrairement aux migrations communautaires

Tableau n° 32: Implications des relations migratoires dans le temps et dans l'espace

	Migration communautaire (liens forts)	**Migration individuelle (liens faibles)**
Espace	Relations communautaires nationales : extension nationale de la communauté Relations communautaires transnationales : extension internationale de la communauté	Relations (interpersonnelles, amicales et familiales) entre l'espace d'origine et d'accueil Relations transnationales
Temps	Réseaux communautaires	Réseaux transnationaux

Source : fait par l'auteur

La lecture du modèle de Boyd (1989), à la lumière de nos éléments empiriques, nous conduit à un ensemble de distinctions entre migration communautaire et individuelle (cf. tableau n° 32), à travers les réseaux migratoires. De manière dynamique, les migrations communautaires conduisent à des réseaux communautaires marqués par des « liens faibles » ; les migrations individuelles induisent plutôt des réseaux transnationaux de « liens faibles ». Sur le plan spatial, les premières mènent à des processus d'extension communautaire, et les secondes à l'extension des relations entre l'espace d'origine et d'accueil.

1.2.3. Le modèle de la structure sociale et de la causalité cumulative de la migration de Massey (1990)[65]

A partir de son constat des divisions fondamentales existantes entre les chercheurs (cf. chapitre 1), Massey (1990) construit un autre modèle positif, en faisant une synthèse des différentes approches (positives, normatives, atomicistes, structuralistes, processus de construction théorique historique et processus de construction hypothétique transversale). A partir des méthodes précédentes, ce modèle parait assez original du fait qu'il casse les « cloisonnements» érigés par la communauté des chercheurs.

D'une part, il construit un modèle paradigmatique d'assemblage qui associe le niveau individualiste et holiste, les approches structurelles et les approches atomicistes, les perspectives

[65] Nous nous référons ici à la version traduite de l'anglais par Clémence Delmas, publiée dans Piché (2013).

de la géographie, de la démographie, de l'économie et de la science régionale. D'autre part, en introduisant le concept comme la « causalité circulaire et cumulative » de Myrdal (1957), il montre que « la migration induit des changements dans les structures sociales et économiques qui rendent de nouvelles migration probables » (Massey, 1990, p. 311).

A partir du regroupement de différentes approches méthodologique et théoriques, le modèle de Massey (1990) peut être exposé comme suit.

Premièrement, en faisant une synthèse dans un cadre diachronique entre le modèle coût-avantage et la perspective socio-structurelle, à travers la baisse des coûts de la migration rendue possible par l'évolution des facteurs structurels, Massey (1990) considère que la migration a un caractère dynamique qui s'autoalimente. Avant d'utiliser les ingrédients structurels dans le modèle atomiciste, il se réfère d'abord à une présentation mathématique du modèle néoclassique, que nous résumons de manière littérale ci-dessous :

Bénéfice net de la migration (BNM)= Revenu net prévu de la migration (RNM) – Bénéfice prévu en cas de non migration (BNNM) – Coûts de la migration (CM)

Dans ce modèle coût-avantage, la migration est une décision rationnelle comme une décision classique d'investissement. La décision est prise lorsque le migrant en retire un bénéfice net qui est mesuré par la différence entre le revenu brut prévu de la migration, le bénéfice prévu en cas de non migration et le coût de la migration. Si le BNM est positif, alors tout acteur rationnel migre ; si BNM négatif, l'acteur rationnel ne migre pas ; et si BNM est nul, dans ce cas, l'acteur n'a pas de préférence entre ces deux options.

Tout en reconnaissant la pertinence démonstrative de ce modèle, en termes de calcul rationnel, Massey (1990, p. 314) évoque la nécessité de revoir le « postulat d'un acteur unique prenant des décisions dans un vide social et économique dépourvu de toutes institutions, de traditions, d'histoire et de communauté ». En montrant de manière empirique que la prise de décision individuelle est dépendante des conditions structurelles, et que les décisions prises dans le contexte structurel restent aussi marquées par le calcul coût-avantage, Massey (1990, 315) arrive à un modèle dans lequel l'acteur prend une décision en tenant compte de son environnement structurel, des migrants et des non migrants. De par ses relations sociales et économiques, il parvient à diminuer considérablement les coûts et à augmenter les bénéfices nets attendus de la migration.

Avec l'agrandissement du réseau migratoire qui est fonction du contexte structurel, la migration « se diffuse » dans toutes les « composantes de la société », pour créer une structure sociale qui maintient et qui pérennise les flux migratoires de manière autoentretenue, en réduisant systématiquement les coûts de la migration, en augmentant les probabilités de la migration et la densité du réseau migratoire.

Dans cette perspective, la migration reste coûteuse pour les premiers migrants ou les pionniers. A partir de ces premiers migrants, les suiveurs (les amis, les parents et les membres de la communauté d'origine) bénéficient d'une baisse des coûts, à travers l'effet d'expérience, l'effet d'apprentissage et les liens d'obligations entre les migrants et non-migrants. Les non-migrants, par ces mécanismes, arrivent à accéder aux informations de toutes sortes sur la destination d'accueil. Avec les liens d'obligation réciproque de ces suiveurs avec les non migrants dans la zone d'origine, la migration s'autoalimente, en créant la structure sociale qui l'organise et qui la perpétue.

Deuxièmement, par la même méthodologie de la synthèse, en s'appuyant sur les théories fondées sur la prise de décision au sein de la famille et les perspectives structurelles, Massey (1990, p. 317) arrive à nouveau à la thèse que la migration conduit à une causalité cumulative qui se construit progressivement. Les familiales qui adoptaient initialement des stratégies de diversification des risques envoyaient un de leurs membres pour faire face aux difficultés futures. Avec la mise en place progressive du réseau migratoire liant les migrants et les non migrants, les coûts de la migration baissent, ce qui peut engendrer de nouvelles diversifications migratoires, en diminuant le risque collectif. De la diversification des revenus familiaux vers les zones où il n'y avait pas forcément d'écarts considérables de salaires avec les zones d'origine et où les fluctuations de revenus entre les deux zones sont « faiblement voire négativement corrélées », on passe à une stratégie de maximisation des revenus familiaux vers les zones de destination où les fluctuations de revenus entre les deux zones sont « positivement corrélées » et où les écarts de salaires sont importants. Les stratégies combinées de la diversification des revenus familiaux et de la maximisation de la richesse familiale conduisent à la création d'un réseau migratoire dense qui autoalimente la migration.

Troisièmement, cette thèse de la « causalité cumulative de la migration » se trouve encore renforcée par la théorie multi-niveaux de la migration qui étudie les déterminants de la migration, à travers une mise en relation des caractéristiques des individus, des ménages et des communautés. Massey (1990) montre que la migration n'agit pas seulement sur les réseaux sociaux, elle agit aussi

sur les aspects de la structure communautaire tels que la propriété foncière, la production agricole et la répartition des revenus. Les investissements fonciers, dans le cadre spéculatif, entraînent une baisse de la production agricole et des terres cultivables, réduisant la demande de main d'œuvre, ce qui crée une incitation à la migration interne et internationale. Les investissements fonciers, dans le cadre agricole, produisent les mêmes effets, car on voit une forte substitution du facteur travail par le capital. Quant à la répartition des transferts monétaires, les inégalités créées peuvent inciter les individus en bas de l'échelle à migrer.

Dans cette perspective, « la migration rétroagit sur les structures communautaires locales pour produire des conditions qui encouragent de nouveaux mouvements migratoires » (Massey, 1990, p. 330). Ainsi, les migrations individuelles et familiales affectent les structures communautaires qui autoalimentent à nouveau d'autres flux migratoires, en créant de la « causalité cumulative ».

En définitive, la migration apparait comme un processus qui s'autoalimente, en termes de « causalité cumulative ». Le réseau migratoire est « une forme de capital social » (Zlotnik, 2003, p. 65) qui peut être utilisé par le migrant pour réduire les coûts et les risques pour l'unité familiale. Cette diminution des coûts et des risques annule la sélectivité des flux migratoires. De ce fait, la sélection se fait de moins en moins sur des critères socio-économiques et de plus en plus sur des critères d'appartenance à la communauté d'origine. Bien après la disparition des facteurs à l'origine des flux migratoires, la théorie des réseaux nous explique le maintien des flux migratoires et leur communautarisation.

En appliquant le modèle de la causalité cumulative et de la structure sociale migratoire à notre cas empirique malien, on se rend compte qu'il capture nos observations du processus de la migration communautaire. Dans certaines régions maliennes comme la région de Kayes dont les migrants partent majoritairement vers la France, et la région de Koulikoro dont les migrants partent vers les pays voisins et les pays d'Afrique Centrale, nous avons remarqué dans la partie introductive la diffusion de ce fait migratoire dans l'ensemble de ces sociétés d'origine. Elle fait partie intégrante de l'imaginaire social, des rapports entre les familles, des rapports de mariage, des rapports entre jeunes et retraités, etc. Elle s'est diffusée dans toutes les composantes de la société, jusqu'à ce que la structure sociale migratoire créée maintienne et pérennise les flux migratoires de manière autoentretenue. Ce qui explique largement la régionalisation des flux migratoires, ainsi que celle de leur effet en retour, puisque la structure sociale migratoire facilite à la fois de nouveaux départs et la circulation des ressources vers le territoire d'origine.

Les réseaux, en renforçant les liens migratoires, par la causalité cumulative et la création de la structure sociale migratoire, créent une extension de la communauté d'origine. Cette communauté migratoire domestique (en ville), ou externe (dans un autre pays d'accueil), constatée aujourd'hui dans les dispersions maliennes, nous rappelle les analyses sur la communauté et la modernité de Tonnies (1887), de Simmel (1950). Nous y reviendrons plus tard, pour voir s'il y a un lien entre la migration communautaire et les théories de la modernité.

Enfin, la causalité cumulative et la structure sociale migratoire constituent des facteurs de pérennisation des flux issus de la migration communautaire. Ces facteurs explicatifs, issus des réseaux de migrants qui ont renforcé les flux migratoires par la baisse des coûts migratoires liés au concours des pionniers et des premiers migrants, deviennent de manière dynamique des facteurs de pérennisation.

1.2.4. Synthèse théorique et empirique du modèle des réseaux

Le rôle des réseaux c'est de lier les migrants, les non migrants et les anciens migrants, entre l'origine et l'accueil, à travers les liens d'amitié, de parenté et d'appartenance communautaire. Ces réseaux encouragent ainsi les migrations, à la fois par la baisse des coûts et celle des risques. Massey et al. (1993, p. 449) résument ce modèle théorique en six points :

- Une fois que les migrations commencent, elles tendent à s'accroître dans la durée jusqu'à ce que les réseaux de connexions soient largement diffusés dans les sociétés d'origine, et de telle sorte que la majorité des gens puissent migrer sans grande difficultés. Ensuite les flux migratoires commencent à baisser.
- La taille des flux migratoires entre deux pays n'est pas fortement liée aux différentiels de salaire ou de taux de chômage, mais plutôt aux réseaux. D'ailleurs, les effets des différentiels de salaire ou de chômage sur la hausse ou la baisse des migrations, sont remplacés par les baisses de coûts et de risques issues de la croissance des réseaux migratoires dans la durée temporelle.
- Quand les migrations internationales s'institutionnalisent, à travers la formation et l'élaboration des réseaux migratoires, elles deviennent progressivement indépendantes des facteurs d'origine (individuels et structurels) qui ont causé lesdits mouvements migratoires.

- Au fur et à mesure que le réseau s'étend, que le coût et le risque de la migration baissent, les flux deviennent moins sélectifs en termes socioéconomiques et plus représentatifs de la communauté ou de la société d'origine.
- Les gouvernements peuvent difficilement contrôler les flux migratoires une fois qu'ils commencent, parce que le processus d'informations par les réseaux est en dehors du contrôle des gouvernements et cela quel que soit l'option politique poursuivie.
- Certaines politiques migratoires, censées contrôler les flux d'immigration, comme les politiques de regroupement familial, sont contre-productives, dans la mesure où elles renforcent les réseaux migratoires et les courants migratoires, en donnant aux membres du réseau des « tickets d'entrée » qui se renforcent dans la durée.

Cette théorie des réseaux a donné lieu à plusieurs applications empiriques dans le cadre des courants migratoires entre les Etats-Unis et le reste du continent américain, dans la synthèse empirique de Massey et al. (1994, p. 728). Dans ces études, il s'agit de tester l'hypothèse selon laquelle les liens migratoires (migrants + non migrants + anciens migrants) accroissent les probabilités de l'émigration, en baissant les coûts, en augmentant les bénéfices et en diversifiant les risques. Dans cette hypothèse, les réseaux migratoires sont une forme de capital social qui est en effet source d'externalités, en termes de gains en emploi à l'étranger et de salaire plus élevé (Choldin, 1973 ; MacDonald et MacDonald, 1974 ; Boyd, 1989 ; Gurak et Caces, 1992 ; Ho, 1993 ; cité par Massey et al. id.).

Plusieurs tests empiriques soutiennent la thèse des « effets de la famille et des amis » sur les flux migratoires. Dans les modèles de régression de plusieurs auteurs (Nelson, 1959 ; Gallaway et Vedder, 1971 ; Dunlevy et Gemery, 1977, 1978 ; Dunlevy, 1992, 1991 ; Hatton et Williamson, 1994 ; Massey, 1987; cité par Massey et al. id), les réseaux migratoires anciennement établis dans un pays donné prédisent assez bien les flux migratoires vers ce pays. Pour la plupart des groupes migratoires, la taille du stock de migrants est un indicateur important qui prédit la localisation des immigrés.

En utilisant les données de quatre communautés mexicaines, Massey, en 1987, trouve que la probabilité d'entreprendre un premier voyage aux Etats-Unis augmente pour les individus ayant des parents qui ont déjà une expérience de la migration. Ces résultats corroborent avec les conclusions d'autres études empiriques sur le Mexique, les Caraïbes et l'Amérique Centrale (Wiest, 1973, 1979, 1984 ; Lopez, 1986, 1988 ; Mines, 1981, 1984 ; Dinerman, 1982 ; Fjellman et

Gladwin, 1985 ; Massey et al, 1987 ; Chavez, 1988, 1990 ; Georges, 1990 ; Grasmuck et Pessar, 1991 ; Vega et al, 1991 ; cité par Massey et al, 1994, p. 730). Non seulement les probabilités migratoires augmentent avec les liens d'amitié, mais aussi avec les liens familiaux et communautaires. De plus, les liens migratoires permettent aussi d'accéder à des taux de salaire importants et à des heures de travail plus importantes.

1.2.5. Synthèse de la confrontation entre les modèles des réseaux et le cas empirique malien

Le modèle théorique des réseaux migratoires explique particulièrement bien les observations issues de notre cas empirique. Ce modèle apporte des explications différentes selon la typologie migratoire dont il est question. Selon que l'on soit en face d'une migration individuelle ou communautaire, le type de réseaux diffère. A part les relations communautaires qui sont spécifiques aux migrations communautaires avec contrat migratoire élargi, on retrouve toutes les autres formes de relations dans les migrations individuelles. En effet, dans un cas comme dans un autre, nous pensons que : « (…) l'acte de migrer génère lui-même des réseaux ; chaque nouveau migrant crée un groupe d'amis et de parents qui ont eux-mêmes un lien social avec une personne disposant d'une précieuse expérience de la migration » (Massey, 1990, p. 329).

Pour les migrations communautaires, avec une région d'origine homogène, les logiques communautaires, voire ethniques, se poursuivent à l'étranger. Le réseau est tout d'abord le réseau familial qui a pris la décision migratoire du migrant, qui l'a financé, l'a installé et l'a intégré sur le marché du travail. Le réseau l'encadre sur sa socialisation, son intégration sur le marché du travail et son engagement de respectabilité du contrat migratoire. Il s'agit de l'exemple type des Soninkés installés dans la région parisienne provenant de la région de Kayes au Mali, tout comme les Soninkés installés dans les pays d'Afrique Centrale provenant de la région de Koulikoro.

Pour les migrations individuelles, les réseaux migratoires sont composés des relations amicales, interpersonnelles et familiales. Pour les migrants individuels qualifiés, la forme du réseau diffère de la précédente. Le réseau, dispersé sur plusieurs étendues géographiques, est un réseau non communautaire dans la mesure où il existe une forte différenciation entre les métiers des membres, au niveau de leur origine ethnique voire même de leur origine territoriale. Du fait de cette hétérogénéité et de cette dispersion, le réseau prend de plus en plus une forme virtuelle, avec peu de contacts physiques réels, à l'exception des « forums de la diaspora intellectuelle et scientifique

». Les compétences accumulées dans la phase pré-migratoire et dans la migration, permettent d'accroître leur sélectivité et de baisser leur dépendance envers les ressources du réseau. De plus, le contrat migratoire établi avec ceux qui sont restés ne crée pas d'obligations envers eux comme dans le cadre communautaire. Leur réseau intellectuel, basé sur l'échelon national, est plutôt une tentative volontaire de promouvoir le développement du pays d'origine, en mettant en place des possibilités de transfert de compétences.

Pour les migrants individuels non qualifiés, leur réseau est hybride, ainsi que les membres constitutifs de ce réseau. La communauté de référence est la communauté nationale, tout comme les migrants individuels qualifiés. Leur réseau est à la fois composé des membres familiaux, d'autres migrants nationaux et des migrants qualifiés. Cette diversité, en termes de composition des membres, semble aller de pair avec la diversité intrinsèque des logiques hybrides de cette migration. Tantôt, elle s'appuie sur l'aide familiale, tantôt elle met en avant le calcul individuel. Le contrat, à la base de cette migration, est flou. Ce migrant a le choix de rompre unilatéralement le contrat ou de le maintenir selon sa « bonne conscience ».

Au regard de cette synthèse théorico-empirique et de ses implications conceptuelles, nous pouvons dire que les réseaux migratoires rendent difficiles l'application des politiques migratoires étatiques. Dans le tableau n° 33, nous envisageons les différentes options politiques, au regard de « l'infrastructure matérielle de transport des individus » (Santos, 1997) qu'est le réseau migratoire.

Tableau n° 33 : Option politique migratoire liée à la théorie des réseaux

Variables	Instruments
Réseaux migratoires	Option « ex ante » : stopper le démarrage des flux migratoires Option « ex post » : coopérer pour freiner les migrations (co-développement, regroupement familial)

Source : fait par l'auteur

La leçon de politique migratoire que nous pouvons déduire de ce modèle est que l'Etat est incapable de contrôler les réseaux. Or, une fois que les migrations commencent, les réseaux se mettent rapidement en place et évoluent indépendamment des facteurs déclencheurs. De ce fait, les migrations deviennent moins sélectives et représentatives de la communauté d'origine. Ce qui signifie que l'Etat dispose de deux options politiques : soit freiner les migrations bien avant leur départ (ex ante), soit mettre en place une coopération avec la communauté migratoire (Migration

Communautaire) ou le réseau migratoire (Migration Individuelle) (voir tableau n° 33). Cette coopération a été vue en France sous l'angle du « co-développement » et du regroupement familial, qui en réalité, loin de les freiner, ont entrainé de nouvelles migrations, car la logique du réseau s'en trouve renforcée.

Nous devons cependant retenir que malgré la force de capture de la théorie des réseaux, mentionnée ci-dessus, elle reste dépendante des opportunités existantes. Le réseau ne fait que faciliter la migration vers les lieux où existent des opportunités (Light et al, 1993, cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 44). « Sans modifier l'offre dans le pays d'accueil (en emploi, logement…), ils ne font que faciliter l'accès du migrant à certaines sphères socio-économiques du pays d'accueil. Cette situation serait leur seule raison d'être. La saturation économique d'un espace réduit considérablement l'efficacité des réseaux migratoires. Même un réseau très efficace ne peut trouver un emploi, voire un logement, lorsque l'offre se tarie. L'effet auto-entraînant du réseau perd de son efficacité. De nouvelles destinations doivent alors être trouvées » (Hily et Loyer, 1998, p. 44). Cela montre que le réseau s'appuie sur des facteurs complémentaires et indispensables comme la théorie des facteurs d'attraction et de répulsion (pull-push).

Cette option théorique présente néanmoins l'avantage « d'amortir les coûts migratoires et les souffrances liées à la rupture liée à son origine, d'isoler le migrant dans sa société d'accueil et faire en sorte qu'il maintienne ses liens avec sa société d'origine, de déterminer dans une certaine mesure qui doit migrer dans une communauté ou dans un ménage, d'influencer les choix de la zone de départ et celle d'arrivée, de conditionner l'intégration dans la société d'accueil, de servir de canal pour véhiculer de l'information, des ressources et des structures normatives, et enfin de modeler l'importance et le moment choisi pour la migration » (Gurak et Caces, 1992 ; cité par Hily et Loyer, 1998, p. 46). Ce qui montre que les réseaux constituent des facteurs qui facilitent les départs migratoires, en abaissant les coûts de la migration, en facilitant l'adaptation des migrants dans la société d'accueil et en facilitant le maintien des liens avec l'origine, puis le transfert des ressources vers le pays ou la communauté d'origine. Ce qui fait du réseau migratoire, une ressource pour favoriser les éventuels flux migratoires, mais aussi une ressource pour réussir son parcours migratoire non seulement dans le pays d'accueil (adaptation, voire intégration) mais aussi dans le pays d'origine (transferts, réalisation et valorisation de certaines spécificités d'origine dans le pays d'accueil).

En définitive, cette section nous a permis de ressortir certains facteurs complémentaires, certains facteurs de renforcement et de pérennisation des flux migratoires. De manière générale, les migrations évoluent de manière dynamique indépendamment des facteurs qui l'ont déclenché. La théorie des réseaux migratoires offre un cadre explicatif pertinent d'explication du renforcement des flux migratoires, aussi bien communautaire (via les liens et les structures communautaires) qu'individuel (via les relations amicales). Par la baisse des coûts et les facilités d'adaptation offertes aux nouveaux venus, les réseaux encouragent la continuité des flux migratoires, même après disparition des facteurs déclencheurs initiaux.

Parmi ces modèles sociologiques, la théorie des opportunités intermédiaires fournit un cadre explicatif pertinent pour la partie dynamique des migrations communautaires. Nous pensons que les migrations communautaires mènent à des réseaux de territoires. Dans la phase de pérennisation des flux migratoires, les migrants pendront leur décision migratoire, en comparant les opportunités intermédiaires aux territoires d'accueil et d'origine. La pratique de cette option théorique nécessite un capital migratoire, et donc une bonne connaissance des territoires circulatoires ou du réseau des territoires.

Nous avons aussi retenu que, malgré la portée explicative large et la force de capture puissante de la théorie du réseau, celle-ci reste dépendante des autres facteurs complémentaires. Le réseau est une manière de faciliter les migrations vers les zones de densité économique, donc des zones d'opportunité économique, ou autrement dit dans la théorie « pull-push », les facteurs d'attraction. Les facteurs d'attraction et de répulsion constituent des facteurs complémentaires, dans la mesure où les autres facteurs s'appuient sur ce cadre sociologique général.

2. Les approches interactionnistes

2.1. Les théories de l'entrepreneuriat

2.1.1. Les constats empiriques entrepreneuriaux de l'enclave ethnique[66]

La vérification empirique de la théorie du marché du travail dual de Massey et al. (1994) montre qu'il n'existe pas deux segments mais plutôt trois segments : le premier segment pour les emplois qualifiés, le deuxième segment pour les migrations non qualifiées, et le troisième segment appelé « l'enclave ethnique ». Les enclaves ethniques facilitent l'intégration des immigrés sur le marché du travail, bien que ces emplois procurent de faibles salaires et peu de prestige, avec de plus grandes opportunités d'avancement que dans le deuxième segment du marché du travail (Portes et Bach, 1985, cité par Massey et al, id). Plusieurs études empiriques attestent de l'existence de cette « enclave ethnique », selon Wilson et Portes (1980) : « Le cas des Japonais (Boyd, 1971 ; Daniels, 1971 ; Peterson, 1971) est connu, mais les études mettent en évidence des expériences similaires parmi d'autres groupes, notamment les chinois (Sung, 1967 ; Light, 1972). Chez les coréens, Bonacich constate la prolifération d'affaires tenues par les immigrants et la mobilité professionnelle offerte par celles-ci (Bonacich et al, 1977) ». Tous ces travaux empiriques montrent à quel point la littérature américaine s'est penchée très tôt sur cette question. D'ailleurs, le travail de Logan, Alba et McNulty (1994, cité par Massey et al, 1994, p. 719) montre l'existence de 5 enclaves asiatiques et 3 hispaniques dans 17 zones urbaines aux Etats-Unis, avec une importance plus grande de l'enclave cubaine de Miami, japonaise de Honolulu et coréenne de Los Angeles. Waldinger (1993) avançait, aux Etats-Unis : « en 1980, le pourcentage d'immigrants travaillant à leur compte a déjà dépassé celui des autochtones ; dix ans plus tard, les premiers résultats du recensement de 1990 montre un nouvel accroissement du nombre de commerçants immigrants ». Mais, une attention particulière va se porter sur les Cubains de Miami, à travers plusieurs études et aussi leur nombre impressionnant.

Face à cette explosion des entrepreneurs étrangers sur le sol américain, une littérature va apparaître pour apporter des facteurs explicatifs à ces types de migrations. Plus tard, quelques chercheurs français vont aussi se pencher sur la question de l'entrepreneuriat immigré.

[66] Pour notre présentation de la théorie de « l'enclave ethnique », nous nous baserons sur l'article de Wilson et Portes (1980), traduit de l'anglais par Annick Madureira-Renon et publié dans Piché (2013), et d'autres dont celui de Waldinger (1993).

2.1.2. Le modèle de la discrimination

La théorie de la minorité intermédiaire de Bonacich (1973) montre que la variable explicative du développement de l'entrepreneuriat ethnique réside dans la discrimination. Du fait de la discrimination, les migrants développent une forte solidarité entre eux et développent des activités commerciales basées sur leur réseau. Ce qui développe une certaine hostilité de la société d'accueil, à leur égard, et développe beaucoup plus le refus de l'assimilation dans la société d'accueil chez ces migrants. Organisées économiquement, ces minorités intermédiaires restent à l'écart de la société d'accueil du point de vue identitaire mais entretiennent de fortes relations économiques avec elle.

Dans ce modèle, les migrants ayant réussi dans l'entrepreneuriat peuvent liquider leurs actifs pour rentrer, ou au contraire rester plus longtemps ; en principe, l'essence des groupes intermédiaires n'a pas vocation à rester de manière permanente. Sachant qu'ils sont discriminés par les sociétés d'accueil, ils développent de petits commerces, en mobilisant leur épargne, leur culture d'origine et leurs relations transnationales.

Ce modèle a l'avantage de montrer une des variables explicatives de l'entrepreneuriat des immigrés dans les pays d'accueil. Il met aussi en exergue deux modèles d'intégration : l'assimilation et l'entre-deux. La discrimination poussant à ne pas s'assimiler, l'entre-deux que nous développerons ensuite, laisse l'opportunité aux migrants de rester ou de repartir. En cas de crise, le migrant peut se redéployer très rapidement selon ses réseaux. Tous ses déplacements, ainsi que l'organisation de l'entrepreneuriat ethnique, s'appuient sur des réseaux territoriaux. Ce modèle confirme la pertinence de notre modèle (réseau de territoires) qui prend en compte la variable discriminatoire et d'autres variables non intégrées dans ce modèle. Dans les migrations maliennes, certains entrepreneurs ont délibérément choisi d'entreprendre et non de vendre leur force de travail. D'autres se sont appuyés sur leurs réseaux d'affaires du territoire d'accueil (entreprises commerciales françaises, belges…) pour développer des partenariats commerciaux sur d'autres territoires africains. Ces facteurs d'environnement et d'opportunité d'affaires s'intègrent facilement dans notre modèle, contrairement au modèle de la discrimination qui ne voit l'entrepreneuriat que sous l'angle de la contrainte.

De plus, malgré la variable discriminatoire mise en avant comme facteur explicatif de l'entrepreneuriat immigré, il faudrait tout de même avoir un capital financier de départ ou une capacité financière d'épargne. Cette théorie, malgré ses avantages, ne capture pas assez de faits, relativement à notre hypothèse de réseaux de territoires. A la suite des critiques adressées à ce modèle de minorité intermédiaire, d'autres modèles ont été proposés comme celui du modèle de l'enclave ethnique.

2.1.3. La théorie de l'enclave ethnique

En analysant les immigrés cubains aux Etats-Unis, Wilson et Portes (1980) ont mis au point un modèle qui conçoit les immigrés à travers une forte solidarité intracommunautaire conduisant à la création d'une « économie d'enclave ethnique ». Dans cette économie, les employeurs embauchent d'autres immigrés provenant du même pays d'origine. Ils les forment et les suivent jusqu'à leur installation à leur propre compte. La croissance de l'économie ethnique et des créations d'entreprises sont fortement liées à la solidarité entre les immigrés provenant du même pays d'origine. En effet, cette solidarité permet aux entrepreneurs de profiter de la main d'œuvre de leur pays d'origine et de la confiance de leurs collaborateurs provenant de ce même pays. Il s'établit ainsi une sorte d'obligations qui lient l'employeur et l'employé. Le premier qui profite du travail bon marché du second est aussi obligé de l'aider plus tard à s'installer à son propre compte. De cette manière, l'économie d'enclave ethnique s'accroit au fil du temps. Les gens installés à leur propre compte aident à leur tour d'autres immigrés à venir, à travailler dans leur commerce, puis à s'installer à leur propre compte. Ce mécanisme de solidarité ethnique qui rend possible l'arrivée et le travail des immigrés, avec possibilités d'ascension et d'indépendance, est aussi présent chez les chinois travaillant dans la confection et dans la restauration (Ma Mung, 2000).

Ce modèle, contrairement au modèle de la discrimination, montre que l'entrepreneuriat n'est pas forcément une contrainte. Les immigrés entreprennent librement, en mobilisant les ressources ethniques basées sur les liens de solidarité. Cette perspective s'intègre également dans notre réseau de territoires, dans la mesure où l'enclave ethnique est aussi un réseau qui est transformable en ressource entrepreneuriale. De plus, ce concept « d'enclave ethnique » traduit mal les réalités contemporaines : les commerces ethniques existant dans le domaine de l'artisanat et de la restauration ne fonctionnent pas exclusivement avec les clients enfermés dans la même ethnie sous forme d'enclave. Si la création et le fonctionnement de ces commerces s'appuient sur les réseaux ethniques, les clients résident plutôt sur le territoire d'accueil. Le terme réseau de territoires est

plus pertinent, car l'entrepreneur et son commerce résident sur le territoire d'accueil et mobilisent les ressources liées à l'appartenance au réseau d'origine.

Dans l'enclave ethnique, on trouve deux caractéristiques intéressantes à noter. D'une part, les immigrants arrivent à gravir l'échelon social, soit au sein d'entreprises ethniques, soit en montant leur propre affaire (Wilson et Portes, 1980). L'économie d'enclave offre ainsi des avantages de même nature que le segment primaire, ce que le deuxième segment n'offre pas. De plus, alors que le deuxième segment gaspille le capital humain accumulé dans la phase pré-migratoire, l'enclave ethnique a tendance à valoriser ce capital humain, de la même manière que le secteur primaire. D'autre part, l'enclave ethnique permet aux immigrants l'apprentissage jusqu'à leur autonomisation complète.

Pour les migrations cubaines à Miami, la cause migratoire est plutôt à chercher « du côté politique plus qu'économique » (Wilson et Portes, 1980), suite à l'arrivée de Fidel Castro au pouvoir et les années de la révolution castriste. Ces migrants qui prenaient la fuite étaient majoritairement des propriétaires terriens, des industriels et des anciens dirigeants des entreprises américaines. A partir d'une analyse quantitative sur cette population cubaine de Miami, Wilson et Portes (1980) concluent que les membres de l'enclave ethnique ont les caractéristiques propres des travailleurs de l'économie du centre, c'est-à-dire ceux du segment primaire. Les immigrés cubains employés par leurs compatriotes cubains avaient une position meilleure que ceux employés dans les entreprises du secteur secondaire appartenant aux autochtones américains (Waldinger, 1993) : « (…) l'ethnicité modifie le caractère de la relation de classe, le capital et la main-d'œuvre, à l'intérieur de l'enclave. Les liens ethniques donnent à une relation, vide ailleurs, le sentiment d'un dessein collectif qui contraste avec la situation extérieure. Mais l'utilisation de la solidarité ethnique à la place d'une discipline sur les lieux de travail entraîne aussi des obligations réciproques. Si les employeurs peuvent profiter d'une auto-exploitation volontaire de leurs compatriotes, ils sont aussi obligés de leur réserver des postes de contremaître disponibles dans leur entreprise, de les former pour une compétence dans le métier, et de les assister dans leur décision éventuelle de travailler à leur propre compte. C'est le fait que les firmes de l'enclave soient obligées de dépendre d'une solidarité ethnique et que cette dernière soit un argument à deux tranchants, qui crée des possibilités d'ascension qui n'existent pas à l'extérieur » (Portes et Bach, 1985, cité par Waldinger, 1993).

Ce modèle identifie clairement une variable migratoire qui est l'économie de l'enclave ethnique. Par l'extension économique de l'enclave ethnique, les migrations internationales deviennent nécessaires pour le maintien de la compétitivité et de la reproduction de la logique de l'enclave ethnique. Nous pensons qu'on peut compter l'enclave ethnique parmi les facteurs déclencheurs des migrations d'affaires. Ces migrations d'affaires peuvent être individuelles et communautaires, dans l'optique d'aller travailler dans l'enclave ethnique et non sur les deux segments du marché du travail.

2.1.4. Le modèle interactif et le modèle de l'encastrement mixte

Waldinger et al. (1990) ont développé le modèle interactif qui montre que l'entrepreneuriat ethnique résulte d'une interaction entre les opportunités liées à l'environnement d'accueil et à l'appartenance à une ethnie d'origine. Cette prise en compte de l'origine et de l'accueil se rapproche le plus de notre réseau de territoires.

Dans la perspective de Waldinger, d'une part, l'entrepreneur immigré se développe dans un environnement où il y a une demande de la part des consommateurs et où la loi y autorise. Les consommateurs sont à la fois composés de membres communautaires et de membres non communautaires. Par contre, les politiques publiques peuvent être défavorables à l'accès de certaines activités indépendantes aux immigrés. D'autre part, ce développement est aussi lié à la transformation du réseau ethnique et social de l'entrepreneur en ressources. L'origine ethnique des entrepreneurs qui a été initialement un handicap dans la société d'accueil peut se transformer en ressources et en atout entrepreneurial. C'est l'interaction entre les opportunités économico-légales du pays d'accueil et les opportunités liées à l'appartenance à une communauté d'origine qui assure le développement de l'entrepreneuriat ethnique. En d'autres termes, la communauté crée un ensemble de réseaux de relations, producteurs de normes et d'identification communautaires, qui peut se transformer en ressources pour les entrepreneurs, compte tenu des opportunités existantes.

Ce modèle a été prolongé par la théorie de l'encastrement mixte (Kloosterman et Rath, 2001) qui montre que l'entrepreneuriat dépend du niveau d'encastrement socioéconomique de l'individu, compte tenu de l'opportunité offerte pour l'environnement d'accueil. Plus l'immigré est encastré dans des réseaux sociaux qui offrent des opportunités, plus il aura tendance à entreprendre. Ces réseaux se situent à plusieurs niveaux d'analyse : régionale, locale et nationale. Ils s'étendent du

pays d'origine au pays d'accueil, en englobant les membres communautaires, non communautaires, locaux, régionaux et nationaux.

Cette vision s'oppose à la perspective de l'enclave ethnique, où on sous-entend que le migrant serait fermé[67] et coupé du reste des membres du territoire d'accueil. C'est d'ailleurs très souvent au contact des membres non communautaires qu'il développe des opportunités d'affaires qui mobilisent ses ressources relationnelles communautaires. Notre concept de réseau de territoires capture ce modèle (interactif et de l'encastrement mixte) et crée de ce fait des opportunités d'affaires liées à l'appartenance au réseau interterritorial. Les affaires tiennent compte des normes d'origine et des normes des territoires d'accueil. Les produits commerciaux et les produits culturels s'adaptent à ces différentes normes. En réalité, c'est ce réseau interterritorial, prenant en compte à la fois les normes d'origine et d'accueil, qui est la véritable ressource que les entrepreneurs exploitent pour se développer.

Ce modèle correspond bien à la fois à notre modèle de réseaux de territoires mais aussi à notre modèle d'intégration basée sur une vision économique. L'intégration ce n'est ni l'assimilation ni le repli identitaire. L'assimilation, entraînant une rupture des liens avec les territoires d'origine, est aussi un handicap pour les immigrés qui souhaitent recourir aux ressources d'appartenance d'origine pour entreprendre. De la même manière, le repli identitaire empêche à la fois l'activation des ressources liées à la communauté d'origine et à la communauté d'accueil. Tandis que l'intégration économique, accompagnée de la captation culturelle, rend possible l'exploitation du réseau interterritorial, pour le migrant. Ce dernier modèle de réseaux de territoires a l'avantage de considérer les migrants comme un agent actif et non comme passif et victime supposée dans les modèles de la discrimination et de l'enclave ethnique. Si les modèles de la discrimination et de l'enclave ethnique ne présentent que l'entrepreneuriat pour la réussite économique des étrangers, le modèle de réseau de territoires laisse plusieurs possibilités d'ascension : que ce soit sous forme salariale ou entrepreneuriale. Dans le domaine entrepreneurial, il permet à la fois la création des entreprises sur le territoire d'accueil comme sur le territoire d'origine, ou tout simplement des entreprises transnationales.

[67] Le terme d'enclave ethnique induit en erreur, le terme économie ethnique est plus exact, comme l'avançait Waldinger (1993). Ce n'est pas une entité complètement fermée, malgré la domination interne des liens de solidarité ethnique, elle est aussi ouverte aux membres non communautaires, de par l'accès spatial mais aussi en termes de consommation.

2.1.5. Les modèles français d'entrepreneuriat

Le développement des entreprises ethniques dans les zones urbaines françaises a poussé de nombreux chercheurs français à se pencher sur cette question. Selon Emmanuel Ma Mung, sur le territoire parisien, on note une concentration de ces commerces ethniques dans certains quartiers sur le Triangle de Choisy et Belleville, et on comptait environ 3 000 entreprises chinoises en Ile de France (Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 51). Ils soutiennent aussi que la relation entre l'entrepreneuriat ethnique, le réseau familial et la circulation migratoire est particulièrement intense chez les commerçants marocains de la région du Sousse (Ma Mung et Simon, 1990).

La crise des années 70 a montré un autre visage de l'immigré qui n'est pas que le salarié célibataire isolé. Le migrant s'installe désormais à son propre compte dans un quartier, dans une ville ou dans une zone urbaine. La plupart des travaux en France sur ce thème ont été plus descriptifs qu'explicatifs. Par exemple, l'économie ethnique chinoise ou le « dispositif économique chinois » (Ma Mung, 1994) voit se mettre en place un recrutement de la main d'œuvre dans la communauté migrante de l'entrepreneur. Ce recrutement de la main d'œuvre s'accompagne de la circulation migratoire des acteurs économiques (Simon, 1976 ; Boubakri, 1981 ; Ma Mung, 1996 ; De Tapia, 1997 ; cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 50).

Les modèles explicatifs ont été en partie empruntés à l'école américaine. Plusieurs facteurs explicatifs apparaissent dans le développement des entreprises ethniques. Ma Mung (1994, p. 194) retient la crise de l'emploi. En effet, dans un contexte de segmentation accrue du marché de travail et de la sous-traitance, le chômage conduit les immigrés à créer des entreprises dans le secteur de la sous-traitance. Cette approche montre très rapidement ses faiblesses à la lecture de nos cas empiriques. De nombreux commerçants maliens s'implantent directement comme entrepreneurs dans le pays d'accueil, sans passer par la case salariale. Il s'agit plutôt de l'inscription dans une stratégie délibérée de promotion sociale liée à l'exploitation des réseaux territoriaux de l'entrepreneur. D'autres chercheurs (Péraldi, 1999 et Ma Mung, 2000) ont récemment mis l'accent sur des réseaux sociaux d'immigrés qui leur permettent de développer des commerces.

De manière générale, la grille de lecture sur les réseaux de territoires capture assez bien les modèles américains et français. Ils montrent que l'immigré peut travailler dans les entreprises du pays d'accueil sous un contrat salarial. A défaut de contrat salarial, le migrant peut aussi s'installer à son propre compte en mobilisant les ressources liées à son réseau d'origine (pays, territoire,

ethnie), à son réseau d'accueil communautaire et non communautaire. Sur la base des opportunités présentes sur le territoire d'accueil, les liens transnationaux de l'immigré sont une ressource commerciale qu'il peut activer pour la valoriser sous forme entrepreneuriale. Nous retenons que l'entrepreneuriat s'explique par une conjonction de plusieurs facteurs liés à l'appartenance au territoire d'origine et aux opportunités présentes sur le territoire d'accueil.

2.1.6. La synthèse des modèles entrepreneuriaux, confrontée à nos faits stylisés

La théorie de « l'enclave ethnique » capture assez bien les migrations communautaires, dans la mesure où la décision migratoire pour rejoindre une entreprise de l'enclave ethnique est prise par la communauté ou par l'employeur en lien avec le migrant. Il y a un contrat implicite informel, différent du contrat de travail légal en vigueur dans le pays d'accueil, qui lie le migrant à son employeur. Ce contrat consiste à travailler pour le compte de l'employeur durant sa phase d'apprentissage, jusqu'à ce qu'il s'établisse à son compte, en termes de conseils et d'aide financière.[68].

Ces migrations d'affaires peuvent être des migrations individuelles. Car un individu n'arrivant pas à s'intégrer sur les deux segments du marché du travail peut se lancer dans l'entrepreneuriat, en créant son entreprise ou son commerce. Ou bien il peut initialement migrer, non pas pour vendre sa force de travail, mais pour se lancer dans l'entrepreneuriat immigré ou dans l'entrepreneuriat transnational.

Les réseaux migratoires peuvent faciliter le parcours migratoire mais être aussi « une ressource ethnique compétitive pour la population immigrée » (Light et al, 1993, p. 30, cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998), excluant de fait les nationaux. Les réseaux deviennent des ressources migratoires et d'extension des opportunités de l'économie ethnique par le transfert de fonds des nouveaux migrants vers les pays d'accueil pour la création d'entreprises (d'emplois). Ces acquisitions créent des opportunités nouvelles pour les nouveaux et les futurs arrivants. Les réseaux permettent non seulement la création d'opportunités économiques mais aussi renforce ces opportunités par un effet cumulatif : « la présence d'emploi attire l'immigration qui renforce les emplois présents et attire l'immigration, etc…) (Dorai, Hily et Loyer, 1998, p.50).

[68] Nous allons revenir sur les migrations d'affaires dans la prochaine section.

Light et al. (1993, Cité Dorai, Hily et Loyer, 1998, p.51) avancent trois manières par lesquelles les réseaux deviennent véritablement une ressource entrepreneuriale ethnique : baisse du coût de recrutement de la main d'œuvre communautaire, circulation des informations sur la situation du marché, aide et assistance mutuelle tout au long de la chaîne de production. C'est par l'exploitation des réseaux migratoires que les communautés d'affaires se mettent en place à travers l'économie ethnique, que l'entrepreneuriat transnational prend forme dans un transnationalisme individuel, au même titre que l'entrepreneuriat immigré après l'échec d'intégration sur le segment primaire et secondaire ou quelques années pour épargner le capital initial nécessaire à la création d'entreprises.

Graphique n°6 : Typologie des migrations d'affaires

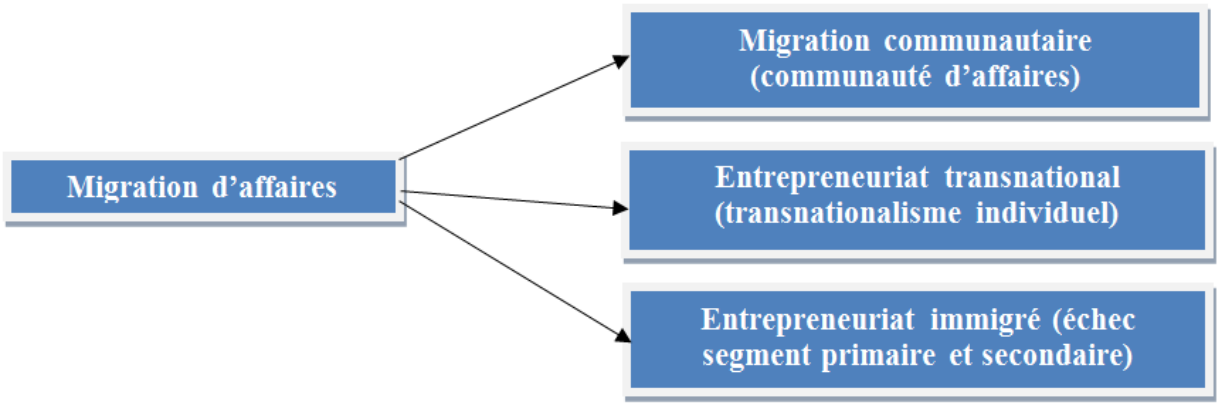

Source : fait par l'auteur

Dans les migrations d'affaires, nos observations font état de trois types d'entreprises gérées par les entrepreneurs : l'entreprise communautaire (prédominance des liens de solidarité ethnique dans sa gestion), l'entreprise classique (prédominance des liens de rationalité individualiste dans sa gestion quotidienne) et l'entreprise hybride qui concilie les deux formes.

Les différences distinctives entre les entreprises communautaires et les entreprises classiques sont basées sur les liens de solidarité ethnique (cf. tableau n° 34) et l'ancrage du dirigeant dans une communauté donnée. Selon son ancrage, l'entreprise peut soit pencher vers la gestion communautaire, soit vers la gestion classique, ou tout simplement vers la gestion hybride. Avec un ancrage communautaire « fort », le dirigeant d'entreprise adopte une forte personnalisation de la gestion de l'entreprise autour des valeurs et des normes communautaires. Sans ancrage communautaire réel, l'entreprise revêt les mêmes méthodes de gestion classique. En présence d'un « faible » ancrage, généralement, l'entreprise reste marquée par une stratégie de gestion hybride.

Tableau n° 34 : Les deux types d'entreprise dans les migrations d'affaires

Entreprise communautaire « ethnique »	Entreprise classique
- Main d'œuvre communautaire - Relation de travail, basée sur le contrat implicite - Confiance régie par les normes sociales ethniques - Grande rotation entre le patron et les employés - « Liens forts » entre les employés - Avantages du réseau communautaire : baisse des coûts de la main d'œuvre, circulation des informations non marchandisables, assistance et aide mutuelle informelle, économie de communication et de recherche de débouchés - Inconvénients du réseau communautaire : forte rigidité décisionnelle, impôt communautaire, système de prix multiples (client communautaire et non communautaire)	- Main d'œuvre du marché du travail - Relation de travail, basée sur le contrat explicite de droit conventionnel - Confiance régie par les normes écrites dans le dispositif juridique - Spécialisation des tâches entre le patron et les employés - « Liens faibles » entre les employés - Avantages du réseau marchand : forte flexibilité, prix unique résultant de la loi de l'offre et de la demande - Inconvénients du réseau marchand : manque de solidarité « hors marché », absence d'échanges de biens et services encastrés dans les réseaux

Source : fait par l'auteur

C'est dans ce cadre conceptuel que nous pensons que les entreprises de l'enclave ethnique sont majoritairement des entreprises communautaires. En effet, la relation de travail liant le patron et le salarié est basée sur une réciprocité inter-temporelle et une forte confiance régie par les normes ethniques. Ce qui fait que l'arrangement (ou la règle implicite) entre le patron et l'employé est maintenu sur le plan dynamique, c'est la force des liens. Plus les liens entre les membres du réseau (liens d'ancrage) sont forts, plus il sera possible de faire respecter l'arrangement passé entre le migrant qui s'engage à travailler pour le patron et ce dernier qui s'engage à l'installer à son propre compte à terme. Dans les entreprises communautaires de l'enclave ethnique, les « liens forts » garantissent le maintien des « contrats implicites » par les normes sociales réputationnelles et les sanctions communautaires.

Tableau n° 35 : Les facteurs explicatifs des migrations d'affaires

	Facteurs déclencheurs	Facteurs de renforcement	Facteurs de pérennisation
Migration d'affaires	Economie ethnique ou enclave ethnique Entrepreneuriat Immigré Entrepreneuriat transnational	Causalité cumulative de l'enclave ethnique Extension économique de l'enclave ethnique	Institutionnalisation de l'enclave par les membres non communautaires Communautés d'affaires Réseaux d'affaires

Source : fait par l'auteur

En définitive, nous pouvons mettre en exergue un autre type migratoire, à savoir les migrations d'affaires, qui comporte aussi des facteurs déclencheurs, de renforcement et de pérennisation des flux migratoires (cf. tableau n° 35). Cependant, nous garderons par la suite notre distinction en trois catégories (communautaire, individuelle qualifiée et individuelle non qualifiée), car les migrations d'affaires peuvent être à la fois des migrations communautaires (économie ethnique), individuelles qualifiées (échec d'intégration dans le segment primaire, stratégie individuelle d'accumulation du capital primitif nécessaire, entrepreneuriat de l'entre-deux) et individuelles non qualifiées (échec du segment secondaire, stratégie individuelle d'accumulation du capital primitif nécessaire et entrepreneuriat de l'entre-deux) (cf. tableau n° 36).

Tableau n° 36 : Les dispersions maliennes confrontées aux faits stylisés sur l'entrepreneuriat

	Facteurs de pérennisation
Migration communautaire d'affaires	Enclave ou économie ethnique
Migration individuelle d'affaires	Entrepreneuriat immigré et entrepreneuriat transnational

Source : fait par l'auteur

Par ailleurs, il convient d'établir que l'application de la nouvelle économie de la migration aux faits stylisés sur les dispersions maliennes a mis en évidence une extension nationale, voire internationale des communautés naturelles (liens naturels comme les liens du sang, par exemple communauté ethnique villageoise, créant une communauté d'esprit et de valeurs). Cette extension de la communauté naturelle débouche sur une communauté dispersée transnationale, qui devient de manière dynamique une véritable ressource à la fois migratoire et entrepreneuriale pour les membres de cette communauté.

Dans cette confrontation théorico-empirique des modèles relatifs à l'entrepreneuriat, nous pouvons avancer l'existence d'un autre type de communauté que nous pouvons appeler « communauté construite ». Les cubains de Miami de l'enclave ethnique constituent, selon notre point de vue, une communauté construite, à partir des dispersions d'hommes politiques et de dirigeants d'entreprises, entrainées par la révolution cubaine avec l'arrivée de Fidel Castro au pouvoir. Cette communauté construite à l'étranger se différencie des communautés naturelles étendues à l'étranger, par le fait qu'il s'agit de liens construits et non de liens hérités du sang comme dans la communauté naturelle (ou héritée).

Les communautés se distinguent des réseaux à plusieurs égards (cf. tableau n°37). Les communautés naturelles migratoires, les communautés d'affaires migratoires ou les communautés migratoires dispersées sont basées sur le maintien des liens et de la réciprocité communautaire. Malgré la dispersion, les liens sont maintenus avec la communauté mère (d'origine). Ces liens primaires engendrent des liens secondaires dans les pays d'accueil, entrainant une vie et des activités intracommunautaires, renforçant le sentiment de cohésion, d'unité et d'esprit commun.

Tableau n° 37 : Les différences entre communauté et réseau

	Communauté	**Réseau**
Principe organisateur	Maintien des liens communautaires du groupe	Maintien des liens interindividuels entre les membres
Instrument organisateur	Réciprocité communautaire (générationnelle et intergénérationnelle)	Réciprocité relationnelle (générationnelle)
Nature des liens	Liens hérités Liens forts Forte barrière à l'entrée Forte barrière à la sortie	Liens construits Liens forts ou faibles Forte barrière à l'entrée Faible barrière à la sortie
Type de migration	Migration communautaire	Migration individuelle
Exemples	Communautés naturelles migratoires (diversification des revenus communautaires)	Réseaux institutionnalisés de scientifiques
	Communautés d'affaires construites (enclave ethnique) Communautés politiques construites (concentration de réfugiés politiques)	Réseaux informels transnationaux souterrain
	Communautés dispersées migratoire (extension internationale de la communauté)	Réseaux d'affaires transnationaux

Source : fait par l'auteur

Dans les réseaux, ce qui anime la structure, ce sont les objectifs et les intérêts communs. Puisqu'ils sont construits et animés par ces objectifs communs, les réseaux peuvent disparaître quand ils sont atteints. Un membre du réseau peut aussi se déconnecter, en subissant les inconvénients liés au fait qu'il n'aura plus désormais les avantages du réseau. La sanction dans le réseau migratoire passe par la non-perception des avantages supposés.

Dans les communautés, ce qui anime la structure c'est le maintien durable des liens communautaires et la reproduction intergénérationnelle de ces liens. En cas de non-respect des

normes communautaires, la sanction communautaire se manifeste par les effets de réputation. La sortie est tellement contraignante, que les membres sont régis à travers le baromètre de la réputation, à l'intérieur de la communauté.

2.2. Le modèle de l'approche systémique

2.2.1. Présentation du modèle systémique[69]

En définissant la migration rurale-urbaine comme « une transformation fondamentale de la structure nodale d'une société donnée, par laquelle des individus quittent une communauté majoritairement agricole et le plus souvent de petite taille, pour une communauté plus large et à dominante non agricole » (Mabogunje, 1970, p. 152) la migration est analysée pour la première fois par la théorie générale des systèmes[70]. A travers ce cadre conceptuel, l'auteur conclue que la migration a beaucoup plus à gagner dans cette grille en termes de compréhension générale. Loin d'être exclusivement un phénomène géographique, elle est aussi un phénomène socioéconomique qui « renvoie à la modification durable des compétences, des mentalités, des motivations et comportements et qui permet à un migrant de rompre définitivement avec son milieu rural d'origine pour embrasser une existence purement urbaine » (id.). On est donc en face non seulement d'un phénomène géographique mais aussi institutionnel, grâce à l'approche systémique qui ne se limite pas aux raisons pour laquelle les individus migrent. Elle prend aussi en compte les conséquences directes et indirectes de ce processus migratoire.

Dans l'approche systémique, la migration est vue comme un système dans lequel les migrants potentiels agissent dans un univers qui a été rarement étudié par le passé. Dans cet univers, il existe un environnement rempli de stimuli (niveau de protection sociale, éducation, santé ; technologies, transports, communication, mécanisation ; conditions économiques, salaires, prix, préférences du consommateur, niveau de développement des activités industrielles et commerciales ; politiques gouvernementales, pratiques agricoles, organisation des marchés, mouvement de populations, etc.). Outre cet environnement de stimuli, le système migratoire de la zone rurale vers la zone urbaine comprend des institutions (sous-système de régulation urbaine et sous-système de

[69] Cette présentation provient de la version traduite de l'article de Mabogunje (1970) publié chez Piché (2013) et de la synthèse de Zlotnik (2003, p.70).
[70] La théorie générale des systèmes a été développée par Von Bertalanffy dans les années 50. Un système peut être défini comme un « ensemble complexe composée d'éléments en interaction, de leurs attributs et des relations qu'ils entretiennent entre eux ».

régulation rurale) et des relations socioéconomiques (mécanisme d'ajustement rural, voies de rétroaction négative et positive).

Cette manière d'appréhender le système migratoire s'applique très bien aux différents intervenants du processus migratoire. En zone rurale de départ, la famille est le système de régulation le plus important. La famille ou le groupe met en place des institutions pour contrôler le départ des migrants potentiels et influencer à distance les migrants effectifs et leur rapport avec les non migrants. Elle définit le rapport que les migrants entretiennent aussi avec la terre ancestrale, mais aussi les règles de filiation et de succession. En zone urbaine, si les représentants de la famille ou de la communauté d'origine continuent d'imposer les institutions établies par le système de régulation rural, Mabogunje (1970, p. 156) avance que « le système de régulation urbain intervient à l'autre extrémité de la trajectoire du migrant, en favorisant ou en freinant son intégration à l'environnement urbain, une intégration qui est ici de deux ordres : résidentiel et professionnel ». Dans cette perspective, l'administration peut favoriser l'intégration des migrants ruraux dans la zone urbaine, en régulant non seulement les logements décents et relativement abordables, mais aussi l'accès aux emplois en les centralisant et en les diffusant pour que les migrants ruraux puissent y accéder.

En plus de ces mécanismes de régulation, les mécanismes d'ajustement rural et urbain prennent la forme de relations socioéconomiques. En zone rurale, l'objectif de la migration c'est de pouvoir augmenter le revenu ou la production de la communauté. Ceci peut passer par des transferts financiers, des achats d'intrants agricoles et des acquisitions foncières. En zone urbaine, l'objectif c'est d'intégrer le migrant à la vie socioéconomique. Ce qui se passe par des associations de migrants et des communautés d'accueil dans la zone urbaine.

Ce modèle théorique met ainsi en avant une approche systémique de la migration qui prend à la fois en compte le migrant, les institutions, les systèmes de régulation (famille, associations, etc.), les stimuli de répulsion (surpopulation relative, détérioration des zones rurales, besoin d'argent pour payer l'impôt annuel, pour prendre une épouse, pour acheter quelques produits manufacturés ou simplement échapper au joug des coutumes locales, etc.) et d'attraction (« lumières des villes », curiosité pour la ville, volonté de gagner en admiration auprès des jeunes filles du village, etc.). La principale nouveauté dans ce modèle c'est qu'il retient un concept central issu de la cybernétique appelé « rétroaction » qui rompt définitivement avec la vision linéaire et unidirectionnelle des modèles précédents. La rétroaction est une réponse à un stimulus, les

migrations peuvent s'accentuer (en cas de rétroaction positive), ou ralentir (en cas de rétroaction négative). Ce processus se passe à l'intérieur des canaux de communication existants entre les zones urbaine et rurale, qui permettent d'intégrer instantanément le développement de stimulus dans le comportement migratoire des ruraux. Ces rétroactions positives et négatives montrent à quel point, malgré l'éloignement physique, les migrants ne coupent jamais définitivement les liens avec leur village d'origine ou leur milieu d'origine et continuent d'y envoyer des informations.

En définitive, la présentation de ce modèle montre que la migration est un système complexe qui prend en compte à la fois les dimensions géographiques, institutionnelles, environnementales et relationnelles. Il ne s'agit pas d'un phénomène unidirectionnel mais plutôt circulaire qui met durablement en relation les zones rurales et les zones urbaines. La théorie générale des systèmes permet de voir la migration en termes d'interdépendance entre composantes complexes dont la modification d'un élément se répercute sur les autres éléments. Ce système migratoire analyse la migration comme un processus qui lie les causes et les conséquences directes et indirectes. Il se distingue de ce fait des autres tentatives de théorisation qui cherchent plutôt à connaître les causes de la migration.

Ce modèle a été appliqué aux migrations internationales, à travers les travaux de la commission de l'UIESP (International Union for the Scientific Study of Population, traduction par Union Internationale pour les Etudes Scientifiques sur la Population) (Kritz et al, 1992 ; cité par Zlotnik, 2003). Il s'en dégage cinq grands principes qui régissent le système migratoire international (Buga, 2011 et Zlotnik, 2003) :

- La migration forme un espace « unifié » qui s'étend des pays d'origine aux pays de destination.
- La migration crée des relations entre le pays d'origine et le pays d'accueil.
- La migration peut avoir des impacts sur les pays d'origine.
- L'Etat a un rôle important à jouer dans le processus migratoire, soit directement via la politique migratoire, soit indirectement via les relations économiques, politiques et stratégiques internationales.
- Certains instruments rendent possible l'utilisation des facteurs à l'origine macroéconomique par des facteurs microéconomiques, par exemple c'est l'utilisation des relations globales par certains individus.

Dans cette perspective, la migration unifierait les espaces, en les étendant du pays d'origine au pays d'accueil. L'espace unifié peut avoir plusieurs significations possibles. Selon ces significations, la frontière peut aussi avoir plusieurs interprétations possibles. L'approche systémique, présentée ci-dessus, peut aboutir à deux thèses différentes.

D'une part, on peut considérer l'unification de l'espace comme une disparition des frontières de toutes sortes. Cela signifie que les migrations gomment progressivement les différences culturelles, économiques et sociales entre l'espace d'origine et d'accueil. Il y a ainsi une continuité culturelle, sociale et politique. Dans ce prolongement, il n'y a pas forcément deux espaces mais un espace unifiant les deux sous-espaces.

D'autre part, on peut entendre par unification entre l'espace d'origine et d'accueil, une mise en réseau des deux espaces. La mise en réseau ne signifie pas disparition des frontières. Les frontières physiques, sociales et culturelles restent. Seulement, la mise en réseau rend possible les possibilités de coopération et de rapprochement entre les deux espaces. L'espace d'accueil reste toujours régi par les normes du pays d'accueil et l'espace d'origine par les normes du pays d'origine.

Dans ce travail, nous accorderons une importance cruciale à cette approche de la théorie systémique dans laquelle la migration met en réseau l'espace d'accueil et d'origine. Au regard des évolutions contemporaines, nous pensons qu'il s'agit d'une approche pertinente qui capture assez bien la réalité migratoire contemporaine. De manière générale, elle crée des réseaux de territoires. Les frontières ne disparaissent pas, elles restent régies par la politique migratoire du pays d'origine et du pays d'accueil. Ce sont les acteurs qui développent différentes stratégies pour échapper aux contraintes imposées par les politiques. Ils se faufilent entre les Etats, via leur réseau et leur bonne connaissance des défaillances politiques entre les deux espaces. Ils s'adaptent aussi aux différences culturelles entre les deux mondes : ils en reconstruisent un autre à l'image de l'ancien pour limiter les souffrances liées au déracinement. L'espace n'est pas non plus mobile, il est juste reproductible.

2.2.2. La pertinence du modèle systémique en termes de captures

En confrontant cette théorie systémique à nos observations, on se rend compte que la théorie systémique est une grande avancée théorique dans la mesure où elle possède une portée explicative large. En prenant la migration comme un système, on comprend mieux les causes et les

conséquences dynamiques susceptibles de s'intégrer à la fois dans les théories géographiques, institutionnelles, sociologiques et économiques.

Pour la première fois, apparait une théorie qui arrive à expliquer autant les migrations sud-nord que sud-sud. En effet, les migrations maliennes vers la France s'expliquent par les politiques migratoires des années 60. Appelés pour les besoins de la reconstruction d'après-guerre, les migrants maliens ont développé différentes stratégies microéconomiques macroéconomiques sur la base des liens historiques, linguistiques et politiques, pour pérenniser le courant migratoire franco-malien. Certains espaces maliens et français ont été progressivement mis en réseau de manière intensive.

Les migrations sud-sud peuvent aussi être expliquées par la théorie systémique dans la mesure où elles montrent les liens entretenus entre les espaces d'origine et d'accueil. Les décisions migratoires sont prises à travers les rétroactions positives et négatives, sous l'influence des systèmes de régulation et de stimuli. En effet, les migrations peuvent être comparées à un système dans lequel les stimuli encouragent ou découragent les flux migratoires, les systèmes de régulation encadrent les migrants entre le pays d'origine et le pays d'accueil, et enfin les rétroactions qui entrevoient des canaux de communication entre pays d'origine et d'accueil. Ce fonctionnement de migrations en réseaux facilite davantage les flux migratoires. Ces explications sont à la fois applicables aux migrations externes comme externes. D'ailleurs, les migrations rurales-urbaines s'expliquant de la même manière que les migrations internes-externes nous conduisent à établir des classifications entre différents types de migrations ayant des fonctionnements similaires.

Tableau n° 38 : Lecture de la théorie systémique, à la lumière des dispersions maliennes

Types de migrants / **Types de migrations**	**Domestiques**	**Externes**
Communautaires	Réseaux de territoires	Réseaux de territoires
Individuelles qualifiées	Identification faible à leur territoire d'origine (liens faibles entre territoires)	Réseaux transnationaux de scientifiques expatriés
Individuelles non qualifiées	Identification forte à leur territoire d'origine (liens forts entre territoires)	Réseaux informels transnationaux

Source : fait par l'auteur

La thèse de l'unification croissante des espaces d'origine et d'accueil, appliquée de manière dynamique à notre typologie migratoire (communautaire, individuelle qualifiée et individuelle non qualifiée), conduit à distinguer l'apparition des réseaux de territoires (migrations communautaires), des réseaux transnationaux d'expatriés scientifiques (migrations individuelles qualifiées) et des liens transnationaux (migrations individuels non qualifiés) (cf. tableau n° 38). On note une plus ou moins forte identification à l'espace d'origine chez les migrants domestiques.

Les réseaux de territoires, les réseaux transnationaux d'expatriés qualifiés, les liens transnationaux et les identifications au territoire d'origine constituent de véritables tremplins pour faire des migrations un levier de développement et de ressources pour les pays (territoires) d'origine et pays (territoires) d'accueil. Ces processus peuvent être exploités comme des ressources individuelles voire collectives. Ces résultats doivent être mis en adéquation avec les théories normatives existantes pour avoir une plus grande solidité scientifique.

CONCLUSION SECTION 1

Au terme de cette section et du chapitre précédent, nous commençons à voir de manière longitudinale les différents facteurs explicatifs des flux migratoires selon notre typologie. On peut résumer les résultats synthétiques de notre capture théorique dans le tableau n° 39.

Concernant la migration communautaire, les facteurs déclencheurs de la migration se trouvent dans la nouvelle économie de la migration du travail (Stark et Bloom, 1985) qui montre que la migration est le produit des décisions familiales en vue de la minimisation des risques pour le groupe. Dans la littérature rencontrée, la communauté est présentée comme le décideur de l'acte migratoire, sans un approfondissement de son fonctionnement. Néanmoins, ces facteurs déclencheurs sont suivis par des facteurs de renforcement définis par la théorie des réseaux migratoires (Boyd, 1989) et de la causalité cumulative (Massey, 1990), en particulier par le sentiment de privation relative (Stark et Taylor, 1989), engendré par les premiers transferts de fonds des migrants vers les familles migrantes, à l'intérieur de la communauté (ou du groupe) d'origine, créant des flux secondaires. En réalité, ce sentiment de privation relative ne porte pas exclusivement sur la distribution des revenus de Stark et Taylor (1989), il porte aussi respectivement sur la distribution des terres, l'organisation de la production agricole et la culture de la migration.

Tableau n° 39 : Résultats de la synthèse théorico-empirique des dispersions maliennes

	Facteurs déclencheurs	Facteurs de renforcement	Facteurs de pérennisation
Migration communautaire	Nouvelle économie de la migration (Stark et Bloom, 1985)	Privation relative (Stark et Taylor, 1989) Réseaux (Boyd, 1989, Massey, 1990) Ressources collectives (communautaires) migratoires	Structure sociale (Massey, 1990) Institution migratoire (Guilmoto et Sandron, 1999) Réseaux de territoires, coprésence et opportunités intermédiaires
Migration individuelle qualifiée	Economie néoclassique (Sjaastad, 1962) Théorie du capital humain migratoire	Attraction/répulsion (Lee, 1966) Modèle informationnel (Wolpert, 1965) Transnationalisme (Glick-Schiller et al. 1992 ; Portes, 1997)	Consolidation des réseaux transnationaux scientifiques et intellectuels Coprésence et opportunités intermédiaires
Migration non qualifiée	Théorie des attentes (Fishbein, 1967) Modèle de l'imaginaire géographique (Berninghauss et Seifert-Vogt, 1987) Théorie du cycle de vie migratoire	Causalité cumulative imaginaire sous forme «d'exubérance irrationnelle» ou de «comportement moutonnier»	Institutionnalisation du modèle imaginaire et géographique Réseaux transnationaux d'expatriés et opportunités intermédiaires

Source : fait par l'auteur

Dans la communauté rurale, l'achat de la terre est la cible privilégiée des dépenses des migrants, pour le prestige social de cet achat et pour la préparation d'une retraite future. Dans cette perspective, l'émigration entraîne plus d'acquisition de terres par les familles migrantes, ce qui réduit les terres cultivables, et entraîne doublement une seconde vague de pression migratoire par surplus de main d'œuvre dégagée et par sentiment de privation relative des familles non migrantes. De la même manière, l'investissement des fonds d'émigrés dans les outils d'intensification agricoles (machines, irrigation, engrais, insecticides, etc.) crée des migrations supplémentaires, à travers l'effet de surplus de main d'œuvre et de privation relative des familles non migrantes. De manière encore auto-cumulative, la migration change les perceptions culturelles et les visions des familles et des communautés migratoires. Ce qui entraine plus de migrations de la part des individus ou des familles ayant déjà une certaine expérience migratoire. La culture de la migration,

en se diffusant dans la société d'accueil, favorise la migration, indépendamment des facteurs déclencheurs.

Les flux initiaux engendrés par les facteurs déclencheurs et les flux secondaires par les facteurs de renforcement créeront le réseau migratoire entre les pionniers et les plus nouveaux envoyés par la communauté qui parvient de ce fait à envoyer d'autres membres plus facilement avec le concours des « migrants déjà installés » (théorie des réseaux migratoires). Les coûts et les incertitudes de la migration commencent à baisser, ainsi que les risques collectifs liés à la mono-spécialisation agricole familiale. Ce réseau et ces facteurs cumulatifs engendrent de nouvelles migrations renforçant les liens entre la région d'origine et d'accueil, en particulier en diffusant largement la culture de la migration. Ces facteurs de renforcement sont aussi suivis des facteurs de pérennisation qui institutionnalisent fortement la migration. Sans être fortement séquentiels, ces trois facteurs s'entremêlent mais s'affirment plutôt à des phases différentes de la migration communautaire. La migration, en produisant une structure sociale migratoire (Massey, 1990), produit des institutions sociales qui assurent son fonctionnement (Guilmoto et Sandron, 1999). La « transaction migratoire » initiale, sous forme de « contrat implicite » entre les migrants et les non migrants, se fait respecter par « l'institution migratoire » qui n'a fait que produire des règles pour pérenniser la logique initiale de la communauté d'origine. Un jeu codé se met en place entre les stratégies individuelles et les stratégies communautaires. Les théories actuelles approfondissent très peu cette rationalité stratégique individuelle et communautaire. Nous tenterons d'y remédier dans les prochains chapitres, en montrant la rationalité communautaire et les mécanismes de sanction qui disciplinent le comportement individuel.

Concernant les migrations individuelles qualifiées, les facteurs déclencheurs font appel à la théorie néoclassique (Sjaastad, 1962) qui analyse la migration comme le résultat d'une décision individuelle. La migration est ainsi perçue comme un investissement en vue de rentabiliser les dépenses d'acquisition du capital humain, ou tout simplement en vue d'acquérir davantage de capital humain pour accélérer la promotion sociale. Ce type de migration, représentant une sélection positive de par les compétences intrinsèques, s'autonomise de la structure familiale et communautaire, malgré l'abondance du discours sociologique sur la prise en compte des non migrants. Ces facteurs déclencheurs sont secondés des facteurs de renforcement qui s'appuient sur des réseaux avec les « non migrants » qualifiés, sur fond d'une combinaison entre les facteurs d'attraction, de répulsion, d'obstacles intermédiaires et de caractéristiques individuelles (Lee, 1966). Ces réseaux ne sont ni des réseaux familiaux à la Boyd (1989), ni des réseaux créant de la

causalité cumulative ou de la structure migratoire à la Massey (1990). Les fonctions de ces réseaux se limitent aux échanges d'informations sur les destinations possibles, sur les nouvelles interpersonnelles, les nouvelles du pays d'origine, puis aux échanges intellectuels et scientifiques.

Ces réseaux créent des liens transnationaux (Glick-Schiller, Basch et Szanton-Blanc, 1992, Portes, 1997 ; cité par Delcroix et Bertaux, 2012) qui accélèrent les proximités entre différents espaces. En envoyant diverses informations dans le pays d'origine, les migrants potentiels, de par leur capacité de traitement de l'information (Wolpert, 1965, cité par Piguet, 2013) et leur personnalité migratoire (Boneva et Frieze, 2001, cité par Piguet, 2013), préparent soigneusement leur projet migratoire, en mobilisant les ressources nécessaires à leur investissement dans le but de maximiser les effets de retour et de minimiser les coûts (Sjaastad, 1962). Les facteurs de pérennisation se trouvent dans une meilleure structuration des réseaux de migrations qualifiées. La consolidation de ces réseaux contribue à une meilleure planification de la migration qualifiée : de la formation aux différentes destinations migratoires, ainsi qu'aux stratégies de retour. En plus de ces réseaux transnationaux de migrants qualifiés, la concentration des cerveaux dans les régions d'accueil entraîne plus de pressions migratoires dans les régions d'origine. D'une part, la concentration élève le taux de croissance économique dans la région d'accueil et le baisse dans la région d'origine, ce qui favorise ainsi la migration, laquelle migration favorise de manière cumulative d'autres migrations du fait de la croissance économique. D'autre part, la concentration entraîne l'excellence : pour atteindre l'excellence et la réalisation de ses projets scientifique, la migration s'impose de manière naturelle. Ce qui draine les scientifiques vers les endroits où il y a une majorité de scientifiques, au nom de la reconnaissance scientifique et de la réalisation personnelle.

Enfin, pour les migrations individuelles non qualifiées, les facteurs déclencheurs montrent toute la pertinence de la théorie des attentes (Fishbein, 1967, cité par Piguet, 2013) et du modèle de l'imaginaire géographique (Berninghaus et Seifert-Vogt, 1987, cité par Piguet, 2013). Ces migrants, de par leur forte propension à la prise de risque, et de leur capacité cognitive limitée pour traiter la masse d'informations et de stéréotypes existants sur les différentes destinations, développent une forte attente de la migration en vue de leur conférer un nouveau statut social en faveur de la richesse économique et du pouvoir basés sur l'Eldorado où « tout devient facile ». Ces facteurs vont en s'aggravant avec le temps, en créant de manière cumulative des facteurs de renforcement. Les premiers jeunes partis, grâce à leur forte personnalité migratoire et leur propension au risque, véhiculent leur réussite migratoire comme des « success stories ». La réalisation de leur « rêve migratoire » est ainsi comparée au « rêve américain » de réussite. Par

peur de décourager les autres dans leur projet migratoire, les premiers font fi lors de leur retour des coûts et des difficultés de la migration. Ces facteurs de renforcement créent encore de manière cumulative des facteurs institutionnels de la migration comme indispensables à toute réalisation personnelle. Ces facteurs créent des nouveaux comportements et personnalités qui conçoivent la migration comme la seule manière de pouvoir vivre les privilèges de l'ascension sociale. Les théories de « place utility » interviennent dans ce mécanisme psycho-institutionnel, en émettant des normes qui accordent sans fondement plus de « stress résidentiel » (Wolpert, 1965, cité par Piguet, 2013) aux lieux d'origine, et de « satisfaction résidentielle » (Speare, 1974 ; Goldstein et Frey, 1975 ; Deane, 1990 ; cité par Irwin et al, 2004, p. 657) aux localités d'accueil. Les facteurs d'attraction liés au lieu d'accueil et les facteurs de répulsion liés au lieu d'origine (Lee, 1966) deviennent très importants.

Au-delà de ces faits stylisés issus de la confrontation entre les théories existantes et nos observations empiriques, il convient de noter que les théories migratoires nous montrent d'autres faits stylisés sur les rapports qu'entretiennent les migrants avec « ceux restés» dans le pays d'origine et « ceux résidents » sur le territoire d'accueil.

Dans le tableau n° 40 se trouvent les rapports qu'entretiennent les migrations communautaires avec leur territoire d'origine et leur territoire d'accueil. Dans la migration communautaire, selon que l'on soit en présence d'un contrat migratoire simple ou élargi, les rapports diffèrent. D'une part, dans le cadre d'un contrat migratoire simple, le migrant s'engage à transférer des ressources vers le non migrant. Au paiement de sa redevance, il peut se libérer de cette contrainte ou rentrer dans une logique de réciprocité générale. Avec les autres migrants dans le même pays d'accueil, il a un engagement facultatif. D'autre part, dans le cadre d'un contrat migratoire élargi, l'engagement du migrant pour transférer des ressources aux non migrants est obligatoire. Ces engagements se poursuivent dans leur rapport avec les migrants, ce qui engendre une extension de la communauté sur le pays d'accueil et sur les différents espaces de transit. Dans un processus de migration graduelle (étape par étape), on assiste à plusieurs communautés migratoires entre lesquelles les migrants transitent d'un endroit à un autre (réseaux des communautés migratoires). Et, dans un processus de migration par « saut » (on quitte une zone A pour une zone B), on assiste à une extension de la communauté d'origine. Ces réseaux de communauté et l'extension de la communauté d'origine facilitent de nouvelles migrations, en les régionalisant et en organisant une circulation régionales des transferts de ressources entre territoire d'origine et territoire d'accueil.

Tableau n° 40 : Les rapports des migrants communautaires, avec « ceux restés » dans le pays d'origine et « ceux résidents » dans le pays d'accueil

	Attachement	Intégration
Migration communautaire	Engagement obligatoire entre le migrant et le non migrant (CM simple), jusqu'au paiement de la redevance Engagement obligatoire entre le migrant et les non migrants (CM élargi) Institution migratoire, structure sociale migratoire avec réciprocité bilatérale (CM simple) et réciprocité généralisée (CM élargi), valeur subjective accordée au contexte local	Intégration économique dans le pays d'accueil et maintien culturel vis-à-vis du pays d'origine Engagement obligatoire entre le migrant et les autres migrants (CM élargi) Engagement facultatif entre le migrant et les autres migrants (CM simple) Primauté de l'intégration économique, Continuité culturelle de la communauté d'origine, Extension de la communauté d'origine

Source : fait par l'auteur

Dans la migration individuelle qualifiée, l'engagement envers « ceux qui sont restés » est facultatif (voir tableau n° 41). Même en cas de contrat migratoire simple, l'engagement se tient envers le bailleur. Après remboursement, l'engagement devient facultatif envers ce dernier. Ces migrants ne sont pas dans une situation de continuité culturelle mais plutôt de captation culturelle. Ils sont plutôt intégrés dans des engagements transnationaux scientifiques.

Tableau n° 41 : Les rapports des migrants individuels qualifiés, avec « ceux restés » dans le pays d'origine et « ceux résidents » dans le pays d'accueil

	Attachement	Intégration
Migration individuelle qualifiée	Engagement facultatif en faveur des non migrants Sentiment de redevabilité vis-à-vis du pays d'origine	Intégration économique et culturelle élevées dans le pays d'accueil Engagement faible en faveur des autres migrants Forte insertion et fort engagement dans les réseaux scientifiques

Source : fait par l'auteur

Les migrants individuels non qualifiés, à l'origine motivés par les attentes migratoires, développent des engagements à caractère démonstratif envers « ceux qui sont restés » pour afficher leur ascension sociale (voir tableau n° 42). Lorsqu'il y a un contrat migratoire, l'engagement peut revêtir un caractère obligatoire. Au niveau de « ceux résidents » dans le pays d'accueil, on assiste à une insertion dans les réseaux migratoires nationaux avec contrat migratoire, ou à des engagements facultatifs sans contrat migratoire.

Tableau n° 42 : Les rapports des migrants individuels non qualifiés, avec « ceux restés » dans le pays d'origine et « ceux résidents » dans le pays d'accueil

	Attachement	**Intégration**
Migration individuelle non qualifiée	Engagement démonstratif en faveur des non migrants (sans CM) Engagement obligatoire en faveur des non migrants (avec CM) Besoin de reconnaissance sociale et de promotion sociale	Intégration économique, et culturelle moyennes dans le pays d'accueil Engagement facultatif en faveur des autres migrants (sans CM) Insertion dans les réseaux migratoires nationaux (avec CM)

Source : fait par l'auteur

SECTION 2 : LES RESEAUX DE TERRITOIRES ET D'ESPACES

Si Mabogunje est connu comme le père fondateur des modèles systémiques, parce qu'il l'a en premier théorisé ; d'autres auteurs ont travaillé sur cette notion de système migratoire (Fawcett, 1989, Kritz, 1992, Simon, 1995, cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998). Cette notion prend en compte le lien entre deux lieux liés par les flux et les contre-flux de personnes, les interconnexions entre l'espace d'origine et le (ou les) espace(s) d'accueil(s) et la mise en relation des facteurs économiques, politiques et sociaux. Cette analyse systémique nous a conduits à un ensemble de réseaux : réseaux de territoires (pour les migrations communautaires), réseaux transnationaux d'expatriés qualifiés (pour les migrations individuelles qualifiées) et les réseaux informels transnationaux (pour les migrations individuelles non qualifiées). Ces différents réseaux impliquent une intégration progressive des différents espaces d'origine et d'accueil. Cette intégration n'est pas qu'économique, elle est politique, culturelle, idéologique voire sociétale.

1. Les enjeux dynamiques de la territorialisation des flux migratoires

1.1. La question régionale dans notre typologie migratoire

Nos constats empiriques soulèvent le problème de régionalisation des flux migratoires, qui se lit facilement avec la théorie systémique. Les flux, quittant une région d'origine vers une région d'accueil, mettent durablement en réseau les espaces d'origine et d'accueil. Par l'effet réseau, les primo-migrants aident d'autres migrants à faciliter leur parcours migratoire, via leurs ressources migratoires. A travers ces mêmes ressources, les migrants envoient des ressources vers le lieu d'origine. Dans les migrations communautaires, ce processus se réalise par l'exécution du contrat migratoire et par les mécanismes incitatifs de l'institution communautaire. Dans les migrations communautaires, on peut avancer la mise en place d'une communauté de territoires par la mise en réseau dynamique des facteurs politiques, économiques et culturels du lieu de départ et des lieux d'accueil. Dans les migrations individuelles qualifiées, les réseaux transnationaux de scientifiques permettent l'exploitation de ressources cognitives de part et d'autre. Enfin, les migrations individuelles non qualifiées rendent l'exploitation des ressources du territoire d'origine comme du territoire d'accueil.

En ayant recours aux concepts de la science régionale, nous pouvons lire les migrations spatiales (individuelles) et territoriales (communautaires) sous le prisme de la théorie systémique. Dans les Leçons d'économie contemporaine, Ivan Samson (2009) explicite ces trois notions d'espace : espace-distance, espace-lieu et espace-vécu. Ces différents espaces peuvent être considérés comme des espaces migratoires.

L'espace-distance met en avant la notion de distance physique séparant deux points. Cette distance constitue des coûts de transaction. Ainsi, les firmes ayant entre elles des coûts de transaction relativement bas, trouveront des avantages à rester dans une certaine proximité, en tissant des relations entre elles. Cette tendance aboutira aux SPL, les clusters et les pôles de compétitivité.

La migration individuelle, dans cette perspective spatiale, est en réalité une manière de profiter des densités économiques des clusters, des SPL et des pôles de compétitivité. Par les liens transnationaux, les flux migratoires établissent progressivement des réseaux de part et d'autre. Cette mise en réseau est potentiellement source d'effets de captation vers les territoires d'origine ou de captation inverse des territoires d'origine vers les territoires d'accueil.

L'espace-lieu développe l'idée que chaque espace économique est associé à un lieu. Ces lieux sont considérés comme des points qui vont être représentés par les firmes et les nations. Ils seront associés à des lieux de concentration et d'accumulation. Cette tendance va aboutir aux analyses sur la métropolisation et la localisation des entreprises. Quant à l'espace-vécu, il fait référence à toute l'histoire qui a été vécue dans un territoire et qui s'exprime dans la culture, dans les mentalités et dans les compétences des acteurs. Cet espace est un espace-projet qui généra un territoire, à travers les stratégies et les interactions des acteurs (publics et privés). Cette tendance du territoire a développé l'approche de la compétitivité territoriale et de la gouvernance locale. Ces approches font intervenir dans leurs analyses la notion de ressources territoriales.

Dans notre perspective, les migrations quittent un territoire pour en rejoindre un autre. Les migrants se déplacent pour rejoindre ces zones de densité économique où on trouve une forte concentration des entreprises et une forte métropolisation. Les espaces de départ, s'ils sont des territoires, impliquent que les migrants se déplacent avec le vécu, l'histoire, la culture et le projet lié à ce territoire. C'est dans ce sens que les migrations territoriales impliquent toujours un attachement fort au territoire-vécu d'origine.

Ainsi, les territoires d'origine, mis en réseau avec ces territoires de concentration économique et de métropoles, permettent de s'intégrer et d'exercer aussi des effets de captation unilatérales et réciproques. Par les migrants, les territoires d'origine des flux migratoires entrent ainsi en situation de captation des ressources d'autres territoires. Cette analyse régionale des flux migratoires montre que les migrants peuvent appuyer le développement local de leur territoire d'origine.

Or, depuis longtemps, la science régionale a mis au point un arsenal conceptuel et théorique, (sans mentionner les ressources mobilités et les ressources captées par les acteurs mobiles). Dans la science régionale, les auteurs ont mis en avant le processus de développement local (Pecqueur, 1987, 1996, 2000), par opposition au processus macroéconomique des années soixante. La grande entreprise était privilégiée, au détriment des PME, en raison des effets d'entrainement qu'elle était capable de jouer sur l'environnement économique. Ces projets d'industrialisation, basés sur la grande entreprise, et les pôles de croissance de Perroux (1969), ont buté sur la crise du fordisme dans les années soixante-dix.

Cette crise a entraîné l'apparition d'une nouvelle forme de développement basée sur le développement territorial. Pour Pecqueur (2000), le développement territorial désigne tout « processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire ». Contrairement au développement étatique « par le haut », le modèle de développement par « le bas » privilégie la mise en réseau des acteurs formels et informels, accompagnés des relations culturelles et économiques denses entre eux. L'espace n'est plus passif, il est conteneur des ressources qui ne sont plus données mais construites par l'interaction entre les acteurs formels et informels. Ces nouvelles dynamiques de développement endogène s'appuient sur des réseaux de petite et de moyenne entreprises concentrées spatialement sur un territoire et ayant parfois les mêmes activités ou parfois des activités complémentaires.

Les migrations communautaires, par le contrat initial « implicite », entre « ceux qui partent » et « ceux qui restent », sont déjà dans une logique de développement territorial. Les migrants doivent permettre au (à la) territoire (communauté) d'origine de s'adapter et d'absorber les chocs exogènes. En cas d'urgence ou de crises, les premières actions de mobilisation proviennent des migrants. De plus, les associations de migrants, sur la base de leur culture et origine territoriale communes, mobilise les acteurs pour le développement du territoire d'origine. Cette mobilisation peut être formelle (associations de migrants, coopération décentralisée, etc.) ou informelle (réseau communautaire). Ce processus de développement local du territoire d'origine par les migrations communautaires est une stratégie « ex ante » de développement intentionnel. Les ressources captées et transférées vers le territoire d'origine sont des ressources intentionnellement envoyées afin d'aider « ceux qui sont restés », en fin de compte la communauté d'origine.

Les migrations individuelles sans contrat migratoire, s'inscrivant initialement dans une migration spatiale, en considérant l'espace en termes de coût-distance, ne deviennent des ressources de développement local que de manière « ex post ». En effet, c'est la constitution en réseaux et la valorisation collective et individuelle de l'espace d'origine qui produit de manière non intentionnelle et intentionnelle des captations des ressources de l'espace d'accueil vers l'espace d'origine. Cette mobilisation individuelle et collective transforme aussi l'espace d'origine en territoire, à travers les investissements réels, symboliques et imaginaires réalisés par les liens transnationaux maintenus.

La prise en compte des faits empiriques qui posent problème comme celui de la régionalisation des flux migratoires engendre l'utilisation des outils de la science régionale. Ces derniers arrivent à expliquer la dimension régionale de la migration, non prise en compte dans les théories existantes sur les migrations internationales. Cela nous amène aussi à considérer les migrants comme des ressources territoriales de développement intentionnel ou non intentionnel du territoire d'origine.

Si l'espace n'est pas exclusivement physique, il faut noter qu'il incorpore une dimension socioculturelle à tel point que les acteurs développent un ancrage économique (pour les entreprises) et un ancrage culturel (pour la population locale). Ces ancrages concentrent un certain nombre d'activités sur un territoire et entrainent la mobilisation des acteurs en faveur de la valorisation des ressources du territoire et de son développement économique. Les migrants créent de la proximité d'une part avec les ancrages économiques et d'autre part avec les ancrages socioculturels. Ces proximités permettent de capter des ressources liées à l'ancrage économique vers des lieux porteurs de l'ancrage socioculturel. Les migrants deviennent donc des agents capteurs des ressources exogènes pour mieux valoriser l'utilisation des ressources endogènes.

1.2. La mise en réseau des ressources territoriales

La prise en compte de l'espace dans l'analyse économique a surtout été popularisée par l'économiste Alfred Marshall (1890). Dans ses Principes d'Economie Politique, Alfred Marshall consacre tout un chapitre à la question spatiale. Dans son analyse sur les localisations industrielles, les firmes s'implantent dans des lieux où résident les « économies d'échelle » dans une atmosphère, qu'il appelle « économie externe ». En d'autres termes, ces « économies d'échelle » proviennent des effets externes liés à un espace économique où résident les firmes, et grâce à leurs proximités, les relations développées entre les firmes vont permettre d'augmenter considérablement leur productivité. Ces externalités liées à un espace qu'on appelle « externalités spatiales » renforcent la compétitivité d'une entreprise qui se trouve sur cet espace.

Cette compétitivité liée à un espace aboutit à l'idée de la compétitivité des territoires. Dans cette approche que nous défendons, le territoire est un espace-lieu doté de ressources et un espace-vécu doté de normes sociales. Les ressources et les normes sociales sont enracinées dans le territoire. Parmi les ressources, on trouve des matières premières, des compétences et des relations. Les normes sociales, produites dans le temps, sont le fruit de l'histoire. Ces deux éléments sont mobilisés par les acteurs. Ils sont économiques, sociaux et institutionnels. Ce sont eux qui

construisent et vivifient le territoire, en lui donnant un projet et en mobilisant les moyens, les compétences et l'énergie nécessaires.

Ces éléments montrent que le territoire n'est pas qu'un fragment d'espace, il est aussi un ensemble de proximités géographiques (facilités de communication), de proximités économiques (relations denses entre entreprises), de proximités institutionnelles (normes, références, comportements). L'espace est doté de ressources génériques (Pecqueur et Colletis, 2004) que l'on peut retrouver sur d'autres espaces. Tandis que le territoire est doté de ressources spécifiques (Pecqueur et Colletis, 2004), non transférables sur d'autres territoires. Le territoire porte ainsi des externalités spatiales spécifiques, non transférables, qui lui donnent une compétitivité particulière. La compétitivité d'un territoire repose ainsi sur des ressources endogènes propres au territoire.

Dans ce travail, la régionalisation des flux migratoires entraîne la prise en compte de ces travaux de l'économie territoriale ou de la science régionale dans les théories des migrations internationales et vice-versa. En effet, les migrations signifient d'une certaine manière la création d'une proximité entre le lieu d'origine et le lieu d'accueil. Cette proximité crée une mise en réseau fort pour les migrations communautaires avec contrat migratoire élargi et une mise en réseau faible pour les migrations individuelles sans contrat migratoire. Cette mise en réseau porte sur les économies externes, les entreprises, les ressources territoriales, les normes sociales, les matières premières, les compétences, l'histoire, les ressources génériques, les ressources spécifiques, etc.

Cette mise en réseau de différentes ressources rend possible la captation de part et d'autre par les migrants. Le territoire d'origine, comme le territoire d'accueil, étant marqués par une triple proximité géographique, économique et institutionnelle, la compétitivité d'un territoire par rapport à un autre crée des inégalités en termes d'opportunités qui déclenchent des flux migratoires. Ce qui crée de manière cumulative des réseaux entre territoires et conduit à des effets de réseau migratoire. Chaque territoire note des relations (internes, intracommunautaires) économiques, sociales et culturelles denses à son sein, mais aussi des relations (externes, extracommunautaires) avec d'autres territoires. Ces relations externes passent, dans notre analyse, par les liens migratoires qui unissent les hommes d'affaires, les entreprises, les institutions, bref les acteurs qui vitalisent les différents territoires. Ces relations externes créent une nouvelle proximité géographique, institutionnelle et économique, différente des proximités existantes sur chaque territoire. Ces nouvelles proximités ne créent pas un nouveau territoire mais plutôt un réseau de territoires qui met aussi en réseau les actifs et les ressources de chaque territoire.

1.3. De la captation des ressources classiques à la captation des ressources territoriales

Si les migrants peuvent être considérés comme des ressources de développement de leur territoire d'origine, cela signifie qu'ils sont des agents capteurs de ressources. Après avoir capté les ressources par les proximités multiples, ils transfèrent les actifs de cette captation vers leurs territoires d'origine. Compte tenu de leur proximité avec le territoire d'origine, ils peuvent capter des ressources du territoire d'origine vers le territoire d'accueil. On peut à nouveau essayer de lire ces faits empiriques constatés par la théorie des ressources territoriales en économie spatiale, au profit des théories migratoires et vice-versa.

Dans leur article sur les facteurs de la concurrence spatiale et la construction des territoires, Pecqueur et Colletis (2004) distinguent le territoire et l'espace, à travers un diagnostic des formes d'actifs et de ressources qui s'y trouvent. Ce diagnostic permet de distinguer l'avantage compétitif potentiel d'un territoire. La compétitivité est tout de même à différencier de la notion d'attractivité qui est volatile, précaire.

Ivan Samson (2009, p. 206), dans les Leçons d'économie contemporaine, clarifie les distinctions entre ressources et actifs, à partir des travaux précurseurs de Pecqueur et Colletis (2004). Les actifs sont des facteurs productifs en activité, alors que les ressources sont des facteurs à révéler et à organiser. Autrement dit, les ressources existent à l'état latent alors que les actifs sont des ressources en activité. Cette distinction entre ressources et actifs montre le rôle crucial que jouent les acteurs dans la révélation, l'activation des ressources et la transformation des ressources en actifs. Par ailleurs, les ressources et les actifs peuvent être spécifiques ou génériques. La différence entre ces deux formes réside dans leur degré de transférabilité. Les actifs/ressources génériques sont transférables d'un territoire vers un autre, car les coûts de transferts peuvent être récupérables. Les actifs/ressources spécifiques ont des coûts de déplacements irrécupérables, ce qui induit qu'ils soient spécifiques à un territoire. Par contre, si les actifs comme les ressources spécifiques ne sont pas transférables, les actifs spécifiques peuvent être reproductibles ailleurs, contrairement aux ressources spécifiques qui sont non reproductibles. Dans ce sens, ce sont les ressources spécifiques qui fondent la compétitivité et le développement d'un territoire. Les stratégies basées sur les ressources spécifiques créent des facteurs de différenciation sur les marchés mondiaux avec les autres territoires.

Dans notre thèse, contrairement aux théories existantes, nous pensons que les migrations sont une manière pour les territoires d'origine d'accéder aux ressources des territoires d'accueil. Le diagnostic précédent des ressources territoriales met en évidence les ressources endogènes. Notre raisonnement montre que les acteurs externes peuvent accéder aux ressources et aux actifs d'un territoire, comme les acteurs internes. Ceci introduit une nouvelle typologie : ressources (actifs) endogènes vs ressources (actifs) exogènes, ressources (actifs) internes vs ressources (actifs) externes. L'intégration des territoires par les flux migratoires conduit à une nouvelle intégration des ressources territoriales. Désormais, les territoires peuvent se baser sur les ressources externes pour se développer. Une stratégie de développement ne se base plus uniquement sur des ressources endogènes. Une combinaison des deux types de ressources peut aussi être source d'avantages comparatifs et compétitifs à la fois pour les territoires et les organisations s'inscrivant dans ce réseau de territoires.

Ainsi, nous voyons que la mise en réseau des territoires représente une potentialité qu'il faut exploiter, à travers la captation des ressources. Une fois l'intégration économique réussie, c'est-à-dire lorsque le migrant se trouve en situation de capter des ressources, c'est alors que la mise en réseau devient une ressource exploitable. Le réseau de relations tissées entre les territoires d'origine et d'accueil est une ressource car les acteurs peuvent en tirer bénéfice. La dispersion devient une ressource (Ma Mung, 1999) que le territoire d'origine peut capter, à travers des réseaux préétablis, à la suite de la phase migratoire. Contrairement à l'approche développée par Ma Mung (1999) qui considère la dispersion comme une ressource au niveau national, nous pensons que la dispersion est aussi une ressource territoriale, à travers l'introduction de faits empiriques sur la régionalisation des flux migratoires.

Cette ressource territoriale, que sont les migrants, peut être considérée comme un paradigme qui est source d'avantages spécifiques. Les migrants sont une ressource qui existe à l'état latent, c'est-à-dire à partir du moment où les acteurs prennent conscience des potentialités de gains énormes liés aux migrants. Cette ressource est générique dans la mesure où tous les territoires ont des migrants. Pour qu'un territoire puisse avoir cette ressource générique, il suffit d'adopter des politiques migratoires expansionnistes. Cependant, tous les territoires ne produisent pas des réseaux structurés de migrants. Les migrations communautaires produisent des réseaux très structurés, avec une communauté de territoires de liens forts. Les migrations individuelles sans contrat migratoire produisent des réseaux non structurés de « liens faibles », dont l'exploitation en tant que ressource peut être problématique. La captation peut être renforcée en apportant une

meilleure structuration des réseaux de migrants dans le territoire d'accueil, ainsi qu'une meilleure organisation des liens avec le territoire d'origine.

Les actifs génériques pour les migrants résident dans la captation financière. La plupart des territoires produisant des migrants reçoivent des transferts de fonds de migrants (TFM) qui constituent une manne financière importante. Les actifs spécifiques sont plutôt des réseaux structurés qu'on ne retrouve pas dans toutes les migrations. Ces réseaux sont des ressources spécifiques qui peuvent servir au développement de leur territoire d'origine. Les actifs spécifiques conséquents sont des transferts non financiers, c'est-à-dire cognitifs, symboliques, organisationnels, etc., mais aussi la reproduction des ressources sur le territoire d'origine pour reconstituer celui-ci à l'image du territoire d'accueil (cf. tableau n° 43).

Tableau n° 43 : Typologie des ressources liées aux flux migratoires pour le territoire d'origine

	Génériques	**Spécifiques**
Ressources	Migrants	Réseaux structurés communautaires Réseaux d'expatriés scientifiques Réseaux d'entreprises Réseaux de territoires
Actifs	Transferts financiers	Transferts extra-financiers Ressources reproduites Territoires reproduits

Source : inspiré de Pecqueur et Colletis (2004)

A travers cette typologie des ressources liées aux migrants, on voit que l'intégration des ressources et des territoires par les flux migratoires offre de nouvelles perspectives de rattrapage économique aux territoires d'origine. Une stratégie de développement local qui prend en compte les flux migratoires bouleverse les deux paradigmes (Systèmes productifs localisés et métropoles) développés ces vingt dernières années par la science régionale.

2. La mise en réseau des paradigmes de la science régionale

2.1. Les migrations et les avancées conceptuelles de la science régionale

Nous pensons qu'une stratégie de développement local doit aussi être appuyée sur un diagnostic des ressources externes comme les migrants. Cette ressource externe peut changer radicalement le projet du territoire. Dans le cas des Soninkés de la région de Kayes et de Koulikoro, la plupart des projets territoriaux sont initiés, discutés et financés par les membres résidant à l'extérieur du territoire d'origine. Ces membres, maintenant des liens avec leur territoire d'origine, élaborent des projets de développement local constitutifs de l'identité du territoire. Ce projet s'établit dans une situation de proximités avec d'autres territoires, qui implique des effets de réseau qui doivent être nécessairement intégrés dans le diagnostic territorial et dans le projet de développement local.

Ivan Samson (2009, p. 217) introduit le développement local, en rappelant la résilience des petites entreprises en Italie, dans les périodes de crise économique, contrairement aux grandes entreprises. L'inscription des entreprises dans les zones d'industrialisation diffuses leur permet de mieux résister aux crises que les grandes entreprises sans inscription spatiale. A partir de ce constat, les travaux des économistes contemporains ont développé deux paradigmes (organisation productive localisée et métropolisation) pour rendre intelligible ces observations.

Le paradigme de l'organisation productive localisée tire ses origines conceptuelles dans le district industriel de Marshall. L'organisation productive localisée est basée sur les proximités (physiques, économiques et institutionnelles), en plus des externalités et des économies d'agglomération afférentes. Il existe de nombreuses formes d'organisation productive qui suivent les mêmes logiques, tout en différant par la densité des interactions locales et la nature des externalités territoriales : « District industriel, milieu innovateur, système productif, district technologique, technopole, cluster, etc. » (Samson, 2009, p. 217).

Le modèle fondateur du paradigme qui est le district industriel marshallien montre que les performances d'une entreprise ne dépendent pas exclusivement de son organisation et de sa division du travail. Dans les principes d'économie, Marshall (1890) développe l'idée que la performance peut provenir de l'insertion d'une entreprise dans une aire géographique. Ce lieu de regroupement d'entreprises, avec tous les genres de proximités entre entreprises (marché du travail, des capitaux, techniques de production, diffusion de l'innovation, diffusion des secrets de

l'industrie, débouchés de production, informations sur les nouveaux marchés, apprentissages de nouvelles technologies, relations de confiance, réduction des coûts de transaction, partages d'idées et d'expériences, etc.), crée une atmosphère propice à l'apprentissage collectif. Ces externalités territoriales assurent une compétitivité certaine aux territoires et aux entreprises résidantes. Ce modèle territorial a été retrouvé en Italie (à travers Prato) puis par la suite dans le monde entier (la Vallée de l'Arve, la Silicon Valley).

Sans décrire de manière exhaustive ces formes d'organisation productive localisée, nous avons pour objectif de montrer que les migrations peuvent en effet créer des réseaux entre les territoires d'origine avec des « clusters, des districts, des technopoles, des milieux innovateurs, etc.» porteurs de richesses économiques et pourvoyeurs d'emplois. Cette mise en réseau peut créer aussi des externalités pour les territoires d'origine du fait de nouvelles proximités créées entre les acteurs des deux territoires.

Dans cette analyse, d'une part, les migrants qui se dirigent vers les territoires spécifiques se maintiennent et s'organisent en réseau sur ces dits territoires. D'autre part, ils se déplacent aussi vers les métropoles ou les cités-régions très denses du point de vue économique. La plupart des grandes villes actuelles sont basées sur le cosmopolitisme. La plupart des habitants de la planète habitent dans les villes : environ plus de la moitié.

La création de nouveaux réseaux entre les territoires d'origine et d'accueil est vraiment visible aujourd'hui à travers les métropoles. Dans ces déplacements vers les métropoles comme vers les territoires spécifiques, les migrants ont pour objectif de profiter des économies d'agglomérations créées par le regroupement des hommes et des activités. Les métropoles, comme lieu de production, de décision, de regroupement des hommes et des marchandises, de culture, offrent de nombreuses potentialités aux migrants de réaliser très rapidement leurs stratégies migratoires.

Ces migrations vers les territoires productifs spécifiques et vers les métropoles créent un monde de réseau dans lequel les territoires d'origine sont mis en relation avec les systèmes productifs locaux spécifique, avec les métropoles et leur hinterland et puis avec les réseaux que les métropoles ont avec d'autres métropoles. On rejoint ainsi la description de Scott (2001) sur la géographie contemporaine du capitalisme global. Les métropoles, les îlots de prospérité, les périphéries économiques et les hinterlands des métropoles sont ainsi tous en réseau. Les migrants s'inscrivent parfaitement dans ce réseau, pour se déplacer, se nourrir, s'organiser, se reproduire, capter les

ressources des territoires d'accueil, et enfin envoyer les actifs issus de la captation vers le territoire d'origine.

A travers ce concept de réseaux de territoires, la migration est une ressource pour le territoire d'origine comme pour le territoire d'accueil. Dans plusieurs études existantes sur les externalités de la migration, il faut noter l'importance de la captation exercée à partir des métropoles et des clusters.

A partir des étrangers (indiens, chinois, israéliens, etc.) travaillant dans la Silicon Valley, les travaux de Saxenian (2005, 2006) montrent la transformation des pays d'origine par ces expatriés (Inde, Chine, Taïwan, Israël, etc.), à travers des dynamiques régionales (Bangalore, Hsinchu, Pékin, Shanghai, etc.). En construisant des liens professionnels et d'affaires entre les anciennes régions périphériques et la Silicon Valley, il n'est plus question de fuite des cerveaux mais de circulation des cerveaux. Avec cette circulation créant des liens entre la Silicon Valley et leur région d'origine, Saxenian remarque de nombreux transferts de savoir techniques et institutionnels vers ces régions, plus rapidement que les grandes entreprises. Ce processus de transfert a consisté d'une part à faire des entreprises d'externalisation pour profiter des compétences moins chères des pays périphériques et d'autre part, à créer des zones spécifiques avec des activités concentrées en main d'œuvre très qualifiée.

Les études existantes sur notre cas empirique montre aussi les captations proviennent essentiellement des métropoles, en particulier la métropole parisienne. Quiminal (1991) et Daum (1998) montrent que les associations des migrants maliens de France effectuent des transferts financiers importants vers leurs territoires d'origine. Or, la plupart de ces associations se trouvent dans la métropole parisienne, tout comme les 90% des dispersions maliennes.

2.2. La mise en réseau des entreprises

Après avoir vu la mise en réseau des territoires et la mise en réseau des ressources, on peut se poser la question de la mise en réseau des entreprises. Par les migrations d'affaires, et les intermédiaires entre les deux territoires, il faut noter tout de même une possible mise en réseau croissante entre les entreprises du territoire d'origine et du territoire d'accueil. Cette nouvelle forme de réseau mérite d'être analysée avec la conception traditionnelle du réseau d'entreprises.

Le réseau constitue la nouvelle forme d'organisation par excellence depuis la crise du fordisme. A partir des années 70, la crise du fordisme a entraîné des restructurations d'envergure dans le monde des entreprises. De la production de masse, on est passé à des systèmes de production flexibles et adaptés au contexte économique. Cette philosophie de la production a abouti à une stratégie d'externalisation des activités qui ne sont pas essentielles pour la production d'un bien ou d'un service. Les entreprises se recentrent sur leur cœur de métier (Andrews, 1971, cité par Assens, 2003) en faisant ce qu'elles savent faire le mieux, et en confiant les autres maillons de la chaîne de valeur ajoutée à des entreprises extérieures. Ce recentrage des activités de l'entreprise sur le « core business » a abouti à l'apparition d'organisations sous forme de réseaux : soit une relation de coordination externe « faire faire » ou soit une relation de coopération partenariale «faire ensemble ».

Ces politiques de recentrage et donc de formation des organisations en réseau à l'échelle de la planète ont été rendues possibles par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Assens, 2003). Avec l'amélioration des transports et des systèmes de télécommunications associés à l'informatique, les contraintes de temps et d'espace ne posent plus de problèmes. Les unités de production et les partenariats sont établis à l'échelle planétaire. Les structures matricielles, fonctionnelles et divisionnelles laissent place à la structure en réseaux. Si les technologies ont facilité la mise en place des réseaux, Miles et Snow (1986, p. 53, cité par Assens, 2003) expliquent que le réseau est la cause et le résultat de la concurrence mondiale. Pour acquérir des avantages compétitifs, Assens (2003, p. 50) explique que les entreprises créent des partenariats pour absorber des chocs extérieurs.

Notre analyse montre que les réseaux migratoires créent des réseaux de territoires qui encouragent des réseaux économiques et managériaux. Cette relation se réalise sous la conjonction de la révolution technologique et des contraintes structurelles de l'économie mondiale. L'accès à ces réseaux transnationaux garantit des avantages compétitifs pour les entreprises, pour les territoires et représente une ressource pour les membres qui les consolident et qui y appartiennent.

Par ailleurs, on se rend compte que quelle que soit la forme de ces réseaux (humains, sociologiques, managériaux et économiques), ils suivent tous la logique des nœuds, mise en exergue par Assens (2003, p. 50) concernant les réseaux d'entreprises. Dans cette perspective, les réseaux peuvent se définir par trois principes fondamentaux : l'autonomie des nœuds, l'interdépendance des nœuds et l'éloignement des nœuds. Les nœuds sont autonomes dans leur fonctionnement interne mais

restent connectés à d'autres nœuds sous forme d'interdépendance et très souvent éloignés par la distance physique (espace, géographie, territoire, relief) et non physique (temps, identité, histoire). Ce réseau composé de membres (actifs et passifs) anime les nœuds ainsi que l'interaction entre les différends nœuds. Les membres, qu'ils soient des migrants, des entreprises ou des territoires, se positionnent dans le réseau par rapport à leur intérêt stratégique. Les migrants s'inscrivent dans le réseau migratoire pour réduire les souffrances liées au déracinement. De manière dynamique, cette inscription dans le réseau exerce des effets intentionnels et non intentionnels sur les territoires d'origine et d'accueil. Ces effets créent des réseaux de territoires qui lient les territoires sur le plan économique, institutionnel et symbolique. Ces réseaux de territoires inscrivent lesdits territoires à des chaines de valeurs globales et leur permettent d'avoir des avantages comparatifs. Ces proximités créent à leur tour des réseaux d'entreprises, grâce aux premiers réseaux, aux nouvelles technologies et à la transformation systématique des contraintes structurelles en opportunités conjoncturelles voire structurelles.

Notre grille de lecture sur les réseaux de territoires met en exergue une réalité contemporaine sur la porosité des frontières. Les migrants, les entreprises et les territoires établissent des frontières « invisibles » de part et d'autre. Traditionnellement, les réseaux territorialisés, à partir des districts industriels (en référence à l'atmosphère industrielle de Marshall issue du regroupement spontané d'entreprises sur un même espace et aux économistes italiens sur la troisième Italie), les Systèmes productifs locaux et les pôles de compétitivité (approche politique française basée sur le regroupement d'unités productives), les clusters (approche de Porter et des sciences de gestion des concentrations d'entreprises et d'institutions interconnectées) s'appuyaient sur des réseaux internes à une région. Ces réseaux internes notent une conjonction de la coopération et de la compétition, appelée « coopétition » au sein d'un espace. Dans les districts industriels et les clusters, la coopération est voulue par les acteurs eux-mêmes, contrairement aux systèmes productifs locaux et aux pôles de compétitivité qui sont favorisés et stimulés par des politiques volontaristes de coopération. Cependant, les districts industriels et les systèmes productifs locaux sont des regroupements d'entreprises productives alors que les clusters (et pôles de compétitivité) portent sur des organisations variées (entreprises, universités, etc.). A ces réseaux traditionnels internes au sein d'un espace géographique, la porosité contemporaine a développé des réseaux externes. Ceux-ci s'appuient sur les réseaux de territoires qui mettent en relation deux territoires distincts ainsi que les acteurs (économiques, sociaux et politiques) créant des réseaux d'entreprises, des réseaux politiques et des réseaux centrés sur d'autres thématiques. Ces derniers peuvent être tout simplement appelés des communautés d'individus organisées de manière

concentrique autour d'un point d'ancrage. Ces communautés d'affaires ou sociales seront de plus en plus transnationales et les migrations les renforceront très probablement dans le futur.

CONCLUSION SECTION 2

Cette section analyse l'un des facteurs de pérennisation des flux migratoires que constituent les réseaux de territoires (ou d'espace). En le transposant aux théories de la science régionale, on se rend compte qu'on débouche sur une autre stratégie de développement local par les flux migratoires. Selon la typologie, nous serons amenés à parler soit de réseaux de territoires, soit de réseaux d'espace. Dans les deux cas, les migrations peuvent mettre non seulement en réseaux les territoires (ou les espaces) mais aussi les ressources territoriales. On passe ainsi du transfert issu de la captation des ressources classiques (migrations classiques externes) à la captation des ressources territoriales (migration domestiques et territoriales). Ce qui contribue à changer considérablement les possibilités de captation et d'externalités migratoires dont il sera largement question dans la deuxième partie.

CONCLUSION CHAPITRE 3

Ce chapitre a eu comme objectif de lire les théories macro-structurelles à la lumière des dispersions maliennes afin de faire ressortir les facteurs complémentaires aux facteurs mentionnés dans les autres chapitres. Cette confrontation a mené à approfondir de manière progressive les faits stylisés précédemment établis et à établir de nouveaux faits stylisés.

Le modèle néoclassique macroéconomique (Lewis, 1954 ; Ranis et Fei, 1961 ; Harris et Todaro, 1970 ; Todaro, 1976 ; cité par Massey et al, 1993) considère que les migrations internationales sont dues aux différences salariales entre les pays. La confrontation considère cette variable pertinente pour le cadre structurel dans lequel les décisions individualistes et holindividualistes sont prises. Cette variable de différentiel salarial est un facteur déclencheur pour les migrations individuelles. Les migrants individuels qualifiés prennent leur décision migratoire en prenant en compte le contexte macroéconomique de différentiel salarial. Pour les migrations communautaires, la décision est prise en vue d'améliorer la diversification des ressources collectives. Le différentiel salarial renforce cette migration communautaire.

La théorie de la dualité du marché du travail (Piore, 1979, cité par Zlotnik, 2003, p.60) explique les migrations internationales par les structures économiques des pays d'accueil. Elles résultent de la demande basée et initiée par le recrutement des employeurs des pays développés. Les appels structurels du premier segment constituent l'un des éléments déclencheurs de la migration individuelle qualifiée. Le deuxième segment constitue un facteur de renforcement à la fois pour les migrations communautaires et pour les migrations individuelles non qualifiées. La logique de la diversification, l'imaginaire géographique, le capital humain migratoire, l'institutionnalisation des facteurs initiaux pérennisent les flux migratoires.

En essayant de comprendre les logiques entrepreneuriales dans les migrations internationales, il existe une amorce de théorisation dans ce domaine. La théorie de l'enclave ou de l'économie ethnique (Portes et Bach, 1985, cité par Massey et al, 1994) met l'accent sur un secteur que l'on pourrait nommer comme un troisième segment du marché du travail qui offre les mêmes possibilités d'ascension sociale que le 1er segment. La théorie des enclaves ethniques constitue un facteur de pérennisation des flux migratoires dans la mesure où son extension et sa compétitivité

économique vont de pair avec la main d'œuvre ethnique immigrée. Elle porte à la fois sur la migration communautaire et sur la migration individuelle non qualifiée.

La théorie de l'entrepreneuriat immigré (Bonacich, 1973) a développé un modèle entrepreneurial basé sur la discrimination liée au marché du travail. Ma Mung (1994) retient le chômage comme facteur explicatif de l'entrepreneuriat immigré. Waldinger et al. (1990) mettent plutôt en avant l'interaction entre les opportunités liées à l'environnement d'accueil et à l'appartenance à une ethnie d'origine, pour l'entrepreneuriat transnational. De ce fait, l'entrepreneuriat immigré et transnational constituent eux aussi des facteurs de pérennisation des flux migratoires. En particulier, lorsque les migrants entrepreneurs individuels passent d'une logique individualiste à une logique de réciprocité communautaire de l'enclave ethnique. Les contacts fréquents avec le pays d'origine et l'autonomie sociale conférée par le statut d'entrepreneur pérennisent les flux migratoire avec leur pays d'origine. Ceci conduit à identifier deux types d'entreprises : l'entreprise communautaire et l'entreprise classique. La prédominance des liens de solidarité ethnique dans l'entreprise communautaire crée des différences cruciales avec l'entreprise classique rationaliste.

La théorie des systèmes mondiaux (Massey et al. 1993) explique la migration internationale par l'expansion du capitalisme dans les zones périphériques. Elle explique aussi assez bien le contexte structurel dans lequel les décisions individuelles sont prises dans le déclenchement des migrations internationales. Quant au modèle des sciences politiques (Zolberg, 1981 ; cité par Zlotnik, 2003, p. 67), les migrations sont le résultat d'échanges exceptionnels entre Etats souverains et homogènes du point de vue socioculturel. De par l'influence des réseaux, les Etats ont du mal à contrôler les flux migratoires. De plus, les réalités contemporaines nous amènent à revoir la vision assimilationniste au profit de l'intégration que nous considérons comme un jeu à somme positive à la fois pour les territoires d'origine et d'accueil.

L'approche systémique (Mabogunje, 1960, p. 152) montre que la migration forme un espace qui unifie l'espace d'origine et d'accueil, et qui crée des relations entre les deux espaces. Nous pensons que ces relations conduisent, de manière dynamique et cumulative, à des réseaux de territoires pour les migrations communautaires, à des réseaux transnationaux d'expatriés qualifiés pour les migrations individuelles qualifiées et à des réseaux informels transnationaux pour les migrations individuelles non qualifiées.

Les réseaux de territoires impliquent la prise en compte de la dimension territoriale des migrations communautaires et la dimension spatiale des migrations individuelles. Nous pensons que cette dimension régionale, associée à la dimension de l'entre-deux mise en avant par la théorie systémique, fait des migrants des acteurs à part entière du développement territorial local. En effet, la mise en réseau signifie aussi la mise en réseau des ressources et des normes sociales. De ce fait, les ressources du territoire d'origine, comme celles du territoire d'accueil, peuvent être captées par les migrants. Les migrants peuvent être considérés comme des ressources pour les territoires d'origine, et comme des agents capteurs des ressources d'autres territoires. Il s'agit d'une ressource générique qui produit des actifs génériques comme les transferts financiers. Ce sont les réseaux communautaires structurés (pour les migrations communautaires), les réseaux d'expatriés scientifiques (pour les migrations individuelles qualifiées), les réseaux informels transnationaux (pour les migrations individuelles non qualifiées) et les réseaux d'entreprises (pour les migrations d'affaires) qui constituent les ressources spécifiques pour les territoires d'origine. La transformation de ces ressources spécifiques en actifs spécifiques débouche sur des transferts extra-financiers (cognitifs, organisationnels, relationnels, etc.), la reproduction des ressources spécifiques dans le territoire d'origine ou la reproduction des territoires à l'image du territoire d'accueil.

Par la méthode de confrontation systématique entre la théorie et les données du terrain, nous avons pu dégager les facteurs individualistes, holistes et holindividualistes qui déterminent les raisons de départ des flux migratoires, en fonction des trois facteurs (déclencheurs, de renforcement et de pérennisation) et en fonction des trois types de migration (communautaire, individuelle qualifiée et non qualifiée).

Dans la migration communautaire, ce sont les hypothèses avancées par la nouvelle économie de la migration et la théorie des systèmes mondiaux qui expliquent le processus de déclenchement des flux migratoires. A partir de ces facteurs, d'autres causes comme le sentiment de pauvreté relative, les réseaux, le différentiel de salaire et la dualité des marchés renforcent les flux initiaux engendrés par les facteurs déclencheurs. Ces deux premiers facteurs deviennent pérennes par la mise en place d'une structure sociale migratoire, des institutions migratoires, engendrant une certaine causalité cumulative créant des « enclaves ethniques » qui rendent nuls les coûts de la migration (voir tableau n° 44).

Tableau n° 44 : Synthèse théorique des causes de la migration communautaire

	Facteurs déclencheurs	Facteurs de renforcement	Facteurs de pérennisation
Migration communautaire	Nouvelle économie de la migration (Stark et Bloom, 1985) **Théorie des systèmes mondiaux (Wallerstein, 1974)**	Privation relative (Stark et Taylor, 1989) Réseaux (Boyd, 1989, Massey, 1990) **Différentiel de salaire et de chômage entre pays (Harris et Todaro, 1970)** **Dualité du marché du travail, deuxième secteur (Piore, 1979)**	Structure sociale migratoire (Massey, 1990) Institution migratoire (Guilmoto et Sandron, 1999) Causalité cumulative liée à la territorialisation des flux migratoires Maintien de la logique communautaire **Enclave ethnique (Portes et Bach, 1985)** **Institutionnalisation de la demande migratoire**

Source : fait par l'auteur

Tableau n° 45 : Synthèse théorique des causes de la migration qualifiée

	Facteurs déclencheurs	Facteurs de renforcement	Facteurs de pérennisation
Migration individuelle qualifiée	Economie néoclassique (Sjaastad, 1962) **Différentiel de salaire et de chômage entre pays (Harris et Todaro, 1970)** **Dualité du marché du travail, premier secteur (Piore, 1979)** **Théorie marxiste de la dépendance et théorie des systèmes mondiaux**	Attraction/répulsion (Lee, 1966) Modèle informationnel (Wolpert, 1965) Transnationalisme (Glick-Schiller et al, 1992 ; Portes, 1997) Réseaux (Boyd, 1989 ; Massey, 1990)	Consolidation des réseaux transnationaux scientifiques et intellectuels Causalité cumulative liée à la concentration régionale des cerveaux Effets d'agglomérations des métropoles et de la polarisation régionale des activités de la nouvelle économie de la connaissance Entrepreneuriat immigré et transnational Mise en place des réseaux diasporiques

Source : fait par l'auteur

La migration individuelle qualifiée est par nature différente de la migration communautaire, en ce sens qu'elle poursuit un objectif de maximisation des bénéfices individuels, contrairement à la diversification des risques collectifs de la migration communautaire. Parmi les facteurs (déclencheurs, de renforcement et de pérennisation), on trouve une conjonction des explications micro-individuelles et macro-structurelles. Nous retenons essentiellement des hypothèses issues

des explications macro-structurelles comme le différentiel de salaire, la dualité du marché du travail et la théorie des systèmes mondiaux parmi les facteurs déclencheurs. Les autres facteurs (de déclenchement et de pérennisation) sont plutôt d'ordre micro-individuel (voir tableau n° 45).

La migration individuelle non qualifiée, à la différence de la migration qualifiée, développe une forte attente vis-à-vis de la migration, en développant un imaginaire très développé. Si le différentiel d'intérêt et la théorie des systèmes mondiaux avancent des postulats pertinents pour le déclenchement des flux migratoires, les facteurs de renforcement proviennent de la demande croissante exercée par le deuxième secteur du marché du travail et les facteurs de pérennisation par effet de causalité cumulative des deux premiers facteurs (voir tableau n° 46).

Tableau n° 46 : Synthèse théorique des causes de la migration non qualifiée

	Facteurs déclencheurs	**Facteurs de renforcement**	**Facteurs de pérennisation**
Migration non qualifiée	Théorie des attentes (Fishbein, 1967) Modèle de l'imaginaire géographique (Berninghauss et Seifert-Vogt, 1987) **Différentiel de salaire et de chômage entre pays (Harris et Todaro, 1970)** **Théorie des systèmes mondiaux (Wallerstein, 1974)** **Marché du travail dual, deuxième secteur (Piore, 1979)**	Causalité cumulative imaginaire sous forme «d'exubérance irrationnelle» ou de «comportement moutonnier » **Marché du travail dual, deuxième secteur (Piore, 1979)**	Institutionnalisation du modèle imaginaire et géographique **Institutionnalisation de la demande migratoire** Entrepreneuriat immigré et transnational Mise en place des réseaux diasporiques

Source : fait par l'auteur

Notre travail a montré non seulement que la migration (communautaire, individuelle qualifiée et non qualifiée) est différente en termes de raisons de départ mais aussi en termes de rationalité. La migration individuelle se base sur une rationalité individuelle de maximisation des bénéfices. La décision migratoire s'analyse comme une décision d'investissement classique, avec des coûts et des bénéfices attendus. Quant à la migration communautaire, nous avons vu qu'elle repose sur la réciprocité inhérente à une structure communautaire formée par un ensemble de réseaux (primaire, secondaire et tertiaire). Cette réciprocité crée un groupe qui devient une ressource et dans lequel circulent les ressources d'un endroit à un autre. Si la migration crée des communautés migratoires

et des réseaux migratoires pour faciliter le parcours des migrants, faciliter leur intégration, créer des ressources et circuler les ressources pour les migrants d'un espace à un autre, elle est aussi bénéfique pour les communautés d'origine et d'accueil. Quelle que soit la forme de la migration (communautaire, individuelle qualifiée, individuelle non qualifiée), elle implique un territoire d'origine et un territoire d'accueil. Elle est donc aussi un jeu à somme positive pour les territoires de départ et d'accueil lorsqu'on est en présence de l'intégration, un jeu à somme négative pour l'assimilation et un jeu à somme nulle pour une politique d'exclusion. Ce qui montre que les effets de la migration sur les territoires dépendent des politiques d'insertion adoptées par ces territoires en question.

2EME PARTIE : LES IMPACTS DES DISPERSIONS MALIENNES

Notre définition de la théorie migratoire prend en compte à la fois les causes et les effets des migrations internationales. Dans la partie précédente, nous avons pu travailler sur les causes (déterminants) des migrations internationales, autrement dit les théories positives des migrations internationales. Nous allons, dans cette partie, nous intéresser aux théories migratoires existantes sur les effets de la migration, c'est-à-dire les effets positifs et négatifs sur les territoires d'origine, autrement dit les théories normatives des migrations internationales. Quels sont les effets normatifs des flux migratoires maliens sur les territoires d'origine ? Sont-ils positifs ou négatifs ? Quelle est la différence existant entre migration et diaspora ? Est-ce que tous les flux migratoires conduisent nécessairement à des flux diasporiques ?

La réponse à cette question, d'après Ellerman (2003, cité par Buga, 2011), dépend de l'approche théorique retenue comme base de raisonnement. Tout en s'appuyant sur la synthèse théorique déjà faite par Buga (2011, p. 51) sur les théories normatives des migrations internationales, nous élargirons notre lecture à d'autres modèles non économiques. Nous nous intéresserons progressivement aux approches normatives issues des approches positives des modèles vus dans les précédents chapitres.

Par la même démarche méthodologique de confrontation systématique, nous allons à l'appui des théories normatives existantes mener une confrontation entre celles-ci et les données issues de notre observation du terrain et des faits stylisés conceptuels dégagés plus haut. Ce travail se fera sur la base des typologies des migrations (migration communautaire, migration individuelle qualifiée et migration individuelle non qualifiée), des modes d'insertion dans les pays d'accueil (assimilation, intégration, exclusion) effectuées dans le précédent chapitre.

Dans le chapitre 4 de la thèse, nous monterons que les dispersions peuvent favoriser le développement économique. La confrontation théorico-empirique nous permettra une fois de plus de distinguer l'approche qui capture le mieux les réalités empiriques contemporaines et liées à notre cas d'étude. Celle-ci guidera la suite du travail à entreprendre.

Dans le chapitre 5 de la thèse, nous proposerons une nouvelle lecture des diasporas maliennes. Après avoir défini la diaspora, nous essayerons de savoir si elle s'applique à notre cas empirique, au regard des faits stylisés identifiés jusqu'ici.

Le chapitre 6 de la thèse s'attardera sur la conception politique issue de l'ensemble de notre analyse théorique et conceptuelle. Elle aura pour tâche de réfléchir sur l'opérationnalisation de l'ensemble des résultats de la thèse, en termes de politique publique. Elle recensera aussi l'ensemble des options et des instruments politiques identifiés et essayera de soumettre un ensemble de recommandations liées à ces politiques.

CHAPITRE 4 : VERS UNE APPROCHE MESOECONOMIQUE DES IMPACTS DES DISPERSIONS

Nous pensons dans ce chapitre que les dispersions constituent une ressource de développement économique à la fois pour le territoire d'origine et pour le territoire d'accueil. La dispersion ne signifie pas une rupture unilatérale et définitive des liens avec l'origine. Par les effets du contrat migratoire et des liens transnationaux, les migrants captent des ressources spécifiques et génériques des territoires d'accueil. De par cette captation, ils transfèrent des ressources en tous genres vers leur territoire d'origine, créant ainsi des possibilités de rattrapage économique, contrairement à l'approche de divergence économique soulignée jadis par les courants de chercheurs tiers-mondiste. Une fois de plus, nous allons montrer notre conception des externalités positives des dispersions par la méthode de confrontation théorico-empirique, par notre grille de lecture et notre typologie migratoire. Dans une première section, nous allons dresser l'état des lieux sur le débat divergence vs rattrapage économique. Et, dans une deuxième section, nous démontrerons notre conception théorique en faveur du rattrapage économique par la notion de captation systémique.

SECTION 1 : LA CONVERGENCE ECONOMIQUE

Les notions de divergence et de rattrapage économique proviennent des théories de l'économie du développement économique. Nous verrons dans cette section en quoi elles s'appliquent aussi aux impacts des migrations sur les pays d'origine. Dans cette section, nous allons voir les impacts des flux migratoires par les théories normatives des migrations internationales. Nous allons lire ces théories par les impacts identifiés dans les faits stylisés sur les dispersions maliennes.

1. Les effets de la théorie néoclassique

1.1. Les effets microéconomiques

Sur le plan individuel, il est possible de partir des modèles positifs micro-individuels pour mettre au point une approche normative micro-individuelle. Les approches micro-individuelles néoclassiques, développées par Sjaastad (1962), Lewis (1957) et Todaro (1969), montrent que la migration est une décision individuelle rationnelle, comme un investissement privé classique, dans

lequel s'opère une comparaison entre coûts et bénéfices. La décision migratoire est prise lorsque le migrant en retire un gain positif. Dans cette perspective, l'effet de la décision migratoire est positif sur le plan individuel, en ce sens que cela entraîne une hausse des gains individuels.

Les critiques adressées au modèle positif néoclassique se prolongent sur les aspects normatifs. Dans nos observations, certains migrants peuvent voir leur revenu diminuer voire stagner, du fait de l'absence d'informations et de capacités cognitives pour traiter les informations existantes. L'existence des migrations communautaires et des migrations individuelles non qualifiées, fondées successivement sur la diversification des revenus et sur l'imaginaire géographique montrent que le modèle normatif individuel néoclassique n'est pas généralisable. De plus, même pour les migrants qualifiés, il peut exister des phénomènes de « gaspillage de cerveaux », liés à la dévalorisation de leurs compétences acquises dans leur pays d'origine.

Pour un migrant communautaire, le contrat migratoire porte sur la diversification des revenus familiaux et non l'augmentation des revenus individuels. Dans cette recherche de la diversification collective, il arrive que les acteurs augmentent leur revenu individuel. Pour les migrants individuels non qualifiés, l'imaginaire géographique peut aussi se transformer en hausse individuelle de revenu. De la même manière, le migrant individuel, à court terme, peut voir baisser son revenu individuel, et augmenter à long terme. Ces augmentations individuelles signifient donc a priori une augmentation globale des transferts probables vers les territoires d'origine si l'intégration est le mode d'insertion privilégié sur le territoire d'accueil. Nous assistons aujourd'hui à une augmentation exponentielle des transferts de fonds des migrants vers certaines régions d'origine.

Tableau n° 47 : Approche positive individuelle vs Approche normative individuelle

	Raisons de départ	**Effets dynamiques**
Migrants communautaires	Diversification économique	Hausse des revenus individuels
Migrants individuels qualifiés	Maximisation des revenus	
Migrants individuels non qualifiés	Imaginaire géographique et «forte attente»	

Source : fait par l'auteur

Ce tableau n° 47 va dans le même sens que le consensus dans la littérature sur le fait que la migration accroît le bien être individuel des migrants. Si à court terme, les migrants peuvent voir leur revenu baisser ou stagner, à cause du contrat migratoire initial ou des causes initiales, à long terme, la migration augmente les revenus individuels (cf. tableau n° 47). Ce qui ne signifie pas rupture du contrat individuel, il s'agit généralement d'une période d'ajustement transitoire.

1.2. Les effets macroéconomiques

L'implication macroéconomique de la théorie néoclassique individuelle (Massey et al, 1993, p.434) montre que la migration internationale résulte des différences de rémunération. Les migrations entre deux pays continuent tant qu'il y a des différences salariales. Les mouvements migratoires d'un pays à un autre réduisent ces différences salariales. Ce qui a pour conséquence de freiner les flux migratoires.

Dans cette perspective, les migrations entraineraient une convergence salariale entre les pays d'accueil et de départ. Elles auront comme effet normatif la baisse des écarts salariaux. Les pays d'origine, par les flux migratoires, pourront voir leurs revenus augmenter pour atteindre le niveau des pays d'accueil. Buga (2011) synthétise cette réduction d'écarts salariaux par le modèle de la convergence salariale entre pays, à travers les effets normatifs des migrations internationales et le raisonnement décrit ci-après.

Dans le modèle néoclassique de base, l'idée de l'allocation optimale des ressources est l'une des idées phares utilisées dans plusieurs démonstrations. Dans le commerce international, l'ouverture permet en effet une allocation optimale des ressources. Dans la même logique, la mobilité humaine permet une allocation optimale, en égalisant les salaires entre les pays. En effet, les migrations vont des pays à faible revenu vers les pays avec des revenus relativement élevés ; des pays pauvres vers les pays riches ; des pays à forte dotation en facteur travail vers les pays à faible dotation en facteur travail. Ce sont les écarts salariaux entre les pays qui poussent ainsi les gens à migrer. Ces écarts se réduiront si le facteur travail peut se déplacer librement d'un pays à un autre. La rémunération d'un facteur de production comme le travail étant fonction de la quantité offerte et de la quantité demandée, toute rareté (ou tout surplus) du facteur travail dans un pays s'accompagnera d'un ajustement conséquent en termes d'émigration ou d'immigration. Dans les pays de départ, la diminution de l'offre de travail entraine un accroissement des salaires ; dans les pays d'arrivée, l'augmentation de l'offre de travail permet une diminution des salaires. Pour les

néoclassiques, les migrations sont temporaires et s'arrêtent au moment de l'égalisation des salaires, car le moteur des flux migratoires c'est la disparité salariale entre pays. Dans ce modèle, les migrations permettent le développement économique des pays en retard, à travers une convergence de leurs salaires vers les niveaux de salaire des pays avancés économiquement.

En appliquant ce même raisonnement au facteur capital, on se rend compte que la mobilité permet une fois de plus l'égalisation de la rémunération du facteur capital entre pays source et pays récepteur. En effet, les capitaux vont des pays où ils existent en abondance vers des pays relativement moins bien dotés en facteur capital. En d'autres termes, les capitaux partent là où ils sont bien rémunérés donc là où ils sont rares. Dans cette configuration, ils vont en principe des pays du nord vers les pays du sud. C'est le différentiel de taux d'intérêt entre les pays qui explique la mobilité du facteur capital. Celle-ci permet aussi une convergence des taux d'intérêt au niveau mondial, dans la mesure où le moindre écart (hausse) des taux d'intérêt dans un pays voit l'arrivée des capitaux étrangers et inversement en cas de baisse du taux d'intérêt.

Il se trouve que l'équilibre sur le marché du travail peut être perturbé par un déséquilibre temporaire sur le marché du capital. Si le travail part des pays pauvres vers les pays riches, le capital des pays riches vers les pays pauvres, les investissements dans certains pays d'origine pauvres vont considérablement changer la donne sur le marché du travail. En effet, ces investissements généralement intensifs en capital physique nécessitent le recours à une main d'œuvre hautement qualifiée. Ceci entraîne un environnement attractif dans lequel le capital humain présente une bonne rémunération du fait de sa rareté. Un nouvel environnement professionnel apparait dans le pays d'origine avec une forte valorisation des compétences d'expertise. Ceux-ci proviennent essentiellement de l'étranger : on assiste ainsi à une migration des experts des pays du nord vers les pays du sud et aussi une migration de retours des cerveaux qui avaient précédemment quitté leur pays d'origine. Ces mouvements conjoints de retours et d'immigration seront importants tant que le différentiel de salaire entre pays d'origine et d'accueil sera persistant. Ces flux seront ralentis par une baisse de l'écart salarial : un déficit de demande se résorbant avec une arrivée importante de main d'œuvre hautement qualifiée.

Dans ce modèle, il n'y a pas de contrainte liée à la mobilité. La main d'œuvre comme le capital se déplace librement d'un pays à un autre, à la recherche de la meilleure rémunération possible. Cette mobilité rend possible l'allocation optimale des ressources, en augmentant la production mondiale, ce qui bénéficie à tous les pays. Les flux de capitaux se dirigent dans le même sens que les flux

des travailleurs hautement qualifiés, pendant que la main d'œuvre non qualifiée se dirige en sens inverse. Cette direction des flux permet à la fois pour les pays d'origine de profiter de l'expertise étrangère mais aussi de soulager l'excès d'offre sur le marché du travail local. C'est en cela que les migrations permettent une convergence salariale entre pays émetteur et récepteur. Cette convergence salariale ne doit pas faire oublier d'autres dimensions importantes de l'apport de cette démonstration théorique. En effet, les pays d'origine bénéficient non seulement des capitaux mais aussi des compétences étrangères. Dans cette perspective, la théorie néoclassique ne retient que des avantages positifs des migrations internationales pour les pays d'origine.

Appliqué sous l'angle d'un mouvement d'un territoire à un autre, on peut avancer une possible réduction des écarts salariaux entre territoires sur le très long terme. Pour l'instant, les observations contemporaines ne donnent pas raison à cette prédiction normative. Ce qu'on observe plutôt c'est le maintien des disparités salariales qui entraîne une mobilité croissante des flux migratoires, à tel point que certains parlent de « mondialisation humaine », même si celle-ci n'est pas exclusivement liée aux écarts salariaux.

2. La pertinence du modèle néoclassique

2.1. Les réalités de la mondialisation humaine

S'il est vrai qu'on ne peut pas établir de preuves empiriques à la convergence salariale en faveur de la théorie néoclassique, il convient de noter une amorce de mondialisation humaine que l'on pourrait bien expliquer à la fois par les progrès du transport et des télécommunications, mais aussi par les différences de disparités économiques mises en avant par la théorie néoclassique macroéconomique.

Le terme « mondialisation » a été largement utilisé pour désigner les flux de biens et services, les flux de capitaux, les flux d'informations ; il reste à l'utiliser pour les flux migratoires. Si les flux migratoires n'ont pas encore atteint la même ampleur que les flux de capitaux et de biens et services, il faut reconnaitre qu'il croît de manière exponentielle. Néanmoins, tout porte à croire que le monde de demain sera un monde de diasporas et de mobilité permanente. Les hommes auront plus de facilités pour se déplacer d'un endroit à un autre : le lieu de naissance ne sera plus forcément le lieu de travail ni le lieu de la retraite. Les technologies, les politiques, et les idéologies récentes faciliteront les allers et retours, le maintien des contacts et la mobilité humaine. Notre conception de la mondialisation humaine ne signifie pas la fin des Etats-nations, ni la fin de

l'attachement à un territoire ni à une identité donnée mais seulement le début d'une nouvelle ère migratoire.

La **« mondialisation humaine »** est appelée à s'accentuer de manière incontestable dans les décennies à venir. Il y a aujourd'hui une contradiction entre la politique migratoire affichée par les Etats-nations et les besoins de l'économie réelle. Dani Rodrik (2002) a mis en évidence une certaine incompatibilité entre le système de l'Etat-nation, les politiques démocratiques et l'intégration économique, qu'il dénomme comme « un trilemme ». Un marché global sans gouvernance globale n'est pas durable. Cette volonté affichée de fermeture des frontières par l'Etat-nation serait en quelque sorte incompatible, au sens de Dani Rodrik (2002), avec les besoins croissants de l'intégration économique mondiale en main d'œuvre étrangère. Tout se passe aujourd'hui comme si les gouvernements avaient besoin de faire savoir à leurs citoyens qu'ils contrôlent l'entrée du territoire. En effet, les frontières ont toujours joué un rôle psychologique dans la formation de l'identité nationale et du pouvoir national. Cet argument est aussi avancé avec des raisons sécuritaires. L'ordre mondial qui reposait sur des Etats-nations souverains est en train d'être remplacé par « quelque chose de nouveau ». La mondialisation influe sur tous les grands aspects de la réalité sociétale, au point que certains pensent que c'est la fin du monde tel que nous le connaissons.

Nous allons progressivement vers une économie globale avec une connexion des espaces séparés, une circulation des hommes, des marchandises et des capitaux. Stephen Castles et Miller (2009) a affirmé que le monde est désormais entré dans l'ère de la migration. Si au 19ème siècle, la grande migration était essentiellement une migration transatlantique. Aujourd'hui, la migration porte sur toutes les régions du monde, à tel point que Catherine De Wenden (2009) parle de « globalisation humaine ». Selon De Wenden (2009), les migrations internationales se sont mondialisées. Le volume des migrations a triplé en 30 ans et presque toutes les régions du monde sont aujourd'hui concernées par le départ, le transit ou l'accueil de population de plus en plus mobiles, aux profils de plus en plus diversifiés : femmes, enfants mineurs, cerveaux, entrepreneurs, personnes qualifiées ou non qualifiées. La vieille dichotomie entre pays receveurs de migrants et pays de départ des migrants est dépassée. Chaque pays est un pays d'émigration autant que d'immigration. Alain Tarrius (2007) parlait de « mondialisation invisible », pour désigner la manière avec laquelle les Afghans et les Marocains, se jouent des frontières pour remonter en Europe méridionale. Ce travail ethnographique se situe dans le prolongement de ses précédents travaux sur *La mondialisation par le bas* (Tarrius, 2001) dans lequel les migrants sont présentés comme de

nouveaux acteurs de l'économie souterraine ou ceux considérant les migrants comme des fourmis (Tarrius, 1992) circulant dans toute l'Europe. Dans ce même ordre d'idées, Jacques Attali (2003) parlait d'« Homme nomade » pour les habitants actuels de la planète. Pour lui, la sédentarité n'est qu'une brève parenthèse de l'histoire humaine. Durant l'essentiel de son aventure, l'homme a été façonné par le nomadisme. Pour reprendre les termes de Jacques Barou (2007), l'homme semble être en général un « homo migrator », autant qu'il est un « homo œconomicus » ou un « zoon politikon ». Il est en train aujourd'hui, selon Attali (2008), de devenir voyageur nomade. Des centaines de millions de personnes peuvent être considérées comme des nomades de travail, de la politique, de l'environnement bref des migrants de toutes sortes. Un milliard d'individus voyagent chaque année par plaisir ou par nécessité, des millions de nomades se déplacent à l'intérieur de leur pays pour exercer leur travail ou en chercher. Ce qui montre à quel point le monde est devenu hyper mobile. Au niveau international, les Nations-Unies parlaient de 214 millions de migrants dans le monde en 2010 (cf. graphique n° 7). Selon la Banque Mondiale (2009), 35 millions de personnes changent leur lieu de résidence chaque année. 8 millions d'américains changent de lieu de résidence dans les Etats tous les ans. 200 millions de Chinois se déplacent pour le Nouvel An. Les migrations internes à la Chine sont de loin très supérieures à sa migration internationale.

L'accélération de la mondialisation depuis les années 80 correspond aussi à une accélération des flux migratoires dans le monde (cf. graphique n° 7). En effet, les mouvements de biens, de services et de capitaux encouragent les mouvements de personnes. Les gens veulent aller à la source des biens provenant de l'Occident ; les mouvements de capitaux entrainent des déplacements de personnes et des échanges intra-entreprises. Aujourd'hui, tout porte à croire que la globalisation humaine va se renforcer, c'est-à-dire que les migrations internationales vont persister. Les inégalités croissantes entre le Nord de plus en plus riche et le Sud de plus en plus pauvre créeraient une grande pression migratoire dans le sud. De plus, la pression démographique du nord nécessite une certaine dose migratoire afin d'équilibrer le rapport actif/inactif et de résorber le trop plein de main d'œuvre dans le sud. Les raisons politiques, les crises environnementales, la mise en place croissante des zones de libre-échange, la recherche d'un nouveau mode de vie "new life styles", le développement technologique, l'existence des réseaux transnationaux, l'urbanisation croissante sont des facteurs parmi tant d'autres qui contribueront très certainement au développement des migrations humaines.

Graphique n° 7 : Stock de migrants internationaux

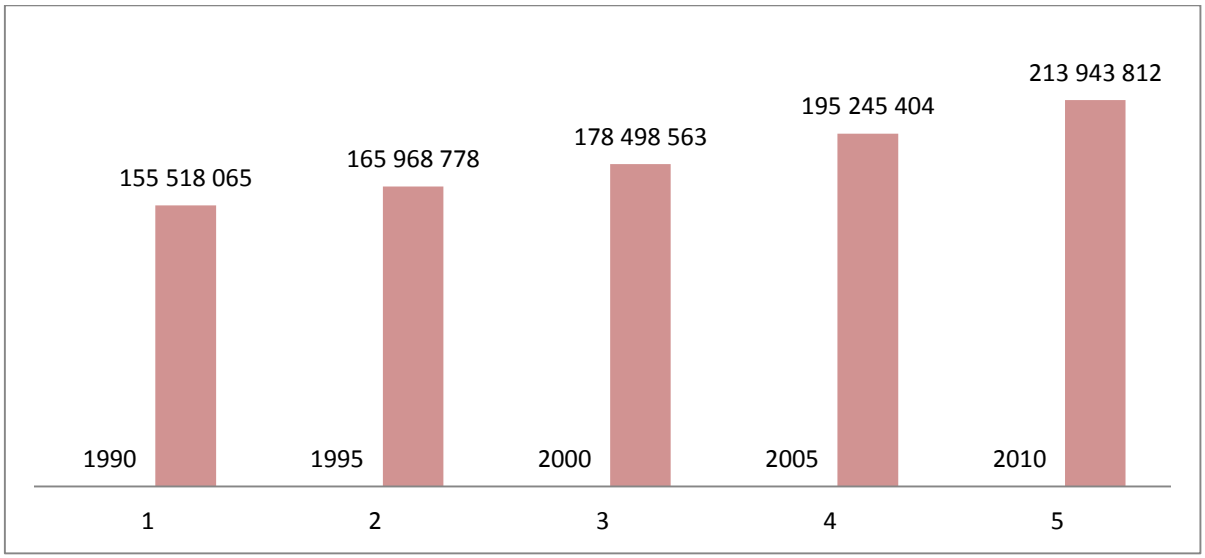

Source : Nations Unies, Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de la Population (2009).

Le rythme d'accélération des migrations internationales amène plusieurs chercheurs à parler de mondialisation des flux migratoires (Simon, 1995, Ghosh, 1997, Kritz, 1983, 1992, Kosinski et Mansell Prothero, 1975, Badie et Wihtol de Wenden, 1993, Cohen, 1997 ; cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998). Pour ces auteurs, cette globalisation des flux migratoires entraine trois phénomènes importants : le passage du retour définitif au retour alternatif, le développement des diasporas et une circulation accrue des individus. Les migrants sont désormais dans une logique de l'entre-deux, ils se déplacent facilement, à travers le développement des transports et les besoins de l'économie de la connaissance. Les mobilités deviennent réversibles en permettant un déplacement continuel entre la zone d'origine et les zones d'installation. Cet ensemble spatial forme les territoires circulatoires de Tarrius (1989), que nous appelons dans cette thèse, les réseaux de territoires. Nous pensons que ces mobilités croissantes entre les réseaux de territoires produisent de manière dynamique des diasporas de part et d'autre. En fin de compte, la mondialisation des flux migratoires produira aussi très vraisemblablement une croissance des diasporas.

Nous pensons que cette mondialisation des flux migratoires ne doit pas cacher non plus les différences de rythme d'accélération des types de migration que nous avons identifiés dans le précédent chapitre. De par les pressions exercées par l'économie de la connaissance et les facilités offertes par l'économie des transports, les migrations individuelles qualifiées connaitront les taux

de croissance les plus importants parmi tous les types de flux migratoires. Elles seront deux fois plus importantes que les migrations individuelles non qualifiées et les migrations communautaires.

De la même manière, les migrations domestiques seront aussi importantes, au regard des forces d'attraction des métropoles des pays émergents et des pays du Sud. Elles seront deux plus importantes que les migrations classiques externes. La croissance des migrations d'affaires sera fonction du transnationalisme croissant qui rendra possible les fonctions d'intermédiation entre différentes économies.

En définitive, nous pouvons dire que la mondialisation des flux migratoires intègre une mondialisation par le « haut » des migrations intellectuelles qualifiées (en se basant sur les règles établies par les acteurs de la globalisation économique), une mondialisation par le « bas » pour les migrations communautaires et individuelles non qualifiées (en contournant les règles formellement établies par les acteurs de la globalisation économique).

Les migrants s'inscrivant dans la mondialisation par le « haut » ont des capacités cognitives importantes pour récolter et traiter les règles et les informations nécessaires à leur prise de décision individuelle. Ils migrent de manière légale et conforme aux législations existantes, en s'intégrant de part et d'autre. Ils transfèrent les idées, les méthodes, les ressources d'un endroit à un autre, de telle sorte qu'ils deviennent des élites transnationales de la mondialisation, en travaillant pour les entreprises multinationales, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, la recherche scientifique au plus haut niveau, etc. Ce qui fait d'eux les privilégiés de la mondialisation : les faiseurs de règles et les dirigeants politiques, économiques et culturels. Leur transnationalisme débouche sur des réseaux institutionnalisés d'élites (scientifiques, cadres d'entreprises et hommes d'affaires).

Les migrants s'inscrivant dans la mondialisation par le « bas » ont des ressources migratoires importantes pour contourner les règles légales établies ou leurs failles. Cette mondialisation par le « bas » est moins visible que la mondialisation par le « haut ». Cette invisibilité résulte de l'informalité de leur statut et des activités menées. Les migrants individuels non qualifiés, à travers un fort imaginaire géographique considérant les destinations comme l'Eldorado, traversent majoritairement les frontières de manière illégale ou tombent dans l'illégalité après quelques mois de séjours. Ils s'insèrent dans des réseaux informels transnationaux ou dans des activités informelles transnationales pour réussir leur parcours migratoire. De la même manière, une partie

des migrations communautaires joue sur les failles des règles du jeu en les détournant de leur objectif initial. Ces ressources collectives migratoires mettent aussi en place une mondialisation des communautés migratoires, en étendant de manière transnationale la communauté d'origine sur plusieurs étendues géographiques. L'informalité et l'illégalité constatées dans les migrations communautaires et individuelles non qualifiées contrastent avec la formalité et la légalité des migrations individuelles qualifiées.

2.2. De la maximisation des revenus individuels des migrants qualifiés à la convergence salariale des migrants qualifiés

La rationalité conduisant cette logique migratoire est une volonté de maximisation du bien-être individuel. La prise de décision est avant tout individuelle. Cette migration peut ainsi être analysée comme une décision classique d'investissement qui engendre des coûts et des bénéfices. La décision rationnelle est prise, lorsqu'il y a un gain migratoire, c'est lorsque les bénéfices migratoires sont supérieurs aux coûts migratoires. Cette décision individuelle est influencée par un contexte macroéconomique de différentiel de salaire et de taux de chômage qui rend possible les anticipations de gains futurs espérés. Le fossé de ces différentiels permet aux acteurs d'effectuer correctement leur calcul économique. De plus, le contexte structurel des pays d'accueil montre qu'en cas de déficit dans le premier secteur du marché du travail, les migrants qualifiés peuvent immédiatement venir combler ce manque, à condition que le différentiel salarial soit important. Enfin, la théorie du système-monde montre que l'entrée du capitalisme dans les zones périphériques crée des liens matériels et idéologiques avec les pays-centre. Sous l'effet de ces liens et du différentiel de salaire, le système de l'économie-monde met en place des corridors systémiques, à travers lesquels les migrants qualifiés peuvent facilement se déplacer vers les pays-centre ou les pays avec une grande concentration capitalistique.

A ces facteurs déclencheurs, les migrations individuelles peuvent se renforcer progressivement. Ayant une forte capacité cognitive de traitement de l'information, les migrants potentiels arrivent à traiter rapidement et efficacement les informations accumulées dans la presse, ainsi que celles renvoyées par les membres du réseau. L'ensemble de ces informations sont traitées dans le cadre de la comparaison des facteurs d'attraction et de répulsion. Si les facteurs déclencheurs s'attaquaient essentiellement au différentiel de salaire, les facteurs de renforcement s'intéressent plutôt à la comparaison de l'ensemble des facteurs qui retiennent et ceux qui poussent à la migration, car dans cette phase, il y a une certaine réduction de l'écart salarial. De par leurs

caractéristiques individuelles et leur capacité cognitive, ces migrants migrent facilement d'un endroit à un autre, ce qui développe les liens transnationaux entre différents espaces. Ce transnationalisme permet plus de circulations d'informations et de maîtrise de l'espace migratoire qui induisent de nouvelles pressions migratoires. Les liens économiques, symboliques et imaginaires transnationaux entretenus par les migrants réduisent les coûts et augmentent les bénéfices attendus de la migration. Ce qui accentue les effets du réseau sur les nouveaux départs migratoires.

Ces facteurs de renforcement sont progressivement suivis des facteurs de pérennisation qui facilitent les migrations intellectuelles d'un espace à un autre. Les liens transnationaux et les réseaux migratoires se transforment en réseaux transnationaux de scientifiques et d'intellectuels expatriés. La consolidation formelle de ces réseaux informels apporte toutes les informations nécessaires aux migrants pour faire le plus correctement possible leur calcul économique migratoire. Cette consolidation formelle est encouragée par les tendances contemporaines : la concentration régionale des cerveaux, la montée en puissance de l'économie de la connaissance et les besoins structurels des villes mondiales. Les personnes très qualifiées étant concentrées dans les « clusters, technopoles et pôles de compétitivité », les migrations individuelles qualifiées se dirigent vers ces territoires de concentration intellectuelle et scientifique. Cette concentration engendre de nouvelles migrations par causalité cumulative, vers les « clusters» et vers les villes mondiales, pour les besoins structurels en personnels qualifiés.

CONCLUSION SECTION 1

De manière théorique, le modèle de la convergence économique aboutit à la convergence salariale. Dans ce modèle, les migrations doivent s'orienter du sud vers le nord jusqu'à ce qu'il y ait une certaine égalisation des salaires. La main d'œuvre se déplace vers les endroits où elle a la rémunération la plus élevée. La variable explicative de tous les flux migratoire réside ainsi dans les différences salariales.

Il présente une faible capture des réalités empiriques contemporaines. Les effets décrits dans le modèle théorique ne sont pas ceux observés dans les réalités contemporaines. Les réalités contemporaines nous montrent qu'il y a autant de migrations sud-nord que sud-sud. Les chiffres de 2013 de l'ONU et de l'OCDE montrent un léger dépassement des migrations sud-sud par les migrations sud-nord. Si les réalités contemporaines montrent une croissance continue des

migrations sud-nord, elles montrent aussi que la seule variable explicative des migrations internationales n'est pas exclusivement la différence salariale. Dans ce travail, nous ne nous inscrivons pas dans ce modèle, à cause de sa faible capture des réalités empiriques contemporaines, même s'il met en évidence l'idée de la mondialisation humaine migratoire qualifiée.

Cependant, ce modèle pourrait effectivement conduire de manière dynamique sur le rattrapage économique. Mais, à moyen terme, nous pensons que le modèle à adopter est un modèle alternatif. De plus, la mondialisation humaine qui s'amorce laisse une grande possibilité au modèle alternatif de rattrapage économique.

SECTION 2 : L'OPPOSITION ENTRE DIVERGENCE ET RATTRAPAGE ECONOMIQUE

1. Les effets de la nouvelle économie de la migration

1.1. De la diversification des revenus collectifs au développement de la communauté ou du territoire d'origine

Pour les tenants de la nouvelle économie du travail (Massey et al, 1993, 1994), la migration est un processus collectif ayant pour but de diversifier les sources de revenus de la famille, de la communauté ou du groupe de référence du migrant. Cette option théorique trouve plusieurs illustrations dans les observations contemporaines décrites plus haut.

La rationalité de la migration communautaire avec contrat migratoire élargi est centrée sur les besoins de la communauté elle-même. La prise de décision de la migration est collective : le migrant est envoyé par la famille, le groupe ou la communauté toute entière. Cette décision migratoire consiste à envoyer certains membres de la communauté pour aider les non migrants, en apportant une certaine diversification des risques collectifs tels que les sécheresses, les mauvaises récoltes, les aléas climatiques, etc. Elle est prise dans un cadre macro-structurel de la théorie des systèmes mondiaux, où l'entrée du capitalisme dans les zones périphériques déstructure l'organisation traditionnelle socioéconomique, créant de fait une pression migratoire. Pour combler aux déficiences des marchés d'assurance et de couverture des risques ainsi qu'aux déficiences des systèmes de protection sociale de l'Etat, la communauté envoie quelques membres à l'étranger afin de pallier à ces déficiences. Dès la base, les migrants sont reliés aux non migrants, de par la logique qui a conduit à leurs départs.

Les facteurs déclencheurs de besoins de diversification des sources de revenus familiaux sont renforcés de manière dynamique par d'autres facteurs. Les envois de fonds des migrants créent un sentiment de privation relative qui accroît la pression migratoire initiale, amenant les différentes familles et communautés à envoyer leurs membres pour maintenir ou changer leur position dans la hiérarchie sociale du territoire d'origine. De ce fait, le concours des premiers est recherché pour les autres vagues migratoires successives, ce qui va contribuer à la création du réseau migratoire. Ces relations interpersonnelles entre les migrants, les non migrants et les membres de la communauté d'origine réduisent les coûts de la migration, ainsi que ses risques. Désormais, la migration devient moins coûteuse et donc plus rentable. Les premiers apportant une certaine diversification des risques pour les familles d'origine vont aussi réduire les risques collectifs. Les migrations continuent de s'accentuer, en particulier à cause de la manifestation décalée des effets déclencheurs de l'entrée du capitalisme dans les zones périphériques, qui créent un surplus de main d'œuvre au chômage et des liens matériels et idéologiques avec les pays centres du capitalisme mondial.

Les facteurs de renforcement trouvent parfois un cadre macro-structurel accentuant la pression migratoire. Le dualisme du marché de travail de certains pays d'accueil, en faveur du deuxième secteur, qui possède des besoins structurels en main d'œuvre étrangère, renforce les migrations communautaires, dans la mesure où le réseau communautaire prend en charge la totalité du parcours migratoire. Les signaux sont envoyés aux communautés d'origine, dès l'apparition des besoins structurels ou de cette éventualité dans le futur. Après la prise de décision, le réseau migratoire prend en charge le migrant, du début de son parcours jusqu'à son intégration sur le deuxième secteur du marché du travail dans le pays d'accueil. Les signaux et les pressions migratoires sont accentués, lorsqu'apparaissent les différentiels de salaire et de taux de chômage entre les deux pays.

L'ensemble de ces facteurs micro-individuels et macro-structurels renforcent les migrations communautaires et peuvent même développer des facteurs de pérennisation, indépendamment des facteurs déclencheurs. Malgré la disparition des facteurs déclencheurs liés aux besoins de diversification des risques résultant de l'absence des marchés d'assurance, des marchés dérivés et de la protection sociale de l'Etat, les migrations communautaires se pérennisent, à travers l'institutionnalisation migratoire. Le système migratoire est à la fois régulé par la communauté du pays d'origine comme par celle du pays d'accueil. La communauté produit des institutions et une

structure sociale migratoire qui maintient durablement les flux et les relations liant le territoire d'origine et le territoire d'accueil. Le comportement du migrant, malgré la distance et la proximité avec un autre modèle culturel, est régi par les institutions produites par la communauté.

Parmi ces institutions, la structure sociale favorise l'endogamie afin de reproduire la communauté dans sa philosophie et dans ses objectifs. Le contrat « implicite », initialement contracté entre le migrant et les « non migrants », est institutionnalisé par la règle de l'entraide communautaire qui a permis aux membres de réussir leur parcours migratoire. S'en suit une institutionnalisation forte de la logique réciprocitaire au sein de la communauté. En cas de manquement à cette règle réciprocitaire, des sanctions communautaires s'appliquent sur l'individu ou sur sa famille, comme sa réputation entachée, voire l'exclusion de la communauté qui jadis lui avait servi d'espace de socialisation.

Cette logique réciprocitaire développée au sein de la communauté migratoire développe fortement la territorialisation migratoire, en mettant non seulement en réseaux les migrants entre eux mais aussi les migrants avec les non migrants. De ce fait, le territoire d'origine et le territoire d'accueil se retrouvent très fortement connectés. Cette connexion entre les deux territoires crée un réseau de territoires qui pérennise les flux migratoires, à travers les liens matériels, symboliques, imaginaires entre eux. C'est la même logique réciprocitaire qui est à la source des transferts de fonds vers le territoire d'origine pour la construction des infrastructures publiques.

La réciprocité se retrouve aussi fortement enracinée dans « l'enclave ethnique », où les migrants travaillent dans l'entreprise d'autres migrants de la même communauté, pour qu'ils puissent être aidés par leur employeur, afin de pouvoir s'installer à leur propre compte. Elle nécessite donc formation, partage du réseau professionnel, financement et mutualisation des risques de faillite. C'est dans ce cadre que les migrants travaillant dans « l'enclave ethnique » ont plus de possibilités d'ascension sociale que le deuxième secteur du marché du travail. L'expansion et le développement de « l'enclave ethnique » nécessitent de la main d'œuvre ethnique moins chère, et du coup entraînent de manière durable des pressions migratoires.

En dehors de toute logique réciprocitaire, les marchés d'accueil développent une forte institutionnalisation de la demande de main d'œuvre dans le deuxième secteur qui crée aussi durablement des flux migratoires. En effet, pour les intérêts des employeurs et des humanitaires, les pays d'accueil mettent en place des outils juridiques de protection des droits des migrants. Cette

tendance droit-de-l'hommiste permet à la migration de se pérenniser, grâce à la protection physique et humaine offertes par les pays d'accueil.

Comme effet normatif, la migration communautaire crée sur la base de la réciprocité et de la perpétuation du groupe, un réseau fort entre les territoires d'accueil et d'origine. Ces effets normatifs de territorialisation ou de reterritorialisation renforcent la logique migratoire initiale, en produisant des règles et des institutions qui encadrent la structure sociale migratoire. L'intégration comme un jeu à somme positive prend tout son sens dans cette configuration, en créant des entités et des groupes liés au double espace.

Ce rapprochement créé entre les deux territoires et l'institutionnalisation du contrat migratoire engendrent une certaine modernisation du territoire d'origine, au sens de Buga (2011) quand elle évoque la théorie de la modernisation économique. Les liens maintenus via le contrat migratoire avec le territoire d'origine rend possible le rattrapage économique, à travers la modernisation et les transferts de ressources captées sur le territoire d'accueil.

1.2. La théorie du rattrapage économique ou de la modernisation par les flux migratoires[71]

Le modèle du rattrapage économique par la modernisation est le prolongement direct des travaux de Rostow (1960). Selon lui, le développement est un processus linéaire caractérisé par cinq étapes : la société traditionnelle, les conditions pour le décollage, le décollage, la marche vers la maturité et la société de consommation de masse. Tout pays, pour se développer, passe par ces différentes étapes qui vont de la société traditionnelle vers la société moderne. Cette évolution se fait par l'industrialisation et l'urbanisation.

Dans ce modèle, pour que les pays du sud (pays d'origine) rattrapent les pays du nord (pays d'accueil), il leur suffit de suivre les mêmes schémas et les mêmes étapes de développement économiques. La société se modernise par l'innovation, la mécanisation agricole, les processus d'industrialisation et les processus d'urbanisation.

Si dans la théorie néoclassique de la convergence salariale, on note une égalisation des salaires et des apports de capitaux et de main d'œuvre hautement qualifiée ; dans la théorie de la

[71] Cette synthèse de la théorie du rattrapage économique provient essentiellement de Buga (2011).

modernisation, c'est la migration qui rend possible le passage de la société traditionnelle vers la société moderne. Dans cette optique, on sous-entend que le migrant est un acteur de la modernisation des sociétés d'origine. Il permet ainsi à son pays d'origine d'intégrer la modernité et le développement économique par les déplacements entre son pays d'origine et son pays d'accueil. Dans ces déplacements, il a plutôt des effets externes positifs à la fois sur son pays d'origine que sur son pays d'accueil.

L'apport de la théorie de la modernisation, c'est qu'elle est davantage explicite sur les potentialités économiques des migrants et de leurs externalités (effets de retour) sur leur pays d'origine que la théorie néoclassique de la convergence salariale. Les migrants développent leurs régions d'origine, à travers leur modernisation à la Rostow. Ils investissent dans l'industrialisation, dans l'innovation et dans les changements de mentalités culturelles, politiques et économiques.

Cette théorie de la modernisation de Rostow peut s'appuyer aussi sur la théorie de la diffusion technologique de Veblen (1915, cité par Buga, 2011) et de Gerschenkron (1952, cité par Buga, 2011) pour apporter des explications supplémentaires. Dans leur approche du développement économique, les suiveurs sont avantagés car ils peuvent bénéficier des acquis et des innovations du leader dans la mesure où ils peuvent imiter leurs techniques (Samson, 2009, p. 386). Ceci provient du fait que l'imitation est moins couteuse que l'innovation. Les pays en retard peuvent du coup rattraper plus rapidement les pays avancés, si les capacités de diffusion technologique y sont réunies.

Dans cette perspective de modernisation des pays d'origine, nous pensons que l'acteur clé de cette diffusion technologique est le migrant. Il est l'artisan principal de cette diffusion technologique car il connait les deux modèles. L'imitation est relativement facile lorsqu'on a accès aux modèles que l'on doit imiter. Les migrants travaillent généralement dans tous les secteurs économiques des sociétés d'accueil. Ceux-ci, en contact avec les innovations du monde développé, peuvent ainsi les imiter en faisant du copier-coller. En contact aussi avec les pays de départ pauvres, ils peuvent diffuser ces innovations, en y créant des structures nouvelles ou des modes de production mimétiques ou en influençant le comportement des locaux.

En définitive, le modèle néoclassique n'arrive pas à expliquer de manière convenable les effets des migrations sur les pays d'origine. Cette théorie, considérant le migrant comme sans attaches, est incapable de voir les effets externes (effets de retours) que les migrants peuvent avoir sur leur

pays d'origine. Si, au cours de son histoire millénaire, les anthropologues nous enseignent que la sédentarité est une parenthèse dans l'histoire de l'humanité, les hommes modernes ont aussi développé un attachement territorial. Dans la mondialisation humaine soulignée plus-haut, malgré la mobilité généralisée, les identités restent attachées à des territoires bien connus. La main d'œuvre a certes moins d'obstacles à la mobilité, mais elle n'est pas libre comme le capital et les marchandises. Et, même en mobilité, elle continue de garder son ancrage identitaire spatial et territorial. C'est pour toutes ces raisons que nous nous inscrivons dans ce positionnement théorique libéral qui ne capture pas les réalités des migrations individuelles qualifiées. Celles-ci gardent malgré leur dispersion des attaches liées à l'origine, même si ces attaches sont basées sur des « liens faibles », contrairement à la description théorique positive du modèle libéral.

De plus, en confrontant cette théorie optimiste libérale à notre terrain d'étude qui est le Mali, il est clair que la théorie de la convergence salariale néoclassique est non pertinente au profit de celle du rattrapage économique. Sur le cas du Mali, l'expérience des soixante dernières années ne montre aucune convergence salariale. Dans tous les cas, de décennies en décennies, les flux persistent entre la région de Kayes et la France. De plus, on voit que les migrants continuent de garder des liens de toutes sortes avec leur zone rurale d'origine. Ces faits empiriques contredisent de fait les postulats et les conclusions de la théorie néoclassique de la convergence salariale. Nos constats empiriques valident plutôt la théorie développementaliste du rattrapage économique, au regard des investissements (individuels et collectifs) réalisés par les maliens de l'extérieur dans leur zone d'origine, pour le respect des contrats migratoires, mais aussi par la structure communautaire migratoire (associations de migrants de ressortissants villageois et les structures informelles de gouvernance familiale).

De manière générale, les travaux de Ferdinand Tonnies (1885, cité par Rigaux, 2011) nous ont servi pour comprendre le fonctionnement des communautés. Dans son ouvrage « communautés et sociétés », la rationalité individuelle s'appuie sur deux formes d'organisation humaine : l'organisation communautaire « Gemeinschaft » et l'organisation sociétaire « Gesellchaft ». Dans le vivre-ensemble communautaire, l'individu est soumis au groupe ; tandis qu'en société, il poursuit ses intérêts individuels et « ne se lie aux autres que par le calcul » (Rigaux, 2011). Dans cette perspective, l'organisation communautaire « Gemeinschaft » est une boîte à outils utile pour lire les migrations communautaires avec un contrat migratoire élargi et une organisation sociétaire permettant de lire les migrations individuelles sans contrat migratoire.

Si la volonté réfléchie est à la base de la société « individualiste », c'est la volonté organique qui constitue les fondements de la communauté « solidaire ». Les individus vivant en communautés sont guidés par une autre forme de rationalité se basant sur une proximité affective, sociale et spatiale, laquelle proximité rassemble les individus qui vivent de manière identique. Cette proximité s'explique par les liens communautaires : liens du sang (communauté familiale créant une communauté d'esprit, par exemple les membres d'une famille vivant sous le même toit), de voisinage (communauté de lieu créant une communauté d'esprit, par exemple les membres du même village) et spirituels (communauté de foi et de valeurs communes créant des communautés quasi-physiques, par exemple la création de l'Etat d'Israël par l'idéologie de la « terre promise » par Dieu au « peuple élu »).

Dans les migrations, ces volontés et ces proximités sont entretenues malgré la distance. Une communauté d'origine va prendre la décision migratoire de ses membres à l'origine pour diversifier leurs ressources migratoires, à travers son encadrement va progressivement faire de ses migrants des ressources de développement. Le migrant est une ressource consolidant le groupe, tout comme le groupe devient une ressource pour le migrant, pour faciliter son intégration, lui servir de réseaux d'accès aux opportunités et des biens encastrés socialement dans la communauté migratoire. La communauté inscrit le migrant dans le projet du lieu d'origine (par les liens primaires) et dans la communauté sur le lieu d'accueil (par les liens secondaires) (cf. tableau n° 48).

Tableau n° 48 : Effets économie néoclassique vs nouvelle économie de la migration

	Caractéristiques liées aux hypothèses théoriques
Théorie de la convergence salariale (migration individuelle qualifiée)	- Perte des liens d'origine - Migrants sans attaches - Peu de transferts financiers - Peu d'externalités - Faible capacité développementaliste
Théorie du rattrapage (migration communautaire)	- Maintien du réseau primaire (liens d'origine) - Construction du réseau secondaire - Circulation, transferts des ressources et des biens entre les membres du réseau primaire et secondaire

Source : fait par l'auteur

Par définition, les liens primaires joignent les migrants au projet de leur territoire d'origine, malgré leur dispersion. L'ensemble de ces liens forment le réseau primaire qui correspond aux relations entre les migrants et les non migrants. Pour qu'il y ait communauté migratoire, il faut non

seulement le réseau primaire mais aussi le réseau secondaire (voir tableau n° 48). Celui-ci est la somme des liens secondaires communautaires qui organisent la vie en groupe des migrants ayant la même origine. Cette origine commune, symbolisée généralement par une entité territoriale ou ethnique, est l'élément central qui fédère la communauté avant la migration et après la migration, à travers la production des institutions communautaires qui stabilisent les règles du jeu assurant la reproduction et les intérêts communs du groupe. Ce dernier s'appuyant en grande partie sur le développement du territoire d'origine met en avant des discours et des actes normatifs en faveur du développement économique de la localité d'origine. Les effets de solidarité intra-générationnelle, par les valeurs communes et l'union communautaire (cf. tableau n° 49) produisent des effets de solidarité intergénérationnelle sur le développement et les institutions du groupe.

Tableau n° 49 : Comparaison des liens « communauté/société » selon différents critères

Critères de distinction	Communauté	Société
Rapport de l'individu au groupe	Dépendance	Indépendance
Ce qui unit les individus	L'affection	L'intérêt
Ce qui oriente la vie personnelle	La religion, les valeurs communes	La science, la rationalité
La force du lien	« Liés malgré toute séparation »	« Séparés malgré toute liaison »
Valeurs dominantes	Spirituelles	Matérielles
Orientation de l'hostilité	Vers l'extérieur de la communauté	De tous contre tous (à l'intérieur de la société)
Limites du lien	Unit « les mêmes » (particularismes)	Sans limite (universalisme)
Rapport aux biens matériels	Se partagent	S'échangent selon une stricte équivalence

Source : Rigaux (2011, p. 133)

Cette option développementaliste du rattrapage économique trouve aussi une justification solide dans le prolongement normatif de la théorie dualiste du marché du travail. Selon cette dernière la migration est le résultat des demandes structurelles du pays d'accueil et de la faible valorisation sociale des emplois du deuxième secteur sous payé (Massey et al, 1993). Les natifs ne voulant pas occuper ces postes, très faiblement valorisés par la société d'accueil, créent une dépendance vis-à-vis de la main d'œuvre étrangère. En termes normatifs, en plus des phénomènes de vieillissement démographique, tout porte à croire que les migrations se renforceront. Ce qui accélèrera en retour la mise en réseau des territoires et les phénomènes de transnationalisme. Cette mise en réseau rend possible les effets de « feedback » de la part des migrants insérés dans le deuxième secteur des pays d'accueil. Ils cherchent à construire rapidement des infrastructures ou à investir dans les

projets susceptibles de les faire évoluer dans l'échelle sociale. Cet ensemble de motivations entraîne de facto un ensemble de transferts de biens et de captation de ressources qui valident l'option développementaliste du rattrapage économique.

1.3. L'infrastructure de rattrapage économique

Les modèles sociologiques soutenus par Stouffer (1940), Lee (1966), Boyd (1989), Massey (1990), Massey et al. (1993) ont en commun de relativiser le caractère purement rationnel de la migration néoclassique. Ils considèrent que les décisions migratoires sont prises sur la base de la comparaison des opportunités existant entre les espaces d'origine et d'accueil : opportunités intermédiaires, facteurs d'attraction et de répulsion, caractéristiques individuelles facilitant la migration (capital humain, capital social). Dans la même perspective que la nouvelle économie de la migration, la théorie sociologique montre que la migration crée des réseaux humains entre les espaces d'origine et d'accueil. Nous pensons que ces réseaux humains sont susceptibles de se transformer en réseaux de territoires connectant durablement la vie des deux espaces et facilitant la migration d'un espace à un autre.

Dans cette perspective, la migration crée des liens transnationaux (Massey, 1990) entre les individus des deux territoires, qui engendrent des échanges multiples favorisant le rattrapage du territoire d'origine et l'accès du territoire d'accueil aux ressources du territoire d'origine. Les réseaux mettent progressivement en échec les politiques d'assimilation, au profit des politiques d'intégration. Le migrant jouit parfaitement ainsi de son statut d'agent intermédiaire et de modernisateur de sa société d'origine. La maîtrise des différents espaces devient une compétence valorisable, au même titre que le capital humain ou le capital social. Des chercheurs comme Tarrius, 1989 ; Ma Mung et al, 1998 ; Berthomière et Hily, 2006 ; cité par Piguet, 2013, montrent qu'il existe une autre mondialisation, « souterraine »[72], invisible dans laquelle les migrants traversent les frontières à travers leur réseau et leur « compétences circulatoires ». La « coprésence » met donc durablement en réseau les territoires, les entreprises et les hommes.

Cette mise en réseau des territoires facilite le maintien du contrat migratoire mis en avant par la nouvelle économie de la migration et crée de nouvelles ressources transférables d'un espace à un autre. Les observations récentes montrent que les transferts financiers issus des émigrants se sont

[72] C'est ce que nous avons appelé, plus haut, la mondialisation par le « bas ».

tellement développés que l'approche développementaliste est devenue systématiquement un domaine de recherche très prisé. Ces transferts, étant le symbole du maintien des liens prônés par la nouvelle économie de la migration (Stark Oded, 1991), se dirigent non seulement vers les secteurs productifs mais aussi vers les secteurs improductifs. La nouvelle stratégie consiste à canaliser les transferts vers les secteurs productifs. De plus, nous pensons qu'en termes normatifs, les externalités des migrants ne sont pas que financières.

Dans cette perspective, on considère désormais que les migrants exercent des effets sur le développement de leur pays d'origine. Pour certains, ces effets amènent à considérer le migrant comme des agents de développement (Faist, 2008) et des acteurs transnationaux (Waldinger, 2006). Le transnationalisme, lié à la vision développementaliste des migrations, véhicule une perception positive de la migration. Tout ceci facilite la condition psychologique du migrant qui n'est plus dans la « double absence » mais plutôt dans la « double présence », en lui développant une certaine personnalité migratoire, à travers le maintien des liens migratoires, par les réseaux primaires, secondaires et les liens virtuels technologiques.

Au lieu de considérer la migration comme un handicap, nous considérons que la migration est une chance pour les zones en retard mais aussi pour les zones développées. Les politiques migratoires, au nord, comme au sud, doivent davantage s'appuyer sur les potentialités liées aux échanges des flux migratoires. Grâce aux flux migratoires, le rattrapage économique des régions en retard est possible par l'accès aux ressources des régions développées. Dans cette analyse, les flux migratoires deviennent pour les pays en développement des vecteurs d'intégration à l'économie mondiale (Buga, 2011), à travers une captation des ressources des pays développés (Samson et Samaganova, 2007).

Les théories géographiques (par les réseaux liant les territoires), les théories sociologiques (pour les réseaux migratoires) et les théories psychologiques (réseaux primaires et secondaires) mettent en place les infrastructures pour rendre possible le rattrapage économique. Les migrations communautaires, de par leur logique de fonctionnement, induisent des réseaux de territoires, qui facilitent le rattrapage économique par la captation et le transfert des ressources. La structure communautaire73, par son extension, met en place des réseaux et des institutions communautaires

[73] On peut définir la communauté comme une organisation humaine, regroupée de manière concentrique autour d'un point ou d'un centre fondateur abstrait (territoire d'origine, valeurs, spiritualité, etc.). Ce point fondateur physique (tangible) ou virtuel (non tangible) crée la communauté qui se nourrit et se reproduit via les liens communautaires.

qui régulent le comportement des membres liés entre eux par des « liens forts ». L'extension de la communauté et la reproduction de la logique communautaire conduisent au maintien des liens primaires qui unissent les migrants et les non migrants (réseau primaire fort) et à la consolidation forte des liens secondaires qui unissent les membres communautaires sur le territoire d'accueil. La communauté en tant que groupe constitue une ressource pour les individus. Après avoir capté les ressources liées au territoire d'accueil, à travers le réseau secondaire fort ou tertiaire faible (avec les membres non communautaires), le réseau primaire sert à effectuer les transferts issus de cette captation vers le territoire (ou la communauté) d'origine.

Les migrations individuelles qualifiées conduisent à des réseaux transnationaux d'expatriés scientifiques de « liens faibles » entre les membres. Ces réseaux scientifiques unissent à la fois les membres du pays d'accueil (réseaux secondaires faibles), les membres du pays d'origine (réseaux primaires faibles) et les scientifiques du pays d'accueil et d'autres pays (réseaux tertiaires faibles). Les liens faibles entretenus de part et d'autre sont des canaux de captation, de transfert et d'imitation qui rendent possible le rattrapage économique, d'autant plus que le développement technologique contemporain accélère les proximités malgré l'éloignement géographique.

De la même manière, les migrants individuels non qualifiés, mettent en place des réseaux souterrains qui les unissent dans les pays d'accueil mais aussi avec le pays d'origine. Ces réseaux migratoires facilitent l'insertion et l'adaptation des migrants dans leur pays d'accueil. D'une double absence, ils s'installent dans une double présence qui crée des proximités à la fois avec les pays d'accueil et les pays d'origine devenant des canaux de rattrapage économique.

2. La remise en cause de la théorie de la divergence économique

2.1. La théorie des systèmes mondiaux : de la dépendance à la divergence économique

La théorie des systèmes mondiaux montre que la migration résulte de l'entrée du système capitaliste dans les pays périphériques (Massey et al. 1993). Elle est issue de la déstabilisation des logiques précapitalistes, en matière de propriété foncière, de l'exploitation de la main d'œuvre, des liens matériels et idéologiques engendrés par la mise en contact avec les centres décisionnels des pays du centre.

Ces derniers se forment par des valeurs et l'identité de la communauté, décrites dans la « Gemeinschaft » de Tonnies (1887).

En termes normatifs, plusieurs auteurs se sont basés sur cette théorie pour montrer que cette migration capitaliste prive les pays d'origine de leur ressource vitale en matière de développement économique. Ils arrivent à la conclusion qu'elle entrainerait une divergence économique entre les pays d'origine et les pays d'accueil. En déstabilisant l'exploitation des terres, des matières premières, et en instaurant une dépendance en termes de consommation et d'idéologie, ces auteurs avancent que les flux migratoires engendrés par l'entrée du capitalisme dans les pays périphériques entraînent un développement des pays d'accueil au détriment des pays d'origine.

Après la domination des théories de la convergence salariale néoclassique, les théories de la divergence prennent le dessus dans les années 60-70. Le modèle de l'équilibre général a montré rapidement ses limites, du fait qu'il avait du mal à décrire la réalité économique du moment. L'urbanisation et l'exode rural persistaient sans qu'on observe une réelle convergence salariale. Ces critiques ont abouti à une tendance pessimiste des conséquences des flux migratoires internationales.

Contrairement aux internationalistes (néoclassiques) prônant la libéralisation des flux migratoires, les théories nationalistes (marxistes) s'y opposent. En effet, cette tendance pessimiste considère que les flux migratoires constituent une perte pour les pays d'origine. Dérivée de la théorie marxiste, les nationalistes analysent les migrations internationales sous l'angle de la fuite des cerveaux qu'ils considèrent comme un pillage de ressources de la part des pays riches.

Dans les années 60-70, il y avait une ferveur idéologique de la transposition de la lutte des classes au niveau international. Cette interprétation a conduit à la théorie de la dépendance cumulée avec la théorie des systèmes mondiaux. Cette tendance tiers-mondiste considérait que le pouvoir est inégalement réparti entre les pays pauvres et riches. Les ressources économiques et politiques sont concentrées au nord : l'accès aux ressources y est inégalement réparti. De ce fait, l'expansion du capitalisme favorise cette concentration des richesses entre les mains des pays du nord. Dans cette logique, les pays riches deviennent encore plus riches, au détriment des pays pauvres, en exploitant leurs ressources naturelles et humaines. Le capitalisme se développe ainsi en puisant constamment dans les ressources des pays périphériques. Ce qui entraîne une forte divergence entre les pays industrialisés qui deviennent de plus en plus riches et les pays pauvres qui s'appauvrissent davantage.

Cet élargissement du capitalisme à des pays périphériques en déstabilisant leur organisation socioéconomique et en les appauvrissant, conduit leur main d'œuvre à migrer vers les zones où les richesses sont concentrées. De plus, les dynamiques du capitalisme, basées sur la mécanisation de l'agriculture et l'intérêt individuel égoïste, vont créer de facto du chômage. Les principes de la réciprocité et de la société collectiviste qui étaient jadis des mécanismes d'assurance en cas de catastrophe, commencent à connaître des dysfonctionnements. Dans ce contexte, les pays pauvres vont enregistrer une forte pression migratoire vers les pays riches. Cette pression existe aussi bien au niveau de la main d'œuvre qualifiée qu'au niveau de la main d'œuvre non qualifiée.

Ces flux de départ s'inscrivent dans la même grille d'analyse de la dépendance et de l'exploitation du sud par le nord pour le courant tiers-mondiste. La main d'œuvre non qualifiée indispensable au développement des pays du sud est appelée à partir dans les pays industrialisés pour occuper les emplois sous qualifiés que les locaux refusent de faire. Ils deviennent aussi des variables d'ajustement des économies occidentales : on leur fait appel pendant des périodes de croissance économique ou pour des besoins de reconstruction comme après la seconde guerre mondiale en France. Par ailleurs, le capitalisme a foncièrement besoin d'une réserve de main d'œuvre pour maintenir l'envolée des salaires : les migrations constituent un excellent moyen pour les industriels de faire pression sur la main d'œuvre disponible. La migration de cette main d'œuvre non qualifiée creuse l'écart entre la périphérie et le centre de l'économie mondiale.

2.2. L'illustration normative de la théorie des systèmes mondiaux par la fuite des cerveaux

La meilleure construction de la théorie de la divergence, entrainée par les flux migratoires internationaux, s'est cristallisée autour de la notion de « fuite de cerveaux ». A l'époque, le débat portait essentiellement sur la migration des gens qualifiés des pays du sud vers le nord. Pourtant, le terme « brain drain » (fuite des cerveaux) a été utilisé pour la première fois en 1963 dans un rapport de la Royal British, pour désigner l'émigration des ingénieurs anglais vers les Etats-Unis. Par la suite, cette notion a été quasi systématiquement utilisée pour désigner l'émigration des personnes qualifiées des pays du sud vers les pays du nord.

Le débat sur la fuite des cerveaux a commencé à partir des travaux de deux économistes : Johnson (1968) qui a été le chef de file de l'approche internationaliste et Patinkin (1968) celui de l'approche nationaliste. Les premiers préconisèrent une politique de rétention et les second une politique d'ouverture pour une plus grande intégration économique. Ce débat durant les deux décennies 60–

80 a créé deux grands courants aussi sur la main d'œuvre qualifiée : les optimistes et les pessimistes.

Les optimistes mentionnés ci-dessus, parmi lesquels on retrouve la convergence salariale (néoclassiques), la convergence économique (Rostow) et la convergence technologique (Gerschenkron, Veblen), peuvent être aussi complétés par le courant internationaliste de la fuite des cerveaux. Ce courant s'appuyant sur les travaux de Grubel et Scott (1966) démontre que le départ des gens qualifiés peut être profitable pour les pays d'origine sous deux conditions : il faut que le revenu de l'émigré soit augmenté et il faut que le départ de l'émigré ne réduise pas le revenu de ceux restés. Dans l'ensemble, plusieurs théoriciens vont conclure à un effet négatif négligeable sur les pays d'origine voire un effet positif du fait que les migrants augmentent leurs revenus et envoient de l'argent à ceux qui sont restés.

Ce débat a pris un tournant majeur dans les années 70, avec un économiste en tête du nom de Jagdish Bhagwati. On retrouvera là la tendance la plus pessimiste des théories normatives des migrations internationales. Sous ces approches nationalistes, la migration de la main d'œuvre qualifiée est présentée comme une source de divergence économique majeure : elle développe les pays riches et handicape les efforts de développement des pays pauvres.

Dans leur modèle, Bhagwati et Hamada (1974) concluent que l'émigration des personnes qualifiées est un « jeu à somme nulle », dans la mesure où leur départ s'accompagne de la réduction du bien-être de la population non-migrante (ceux qui sont restés) dans le pays d'origine. De plus, le modèle retient une complémentarité entre la productivité des travailleurs qualifiés et des non qualifiés. De ce fait, le départ des travailleurs qualifiés fait baisser la productivité des non qualifiés. Cette baisse de la productivité désavantage le dynamisme économique du pays d'origine. Même quand ces personnes qualifiées ne sont pas employées dans le pays d'origine, leur productivité sociale marginale n'est pas forcément nulle car elles peuvent se déplacer à l'intérieur, elles sont des acteurs de l'animation politique et intellectuelle du pays d'origine. Ces départs sont une perte sur le plan fiscal, économique, politique et intellectuel.

Cette tendance pessimiste de la fuite des cerveaux a donné lieu à des préconisations politiques conséquentes. Les théoriciens des années 70 proposèrent de combler le manque à gagner lié au départ des gens qualifiés. Bhagwati et Hamada (1974) et Bhagwati et Rodriguez (1975) proposent des mesures compensatoires pour les pays d'origine. Il s'agissait de compenser sur le plan fiscal

les pertes d'investissement public lié à la formation des cerveaux partis et des externalités négatives liées à leur départ. Cette taxe, appelée « taxe Bhagwati », est prélevée auprès des migrants qualifiés pour être versée dans les fonds des Nations Unies qui se chargeront de construire des projets de développements dans les pays d'origine. Cette taxe n'a jamais vu le jour pour des difficultés liées à son estimation, à sa mise en place et pour le refus de certains pays et des migrants.

Ces théories de la divergence, contrairement aux théories de la convergence, décrivent de manière brillante les réalités des années 70-80. Il y a eu un décrochage entre les pays émetteurs de migrants et les pays récepteurs. Même si les migrations internationales ne sont pas la cause unique de ce phénomène inégalitaire au niveau mondial. Nous nous inscrivons plutôt dans l'idée de François Perroux que la croissance n'apparait pas partout de la même manière. Dans la même optique des travaux de l'économie géographique contemporaine, en particulier ceux de Krugman et de Scott, nous pensons que la réalité contemporaine mondiale est allée dans le sens de la divergence. Les flux migratoires qualifiés sont allés rejoindre les grands pôles de croissance. Malgré ce constat, il y a plusieurs possibilités qui s'offrent aux pays afin de pouvoir rattraper les pays développés. La divergence n'exclut pas les possibilités de rattrapage économique. De ce point de vue, la théorie de la diffusion technologique (Veblen, Gerschenkron) est un outil précieux au service des pays ayant une partie de leur main d'œuvre dans les plus grandes technopoles d'aujourd'hui.

En définitive, nous considérerons que les arguments développés par la tendance pessimiste sont valables à court terme. Si les dotations initiales en capital ne sont pas importantes dans un pays donné, l'exode de ces travailleurs peut creuser le fossé existant entre le pays de départ et d'accueil. A long terme, les migrants eux-mêmes peuvent contribuer à la mise en place de ces conditions nécessaires au développement économique, en jouant un rôle incitatif, de modernisation et d'investissement durables. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes inscrits dans cette tendance de la théorie du rattrapage économique.

Par ailleurs, la conception unidirectionnelle des flux soutenus par la théorie de la divergence a été contredite par la théorie systémique et la théorie transnationaliste qui montrent qu'à long terme les flux de retour et en retour (externalités) se développent vers les lieux d'origine. Il n'y a plus de rupture permanente, mais plutôt maintien des liens entre les milieux d'origine et d'accueil, à travers un regroupement des deux espaces dans un seul champ social. Les théories circulatoires, les théories systémiques et celles des réseaux migratoires rendent caduque la tendance pessimiste de la migration internationale. Le débat, à l'heure actuelle, se trouve au niveau du développement

des capacités des régions d'origine afin de recevoir les flux de retour. Par exemple, s'agissant de la fuite des cerveaux, les travaux d'Anna Lee Saxenian dans les années 2000 nous montrent que les flux dynamiques de retour peuvent être plus importants que les pertes initiales.

2.3. La nécessaire révision du concept d'Etat-nation[74]

Dans le modèle inspiré des sciences politiques, Zlotnik (2003) montre que les migrations constituent un échange exceptionnel entre deux zones de juridictions étatiques délimitées par le droit international. Ces zones de juridiction sont censées être caractérisées par une certaine homogénéité ethnique, culturelle et institutionnelle. Cette perspective fonctionne comme si le migrant quittait définitivement une zone d'origine pour rejoindre complètement une zone d'accueil.

Or, en termes de projection normative, nous savons, à travers l'influence des réseaux et de l'institutionnalisation du contrat migratoire, que les politiques d'immigration ont un faible impact sur les flux migratoires. De plus, les migrants maintiennent durablement des liens transnationaux, de telle sorte que le concept d'Etat-nation devient caduc, à travers les allégeances multiples et la force des liens du réseau primaire.

L'Etat-nation, depuis le 18e siècle, est basé sur le principe de la souveraineté. C'est l'idée que les gouvernements des Etats-nations détiennent l'autorité absolue et finale dans la société. Aucune puissance extérieure n'a le droit d'intervenir dans les affaires intérieures et donc dans l'exercice qui relève de cette autorité. Depuis longtemps, il a aussi été non seulement une unité culturelle et politique mais aussi une entité ethnique homogène avec une langue, une culture, une tradition et une histoire communes. L'unité a été très souvent fictive mais elle est à la base des mythes fondateurs des grandes nations occidentales. Dans ce système westphalien fondé sur la souveraineté et la non-ingérence, l'immigration est présentée comme une menace à ce concept d'Etat-nation à l'ancienne. Pour beaucoup, il s'agit d'une menace politique (sécurité), économique (mise en péril de l'Etat-providence) et culturelle (menace de l'identité nationale). A ce niveau c'est la question de l'ouverture des frontières qui est posée avec la nécessité de dépasser le concept d'Etat-nation au sens d'homogénéité culturelle pour promouvoir un autre concept. Manuel Castells

[74] Notre approche de l'Etat s'appuie sur le nouveau paradigme de l'Etat (dépassement par le territoire et les métropoles) défendu dans l'article de Samson (2011), « State and Territory : the end of a paradigm », in Dijkema C., Gatelier K., Samson I. et Tercinet J., Rethinking the Foundations of States, Bruylant/DeBoeck, Brussels, pp. 359-378.

(1999a), dans *Le pouvoir de l'identité,* pose la question de la légitimité des institutions de l'ère industrielle. Contourné par les réseaux mondiaux de l'argent, du pouvoir et de l'information, l'Etat-nation a perdu, selon cette perspective, une bonne part de sa souveraineté. Jean-François Lessard (2007) va plus loin, en osant un comparatif entre les effets restructurants des flux transnationaux économiques et financiers et ceux des flux transnationaux culturels et démographiques. La culture ou l'identité nationale, qui se transmettaient par l'institution de l'école ou l'institution famille, s'imprègnent aujourd'hui d'un type de culture mondiale transmise à travers Internet, le cinéma, la télévision, les livres. Ce glissement de la société nationale vers la société multiculturelle est en soi une source d'affaiblissement de l'Etat-nation. On peut aussi dire que celui-ci est donc déstructuré-restructuré par les nombreuses dynamiques en cours. Il a évolué depuis sa création : monarchique à l'époque de la royauté, national à l'âge du nationalisme, impérial au temps des empires, global au temps de la globalisation d'aujourd'hui. L'Etat s'éloigne de plus en plus lui-même de la Nation, c'est-à-dire de ses anciennes prétentions à homogénéiser les citoyens habitant son territoire, même si par le passé il a consolidé et renforcé l'idée de Nation. Il a cédé beaucoup de prérogatives à d'autres acteurs comme les multinationales, les villes, les organisations sous régionales, les marchés politiques, les banques centrales. De la même façon, la nation a aussi beaucoup perdu en quintessence en raison des allégeances multiples, des identités multiples, la reconnaissance de la double nationalité, du multiculturalisme, de l'abandon des politiques assimilationnistes. Dans *La fin du millénaire* de Manuel Castells (1999b), l'avènement de la société en réseaux a radicalement changé la donne. L'Etat-nation n'est plus le seul maître du jeu, ni dans l'ordre politique externe, ni dans l'ordre politique interne. L'Etat ne va pas disparaître, ne va pas non plus abandonner sa souveraineté mais la redéfinir très probablement.

Sur le plan normatif, nous sommes en face d'institutions politiques qui sont inadaptées aux enjeux actuels des flux migratoires. Du fait des réseaux transnationaux et des allégeances multiples, l'Etat-nation se recentrera incontestablement sur le modèle d'intégration au détriment du modèle d'assimilation traditionnelle. De plus, le système institutionnel étatique national actuel est incapable de réguler les mouvements migratoires contemporains, du fait de leur explosion numérique, de leur spontanéité, de leur diversité et de la pression migratoire potentielle (Ghosh, 2000). Cette carence de l'Etat-nation conduit à la nécessité d'un régime multilatéral de gestion des migrations internationales, d'autant plus que la mondialisation humaine va de pair avec la mondialisation des capitaux, des biens et des services.

2.4. Le rattrapage économique par les réseaux et par la globalisation humaine

La théorie systémique montre que la migration relie les espaces d'origine et d'accueil (Mabogunje, 1970). Ces liens créent un univers économique, institutionnel et culturel composé des espaces d'origine et d'accueil. Cette vision théorique met à mal les modèles d'intégration classiques basés sur l'assimilation et l'exclusion. Le maintien des liens s'avère inévitable dans la mesure où l'espace social déborde les limites de l'espace physique.

En termes normatifs, ceci signifie qu'une connexion durable entre les espaces d'origine et d'accueil accentuera la « mondialisation humaine en marche ». Les réseaux de territoires impacteront durablement la vie socioéconomique des deux espaces. Ces réseaux engendreront un déplacement des règles traditionnelles de gestion des flux migratoires érigées par l'Etat-nation. Dans cette perspective, les coûts de la migration baisseront de manière drastique et une « vraie mondialisation humaine » pourra voir le jour. Cette prospective trouve d'ailleurs de plus en plus d'échos de nos jours dans de nombreux travaux.

L'hypothèse de la globalisation humaine et de la refonte de l'Etat-nation a aujourd'hui de plus en plus d'échos non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan éthique. Dans un monde de déséquilibres économiques, les migrations sont un phénomène inévitable (De Bernis, 1999). A la section « Migrations internationales et politiques multiculturelles » du secteur des Sciences Sociales et Humaines de l'UNESCO, il est question de suppression des frontières et d'analyses d'un scénario de type « migrations sans frontières » (Pécoud et Guchteneire, 2009). Il s'agit d'une conception cohérente, moralement et économiquement défendable des politiques migratoires sur le long terme. Ce scénario, qui envisage le droit de circuler librement d'un pays à un autre, de s'établir, de vivre et de travailler où chacun le désire, a l'air d'une utopie. Mais, force est de reconnaitre que cette utopie est en train d'avoir de solides fondements économiques et éthiques. Par ailleurs, l'utopie a toujours précédé les grands projets de l'humanité. Elle n'est pas un argument efficace pour rejeter le scenario envisagé. Une autre critique adressée à ce scenario est celle de l'invasion, régulièrement retrouvée dans l'opinion publique occidentale. Pourtant, toutes choses étant égales par ailleurs, l'intégration des pays d'Europe de l'Est n'a pas entrainé d'invasion. Les travailleurs d'Europe de l'Est bougent beaucoup, mais ils ne restent pas sur place, ils sont mobiles à l'intérieur de toute l'Europe. Les inquiétudes de l'opinion publique semblent avoir quasiment disparu aujourd'hui. La mobilité ne se transforme pas de ce fait en invasion. Plus les frontières sont ouvertes, plus la population circule et moins elle s'installe. C'est le fameux système de la

migration en cascade ou de la migration pendulaire. Et, inversement, plus les frontières sont fermées, plus les migrants se sédentarisent et font venir leur famille, par crainte de ne pouvoir entrer à nouveau après être sorti du pays d'accueil.

En regroupant l'ensemble des travaux se situant dans cette démarche, on arrive à dégager des justifications et des arguments à la fois solides et pertinents tant sur le plan éthique qu'économique. L'objectif final de cette section est d'essayer de favoriser la mobilité et des contacts interculturels fondés sur la tolérance mais aussi de faire en sorte que la migration ne soit pas une menace pour la cohésion nationale afin de faire émerger des approches de type gagnant-gagnant. Pour convaincre le monde académique de cette approche, elle a étudié les implications éthiques et économiques de la liberté de circulation des personnes. Le scénario pourra être non seulement souhaitable sur le plan moral dans une perspective des droits de l'homme mais aussi sur le plan économique au sens de l'équilibre Pareto-optimal.

Sur le plan éthique, on se réfère très généralement à l'article 13-2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il faut d'emblée souligner que selon la philosophie des Droits de l'homme, les individus sont protégés sur la base de leur statut de personne, non sur celle de la nationalité ou de la citoyenneté et les Droits doivent être constamment repensés. Selon cet article : « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Mais le droit de partir n'est pas complété par le droit d'entrer dans un pays. Il est possible d'émigrer et pas d'immigrer. Du point de vue des droits de l'homme, nous sommes face à une situation incomplète qui fait que beaucoup de gens sont privés de leur droit d'émigrer par l'absence de possibilités d'immigrer. Dans cette perspective, seule l'émigration est reconnue comme un droit fondamental. Or, ce droit ne peut être exercé que si l'on accorde le droit à l'immigration. Tout le monde a le droit de partir, mais pas le droit de rentrer. Le droit de partir n'est pas problématique, contrairement au droit d'entrer.

Le droit de partir est un droit lié à la démocratie qui ne peut pas être fondé sur la contrainte. La possibilité de quitter un pays est donc une condition sine qua non de son fonctionnement. Il est naturel de laisser les personnes aller là où elles veulent.

Le droit d'entrer est le propre de la souveraineté nationale de chaque Etat. A contrario d'avoir ce droit d'entrer, les migrants recourent à la clandestinité et au « business des passeurs ». Ce qui génère des coûts humains et financiers énormes. Les frontières sont surveillées par des moyens

sophistiqués de dernière génération. On érige de plus en plus de murs, de clôtures et de procédures tendant à freiner des migrations de toutes sortes. L'opinion publique des pays d'accueil reste majoritairement non favorable à l'expansion du droit d'entrer. Il est particulièrement question de menace concernant l'identité nationale.

A ce niveau, il y a une contradiction fondamentale entre le fait que l'émigration soit considérée comme une question relevant des droits de l'homme et le fait que l'immigration soit considérée comme une question qui relève de la souveraineté nationale. Le droit de quitter n'a pas de sens si on n'a pas le droit d'entrer dans un pays, ou, du moins, s'il n'est pas complet. Il est possible d'imaginer un « droit à la mobilité » comme un droit fondamental de tout être humain. Ce droit engloberait à la fois l'émigration et l'immigration en complétant l'article 13-2 de la Déclaration des Droits de l'Homme. C'est ainsi que la mobilité pourra rejoindre les autres droits comme les droits fondamentaux des êtres humains. Au-delà du fait que le droit d'entrer doit être complété pour que le droit de sortir puisse être pleinement exercé, d'autres évoquent la question du partage de la richesse mondiale sur le plan moral comme justification de la liberté migratoire. Face à la paupérisation croissante d'une partie du monde, les coûts des politiques de contrôle de l'immigration pourraient aider les pays en développement d'atteindre certains des objectifs du millénaire. Ces coûts se révèlent d'autant plus élevés que leur efficacité reste limitée. Plus de renforcement aux frontières n'empêche pas la migration clandestine. Il semble qu'aujourd'hui la majorité des experts soit d'accord pour estimer que des mesures plus restrictives ne réduisent pas l'immigration clandestine. De plus, il existe aussi une forte inégalité au niveau du droit d'entrer. Le privilège de la mobilité n'est pas équitablement réparti entre tous les êtres humains. Les citoyens des pays développés peuvent voyager et s'installer presque partout dans le monde, tandis que les autres sont tributaires de la délivrance des visas et des permis de séjour. Les travailleurs qualifiés bénéficient aussi d'un degré de mobilité supérieure à celui des non qualifiés. Les restrictions imposées à la mobilité violent le principe libéral de l'égalité des chances.

Si au nom des droits de l'homme, les migrations sont difficiles à contrôler, la théorie économique soutient que la libre circulation permettrait une meilleure répartition du travail et augmenterait par conséquent la richesse mondiale. Ce qui engendrera une meilleure redistribution et une réduction des inégalités qui vont freiner les incitations à migrer. La difficulté de contrôler les frontières est en réalité liée aux besoins du marché d'où la tension permanente entre la logique d'Etat (contrôle des frontières) et celle du marché (besoins en main d'œuvre). La migration clandestine est en grande partie le résultat de l'appel des marchés.

Dans la plupart des pays occidentaux, les travaux socialement disqualifiés sont réservés aux immigrés. Cela concerne des secteurs comme le bâtiment, l'agriculture, la restauration, l'hôtellerie, les loisirs liés au tourisme et au nettoyage. Force est de constater que l'emploi illégal de migrants a un caractère quasi-structurel. Il y a donc des motifs économiques forts qui assurent en quelque sorte sa pérennité. La compétitivité de certains secteurs entiers de l'économie française dépend des immigrés, à travers la baisse des coûts pour l'employeur. Il ne s'agit pas nécessairement de minorer le coût du travail pour l'abaisser le plus possible, mais de faire face à une concurrence qui peut être forte, surtout lorsqu'elle concerne des produits en provenance des pays en développement où les coûts sociaux et fiscaux sont nettement plus faibles. La demande spécifique d'immigrés clandestins, dans certains secteurs, est d'autant plus forte que la pénalité encourue par l'employeur est faible. Dans ces conditions, l'employeur préférera recruter des immigrés clandestins tant que l'espérance mathématique de la pénalité encourue sera inférieure au différentiel du coût du travail entre un clandestin et un travailleur régulier.

La plupart des travaux d'économistes concluent aujourd'hui que les migrations profitent aussi bien au pays d'origine qu'aux pays d'accueil. Faini et al. (1999) ont confirmé que l'immigration ne joue pratiquement aucun rôle dans l'explication de l'aggravation de la situation du marché du travail pour les travailleurs non qualifiés en Europe et aux Etats-Unis. Dans les pays d'origine, les migrations sont présentées comme une solution partielle aux difficultés du décollage économique. Au niveau international, la libéralisation migratoire est présentée comme un jeu à somme positive (Rodrik, 2002). Cela est d'autant plus vrai que la plupart du raisonnement évoqué pour justifier la libéralisation commerciale peut de ce fait s'appliquer à la libéralisation migratoire. Considérons le travail comme un bien d'exportation, pareillement aux biens ou aux services. Mesurons les recettes d'exportation du travail par les transferts de fonds des migrants, même si ses recettes ne s'arrêtent pas qu'aux Transferts de Fonds des Migrants (TFM), pareillement que les devises étrangères obtenues à partir des recettes d'exportation des biens et services.

Dans ce cas de figure, l'ouverture permettrait aux pays ayant un excédent de main d'œuvre d'en exporter et d'obtenir des transferts de fonds. La libéralisation va ainsi accroître le PIB mondial, parce que les travailleurs gagnent plus et finiraient par réduire les pressions migratoires à mesure que les salaires tendraient à converger. Dans ce raisonnement comparable à celui mis en œuvre dans le processus de libéralisation commerciale, force est de constater qu'il s'agit de faire confiance et de laisser faire les forces du marché. Si les frontières ont longtemps tout arrêté ;

aujourd'hui, en dépit du fait qu'elles continuent de « faire semblant » d'arrêter les personnes, un consensus émerge doucement sur la nécessité de lever les entraves à la mobilité des personnes, d'où le titre du rapport mondial sur le développement humain du PNUD de 2009 : « *Lever les barrières : Mobilités et développement humains* ». Ce rapport suggère que les réponses politiques aux phénomènes migratoires peuvent s'avérer peu appropriées. De nombreux gouvernements mettent en place des régimes d'entrée de plus en plus répressifs, ferment les yeux sur les manquements des employeurs aux règles de santé et de sécurité ou ne parviennent pas à expliquer au public les avantages de l'immigration. Cela invite les gouvernements à moins limiter les déplacements à travers et à l'intérieur de leurs frontières afin d'élargir les chances et les libertés des individus. On préconise des mesures pratiques visant à améliorer les perspectives des migrants à leur arrivée, pour le plus grand bénéfice de leur communauté de destination comme de leur région d'origine.

Les migrants stimulent l'économie du pays d'accueil à un coût quasiment nul, et ce pour n'importe quel niveau de qualification. Et, lorsque le niveau de qualification est élevé, le rapport suggère aux pays en développement que la meilleure réponse demeure dans la mise en œuvre de politiques s'attaquant aux problèmes structurels sous-jacents, comme le bas niveau des salaires, le caractère inapproprié des financements et la faiblesse des institutions. Faire porter la responsabilité de la fuite des travailleurs qualifiés aux travailleurs eux-mêmes est un contresens ; limiter leur mobilité est probablement contre-productif – et bafoue qui plus est le droit fondamental de chacun de quitter son propre pays.

Les bienfaits de la libéralisation migratoire au niveau mondial sur le plan économique n'est plus à remettre en cause. La quantification des bienfaits de la libéralisation des flux migratoires a débuté depuis le début des années 80. La littérature sur les conséquences de la mobilité est insignifiante par rapport à la littérature sur les conséquences du commerce international et des politiques macroéconomiques. L'étude de Hamilton et Whalley (1984, cité par Pécoud et Guchteneire, 2009) constituait la première tentative de quantification des gains estimés de l'ouverture des frontières aux flux migratoires. Ils évaluaient les bénéfices de la libéralisation à 7,8 milliards de dollars américains. Anna Maria Iregui (2005) l'évaluait en termes de gains d'efficience économique. Pour elle, la libéralisation entrainerait un gain de l'ordre de 15 à 67% du PIB mondial. Pour Moses et Letnes (2004), une petite dose de libéralisation peut conduire à des gains très importants. Ils concluent que 10% de la migration internationale correspond à une efficience économique de l'ordre de 774 milliards de dollars de l'année 1998.

Si ce scénario envisagé à l'UNESCO a des solides fondements économiques et moraux, il ne faut ni considérer le scénario comme une recette miracle, ni comme une utopie irréaliste. Les perturbations entrainées par la libéralisation commerciale peuvent être en réalité comparables aux perturbations qui seront engendrées par ce scénario. Il ne faudrait donc pas du tout sous-estimer les difficultés qui peuvent en résulter sur le plan pratique et social.

Les systèmes de protection sociale sont fondés sur la fermeture. Les personnes souscrivant à un engagement à long terme dans une collectivité, bénéficieront de la protection de la collectivité en cas d'aléas. La liberté migratoire risque de mettre en péril les systèmes de protection nationale basés sur le sentiment d'identité nationale qui incite les individus à participer aux systèmes de protection sociale. Avec la libéralisation migratoire, incompatible avec le système de protection sociale nationale, il y a un risque de privatisation ou de restructuration « sous une nouvelle forme » de la protection sociale.

La mise en œuvre de ce scénario sur le plan pratique n'est pas exempt de difficultés. Les médias et les hommes politiques doivent « rééduquer » les électeurs pour éviter les situations de xénophobie, de racisme, de discrimination, de nouvelles approches liées à la citoyenneté et au multiculturalisme. Mais, tout de même il nous semble exagéré de soutenir que la libre circulation mènerait au chaos ou à l'invasion, si elle s'accompagne d'une bonne gouvernance. Celle-ci peut passer par la coopération entre Etats, la supervision, une organisation mondiale des migrations et un accord mondial sur la circulation des personnes.

Sans s'inscrire dans cette démarche utopique de « monde sans frontières » de l'UNESCO, tout en reconnaissant le bien fondé de certains arguments éthiques et économiques, nous pensons qu'il existe tout de même des différences entre la mobilité des hommes et des biens. Ces différences nous appellent à mobiliser une autre théorie économique que celle utilisée dans le cas de la libéralisation commerciale et financière.

Les effets normatifs issus de la théorie systémique et les justifications en faveur d'une plus grande ouverture montrent que flux migratoires sont susceptible de permettre pour les pays d'origine des possibilités, à travers les externalités positives et les captations des ressources des pays d'accueil. Dans cette perspective, il convient de mieux analyser les enjeux théoriques et empiriques autour de la notion de rattrapage économique.

CONCLUSION SECTION 2

En essayant de reprendre les faits stylisés issus des effets normatifs découlant des approches positives, nous pouvons dégager trois grandes tendances : la théorie optimiste de la convergence salariale néoclassique, la théorie pessimiste de la divergence de la théorie des systèmes mondiaux et la théorie réaliste du rattrapage économique de la nouvelle économie des migrations internationales.

La théorie néoclassique soutient que les migrations internationales conduisent à une convergence des salaires au niveau mondial. Cette égalisation mondiale des salaires freinerait ainsi les migrations internationales. Les réalités contemporaines nous montrent que les migrations internationales ne produisent pas nécessairement une convergence salariale. Malgré le faible écart salarial, les migrations peuvent se poursuivre et deviennent autonomes des facteurs déclencheurs initiaux.

La théorie pessimiste de la divergence souligne que les migrations internationales entraînent la dépendance économique vis-à-vis des pays capitalistes d'accueil. Cette expression a été cristallisée dans la fuite des cerveaux qui est préjudiciable au pays d'origine, entrainant de ce fait une divergence économique au profit des pays d'accueil.

Les théories du rattrapage économique mettent en avant les possibilités de développement économique offertes par les migrations pour les territoires d'origine. A travers les effets d'imitation, de captation et de transferts, les territoires d'origine peuvent atteindre le même stade de développement que les territoires d'accueil, en faisant de gains énormes en temps et en coûts.

Dans les décennies à venir, tout porte à croire que la « globalisation humaine » va s'accélérer. Cela donne des possibilités de rattrapage économique pour les territoires en retard. La captation des ressources peut s'effectuer de part et d'autre. Le rattrapage économique s'exerce dans les deux sens : du territoire d'origine vers le territoire d'accueil et vice-versa. Ce qui montre d'ailleurs que la notion de rattrapage économique doit être délaissée au profit de la seule notion de captation des ressources.

SECTION 3 : LA CAPTATION SYSTEMIQUE

En appliquant ces tendances normatives sur notre typologie migratoire, on arrive à établir le tableau n° 50. Celui-ci montre que les migrations communautaires induisent un développement intentionnel du territoire d'origine, du fait de l'envoi intentionnel des migrants et des transferts intentionnels de ressources financières vers celui-ci, du fait du respect du contrat migratoire initial. A très long terme, ces migrations communautaires rendent le rattrapage économique possible par la captation et la reproduction des ressources spécifiques.

Tableau n° 50 : Effets normatifs (impacts) des migrations

Types de migrations	Nature du contrat	Moyen terme	Dynamique (très long terme)
Migration communautaire avec CM simple et CM élargi		Développement intentionnel (transferts individuels, transferts collectifs, captation des ressources génériques)	Rattrapage économique (effets réseaux de territoires, accélération de la captation des ressources)
Migrations individuelles qualifiées	Avec CM	Développement intentionnel (captation des ressources génériques)	Rattrapage économique (captation des ressources spécifiques)
	Sans CM	Divergence économique (perte pour le pays d'origine)	Rattrapage économique (gain en cerveaux, gain en réseau diasporique qualifié)
Migrations individuelles non qualifiées	Avec CM	Développement intentionnel (captation des ressources génériques)	Rattrapage économique (captation des ressources génériques)
	Sans CM	Développement non intentionnel (captation ressources génériques)	Rattrapage économique (gain en réseau diasporique non qualifié)

Source : fait par l'auteur

Les migrations individuelles qualifiées sans contrat migratoire s'inscrivent parfaitement dans la divergence économique, car on les considère comme définitivement perdues. Elles sont censées bénéficier à d'autres territoires d'accueil à moyen terme, à partir des investissements des territoires d'origine. De manière dynamique, à très long terme, le processus intrinsèque de la migration communautaire met en place les infrastructures (réseau diasporique) nécessaires au rattrapage économique. Avec contrat migratoire, elles permettent de capter les ressources spécifiques liées au territoire d'origine.

Les migrations individuelles non qualifiées conduisent de manière dynamique à des possibilités de rattrapage économique, par la captation des ressources génériques et par l'effet de réseau diasporique. Avec CM, elles entraînent à moyen terme un développement intentionnel ; sans CM, un développement non intentionnel. Même sans contrat migratoire, les migrants ont des impacts indirects sur leur territoire d'origine. Ce qui contribue fortement au renforcement du rattrapage économique des territoires en retard.

Gerschenkron (1962, cité par Buga, 2011) avait explicitement posé les bases de cette réflexion liée aux avantages des pays en retard par « the advantages of the backwardness » (avantages des pays en retard). Les pays en retard peuvent se développer rapidement en accédant aux innovations et aux technologies déjà disponibles dans les pays du nord. Si ces derniers ont investi énormément de temps et d'énergie pour accéder à ces technologies, les pays du sud peuvent en faire économie. Le développement d'un pays sera d'autant plus rapide que celui-ci est en retard. Il pourra adopter les technologies les plus efficaces, mettre en place des équipements de plus grande taille, éviter les erreurs des pays pionniers et créer ainsi un raccourci vers le chemin du développement économique. Les migrations peuvent en effet faciliter ce processus, en permettant l'accès aux marchés, aux modèles économiques, sociaux et politiques des pays de destination.

Dans un contexte de différences économiques, politiques, sociales et culturelles, le rattrapage est possible lorsque les migrants sont considérés comme des agents capteurs. Ils sont capables de capter « ce qui se fait de mieux » dans les pays d'accueil et de les transmettre dans leur pays d'origine. La captation, elle n'est pas d'ailleurs forcement unilatérale ; elle est réciproque. C'est pour cette raison que la migration, sous cet angle, est un « jeu à somme positive », c'est-à-dire que tous les participants y gagnent.

En plus des éléments soulignés dans la précédente section attestant la théorie du rattrapage économique, les évolutions théoriques et empiriques récentes (à partir des années 1990) semblent corroborer la même tendance. Une nouvelle littérature a vu le jour sous le terme « brain gain » (gain en cerveaux) à la place de « brain drain » (fuite des cerveaux). Les réalités contemporaines nous amènent à une nouvelle théorisation des liens entre pays d'origine et d'accueil.

1. Les nouvelles théories de la fuite des cerveaux

A partir des années 90, une nouvelle génération de modèles va apparaître et va changer radicalement le débat, en changeant de perspective argumentaire. Dans ces modèles, la perspective migratoire a non seulement des effets « ex ante » mais aussi des effets « ex post ». Cette analyse a conduit à un changement radical de paradigme induit par des auteurs qui ont pris à contre-pied la thèse de la fuite des cerveaux, comme Halary (1994) ; Meyer et Charum (1995) ; Mountford (1997) ; Meyer et al. (1997) ; Meyer et Brown (1999) ; Gaillard et Gaillard (1999) ; Brown (2000) ; Stark (2003) ; Faini (2003) ; Stark (2005) ; Schiff (2005). Sur le plan théorique, aujourd'hui, nous parlons plutôt d'effets négatifs à relativiser. L'approche récente de la fuite des cerveaux est plutôt « révisionniste ». On est passé du « brain drain » au « brain gain ».

1.1. Les externalités « ex ante »

Quant aux effets « ex ante », ils établissent une relation entre la possibilité de migrer et le stock de capital humain. Au niveau individuel, il existe une relation à travers la sélection migratoire : les individus ayant des compétences ont une plus grande chance de migrer. Cette sélection migratoire en fonction des caractéristiques individuelles encourage les individus à acquérir plus de capital humain. Cette incitation à l'acquisition du capital humain est liée à l'espérance de gains futurs. Car la probabilité de migrer est associée à une probabilité de hausse du revenu. Du coup, l'acquisition du capital humain est un investissement avec une forte rentabilité future. A travers ces raisonnements individuels, au niveau national, le stock de capital humain s'accroît. La croissance économique augmente de manière endogène et autoentretenue liée au fait que tous les individus ayant acquis des compétences ne vont pas migrer (Lodigliani, 2009). Une grande partie restant finalement dans le pays d'origine, cela va augmenter le stock de capital humain et la croissance économique.

Cette analyse de la fuite des cerveaux peut être qualifiée de dynamique. En effet, les externalités sont étudiées sur le long terme. Dans certains travaux, on se rend compte que si à court terme l'émigration des gens qualifiés est associée à des externalités négatives, à long terme, le « brain drain » se transforme en « brain gain ». Docquier et Rapoport (2007), dans leur modèle, s'interrogent de manière dynamique sur les effets de la fuite des cerveaux, contrairement à l'analyse statique des théories de la divergence de la fuite des cerveaux. Cette analyse dynamique

met clairement en évidence les possibilités de rattrapage économique offertes par la fuite des cerveaux des pays en retard.

Les tests empiriques récents soutiennent notre thèse du rattrapage économique lié aux externalités dynamiques de la fuite des cerveaux. L'effet dynamique « ex ante » est basé sur les incitations en termes d'acquisition du capital humain. Dans une analyse portant sur 37 pays en développement, Beine, Docquier et Rapoport (2001) montrent que la probabilité (la perspective) de migrer a un impact positif sur la formation du capital humain dans les pays d'origine, en particulier ceux qui affichent un niveau très bas du PIB par habitant. En utilisant aussi la base de données de Docquier et Marfouk de 2006, Beine et al. (2008) ont montré que l'émigration des personnes qualifiées a un impact positif sur la formation du capital humain. Dans la même étude, ils trouvent que les pays, affichant à la fois des taux faibles d'émigration des personnes qualifiées (en dessous de 20%) et ceux ayant un niveau relatif bas de capital humain (en dessous de 5%), ont des avantages nettement positifs dans la fuite des cerveaux. Dans cette même perspective, la fuite des cerveaux est négative pour des pays qui combinent à la fois des taux élevés de capital humain (au-dessus de 5%) et d'émigration des personnes qualifiées (au-dessus de 20%). Il existe donc un niveau de seuil. Au-dessus de ce niveau, les avantages positifs de la fuite des cerveaux se transforment en avantages négatifs pour les pays d'origine, en ce qui concerne l'incitation à l'acquisition du capital humain. Les pays comme l'Inde, la Chine et le Brésil peuvent ainsi avoir des conséquences positives nettes de la fuite des cerveaux sur leur formation en capital humain.

1.2. Les externalités « ex post »

Les externalités migratoires sur les pays d'origine ne s'arrêtent pas à ces effets « ex ante » mentionnés ci-dessus. Sans migration, le pays d'origine bénéficie de l'incitation en termes d'acquisition du capital humain. La portion qui émigre a aussi des effets incitatifs sur le pays d'origine que l'on qualifiera d'effets « ex post ». Ces effets « ex post » sont aussi appelés « effets de retour ou effets de feedback ». Parmi ces externalités positives dynamiques, on trouve : les envois de fonds ou « remittances », les retours physiques temporaires (les missions d'expertise, les voyages d'affaires, le tourisme), les retours physiques définitifs (la réinstallation), la contribution à distance et les effets de réseau technologique.

Sur le plan théorique, ces externalités positives ont été aussi notées chez de nombreux auteurs de la nouvelle théorie de la fuite des cerveaux comme Stark et al. (1997), Lowell, Findlay et Stewart

(2004), Dos Santos et Postel-Vinay (2003), etc. Dans ces modèles, les personnes qui sont parties, après avoir réussi professionnellement, peuvent profiter à leur pays d'origine : les compétences accumulées à l'étranger, leur forte propension à l'innovation, à la création d'entreprise, les capitaux financiers accumulés, les réseaux d'affaires et de coopération technologique établis. Ces externalités augmentent la productivité et le niveau de croissance économique dans le pays d'origine. Ces modèles prennent constamment appui sur l'exemple de l'Inde, de l'Irlande, de Taïwan et de la Corée du Sud. Dans cette thèse des externalités dynamiques, les migrants permettent de faire des transferts de technologie. Les nombreux cas empiriques sur la Corée du Sud et l'Inde montrent que les immigrés de la Silicon Valley ont joué un rôle prépondérant dans la réduction du « gap » technologique. Cette externalité est la plus importante, en termes d'impact sur le développement économique, mais elle est moins connue contrairement aux transferts de fonds des migrants. Anna Lee Saxenian (2006) a comblé cette faiblesse académique par ses travaux sur les effets des entrepreneurs transnationaux qualifiés de la Silicon Valley vers leur région d'origine en Inde, en Chine, à Taïwan et en Israël. Dans son analyse, les flux unidirectionnels de la fuite des cerveaux d'avant sont devenus aujourd'hui réversibles, à travers les possibilités nouvelles de collaboration à distance. Les émigrants qualifiés de la Silicon Valley montrent que la fuite des cerveaux peut se transformer de manière dynamique en circulation des cerveaux, à travers les retours définitifs, les liens transnationaux, la reproduction du cluster dans le pays d'origine conduisant à des réseaux de clusters et rendant possible les captations de part et d'autre. En transférant le modèle de la Silicon Valley dans leur pays d'origine, ils contribuent à influencer l'écosystème d'affaire local, en le modernisant et en produisant un système hybride, à travers une combinaison entre institutions exogènes et endogènes.

Les retours physiques sont importants à partir du moment où les conditions sont réunies dans le pays d'origine. En effet, les raisons qui ont amené les individus à migrer, ce sont les mêmes raisons qui les poussent à retourner. Après avoir passé une décennie à l'étranger, une fois la curiosité intellectuelle satisfaite et les compétences acquises, la plupart des migrants peuvent retourner au pays si les conditions d'accueil sont réunies. Si l'absence d'infrastructures publiques de recherche, l'absence de libertés, l'insuffisance de l'appareil productif local, l'absence de conditions de vie acceptables, etc. ont mis de nombreux migrants sur le départ, le retour est influencé par ces mêmes facteurs et l'effet nostalgique rappelant à tout migrant son attachement à une culture et à un territoire d'origine. Certes, le migrant est prêt à faire des efforts pour retourner dans son pays d'origine, à condition qu'un minimum y soit réuni, en particulier pour les migrants ayant le moins réussi professionnellement dans leur pays d'accueil. Cette idée va d'ailleurs dans le même sens

que celle développée par Borjas (1989) sur les retours des ingénieurs et scientifiques immigrés aux Etats-Unis dans leur pays d'origine. Dans cette étude, il a montré que les personnes qui ont le moins réussi étaient celles qui affichent une plus grande propension à quitter les Etats-Unis. Ainsi, le retour ne serait pas uniquement lié au pays d'origine, les caractéristiques offertes par le pays d'accueil doivent être aussi prise en compte dans la décision du retour. Dutman (2003) montre que les migrants planifient leur retour durant leur vie active en l'inscrivant dans un projet de vie personnelle. Celui-ci peut néanmoins être influencé par le niveau des salaires dans le pays d'accueil. Une baisse des salaires incite les migrants à rentrer dans leur pays d'origine. C'est ce qui a été observé entre les pays de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, à partir de la crise de 2007. Un changement brutal de politique migratoire peut aussi modifier la décision des migrants de rester dans le pays d'accueil ou de retourner dans le pays d'origine. Il faut noter enfin que même si les migrants s'installent définitivement dans les pays d'accueil, ils peuvent tout de même avoir des impacts positifs sur leurs pays d'origine.

Le mode de développement des pays d'origine par les migrants, le plus connu aujourd'hui, reste le transfert de fonds des migrants. Même à distance, les migrants peuvent envoyer de l'argent à leur famille restée dans leur pays d'origine. Ces dernières années, on peut noter une inflation des études portant sur l'importance numérique des flux financiers et leur impact sur le développement économique. Malgré tout, le débat reste controversé en ce qui concerne les impacts des transferts.

D'une part, cette ferveur académique résulte du niveau global des transferts de migrants et des arguments tenus sur son impact, à partir des années 2000. Par exemple, de 2000 à 2009, selon les statistiques de la Banque Mondiale, les envois de fonds sont passés de 85 milliards de dollars à 316 milliards de dollars. Ils ont été multipliés par 4 en une décennie ; malgré un petit ralentissement de leur niveau de croissance dû aux effets de la crise économique de 2007. En 2009, le montant des transferts de fonds des migrants était trois fois supérieur à l'Aide Publique au Développement (APD). Ces montants créent de l'enthousiasme dans les pays du sud comme dans les pays du nord. Au sud, on appelle volontiers à accroître le montant des envois de fonds. Au nord, les chercheurs se posent la question de savoir si ces ressources financières ne sont pas finalement une manière d'atténuer les conséquences négatives de la fuite des cerveaux. Certains vont même à poser les envois de fonds comme un nouveau paradigme en matière de développement économique. Faini (2006) souligne que la Banque Mondiale se situe aujourd'hui dans cette perspective.

Concernant l'impact des transferts de fonds sur les pays d'origine, le débat se situe dans le prolongement de celui existant entre la théorie structuraliste et les nouvelles théories. La tendance structuraliste considérait les transferts comme un moyen d'amplifier la dépendance vis-à-vis des pays du centre. Ces transferts sont utilisés dans ce cas pour les besoins de consommation courante et non pour le développement de l'appareil productif. Mais dans les théories récentes sur les impacts des transferts, on découvre qu'ils ont aussi des effets sur la pauvreté, l'éducation, la production et sur la productivité. Dans cette perspective, Taylor et Mora (2006) montrent que les transferts de fonds permettent la réduction de la pauvreté rurale. Adams (2005) arrive à la même conclusion. Il montre, à partir des recherches sur le Guatemala, que les transferts de fonds des migrants constituent 50 à 60% des revenus totaux des ménages. Ces fonds sont non seulement importants mais ils ne vont pas exclusivement dans les dépenses de consommation courante. En considérant ces sommes comme des revenus temporaires et incertains, les ménages les investissent aussi dans les dépenses d'éducation et de formation pour préparer l'avenir en particulier en cas de baisse ou d'arrêt de ces envois de fonds. D'autres chercheurs comme Ozden et Schiff (2006) soulignent que les transferts peuvent : réduire la pauvreté des ménages bénéficiaires, augmenter l'investissement en capital humain, réduire le travail des enfants et renforcer l'activité entrepreneuriale. Toujours sur la question de la réduction de la pauvreté, Burki et Mordasini (2009) avancent qu'une hausse de 10% des transferts de fonds des migrants induit en moyenne une baisse de 3,5% du niveau de la pauvreté. Les impacts des transferts ne s'arrêtent donc pas à la réduction de la pauvreté, au-delà du travail des enfants et de l'investissement dans le capital humain, Edwards et Ureta (2003) trouvent que les enfants des familles bénéficiaires des remises de fonds ont une grande propension à poursuivre une scolarité longue. Enfin, une grande partie de ces transferts de fonds des migrants sert aussi à alimenter les investissements directs étrangers. Par exemple, Davone (2005, cité par Buga, 2011), en étudiant le cas chinois, montre que sur la période 1985-2000, 70% des IDE chinois venaient de sa diaspora, en particulier ceux installés en Asie du sud-est.

Au-delà des retours définitifs et des transferts de fonds, il existe d'autres canaux de transmission des effets des migrants de l'étranger sur leur pays d'origine que nous explorons davantage par la suite. Les migrants constituent pour nous un potentiel énorme en matière de développement économique. Ces potentialités se trouvent aujourd'hui exploitables compte tenu d'un certain nombre d'observations contemporaines. Notre paradigme de recherche sur le rattrapage économique par les migrants se trouve conforté par l'émergence d'un début de mondialisation humaine en cours de développement.

2. Les conditions de la captation systémique

2.1. La théorie des échanges migratoires[75] : une économie politique des migrations internationales…

Les échanges migratoires entre les pays ne peuvent pas être expliqués par les mêmes outils que les échanges commerciaux et financiers. Si les biens, les services et les capitaux n'ont pas d'attaches fortes, les hommes gardent durablement des attaches émotionnelles, familiales, territoriales et identitaires solides. Malgré l'hyper-mobilité de demain, nous pensons que les hommes garderont ***un attachement durable*** vis-à-vis de leur territoire d'origine. Cet ancrage est source d'externalités pour les pays d'origine ; il amplifie ainsi les possibilités de rattrapage économique par les migrants qui connecteront les pays d'accueil, de transit et d'origine.

Dans cette perspective, les gens partis ne sont pas définitivement perdus. Si les migrants se dirigent de manière générale vers la densité économique (PNUD, 2009) ou vers « l'économie d'archipel » (Veltz, 2005), ils gardent une proximité identitaire avec les territoires d'origine. Cette proximité permet aux gens partis d'avoir des impacts sur leur territoire de départ. Le contexte technologique d'aujourd'hui facilite grandement les effets de « feedback ». Il n'est plus nécessaire d'être proche géographiquement pour se coordonner, interagir, du fait que les possibilités de communiquer à distance s'accroissent sans cesse. La proximité n'est plus seulement géographique ou physique. Elle est aussi virtuelle (Rallet et Torre, 2007). Les réseaux de communication facilitent les interactions et les relations à distance. Ces relations à distance peuvent passer par des liens économiques, financiers, sociaux entre les émigrés et leurs pays d'origine. Tout se passe comme si par exemple le téléphone portable prolongeait aujourd'hui l'espace domestique dans le pays d'accueil. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) permettent l'ubiquité et connectent des « morceaux » de famille naviguant entre plusieurs espaces politiques et économiques. Cette communication digitale contribue à enrichir les pratiques transnationales des migrants. Par exemple, Internet reste un espace d'expression transnationale par nature. Les télécommunications par satellite sont des outils transnationaux par essence. Ils favorisent la transnationalisation des migrations récentes et leur diasporisation. Ils rendent visible une communauté dispersée, fédérée autour d'un centre d'intérêt commun (origine ethnique, origine nationale, langue commune, etc.). C'est ainsi qu'un lien communautaire se crée entre des gens

[75] Nous avons-nous même construit cette théorie des échanges migratoires en faisant la synthèse des éléments précédents et les théories des échanges commerciaux et financiers.

dispersés sur différents espaces géographiques. Les sites Internet aident aussi les migrants à mieux s'intégrer dans la société d'accueil (la manière d'obtenir un numéro de sécurité sociale, un compte bancaire, un permis de conduire, un premier logement, un emploi, etc.). Ils accroissent la capacité des migrants à être « à la fois d'ici et d'ailleurs ». En réalité, intégrer la société d'accueil suppose réintégrer l'origine au quotidien. Il ne faut pas voir en ceci un isolement dans une enclave communautariste mais plutôt une juxtaposition tactique d'espaces socioculturels qui contribue à la maîtrise sociale d'un univers élargi.

La proximité spatiale traditionnelle fait place à une nouvelle proximité à distance. La distance n'est plus une contrainte en soi, l'accès aux réseaux de communication permet d'intégrer les réseaux sociaux. Une nouvelle culture du lien émerge. On assiste au développement d'une identité en réseau. Cette identité est modelée aujourd'hui par le travail en réseau, les chats et les forums de discussion et les médias communautaires. La coprésence, les appartenances multiples, la coparticipation dans des espaces sociaux dispersés sont rendus possibles grâce à la révolution technologique et idéologique d'aujourd'hui. Le réseau en ligne devient un vecteur clé des échanges scientifiques, sociaux, culturels et politiques. Il permet : la diffusion des valeurs démocratiques universelles, le développement d'un sens civique et du patriotisme, la propagation de valeurs et d'activités transnationales, et enfin des transferts de connaissances, d'expertises et d'expériences. De ce fait, l'engagement à distance devient aujourd'hui une alternative au retour physique. Sous l'effet de la révolution technologique, une société nouvelle se met en place : la société en réseaux d'après Manuel Castells (2001). Ces réseaux constituent la nouvelle morphologie sociale de nos sociétés. La diffusion de la logique de la mise en réseau détermine le processus de production, d'expérience, de pouvoir et de culture. Pierre Veltz (2000) décrit ce changement de processus de production dans *Le nouveau monde industriel*. Selon lui, l'univers industriel est en train de passer du modèle taylorien au modèle cellulaire en réseau ou au modèle de réseautage des entreprises. Pour Castells (2001), un réseau est un ensemble de nœuds interconnectés. C'est un pont d'intersection d'une courbe par elle-même. La réalité d'un nœud dépend du type de réseau auquel il appartient. La topologie définie par les réseaux implique que la distance entre deux points est plus courte. Dans ce sens, les réseaux sont des structures ouvertes, susceptibles de s'étendre à l'infini, intégrant des nœuds nouveaux en tant qu'ils sont capables de communiquer au sein du réseau, autrement dit, lorsqu'ils partagent les mêmes codes de communication.

Les migrants, quand ils se déplacent, tissent le territoire entre-deux. Ils vont et reviennent, entre deux mondes, deux espaces, deux identités, deux familles, deux villages et deux réalités. Si on

entend le territoire comme un espace physique, alors la migration n'est autre qu'un déplacement qui relie deux territoires avec des frontières physiques bien délimitées. Le territoire, ce n'est pas que de l'espace. C'est aussi une construction sociale qui prend en compte tous les aspects économiques et sociaux. Il ne s'agit pas non plus d'un espace impérativement délimité par des frontières physiques palpables. C'est un espace social ouvert débordant physiquement sur d'autres espaces. La migration d'un territoire vers un autre crée des effets de réseau, et exerce des changements dans les deux sens. Pendant longtemps, l'histoire de l'immigration a été l'histoire de l'intégration. Aujourd'hui, c'est aussi une histoire de retour, de l'entre-deux et de la mobilité permanente. Il est désormais difficile d'étudier l'immigration indépendamment de l'émigration et vice-versa. Il s'agit de les étudier ensemble en relation avec les réseaux entre territoires lointains. Les migrants s'approprient l'espace d'accueil. La migration s'effectue vers un espace qui atténue les déchirements liés au départ. Il y a une relation d'appropriation de l'espace qui se met en place. Quand ils quittent leur espace d'origine, ils se réapproprient l'espace d'accueil à l'image de son appropriation de l'espace d'origine.

Cette théorie des échanges migratoires temporaires nous montre à quel point l'ouverture des frontières donnent des potentialités énormes aux migrants d'être des agents de modernisation de leur société d'origine. Cette perspective de la « mondialisation humaine » compléterait le « chainon manquant » de la mondialisation d'aujourd'hui, en créant un réseau planétaire de relations territoriales, émotionnelles, identitaires, économiques, culturelles, etc. Ce réseau planétaire est un crédit non seulement pour les tenants de l'idée de « global village » mais aussi un crédit en faveur de notre théorie du rattrapage économique.

Ce paradigme de rattrapage est valable entre des pays de niveau de développement différent (entre pays riches et pauvres) mais aussi entre des pays ayant des niveaux de développement similaire. Quel que soit le niveau de développement économique, nous pensons que c'est un « jeu à somme positive » au niveau de l'ensemble des pays participants. Les bénéfices peuvent s'accompagner de lésions dans certains secteurs d'activités au sein du pays d'accueil comme dans le pays d'origine. Au niveau national comme au niveau mondial, les gains sont globalement positifs. Néanmoins, il existe des catégories de travailleurs (gens occupant des emplois sous qualifiés) qui voient leur revenu réel baisser à cause de la concurrence des migrants. Cette catégorie d'agents constitue celle des perdants ; une autre catégorie d'agents (entreprises des secteurs dont la compétitivité nécessite de faibles coûts) se retrouve dans le camp des gagnants. Ce raisonnement nous permet de mieux comprendre les demandes politiques de certaines populations en défaveur des flux migratoires

dans le pays d'accueil. Mais, au niveau national et au niveau mondial, les migrants permettent une meilleure allocation des ressources, tout en rendant les effets de retour « feedback effects » possible sur le long terme pour les territoires d'origine et en accroissant les effets de résidence « stay effects » sur les pays d'accueil.

Dans notre modèle à deux pays, les échanges de main d'œuvre conduisent à l'optimum économique à long terme. Par exemple, un pays pauvre A peut attirer la main d'œuvre d'un autre pays pauvre B, car le premier est relativement bien doté en ressources dont l'exploitation nécessitera l'exportation de la main d'œuvre du pays B vers le pays A. Il s'agit d'un échange où les deux pays y gagnent : le pays A arrive à exploiter ses ressources, le pays B capte les ressources du pays A. Ce phénomène de captation bénéficie au pays d'accueil comme au pays d'origine. La création de valeur ajoutée s'opère sur le territoire d'accueil qui y retire des incitations de consommation locale, des impositions fiscales, des innovations, de la productivité et de la compétitivité de son économie. Les membres résidents du pays d'origine sur le territoire captent une partie de cette valeur ajoutée et des compétences spécifiques à l'origine de cette valeur ajoutée, en les transmettant à leur famille de manière financière et technologique. Ces transferts créent de manière dynamique un « effet boule de neige » sur les autres secteurs d'activité.

Il est réducteur de voir que les transferts vont du pays d'accueil vers le pays d'origine. En réalité, de manière dynamique, la captation renforce les possibilités de captation, aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine. La captation initiale crée d'autres potentialités de captation secondaire voire tertiaire dans le pays d'accueil, où les flux partent majoritairement du pays d'origine vers le pays d'accueil. Ces captations primaires, secondaires et tertiaires se transforment à long terme en captation inverse où les déplacements s'effectuent du pays d'accueil vers le pays d'origine. Cette captation réciproque est rendue possible, à travers les effets cumulés dynamiques des premières formes de captation. Par exemple, on observe de plus en plus de français d'origine étrangère s'installer dans les pays d'origine de leurs parents ou les pays affichant des caractéristiques similaires. Ils y travaillent durant quelques années, acceptent des postes de responsabilité, acquièrent de l'expérience, tout en effectuant des transferts vers la France. C'est le cas aujourd'hui de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient.

2.2. La théorie du maintien des liens[76]

L'approche théorique des échanges migratoires temporaires, développée plus haut, crée un réseau de territoires et un jeu migratoire à « somme positive » pour tous les territoires. De manière dynamique, les migrations ne sont pas définitives et les potentialités de captation et de transfert sont réciproques. Ce paradigme de recherche nous montre finalement que les cerveaux partis ne sont pas perdus à jamais. Ils peuvent retourner avec leurs compétences de façon définitive ou temporaire. Même à distance, ils peuvent aussi avoir des externalités positives résultant de leur attachement émotionnel à leur pays d'origine, tout en restant dans les pays d'accueil. En réalité, les cerveaux qui quittent l'Afrique, partent avec une partie de l'Afrique, ils n'ont pas oublié l'Afrique. Dans le contexte technologique et politique actuel, la contribution à distance devient de plus en plus réalisable. Cela passe par le « maintien des liens» qui va rendre possible les transferts de savoirs, de technologie, d'investissements et d'équipements. Il y aura de ce fait de « liens permanents » entre les membres à l'étranger et les pays d'origine.

La non prise en compte de cette théorie fausse la perception continentale sur le départ des africains. Le départ des gens qualifiés en Afrique subsaharienne est quasi systématiquement considéré dans le débat public comme un frein au développement des pays d'origine. D'aucuns parlent de pillage organisé des cerveaux voire d'expropriation de la jeunesse africaine. Les chiffres régulièrement cités sont censés montrer qu'à ce rythme l'Afrique ne va jamais s'en sortir.

En 2000, les 10 pays affichant les plus forts taux d'émigration des diplômés du tertiaire se trouvaient majoritairement en Afrique subsaharienne : Cap-Vert (69,1 %), Gambie (64,7 %), Seychelles (58,6 %), Somalie (58,6 %), Île Maurice (48,0 %), Érythrée (45,8 %), Ghana (42,9 %), Mozambique (42,0 %), Sierra Leone (41,0 %), Libéria (37,4 %). Pour Grouteau (2007), depuis 1990, on compte 20 000 départs d'africains hautement qualifiés vers les pays industrialisés. Plus de 300 000 spécialistes africains résident hors d'Afrique. De 1960 à 1990, l'Afrique aurait perdu 127 000 professionnels de haut niveau au profit des pays développés. Au profit de la France seule, l'Afrique perdait environ 2 000 de ses cadres et ingénieurs jusqu'en 1998. Depuis, elle en perd environ 3 000. D'une manière générale, on considère qu'il y a aujourd'hui plus de cadres africains qui travaillent aux Etats-Unis qu'en Afrique. 27 000 médecins nigérians exercent aux Etats-Unis. Le Ghana a connu un exode massif de médecins : 60% de ceux qui ont été formés dans le pays

[76] Nous avons construit nous-mêmes cette théorie du maintien des liens par l'observation des cas empiriques lus trouvés dans la littérature.

dans les années 80 sont partis. Le Soudan a vu partir 17% de ses médecins et dentistes, 20% de ses professeurs d'université, 30% de ses ingénieurs, 45% de ses experts géomètres… La Zambie avait formé 1 600 médecins. Aujourd'hui, il ne lui en reste que 400, tous les autres sont partis. 1 434 universitaires camerounais résident aux Etats-Unis. Entre 2003 et 2004, l'Afrique du Sud a perdu 1 700 infirmiers au profit du Royaume Uni. Rubin Patterson (2002, cité par Grouteau, 2007) faisait la remarque que plus de la moitié des infirmiers au Royaume-Uni venait des pays africains. Or, l'Afrique enregistre un quart des épidémies mondiales et 2% du personnel sanitaire mondial. Pour certaines organisations internationales comme l'OIM, environ 20 000 personnes qualifiées quittent chaque année le continent africain pour les pays occidentaux. Selon la commission économique des nations unies pour l'Afrique, 27 000 personnes qualifiées ont quitté l'Afrique entre 1960 et 1975. De 1975 à 1984, ce chiffre atteignait 40 000 personnes. Depuis 1990, 20 000 personnes au moins quittaient le continent chaque année. Pour Losson (2007), il y a plus de médecins béninois en Ile de France qu'au Bénin. Dans la même lignée, il y a plus de médecins malawites à Manchester que dans tout le Malawi. Le rapport de l'OMS en 2007 sur la santé dans le monde montrait que 37% des médecins et 7% des infirmiers sud-africains ont migré vers l'Australie, le Canada, la Finlande, la France, l'Allemagne, le Portugal, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Au Zimbabwe, 11% des médecins et 34% des infirmiers ont quitté le pays à la recherche de nouveaux horizons. 23% des médecins aux Etats-Unis ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Au Royaume-Uni, 20% des médecins proviennent d'Asie. En France, 8 000 médecins sont titulaires d'un diplôme étranger dont la moitié hors d'Europe. Dans les Pays Arabes du Golfe, 20 000 médecins sont venus d'Inde. L'Afrique du Sud a engagé 350 médecins cubains pour compenser les départs vers l'Angleterre, l'Australie et les Etats-Unis.

L'expression « fuite des cerveaux » n'a pas été inventée pour le continent africain. Elle est apparue pour la première fois dans une publication de la « British Royal Society » en 1963 en Grande Bretagne. Le terme « brain drain » désignait l'émigration des scientifiques britanniques vers les Etats-Unis. La fuite de cerveaux se définit par le stock de travailleurs qualifiés vivant à l'étranger par rapport à la main d'œuvre totale qualifiée dans le pays d'origine. Le critère de qualification se fait en fonction des compétences et donc du niveau de scolarité. Jusqu'à la fin des années 90, il était assez délicat d'aborder la question de la fuite des cerveaux, compte tenu du fait qu'il n'y avait pas de bases de données et de définitions harmonisées mise à jour de manière régulière. La première base de données sur la fuite des cerveaux est celle de Carrington et Detragiache (1998). Dans cet article, les deux chercheurs du FMI estiment les taux d'émigration de 61 pays développés vers les pays de l'OCDE. Cette base de données peut être considérée comme marquant le point de

départ des études empiriques portant sur l'analyse de la fuite des cerveaux. Docquier et Marfouk (2006, cité par Beine et al, 2008) trouvaient que celle-ci sous-estimait l'émigration des travailleurs qualifiés de 2,6% en moyenne. Ils fournissent de nouvelles estimations de stocks d'émigration par niveau d'éducation pour 195 pays d'origine en 2000 et 175 pays en 1990. Grâce à ces travaux, nous savons aujourd'hui que la migration est un processus sélectif. Les caractéristiques individuelles, familiales et communautaires des migrants sont différentes de ceux qui sont restés. Les hommes les plus qualifiés ont une plus grande propension à migrer au niveau international que les non qualifiés. Nous savons aussi que la fuite des cerveaux concerne quasiment tous les pays du monde, à quelques exceptions près. Il existe une certaine convergence mondiale vers la moyenne des taux d'émigration qualifiée, à tel point qu'on peut parler aisément de « globalisation de la fuite des cerveaux ».

Les chiffres cités sont à prendre avec précaution, car ils s'inscrivent dans une tendance générale de la mobilité des cerveaux, portant aussi bien sur les pays développés que sur les pays en développement. Ce qui est très souvent perçu comme une fuite des cerveaux peut n'être finalement qu'une circulation migratoire qui se termine par un retour au pays d'origine. Dans le cas de la France, à propos des inquiétudes soulevées sur le départ des jeunes français diplômés des grandes écoles vers les pays anglo-saxons, on remarque aujourd'hui le retour d'une grande partie des entrepreneurs français de la Silicon Valley, ayant créés des start-ups et après avoir fait leurs armes en Californie pendant 10 à 20 ans (Kahn, 2009). Ce qui est la preuve qu'il fallait relativiser la fuite des cerveaux (Kahn, 2007). D'ailleurs, au lieu d'empêcher ou de s'attaquer à la fuite des cerveaux, le PNUD (2009) conseille aux pays en développement de s'attaquer aux problèmes structurels sous-jacents comme le bas niveau des salaires, le caractère inapproprié des financements et la faiblesse des institutions. Par ailleurs, ces chiffres ne prennent guère en compte les mécanismes compensatoires, comme l'arrivée de profils similaires à ceux qui sont partis. Par exemple, dès le début de la transition politique des années 1990, l'exode massif des médecins sud-africains vers les pays du Commonwealth s'est accompagné d'une immigration de professionnels des autres pays du continent africain vers l'Afrique du Sud.

Par ailleurs, la tendance théorique qui sous-tend la perspective continentale, en plus de ces chiffres, est aujourd'hui désuète. Les intellectuels africains continuent de penser le monde contemporain avec les théories marxistes de la dépendance. Il convient pour changer la perspective actuelle de prendre en compte les paradigmes nouveaux plus adaptés au monde de l'entre-deux et du réseau. Le paradigme de l'approche « win-win » des migrations internationales se situe aux antipodes de

la fuite des cerveaux. Le paradigme de la « fuite des cerveaux » reproduit le schéma simple d'un déplacement des cerveaux à sens unique. Pendant longtemps, l'Inde représentait par excellence ce modèle de flux à sens unique. A ce paradigme de « brain drain » qui n'est plus opérationnel pour décrire la réalité d'aujourd'hui, le paradigme de « brain gain » et de « brain exchange » reflètent mieux la nouvelle globalisation humaine. Aujourd'hui, l'Inde avec quelques grands centres urbains comme Bangalore, est devenue le modèle par excellence de ce « brain gain ». Ce concept s'articule autour de la théorie de l'acteur réseau et du nouvel environnement technologique. Le travail de coopération à distance est rendu possible grâce à Internet. Le retour physique du cerveau n'est plus indispensable. Ce qui est important, c'est d'être connecté. La connectivité permet de rendre compte de la mise en réseau et de la circulation bidirectionnelle des personnes, des compétences et technologies.

Ce nouveau paradigme soutient que les préoccupations de la vieille thèse de la fuite des cerveaux ne sont pas justifiées en grande partie. Premièrement, les flux de cerveaux sont associés également aux transferts financiers. Deuxièmement, les cerveaux retournent dans leur pays d'origine après l'acquisition d'un ensemble de compétences productives. Troisièmement, la capacité de migrer à l'étranger accroît l'incitation des locaux à acquérir davantage de compétences productives. La nouveauté ici réside dans le changement de perspective dans la théorie de la fuite des cerveaux. Le départ des gens qualifiés des pays en développement n'est pas nécessairement une mauvaise chose. En effet, contrairement à l'ancienne théorie de la fuite (Bhagwati et Hamada, 1974 ; Bhagwati, 1976 ; McCullock et Vellen, 1975, 1977 ; Miyagiwa, 1991 ; Haque et Kim, 1995, cité par Gaillard et Gaillard, 1999, cité par Mountford, 1997), considérant le départ des gens qualifiés comme un phénomène préjudiciable aux économies d'origine, la nouvelle littérature soutient qu'une certaine dose de la fuite des cerveaux engendre un gain en cerveaux. La possibilité offerte aux gens de migrer, à travers la sélection migratoire par les compétences, incite à une plus grande acquisition des compétences. Cette croissance du capital humain augmente le niveau de la croissance économique. Mais, il y a un effet de seuil à ne pas dépasser pour que la théorie du « brain gain » soit valable. Si la fuite se situe au-delà des trois quarts du personnel qualifié du pays d'origine (Schiff, 2005), l'impact positif compensera difficilement les pertes liées à l'absence de services publics et de pressions politiques.

La connotation négative ou péjorative liée au terme fuite des cerveaux n'a pas de sens actuellement. Il y a encore une fausse « sagesse bien établie », à propos de la fuite des cerveaux, la considérant systématiquement comme quelque chose de négatif, reste à déconstruire.

L'approche internationaliste de la fuite des cerveaux doit être mise en avant pour changer les idées reçues, au détriment de l'approche nationaliste et néomarxiste de la fuite des cerveaux qui n'est plus pertinente. Anne Marie Gaillard et Jacques Gaillard (1999, p. 47) nous ont montré que le terme fuite des cerveaux cherchait à dramatiser le mouvement de personnel scientifique quittant le Royaume Uni pour les Etats-Unis où un marché demandeur leur offrait d'excellentes conditions de travail et des salaires beaucoup plus élevés que chez eux. Il décrivait un phénomène de déperdition des ressources humaines et des compétences professionnelles quel qu'en soit le niveau. C'est cette conception de la fuite de cerveaux qui a persisté en grande majorité jusqu'à aujourd'hui. Or, s'agissait-il vraiment d'une déperdition totale et définitive ? A priori non, car il n'existait pas vraiment de statistiques fiables sur les retours et les effets de « feedback » n'avaient pas pris autant d'ampleur et avaient été très peu théorisés. A la lumière des hypothèses précédentes, le concept fuite des cerveaux peut être abandonné au profit de la circulation, de la mobilité des cerveaux, ou tout simplement des échanges migratoires temporaires avec maintien des liens.

En revanche, il faut noter tout de même qu'en réalité, la fuite des cerveaux n'a pas été toujours perçue de manière négative. Pour Anne Marie Gaillard et Jacques Gaillard (1999, p. 46), jusqu'à la fin des années 60, un consensus international s'était fait autour de la question des migrations Sud-Nord des élites, vue sous une logique de transfert de compétences. Après la période coloniale, l'expatriation des études a été considérée comme un des points forts des politiques volontaristes de développement. Ce qui devrait permettre à ces pays, à terme, de se constituer une réserve de ressources humaines importante et qualifiée pour impulser le cercle vertueux du développement économique, à condition que les expatriés formés retournent chez eux. L'aspect négatif que ce terme contient date de la fin des années 70 et de l'idéologie qui le sous-tend. La fuite des cerveaux, vue en tant que déperdition et perte définitive pour les pays d'origine, provient théoriquement des paradigmes inspirés des théories marxistes et en particulier par le tiers-mondisme des années 60-70. Pour les tiers mondialistes ou les « nationalistes », l'économie internationale était incapable de faire une répartition équitable des compétences. Pour eux, les compétences qui vont au nord font cruellement défaut au sud. Alors, la fuite des cerveaux n'est rien d'autre qu'un pillage des cerveaux organisé par des politiques volontaristes du nord. Dans cette conception, la migration des gens qualifiés apporte des bénéfices au nord au détriment du sud. Au regard du postulat et du paradigme à partir duquel le raisonnement se fait, non seulement le sens de la fuite des cerveaux mais aussi les préconisations de politiques changent.

Notre théorie du « maintien des liens » et des « échanges migratoires temporaires » nous conforte au regard de ces statistiques qui ne nous paraissent pas inquiétantes. Compte tenu de la dispersion des Africains, le continent dispose d'une grande potentialité de rattrapage économique par les effets de captation primaire, secondaire, tertiaire et réciproque. Les pays en retard ont des potentialités d'intégration économique mondiale par les flux migratoires, surtout lorsque certains avancent l'hypothèse que le monde de demain sera organisé sous forme de diasporas (Barou, 2007). Celles-ci pourront être des ponts pour accéder aux marchés, aux modèles, aux ressources des pays développés.

2.3. L'approche politique du maintien des liens

Selon que l'on se réfère à la théorie marxiste de la dépendance ou à la théorie néoclassique, les approches politiques diffèrent radicalement. Notre approche politique issue de la théorie du maintien des liens et des échanges migratoires temporaires est aussi différente des deux premières. La théorie structuraliste de la dépendance appelle à la rétention des cerveaux ou à la mise en place des mécanismes compensatoires pour les pays ayant subi des préjudices liés à des départs migratoires. La théorie néoclassique, raisonnant en termes de marché mondial, prône une politique d'ouverture généralisée. Notre conception politique est basée sur la captation et la mise en réseau.

Les constats empiriques du monde émergent (Inde, Chine) confortent les politiques publiques issues des approches internationales. Celles-ci raisonnaient en termes de marché mondial dominé par l'offre et la demande. Selon les libéraux, les compétences partent là où leur rémunération, leur productivité est optimale. Dans cette conception de « laisser-faire », la migration des qualifiés apporte autant de bénéfices au Nord qu'au Sud. Au niveau politique, le courant libéral propose une politique de « laisser-faire », car la migration répond à un appel du marché, ce qui est profitable à l'ensemble de l'économie. Contrairement à cette analyse en termes de politiques publiques, le courant néo-marxiste préconisait des mesures pour mettre un terme au pillage des cerveaux mis en place par les politiques volontaristes du nord ou des mesures pour compenser les pertes subies par les pays du sud. D'ailleurs la plupart des politiques mises en œuvre tout le long de la décennie 1970-1980 pour lutter contre la fuite des cerveaux provenait de cette dernière approche théorique. Elles ont été en grande majorité contre-productives. Pour Anne Marie Gaillard et Jacques Gaillard (1999, p. 52), les mesures adoptées étaient vouées à l'échec car l'approche théorique qui servait à appuyer ces propositions était biaisée. Ce biais portait sur le postulat de départ qui supposait que les intellectuels s'expatriaient pour des raisons économiques. Ce postulat a été largement démenti,

les scientifiques s'expatrient aussi pour d'autres raisons non économique : les conditions de travail, la recherche de l'excellence, la confrontation avec d'autres chercheurs, etc. Les deux chercheurs dressent 4 séries de mesures adoptées (mesures restrictives, incitatives, compensatoires et de retour) et qui ont presque toutes échouées. Les restrictions migratoires ne peuvent qu'être temporaires. La rétention des cerveaux est irréaliste, le droit de partir fait désormais partie intégrante des droits fondamentaux de l'être humain. Les incitations n'existent pas dans les pays pauvres, à cause du manque de moyens financiers, pour offrir des salaires et des infrastructures comparables à ceux des pays du nord. La compensation est très difficile à mettre en œuvre, à cause de la difficulté liée à l'estimation des pertes liées au départ et à l'acceptation du financement par les pays du nord. L'option retour a été mise en œuvre dans les années 70-80 et a connu un succès mitigé. Elle ne s'est pas transformée en retours de masse. Le nombre est relativement faible. Les pays pauvres n'ont pas les moyens de réunir les conditions de retour. La réussite des politiques de retour de la Corée du Sud et de Taïwan face à l'échec du programme RQAN (Return of Qualified African Nationals) s'explique par les infrastructures scientifiques et environnementales d'accueil (Saxenian, 1999).

Notre approche politique ne se positionne ni sur l'approche politique néo-marxiste de la rétention (basée sur la fermeture) ni sur l'approche politique libérale de l'ouverture généralisée (basée sur le marché mondial), mais sur la mise en réseau. Cette nouvelle stratégie qui a émergé durant le milieu de la décennie 1990, est basée sur l'option diaspora. Cette option cherche à mobiliser les expatriés qualifiés afin qu'ils contribuent au développement économique et social du pays d'origine. Elle suggère que les expatriés qualifiés n'ont pas nécessairement besoin de retourner pour contribuer au développement. Ils peuvent faire profiter à leur pays de leurs compétences et expertise à partir de n'importe où. Cette option voit la diaspora comme un gain potentiel. Le challenge consiste à mobiliser ces ressources humaines utiles pour le pays d'origine. Le transfert de l'expertise et des compétences des expatriés qualifiés passe par la mise en réseau entre expatriés et le pays d'origine.

Cette mise en réseau doit être organisée par des politiques volontaristes. Contrairement à une idée très répandue sur le cas du monde émergent, les « effets de feedback » ont été organisés par les politiques publiques pertinentes. Les politiques publiques chinoises, sud-coréennes et indiennes ont volontairement organisé les canaux de transmission permettant à leurs expatriés d'agir sur leur pays d'origine. Nous traiterons cette question de manière approfondie plus loin.

Notre positionnement théorique normatif sur le rattrapage économique des pays en retard, à travers les flux migratoires, est issu de la conjonction des évolutions théoriques et empiriques existantes. L'observation contemporaine nous oblige à adopter des paradigmes réalistes. Les flux migratoires d'aujourd'hui peuvent être interprétés comme des échecs des promesses des théories néolibérales de la convergence des salaires. Ces échecs nous ont amené au constat empirique d'un monde de déséquilibres où les richesses sont fortement concentrées au sein de certains territoires. La théorie du rattrapage est donc en phase avec les réalités d'aujourd'hui. C'est dans ce contexte de déséquilibres que les migrations sont une option pouvant permettre aux pays périphériques de rattraper les pays du centre.

Ce positionnement normatif sous-entend un choix théorique explicatif des migrations internationales. Dans notre raisonnement, nous avons plutôt privilégié la théorie des réseaux et du transnationalisme pour expliquer les flux migratoires. Il convient aussi de voir, au regard de l'évolution théorique et empirique, si cette approche théorique positive est la plus pertinente.

Notre approche politique retient l'option « diaspora », au détriment des autres options politiques, parce qu'elle capture le mieux les réalités contemporaines et correspond aussi à notre travail de classification des flux migratoires effectué dans le chapitre précédent.

Les migrations communautaires avec CM (simple ou élargi), les migrations individuelles qualifiées avec CM et les migrations individuelles qualifiées ont par définition le souci du maintien des liens avec « ceux qui sont restés », autrement dit avec leur lieu d'origine. Ces migrants captent les ressources des pays d'accueil, et les institutions migratoires se chargent de faire respecter le contrat migratoire. Elles s'inscrivent parfaitement dans la théorie des échanges migratoires et de celle du maintien des liens qui rendent réversibles les flux migratoires de manière dynamique.

Les migrations individuelles qualifiées et non qualifiées sans CM aboutissent au même maintien des liens, par l'ancrage territorial et les différentes proximités offertes par les technologies de l'information et de la communication. Si, sur le moyen terme, les migrants avec CM ont des effets normatifs plus importants, à très long terme les migrants sans CM peuvent exercer plus de transferts du fait de leur plus grande proximité avec les ressources spécifiques et génériques des régions d'accueil. La théorie transnationaliste et celle du maintien des liens montrent que les migrants sans CM vont avoir des externalités positives sur le territoire d'origine, à travers la réversibilité des flux migratoires qui à l'origine étaient irréversibles. Le contexte technologique,

politique, d'organisation économique et le besoin d'attachement émotionnel expliquent en grande partie cette réversibilité.

CONCLUSION SECTION 3

Notre thèse s'appuie sur le modèle du rattrapage économique sous forme de captation systémique. Contrairement à l'ancienne théorie de la fuite des cerveaux (mise en avant par les théories des systèmes mondiaux), les nouvelles théories de la fuite des cerveaux (mise en avant par la nouvelle économie de la migration) ont des externalités dynamiques sur les pays d'origine.

Les externalités « ex ante » s'opèrent avant le fait migratoire, par la seule perspective migratoire, à travers l'acquisition des compétences nécessaires à la réussite migratoire. Les externalités « ex post » constituent des effets en retour de la migration, après la période migratoire. Tout ceci atteste notre positionnement théorique en faveur du rattrapage économique, en plus de sa capacité de capture empirique.

Cette théorie du rattrapage économique par les flux migratoires s'appuie sur des hypothèses qui capturent assez bien nos faits empiriques. Pour que le modèle puisse opérer correctement, il faut un maintien durable des liens avec le territoire d'origine. Ce maintien durable peut être conceptualisé par l'approche du contrat migratoire et par l'approche politique de l'intégration économique.

CONCLUSION CHAPITRE 4

La théorie du rattrapage économique mise en avant par l'économiste Alexander Gerschenkron (1962, cité par Buga, 2011), basée sur l'avantage des suiveurs, s'applique de manière parfaite aux externalités des flux migratoires internationales. Par les migrations, les pays d'origine peuvent accéder aux technologies et aux innovations disponibles dans pays du nord. Ceci se réalise à travers la captation des ressources et les transferts de cette captation vers les pays d'origine. La captation peut aussi être réciproque, c'est-à-dire du pays d'accueil vers le pays d'origine. Elle peut aussi se réaliser entre les pays de même niveau de développement. Plus les niveaux de développement sont importants, plus la captation portera sur les ressources spécifiques.

Cette théorie du rattrapage économique par les flux migratoires trouve aussi un écho favorable par la nouvelle tendance de la théorie de la fuite des cerveaux. La nouvelle théorie émergente entreprend une position révisionniste à l'égard de l'ancienne théorie de la fuite des cerveaux. Dans cette nouvelle approche, on passe du « brain drain » au « brain gain ». Les externalités « ex ante » entraînent une augmentation du stock de capital humain. Les externalités « ex post » portent sur les transferts de fonds des migrants, les retours temporaires, les retours définitifs et les effets de réseau diasporique. Nous verrons plus en détails les effets de réseau diasporique dans la prochaine section.

Cette approche trouve aussi un cadre favorable dans la théorie des échanges migratoires et le maintien des liens. Les migrations peuvent être vues comme des échanges entre pays, mais des échanges sur des flux réversibles qui ont un attachement durable lié à un territoire d'origine. Le contexte technologique d'aujourd'hui rend possible les effets de « feedback » par les nouvelles possibilités de coopération à distance. Les technologies de l'information et de la communication permettent l'ubiquité des migrants pour le maintien des liens primaires avec leur territoire d'origine, le maintien de la proximité culturelle à distance, et l'inscription des migrants dans une société de réseaux (Castells, 2001) qui rend les captations et les transferts plus faciles à effectuer.

Les migrants avec CM s'inscrivent parfaitement dans cette logique de maintien des liens et de captation réciproque qui permettent aux territoires d'origine des possibilités de rattrapage économique par les externalités « ex ante » ou « ex post ». Sans CM, à long terme, les flux

migratoires deviennent réversibles pour permettre les possibilités de captation et de rattrapage économique.

Au terme de ce chapitre, les dispersions par les flux migratoires regorgent de potentialités en matière de rattrapage économique. Nous ne nous inscrivons pas dans la thèse de la convergence salariale et de la divergence. Même si les modèles néoclassiques débouchent sur les théories normatives de la convergence, les migrations individuelles avec contrat migratoire exercent des effets de rattrapage économique par la captation des ressources. De la même manière, les modèles des systèmes mondiaux débouchant théoriquement sur la divergence n'empêchent pas les migrations communautaires d'avoir aussi des effets de rattrapage économique par les effets de retours. Ce sont les raisons pour lesquelles nous nous situons dans cette thèse sur le rattrapage économique par la captation du fait que les migrants individuels comme les communautaires aident leur territoire d'origine à se développer.

Les migrations sud-sud, tout comme les migrations sud-nord, peuvent s'inscrire aussi dans cette perspective de rattrapage économique. Les migrations communautaires, de par leur définition, se sont inscrites dans cette perspective, de manière statique (facteurs déclencheurs) et dynamique (facteurs de renforcement et de pérennisation). Les migrations individuelles exercent aussi des externalités dynamiques de rattrapage économique. Enfin, les migrations individuelles non qualifiées, par le contrat migratoire ou l'absence de contrat migratoire, apportent de manière intentionnelle ou non intentionnelle à leur lieu d'origine.

CHAPITRE 5 : UNE LECTURE TERRITORIALE DES DIASPORAS MALIENNES

Dans cette thèse, nous avons vu que les migrations communautaires mènent de manière dynamique à une extension de la communauté d'origine, basée sur les liens hérités comme les liens forts (liens du sang dans la communauté de Tönnies, 1887). Lorsque la communauté a une origine territoriale bien précise, alors les migrations communautaires conduisent à la mise en place de réseaux de territoires, ou d'une communauté transnationale entre le territoire d'origine et le territoire d'accueil. Est-ce que cette extension communautaire n'est pas une forme de diaspora avec des liens forts hérités ?

Quant aux migrations individuelles (qualifiées et non qualifiées), elles conduisent à des réseaux d'espace, du coup à des réseaux transnationaux de scientifiques expatriés (la mondialisation par le haut) et à des réseaux informels transnationaux (la mondialisation par le bas). Ces réseaux sont basés sur des liens faibles construits dans la période migratoire. Tandis que le cas précédent (migration communautaire) voit l'extension communautaire se réaliser par le prolongement et le maintien des liens forts hérités. Les réseaux d'expatriés scientifiques ou les réseaux informels souterrains mènent-ils aux réseaux diasporiques qualifiés et non qualifiés ?

La réponse à cette question nécessite tout d'abord une définition scientifique du mot « diaspora ». Nous avons souligné rapidement dans la partie 1 les usages nombreux liés au terme « diaspora ». Sans être exhaustif, il est nécessaire d'établir une définition opérationnelle afin de la confronter à notre cas empirique malien. Dans une première section, nous nous concentrerons sur les diasporas et les réseaux diasporiques par une construction théorique. Dans une deuxième section, nous nous poserons la question de l'hypothèse des diasporas territoriales et domestiques, à travers une confrontation théorico-empirique entre les éléments de définition et les éléments empiriques factuels.

SECTION 1 : DIASPORAS ET RESEAUX DIASPORIQUES

Dans cette section, nous allons procéder à une construction théorique de la notion de diaspora, pour la rendre opérationnelle. Cette construction théorique prendra en compte notre typologie migratoire et approfondira la question de la constitution des réseaux de diasporas. Dans un premier

temps, nous allons voir les problèmes des définitions. Dans un second temps, nous verrons l'applicabilité de la définition construite.

1. Définitions de la diaspora

« Le terme de diaspora est d'origine grecque, et signifie dispersion. Il n'a désigné, dans un premier temps, que la dispersion du peuple juif après la destruction par les Assyriens du Royaume d'Israël en 722 avant Jésus Christ. Cette dispersion se poursuivit en 586 av. J.C. avant la prise de Jérusalem par l'Empire de Babylone. Le terme s'écrit alors avec une majuscule (Diaspora). Depuis, diaspora, cette fois sans majuscule, désigne certaines formes de dispersion » (Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 20).

Selon ces auteurs, la notion de « diaspora » se démocratise, à partir des années 80 et n'est plus réservée aux dispersions juives. L'inflation contemporaine de ce terme est à l'image de l'explosion des réalités migratoires contemporaines. L'amorce de la globalisation humaine, rendue possible par le développement des transports, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le maintien des liens avec l'origine, conduisent à une croissance contemporaine des flux migratoires qui maintiennent sur la durée et dans l'espace les liens avec leur pays d'origine.

Dans la plupart des définitions rencontrées, nous avons pu dégager d'ores et déjà deux caractéristiques communes à l'ensemble de ces définitions : ***les liens avec l'origine et la création d'un groupe migratoire***. Dans la littérature sur les définitions, sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons dégager deux grandes approches : l'approche anglo-saxonne et l'approche française.

1.1. L'approche anglo-saxonne

Les premières tentatives de théorisation du concept « diaspora » remontent aux travaux des sociologues et politologues comme Armstrong, 1976, G. Sheffer, 1986, W. Safran, 1991, Clifford, 1994, R. Cohen, 1997, cité par Buga, 2011, cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998. Ces tentatives de définition se feront sur une base théorique et sur des études empiriques.

Pour l'un de ces auteurs qui fait référence au modèle juif, la diaspora se définit comme : « (…) toute collectivité ethnique n'ayant pas une base territoriale à l'intérieur d'une société politique

donnée, c'est-à-dire qui reste une minorité faible sur l'ensemble de cette société politique » (Armstrong, 1976, p. 393).

Pour Sheffer (1986, cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 22), le terme diaspora ne doit pas être exclusif aux dispersions juives. Il propose une conception large des diasporas, en les définissant comme : « (…) des groupes ethniques minoritaires, issus de la migration, qui résident et agissent dans des pays d'accueil tout en maintenant de forts liens affectifs et matériels avec leurs pays d'origine, leurs patries ».

Robin Cohen (1997, cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 22) accepte cette définition, en faisant remarquer l'antériorité de certaines diasporas comme la diaspora grecque par rapport à la diaspora juive. De ce fait, le concept de diaspora ne doit en aucun cas être exclusif à la dispersion juive. Ce qui fait que la diaspora juive persistant comme modèle semble être liée au fait que la dispersion juive a su garder ses liens avec l'origine et entre les membres dispersés, contrairement à d'autres diasporas qui ont disparu. Ce qui renforce notre idée que la diaspora est une combinaison du maintien des liens avec l'origine, que nous avons appelé, à la suite du travail de Buga (2011), ***liens primaires*** (***réseau primaire***), avec la constitution d'un groupe migratoire fort reliant des membres dispersés, que nous avons appelé ***liens secondaires*** (***réseau secondaire***). En plus de ces liens primaires et secondaires, ce qui fait la spécificité du groupe diasporique c'est le maintien intertemporel de ces liens, à travers les institutions migratoires produites pour la perpétuation du groupe diasporique (***institutions diasporiques***).

Entre la définition traditionnelle restrictive et la définition moderne globalisante, les chercheurs ne sont pas tous d'accord sur les mêmes critères de définition. Certains incluent ou excluent les populations migrantes de leur définition. D'une part, il existe des chercheurs qui penchent vers des définitions centrées sur l'archétype juif (Armstrong, 1976, Safran, 1991). Pour eux, les juifs représentent le modèle parfait de la diaspora et donc on doit exclure les autres réalités migratoires du processus diasporique.

Safran (1991) établit une liste de critères pour qu'une dispersion puisse avoir l'attribution « diaspora » :

1. La dispersion, à partir d'un centre, vers au moins deux régions périphériques
2. Le maintien d'une mémoire collective concernant le lieu d'origine
3. La certitude de leur impossible acceptation par la société d'accueil

4. Le maintien du lieu d'origine idéalisé comme objectif de retour
5. La croyance dans l'obligation collective de s'engager pour la perpétuation, la restauration ou la sécurité du pays d'origine
6. Le maintien des relations individuelles et collectives vis-à-vis du pays d'origine.

Cette manière de voir la diaspora exclut de fait la majeure partie des dispersions contemporaines de l'appellation « diaspora ». Certains critères comme le 3 et le 4 posent problème.

Le critère 3 reste un critère statique car il rappelle de près l'expérience traumatique juive liée à leur persécution et à leur stigmatisation séculaire. Il peut y avoir hostilité entre les membres de la diaspora et la société d'accueil. Ces hostilités qui sont parfois temporaires sont dues aux différences traditionnelles entre la société d'origine et d'accueil. Malgré les hostilités, les diasporas peuvent donc être acceptées de manière dynamique par les sociétés d'accueil. Aujourd'hui, l'échec des politiques assimilationnistes sont entrain de conduire les grands pays d'immigration vers des politiques multiculturelles, vers une révision de l'Etat-nation et une prise en compte de la diversité dans la citoyenneté.

Le critère 3 sur l'impossible acceptation dans la société d'accueil est donc à revoir, au même titre que le critère 4 sur l'obligation de retour. Dans le contexte actuel, les membres de la diaspora n'ont pas nécessairement comme objectif un retour définitif vers leur pays d'origine. La globalisation humaine a rendu possible des modes de retours alternatifs comme l'entre-deux.

D'autre part, une grande majorité des chercheurs met aussi en avant une définition moderne maximaliste essayant de prendre en compte les autres modèles diasporiques (Sheffer, 1986, Clifford, 1994 et Cohen, 1997) et ils vont mettre en cause la vision normative de la diaspora exclusivement basée sur le modèle juif, en mettant en avant d'autres types de diasporas comme la diaspora grecque et les autres diasporas contemporaines.

Dans ce travail, nous défendons cette deuxième perspective. En effet, la diaspora juive n'est pas le seul modèle et ne doit pas être considérée comme un modèle définitif. Par exemple, les diasporas classiques notaient d'emblée dans leur définition une connotation traumatisante, marquée par une catastrophe majeure (ex : la destruction des temples de Jérusalem), entrainant des déplacements forcés. Or, les déplacements contemporains sont la plupart du temps des déplacements volontaires. Cette approche traumatisante du terme diaspora exclusivement liée à l'histoire juive a été remise

en cause par Sheffer (1986), Clifford (1994) et Cohen (1997). Ce dernier soulignait qu'une partie des migrations juives était aussi des migrations volontaires.

Pour différencier les diasporas des migrations simples, de nombreux critères ont été mis au point dans le milieu académique. D'une manière générale, la diaspora se situe au-delà du simple fait migratoire. Il ne suffit pas d'être en exil pour être en diaspora. La migration est certes le point de départ mais la diaspora est un processus lent avec de multiples composantes. La migration est un processus individuel et générationnel, alors que la diaspora ressemble à un processus collectif et intergénérationnel[77].

Ce processus de « diasporisation » passe par un certain nombre de critères qui justifient l'attribution du terme diaspora, selon Sheffer, 1986 :

1. Entité politique et sociale transnationale
2. Migration volontaire ou contrainte
3. Résidence permanente dans les pays d'accueil en tant que minorité ayant son identité ethnique qui lui est spécifique
4. Création des organisations communautaires
5. Activités culturelles et sociales via les organisations communautaires
6. Echanges culturels, sociaux, politiques avec les pays d'origine
7. Création des réseaux transnationaux
8. Potentiel de coopération ou de conflit avec le pays d'origine.

Ces critères larges veulent s'émanciper légèrement de l'archétype juif. L'accent est davantage mis sur l'aspect transnational, au détriment de l'aspect traumatique de la dispersion. L'ensemble des critères fait référence directement ou indirectement aux **liens primaires et secondaires**, tout en accordant une grande importance **aux institutions** qui les maintiennent durablement.

La pertinence de ces liens primaires et secondaires trouve une justification solide, au regard de la définition proposée par Esman (1986, cité Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 23) : « la diaspora est un groupe minoritaire d'origine migrante qui maintient les liens sentimentaux ou matériels avec sa

[77] Ces caractéristiques ressemblent étrangement à celles décrites dans le processus de la migration communautaire dans le chapitre 2. Nous verrons plus tard les similitudes et les différences entre ces deux processus, ou tout simplement s'il s'agit du même processus.

terre d'origine »[78]. Cette définition met en avant les liens primaires et secondaires qui définissent durablement l'essence de toute diaspora.

Le groupe renvoie à une entité humaine, organisée de manière collective, malgré sa situation minoritaire dans le pays d'accueil. Le rôle des réseaux secondaires consiste à organiser la vie collective de la minorité de telle sorte qu'elle puisse préserver ses liens intracommunautaires et ne pas s'assimiler ou se fondre dans la minorité existante. Dans cette perspective, les Anglais qui ont quitté le vieux continent pour former un groupe majoritaire dans les pays du Nouveau Monde ne peuvent pas être considérés comme des diasporas.

Le maintien des liens sentimentaux ou matériels est indispensable à toute migration qui est l'étape préalable à toute diaspora. Les migrations individuelles avec contrat migratoire et les migrations communautaires, de par leur définition, maintiennent des liens primaires avec l'origine. Les migrations individuelles sans contrat migratoire peuvent aussi de manière dynamique maintenir des liens transnationaux réels, imaginaires et symboliques. Le maintien des liens primaires assurent la continuité des références identitaires provenant du lieu d'origine. Par exemple, les Afrikaners qui ont coupé les liens sentimentaux et économiques avec leur pays d'origine, ne peuvent pas considérés comme une diaspora, malgré leur situation minoritaire en Afrique du Sud.

Sur la lignée des critères scientifiques établis pour attribuer la qualification de diaspora, Robert Cohen (1997) propose 9 critères :

1. Dispersion à partir d'un lieu d'origine, souvent traumatique, vers au moins deux régions étrangères
2. Expansion territoriale pour des raisons de recherche de travail ou de commerce ou de poursuite des ambitions coloniales
3. Existence d'une mémoire collective du pays d'origine
4. Idéalisation du pays de départ et l'existence d'engagement collectif envers son soutien, reconstitution, prospérité, sécurité ou même sa création
5. Développement d'un mouvement de retour qui obtient l'approbation collective
6. Forte conscience ethnique du groupe soutenu au fil du temps et basée sur un sens de signe distinctif, une histoire commune et un destin commun

[78] Traduction de « Diaspora is a minority group of migrant origin which maintains sentimental or material links with its land of origin".

7. Rapport conflictuel avec les sociétés d'accueil qui se manifeste par le manque d'acceptation dans le pays d'arrivée
8. Empathie et solidarité avec les membres du groupe ethnique installé dans d'autres pays de destination
9. Possibilité de développer un sens créatif, de meilleures conditions de vie dans des pays avec une tolérance envers le pluralisme

Les critères (1, 2, 3, 4 et 5) mettent l'accent sur les liens primaires, les critères (6 et 8) sur les liens secondaires et les critères (7 et 9) sur les liens tertiaires. Ceci nous montre une fois de plus que la définition de la diaspora en tant qu'une combinaison de réseaux est pertinente, au regard des définitions proposées dans la littérature scientifique.

Dans la suite des critères proposés dans la littérature, Gabriel Sheffer (1993) met en avant trois principaux critères :

1. Le maintien et le développement d'une identité propre au peuple « diasporisé »
2. Une organisation interne de la diaspora (une organisation communautaire)
3. Des contacts réels ou mythiques significatifs avec sa patrie d'origine.

Le maintien de l'identité (critère n°1) passe à la fois par la fréquence des liens primaires (critère n° 3) mais aussi par la force de ces liens. Quant à l'organisation interne de la diaspora (critère n°2), elle est assurée par l'organisation communautaire, faisant de la communauté un élément indispensable de la diaspora.

Il n'y a pas de diaspora, sans communauté. Mais, il peut avoir communauté sans diasporas. La diaspora est une communauté dispersée. Cette communauté dispersée peut être, soit construite (diaspora « ex post »), soit héritée (diaspora « ex ante »). A la différence de la migration classique, la communauté migratoire suppose une extension communautaire qui correspond à une combinaison des liens primaires et secondaires. Et, à la différence de la communauté migratoire, la diaspora est un processus lent qui dure plusieurs générations qui maintiennent durablement les liens primaires et secondaires.

1.2. L'approche francophone

Dans la littérature française sur les théories de la diaspora, on retrouve encore cette combinaison de liens primaires et secondaires. Ce qui donne une nouvelle justification à la définition que nous avons adoptée pour attribuer le qualificatif « diaspora » à une dispersion.

Rigoni (1997, cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 24), sur la base des définitions anglo-saxonnes, met en avant 5 critères :

1. La cause de l'exil : pour distinguer les diasporas mobilisées (traumatiques, fondées à partir de l'exil) et les diasporas prolétariennes (constitués de migrants économiques).
2. La durée de l'exil : pour montrer le fait que la diaspora est un processus long et lent, avec une transmission intergénérationnelle de la culture, de la résistance et des institutions diasporiques.
3. L'espace de l'exil : c'est un espace multipolaire avec un ensemble de réseaux qui font circuler les idées, les individus et les capitaux.
4. Le degré de cohésion communautaire : une diaspora est considérée comme la conséquence des flux migratoires et du réseau débouchant sur la construction d'une communauté dans l'exil.
5. L'existence des liens réels ou imaginaires avec le territoire ou le pays de référence.

Ces critères, en plus de la combinaison des trois types de réseau, mettent l'accent sur la dimension temporelle et la dimension institutionnelle. Ces liens primaires, secondaires et tertiaires, contrairement aux migrations classiques (sans contrat migratoires) sont maintenus sur la longue durée, à travers des institutions et des organisations communautaires. Dans cette perspective, la diaspora c'est donc une communauté migratoire dynamique (cf. encadré n° 4). C'est le temps et la constance qui différencient de ce fait la communauté migratoire et la communauté diasporique.

Ces critères considèrent les communautés migratoires et diasporiques comme des liens construits, dans l'optique de la diaspora « ex post ». Il faut noter que les liens communautaires diasporiques peuvent aussi être des liens hérités et donc conduire à des diasporas « ex ante ».

Dans la continuité de ces problèmes de définition, Emmanuel Ma Mung (1995, 1996) distingue deux caractéristiques d'une diaspora : la multipolarité de la migration et l'interpolarité des relations. La multipolarité de la migration souligne les dispersions, à partir d'un pays d'origine,

vers plusieurs pays d'accueil. L'interpolarité des relations signifie l'existence de relations entre les pôles multiples de la migration. Ces deux critères mettent en avant les liens primaires (réseaux primaires) entre le pays d'origine et les différents pays d'accueil, mais aussi les liens inter-polaires (réseaux inter-polaires) entre les différents pays (territoires ou pôles) d'accueil. On parlera de ces réseaux inter-polaires, lorsqu'on est en présence de plusieurs pays d'accueil, à partir d'une dispersion issue d'un pays d'origine. La somme des réseaux primaires et des réseaux inter-polaires constitue les réseaux transnationaux, qui ne sont pas suffisant pour définir une diaspora. Pour qu'il y ait diaspora, il faut à la fois des réseaux transnationaux (entre pays d'origine et pays d'accueil, et les pays d'accueil entre eux), les réseaux secondaires, les organisations et les institutions communautaires qui œuvrent pour le maintien durable des liens unificateurs de ces réseaux.

Le rôle premier de l'ensemble de ces réseaux, des organisations et des institutions communautaires est de pouvoir produire et maintenir une identité diasporique. Les groupes diasporiques sont animés par une volonté de perpétuation du groupe et la préservation des intérêts communs. Ces objectifs contribuent à renforcer le sentiment de cohésion, par la défense des intérêts communs, par les institutions communautaires. L'identité et le maintien de l'unité diasporique permettent au groupe diasporique de développer une certaine autonomie vis-à-vis du territoire d'origine et d'accueil. Cette capacité de résistance collective permet au groupe de ne pas s'assimiler complètement au pays d'accueil. L'assimilation est un choix individuel, le refus de s'assimiler est un choix collectif issu du groupe. L'individu est très souvent contraint, par les institutions du groupe, de respecter les choix collectifs, au risque d'exclusion et de sanctions communautaires.

L'individu, trouvant un intérêt particulier à respecter les institutions formelles et informelles du groupe, lui obéisse pour sa socialisation communautaire et les avantages de solidarité « ethnique » liée au réseau communautaire. C'est d'ailleurs de cette manière que Gildas Simon (1995) définit la diaspora par l'existence de solidarités entre les membres d'un groupe qui est issu d'une dispersion ethnique ou nationale dans un espace migratoire.

Encadré n° 4 : Précis sur la notion de communauté

La communauté peut se définir comme une organisation humaine, regroupée de manière concentrique autour d'un point ou d'un centre fondateur abstrait (territoire d'origine, valeurs, spiritualité,…Etc.). Ce point fondateur physique (tangible) ou virtuel (non tangible) crée la communauté qui se nourrit et se reproduit via les liens communautaires. Ces derniers se forment par des valeurs et l'identité de la communauté, décrites dans la « Gemeinschaft ».

Les réseaux primaires joignent les individus avec le point d'ancrage de la communauté. C'est le point d'ancrage qui constitue l'élément déclencheur de la communauté. Ce centre abstrait crée une certaine proximité entre les membres qui s'y attachent. Ce réseau d'attache primaire peut créer un début de communauté d'hommes et probablement de valeurs. L'existence de ce premier réseau est liée à celle du point d'ancrage.

Les réseaux secondaires cultivent la vie communautaire des individus marqués par des attaches communes. Cette communauté issue de l'attachement au point d'ancrage cimente à son tour un autre réseau que nous appelons secondaire qui regroupe les membres autour de la préservation durable de ce point d'ancrage. Les réseaux secondaires développent des activités intracommunautaires de toutes sortes qui animent la vie du groupe, en créant une communauté effective de valeurs.

Les réseaux tertiaires portent sur les relations qu'entretiennent les membres de la communauté et les membres non communautaires ou les membres d'autres communautés. Ces relations sont moins fréquentes voire réduites au strict minimum au profit des relations issues du réseau secondaire. Tout de même ces relations tertiaires entrainent des captations réciproques avec les membres des autres communautés. C'est dans le rapport avec l'autre que la communauté est définie et que l'altérité est reconnue et cultivée.

C'est la combinaison de ces trois réseaux qui définissent la communauté. Il n'y a pas de communauté, à partir de la seule existence du point d'ancrage et de l'attachement à ce point d'ancrage (réseaux primaires), il faut l'organisation de la vie communautaire autour de ce point d'ancrage (réseaux secondaires) et des contacts avec les membres non communautaires (réseaux tertiaires).

Pour identifier une communauté, nous pouvons nous référer aux quatre dimensions évoquées par les auteurs comme Mc Millan et Clavis (1986 ; cité par Saïas, 2009), à savoir : l'appartenance à un groupe, supposant l'élaboration de frontières définissant le groupe du non-groupe ; le sentiment d'influence du groupe, caractérisé tout de même par une certaine influence bidirectionnelle de l'individu sur le groupe et du groupe sur l'individu, même si le groupe reste plus influent que l'individu et permettant l'émergence de la cohésion communautaire ; la satisfaction des besoins propres du groupe et de ceux des autres membres de la communauté ; la valorisation de chacun et du succès de chacun des membres de la communauté renforçant le sentiment de cohésion ; le lien émotionnel très développé entre les membres de la communauté.

Ces critères non exhaustifs, en plus de la combinaison des réseaux (primaires, secondaires et tertiaires) nous aident à identifier les différentes communautés. Dans cette perspective, certaines familles, certains villages, certaines ethnies, etc. peuvent être considérées comme des communautés. La famille doit être ainsi marquée par un réseau primaire (le toit, les liens du sang, valeurs, etc.), un réseau secondaire (activités familiales pour préserver l'attachement primaire) et un réseau tertiaire (contacts avec les membres d'autres familles). De la même manière, les ethnies se caractérisent à la fois par la combinaison des réseaux (primaires, secondaires et tertiaires) et une forte appropriation de la question du groupe.

Source : travail fait pour le livre collectif dirigé par Samson (2015) sur « l'Homo-Sociabilis »

En définitive, l'ensemble de ces définitions et de ces critères montrent que la diaspora se définit et se distingue par :

- **Les réseaux primaires**
- **Les réseaux secondaires**
- **Les réseaux tertiaires**
- **Les réseaux inter-polaires ou réseaux transnationaux (entre pays d'accueil)**
- **Les institutions et les organisations diasporiques**

Cette définition montre que la diaspora est une dispersion migratoire, à partir d'un territoire, dans laquelle les institutions et les organisations diasporiques maintiennent durablement les liens primaires et secondaires de telle sorte qu'une nouvelle identité diasporique se crée et s'émancipe progressivement du pays d'accueil, comme de l'origine, en faisant de ses membres des êtres de l'entre-deux. La diaspora est une communauté migratoire construite ou héritée, qui s'est consolidée sur le temps long, à travers une meilleure résistance et une structuration collective.

Dans cette perspective, les migrations communautaires, que nous avons identifiées dans le chapitre précédent, peuvent conduire par un processus d'extension communautaire dynamique à une diaspora « ex ante » par le renforcement intertemporel des liens forts hérités et de la structuration du groupe d'origine. De la même manière, les migrations individuelles avec CM ou avec des liens transnationaux peuvent aussi via les institutions et les organisations communautaires déboucher sur une diaspora « ex post », fondée sur la base des liens construits entre les individus pour fonder un groupe transnational. L'ensemble des réseaux primaires, secondaires, tertiaires et polaires, assurent une conscience et une identité diasporique, indispensable à l'existence de toute diaspora (voir tableau n° 51).

Ce tableau n° 51 montre à quel point notre définition en termes de combinaison des réseaux est pertinente pour distinguer les migrations des diasporas. En fonction du mode d'acculturation dans la dispersion, la migration conduit à l'assimilation dans le pays d'accueil, à une extension communautaire diasporique (par le prolongement des liens hérités) et à une construction communautaire diasporique (par la consolidation dynamique des liens construits).

Tableau n° 51 : Les différences entre les dynamiques migratoires et diasporiques

	Migration en voie d'assimilation	Migration en voie de diasporisation	Diaspora en voie de consolidation
Réseau primaire	Liens affaiblissants ou en cours de cessation	Liens renforcés ou en cours de renforcement	Liens structurés
Réseau secondaire	Liens inexistants ou très faibles	Réseau ethnique (local ou national)	Communauté structurée
Réseau tertiaire	Liens identitaires renforcés	Liens identitaires faibles Liens politiques et économiques en voie de renforcement	Liens politiques et économiques renforcés Liens identitaires faibles
Nature de la captation	Captation très faible	Captation forte	Captation très élevée
Exemples	Migration sans contrat migratoire et sans transnationalisme	Migration communautaire, migration individuelle avec CM, et avec transnationalisme	Communauté migratoire diasporique maintenue dans la dispersion et dans la durée

Source : fait par l'auteur

1.3. Construction d'une définition opérationnelle

Après avoir vu les caractéristiques communes des diasporas, il convient de construire une définition opérationnelle pour voir si les dispersions maliennes peuvent être qualifiées de diasporas. Dans son travail sur les diasporas issues du monde émergent, Buga (2011) a élaboré une définition opérationnelle qui se rapproche de notre conception de la diaspora. Nous allons adapter sa définition à notre travail théorique pour ensuite l'appliquer à notre cas empirique. Dans son travail, la diaspora se caractérise par la combinaison des réseaux primaires et secondaires (cf. graphique n° 8). Les réseaux primaires constituent les liens entre la diaspora et le pays d'origine. Les réseaux secondaires, eux, caractérisent les liens entre les membres de la diaspora. Cette approche basée sur les deux réseaux induit en erreur, car toute communauté migratoire, selon cette définition, est une diaspora, du fait de la présence des liens primaires et secondaires. Cette définition ne prend pas assez en compte le caractère lent et dynamique de la diaspora. Par ailleurs, elle ne donne pas de précisions sur les organisations et les institutions communautaires qui font l'essence et la conscience de la diaspora. Pour que cette conscience résiste au facteur temps, il faut empêcher « la disparition de marqueurs territoriaux et l'érosion des frontières communautaires » (Carsignol, 2011, p. 36, cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998) par les organisations et les institutions diasporiques qui vont renforcer les liens primaires et secondaires. Nous garderons la définition proposée par Buga (2011), en y ajoutant la primauté des institutions et des organisations diasporiques, sans oublier les liens tertiaires et inter-polaires.

Graphique n° 8 : La diaspora définie par la combinaison des réseaux

1. Réseaux primaires + 2. Réseaux secondaires + 3. Réseaux tertiaires + 4. Réseaux polaires

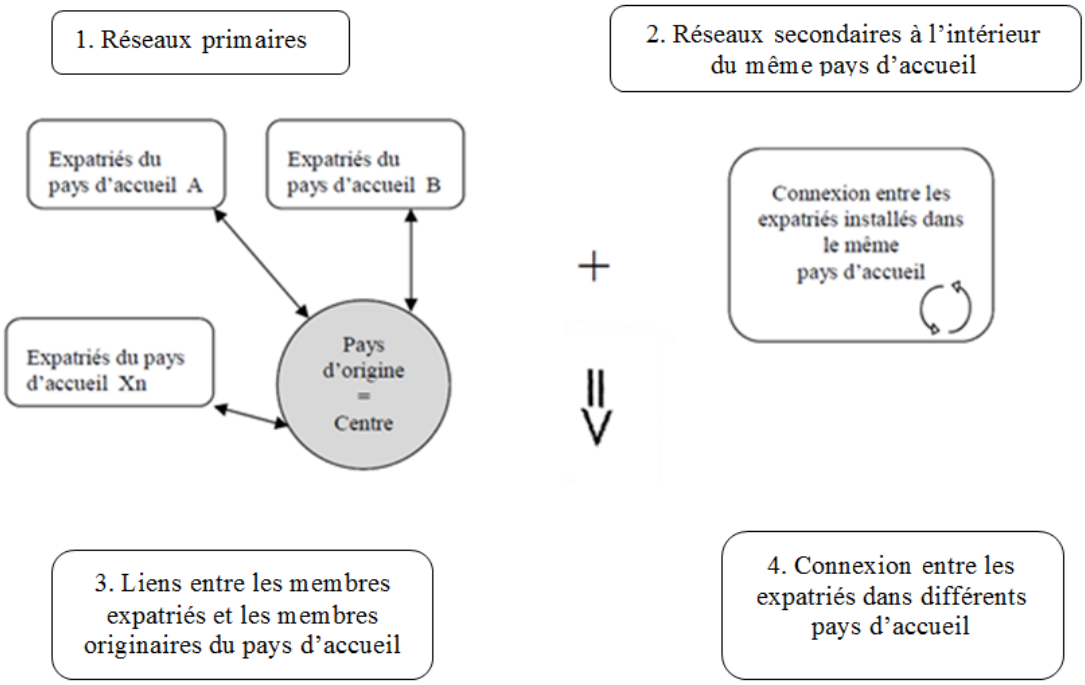

Source : adapté de la définition de Buga (2011, p. 99)

Graphique n° 9 : La différence entre la migration et la diaspora

Flux migratoires

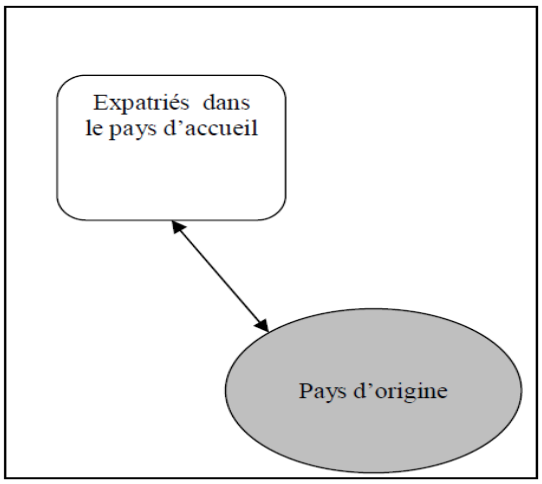

Stock diasporique

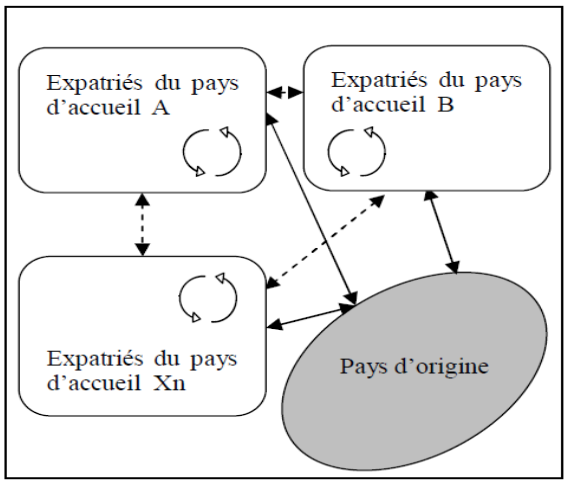

Source : Buga (2011, p. 108)

Dans cette configuration (cf. graphiques n° 8 et 9), la diaspora devient :

- Dispersion + Réseau primaire + Réseau secondaire

- Un ensemble de migrants originaires d'un même pays, installés dans un pays, dans une ville d'accueil ou dans plusieurs pays d'accueil (ex : la diaspora libanaise en France ou la diaspora chinoise de Paris),
- entretenant des relations avec le pays d'origine (ex : Liban ou la Chine),
- entretenant des relations entre eux (ex : les libanais de France et les Chinois de Paris).

- Organisations et Institutions diasporiques + Réseau polaire (réseau transnational) + Réseau tertiaire

- Avec le maintien des contacts entre eux se fait par des activités associatives socioculturelles (ex : les manifestations des associations culturelles chinoises de Paris), et les institutions communautaires qui produisent les normes, les codes (ex : norme issue de l'éducation familiale, de l'espace de socialisation et des parents à distance).
- Avec le maintien des liens diasporiques inter-polaires ou transnationaux (ex : les liens entre les libanais de France et d'Allemagne).
- Et, une dis-proportionnalité existe entre liens entretenus avec les membres communautaires et liens entretenus avec les membres non communautaires. Les liens entre les membres communautaires sont des liens plus forts que ceux entretenus avec les membres non communautaires (réseaux tertiaires), (ex : certaines diasporas ont un mode de fonctionnement communautaire, avec une grande proportion d'endogamie, créant des liens identitaires avec les membres communautaires et des liens économiques et politiques avec les membres non communautaires).

La diaspora est une communauté humaine dont les membres proviennent du même pays d'origine, avec des contacts permanents entre eux et des contacts irréguliers avec les membres originaires du pays d'accueil. Les premiers liens sont forts et proches des liens du sang, tandis que les seconds sont basés sur des liens faibles construits.

De notre point de vue, cette définition permettra de connaître les migrations qui relèvent d'une diaspora par rapport aux migrations classiques et les typologies identifiées plus haut. Pour être complète, elle doit être accompagnée d'un certain nombre de critères qui pourront éclaircir l'existence des liens primaires, secondaires et tertiaires.

A notre définition de la diaspora, nous allons y joindre les critères suivants qui sont aussi ceux quasiment utilisés par Buga (2011).

1. **Ensemble des migrants originaires du même pays, installés pour une longue période ou d'une manière permanente dans un ou plusieurs pays d'accueil** ;
   Le critère de la dispersion forcée disparait de la liste, au profit de la dispersion de manière générale. Cela résulte de notre précédente analyse qui montre que la contrainte n'est pas forcément un critère pertinent.

2. **Sentiment d'appartenance au groupe d'origine crée à la suite d'une dispersion générale de la population vers différents territoires d'arrivée** ;
   Ce critère fait partie des critères de « consensus », c'est-à-dire des critères qu'on trouve aussi bien dans les modèles classiques que dans les modèles récents. Ce qui permet en partie aux migrants de ne pas s'assimiler aux pays d'accueil, c'est le sentiment d'appartenance au groupe d'origine. Cette conscience de « l'être en diaspora », bien que présente dans les archétypes, a pris une nouvelle dimension dans les diasporas contemporaines. Le multiculturalisme est devenu aujourd'hui une mode. Les gens revendiquent leur origine ou leur appartenance ethnique dans les pays d'accueil. Le contexte politique et culturel actuel n'encourage pas l'assimilation mais plutôt l'intégration. Par ailleurs, l'ancrage territorial de l'homme dans un monde d'hyper mobilité constitue l'un de nos paradigmes de travail. Ce qui signifie que les hommes du 21ème siècle seront amenés à se déplacer à plusieurs reprises au cours de leur parcours, sans s'assimiler à aucun lieu de résidence mais plutôt en menant un processus d'acculturation systématique par l'accès aux ressources. Cette forme d'acculturation qui donne à la fois un sentiment d'appartenance à la communauté d'accueil passe par la participation à la vie communautaire de manière active ou passive.

3. **Existence de liens forts de différente nature de cette unité avec le pays d'origine**
   La dispersion n'a d'importance que lorsqu'elle s'accompagne d'un maintien des liens avec le pays d'origine. Les révolutions technologiques actuelles tendent à développer les phénomènes d'allégeances multiples, les liens transnationaux émotionnels, politiques, commerciaux et économiques. On peut être à la fois d'ici et d'ailleurs.

Ce critère est très important dans la mesure où les liens permettent de maintenir le critère précédent, à savoir la conscience de l'être en diaspora. Sans liens, il serait difficile de créer un sentiment d'appartenance à la communauté du pays d'origine. Les liens peuvent être des contacts permanents ou des contacts virtuels voire même des contacts de type émotionnel.

4. **Identification à la communauté diasporique par nécessité et volonté**

   Le maintien de ces liens s'accompagne d'une certaine identification en tant que communauté diasporique. Celle-ci étant une ressource, les membres de la diaspora s'identifient comme membres de cette communauté pour profiter des avantages du réseau. Cette identification se fait aussi par volonté personnelle d'afficher son appartenance communautaire.

5. **Motivation et possibilité de contribuer au développement du pays d'origine**

   Contrairement aux diasporas classiques qui se sont fondées sur une catastrophe initiale, les diasporas récentes se basent aujourd'hui sur des projets. Le projet de valorisation et de développement du lieu d'origine est aujourd'hui à la base de plusieurs formations diasporiques. La plupart des diasporas africaines se sont construites en riposte à la volonté de développer le continent africain.

6. **Présence des réseaux diasporiques qui assurent divers transferts entre le pays source, le pays d'accueil et la diaspora**

   Autant les liens sont indispensables pour les membres de la diaspora, autant le réseau l'est pour la diaspora elle-même. Tous les transferts passent par le réseau. C'est lui qui permet de faire vivre la diaspora. Il assure la pérennisation des us et des coutumes du pays d'origine. Il permet aussi une certaine vie communautaire entre les migrants dans le pays d'accueil. Ce même réseau intègre les relations interpersonnelles entre les membres de la diaspora et les membres du pays d'accueil. En définitive, le réseau diasporique couvre à la fois le pays d'origine et le pays d'accueil.

7. **Consolidation des communautés diasporiques formées dans différents pays d'accueil**

   Par définition, la diaspora c'est la dispersion et non exclusivement l'exil dans un seul pays. La dispersion peut se diriger vers plusieurs pays d'accueil. Elle peut aussi exister dans un seul pays d'accueil. Néanmoins, selon l'étendue du réseau, des communautés identiques

peuvent se créer dans d'autres pays d'accueil qui ont de ce fait des liens avec les précédents pays d'accueil.

Au regard de cette définition et de ses critères, la différence entre la diaspora et la migration classique (en voie d'assimilation) se trouve au niveau de la consolidation des réseaux. Dans la phase initiale de toute **diaspora « ex post »**, il n'y a pas de relations entre les membres expatriés dans un pays d'accueil ou entre plusieurs pays d'accueil.

Le réseau qui existe lie les migrants individuellement à leur pays d'origine. Ce réseau élémentaire, dans notre définition, nous l'appelons « **réseaux primaires** ». Progressivement, avec l'arrivée de plusieurs migrants originaires du même pays, on assiste à la création de regroupements associatifs de ressortissants. La fonction première de ces mouvements associatifs est de faciliter l'intégration des nouveaux membres dans le pays d'accueil. Cette intégration comporte plusieurs éléments : les premières aides en termes de logement, de recherche d'emploi jusqu'à l'adaptation progressive à la société d'accueil. Cette première phase se comporte d'une certaine communautarisation, nécessaire à la seconde phase d'intégration, indispensable à la troisième phase de «diasporisation».

La deuxième phase voit l'apparition d'une certaine identification à la communauté d'origine, à travers une plus grande revendication de leur identité, de leur culture et de leur spécificité dans la communauté nationale du pays d'accueil. Ce processus d'identification passe par ce que l'on appelle **« les réseaux secondaires »** constitués des relations des membres du même pays d'accueil (les associations communautaires, culturelles et religieuses).

La troisième étape voit la consolidation de ces réseaux secondaires et la mise en place d'autres « **réseaux polaires ou réseaux transnationaux** » liant les membres entre différents pays d'accueil. Les « premiers migrants » se déplaçant vers d'autres lieux créent les infrastructures nécessaires aux « suiveurs » pour exploiter d'autres pays d'accueil. De par ce processus, les pays d'accueil se multiplient et les relations se mettent ainsi en place entre les pays d'accueil. C'est cette phase qui constitue la phase de maturation de la diaspora. On voit apparaître la conscience d'appartenir à un groupe national, à la suite de la dispersion générale à partir du pays d'origine.

Pendant ces trois phases, la diaspora s'intègre économiquement sur le territoire d'accueil, en y travaillant et payant des impôts. Cette intégration fait qu'elle développe des liens avec le pays d'accueil qu'on appelle **« réseaux tertiaires »** qui portent sur les liens entretenus avec les membres

originaires du pays d'accueil. A défaut de ces réseaux tertiaires, les migrants développent un repli ou une crispation identitaire qui les empêche de construire durablement des marqueurs territoriaux, des frontières communautaires ouvertes sur le pays d'accueil et sur le pays d'origine.

Ces réseaux (primaires, secondaires, polaires et tertiaires) sont indispensables à l'autonomisation de la diaspora entre le pays d'origine et les pays d'accueil. La diaspora est indépendante à la fois des nations d'origine comme des nations d'accueil, elle s'appuie sur un principe « anti-Etat » et de « l'entre-deux » qui l'amène tantôt à entrer en conflit avec les Etats, tantôt à coopérer avec eux. En effet, « pour Georges Prevalakis, l'entière logique du nationalisme territorial, à la base de l'Etat-nation moderne, s'inscrit à l'encontre de l'esprit diasporique… Réseau informel et transnational, elle contraste par fluidité avec la raideur des Etats-nations, cerclés de frontières » (Carsignol, 2011, p. 245). Elle ne se laisse pas diluer dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine, même si elle entretient durablement des liens avec leurs membres. S'échappant aux modes d'homogénéisation de l'Etat-nation, la diaspora développe et cultive une autre culture qui amenait très souvent les Etats à considérer ses membres de part et d'autre comme les « ennemis de l'intérieur » ou de « l'extérieur ». A défaut de ces réseaux primaires, secondaires, l'Etat-nation peut prendre le dessus sur l'organisation communautaire de la diaspora, en lui imposant les normes nationales. Il représente le moyen institutionnel de mettre fin à la diaspora, en l'obligeant à s'assimiler au pays d'accueil ou retourner vers le pays d'origine. La grande difficulté pour l'Etat c'est d'agir sur les réseaux communautaires transnationaux informels. Capables de prendre des mesures d'assimilation voire d'ethnocide, certains Etats ont aussi fait le choix de l'intégration multiculturelle tandis que d'autres sont incapables de réguler les comportements des réseaux transnationaux et des allégeances multiples.

En définitive, pour qu'il y a ait diaspora, la seule dispersion ne suffit pas. Il faut à la fois des **« réseaux primaires »**, liant le centre aux pays d'accueil, des **« réseaux secondaires »**, liant les membres du même pays d'accueil entre eux, des **«réseaux polaires ou transnationaux»**, liant les communautés diasporiques de plusieurs pays d'accueil entre eux et des **« réseaux tertiaires »**, liant la diaspora et les membres du pays d'accueil. La présence de ces réseaux crée un groupe transnational avec une forte volonté de partager les mêmes valeurs, la même culture, de rester attaché au pays d'origine, à un projet futur et de se constituer un avenir commun en surmontant les difficultés liées au projet migratoire mais aussi en développant leur région d'origine.

Au-delà de la dispersion, le réseau constitue l'épicentre du phénomène « diasporique ». Il permet à la diaspora de ne pas s'assimiler au pays d'accueil et de s'autonomiser du pays d'origine. Ces réseaux permettent aux diasporas de développer une résistance face aux valeurs du pays d'arrivée, une pérennisation des valeurs d'origine acquises, mais aussi une réinvention et une appropriation différente de ses valeurs par rapport au pays d'origine. Avec ses propres valeurs, elle représente par excellence le monde de l'entre-deux, de l'hybridité retenus dans nos définitions.

Cependant, si la dispersion est à l'origine de la diaspora ; toute dispersion n'a pas vocation à se transformer en diaspora. La dispersion sans constitution de réseaux soulignés plus haut, relève d'un processus migratoire assimilationniste et non diasporique. Tous les migrants ne se sont pas amenés à se transformer en « diasporés ». Il existe des migrations de courte durée destinées à accumuler un capital financier important en vue d'un retour rapide dans le pays d'origine. Tandis que le « diasporé », comme le soulignait Michel Bruneau (2004, cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998) : « a le sentiment d'appartenir à une nation en exil, dispersée à l'échelle mondiale, d'être le porteur d'un idéal enraciné dans un territoire d'origine, imaginaire ou réel ». La diasporisation se situe sur le long terme et s'appuie sur un processus communautaire de réinvention identitaire.

Tableau n° 52 : Les spécificités des faits stylisés migratoires

	Types de réseau	**Niveau d'action des liens**
Migrations individuelles sans contrat migratoire ou sans transnationalisme	Tertiaire	Individuel
Diaspora	Réseaux primaires, secondaires, tertiaires et polaires (transnationaux)	Collectif
Migrations individuelles avec contrat migratoire ou avec transnationalisme	Réseaux primaires et tertiaires	Individuel
Migrations communautaires	Réseaux primaires, secondaires, tertiaires et polaires (transnationaux)	Collectif

Source : fait par l'auteur

Le tableau n° 52 montre les différences entre les migrations classiques assimilationnistes, les migrations contractuelles individuelles non assimilationnistes, les migrations communautaires et les diasporas. Nous avons parlé plus haut de la construction d'une diaspora « ex post », faite à partir du passage individuel de la migration individuelle avec contrat migratoire ou avec transnationalisme vers une dimension collective de maintien de ses liens primaires et une constitution de liens secondaires forts, pour éviter collectivement la tentation assimilationniste.

Lorsque la diaspora résulte d'une dynamique issue des migrations communautaires, dans lesquelles on retrouve déjà les caractéristiques de la diaspora, alors on parle de « diaspora ex ante ». Depuis sa phase migratoire, cette diaspora a une composante collective forte pour le maintien des liens primaires et secondaires, du fait de sa dimension communautaire, en termes de prise de décisions et d'institutions pour régir les comportements de ses membres, y compris « ceux dispersés ».

2. Typologies des diasporas

2.1. Les typologies par le processus de construction de la dimension collective

2.1.1. La migration communautaire et la diaspora « ex ante »

Dans la migration communautaire, le point abstrait qui forme le réseau primaire est généralement le territoire d'origine. L'attachement émotionnel ou l'appartenance commune à un même territoire d'origine crée un réseau primaire, centré autour de la perpétuation et de la reproduction de ce principe abstrait. Cela se manifeste par des retours temporaires vers le territoire d'origine, ou une forte identification à ce territoire qui représente les principes abstraits « idéels ».

Ce premier réseau regroupe tous les gens dispersés originaires du même territoire d'origine. L'identification à ce dernier crée des proximités entre les membres de ce réseau. Sur la base de ces proximités et de la question de la préservation de ce principe abstrait, un réseau secondaire voit le jour, pour assurer l'organisation d'une vie intracommunautaire qui peut passer par des mouvements associatifs ou par des regroupements informels.

Ces proximités créées et renforcées par les réseaux primaires et secondaires constituent l'essence de la communauté migratoire. L'attachement au territoire d'origine est préservé, malgré la distance, par le renforcement des liens intracommunautaires. Ce sont ces liens, sur la base de l'ensemble des valeurs philosophiques et morales liées au territoire d'origine, qui permettent d'établir des institutions régissant le comportement des membres de la communauté migratoire.

Malgré la présence dans une autre société, les actes des migrants sont régis par la rationalité communautaire. C'est la communauté d'origine, et non le pays d'accueil, qui est la source de

l'identité individuelle et du bien-fondé des actes individuels. La préservation de ces identités, malgré la distance, par les réseaux primaires et secondaires, s'explique essentiellement par les composantes de la théorie systémique. En effet, la migration communautaire met en place un système dans lequel existent des mécanismes de régulation aussi bien sur le territoire d'origine que d'accueil qui sont régulièrement alimentés en informations par des mécanismes de rétroaction entre l'espace d'origine et d'accueil, créant de fait un réseau de territoires où la communauté peut réguler les comportements individuels.

Sur le territoire d'accueil, malgré la coexistence de la rationalité communautaire et celle individualiste du pays d'accueil, les migrants choisissent leur rationalité communautaire découlant du contrat « implicite » entre migrants et non migrants. Ce choix est non seulement le résultat des liens intracommunautaires, des mécanismes de régulation, mais aussi de l'efficience des logiques traditionnelles et réciprocitaires communautaires.

La logique de la communauté migratoire est le résultat de la préservation de la logique traditionnelle locale. Dans les pays du tiers-monde, il y a des « logiques plurielles », issues de la combinaison ou de la coexistence des logiques traditionnelles et des logiques de mises en contact avec les mécanismes de l'économie de marché. Dans cette perspective, « la maximisation des profits par effort de productivité était loin d'être l'unique principe des systèmes économiques de ces pays » (Guilmoto et Sandron, 1999, p.48). La communauté migratoire, malgré l'éloignement géographique, n'abandonne pas entièrement la logique économique inhérente à sa société d'origine.

Contrairement aux pays développés, les acteurs des pays du tiers monde préfèrent mettre en avant la « diversification » plutôt que « l'intensification et la spécialisation de la production ». Cette rationalité communautaire conduit à l'émigration de certains, pour assurer la fonction de diversification des risques collectifs, en l'absence des marchés d'assurance propre à l'économie de marché. Cette logique traditionnelle efficiente est ainsi assurée par la mise en place d'un contrat intertemporel entre les migrants et le reste de la communauté et par différentes organisations supra-individuelles (Guilmoto et Sandron, 1999). Dans l'approche institutionnaliste, ces arrangements inter-temporels « implicites » conduisent à la mise en place d'institutions qui produisent les règles du jeu et les sanctions liées au non-respect de ces règles.

La communauté migratoire s'établit sur la base de ces logiques économiques traditionnelles et des institutions érigées en sa faveur. Ces institutions portent sur les règles et les normes traditionnelles communautaires, ayant pour objectif de maintenir les liens sociaux et économiques hérités et construits par les précédentes générations. En termes de liens économiques, la communauté migratoire offre un palliatif, en cas de chocs exogènes et face aux défaillances du marché. En termes de liens sociaux, elle poursuit la préservation et l'accumulation des liens traditionnellement tissés entre les membres d'une même communauté. La somme de ces liens crée un phénomène d'encastrement socioéconomique de la réalité migratoire : les migrants entretiennent des liens économiques sur la base de leurs liens sociaux sur le territoire d'origine comme sur le territoire d'accueil. Dans cette configuration, les réseaux primaires et secondaires sont des supports à la fois d'accumulation des liens sociaux et des liens économiques.

Dans la migration communautaire, le migrant est financé par la communauté, du début de son parcours jusqu'à son arrivée sur le territoire d'accueil (réseau primaire et secondaire). A son arrivée, elle met à sa disposition les informations sur le recrutement (informations du réseau secondaire), le logement (réseau secondaire), l'accès au marché du travail (réseau secondaire), l'accès au crédit (réseau secondaire), un espace familial (réseau secondaire) et un espace de socialisation (réseau secondaire). Ainsi, à l'intérieur de ces réseaux s'échangent à la fois des liens économiques et sociaux, par un système d'encastrement.

L'ensemble de ces liens économiques et sociaux (réseaux primaires et secondaires), créés par la migration, définit la notion de groupe et d'appartenance au groupe, avec l'existence de frontières qui défissent le non-groupe. Malgré l'existence de frontières poreuses, un réseau tertiaire se met en place pour regrouper les membres communautaires et les membres non communautaires. Cette appartenance communautaire est cultivée par les organisations et les manifestations communautaires. Le groupe, par divers mécanismes (économiques, protection sociale, socialisation, discours normatif sociologique, endogamie, sanctions, etc.) arrive à avoir une emprise forte sur l'individu. La valorisation continue des liens d'attachement avec le territoire d'origine renforce à la fois les liens émotionnels vis-à-vis de ce lieu idéel (réseau primaire), mais aussi entre les membres de la communauté, en renforçant la cohésion sociale (réseau secondaire) et en précisant la notion de non-groupe (réseau tertiaire).

C'est cette dimension collective de la migration communautaire qui fait d'elle la typologie migratoire la plus proche des caractéristiques de la diaspora. Elle constitue une migration en voie

de diasporisation. La volonté de diasporisation de ce type de migration existe depuis les phases initiales du processus migratoire.

Après la migration des pionniers qui avaient en effet une fonction de diversification pour le groupe, on voit que le migrant part pour aider en partie « ceux qui sont restés ». Il s'agit avant tout d'une logique réciprocitaire entre « ceux qui restent » et « ceux qui partent ». « Ceux qui sont restés » ont la charge d'assurer la survie du groupe, en termes de production agricole et de socialisation communautaire, à travers les institutions dynamiques du groupe. Quant à « ceux qui partent », ils s'engagent envers « ceux qui sont restés », dans l'absorption des chocs exogènes (diversification des ressources) et progressivement dans le développement de leur localité d'origine (captation des ressources). Ainsi, se met en place une logique communautaire réciprocitaire généralisée entre les migrants et les non migrants et des institutions pour garantir le respect de cette règle réciprocitaire.

Dans cette perspective, les institutions communautaires veillent à assurer le respect de la règle du jeu réciprocitaire de telle sorte que la réciprocité devient une rationalité économique de base du fonctionnement de la communauté toute entière. Compte tenu du niveau d'encastrement des individus dans la communauté, le principe économique dominant dans le groupe est basé sur la logique du « don et du contre don » (Mauss, 1924 ; Malinowski, 1922 ; Lévi-Strauss, 1950, 1960 ; Polanyi, 1944, cité par Samson et al. 2015).

Le don migratoire engendre, pour « ceux qui sont partis », un contre-don à l'égard de « ceux qui sont restés » et à l'égard de tout le groupe. En effet, c'est le groupe qui prend la décision et finance les migrations d'un membre de la communauté. Cette situation de don crée une relation contraignante entre ceux qui reçoivent (les migrants) et ceux qui donnent (le groupe, ses organisations et ses membres). Cette relation contraignante créant de la réciprocité est aussi issue du fonctionnement réciprocitaire intrinsèque à la communauté. Dans la migration, il y a aussi extension de la logique réciprocitaire ; ce qui entraîne in fine une extension de la communauté, avec sa rationalité et ses institutions.

Contrairement aux migrations individuelles et leur corollaire en « diaspora ex post », dans laquelle la réciprocité devient une norme (une forme d'échange particulière) et non un principe économique ; dans la migration communautaire et son corollaire en « diaspora ex ante », la réciprocité est à l'origine de la migration communautaire, car elle s'effectue à partir des ressources communautaires, pour mieux aider, dans un deuxième temps, toute la communauté entière. Les

structures migratoires communautaires ont donc pour fonction de faire respecter ce mobile économique dominant dans le temps afin de lui donner une stabilité institutionnelle et psychologique débouchant sur la confiance des acteurs en ce système. La structure sociale migratoire érige l'existence individuelle autour de la notion de groupe et de sa perpétuation, au détriment de l'individu. Les structures institutionnelles migratoires sous-jacentes à la réciprocité communautaire s'appuient sur les normes et les conventions sociales informelles propres au groupe. Les structures psychologiques et mentales dans la migration mettent en avant celles érigées par le groupe et sa perpétuation. L'ensemble des structures sociales, institutionnelles, techniques, psychologiques et mentales (migratoires) sont ainsi reliées de manière cohérente au mobile économique dominant sur l'extension de la réciprocité communautaire.

En définitive, la dimension collective de la migration communautaire résulte d'une série d'extension des éléments structurants et fédérant la communauté elle-même. L'encastrement des liens, entraînant « l'encastrement » de la réputation, s'étend aussi dans la migration. De même que les autres principes communautaires tels que la sanction communautaires et la fréquence des liens avec le réseau tertiaire connaissent aussi une extension géographique.

En accumulant les liens sociaux (capital social) et en préservant la réputation individuelle et familiale (capital réputationnel), la confiance communautaire envers un individu et sa famille devient plus importante (capital de confiance). En cas d'écarts individuels et familiaux avec les normes communautaires, le capital réputationnel et de confiance se dégradent, ce qui a pour conséquence d'affaiblir le capital social et sa valorisation économique. L'individu se trouve ainsi affecté doublement, du point de vue de sa socialisation et du point de vue de ses relations économiques.

Un migrant qui s'écarte des normes communautaires migratoires voit de manière progressive son capital de réputation et de confiance se dégrader dans la communauté qui lui refuse, de par sa réputation et son manque de confiance, l'accès aux avantages de la communauté (entraide communautaire en termes de crédit, de logement, de protection sociale, etc. et la valorisation communautaire de l'individu en tant que référence morale). Tout ceci affecte ses liens sociaux, sa socialisation et la réputation de sa famille d'origine.

L'exclusion représente l'instrument juridique extrême des sanctions communautaires. Sur le plan psychologique et mental, cette exclusion représente un échec de socialisation et de la misère

individuelle. La richesse étant quantifiée en termes de « liens sociaux », l'exclusion représente la marginalisation sociale et économique, à l'égard des réseaux primaires et secondaires. La non-participation à la prospérité communautaire se vit sur le plan individuel comme un déracinement ou une souffrance liés à l'échec personnel.

Les sanctions ont vocation à être dissuasives pour faire respecter les normes et les conventions sociales communautaires. Plus elles sont fortes, plus les liens communautaires sont forts. Moins elles sont fortes, plus il y a de tentations de dévier et de développer des comportements de « passager clandestin », ce qui affaiblit les sanctions de manière progressive. Malgré la force de ces sanctions, les barrières à la sortie sont aussi fortes que les barrières à l'entrée, du fait de « l'encastrement » multiple et complexe.

En réalité, les individus sont liés à plusieurs communautés qui s'influencent les unes par rapport aux autres. Elles s'organisent de manière concentrique autour de l'individu. Plus l'individu se rapproche du point d'ancrage (du principe abstrait) de la communauté, plus les liens sont forts (proximité réseaux primaires et secondaires) et inversement. Elles laissent donc la possibilité aux individus d'avoir plusieurs allégeances possibles (proximité réseaux tertiaires), mais les liens sont différents d'une communauté à une autre. En effet, l'Etat moderne, par les politiques multiculturelles, peut être vu comme une communauté des communautés.

De plus, la communauté devient surtout pérenne et indispensable, par sa capacité à rendre disponible pour ses membres un patrimoine social dans lequel les membres peuvent puiser pour développer leurs activités ou pour mieux encaisser les chocs externes. Par contre, l'accès à ce patrimoine social est conditionné par des normes communautaires qui se mesurent par des instruments comme la réputation qui garantit un capital de confiance individuel vis-à-vis de la communauté. La confiance est une ressource pour l'individu, lui permettant d'accéder à l'exploitation du patrimoine communautaire (capital social). Elle est aussi le produit des institutions communautaires, car si elles n'arrivent pas à faire imposer l'ordre établi, les acteurs auront tendance à ne pas respecter le principe économique dominant et à faire défection.

L'ensemble de ces mécanismes propres au fonctionnement de la communauté se base sur les institutions informelles pour créer et pérenniser une dimension collective liée au groupe. L'encastrement des liens sociaux, la réputation individuelle, les sanctions communautaires, le patrimoine social, etc., connaissent aussi une extension, comme l'extension de la communauté

entière, avec sa dimension collective, ses organisations et ses institutions communautaires, créant un réseau primaire, secondaire et tertiaire, marqué par des liens forts. Cette extension conduit de manière dynamique et intergénérationnelle à renforcer les réseaux primaires, secondaires, transnationaux, tertiaires, les organisations et les institutions communautaires, créant de fait une diaspora de manière « ex ante ».

2.1.2. La migration individuelle et la diaspora « ex post »

Dans la migration individuelle qualifiée, la rationalité conduisant cette logique migratoire est une volonté de maximisation du bien-être individuel. La prise de décision est avant tout individuelle. Cette migration peut ainsi être analysée comme une décision classique d'investissement qui engendre des coûts et des bénéfices. La décision rationnelle est prise lorsqu'il y a un gain migratoire, lorsque les bénéfices migratoires sont supérieurs aux coûts migratoires.

Qu'elles soient sans contrat migratoire ou avec contrat migratoire, nous pensons que les migrations individuelles qualifiées contemporaines conduisent de manière dynamique au maintien des liens d'origine et donc à la mise en place des réseaux transnationaux qualifiés. S'intégrant plus facilement dans le pays d'accueil (réseaux tertiaires), en s'adaptant rapidement, et en se mettant en réseau avec d'autres personnes qualifiées, les migrants créent des réseaux secondaires, comme des réseaux primaires, à cause de l'effet nostalgique, philanthropique et par nécessité entrepreneuriale et scientifique. De même, les liens transnationaux se transforment en réseaux transnationaux de scientifiques et d'intellectuels expatriés entre les différents pays d'accueil. La consolidation formelle de ces réseaux informels encourage à nouveau la migration. Cette consolidation formelle est encouragée par des tendances contemporaines : la concentration régionale des cerveaux, la montée en puissance de l'économie de la connaissance et les besoins structurels des villes mondiales. Les personnes très qualifiées étant concentrées dans les « clusters, technopoles et pôles de compétitivité », les migrations individuelles qualifiées se dirigent vers ces territoires intellectuels et scientifiques. Cette concentration engendre par causalité cumulative de nouvelles migrations, vers les « clusters» et vers les villes mondiales, pour les besoins structurels en personnels qualifiés.

La rationalité de la migration individuelle qualifiée induit un processus de création diasporique par nécessité rationnelle pour ses membres et par nécessité philanthropique et d'effet d'ancrage territoriale. Ce réseau diasporique se caractérise par une construction « ex post ». Le maintien des

liens primaires s'accompagne d'une création et d'un renforcement progressif des liens secondaires, en même temps que celui des liens tertiaires. Si la diaspora communautaire, par l'extension géographique des normes communautaires, réduit la fréquence des liens tertiaires, au profit des liens secondaires, pour résister à la tentation assimilationniste et conforter le groupe communautaire, la diaspora scientifique, de par sa construction, se réalise à partir de l'intégration dans le pays d'accueil, suivie d'une volonté forte d'identification et de regroupement liés à un espace d'origine. Les liens tertiaires ne sont pas limités mais sont utilisés pour aider le groupe diasporique et effectuer des captations en direction du territoire d'origine.

La diaspora scientifique et technique découle d'une migration qualifiée qui s'intègre dans le pays d'accueil, pour occuper à côté des natifs des emplois du segment primaire. Ces emplois assurant une promotion sociale rapide, classe les migrants dans des positions sociales favorisées. Cette réussite socioéconomique amène les migrants à consolider les réseaux secondaires pour défendre leurs intérêts communs créant de fait un groupe. Cette construction collective se trouve renforcée par la somme des liens transnationaux et des liens maintenus avec l'origine. L'ensemble de ces réseaux primaires, secondaires, tertiaires et transnationaux débouchent de manière dynamique sur une diaspora scientifique et intellectuelle, avec une captation de part et d'autre, susceptible d'intégrer les territoires dans les chaines de valeur globale.

Si la diaspora communautaire « ex ante » est le résultat d'une extension de la structure communautaire avec le principe de réciprocité, la diaspora « ex post » est le résultat d'une construction d'un ensemble de réseaux (primaires, secondaires, transnationaux, tertiaires), avec des organisations et des institutions en charge du renforcement des liens. Ces réseaux construits ont pourtant des principes de fonctionnement différents. Les réseaux primaires proviennent du maintien durable des liens avec le pays d'origine (cf. la théorie du maintien des liens). Les réseaux secondaires ont été construits pour créer un groupe et défendre les intérêts des membres du groupe. Les réseaux tertiaires sont des réseaux de captation des ressources spécifiques du territoire d'origine. Enfin, les réseaux transnationaux permettent de profiter des opportunités intermédiaires existant entre les différents pays.

Chaque réseau est basé plus ou moins sur une rationalité spécifique. Les réseaux primaires s'appuient sur une rationalité philanthropique et d'ancrage territorial. Les migrants ayant réussi cherchent à faire des retours importants vers leur pays d'origine. Les effets de retours sont précisés lorsqu'il y a un contrat migratoire, ce qui relève d'un certain ancrage lié au maintien des liens.

Sans contrat migratoire, les effets de retour proviennent des effets transnationaux de liens réels ou symboliques dont les retombées ne sont pas précises. Cette rationalité des liens primaires est d'ordre éthique : il s'agit de payer la dette morale contractée à l'égard, non seulement du pays mais aussi des gens qui ont apporté la formation et l'aide initiales, indispensables à la réussite migratoire. Ces liens transnationaux et la théorie du maintien des liens, vus plus haut, montrent que les hommes gardent un attachement émotionnel durable lié à son origine. Une fois réussi son intégration dans le pays d'accueil, cet attachement latent se transforme en ressources activables d'intensification des liens primaires.

Les réseaux secondaires s'appuient sur une rationalité stratégique (égoïste)[79] vis-à-vis des autres groupes, avec un principe de fonctionnement intra-groupe basé sur la réciprocité. La création d'un groupe induit la défense commune des intérêts de ce groupe ; la réciprocité renforce les liens entre les membres du groupe, en créant des mécanismes préférentiels et éthiques entre les membres. Cette réciprocité crée aussi une structure sociale cohérente avec le mobile économique dominant.

Les réseaux tertiaires se basent sur le système économique[80] dominant dans le pays d'accueil. Les migrants, se déplaçant majoritairement vers des zones de densité économique, adoptent la rationalité économique dominante dans leur relation avec les membres de ce réseau. Les échanges sont basés sur le principe de la transaction (réseau tertiaire), contrairement à la réciprocité qui domine le réseau secondaire et le principe moral d'attachement émotionnel lié à l'origine dans les réseaux primaires. Les institutions et les organisations migratoires créent des structures socioéconomiques qui organisent la cohabitation des différentes rationalités parmi lesquelles les migrants évoluent dans sa diasporisation.

La différence entre la transaction et la réciprocité (voir tableau n° 53) peut être théorisée comme la différence existant entre la rationalité de « l'homo œconomicus » et celle de « l'homo sociabilis » (Samson et al. 2015). Dans la transaction, les échanges sont basés sur l'équivalence symétrique

[79] Nous pensons, comme Mancur Olson (1966), que le groupe existe que par son but ou ses intérêts communs, que c'est le principe de la réciprocité qui lui donne son fondement de manière durable. Les individus adhèrent au groupe, par instinct humain (groupe traditionnel de survie), par des motivations égoïstes (réseaux d'entre-aide), économiques (réseaux d'entrepreneurs, réseaux de professionnels) et déontologiques (réseaux communautaires, familiaux et amicaux). Ces motivations individuelles s'ajoutent à une autre motivation collective qui devient le but du groupe, avec des liens interpersonnels basés sur la réciprocité, créant des liens de solidarité et de redevabilité entre tous les membres du groupe. Dans ce sens, la réciprocité et le but du groupe deviennent des ressources pour le groupe afin d'assurer son développement et sa pérennisation.

[80] Un système économique, au sens de Perroux (1976, cité par Zagainova, 2014), est conduit par un mobile économique dominant, avec un ensemble de structures (sociales, institutionnelles, etc.), cohérentes les unes avec les autres.

monétaire, sur les biens marchands, sur l'absence d'encastrement relationnel et sur des clauses juridiques. Dans la réciprocité, les échanges sont encastrés, inter-temporels, symboliques, avec une forte dimension morale, d'honneur et d'estime dans le groupe. Ce qui active le principe de la transaction marchande, c'est le mécanisme monétaire par le prix ; dans la transaction non marchande réciprocitaire, c'est le don qui active l'ensemble du principe. Le don possède intrinsèquement un caractère ambivalent (cf. encadré n° 5) qui enclenche de manière cumulative le mécanisme réciprocitaire.

Tableau n° 53 : Comparaison entre principe de transaction et principe de réciprocité

	Transaction	**Réciprocité**
Symétrie des partenaires	Vise à établir une stricte symétrie des partenaires sur l'objet de l'accord ou de l'échange ; il implique donc une réciprocité basée sur l'équivalence	Les termes de l'échange sont rarement symétriques, les avantages sont distribués de manière inégale ; il implique une réciprocité fondée sur les valeurs morales
Termes de l'échange	Quantifie exactement les biens échangés. La valeur de ces biens est d'abord marchande (un prix), leur usage est fonctionnel. L'accord porte sur ces biens seulement et pour une période finie	Il n'y a pas de quantification stricte. L'équivalence non-monétaire peut prendre la forme matérielle ou symbolique. L'accord porte sur des périodes sans limite dans le temps
Contextualisation	Aucune, les partenaires ne considèrent pas le bien comme une expression de leur personne	Reflète l'encastrement. Vise une valeur symbolique ; il vaut comme engagement de soi
Garantie des clauses	La sanction en cas de non-respect des clauses est d'ordre juridique, donc souvent pénale	La sanction passe par la perte d'estime du groupe et donc d'honneur ou de prestige

Source : Zagainova (2014, p. 3), réalisé à partir de Henaff (2010) et de Cataccin (2001)

Nous voyons donc que la réciprocité n'est pas exclusivement le fruit d'une extension communautaire, elle peut aussi être construite au sein d'un cercle social. Dans cette perspective, le membre de la diaspora « ex post » combine différentes logiques. Cette combinaison des logiques, résultant de la combinaison des réseaux (primaires, secondaires, tertiaires), réinterroge le sens de la modernité, compris traditionnellement comme le passage de la communauté à la société. « L'homo migrator » est un « homo œconomicus » dans les réseaux tertiaires, mais aussi un « homo-sociabilis » (Samson, 2015) dans les réseaux secondaires et primaires. L'adoption de la rationalité individualiste « égoïste » dans les liens tertiaires pour les biens et services marchands, n'empêche pas la conduite de relations réciprocitaires dans les liens primaires et secondaires pour les biens et services non marchands.

Encadré n° 5 : Le caractère ambivalent du don

Mauss (1924) reste certainement l'auteur le plus connu, pour avoir montré le caractère ambivalent du don. Le don « amorce une relation réciproque par le contre-don qu'il nécessite en réponse...(…)… Bien qu'il semble matérialiser une relation de sympathie, le don revêt en fait une dimension agressive, car le cadeau crée la dette. En obligeant son partenaire, le donateur acquiert sur lui de l'ascendant, si non du pouvoir. Il le contraint à l'obligation, dans une partie risquée où sont en jeu réputation, rang, fonction et fortune… » (Donsimoni, 1995).
Le don, en créant une obligation de rendre, implique un renforcement des liens entre les personnes protagonistes et une certaine pérennisation des relations sociales. Contrairement à l'échange contractuel, l'obligation de rendre, créée par l'obligation de recevoir, instaure une morale ou une éthique sociale, permettant de consolider les relations sociales, sur la base de la confiance qui règne dans le groupe. Dans la vision anthropologique du don, la réciprocité est une manière de rendre plus ou moins l'équivalent de ce qui a été reçu précédemment, ou de créer une dette future. La prestation rendue est proportionnelle au niveau des ressources des prestataires. Le terme « réciprocité » chez Mauss est décrit par l'expression « l'obligation de donner, de recevoir et de rendre ». Le fait de donner « obligatoirement et volontairement » crée une contrepartie « obligatoirement et volontairement » reçue et rendue. Dans les sociétés « archaïques », loin de maximiser le profit matériel, le « croissement constant de dons et des contre-dons » (Zagainova, 2014, p.2) assurait l'harmonie sociale.

Source : fait par l'auteur

« L'homo-migrator », tout en accumulant les liens sociaux de « l'homo-sociabilis » dans les réseaux primaires et secondaires, accumule aussi le capital nécessaire à la survie de « l'homo œconomicus » dans les réseaux tertiaires. Ce qui fait de « l'homo migrator » un être hybride et un intermédiaire entre les différentes sociétés, en particulier celles ayant des rationalités différentes. Dans les sociétés développées, malgré la prédominance de l'économie de marché, il existe des îlots de prospérité qui ont un fonctionnement similaire à la description réciprocitaire (cf. encadré n° 6) faite par les pères fondateurs de la réciprocité. Cette réciprocité, loin d'être contradictoire avec le principe marchand, est complémentaire avec lui, en ce sens qu'elle permet d'accroître la confiance nécessaire à la coopération et aux transactions.

Encadré n° 6 : La réciprocité dans le « mainstream » libéral, le cas de la Silicon Valley

Les institutions du marché se maintiennent par le principe de la transaction marchande, les organisations par les relations de pouvoir, et les réseaux sociaux par le don (Ferrary, 2001, p. 362). A travers une étude empirique sur la Silicon Valley, contrairement à l'idée répandue, il montre que les échanges dans la Silicon Valley reposent sur une logique de réciprocité. Par exemple, pour apprécier les risques (technologiques, de marché, et de management), les capital-risqueurs font recours à leurs réseaux sociaux, au sein desquels s'échangent des informations informelles par le biais des connaissances interpersonnelles. Par un système de réputation et de cooptation ancrées dans les réseaux informels, les acteurs décident ou pas de lever rapidement les fonds nécessaires à une entreprise ou de créer des collaborations d'affaires. En cas de mauvaise réputation chez un individu, la cooptation et la confiance des acteurs à l'égard de ce dernier se dégradent, ainsi que ces ressources et actifs potentiels. La réciprocité est donc de ce fait une ressource, dans la mesure où elle augmente la confiance entre les acteurs socioéconomiques. En effet, « on n'achète pas la confiance (Arrow, 1974), les cadeaux ne peuvent pas être marchandés (Godbout, 1992), on ne vend pas des informations sur ses amis ou le journaliste ne paye pas le chef d'entreprise qui lui accorde un entretien » (Ferrary, 2001, p. 272). Les biens non-marchandisables ou les biens pour lesquels il n'existe pas de marché circulent entre les acteurs économiques dans les réseaux sociaux. En conséquence, la réciprocité en créant de la confiance met à la disposition du réseau social ou de la communauté un marché « invisible ou non accessible pour les autres » où circulent les biens spécifiques. Ces derniers ne sont pas qu'économiques, ils sont aussi symboliques ou psychologiques, perpétuant de fait les relations entre les individus. La réciprocité n'est pas la seule forme d'échange dans la communauté ou dans les réseaux sociaux. Elle côtoie généralement les autres formes d'échange, tels que l'échange marchand pur (vente et achat de biens instantanés avec contrepartie monétaire) et l'échange marchand socialement déterminé (achat et vente dans le même réseau social avec contrepartie monétaire). « L'analyse de l'économie du don au sein des réseaux sociaux n'exclut pas l'échange marchand, mais l'inclut dans un ensemble plus vaste » (Ferrary, 2001, p.278). Ce qui constitue un élément valorisateur dans toute structure ou dans tout réseau social.
Par ailleurs, la Silicon Valley peut être analysée comme une communauté technologique, avec un ensemble de réseaux fonctionnant sur la réciprocité avec une forte coopération, cohabitant avec le marché avec une forte concurrence. Ferrary (2001, p. 268) a constaté dans la Silicon Valley l'existence « des réseaux universitaires (Stanford, Harvard, MIT, UCLA…), des réseaux entrepreneuriaux (anciens salariés de grandes entreprises comme Intel, Sun, Fairchild…) et ethniques (25% des résidents californiens sont des étrangers) ». Ceci montre que le réseau secondaire de la communauté technologique de la Silicon Valley est un ensemble de réseaux interconnectés qui sont fédérés par l'existence d'un principe abstrait fédérateur qui est la croyance à l'innovation technologique débouchant sur le réseau primaire unificateur de l'ensemble. Les réseaux tertiaires créent les liens entre les réseaux secondaires de la Silicon Valley et les autres réseaux externes à la Silicon Valley (les autres universitaires américains, les autres communautés technologiques, les autres réseaux entrepreneuriaux et l'origine du réseau ethnique). C'est par cette manière que la captation des ressources se met en place entre différents réseaux. A travers les liens tertiaires, les membres externes liés aux réseaux secondaires captent leur ressource spécifique, de même que les membres secondaires liés à l'externe captent les ressources d'ailleurs pour exploiter dans le réseau primaire.

Source : à partir de Ferrary (2001)

Cette procédure de construction « ex post » de la diaspora par les migrants qualifiés est similaire à celle de la migration non qualifiée, à quelques exceptions près liées à sa spécificité migratoire. Contrairement aux deux premières formes de migration (communautaire et qualifiée), la migration individuelle non qualifiée s'inscrit dans un cadre non purement rationnel. Le migrant prend sa décision migratoire, sur la base des attentes et de l'imagination, qu'il développe à travers l'acte migratoire. Ces attentes basées sur le modèle de l'Eldorado où l'acte migratoire est censé résorber

tous les problèmes, se trouvent accentuées, dans un contexte macro-structurel dans lequel existent des différences apparentes de taux de chômage et de salaire entre pays d'origine et d'accueil. Cette prise de décision individuelle se fait aussi dans un contexte structurel où l'entrée du capitalisme dans les pays périphériques déstructure l'organisation socioéconomique traditionnelle créant de ce fait un surplus de main d'œuvre non qualifiée prête à migrer. N'ayant pas toutes les capacités cognitives pour interpréter les informations et les signaux de l'économie-monde, ces derniers développent de fortes attentes psychologiques sur l'acte migratoire, ce qui engendre de la pression migratoire.

La plupart de ces migrants, localisés sur le segment secondaire du marché du travail, sont victimes de discrimination, au niveau des logements et de l'accès à des emplois assurant une promotion sociale. Ces conditions de vie mènent de manière dynamique à une prise de conscience collective susceptible de créer rapidement un groupe autour de la préservation et de la protection des intérêts des membres du pays d'origine résidant sur le pays d'accueil. Contrairement à la migration communautaire, ce réseau secondaire se crée sur la base d'une identification nationale.

Que ces migrations soient avec contrat ou sans contrat, les difficultés de réalisation de l'imaginaire géographique initial dans le pays d'accueil conduisent à se regrouper pour défendre les intérêts en commun dans le pays d'accueil. Les liens primaires aussi sont maintenus non seulement pour la valorisation de cet imaginaire géographique mais aussi pour les besoins d'estime liés à l'ancrage territorial. Ces réseaux primaires et secondaires s'accompagnent de manière dynamique des réseaux tertiaires, des organisations et des institutions de la diaspora « ex post » non qualifiée.

2.2. Les typologies des diasporas construites par d'autres méthodologies

2.2.1. La méthode par les définitions théoriques

Cette distinction entre « diaspora ex ante » et « diaspora ex post », rarement prise en compte dans la littérature de la diaspora, montre qu'il existe des typologies de diaspora qui devront être mises au point pour une meilleure compréhension du phénomène diasporique. Il existe déjà plusieurs typologies existant dans la littérature, qui sont généralement fonction des définitions adoptées. Nous allons revoir ces typologies et voir celles qui capturent au mieux notre conception de la diaspora, outre la diaspora « ex ante » et « ex post ».

Armstrong (1976, cité par Buga, 2011), en se basant sur ses critères et sa définition, avait dégagé deux types de diaspora. La première basée sur la contrainte migratoire est appelée **« diasporas mobilisées »**. La seconde basée sur les mobilités économiques est appelée **« diasporas prolétariennes »**.

Cette typologique d'Armstrong, pertinente dans les années 70, sous-entendait que les migrations avaient deux grandes causes : les déplacements par la contrainte et les déplacements pour les besoins de l'économie capitaliste. Or, aujourd'hui, les migrations ont pris de multiples formes et les processus de diasporisation seront fonction de ces formes migratoires contemporaines. Dans le chapitre précédent, nous avons vu que les migrations peuvent en effet s'expliquer par une multiplicité de causes explicatives. Faire une typologie en fonction des facteurs explicatifs statiques nous induirait très probablement en erreur. Dans cette perspective, il convient d'établir une typologie en fonction des processus migratoires, de manière transversale et longitudinale.

Gabriel Sheffer (1993 ; cité par Buga, 2011 ; et, par Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 31) a introduit une classification des diasporas en fonction de l'Etat d'origine. Il faisait la différence entre les **diasporas sans Etats « stateless »** (par exemple, les Palestiniens et les Tibétains) et les **diasporas avec Etat « state-based »** (par exemple, les Chinois et les juifs). Il faut noter qu'à certains moments de l'histoire, certaines diasporas peuvent être sans Etat et s'engager dans un processus de création de leur Etat (la diaspora juive jusqu'à la création de l'Etat d'Israël). Parmi les diasporas avec Etat, il distingue quatre types de diasporas : 1) **les diasporas classiques très anciennes** et mieux structurées comme les juifs ou les Chinois, 2) **les diasporas de type vétéran**, comme les Grecs ou les Italiens, plus récentes mais assez bien structurées, 3) **les diasporas naissantes** comme les Coréens, et 4) **les diasporas dormantes**, comme les Américains en Europe ou en Asie.

Cette typologie de Sheffer (1993) montre le caractère temporel de la diaspora : entre d'une part, le temps ayant apporté une meilleure structuration, et d'autre part l'absence de cet aspect intertemporel n'ayant pas des niveaux de structuration importants, donc pas de réseaux très actifs et avec des liens communautaires faibles voire inexistants. Les deux premières typologies renvoient aux **diasporas classiques (plus anciennes)** qui se caractérisent par une très forte structuration, et les deux dernières aux **diasporas émergentes (plus récentes)** avec une faible structuration (Buga, 2011).

Cette distinction nous semble importante dans tout travail cherchant à mesurer les effets des diasporas. Les politiques à mettre en place seront différents selon le type de diasporas et le caractère temporel de cette diaspora. La quatrième catégorie rappelle que la diaspora, pour être opérationnelle, doit être activée. De ce fait, il peut exister des diasporas «cachées » ou « non révélées ». Les termes « diasporas naissantes » ou « dormantes » témoignent d'une certaine acception de la diaspora qui prend en compte les migrations contemporaines. La distinction Etat/sans Etat signifie aussi que la référence nationale ne doit pas être un critère indispensable comme dans les diasporas classiques. Ainsi, notre hypothèse des migrations (territoriales et spatiales) peut être davantage questionnée, dans l'éventuelle constitution de **diasporas territoriales** et **classiques (nationales**).

Selon Michel Bruneau (1995, 2004 ; cité par Buga, 2011, 1992 ; cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 31), cette classification de la diaspora en fonction de l'existence de l'Etat occulte une autre dimension, à savoir le motif principal unificateur de la diaspora. Cela peut être **entrepreneurial** (les Libanais, les Chinois, etc.), **religieux** (les juifs, les Grecs pontiques, etc.), **politique** (les Palestiniens, les Tibétains, etc.) et **racial** (la diaspora noire, etc.).

La diaspora, qu'elle soit entrepreneuriale, politique ou religieuse ne va pas exercer les mêmes effets de retour ni avoir le même mode d'intégration dans le pays d'accueil. Cette analyse a l'avantage d'apporter des précisions sur le cœur de métier et la spécialisation professionnelle de la diaspora dont il est question.

Cette typologie est intéressante, dans la mesure où c'est le motif principal de la dispersion qui constitue l'élément unificateur qui fonde la communauté diasporique. De ce fait, il peut exister des diasporas d'affaires, des diasporas religieuses, des diasporas politiques voire raciales. La prise en compte de ces dynamiques montre que cette typologie intègre parfaitement la typologie faite entre les **diasporas classiques (les diasporas d'affaires dynamiques, les diasporas religieuses anciennes**, etc.) et les **diasporas émergentes (les diasporas d'affaires amorphes, et les diasporas raciales** contemporaines très peu structurées).

Robin Cohen (1997, cité par Buga, 2011 et par Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 32) a établi une classification sur une analyse historique d'évolution des différents types de diaspora en fonction des causes de la migration. Il distingue la typologie suivante de diaspora : victime (refugiés), coloniale (impériale), travail (services), commerce (affaires) et postmoderne. Les diasporas basées

sur la catastrophe sont des diasporas « victimes » (les juifs pour la destruction du second Temple de Jérusalem, les Arméniens pour le génocide sous l'empire ottoman, les Palestiniens pour l'occupation israélienne, etc.). C'est le départ effectué sous la contrainte qui intensifie plus le sentiment d'appartenance au territoire d'origine relativement aux diasporas créées à partir de départs volontaires. Quant aux diasporas coloniales, la motivation était basée sur l'impérialisme. A l'instar de la diaspora britannique, issue de la dispersion des britanniques, la volonté sous-jacente était d'étendre leur domination sur d'autres territoires. Les diasporas laborieuses sont strictement liées à la recherche du travail, par exemple les Turcs en Europe occidentale ou les Pakistanais au moyen Orient. Les diasporas commerciales ou d'affaires s'appuient sur des réseaux transnationaux pour importer et exporter des marchandises, comme les Chinois, les Libanais ou les Indiens d'aujourd'hui. Enfin, les diasporas postmodernes s'inscrivent sur l'hybridité des cultures, comme les peuples des Caraïbes.

2.2.2. La méthode opérationnelle par les critères

Une fois de plus, la typologie des diasporas en fonction des facteurs explicatifs statiques conduit à étendre la liste des typologies potentielles. En se penchant sur les facteurs explicatifs dynamiques qui mettent en avant les différences de structuration, nous pouvons classer d'une part certaines diasporas comme étant des diasporas classiques (les victimes, les coloniaux) et d'autre part comme étant des diasporas émergentes (le travail, le commerce et les hybrides culturels).

Si toutes ces typologies « ont une valeur indicative et se veulent être plus des cadres de réflexion que représentatives d'une réalité observée », nous pensons qu'il est possible dans un premier temps de faire une typologie générale (diaspora classique vs diaspora émergente) pour la confronter à nos réalités empiriques, afin d'aller vers les sous-typologies résultant de cette confrontation théorico-empirique.

D'ailleurs, Alain Médam s'inscrivait parfaitement dans ces deux typologies, avec des terminologies différentes. Médan (1993, cité par Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 30) distingue deux types de diasporas : les diasporas cristallisées et les diasporas fluides. Les premières sont celles qui sont les plus anciennes et les mieux structurées, avec des réseaux tertiaires économiques et politiques bien établis dans le pouvoir du pays d'accueil. Ce qui leur donne un ancrage géographique stable. Les secondes diasporas, fluides, en voie de stabilisation, sont mal organisées et n'ont pas d'ancrage géographique stable. Elles sont susceptibles de changer de pays, car elles

ne possèdent pas assez de liens tertiaires économiques et politiques solides pour résorber les chocs exogènes, comme par exemple, en cas d'aléas politiques ou économiques

Ces deux types de diasporas correspondent aussi à la typologie de Buga (2011) : diasporas émergentes et diasporas matures. Même si notre définition de la diaspora est légèrement différente de celle de Natalia Buga, nous reprendrons cette typologie, en essayant d'y apporter une plus grande clarification.

Les diasporas matures (classiques ou cristallisées) correspondent aux diasporas très bien structurées comme les diasporas classiques juives, Grecques et Arméniennes. Le niveau de structuration est très élevé avec l'existence de liens très forts structurés à la fois dans les réseaux primaires et dans les réseaux secondaires. Dans les diasporas émergentes (récentes ou fluides), il existe un faible niveau de structuration des liens entretenus entre les membres du groupe diasporique. On y note des liens primaires élevés et des liens secondaires modérés, faibles entre les membres du groupe diasporique. Cette typologie nous semble être pertinente au regard des évolutions contemporaines et de son applicabilité à travers la mise en place des caractéristiques distinctives.

Toutes les classifications mentionnées dans la littérature apportent une certaine valeur ajoutée et montrent la pluralité des réalités migratoires. Face à la complexité des raisons migratoires, nous pensons qu'il peut être utile de procéder à une classification simplifiée et transversale. Ce travail a été déjà réalisé par Buga (2011, p. 113), quand elle distingue les diasporas à maturité et les diasporas émergentes. Ce qui les différencie, c'est leur niveau de structuration.

Tableau n° 54 : Distinctions entre diasporas émergentes (fluides) et diasporas matures (cristallisées)

	Primaires	**Secondaires**	**Transnationaux**	**Organisations et Institutions communautaires**
Emergentes (fluides, récentes, en voie de structuration)	Elevé	Modéré	Inexistant (ou très faible)	Inexistant (ou très faible)
Classiques (matures, bien structurées)	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé

Source : inspiré de Buga (2011, p. 114)

Dans le tableau n° 54, on voit les caractéristiques distinctives entre les diasporas classiques et les diasporas émergentes. Dans les diasporas émergentes, malgré la présence des liens primaires, les autres liens sont faibles voire inexistants. D'une part, la seule dispersion ne suffit pas pour qu'il y ait diaspora. Sans réseaux secondaires et sans réseaux transnationaux, on ne peut pas parler de diaspora.

« L'exode est une caractéristique fondamentale pour la compréhension des phénomènes diasporiques, mais ne suffit pas à les expliquer. Ce sont les réseaux, qui relient les différentes communautés éparpillées, qui en forment l'armature. Par ce système réticulaire, les diasporas s'inscrivent dans l'espace et donnent à la géographie un nouveau terrain d'étude (Prévélakis) » (Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 33).

D'autre part, outre les réseaux primaires, secondaires et transnationaux, nous pensons que les diasporas sont essentiellement une construction sociale transnationale, par les organisations et les institutions communautaires. C'est la raison pour laquelle une diaspora gagne en maturité par le travail effectué par ses organisations et ses institutions qui maintiennent durablement les réseaux primaires, secondaires et transnationaux. Ces institutions et ces organisations, par un jeu dynamique subtil avec les acteurs, définissent le projet du groupe et les activités pour renforcer ce projet et donc le groupe. Le groupe devient un agent de socialisation et de développement personnel, en développant des ressources collectives dans lesquelles les membres peuvent y puiser, dans le cadre de leurs activités liées à la fois aux liens secondaires et tertiaires.

Dans cette perspective, le groupe transnational diasporique fait disparaître la double absence longtemps notée chez les migrants. Il donne la possibilité aux migrants d'être doublement présents à la fois dans le lieu d'origine comme dans le lieu d'accueil. Les souffrances sont réduites de part et d'autre, celles liés au déracinement, puis celles liées aux proximités cultivées par les liens tertiaires.

« Un certain nombre d'individus se déplacent sans cesse d'un pôle à l'autre de la diaspora, à la recherche d'un statut juridique plus favorable, d'un emploi ou opère un groupement familial… Pour A. Tarrius, ces manières de pratiquer la mobilité sont un trait caractéristique des diasporas, rendues possibles par l'équivalence des lieux pour les membres de la diaspora. On assiste alors à la constitution d'un territoire nomade, dans lequel les groupes de migrants se déplacent… » (Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 34)

Le groupe diasporique est un facteur de pérennisation, comme cela a été vu dans le chapitre 2. En effet, il ne doit pas être considéré comme la fin des flux migratoires, mais plutôt comme une nouvelle phase migratoire dans laquelle la mobilité fait partie intégrante de l'organisation sociale. La combinaison de ces réseaux primaires, secondaires et transnationaux encouragera à nouveau les mouvements migratoires, par la baisse des coûts migratoires, proches de zéro, de telle sorte qu'une globalisation humaine s'amorcera véritablement. Entre les pôles diasporiques existent des réseaux transnationaux d'informations qui facilitent les mouvements d'un territoire à un autre.

CONCLUSION SECTION 1

Au terme de cette réflexion sur les conséquences normatives des migrations internationales sur les réseaux diasporiques, nous pouvons avancer que la migration résulte du processus diasporique. Il n'y a pas de diaspora sans migration ; mais il peut y avoir de la migration, sans diaspora.

A l'heure actuelle, on cite généralement deux grands modes d'intégration : le modèle assimilationniste ou le modèle communautaire. Le modèle assimilationniste suppose l'abandon progressif des valeurs d'origine et une adhésion complète aux valeurs du pays d'accueil. Ce modèle assouplit les liens avec le pays d'origine. C'est le contraire des modèles de diasporas. Le modèle communautariste ou multiculturel fait vivre dans le pays d'accueil différentes communautés sous forme de cohabitation. On voit dans le tableau n° 55 que la diasporisation identifiée dans le cadre de notre travail résulte, soit du modèle d'intégration, soit du modèle communautaire.

Tableau n° 55 : Les différents modes d'acculturation

	Liens tertiaires fréquents	**Liens tertiaires pas fréquents**
Liens primaires et secondaires fréquents	*INTEGRATION* *Exemple : migration individuelle qualifiée*	*COMMUNAUTAIRE* *Exemple : migration communautaire, migration individuelle non qualifiée*
Liens primaires et secondaires pas fréquents	*ASSIMILATION* *Exemple : migration individuelle sans CM et sans transnationalisme*	*CRISPATION IDENTITAIRE*

Source : fait par l'auteur

Dans cette perspective, notre définition de la diaspora retient une combinaison des réseaux primaires, secondaires, transnationaux et tertiaires, avec des organisations et des institutions en charge de rendre pérenne l'ensemble de ces liens. Les réseaux primaires créent des liens avec leurs pays d'origine ; les réseaux secondaires, des liens entre les membres dans le même pays d'accueil ; les réseaux tertiaires, des liens entre les membres et les natifs du pays d'accueil. Les organisations et les institutions diasporiques organisent la vie en groupe, à travers les activités intracommunautaires et l'établissement des normes régissant les comportements individuels.

De cette définition, nous sommes arrivés à établir deux grands processus de diasporisation des flux migratoires, résultant des différents modes d'acculturation des migrants. D'une part, la migration peut conduire de manière dynamique à la diaspora, par la méthode « ex ante », où la phase migratoire présente déjà l'essentiel des caractéristiques de la diaspora. On a parlé d'extension communautaire qui conduit de manière dynamique à la diaspora « ex ante », par le maintien intergénérationnelle des liens. D'autre part, il y a création diasporique par la méthode « ex post ». A partir d'une prise de conscience collective, les migrations individuelles adoptent une dimension collective, en faisant des liens individuels, des réseaux collectifs de maintien des liens avec l'origine et entre les membres expatriés.

Au-delà de cette typologie « ex ante » et « ex post », la revue des typologies existant dans la littérature nous amène à adopter deux grandes typologies, au regard des dispersions contemporaines. Cette typologie est fonction du niveau de structuration : d'une part, les diasporas matures classiques présentent un niveau de structuration plus important ; d'autre part, les diasporas émergentes sont celles qui ont une faible structuration.

SECTION 2 : DIASPORAS TERRITORIALES ET DIASPORAS DOMESTIQUES

Nous allons ici essayer d'appliquer ce travail théorique aux dispersions maliennes. Par prudence, nous utilisons très souvent « dispersions maliennes » au lieu de diaspora malienne. Mais, par la suite, nous préciserons le terme adéquat. Par définition, la diaspora étant une combinaison de réseaux (primaires, secondaires, transnationaux et tertiaires), d'organisations et d'institutions en charge du maintien des liens, avec une série de critères de diasporisation, est-elle transposable au cas malien ?

Pour ce faire, il convient de voir dans un premier temps si la définition et les critères évoqués plus hauts capturent assez bien les réalités empiriques maliennes. Dans un second temps, nous analyserons les résultats de cette confrontation théorico-empirique, en approfondissant les résultats trouvés sur le plan théorique et analytique.

1. L'application de la définition de la diaspora, en termes de réseaux

1.1. Les liens primaires

Concernant les liens primaires unissant le pays d'origine aux territoires d'accueil, l'étude empirique du premier chapitre nous montre que les dispersions maliennes sont très importantes et diversifiées. Les liens primaires unissant le Mali et les Maliens de l'extérieur sont nombreux. Dans la culture malienne, il est très recommandé d'apprendre les « valeurs de chez soi » à l'enfant. De ce fait, les enfants nés à l'étranger sont la plupart du temps envoyés au pays d'origine pour recevoir une « éducation malienne ». A leur majorité, ces enfants ayant une double nationalité rejoignent l'étranger. Dans le cas des Maliens de France et d'Afrique centrale, cette culture « d'éducation malienne » a permis de créer des liens forts entre le Mali et ses membres « dispersés ».

Par ailleurs, ces liens ont été renforcés récemment à travers la mise en place des télévisions maliennes (ORTM et Africable) sur le satellite. Au cours de nos enquêtes dans la région parisienne, nous avons rencontré des familles maliennes « vivre au Mali en France». Cette expression est très souvent répétée à l'heure du « diner » où on mange des « plats maliens », on regarde les télévisions maliennes en parlant les « dialectes » maliens. Par ailleurs, on discute sur le Mali, en consultant les sites Internet comme www.maliba.com (signifie en « bambara » le grand Mali) ou www.malinet.com, ou en discutant avec les Maliens via les forums de discussion associés ou sur Skype et autres outils similaires.

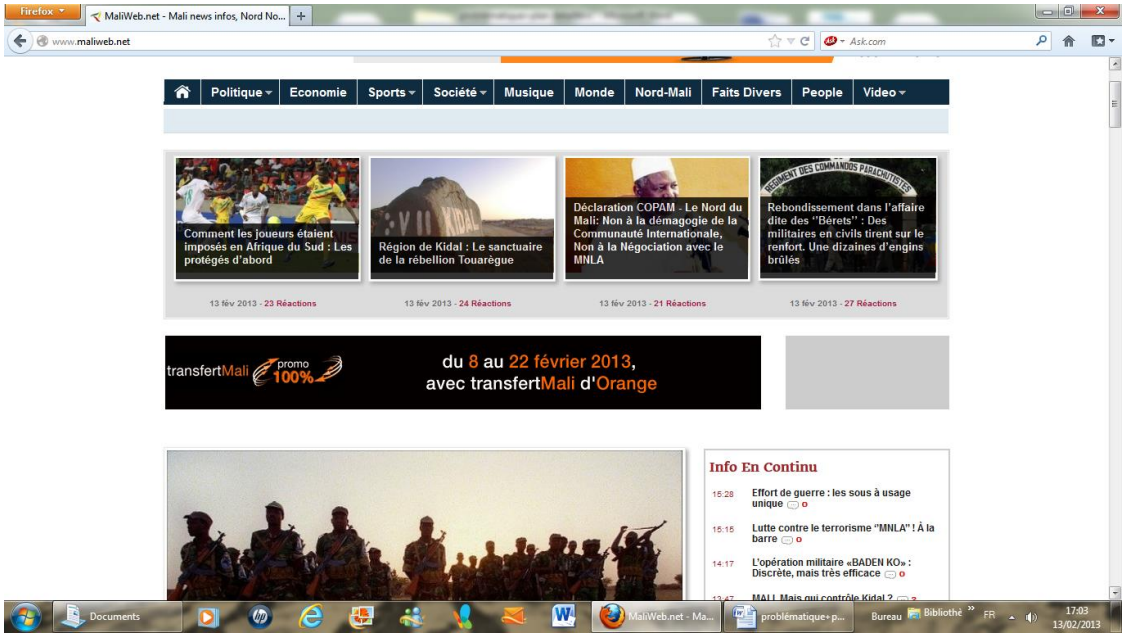

De plus, ces liens primaires se manifestent par des voyages fréquents des expatriés dans leur pays d'origine. Souvent par effet nostalgique, il s'agit pour certains de manifester leur réussite sociale. Dans les migrations individuelles sans contrat migratoire, les retours temporaires passent par l'effet nostalgique et les vacances (effet tourisme local). Les migrations individuelles avec contrat migratoire, de par leurs engagements contractuels, à l'égard de « ceux qui sont restés » les obligent à y retourner de manière épisodique. Les migrations communautaires développent aussi des institutions fortes de maintien intergénérationnel des liens primaires.

La majeure partie de la migration malienne est une migration de maintien des liens primaires. Il s'agit d'une migration non assimilationniste, sans rupture définitive des liens primaires. Même lorsque les migrants n'ont pas contracté avec « ceux restés », ils gardent tout même des liens transnationaux réels, imaginaires et symboliques avec leur territoire d'origine. On a vu dans le chapitre 2 que l'absence de contrat migratoire ne signifie pas forcément assimilation. Il peut y avoir maintien durable des liens transnationaux qui débouchent sur les mêmes effets que le contrat migratoire.

Les migrations communautaires maliennes, les migrations individuelles maliennes sans CM et les migrations individuelles avec CM ont des liens primaires importants avec leur pays d'origine. Ces liens primaires mettent en réseau les migrants et les non migrants maliens, par le contrat migratoire simple, le contrat migratoire élargi, et par tout simplement les effets transnationaux réels, imaginaires et symboliques. Ceci passe par des retours temporaires, des manifestations d'attachement symbolique à leur origine.

1.2. Les liens secondaires, tertiaires et transnationaux

Concernant les liens secondaires et transnationaux unissant les membres du pays d'accueil et les pays d'accueil entre « eux », nous avons découvert durant notre enquête l'existence de plus d'une centaine d'associations maliennes. Evoquées dans le chapitre 1, certaines de ces associations sont informelles, d'autres formelles. La plupart des associations informelles ont été créées pour l'entraide entre les membres originaires d'une même localité pour l'accueil en France, la recherche de logements, de travail et les démarches administratives. Ces associations organisent des activités culturelles et sportives pour animer la vie communautaire. Progressivement, outre cette mission première, elles se sont dirigées vers l'aide aux communautés d'origine, à travers les transferts de fonds des migrants et des projets de développement local. Ce qui renforce non seulement les liens primaires mais aussi les liens secondaires. Si les associations informelles s'appuient sur des origines locales, la majorité des associations formelles se basent sur l'origine nationale. Elles sont appuyées aussi par les représentants diplomatiques. Leurs activités culturelles réunissent les Maliens de tous horizons.

Les liens tertiaires diffèrent en fonction du type de migration dont il est question. Les migrations communautaires maliennes ont de réseaux secondaires et primaires très denses et des réseaux tertiaires moins denses. Les migrations individuelles présentent au contraire des réseaux tertiaires

très denses. Malgré l'existence des réseaux primaires, secondaires, transnationaux et tertiaires dans les dispersions maliennes, il faut noter la faiblesse de ces liens et l'absence de structuration.

2. L'application de la définition de la diaspora, en termes de critères

L'existence des liens secondaires, primaires et transnationaux, dans les dispersions maliennes, suffit d'après notre définition pour mériter le qualificatif de « diaspora ». Les dispersions maliennes notent cependant des liens primaires et secondaires « faibles ». Il s'agit d'une « diaspora faible », ou « une diaspora émergente », dans la mesure où le niveau de structuration des liens n'est pas encore entré dans un stade avancé de maturité. Pour confirmer cette faible structuration de la diaspora malienne, voyons les critères établis pour définir une diaspora.

1. Ensemble des migrants originaires du même pays, installés pour une longue période ou d'une manière permanente dans plusieurs pays d'accueil.

   Les Maliens de France, de Belgique ou des pays d'Afrique centrale suivent une logique migratoire volontaire, économique de long terme. Dans chaque pays de résidence, on a le Conseil Malien qui réunit tous les membres sur la base du critère de nationalité. Selon les estimations, les Maliens de l'étranger représentent le tiers des Maliens résidents au pays. Les routes migratoires maliennes se sont diversifiées vers plusieurs destinations et il existe toujours une pression migratoire croissante au Mali.

2. Sentiment d'appartenance au groupe d'origine créé à la suite d'une dispersion générale de la population vers différents territoires d'arrivée.

   La vie communautaire des Maliens de l'étranger est telle que le sentiment d'appartenance est scindé en deux parties. D'un côté, le groupe d'origine est très souvent identifié à une localité territoriale correspondant à une entité ethnique avec des associations de type informel à l'étranger. De l'autre côté, le groupe d'origine fait référence à la nationalité malienne en ce qui concerne les associations formelles. Au cours de nos entretiens, à la question : Vous sentez-vous encore Malien ? Dans la région parisienne, la réponse était oui à 90%. En Belgique, on était à 60% et en Afrique Centrale 98%. Ils évoquaient le Mali comme leur pays, sans avoir l'ambition de s'y installer durablement. Dans nos observations

participantes, la majorité des discussions dans les « grins » (cafés) tournaient autour du pays d'origine.

3. Existence de liens forts de différente nature de cette unité avec le pays d'origine.

   Le Mali, en plus d'être présent dans les discussions, est omniprésent dans la vie quotidienne de ses membres. Les Maliens de l'Extérieur ont des liens forts de toute nature avec leur pays d'origine. Une grande partie de la migration malienne s'appuie sur une stratégie de diversification des revenus. De ce fait, l'individu ayant reçu l'aide familiale pour réussir son projet migratoire se sent redevable envers « ceux qui sont restés ». Les Maliens gardent des liens forts avec leur pays d'origine parce qu'ils se sentent redevable vis-à-vis des familles restées. Par ailleurs, ces liens s'expliquent par l'attachement émotionnel, lié à l'éducation reçue et à l'appropriation identitaire du territoire local dans le pays d'origine. Ces liens se manifestent par des transferts de fonds vers les familles et les proches restés, malgré le regroupement familial chez beaucoup de migrants. Ils se manifestent aussi par les investissements en télécommunications. Dans notre enquête, on trouve en moyenne qu'une personne appelle 4 fois par mois pour avoir les nouvelles du « pays » et des « proches restés ».

4. Identification avec la communauté diasporique par nécessité et volonté.

   Dans nos entretiens, il est frappant de voir à quel point la communauté malienne s'identifiait comme membre de la diaspora. Le terme « diaspora » est régulièrement cité par les Maliens de l'extérieur. Cette identification comme membre de la communauté « diasporique » avait pour objectif une double reconnaissance : une identification par nécessité qui leur garantissait l'entraide et une identification par volonté de s'afficher en tant que telle. Pour eux, ce qualificatif sous-entend une réputation positive qui les fait passer pour des « braves gens » qu'ils appellent « tounkaranké ». Le migrant a pris d'énormes risques et consenti d'énormes sacrifices afin de réussir à l'étranger pour aider sa famille et son pays. Le fait d'être identifié ainsi crée une distinction spécifique qui est même valorisée par des émissions de télévision qu'on appelle « Tounkaranké ». La volonté d'identification comme membre de la diaspora existe aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine.

5. Motivation et possibilité de contribuer au développement du pays d'origine.

   Après une décennie à l'étranger, les Maliens rencontrés au cours de notre enquête se lançaient le défi de contribuer au développement de leur pays d'origine. S'ils estimaient avoir réussi leur projet migratoire à l'étranger, ils estimaient quelque part « avoir connu un échec » dans leur pays d'origine. Ils leur manquaient un élément pour être satisfaits. Sont nombreux, ceux qui éprouvent un sentiment de « culpabilité » vis-à-vis de leur pays d'origine. Ce manque se manifeste par le syndrome « Western Union » qui peut être défini comme une manière de racheter leur culpabilité vis-à-vis de leur pays d'origine. Pourtant, les membres qualifiés et non qualifiés à l'étranger savent que le développement ne résultera pas des transferts de consommation. De ce fait, ils déclarent massivement « vouloir participer » au développement de leur pays d'origine pour des raisons patriotiques et d'attachements personnels. Par ailleurs, le Mali compte désormais sur ses expatriés pour participer à son développement.

6. Présence des réseaux diasporiques qui assurent divers transferts entre le pays source et la diaspora.

   Dans la communauté malienne de l'étranger, en particulier celle de la France, de la Belgique et du Congo, il existe de nombreux réseaux. En opérant une classification de ces réseaux, on distingue trois types de réseaux décroissants selon leur niveau de structuration : les réseaux « ethniques », les réseaux « de savoir » et les réseaux «mixtes».

   Les réseaux « ethniques » formés autour d'une ethnie particulière constituent les réseaux maliens les mieux structurés. Ils assurent tous types de transferts entre la diaspora et le pays d'origine. L'exemple par excellence constitue le réseau « ethnique soninké » de Paris. Des villages soninkés de la région de Kayes au Mali à la région parisienne en France, on constate une certaine continuité communautaire qui se fait à travers les réseaux assurant le pont entre les deux espaces. Les enfants nés dans la région parisienne sont envoyés en grande majorité dans les villages soninkés pour recevoir leur éducation « soninkée ». Ceux qui restent en France vivent dans un monde communautaire où on leur apprend les bases éducatives du village. La mission première de ce réseau ethnique est avant tout la transmission des valeurs et la culture du pays d'origine. Par ailleurs, ce réseau assure pour

ses membres les transferts financiers à moindre coût, les transferts de normes, de comportements, d'idées, de projets, de connaissance, etc.

Les réseaux de « savoir », basé sur les anciens boursiers du pays, sont aussi bien structurés. Ce réseau présente un niveau de structuration très élevé dans la mesure où ses membres se connaissent bien avant la période universitaire. Ils proviennent pour l'essentiel des mêmes établissements scolaires d'élites bamakois. Il s'agit essentiellement des enfants provenant des zones urbaines dont les parents jouissaient d'un certain privilège les conduisant à embrasser des études brillantes. Pendant la guerre froide, les étudiants maliens qui partaient à l'étranger se précipitaient pour rentrer au pays dès la fin de leurs études. A partir des années 90, les boursiers maliens ont adopté une stratégie différente. Le retour n'est plus systématique ; ils préfèrent rester après les études pour acquérir le maximum d'expériences ou rester définitivement compte tenu du peu de débouchés offerts dans leur pays d'origine. Les consultants TOKTEN qui interviennent régulièrement au Mali sont issus de cette génération. En restant à l'étranger, ils ont acquis des places prestigieuses dans les entreprises et dans les universités occidentales. Pour pallier au déficit des connaissances au Mali, le PNUD finance un programme qui consiste à organiser un retour temporaire de ses expatriés afin qu'ils puissent transférer des connaissances dans le pays d'origine. Un autre exemple de ce type de réseau scientifique, issu des anciens boursiers maliens, est la « Cellule 300 Jeunes ». Ce projet a été lancé en 2000 par l'ancien Président de la République du Mali, Monsieur Alpha Oumar Konaré, pour doter le Mali des compétences nécessaires à son développement. Ce projet portait sur la formation de 300 jeunes Maliens avec une dizaine d'étudiants par an. Ces étudiants sont sélectionnés après le baccalauréat pour poursuivre des études longues ou entrer dans les grandes écoles pour des formations pointues qui manquent au Mali. Dix ans plus tard, le constat est tout autre. Deux tiers des gens formés par le programme « 300 Jeunes », après leur doctorat ou cycle de master, ne sont pas rentrés au Mali. Ils ont préféré s'établir dans les pays occidentaux (France, Etats-Unis, Canada et Australie). Malgré leur dispersion en France ou à travers d'autres pays occidentaux, ils s'organisent de manière virtuelle pour créer leur réseau.

Il existe d'autres réseaux manquant de fil directeur qu'on appelle les « réseaux mixtes ». Ceux-ci présentent un faible niveau de structuration, sans objectifs clairs mais s'appuient sur le critère de nationalité. Il s'agit d'une panoplie d'associations portant dans le sigle « malien » : par exemple, l'Association des Etudiants Maliens de l'Isère (AEMI), Association des Etudiants et Stagiaires Maliens à Lyon (AESMALY), etc. Ces réseaux sont mixtes car ils s'appuient sur le critère national, ce qui crée une hétérogénéité forte au niveau de ses membres et une faible structuration des liens sans objectifs clairs, à part l'organisation de fêtes et de repas nostalgiques du pays d'origine.

7. Consolidation des communautés diasporiques formées dans différents pays d'accueil.

Les Maliens dispersés s'organisent progressivement pour se mettre en « réseau ». Cet objectif est un vœu très cher aux autorités politiques maliennes en charge de la question migratoire. Dans nos entretiens avec le Ministère des Maliens de l'Extérieur (MME), il a été fréquemment question de mettre en réseau les différentes communautés diasporiques des différents pays d'accueil. Il existe des communautés dans différents pays d'accueil mais sans liens forts entre elles. Nous avons découvert, à travers nos enquêtes ethnographiques, que les liens permettant la mise en « réseau » des communautés d'expatriés de différents pays d'accueil n'existent pas au niveau de la communauté malienne. Cependant, la mise en « réseau » des différentes communautés d'expatriés de pays d'accueil se trouve dans des communautés ethniques et territoriales.

Tableau n° 56 : Résultats de la confrontation

Types d'échelons / Critères « Diaspora »	National	Ethnique	Territorial et local
1. Migrants originaires du même pays	Elevé	Très Elevé	Très Elevé
2. Sentiment d'appartenance au groupe d'origine	Fort	Très Fort	Très Fort
3. Existence de liens forts de différente nature de cette unité avec le pays (ou territoire) d'origine	Elevée	Très Elevée	Très Elevée
4. Identification avec la communauté diasporique par nécessité et volonté	Moyenne	Très Elevée	Elevée
5. Motivation et possibilité de contribuer au développement du pays d'origine	Elevée	Très Elevée	Elevée
6. Présence des réseaux diasporiques qui assurent divers transferts entre le pays source et la diaspora	Faible	Très Forte	Forte
7. Consolidation des communautés diasporiques formées dans différents pays d'accueil	Faible	Très Forte	Forte
Conclusion	Migration en voie de diasporisation ou Diaspora émergente faible	Diaspora mature forte	Diaspora mature forte

Source : fait par l'auteur

Au regard de ces critères sur le cas malien, il faut reconnaître que les **dispersions maliennes répondent difficilement à la notion de diaspora au sens traditionnel du terme, comme une combinaison de réseaux ayant une forte structuration formelle ou informelle**. Au niveau national, la structuration des réseaux est assez faible pour parler de diaspora. Au regard de nos constructions théoriques précédentes, il est plus cohérent de parler de migration en voie de diasporisation ou de diaspora émergente faible. En effet, malgré l'existence d'un réseau primaire, les réseaux secondaires sont en voie de structuration et les réseaux transnationaux sont quasiment inexistants. Ce résultat est valable aussi bien pour les migrations individuelles qualifiées, tout comme pour les migrations individuelles non qualifiées. Ainsi, on ne peut pas parler de diaspora scientifique et technique malienne ; mais de migration scientifique et technique malienne en voie de diasporisation. Par contre, **au sein de ces dispersions, nous observons qu'il existe des diasporas matures fortes** issues de dispersions à partir de certaines localités ayant toutes les caractéristiques des migrations communautaires (cf. tableau n° 56).

Notre enquête de terrain nous amène à re-conceptualiser la notion de diaspora, en abandonnant une des hypothèses retenues jusqu'ici dans toutes les définitions existantes de la diaspora. Dans ces définitions, on retient que, pour qu'il y ait diaspora, il faut franchir les frontières nationales. Or, en regardant de près dans les dispersions maliennes, on se rend compte qu'elles sont organisées sur une base intra-nationale.

Le résultat de cette confrontation montre qu'il n'y a pas diaspora au niveau national. Les critères établis pour définir la diaspora sont plus forts et plus nombreux au niveau local et ethnique. Les diasporas ont été jusqu'ici définies par l'échelon national. Or, notre résultat nous montre que les liens diasporiques sont plus forts au niveau local que national. Ce résultat nous amène à formuler une autre hypothèse sur l'existence des diasporas locales ou territoriales.

Ce résultat invalide les conceptions théoriques traditionnelles de la diaspora. Dans les conceptions théoriques existantes, la diaspora retient l'hypothèse de franchissement des frontières nationales. Notre résultat sur les dispersions maliennes dément cette hypothèse. Il n'y a pas besoin de traverser nécessairement les frontières nationales pour qu'il y ait diaspora puis que l'échelon local est aussi producteur de diaspora.

L'abandon de cette hypothèse soutient l'existence des diasporas territoriales et domestiques. Si elle est retenue, cela signifie qu'il faut procéder à un ajustement théorique et conceptuel dans le corpus contemporain. Il convient de mettre en exergue ces concepts nouveaux de manière empirique et d'essayer de leur donner un fondement théorique et politique.

Il convient donc d'analyser les implications conceptuelles et empiriques de l'abandon de l'hypothèse du franchissement des frontières nationales. Pour cela, nous présenterons successivement la notion de diaspora territoriale, la notion de diaspora domestique et les articulations possibles pouvant exister entre la diaspora classique (nationale et externe), la diaspora non classique (domestique et interne) et les autres formes de diasporas externes.

La diaspora territoriale sera basée sur les cas empiriques existants qui montrent que les migrations sont un phénomène de territoires, au niveau des origines, comme au niveau des destinations. Ce phénomène territorial mène ainsi sur des réseaux de territoires qui débouchent de manière dynamique sur des diasporas territoriales où les liens primaires et secondaires sont maintenus entre le territoire d'origine et d'accueil.

Quant à la diaspora domestique, il s'agit d'un cas particulier de la diaspora territoriale, dans lequel les territoires d'origine et d'accueil se trouvent à l'intérieur des frontières nationales. La mise en réseau et le maintien des liens peuvent aussi conduire à un processus de formation diasporique. Ces diasporas internes ou domestiques présentent les mêmes caractéristiques que les diasporas externes ou classiques. Face à ces différentes catégories de diasporas, il est convenable de chercher les différentes articulations entre elles.

3. La notion de diaspora territoriale

Les termes « diasporas territoriales » englobent plutôt plusieurs formes de diasporas non encore étudiées jusqu'à aujourd'hui. Ces formes de diasporas s'appuient sur la remise en cause d'un des critères de base de toutes les théories de la diaspora, à savoir le franchissement des frontières nationales.

Nous considérons les diasporas territoriales comme étant le terme générique, montrant que toute diaspora a une origine territoriale. Dans cette perspective, la diaspora territoriale devient une combinaison de réseaux primaires et secondaires avec une base territoriale et non nationale par comparaison aux diasporas nationales. Les autres critères ne changent pas, ce sont plutôt les échelons.

Les autres termes comme les diasporas domestiques, continentales, transcontinentales, ethniques sont des dérivatifs des diasporas territoriales. Par diaspora domestique, nous entendons une diaspora ayant les mêmes modes de fonctionnement au niveau « domestique » d'un pays que les diasporas classiques au niveau « national ». Les diasporas internes (ou domestiques) existent à l'intérieur d'un pays. Elles deviennent externes (ou classiques), à partir du moment où il y a franchissement des frontières nationales.

3.1. Les origines et les destinations territoriales de la diaspora

Dans le prolongement de l'hypothèse précédente, les diasporas sont aussi un phénomène territorial, tout comme les migrations (cf. chapitres précédents). Toute diaspora vient d'un territoire et rejoint un autre territoire. Dans la diaspora émergente malienne ou dans la migration malienne en voie de diasporisation, nous avons plusieurs diasporas spécifiques. Notre recherche nous a permis de

mettre au point deux principales diasporas. La plus connue et la mieux structurée est la diaspora « soninkée » qui vient de la région de Kayes. La deuxième diaspora « soninkée » est moins connue car elle vient de Koulikoro et sa destination principale est en Afrique centrale.

Les Soninkés de la région de Kayes se dirigent massivement vers la France et à 90% vers la région parisienne (Timera, 1996). Ils représentent la communauté la plus étudiée sur le plan académique (Daum, 1998 ; Quiminal, 1991 ; Manchuelle, 2004 ; Barou, 2007). Ce concentré des études académiques françaises sur les Soninkés de la région de Kayes s'explique par la proximité en termes de localisation. Leur organisation communautaire en France a poussé de nombreux chercheurs à s'y intéresser. Les Soninkés de France ne viennent pourtant pas uniquement du Mali, on les trouve dans la vallée du fleuve Sénégal qui traverse le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. L'émigration s'explique par la diversification des revenus familiaux afin d'anticiper les périodes de mauvaises récoltes. Elle s'inscrit aussi dans un processus culturel historique du fait qu'elle valorise socialement le migrant. L'organisation sociale et familiale fondée sur le « habekhan » (Timera, 1996) est reproduite à l'étranger.

Les Soninkés de la région de Koulikoro partent à 90% vers des destinations à l'intérieur du continent africain. Dans la littérature, nous n'avons pas trouvé d'études spécifiques sur ces Soninkés. Ils proviennent spécifiquement d'une commune qui s'appelle la commune de « Duguwolonwila ». Ces Soninkés sont une ethnie commerçante, ils sont considérés par certains comme les « Libanais d'Afrique ». On les trouvait avant les années 90 à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Kinshasa (République Démocratique du Congo), à Brazzaville (République du Congo), à Bangui (Centrafrique), à Lusaka (Zambie), à Libreville (Gabon) et à Anvers (Belgique). A partir des années 90, ils diversifient leurs champs migratoires, en se dirigeant vers : Bangkok (Thaïlande), Hong Kong, Shenzhen (Chine), Jakarta (Indonésie), Luanda (Angola) et Malabo (Guinée Equatoriale).

Outre ces diasporas matures « fortes » à l'intérieur de la diaspora émergente malienne, on se rend compte qu'il existe des populations à l'intérieur des frontières nationales maliennes, avec les mêmes types d'organisation sociale. Dans la littérature sur les diasporas, il existe très peu d'études sur l'origine territoriale de la diaspora. Or, toute diaspora part d'un territoire pour rejoindre un autre territoire. Avant donc d'être national, la diaspora est avant tout un phénomène territorial.

La migration malienne concerne uniquement quelques territoires. Jacques Barou (2007) avait d'ailleurs fait la remarque de la territorialisation de la migration africaine dans les termes suivants : « si l'on prend en compte par exemple le cas de l'Afrique, région pauvre s'il en est, liée en outre à la France par la langue et l'histoire, on constate que l'émigration qui se dirige depuis près de quarante ans vers la France provient essentiellement de deux ou trois régions précises » (Barou, 2007, p. 11). Deux chercheurs français Cogneau et Gubert (2006) allaient plus loin en affirmant que près de 90% des immigrés maliens en France sont originaires de la région de Kayes, au nord-ouest du pays, et 50 à 60% des immigrés mexicains aux Etats-Unis proviennent d'un nombre restreint d'Etats situés au centre du pays (principalement Guanajuato, Jalisco et Michoacan).

Les Soninkés de la région de Kayes, vivant en France, proviennent de la région de Kayes. Dans cette région, on trouve différentes ethnies dont les Soninkés, les Peulhs, les Kassokhés et d'autres ethnies minoritaires. Dans une région non uniforme sur le plan ethnique, il est possible de localiser le cercle d'origine. Ce cercle est le cercle de Yelimané. Les Soninkés de France viennent à 90% des villages soninkés qui se trouvent dans le cercle de Yelimané.

Les Soninkés de la région de Koulikoro viennent majoritairement du cercle de Banamba. Dans le cercle de Banamba, ils viennent précisément de la commune de « Duguwolonwila ». Cette commune est composée à 95% de villages soninkés. Cette commune a une organisation sociale basée sur la logique patriarcale du « habekan » (Timera, 1996), tout comme les Soninkés du cercle de Yelimané. Les familles sont organisées sous forme de clans ou « Kabila ». Chaque « Kabila » est un ensemble de familles ayant le même nom de famille. Les décisions sont prises par les chefs de famille et les chefs de « Kabila ». Ces familles sont majoritairement polygames. Chaque « Kabila » est représentée dans la gouvernance du village.

Les intellectuels maliens dispersés à travers le monde, reliés par des liens virtuels ou faiblement tangible, composés de cohortes d'anciens boursiers et de récentes vagues de nouveaux boursiers, partent eux aussi majoritairement de Bamako. Ils provenaient avant les années 90 des lycées d'élite comme le Lycée Technique de Bamako, le Lycée Kankou Moussa, le Lycée Cheick Anta Diop, le Lycée Askia Mohamed, le Lycée Ba Aminata Diallo. Après les années 90, une cohorte de lycées privés a supplanté les anciens lycées publics d'excellence. Les boursiers proviennent désormais en grande majorité du Lycée Technique de Bamako, du Lycée Kodonso, du Lycée Ecovie et du Lycée Progrès. Ces lycéens, bien avant de rejoindre l'étranger, étaient déjà en réseau sur le territoire urbain Bamako.

Pourtant, ces territoires et ces personnes ne sont pas les plus pauvres du pays. La migration, à partir de ces deux territoires, montre que le facteur économique, à lui seul, n'explique pas les causes de la migration malienne. Ce qui explique le mieux ces dispersions, c'est le réseau et non la pauvreté. On quitte d'ailleurs un réseau pour rejoindre le même réseau. Autant les migrants partent de quelques territoires bien déterminés au Mali, autant ils partent vers quelques territoires bien déterminés à l'étranger.

Dans cette perspective, la migration n'est autre qu'un déplacement d'un territoire à un autre territoire. Cette nouvelle thèse soutient que la diasporisation s'effectue entre deux territoires, et pas entre deux pays, à travers des réseaux de territoires (cf. graphique n° 10). A travers les estimations de 2001 des Maliens de l'extérieur par juridictions, reprises par Mary (2008), on voit que l'essentiel des Maliens de l'extérieur se dirige vers quelques territoires.

Graphique n° 10 : La mise en réseau territorial des dispersions maliennes

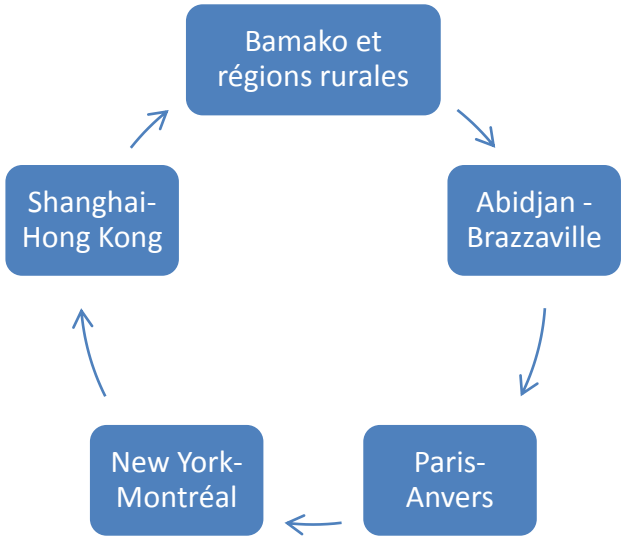

Source : fait par l'auteur

Sur les cartes n° 3 et 4, Mary (2008) a repris les chiffres de la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME) et du programme TOKTEN-PNUD qui enregistrent les données au niveau national. Nous ne disposons pas des données au niveau infranational, mais nous constatons que l'essentiel de la migration malienne se concentre dans les zones urbaines. Dans les destinations africaines, la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME) estime que les Maliens

habitants dans les territoires urbains représentent environ près de 90% de la migration totale dans le pays de résidence. Par exemple, les Maliens de la Côte d'Ivoire sont repartis entre deux territoires : Abidjan et Bouaké. Les Maliens de France se trouvent à 90% dans la région parisienne. Les Maliens de la Belgique sont encore majoritairement à Anvers, en raison des liens traditionnels que cette ville occupait dans l'espace migratoire des commerçants maliens. En essayant de représenter graphiquement ces dispersions de territoire en territoire, on pourrait représenter la répartition territoriale des dispersions maliennes comme suit.

Carte[81] n° 3 : Les universitaires maliens expatriés membres du programme TOKTEN (Transfer Of Knowledge Through Expatriate Nationals)

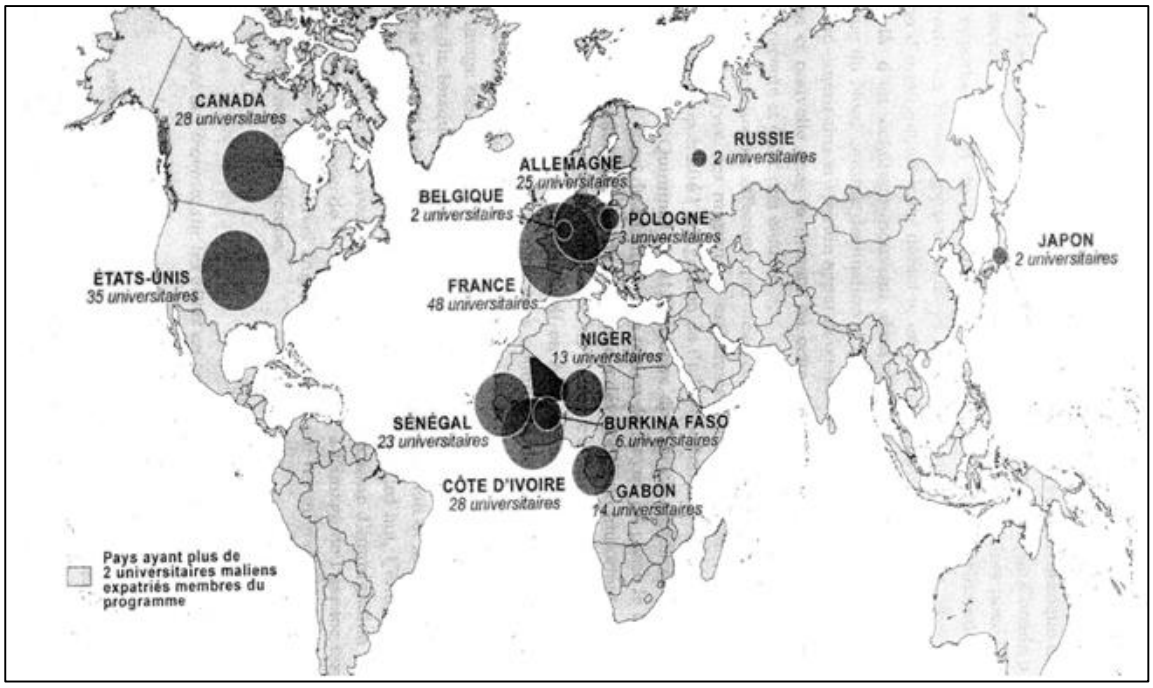

Source : Mary (2008)

[81] Ces cartes sont issues de la numérisation du papier de Mary (2008). Nous n'avons pas pu trouver une meilleure version coloriée. L'objectif est de mettre en exergue la concentration territoriale des flux migratoires.

Carte n° 4 : La répartition des Maliens de l'extérieur par juridictions (Estimation de 2001)

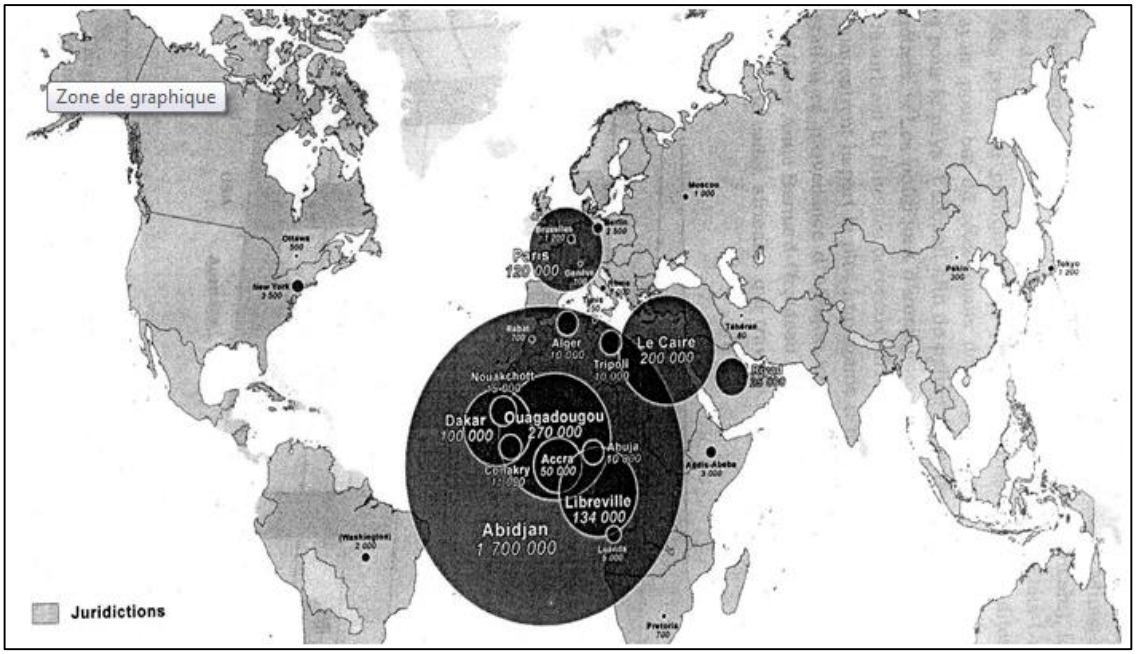

Source : Mary (2008)

Vivant dans la région parisienne, la plupart des Soninkés célibataires habitent dans les foyers parisiens. Vivant à 4 dans un logement construit pour une personne, les jeunes Soninkés ont intégré dans leur vie quotidienne la légende du « sacrifice soninké ». Dès leur arrivée en France, ils sont pris en charge par les membres du village d'origine qui s'occupent de leur habitation, de la recherche d'emploi et de leur éducation. Dans ce milieu communautaire, on essaie de vivre de la même manière que dans le pays d'origine. Pour les individus, il faut qu'ils habitent les uns avec les autres pour qu'ils parviennent à maintenir intacte leur identité d'origine. Cette même raison explique le fait que la plupart des mariages sont endogames. Les familles soninkées font de leur mieux pour habiter dans les mêmes quartiers, se fréquentent régulièrement pour que les enfants puissent se connaître.

Dans le même ordre d'idées, les Soninkés en provenance de la région de Koulikoro qui habitent à Brazzaville restent dans une organisation spatiale et sociale identique à celle du territoire d'origine. Majoritairement dans le commerce, ils sont pris en charge dès leur arrivée en France, par leur famille, pour leur logement et leur emploi. N'ayant aucune ressource financière, le voyage peut être financé par un membre de la famille qui l'héberge avant qu'il trouve du boulot dans le

commerce d'un membre du même village d'origine. Tout le processus migratoire jusqu'à l'intégration se passe à l'intérieur du réseau ethnique familial.

Au-delà du cas malien, on remarque cette territorialisation dans plusieurs migrations. Même s'il existe très peu d'études étudiant la migration sous cet angle, de nombreux graphiques de localisation des immigrés nous renseignent sur la territorialité des migrations.

De manière générale, la carte n° 5 de l'INSEE, faite sur la base du recensement de la population de 2004 et 2005 en France, montre que la population immigrée se trouve localisée dans quelques régions dont l'Ile de France. La répartition n'est pas uniforme. Elle est plutôt concentrée sur quelques territoires dynamiques sur le plan économique avec un réseau migratoire déjà établi facilitant l'intégration et réduisant le coût migratoire.

Carte n° 5 : Répartition de la population immigrée par région en France

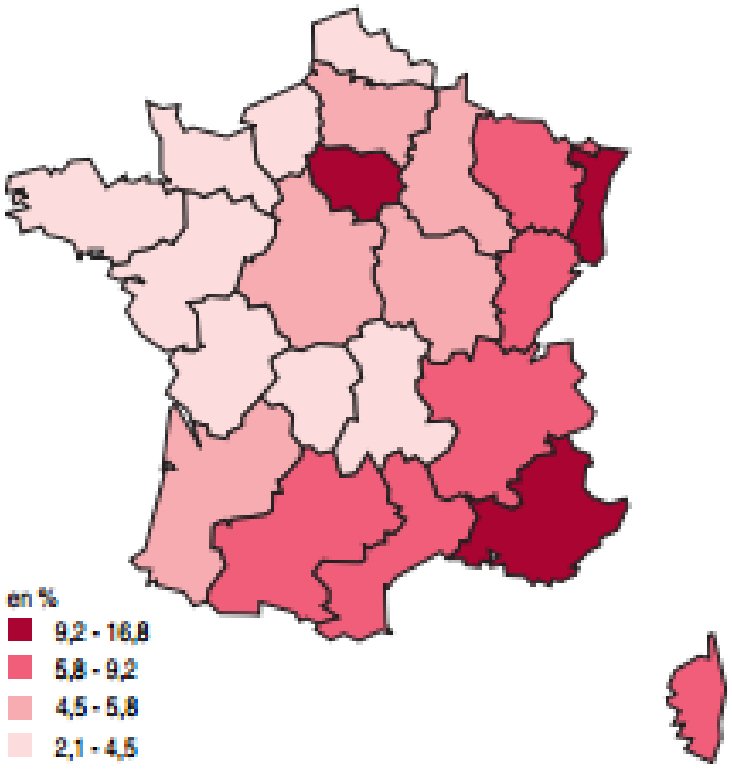

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005.

En regardant le cas de la localisation des immigrés originaires de l'Union Européenne sur le territoire français, nous remarquons sur la carte n° 6, une concentration au niveau de quelques départements (Ile de France et ceux sud). Si le territoire parisien se caractérise par la plus grande concentration des activités économiques, il n'en demeure moins que le réseau est primordial dans l'explication de ces concentrations d'immigrés dans certains territoires au détriment d'autres.

Carte n° 6 : Répartition de la population immigrée par département en France

1. Part des immigrés nés dans un pays de l'UE27 dans la population par département

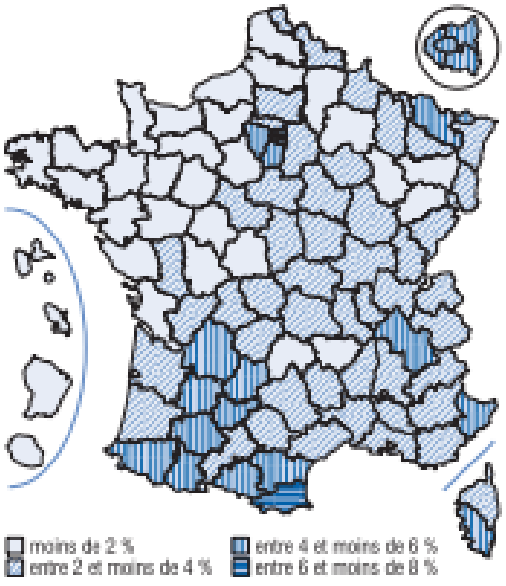

Champ : France.
Source : Insee, recensement de la population, 2008.

2. Part des immigrés nés hors l'UE27 dans la population par département

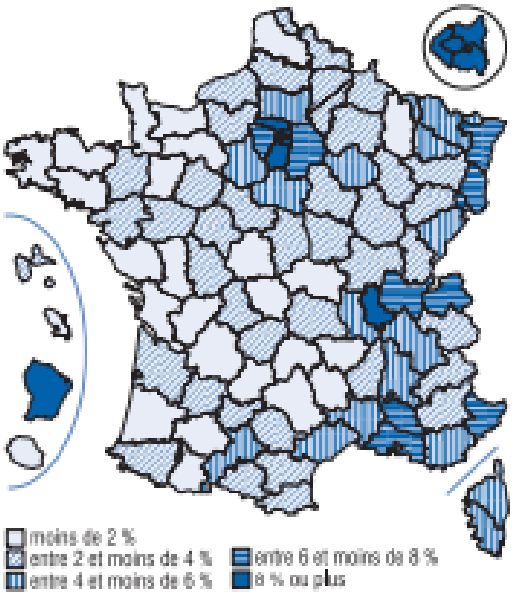

Champ : France.
Source : Insee, recensement de la population, 2008.

3. Part des descendants d'immigrés adultes nés dans un pays de l'UE27 dans la population par département

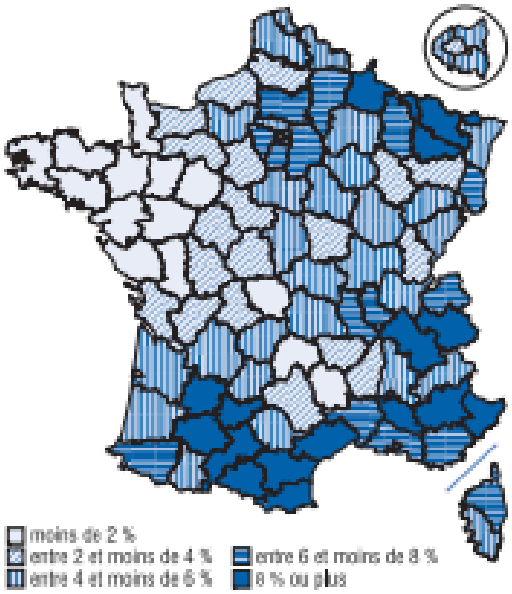

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus et vivant dans un ménage ordinaire.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2006-2010.

4. Part des descendants d'immigrés adultes nés hors l'UE27 dans la population par département

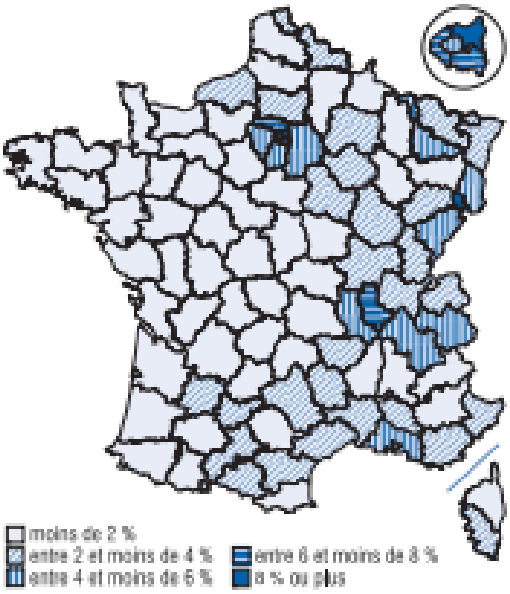

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus et vivant dans un ménage ordinaire.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2006-2010.

Pareillement, la localisation des migrants originaires de la Turquie sur le territoire français n'est pas uniforme mais plus concentrée sur certains territoires que la localisation précédente des Européens. Cela s'explique par des facilités juridiques et culturelles qu'ont les Européens pour s'installer librement en France. Les Turcs sont obligés de passer par des réseaux migratoires pour faciliter leur migration et leur intégration dans les territoires où les communautés turques étaient très bien installées. Nous constatons que les Turcs sont plutôt concentrés en région parisienne, au Centre, en Rhône-Alpes, en Lorraine et en Alsace (INSEE, 2006). La population originaire du Maghreb, est plutôt concentrée en région parisienne, en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (INSEE, 2006)

Nous expliquons cette territorialisation migratoire des destinations par l'existence des liens migratoires historiques. Un nouveau territoire migratoire est le travail des pionniers. Ces pionniers, grâce à leur réussite, créent ce réseau migratoire, en encourageant les autres à venir s'installer. Ce réseau facilite le projet migratoire en réduisant les coûts, la recherche d'informations et surtout en facilitant l'intégration par la communautarisation dans un territoire d'accueil qui constitue le point de repère par excellence de tout immigré. Il est très souvent construit à l'image du territoire d'origine, considéré dans un premier temps comme le territoire perdu. L'identité d'origine a été construite sur ce territoire d'origine. Les migrants, pour conquérir cette identité d'origine et la maintenir, mettent en place un processus de reterritorialisation. Celui-ci passe par la réorganisation du nouvel espace à l'image de l'espace d'origine. On assiste à l'apparition des marqueurs territoriaux comme les mosquées, les « grins » de thé, les fêtes culturelles, etc. sur le territoire d'accueil. Tout ceci permet ainsi à tout nouvel immigré de réduire sa souffrance et ses frustrations liées au déracinement.

Dans cette même perspective, d'autres graphiques établis aux les Etats-Unis, par l'Institut des Politiques Migratoires (en anglais Migration Policy Institute, MPI) tendent vers les mêmes conclusions. Sur les cartes n° 7 et n° 8, les immigrés sont plutôt concentrés sur quelques territoires.

A l'instar des Maliens de France, la population mexicaine aux Etats-Unis provient de quelques territoires : les Etats du Guanajuato, du Zacatecas, de Jalisco et de Michoacán qui ne sont pas les plus proches des Etats-Unis. Localisés dans le sud du Mexique, les migrants originaires de ces territoires ont accumulé un capital migratoire qui facilite le parcours des autres ressortissants. Cette facilité aboutit au fait que l'essentiel des migrations mexicaines partent de ces territoires. En plus de cette territorialisation de la migration mexicaine, au niveau des territoires d'origine, la carte

suivante nous montre le même phénomène, au niveau des territoires d'accueil. La plupart des migrants mexicains se trouvent dans l'Etat de Californie, dans le Texas, dans l'Illinois et dans l'Arizona.

Carte n° 7 : Localisation territoriale des immigrés par Etat aux Etats-Unis

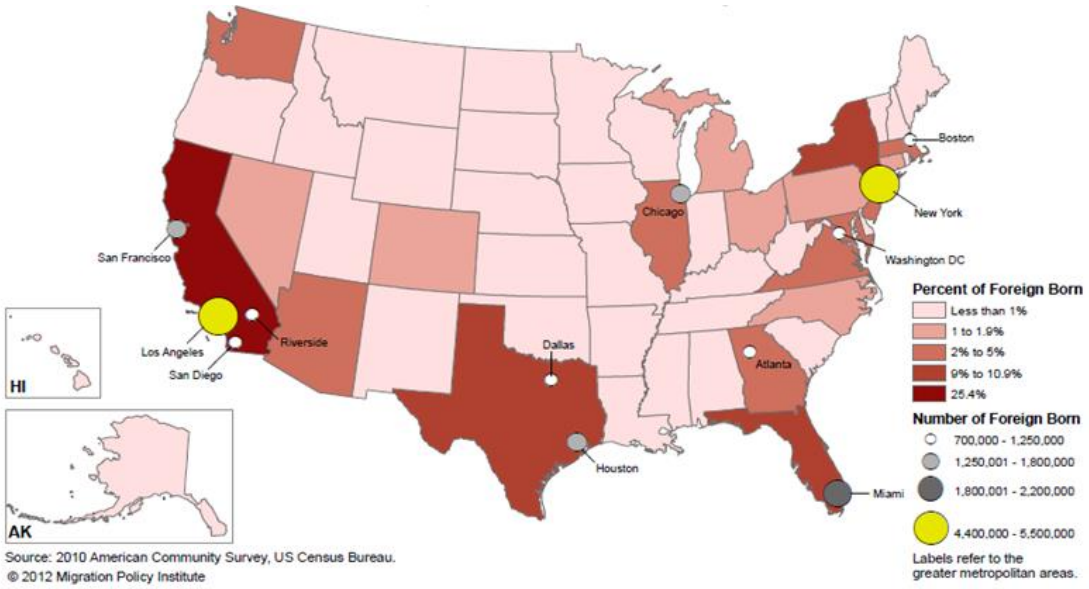

Carte n° 8 : Localisation des Mexicains résidant par Etat aux Etats-Unis

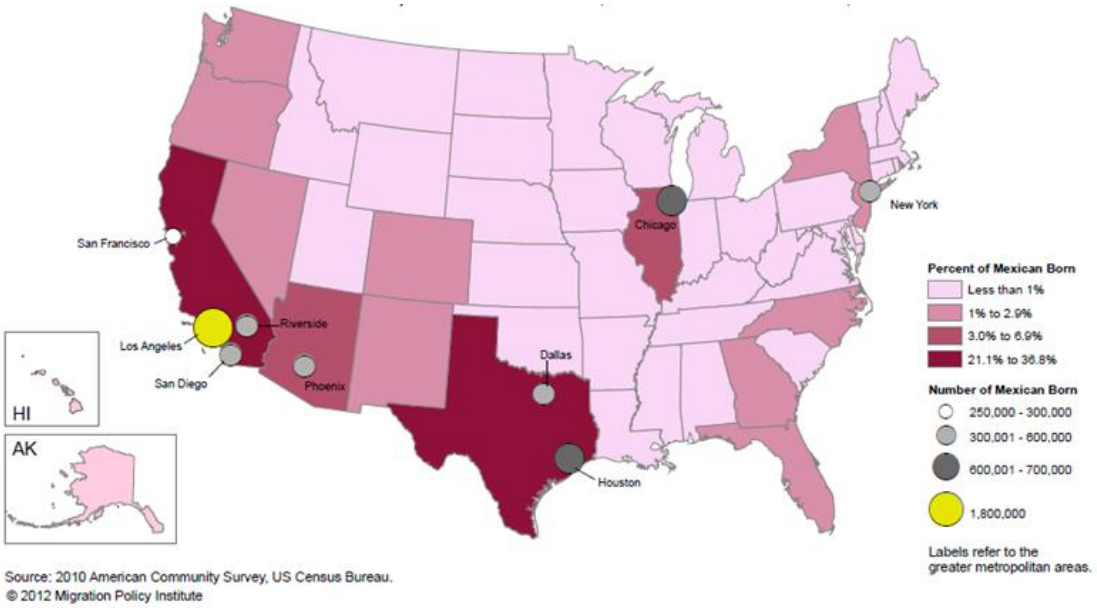

La localisation des migrants africains sur le territoire américain s'inscrit dans la même logique territoriale. Sur la carte n° 9, pour les Africains résidant aux Etats-Unis, nous voyons la même tendance à se regrouper dans certains micro-territoires américains. Les gens migrent par réseau et préfèrent résider dans les zones où il y a beaucoup de marqueurs ethniques et identiques afin de réduire les souffrances liées au départ et d'avoir plus d'opportunités pour intégrer facilement le marché du travail du territoire d'accueil. Selon le bureau américain des recensements, en 2000, les Africains se trouvaient à hauteur de 13,30% et de 12,90% respectivement à New York et en Californie.

Carte n° 9 : Localisation des migrants Africains aux Etats-Unis, en 2000

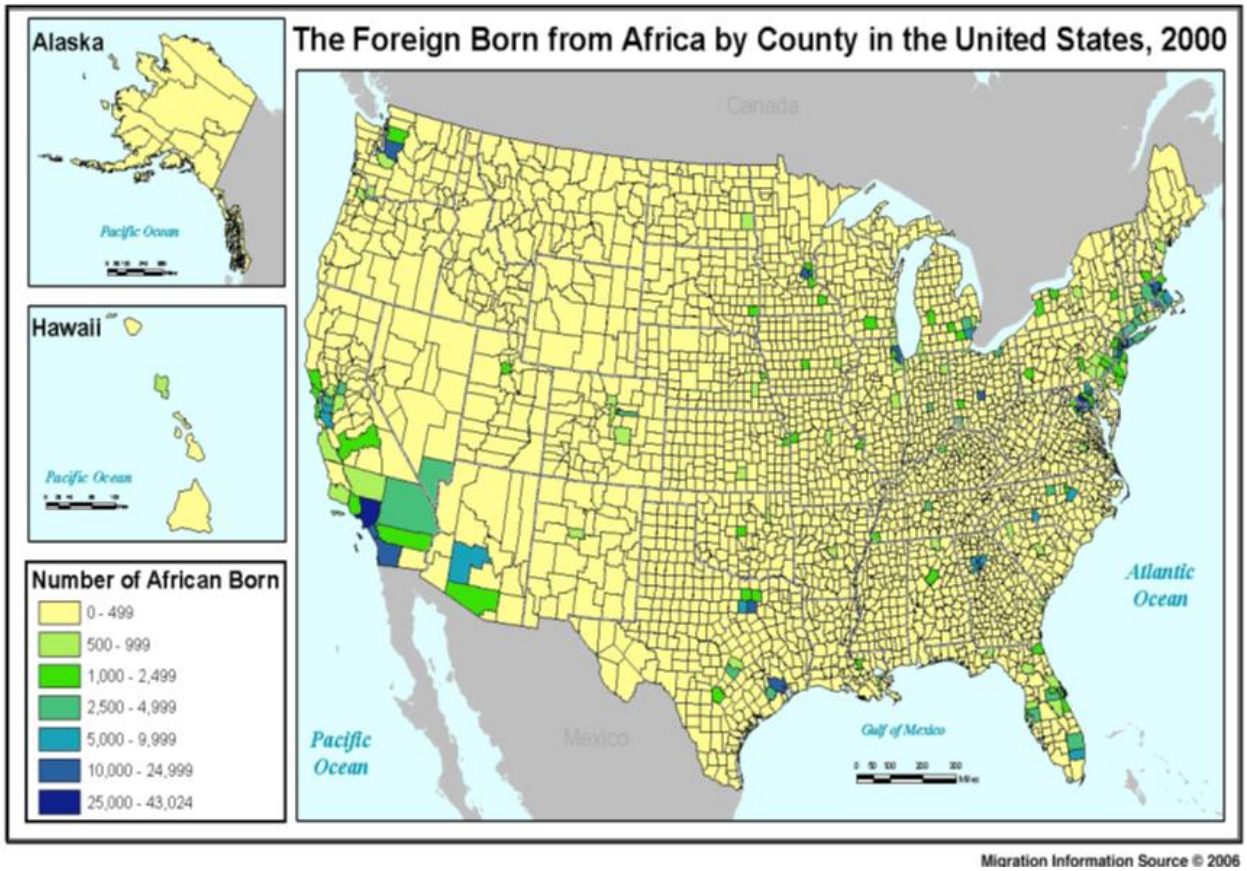

Dans notre cas empirique, comme dans les autres cas empiriques soulignés ci-dessus, la migration est un phénomène territorial. Les migrants partent d'un territoire pour en rejoindre un autre. La territorialisation s'effectue par le réseau migratoire et les marqueurs territoriaux. Dans ce processus de déplacement entre deux territoires ou deux espaces, on fait référence à des notions qu'il faut maintenant préciser.

3.2. La mise en réseau des territoires par les diasporas territoriales

Pour mieux comprendre notre conception des effets de la migration et de la diaspora sur les territoires, il est préférable de mettre au point des schémas faisant état des différentes interrelations. Ce travail de schématisation a l'avantage de simplifier les processus complexes. Ainsi, nous pourrons voir les différents enchainements : depuis la migration d'un territoire à un autre, jusqu'à la diasporisation d'un territoire à plusieurs territoires.

Sur le graphique n° 11, on voit l'apparition de la première phase migratoire qui se caractérise par la présence des réseaux primaires qui témoigne des liens établis entre les migrants et leurs proches dans le pays d'origine. A ce stade, on ne parle pas encore de territoire mais plutôt de pays. Il n'y a pas encore de processus de territorialisation en cours. La migration, à cette étape, est globalement le fait de quitter un pays d'origine pour rejoindre un pays d'accueil.

Graphique n° 11 : La mise en réseau par les liens migratoires

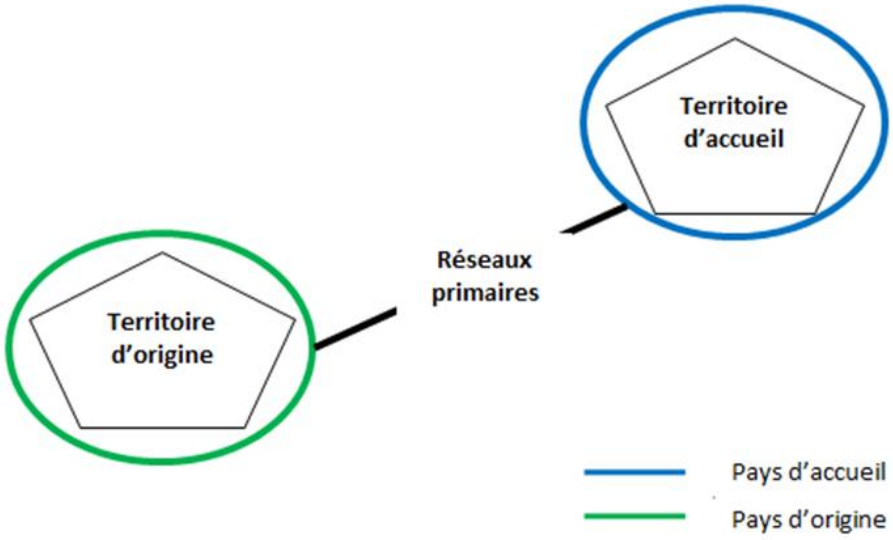

Source : fait par l'auteur

Dans la phase suivante, les réseaux primaires s'élargissent. Ils s'étendent au-delà des proches. Les proches des proches rentrent progressivement dans le réseau. Cette croissance du réseau conduit rapidement à la mise en œuvre du processus de territorialisation. Les migrants essaient de sauvegarder leur identité et leur culture, à travers une reterritorialisation dans le pays d'accueil. Ce regard extérieur donne une certaine revalorisation au territoire d'origine pour les acteurs résidents. C'est ainsi que les migrations, sans assimilation aux normes du pays d'accueil, mettent en réseau

le territoire d'accueil et le territoire d'origine. Le renforcement de ces réseaux primaires accélère au fur et à mesure la mise en réseau des deux territoires (cf. graphique n°12). Malgré la délimitation physique de ces territoires sur le plan schématique, il s'agit bien d'un espace social ouvert sur d'autres espaces et non d'un espace physique fermé.

Graphique n° 12 : Les transferts de flux au sein d'un réseau de territoires

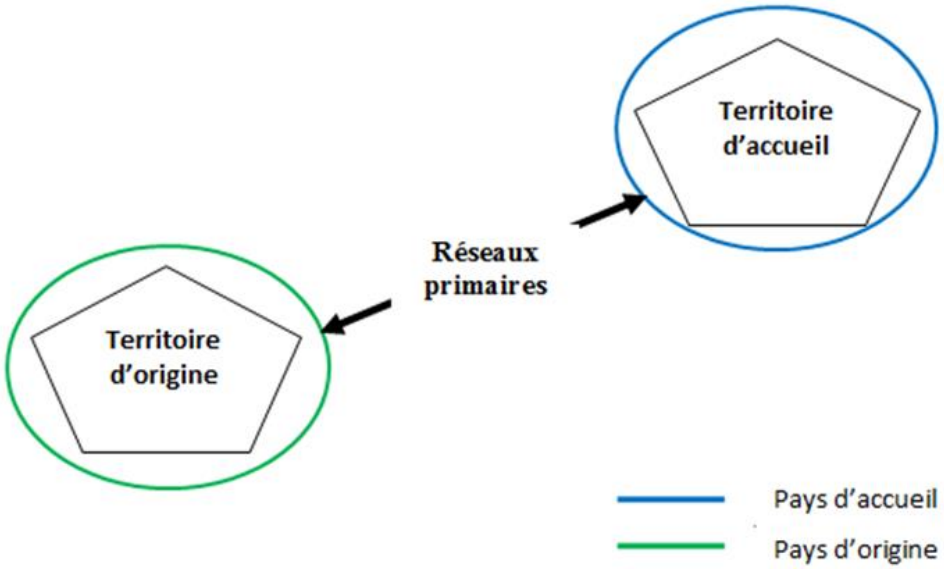

Source : fait par l'auteur

La diaspora apparaît dans la phase suivante avec les réseaux secondaires simples et multiples. Les liens secondaires simples mettent en réseau les membres du même territoire d'accueil. Les liens secondaires multiples mettent en réseau les membres de plusieurs territoires d'accueil. Dans cette perspective, la diaspora met en réseau plusieurs territoires avec le territoire d'origine. Dans ce cas, le réseau prend plusieurs directions contrairement au réseau dans la phase migratoire qui ne concerne que deux points. La diaspora met en réseau plusieurs territoires ayant des liens les uns avec les autres, et qui exercent une influence grandissante les uns sur les autres. La reterritorialisation s'effectue en fonction du territoire d'origine qui voit à son tour sa revalorisation s'effectuer en fonction des territoires d'accueil. Dans ce cas de figure, l'appartenance à une diaspora est une ressource en soi. Les membres pourront accéder à ce réseau pour tous les types de besoins.

Graphique n° 13 : Les captations offertes par la diasporisation

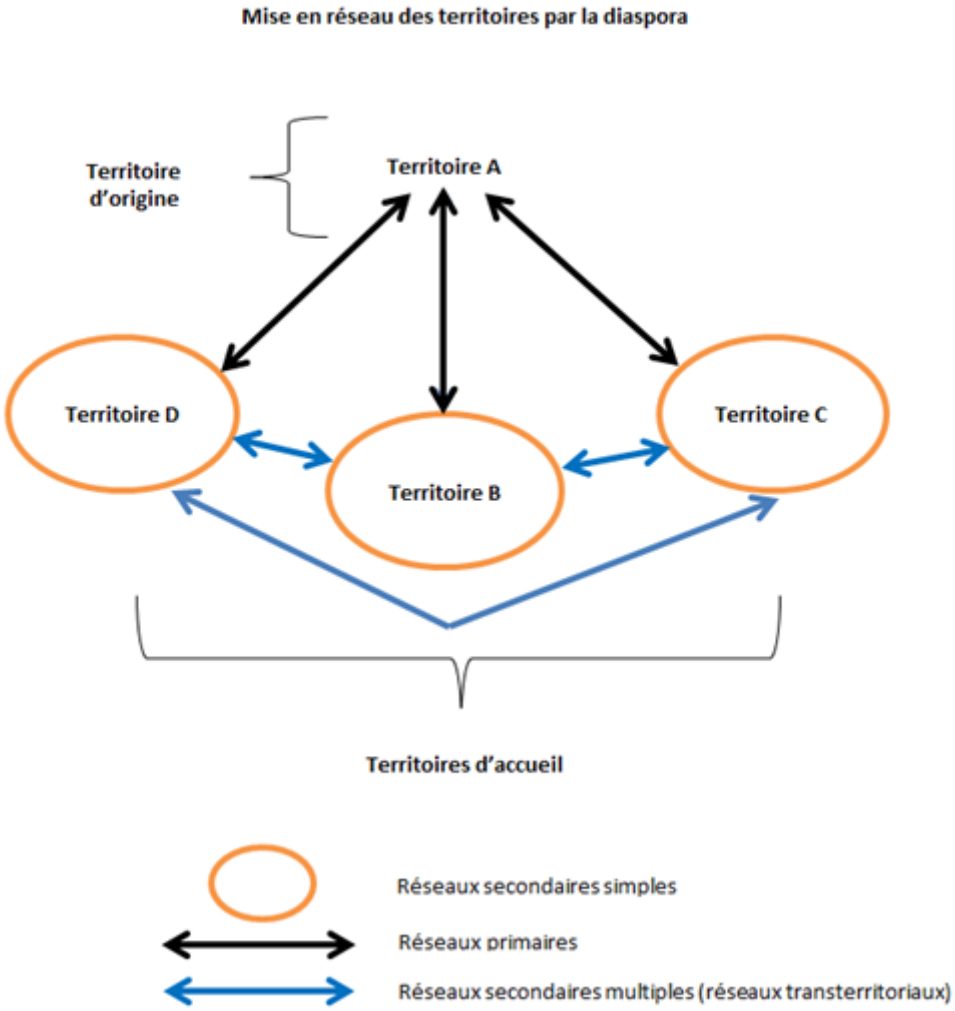

Source : fait par l'auteur

Face à ce réseau de territoires mis en œuvre par le processus diasporique, l'identification ou l'appartenance à une diaspora devient un élément clé dans l'intégration économique mondiale. Les individus appartenant à une diaspora ont un avantage relationnel supplémentaire relativement à ceux n'y appartenant pas. Il s'agit d'un capital social et symbolique valorisant sur un plan individuel. Dans notre paradigme prospectif sur le « monde des diasporas du 21ème siècle », les identifications des diasporas seront nombreuses par nécessité.

Ce réseau de territoires constitue une ressource potentielle pour les territoires eux-mêmes en permettant à certains d'accéder plus facilement aux ressources d'autres territoires (cf. graphique n° 13). Pour les territoires, c'est donc un avantage économique potentiel d'avoir une diaspora car elle leur permettra d'accéder plus facilement aux marchés des autres territoires. La diaspora

devient pour les territoires, à l'instar des firmes transnationales, une ressource d'intégration aux dynamiques économiques mondiales.

Après avoir montré que la migration est avant tout un phénomène territorial, nous avons vu que la prise en compte de ce phénomène conduit à la mise en réseau des territoires. Si la diaspora met en réseau différents territoires, la migration d'une zone rurale vers une zone urbaine peut aussi mettre en réseau les territoires d'accueil et d'origine. Dans notre schéma de départ, on a l'impression que le territoire d'origine se trouve dans le pays d'origine et le territoire d'accueil dans le pays d'accueil. Toutes les théories de la diaspora raisonnaient pareillement. La diaspora étant localisée à l'extérieur du pays, les territoires d'accueil eux aussi se trouvent au-delà des frontières nationales. Si on considère que les dispersions internes se réalisent sur la base des mêmes caractéristiques que les dispersions externes, alors on peut décliner le concept de diaspora nationale au niveau domestique. Ainsi, on passera des diasporas classiques (externes ou nationales) à des diasporas domestiques (internes).

4. La notion de diaspora domestique

Les migrations, au niveau interne, entre territoires domestiques, ont été pendant longtemps étudiées sous le terme « exode rural ». Le mot exode évoque « la marche incertaine de foules déracinées, sous la menace d'un Dieu vengeur, vers un destin mal assuré : trop d'auteurs crurent retrouver dans leurs observations les images pathétiques que les mots engendrent » (Pitié, 1979, p.3). Nous nous inscrivons ici dans une conception différente de cette approche dramatique de l'exode et de la condamnation implicite des migrants qui fuient, qui abandonnent, qui désertent les campagnes. Comme Pitié (1979, p.4), nous pensons que l'exode rural est un instrument décisif de progrès individuel et collectif. De manière générale, il doit être compris comme des déplacements de populations de zones rurales vers les zones urbaines. Ces déplacements des campagnes vers les villes ont été une constante dans l'histoire de l'humanité. Ils ont pris de l'ampleur pendant la révolution industrielle. Les gens quittaient massivement les campagnes pour rejoindre les usines dans les villes, au 18ème siècle en Grande Bretagne, et à partir du 19ème siècle en France et en Angleterre. Aujourd'hui, dans ces pays développés, on parle très peu d'exode rural. On parle plutôt d'exode urbain : les gens quittent les zones urbaines pour rejoindre les zones périurbaines voire rurales, situées à côté des centres urbains. Depuis les années 70, les classes moyennes dans les pays riches ont développé cette tendance, jusqu'à mettre en place des migrations pendulaires le matin pour rejoindre les villes et le soir pour rejoindre la périphérie.

De nos jours, l'exode rural concerne beaucoup plus les pays en développement. Dans ces pays, les ruraux se dirigent massivement vers les grands centres urbains soit de manière saisonnière, soit de manière permanente. Cet afflux de main d'œuvre vers les zones urbaines est régulièrement cité dans les écrits académiques, avec les éléments qui en sont à l'origine. Nous n'avons pas vu d'études qui suivent l'exode rural à long terme. En effet, les migrations intérieures ont certes des causes mais aussi des conséquences. Les conséquences en termes d'urbanisation et de dépeuplement des zones rurales ont été déjà analysées. Nous étudierons les conséquences non encore analysées couramment, la mise en réseau systémique des territoires urbains avec les territoires ruraux.

Les thèmes de recherche existant dans la littérature sur les migrations sous-entendent que les migrants domestiques s'assimilent aux zones urbaines en s'y confondant. Tout se passe comme si les migrants internationaux continuaient de garder leurs attaches dans leur territoire d'origine et les migrants internes (domestiques, intérieurs) n'en avaient pas avec leur territoire d'origine. Cette absence d'études sur la question peut signifier aussi qu'on accorde plus d'importance aux migrations internationales qu'internes. Pour pallier à ce déficit, il est important d'analyser les relations de ces populations avec leur territoire d'origine. Quelles sont les différences entre les migrants internationaux et les migrants internes ? Sont-ils différents dans leurs modes d'intégration et d'organisation socioculturelles ?

De notre perspective, ces migrations internes peuvent être analysées de la même manière que les migrations internationales. Elles peuvent aussi prendre la forme communautaire comme la forme individuelle avec ou sans contrat migratoire. Dans la forme communautaire, les migrants sont envoyés en ville pour diversifier les sources de revenus du groupe. Celui-ci développe des organisations et des institutions de maintien des liens primaires et secondaires. On retrouve dans les villes les organisations communautaires regroupant les natifs d'une localité donnée, cultivant le réseau secondaire. Par ce mode d'acculturation communautaire, les liens tertiaires sont moins forts que les liens primaires et secondaires. Ce qui conduit de manière dynamique à la création d'une diaspora domestique « ex ante ».

L'acculturation peut prendre aussi la forme assimilationniste, ce qui amène les migrants domestiques à rompre définitivement leurs liens avec l'origine, en créant de liens forts dans les territoires (villes) d'accueil. Cette forme de migration individuelle assimilationniste ne crée pas de

diasporas et s'inscrit dans le cadre de l'exode rural ou de l'exode urbain, avec rupture définitive des liens du territoire d'origine. Or, les réalités issues de notre cas empirique montrent au contraire que les migrations domestiques ne conduisent pas à une assimilation mais plutôt à une diasporisation. Ses membres étant arrivés individuellement sur le territoire d'accueil, la diaspora domestique « ex post » peut résulter d'une construction collective des liens primaires, secondaires et transterritoriaux, avec les organisations et les institutions nécessaires à leur fonctionnement.

4.1. Analyses conceptuelles

4.1.1. La mise en réseau par les diasporas domestiques

La mise en réseau des territoires par les migrations passe par plusieurs phases. Dans une première phase, les gens quittent leur village d'origine pour s'installer en ville. Ces migrations sont d'abord saisonnières les premières années. Les jeunes gens partent en ville pour occuper des emplois précaires tels que le gardiennage, le ménage, les ventes ambulantes, le colportage, etc. Ils vivent dans des habitats précaires et acceptent tous les boulots non valorisés socialement par les urbains. Au bout d'une année voire deux ans, ils retournent dans leur village d'origine. En y arrivant au moment des saisons pluvieuses, les membres de la famille peuvent compter sur leur force de travail pour maximiser les récoltes, les mettant ainsi à l'abri pour les subsistances de l'année à venir. Ces retours pendant la période pluviale s'accompagnent de versements de revenus à la famille qui partent vers des dépenses de consommation mais aussi vers des dépenses de construction des infrastructures dans la famille. Par exemple, les jeunes hommes qui doivent se marier la saison suivante auront déjà rassemblé des fonds pour la construction de la maison nuptiale par leur travail saisonnier urbain. Ces fonds insuffisants sont complétés par le reste de la famille. Le jeune marié est donc obligé de rester pour travailler une saison pluvieuse pour compenser la quantité de nourriture consommée lors de son mariage. Quant aux jeunes mariées, elles partent en ville pour occuper les emplois de femmes de ménages ou de vendeuses afin d'aider leurs mères pour les dépenses du mariage (ustensiles de cuisine, draps, habits neufs, etc.). En réalité, la pérennité de la vie rurale dépend des allers et retours saisonniers en ville.

Dans une deuxième phase, la dépendance des zones rurales vis-à-vis des zones urbaines ne fait que s'accroître, compte tenu du fait que les migrations saisonnières se transforment en exode rural d'établissement. Au lieu de venir passer une saison sèche dans les villes afin de gagner des revenus et de retourner pendant la saison des pluies dans les villages, les migrants saisonniers vont

progressivement s'établir en ville pour plusieurs saisons. Cet établissement en ville est compensé par des transferts financiers à destination des familles qui sont utilisés pour combler le déficit créé dans la production agricole lié à son absence. On achète généralement des engrais, des outils agricoles et de la main d'œuvre. Ces transferts financiers à destination de la famille s'accompagnent aussi des transferts individuels à destination d'autres personnes pour leurs dépenses quotidiennes, en l'occurrence l'épouse ou la mère restées au village.

Dans une troisième phase, cet établissement en ville devient durable et permanent, à travers l'arrivée des femmes et des enfants restés au village dans la phase précédente. C'est l'établissement du réseau migratoire villageois. Ce réseau s'appuie dans un premier temps sur des liens forts (les membres de la famille) et dans un second temps sur des liens faibles (les membres du même village). Les migrants, dans la phase précédente, étaient des pionniers. Dans cette phase, les nouveaux migrants s'appuient sur le réseau migratoire fraichement mis en place et le renforce dans une perspective cumulative et partent vers les destinations urbaines où les anciens membres sont déjà bien établis. A partir de ces destinations, les pionniers font le choix d'explorer d'autres destinations. En cas de succès, d'autres membres les rejoignent ; ce qui crée un nouveau réseau migratoire exploitable à la fois pour les membres résidents dans le village d'origine ainsi que pour ceux qui se trouvent déjà dans les zones urbaines. Ces nouvelles destinations peuvent porter sur d'autres zones urbaines dans le pays d'origine comme à l'extérieur du pays d'origine.

Les retours deviennent moins fréquents. On y retourne lors des décès : chaque corps doit être enterré sous la terre des ancêtres. Ce geste symbolique témoigne l'attachement au territoire d'origine et le refus de s'assimiler à la ville. Les enfants sont aussi envoyés au village d'origine pour apprendre la culture d'origine afin de la pérenniser. Une fois établis en villes, ils retournent aussi au village lors des fêtes de Tabaski et du Ramadan. Ces périodes rassemblent tous les membres dispersés de la famille d'origine.

Dans une quatrième phase, ces établissements dans d'autres territoires voient la création des liens communautaires. Les membres résidents sur un même territoire d'accueil s'organisent pour créer des activités communautaires. Ces activités peuvent être formelles, via les structures associatives, ou informelles, via des regroupements de cercles familiaux proches. Les regroupements associatifs se font sur la base du territoire d'origine et sont en charge de l'animation de la vie communautaire. Sur le plan informel, les membres actifs et passifs participent aux mariages, aux baptêmes, aux enterrements des autres membres. La réciprocité étant très importante, la participation est très

élevée aussi bien chez les membres actifs que passifs. Cette forte participation facilite les rencontres entre migrants avec le même souci de préserver son identité lié à un espace localisé loin de l'espace d'accueil. Dès lors, s'en suit une démarche de reterritorialisation liée à l'impression de la perte du territoire d'origine qui représente pour les migrants un ensemble de valeurs à sauvegarder. Pour les sauvegarder, ils renforcent la proximité entre eux.

Dans une cinquième phase, le réseau se consolide sous une forme transterritoriale formelle. Les liens informels et formels ont créé des réseaux de territoires. Ces réseaux, s'appuyant sur plusieurs territoires, s'étendent du territoire d'origine aux autres territoires internes et externes à la zone domestique. Les membres actifs de plusieurs associations apportent une meilleure structuration des liens, en mettant en place une structure fédérative. Ces associations commencent à travailler ensemble, jusqu'à mettre au point une certaine division et complémentarité dans leurs activités vis-à-vis du territoire d'origine.

4.1.2. Les réseaux primaires et secondaires de la migration domestique

Malgré l'exode rural qui a conduit plusieurs ressortissants à quitter leur territoire d'origine, ils continuent néanmoins de garder des liens. Ces liens primaires sont des liens individuels que les migrants entretiennent avec leur territoire d'origine. Ce réseau individuel s'appuie sur les correspondances avec les membres proches du cercle familial (parents, amis). Il y a un échange permanent entre le migrant individuel et son cercle familial, via autrefois les lettres, via aujourd'hui les téléphones portables. Le migrant reste en contact d'une manière ou d'une autre avec son terroir d'origine, en prenant régulièrement des nouvelles et en en donnant de manière permanente. Les nouvelles technologies d'aujourd'hui renforcent cette tendance ubiquiste. Cette mise en relation à distance s'accompagne de contacts réguliers, à travers des retours temporaires.

On ne peut pas parler de diaspora domestique, à partir de ce seul réseau élémentaire entretenu entre les migrants issus de l'exode rural et leur territoire d'origine. Autrement dit, tout exode rural ne se transforme pas systématiquement en diaspora domestique. S'il y a migration d'un territoire à un autre ; pour qu'il y ait diaspora domestique, il faut à la fois des liens primaires mais aussi des liens secondaires. Si dans le premier temps de l'exode, il n'y a pas de relations entre les membres expatriés sur le territoire d'accueil, dans un second temps, ces liens permettent de les maintenir vis-à-vis de l'identité du territoire d'origine.

Tableau n° 57 : Différences entre exode rural et diaspora domestique

	Nature des liens	Niveau d'action des liens
Exode rural ou exode urbaine	Liens primaires	Individuel
Diaspora domestique	Liens primaires et secondaires	Collectif

Source : fait par l'auteur

Si toute diaspora domestique résulte d'un exode rural ou d'une migration d'un territoire à un autre au niveau interne, il existe des cas où l'exode rural n'arrive pas à se transformer en diaspora domestique. L'exode rural et les diasporas domestiques ont en commun l'existence de liens primaires liant les migrants à leur territoire d'origine. Lorsque ces migrants urbains s'assimilent, les liens de maintien au territoire d'origine disparaissent. Or, la diaspora domestique passe par une affirmation et une revendication collective de l'identité du territoire d'origine (cf. tableau n° 57).

Pour préserver cette identité d'origine, tout en s'intégrant à la vie économique, sociale et culturelle du territoire d'accueil, la mise en place de liens secondaires est nécessaire. Ces liens associent de manière collective les membres de la diaspora domestique dans le territoire d'accueil. On voit ainsi l'apparition de regroupements associatifs. En charge de l'animation de la vie communautaire dans le territoire d'accueil, leur fonction première est de minimiser les souffrances liées au déracinement. Les premières aides en termes de logement et de recherche d'emploi sont effectuées par les membres actifs ou les gens proches des membres actifs de ces regroupements formels ou informels.

Dans un premier temps, la prise en charge du migrant par les mouvements de regroupement issus de l'appartenance au même village d'origine se transforme en communautarisation. Dans un deuxième temps, le migrant communautarisé commence à s'intégrer au reste de la société d'accueil. La première phase a une fonction double : elle réduit non seulement les souffrances liées au déracinement mais elle permet également de préparer l'intégration et de réduire les risques de l'assimilation à la société d'accueil. L'assimilation est vue comme une perte définitive pour la société d'origine. C'est pour cette raison que dans la première phase ou très souvent dans la phase avant l'entrée en migration, il y a un discours de repli identitaire qui se manifeste par l'identification à la communauté d'origine. Cette identification individuelle devient collective avec la consolidation des réseaux secondaires. Dans un troisième temps, la revendication individuelle de l'identité d'origine devient collective avec une meilleure consolidation et structuration des liens secondaires. Cette dernière phase voit l'apparition des liens secondaires multiples internes et

externes qui associent le territoire d'origine aux autres territoires internes au pays de résidence. C'est ce réseau de territoires internes qui définit la notion de diaspora domestique. Ce réseau déborde sur l'extérieur par des liens secondaires externes liant le territoire d'origine aux territoires externes via les territoires intermédiaires.

Après avoir mis en évidence l'existence des diasporas au niveau interne au pays d'origine, nous nous sommes attelés à décrire son mode de fonctionnement. Dans la partie précédente, nous avons trouvé, grâce à une comparaison entre notre cas empirique et nos éléments théoriques, que les diasporas domestiques présentent les mêmes caractéristiques que les diasporas classiques nationales. Les deux types de diasporas ont en commun le rôle incontournable joué par les réseaux. Ce sont les réseaux formant les liens primaires, secondaires et transnationaux qui assurent la pérennisation de l'identité d'origine sine qua none à l'existence de toute diaspora.

Nous savons maintenant qu'il existe des diasporas domestiques, externes (cf. graphique n° 14), mais nous ne connaissons pas encore les articulations entre elles. Il est intéressant de voir comment ces différents types de diasporas s'entremêlent et se croisent. Les diasporas domestiques agissent à l'intérieur du périmètre national. Les diasporas externes s'étendent au-delà des frontières nationales. La question qu'on se pose est celle de savoir si elles sont complémentaires. Si oui, est-ce qu'elles s'appuient les unes sur les autres ? Comment s'articulent-elles avec les diasporas classiques ?

Graphique n° 14 : Liens entre les réseaux diasporiques internes et externes aux frontières nationales

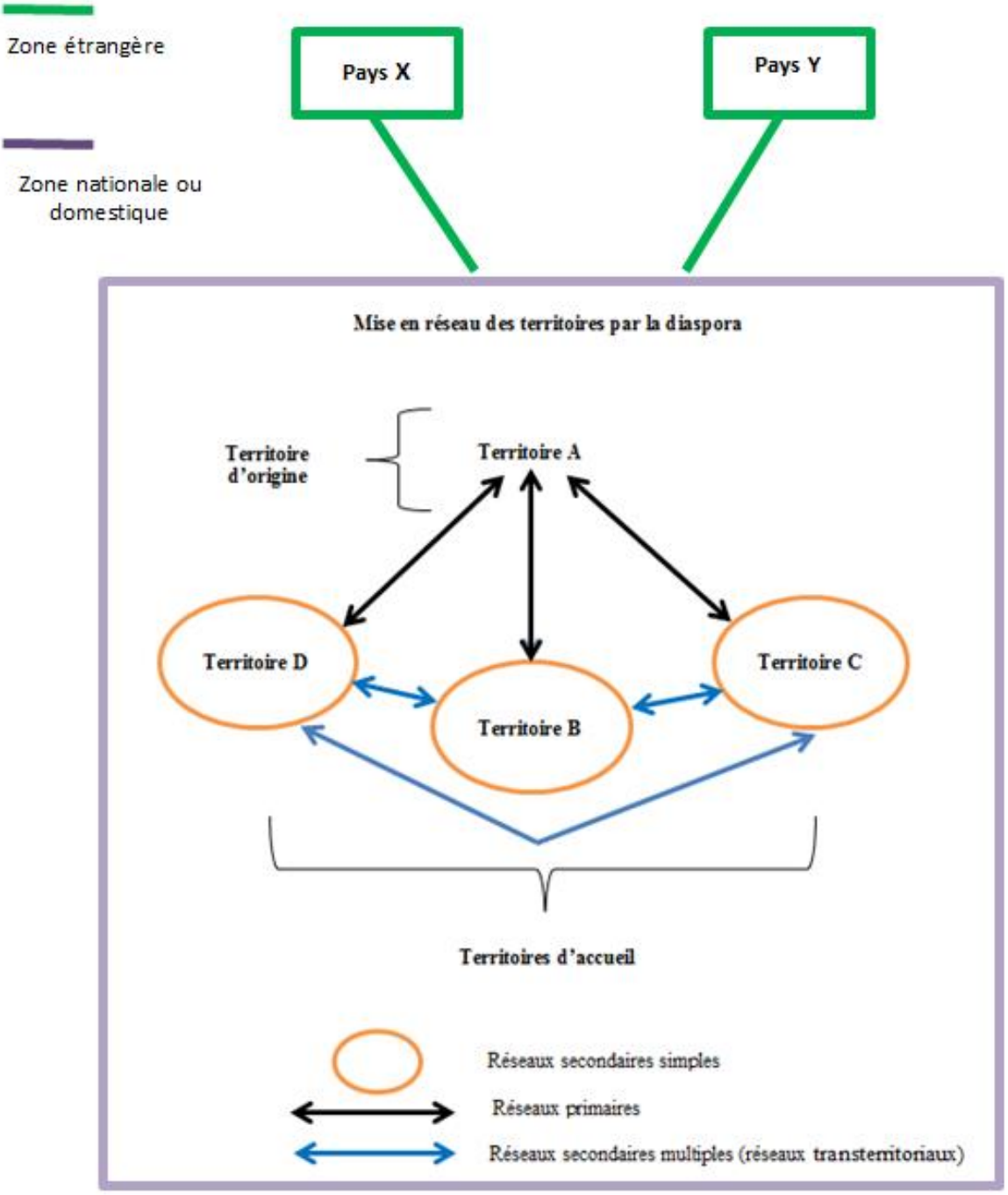

Source : fait par l'auteur

4.1.3. Articulation entre les diasporas territoriales, domestiques et classiques

Par la même méthodologie, nous allons comparer les processus de création ex ante ou ex post des diasporas domestiques. Le processus de création dynamique de la diaspora peut nous aider à mieux distinguer les articulations entre elles. Ensuite, nous essayerons de nous questionner sur les mécanismes qui renforcent les liens diasporiques, à la lumière des cas empiriques traités dans la section précédente.

L'application de nos critères établis pour définir la diaspora dans le cas malien nous a conduits à relativiser la notion de diaspora malienne car elle n'est pas une communauté assez uniforme avec des liens secondaires forts pour mériter le qualificatif de diaspora. Selon la même grille de lecture établie pour les diasporas, nous pouvons néanmoins conclure qu'elle est plutôt une diaspora émergente avec des liens secondaires faibles.

Si la diaspora émergente malienne ne remplit pas tous les critères établis pour définir une diaspora mature, elle présente des caractéristiques non capturées par les théories existantes sur les diasporas. Les critères mis au point pour définir les diasporas matures sont plus pertinents au niveau territorial qu'au niveau national. Dans les théories existantes, les diasporas sont définies en fonction de la nation d'origine. Notre cas empirique nous montre que la diaspora malienne est avant tout une diaspora territoriale et ethnique. Nous allons essayer de mieux comprendre les processus de création des diasporas territoriales afin de fournir une théorie explicative.

La diaspora domestique peut résulter de la dispersion sous forme d'exode rural. Les gens qui quittent leur village d'origine pour rejoindre les villes gardent des liens avec lui et maintiennent des liens intracommunautaires dans (ou entre) les villes de résidence. Ces liens primaires et secondaires (simples ou multiples) créent des mouvements diasporiques à l'intérieur d'une même nation. Cette tendance est exacerbée dans les sociétés holistiques où l'individu est lié à sa famille, à son clan ou à son ethnie. La règle dans ces sociétés, étant la préservation des liens familiaux, la fidélité à la communauté d'origine et la primauté de l'intérêt collectif, le fait de partir ne constitue pas une rupture avec le milieu d'origine. Le migrant, en dépit de son éloignement physique, fait partie intégrante de la communauté, aussi bien dans le territoire d'origine que dans le territoire d'accueil. C'est ainsi qu'on arrivera probablement à voir au 21ème siècle dans beaucoup de pays en développement une cohabitation de plusieurs diasporas domestiques à l'intérieur de leurs métropoles. Par exemple, au Mali, l'urbanisation actuelle draine des flux migratoires internes

considérables vers Bamako, avec cohabitation des différentes communautés et des difficultés d'intégration (Traoré, 2003). Environ 37,7% de la population de Bamako est constituée de migrants internes. Le district de Bamako enregistre une croissance migratoire phénoménale de l'ordre de 43,8% (Konaté et Coulibaly, 2010, cité par Konaté, Ngotta et Ndembon, 2010). Les données du recensement général de la population malienne exploitées par Diarra et al. (2003, cité par Hertrich et Keita, 2003) montrent que les deux régions qui envoient plus de migrants internes vers Bamako sont celles de Kayes et de Koulikoro. Sans refaire une étude sur l'urbanisation malienne, nous rappelons ces chiffres pour mettre en évidence la dynamique des migrations internes.

Nous appellerons cette manière linéaire de créer une diaspora domestique par la création ex ante. Celle-ci suppose que les individus migrent par étapes : d'abord les pionniers vont dans les endroits les plus proches et ensuite dans les endroits plus lointains. Cette circulation crée à chaque fois des diasporas qui se redéploient sur d'autres zones à chaque saturation. On maintient dans un premier temps, les liens entre les migrants résidant dans les villes et le village d'origine ; dans un second temps, les liens entre les nouvelles destinations, les anciennes villes et le village d'origine.

Si la circulation se fait de manière non linéaire, c'est-à-dire par « saut », nous parlerons alors de création ex post. Les gens quittent le village d'origine pour rejoindre directement les destinations lointaines, hors des frontières du pays d'origine. A partir de ces destinations, les retours d'installation ne s'effectuent pas forcement vers les villages d'origine. Ces retours sont destinés à d'autres zones urbaines dans le pays d'origine. Cela créera des liens entre ces zones urbaines et le village d'origine jusqu'à l'apparition de la diaspora domestique. Il s'agit d'une construction des liens diasporiques : on passe d'une dimension individuelle à une dimension collective.

4.2. Analyses empiriques

4.2.1. Le cas des Soninkés de la commune de « Duguwolonwila » : des diasporas domestiques aux diasporas continentales (externes)

Carte n° 10 : Localisation de la commune de Duguwolonwila

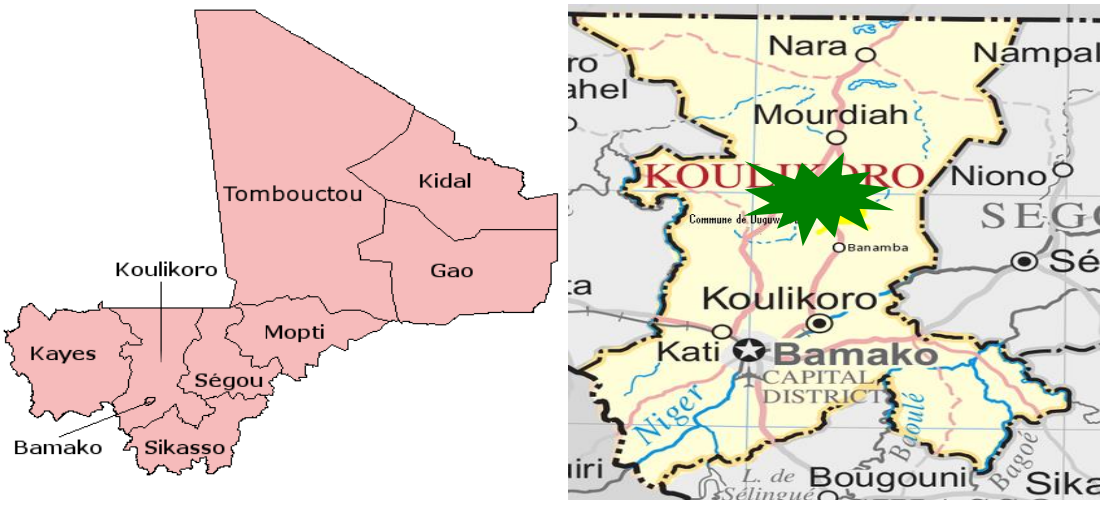

Source : http://www.csa-mali.org/plans/koulikoro/plansa_banamba/P_S_A_Synthese_cercle_Banamba.pdf

Duguwolonwila est une commune (étoile verte sur la deuxième carte) composée de plusieurs villages dans le cercle de Banamba[82] dans la région de Koulikoro au Mali en Afrique de l'Ouest. Cette commune est composée de populations relativement homogènes comme la plupart des découpages issus de la décentralisation. Elle est majoritairement composée de l'ethnie « Marakas » ou « Sarakolé » ou « Soninké », même s'il existe d'autres ethnies mais en proportion minoritaire. Les Soninkés ont une longue histoire de vie commune avec les autres ethnies. Ils sont parmi les fondateurs de l'empire du Ghana qui jadis recouvrait une grande partie de l'Afrique de l'Ouest. Sa réussite fut basée sur l'exportation de l'or et du sel. A son apogée, les Soninkés fondateurs se dispersèrent sur plusieurs étendues et plusieurs régions de l'Afrique de l'Ouest. A partir de l'indépendance du Mali, les habitants de la commune de « Duguwolonwila » vont migrer en masse dans la capitale bamakoise mais aussi dans d'autres capitales africaines comme Abidjan (Côte d'Ivoire), Zaïre (RDC), Brazzaville (Congo), Freetown (Libéria)… en fonction de leur réseau de capital social et en fonction de leur spécialisation professionnelle dans les activités de commerce et de colportage. C'est ainsi que cette commune se retrouve aujourd'hui avec une grande diaspora

[82] Le cercle de Banamba est composé de 9 communes rurales : Banamba, Benkadi, Boron, **Duguwolonwila**, Kiban, Madina, Sacko, Sébété, Toubacoro et Toukoroba (cf. carte n° 12)

composée d'hommes d'affaires et de commerçants reliant Bamako et plusieurs grands centres mondiaux d'affaires et commerciaux. La géographie actuelle de cette diaspora relie Bamako à plusieurs grands centres de production et de débouchés d'aujourd'hui tels que Shanghai, Hong Kong, Brazzaville, Kinshasa, Pointe Noire, Libreville, Antananarivo et les grands centres d'affaires d'autrefois comme Abidjan, Lomé, Jakarta et Anvers. Ce réseau mondial constitué des gens originaires de la commune de Duguwolonwila s'appuie sur un autre réseau au niveau national qui relie les activités commerciales de gros et de détail de la capitale malienne (Bamako) aux autres grandes régions commerciales du Mali (par exemple, Mopti).

Regroupement inter-villageois, la commune partage majoritairement la culture soninkée. Elle a à son centre la ville mythique de Touba, une grande ville de religion et de culture musulmane. Cette commune se compose à 90% de l'ethnie soninkée, avec une petite portion de peul (5%) et de bambara (5%). L'ethnie majoritaire soninkée a réussi à imposer ses valeurs culturelles à toute la commune. Ils dirigent la vie communale par les méthodes de chefferies traditionnelles, avec des chefs de village et des imams désignés par les clans. Les valeurs intrinsèques aux Soninkés se caractérisent par le « habekan » (la famille élargie) : tout individu est lié à sa famille élargie et à son clan familial par un contrat implicite en termes de réputation et de solidarité. En cas de violation de ce contrat de la part de l'individu, la sanction est collective. Il est écarté du réseau ethnique. Il ne profite pas des avantages de la solidarité collective, à travers une mauvaise réputation, mais il a l'avantage de pouvoir s'autonomiser vis-à-vis de sa communauté. On est dans une société où le groupe prime sur les individus et où les échanges sont plutôt réciproques. Les échanges entre individus sont basés sur la réciprocité et non exclusivement sur les prix. Si dans certaines sociétés, le marché est un mode de rencontre et de coopération ; dans la société soninkée, ce sont l'appartenance à une même communauté et la réciprocité qui mettent en place les modalités de régulation intracommunautaire. Les choix et les raisonnements des acteurs sont à la fois fonction de l'intérêt collectif et de la réputation des acteurs.

Dans nos différents entretiens, il est difficile de dater avec précision les migrations extraterritoriales. Dans les dictons répandus, le nomadisme a toujours fait partie intégrante de l'histoire soninkée. A la suite de l'éclatement de l'empire du Ghana fondé par les Soninkés, ils s'éparpillèrent, créant ainsi des regroupements communautaires fragmentaires sur le long de la vallée du fleuve Sénégal. A partir de cette vallée, d'autres s'installèrent ailleurs jusqu'à se sédentariser. La sédentarisation des Soninkés dans la commune de « Duguwolonwila » est assez récente. Touba qui constitue l'épicentre a été fondé vers les années 1850. A l'origine, cette ville

qui appartenait aux Bambaras, a été progressivement colonisé par les Soninkés. Les premiers qui s'installèrent, firent appel à autres membres de la communauté soninkée. Les dernières installations datent des années 50.

Dans la commune de « Duguwolonwila », les premières migrations, après la phase de sédentarisation, sont connues par les succès populaires de migrants ayant réussi. Les premières légendes sur les réussites des migrants datent des années 30. La plupart avaient quitté leur village d'origine pour rejoindre les villes commerciales comme Mopti. Cette ville, considérée comme la Venise malienne, située sur le long du fleuve Niger, approvisionnait le sud et le nord du Mali. Les commerçants profitaient des différentiels de prix existants entre les différentes zones. Regroupés en communauté, au-delà des frontières du village d'origine, ils organisent leur voyage autour des membres familiaux proches. Ils achètent des marchandises à Bamako pour les revendre dans les autres villes commerciales du Mali. Le réseau formé est ainsi composé de plusieurs points : chaque point est un territoire en soi qui se caractérise par des membres originaires du même village. A partir des villes commerciales, les pionniers encouragèrent leurs proches à s'installer à Bamako. Ceux-ci se sont spécialisés dans le commerce et achètent des marchandises aux grossistes pour les revendre en détail aux citadins et à d'autres membres de leur famille dans les autres villes du Mali. Ces autres membres dans d'autres villes sont soit des membres de la même famille soit des membres communautaires de la même ethnie ou du même village. L'appartenance ethnique ou familiale garantit la confiance des autres membres. La constitution du stock initial de capital financier, technique, relationnel et cognitif s'acquiert presque gratuitement.

Les déplacements ainsi effectués s'accompagnent chaque fois d'un regroupement familial. Les femmes partent rejoindre leurs maris au bout de quelques saisons. Les enfants restent au village d'origine pour leur éducation personnelle et communautaire. Les enfants nés dans les villes de résidence sont très souvent envoyés dans leur village d'origine, à partir de leur cinquième anniversaire. Elevé par la famille, cet enfant, à sa majorité est aussi appelé à migrer selon les demandes de sa famille ou de la communauté. Il peut reprendre les affaires paternelles, familiales (cousins, oncles, etc.), communautaires (habitants du même village d'origine) ou ouvrir d'autres champs migratoires. Arrivé sur ces territoires d'accueil, le migrant poursuit son éducation et son intégration, à travers le prolongement du territoire d'origine dans les zones d'accueil. Cette configuration en réseau de la vie communautaire et familiale fait que ce sont les mêmes règles, traditions et coutumes qui s'appliquent aussi bien dans les territoires d'origine que dans les

territoires d'accueil. La migration dans cette communauté n'est pas forcément un déchirement, il s'agit d'une continuité de la communauté d'origine.

La commune de « Duguwolonwila » a été ainsi mise en réseau avec plusieurs villes maliennes dont Bamako et Mopti. Dans nos entretiens avec les Soninkés originaires de Touba, on a constaté un fort attachement à la communauté d'origine. Les liens primaires sont très forts : les migrants ont développé plusieurs types de liens qui les attachent à leur village d'origine.

La proximité physique encourageait plusieurs allers et retours par mois. Les enterrements et les fêtes religieuses sont faits systématiquement dans le village d'origine. Cette mobilité entre les villes de résidence et le village d'origine contribue à maintenir des relations avec l'identité d'origine. D'autres symboles d'attachement, comme les transferts individuels et les transferts communautaires, sont très importants. Sur le plan individuel, les migrants envoient de manière régulière de l'argent à ceux qui sont restés pour leur dépense de consommation courante. Les membres restés bénéficient de la solidarité de ceux qui sont partis : une dépendance se crée entre les deux, car si ces derniers ont besoin des ressources financières, les premiers ont besoin de la continuité familiale assurée par ceux qui restent. Sur le plan communautaire, les transferts sont réalisés en faveur de la construction des infrastructures routières, sanitaires, culturelles et éducatives. Dans les discours sur les représentations collectives, le territoire d'origine, symbolisé par le village mythique Touba, est partout présent. L'éducation et la vie communautaire font constamment référence aux valeurs des villages d'origine, à travers une certaine glorification ou idéalisation de ces valeurs. Les liens primaires unissant les migrants et leur village d'origine sont émotionnels, culturels, financiers et symboliques.

Au-delà de ces liens reliant l'origine et les dispersés, les liens secondaires qui unissent les migrants entre eux sont très bien structurés dans les territoires d'accueil des Soninkés originaires de la commune de « Duguwolonwila ». Le territoire d'origine s'étendant dans la zone d'accueil, les liens préalables à la migration restent quasiment intacts.

Compte tenu des caractéristiques de leur organisation communautaire, les migrants, dès leur arrivée, se trouvent sous l'autorité des « ainés » résidants dans le territoire d'accueil. Vivant en famille, la plupart des mariages sont endogames. Les liens sont ainsi imbriqués entre toutes les familles. Cette imbrication des liens familiaux se transmet sur le marché de travail intracommunautaire. Ainsi se crée une société de réseaux de « sang » et d'affaires, ayant en

commun l'appartenance à une même origine et une même identité. Cette société d'imbrication des liens familiaux et d'affaires crée de facto des regroupements de tous genres. Premièrement, les regroupements informels, plus nombreux se font sur la base des liens familiaux ou des liens d'affaires. Même en exil, les « ainés » conseillent fortement aux migrants de rester bien structurer afin de pérenniser les liens forts entre eux et de les transmettre aussi à leurs descendants. A Bamako, lors de notre enquête de terrain, nous constaterons que les habitations sont construites les unes à côté des autres pour préserver les liens familiaux. Au-delà de ces liens familiaux forts, il existe aussi des liens d'affaires faibles intracommunautaires qui deviennent des liens forts, à travers les « grins » de thé et les causeries-débats formés depuis le bas âge dans le village d'origine. Deuxièmement, les regroupements formels moins nombreux se font sur la base des ressortissants de la commune ou du village d'origine. Ces associations ont plutôt comme objectif de développer les infrastructures dans la commune d'origine. L'animation de la vie communautaire passe plutôt par les liens informels familiaux et de travail.

C'est la combinaison de ces réseaux primaires et secondaires dans certaines grandes villes maliennes qui justifie l'emploi du terme « diaspora domestique ». L'organisation communautaire à Bamako et à Mopti des Soninkés originaires de la commune de « Duguwolonwila » est basée sur un modèle diasporique classique. Cette communauté issue de l'exode rural, arrive à maintenir son identité d'origine, malgré sa dispersion à partir d'un territoire rural et vers plusieurs territoires urbains. Cette organisation diasporique a une spécificité, en ce qu'elle se produit à l'intérieur d'un même pays. En confrontant ces caractéristiques aux critères établis pour définir une diaspora (cf. tableau n° 58), nous sommes arrivés à la conclusion que les Soninkés dispersés à partir de la commune de « Duguwolonwila » représentent le modèle par excellence de la diaspora mature avec une très bonne structuration et une imbrication des liens forts existants à tous niveaux. Il faut tout de même noter que nous avons systématiquement remplacé dans les critères le pays d'origine par le territoire d'origine. Les diasporas partent d'un territoire d'origine et sauvegardent l'identité liée à ce territoire durant l'exil.

Tableau n° 58 : Résultat de la confrontation au niveau local

Critères « Diaspora »	Commune de « Duguwolonwila »
1. Migrants originaires du même territoire d'origine	Très Elevée
2. Sentiment d'appartenance au groupe d'origine	Très Forte
3. Existence de liens forts de différente nature de cette unité avec le territoire d'origine	Très Elevée
4. Identification avec la communauté diasporique par nécessité et volonté	Très Elevée
5. Motivation et possibilité de contribuer au développement du territoire d'origine	Très Elevée
6. Présence des réseaux diasporiques qui assurent divers transferts entre le territoire d'origine et la diaspora	Très Forte
7. Consolidation des communautés diasporiques formées dans différents territoires d'accueil	Très Forte
Conclusion	DIASPORA DOMESTIQUE, MATURE ET FORTE

Source : fait par l'auteur

Ces diasporas domestiques ont ensuite donné naissance à des diasporas externes continentales. A partir des migrations externes de certains pionniers, d'autres champs migratoires s'ouvrirent vers le début des années 70. Grâce à des données propres aux Soninkés originaires de la commune de « Duguwolonwila », les mêmes liens se sont étendus, via l'extension des diasporas domestiques, au-delà des frontières nationales. Durant la période des années 70 jusqu'aux années 90, marquée par la croissance extraordinaire de l'économie ivoirienne, une petite diaspora s'est créée à Abidjan. Cette diaspora commerciale n'a pas pu se renforcer au fil des années, face à la concurrence des autres acteurs bien établis dans l'économie ivoirienne depuis des années, avant l'indépendance. Face aux Libanais et aux autres réseaux d'affaires bien structurés en Côte d'Ivoire, nous avons rencontré dans nos entretiens très peu de cas de réussite de grands hommes d'affaires originaires de la commune de « Duguwolonwila ». La petite diaspora soninkée d'Abidjan a eu un cycle de vie très court. Née dans les années 70, elle disparaîtra bien avant la fin du miracle ivoirien. Face à l'incapacité de s'adapter à l'environnement, les membres actifs, ayant des contacts intercommunautaires avec les diasporas domestiques au Mali, en profitèrent pour intégrer à nouveau ces diasporas internes. Les membres passifs retournèrent majoritairement au village d'origine pour s'adonner aux activités agricoles et d'élevage ainsi qu'éduquer les enfants renvoyés dans leur territoire. Après cet échec ivoirien, d'autres membres suivirent les pionniers qui avaient ouvert, à la fin des années 70, les champs migratoires vers des territoires d'Afrique Centrale. Les diasporas externes continentales, créées à la suite de cette dispersion, ont eu un cycle de vie assez résilient. Ces diasporas sont aujourd'hui très bien structurées de manière formelle et informelle.

Brazzaville, Pointe Noire, Kinshasa, Libreville et Luanda enregistrent aujourd'hui une forte colonie de Soninkés originaires de la commune de « Duguwolonwila ».

Ces communautés, en exportant les liens et les principes soninkés, répondent aussi par leur organisation socioculturelle, aux critères définissant une diaspora forte. Les réseaux primaires restent forts, malgré la distance physique. Cette contrainte de la distance physique a obligé la diaspora continentale à investir massivement dans les nouvelles technologies de la communication et de l'information. Au lieu d'utiliser les anciennes méthodes (lettres, cassettes, etc.), le téléphone portable est devenu un bien de première nécessité pour joindre les parents, les épouses et les enfants restés au village d'origine. L'attachement au village d'origine se manifeste aujourd'hui par l'explosion des agences de transferts monétaires comme Western Union et Money Gram. Cet attachement individuel s'accompagne aussi d'un attachement collectif, facilité par une organisation communautaire mise en place par les liens secondaires.

De la diaspora domestique, la commune de « Duguwolonwila » est passée à des diasporas externes continentales qui ont mis en réseau plusieurs territoires africains avec le territoire d'origine. Grâce à la force des réseaux primaires et secondaires, les communautés soninkées de Bamako, de Brazzaville, de Pointe-Noire et de Luanda ont réussi à préserver leur identité d'origine et leur spécialisation professionnelle. Spécialisé dans le commerce, avec une activité d'achat et de revente des marchandises, le Soninké exploite son réseau ethnique et d'affaires pour travailler sur les différents continents. Des années 1970 aux années 1990, les importateurs de marchandises quittaient l'Afrique, avec leurs capitaux en francs CFA ou en or, voire en diamants, pour les convertir en dollars américains à Anvers (Belgique), afin d'aller acheter des marchandises en Asie, à destination du continent africain. Ces mouvements ont incité d'autres membres à s'installer à Anvers pendant trois décennies. Cette diaspora a connu un cycle de vie très court ; elle a été très faible numériquement, avec des liens forts. A partir des années 2000, l'apparition de la zone euro et les législations sur les « diamants de sang » ont fait disparaître les raisons du transit en Belgique, symbolisé aussi dans nos entretiens par la disparition de la compagnie aérienne belge « Air Sabena ». Cette crise a créé un champ migratoire récent vers la Chine. La diaspora soninkée en Chine a environ une dizaine d'années et elle est en train de se consolider Nous connaissons encore mal les territoires de localisation. Dans nos entretiens, il semblerait que ces migrants se situent majoritairement sur la côte orientale chinoise, en particulier dans la région de Shenzhen. Ils font majoritairement le négoce entre les importateurs soninkés (ou maliens) et les industriels chinois. Jouant à la fois sur leur proximité avec les industriels chinois et africains, ils perçoivent un

pourcentage sur toutes les transactions effectuées, à l'image de la même méthodologie employée dans les décennies précédentes à Anvers sur les transactions de métaux précieux. La diaspora locale chinoise héberge et assure toutes les prestations de service nécessaires à la réussite des affaires des individus venus des diasporas externes continentales ou de la diaspora domestique. Il est fréquent que les membres de toutes ces diasporas (domestiques, externes continentales et externes transcontinentales) aient en commun une enfance passée ensemble au village d'origine. Les ponts d'une diaspora à une autre sont très fluides, aboutissant ainsi à une diaspora organisée à l'échelle planétaire (cf. graphiques n° 15 et 16).

Graphique n° 15 : La création « ex ante » de la diaspora domestique

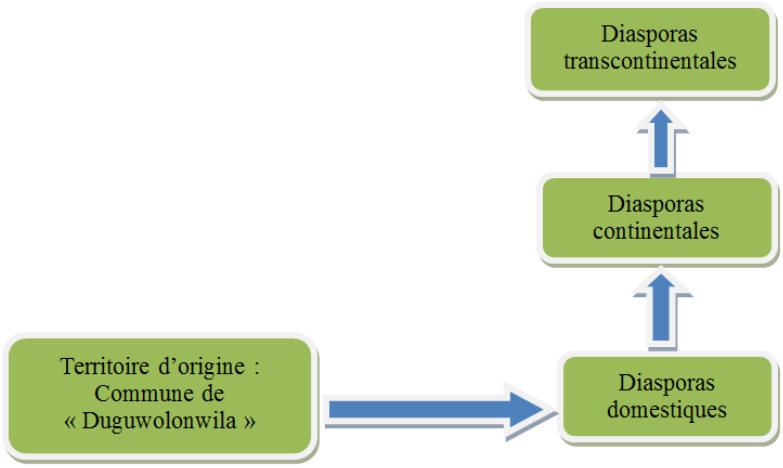

Source : fait par l'auteur

Graphique n° 16 : La mise en réseau des différentes diasporas et leur territoire d'origine

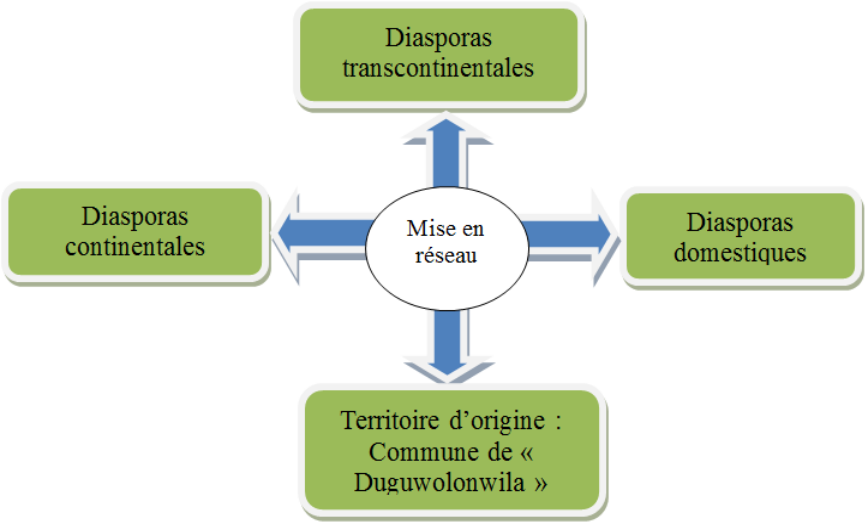

Source : fait par l'auteur

Cette organisation diasporique issue de la commune de « Duguwolonwila » a permis à la commune de relever le défi de la gestion décentralisée qui nécessite des ressources et des compétences : aptitudes techniques, administratives, ressources humaines, ressources financières et matérielles. Il existe donc des dépenses de fonctionnement, d'équipement et d'investissement que doivent assumer les collectivités locales face à leurs faibles recettes en termes de taxes et d'impôts. Ce déficit a été surtout financé par la diaspora des communes comme celle de « Duguwolonwila », d'autant plus que le recouvrement des taxes et impôts est une tâche délicate. Traditionnellement l'impôt a toujours incorporé une connotation péjorative du fait de son appellation en bambara[83] « ni songo » qui veut dire littéralement « le prix de l'âme ou de la vie ». Or, dans la conscience collective la vie n'a pas de prix et payer ses impôts c'est se soumettre à un pouvoir arbitraire, ce qui encourageait évidemment un comportement d'incivisme face à la récolte des impôts. Un autre facteur qui renforçait ce genre de comportement portait justement sur la non-implication des locaux à la gouvernance de leur territoire.

Il s'agit d'un modèle de gestion décentralisée à suivre pour plusieurs raisons. Premièrement, les infrastructures construites sous la gouvernance décentralisée sont largement supérieures à celles réalisées dans les autres communes maliennes. Comme l'affirmait B. Touré dans le journal malien l'Essor n° 15212 du 2004-05-20[84] : « en 2001, Duguwolonwila fut la première lauréate du concours de la meilleure commune du Mali. Ce prix doté de 100 millions de Francs CFA l'a propulsée au statut de modèle de réussite en matière de gestion décentralisée. Il faut dire que la commune n'a pas usurpé son rang au regard des infrastructures réalisées par le conseil communal sortant. Les investissements en matière d'éducation, de santé, d'environnement, de désenclavement, de promotion des femmes se chiffrent à plus de 621 millions de Francs CFA. A Touba, peuplé de plus de 30 000 âmes, les maisons en dur sont plus nombreuses que celles en banco. Deux centres de santé communautaire luttent contre le paludisme, les maladies diarrhéiques, les insuffisances respiratoires qui sont ici, selon le Dr Amadou Niambélé, les maladies les plus répandues. Les autres villages de la commune ne sont pas en reste. Les villages (Kérouané, Kawerla, Kolobo, Necko, Sorontibougou) ont tous leur centre de santé dont le personnel émarge au budget communal ».

[83] La langue bambara représente la langue majoritaire du Mali.
[84] B. Touré (2004), « Duguwolonwila : A FAIT BEAUCOUP MAIS PEUT MIEUX FAIRE ENCORE », Essor, n° 15212, http://www.essor.gov.ml/cgi-bin/view_article.pl?id=6903

Deuxièmement, c'est un modèle à suivre parce que le transfert de pouvoir au niveau local a été bien géré à travers une grande coopération et un grand sens du patriotisme local voire infranational. Cet attachement des ressortissants à leur territoire ancestral existait sous forme d'associations de migrants installés à Bamako ou à l'étranger. Ces associations œuvraient déjà pour le développement local bien avant les réformes de la décentralisation. L'association la plus connue de la région qui existe encore s'appelle le Mouvement de Jeunesse de Touba (MJD). Ce mouvement constitué de rares jeunes diplômés et majoritairement de ressortissants non lettrés du village de Touba ont posé les bases nécessaires à la réussite actuelle du projet de décentralisation dans la commune en question. La décentralisation a été une réussite grâce à l'existence préalable d'institutions bien organisées. Le transfert de pouvoir sans transfert de moyens économiques a été rapidement solutionné par la diaspora et son attachement émotionnel au territoire d'origine. Ces capacités organisationnelles et l'apport de la diaspora ont été évoqués par B. Touré (2004) dans les termes suivants : « Il faut reconnaître que l'apport de ces derniers (ressortissants de la commune à l'étranger) est pour beaucoup dans la grande percée de la commune en matière d'infrastructures. Nos frères qui vivent ailleurs financent les infrastructures. Ceux qui sont restés sur place s'occupent des travaux de main d'œuvre », explique le premier adjoint au maire. Les chiffres exposés dans le bilan de l'équipe sortante sont éloquents. Sur 621 millions d'investissement, l'apport des populations s'élève à 377 millions. Le conseil communal a mobilisé 54 millions, tandis que les partenaires au développement ont apporté 190 millions. Le sous-préfet loue l'organisation et l'attachement des ressortissants de la commune à leur terroir. : «Ils sont organisés dans le Mouvement des Jeunes pour le Développement de Duguwolonwila (MJDD). Cette organisation sert de relais entre les populations et les expatriés. Ici, les progrès sont vraiment indéniables », assure le représentant de l'Etat qui pense que « Duguwolonwila peut encore remporter le prix de la meilleure commune si la gestion de la mairie s'améliore ». Troisièmement, ce cas est un exemple à suivre parce que la décentralisation est en train d'aboutir progressivement à un début de démocratie locale. Le politique n'est plus associé au militaire d'autrefois ou au tyran d'autrefois, peu légitimes aux yeux des locaux. Des débats sont régulièrement organisés dans les radios locales et les élections locales deviennent passionnantes avec de réelles confrontations sur l'efficacité de la gestion ou sur des propositions de projets à long terme. Dans cette perspective, B. Touré (2004) souligne : « les opposants stigmatisent la gestion de l'équipe sortante, attirant l'attention des populations sur la nécessité pour la mairie de générer elle-même des ressources, au lieu de compter indéfiniment sur les ressortissants vivant à Bamako et à l'extérieur ». Aux chefs locaux et politiques d'avant qui n'avaient quasiment pas de compte à rendre à la population locale, se substitue une politique de projets de bonne gestion dans laquelle la demande de l'électeur devient importante,

bien que les maires et les députés originaires de la commune sont toujours plus privilégiés que les partis politiques nationaux.

En réalité, derrière ce modèle de réussite de gestion et au-delà du patriotisme local, il existe un nouveau phénomène à prendre en compte, à savoir la montée de l'échelon local et de la diaspora dans les rapports de force avec l'Etat-nation. La démocratie locale a été aussi une opportunité pour la diaspora de la commune de Duguwolonwila, en particulier pour ses hommes d'affaires de peser sur la scène nationale. Les consignes de vote données aux parents restés dans les territoires d'origine et le pouvoir économique que représentent les diasporas à Bamako et à l'étranger changent radicalement la donne. Le désengagement financier de l'Etat s'accompagne d'une montée en puissance de la diaspora, en raison des moyens mobilisés pour financer les grandes infrastructures. Il s'agit tout simplement d'un phénomène de pression sur les gouvernements centraux en contrepartie du soutien politique de la diaspora et de l'échelon local lors des élections nationales. Outre ce contrat politique, la diaspora a su profiter de la démocratie locale pour régler les problèmes rencontrés par les membres de son réseau à travers les liens avec les hommes politiques. L'Etat central est donc obligé de faire face à la montée en puissance d'un nouvel acteur politique et économique. Après ce cas à l'échelon local dont la diaspora se situe essentiellement à Bamako et dans les capitales africaines, il sera intéressant de voir dans une approche comparative une diaspora se trouvant dans une grande métropole mondiale comme Paris au contact de la démocratie occidentale.

4.2.2. Le cas des Soninkés de la région de Kayes : des diasporas externes aux diasporas internes

Les Soninkés de la région de Kayes, plus spécifiquement du cercle de Yelimané se sont dirigés massivement vers la région parisienne depuis bien avant les indépendances. Descendants des fondateurs de l'empire du Ghana, les Soninkés ont toujours un certain nombre de valeurs en commun comme la solidarité, la primauté de l'intérêt collectif et l'endogamie. A la chute de l'empire du Ghana, ils se sont dispersés le long de la vallée du fleuve Sénégal. Selon leur lieu d'établissement, ils formèrent leurs communautés en fonction de leurs valeurs culturelles anciennes. On les retrouve aujourd'hui au Mali, au Sénégal et en Mauritanie. Ici, nous n'allons étudier que le cas malien où les Soninkés de la région de Kayes et ceux de Koulikoro entretiennent très peu de contacts entre eux. Cette absence de liens a engendré des différences linguistiques et de comportements.

Les Soninkés de la région de Kayes quittent directement leur territoire rural pour rejoindre la France urbaine, sans passer par les zones urbaines intermédiaires (sous forme d'exode rural), via les réseaux migratoires établis par le système colonial[85] et les appels de main d'œuvre[86] pour la reconstruction de l'après-guerre en France. Ce décalage entre le territoire d'accueil fortement urbanisé d'un pays riche et le territoire d'origine rural d'un pays en développement a nécessité la création de diverses associations de prise en charge. Dans la migration par étapes de la commune de « Duguwolonwila », nous avons remarqué très peu de structures formelles associatives, mais pourtant les migrants nouvellement venus sont pris en charge par les familles, les amis d'enfance et les ressortissants du même village d'origine. Ces structures créées dans la région de Kayes témoignent du gap très important entre territoire d'accueil et d'origine. Parmi ces associations en France, les chercheurs comme Daum (1998) les distinguaient sur la base de la nationalité malienne. En réalité, ces associations en France étaient basées sur l'origine ethnique et territoriale (Lima, 2005). Les regroupements comme l'Espoir du Guidimakha, l'Association du développement du cercle de Yelimané en France, l'Association des villageois de Soringhô, l'Association pour le développement de Fanga, l'Association des ressortissants de Sadiola, l'Association des ressortissants de Koussané, etc. sont soit des associations à base territoriale « hometown association », soit à base ethnique.

Ces associations de migrants au départ avaient pour objectif d'aider les nouveaux venus à s'intégrer dans le pays d'accueil. Progressivement, et avec la consolidation et l'extension du réseau, le développement des pays d'origine est devenu un des objectifs les plus importants de ce genre de regroupements. Tout porte à croire que la montée en puissance des migrants en tant que nouveaux acteurs politico-économiques importants est la résultante directe des défaillances de l'Etat et du marché. Ces réseaux permettent de minimiser le risque de mauvaise récolte, de sécheresse, d'inondation à cause de l'absence d'un système de marché efficace permettant de transférer le risque économique sur d'autres agents et à cause de la lenteur de l'intervention étatique voire du manque de moyens de l'Etat central. Or, en cas de problèmes locaux, les migrants ont plus de moyens et une capacité de déploiement plus rapide et plus efficace que l'Etat. Dans beaucoup de ces villages, les associations de migrants y réalisent des investissements colossaux

[85] L'imposition des prélèvements obligatoires par la colonisation française a obligé les familles à envoyer hors du territoire d'origine, pour travailler dans les bassins arachidiers du Sénégal et de la Gambie, dans les chemins de fer et dans la marine marchande.
[86] Durant l'après-guerre, les besoins de reconstruction et de soutenabilité de la croissance économique ont entraîné des migrations volontairement organisées vers la France.

en infrastructures routières (nouvelles routes construites, entretien des routes), hospitalières (centres de santé communautaire, dispensaires, construction d'une maternité, ambulances), culturelles (mosquées, radios rurales) et scolaires (projets d'alphabétisation, construction d'institutions scolaires, de foyers sociaux éducatifs). Certains comme Daum (1998) estiment que ces associations de la région de Kayes au Mali ont financé les deux tiers des infrastructures locales[87]. D'autres comme Gubert (2000) soutiennent que 64% des infrastructures existantes dans les villages étaient attribuées aux migrants. Loin du syndrome « Western Union », les migrants soninkés de la région de Kayes ne se limitent donc pas aux seuls transferts pour la consommation quotidienne mais investissent énormément dans les projets d'approvisionnement en eau potable, les projets de micro barrages, dans les questions relatives à l'alimentation de la nappe phréatique, dans la construction de centres administratifs et d'accueil pour la commune, dans la construction de centres de santé, d'écoles et surtout dans des projets d'électrification et de télécommunications. Les estimations suivantes faites par Muhamed Junior Ouattara (2009, p. 9)[88] nous donnent un ordre de grandeur sur l'ampleur des montants mobilisés pour ces projets : « pour la réalisation d'une adduction en eau potable, il faut compter entre 60 et 400 millions de F CFA. La construction d'une école de 6 classes coûte 16 millions de F CFA, un centre de santé (dispensaire) 15 millions de F CFA. Côté culturel, pour qu'une mosquée soit fonctionnelle, il faut débourser au minimum 40 millions de F CFA, quand le coût d'un complexe sanitaire avoisine 400 millions de F CFA. Enfin un château d'eau, une électrification rurale, un collège amène les migrants à décaisser plus de 500 millions de F CFA ». Il serait donc une erreur de considérer systématiquement que le transfert collectif de fonds des migrants ne profite pas au développement local. Il faut noter que ces investissements s'appuient sur une grande capacité organisationnelle de regroupements en associations et de coopération entre les différentes associations. Ouattara (2005, p. 8) nous le fait remarquer dans ces termes : « en France, par exemple, en fonction de leur village d'origine, ils (les migrants) se sont regroupés au sein d'associations, qu'ils appellent Association Villageoise de Développement (AVD). Chaque AVD a sa structure jumelle au Mali. Ainsi, la cellule française travaille dans tous les domaines en étroite collaboration avec celle qui est au pays. Pour le transfert d'argent, il est régulièrement fait appel à une structure de micro-crédit dont les actionnaires sont des membres de deux associations (française et malienne). C'est à la structure de Bamako que revient la tâche d'exécuter les modalités pratiques de l'utilisation de ces sommes ».

[87] Daum Christophe (1995), « Les migrants, partenaires de la coopération internationale. Le cas des Maliens de France », Document technique, OCDE, n° 107

[88] Muhamed Junior Ouattara (2009), « MALI : les Maliens de France pèsent 240 millions de F CFA », in African Business, nouveau, n° 2, janvier-février.

Comme dans la commune de « Duguwolonwila », les migrants ont pris le relais pour assurer le bon fonctionnement des institutions au niveau local avec les réformes de décentralisation intervenues au Mali au milieu des années 90. Les associations de migrants provenant des villages « soninkés » de la région de Kayes s'inscrivent aussi dans cette logique de patriotisme local et de contrat « tacite » passé entre ceux restés et ceux partis. La décentralisation, une fois de plus, n'a fait que donner plus de visibilité à ces organisations agissant pour le développement local. Désormais, les affaires concernant le village sont discutées à Paris et en étroite collaboration avec les parents et les élus locaux. La décentralisation a donc permis non seulement un plus grand dialogue entre le village et la diaspora en ce qui concerne les sujets prioritaires mais surtout en ce qui concerne la gestion efficiente et efficace de l'argent des migrants.

Les migrants de la région de Kayes sont aujourd'hui des acteurs du développement local, avec un poids économique et politique important. Le gouvernement malien leur consacre maintenant une place prépondérante, du fait qu'ils peuvent peser sur le destin national, comme l'attestent le titre de l'article de Ouattara (2005) : « les Maliens de France pèsent 240 milliards de F CFA » et la pensée du Président du Conseil Malien de France Gaharo Doucouré dans cet article : « on sait que nous avons une influence dans nos villages respectifs, on sait que nous pouvons donner des consignes de vote ». Dans ce contexte, les hommes politiques sont donc obligés de passer par Paris, à chaque élection présidentielle, municipale et législative, pour solliciter non seulement les consignes de vote mais aussi le soutien financier et le bulletin de vote de ces migrants. La grande différence entre ces migrants au contact d'une grande démocratie occidentale avec les migrants originaires de la commune de « Duguwolonwila » réside surtout dans la volonté de responsabiliser les hommes politiques. Ces derniers ont parfaitement conscience de leur capacité de sanction du fait de leur poids économique écrasant susceptible d'influencer aussi bien les jeunes que les personnes âgées restées au village, raison pour laquelle ils prennent particulièrement en compte leurs préoccupations. Un aspect de cette montée en puissance de ces migrants en tant que nouveaux acteurs ayant plus de force se voit aujourd'hui dans la difficulté qu'ont certains pays du nord à faire signer aux gouvernements des accords sur la réadmission des clandestins. Cette montée en puissance témoigne de plus en plus des capacités à transformer le pays d'origine, à influencer les décisions entre le pays d'origine et les autres, et aussi à exercer une plus grande influence dans le pays d'accueil, à travers les élections du fait de la double nationalité. Enfin, ils apparaissent aussi comme des acteurs de solidarité car beaucoup d'associations se rapprochent maintenant des ONG et d'autres partenaires du développement.

Les Soninkés résidant en France, originaires de la région de Kayes, ont toujours été analysés comme des migrants et non comme une diaspora. Or, on voit qu'ils entretiennent de nombreux liens avec leurs territoires d'origine. Ils maintiennent des liens émotionnels, financiers, économiques et politiques avec leur territoire d'origine, jusqu'à mettre en place de solides réseaux primaires qui les lient. Les individus et les structures relient le territoire d'origine et le territoire d'accueil, à travers les contacts physiques et virtuels.

Au-delà de ces réseaux primaires liant les migrants à leur territoire d'origine, les Soninkés de Paris originaires de la région de Kayes ont établi depuis les années 70 de solides réseaux secondaires simples. Le migrant, à son arrivée, est tout de suite communautarisé par les associations d'accueil pour lui faciliter la recherche d'un logement et du travail. Ce service rendu par les ainés l'oblige à maintenir une certaine fidélité vis-à-vis de la communauté. L'animation de cette communauté est prise en charge par les associations formelles. Les associations soninkées se chargent à la fois de l'accueil des nouveaux venus, du développement du territoire d'origine, mais aussi de l'organisation des événements de la vie intracommunautaire. Elles organisent des activités pour célébrer toutes les fêtes en rapport avec la culture d'origine. Les événements socioculturels du territoire d'origine sont reproduits dans les territoires d'accueil. Cette manière informelle (famille, amis, connaissances) et formelle (associations) de prolonger la culture du territoire d'origine dans le territoire d'accueil a créé des liens secondaires simples forts dans le territoire d'accueil. Par exemple, les femmes soninkées en France recourent encore aux méthodes de financement comme la tontine utilisée sur leur territoire d'origine. Elles sont à 90% impliquées dans les « tons » (traduction en français : groupe de cotisation). Ces « tons » consistent à cotiser mensuellement une somme qui sera versée à un seul individu, jusqu'à faire le tour complet de l'ensemble des membres participants. Ces « tons » sont aussi une activité culturelle permettant de renforcer les liens entre les femmes et les enfants. En effet, une partie de la cotisation est prélevée pour financer les dépenses liées aux rencontres et aux fêtes organisées entre elles, où les enfants aussi participent afin de faire connaissance et de tisser des liens au regard de leurs mères. Un autre exemple masculin de cette continuité des traditions culturelles sur le territoire d'accueil est « l'arbre à palabre » où on discute entre « sages » afin de résoudre les problèmes de la société. Chez les Soninkés de la région parisienne, « l'arbre à palabre » est transformé en « grins » (groupe de discussions entre vieux). Retraités la plupart du temps, ces sages se donnent comme mission la sauvegarde de la morale et de la culture du territoire d'origine. Ils incitent à une forte communautarisation, à l'endogamie et au refus de l'assimilation des valeurs du territoire d'accueil.

Un troisième exemple sur les jeunes porte sur les « grins » entre les gens de la même génération. Les gens d'une même génération organisent des rencontres tournantes qui ont lieu régulièrement au domicile des membres afin de maintenir les liens entre eux et entre leurs descendances.

Pour qu'il y ait diaspora, il faut à la fois des réseaux primaires et secondaires. Les réseaux primaires joignent les migrants et leur territoire d'origine. Les réseaux secondaires simples lient les migrants résidents entre eux sur le même territoire d'accueil. Les réseaux secondaires multiples mettent en réseau les territoires d'accueil entre eux. En définitive, les Soninkés résidant dans la région parisienne constituent une diaspora mature et forte, dans la mesure où on note la double présence des réseaux primaires et secondaires. Cependant, les réseaux secondaires sont des réseaux secondaires simples. La diaspora soninkée de la région de Kayes est une diaspora unipolaire, en ce sens qu'elle joint deux territoires : le territoire d'origine et le territoire d'accueil. Dans notre enquête, nous n'avons pas trouvé de diaspora dans d'autres pays issue de la diaspora soninkée de la région parisienne qui permettrait de parler de réseaux secondaires multiples. Or, la spécificité de la diaspora de la commune de « Duguwolonwila » réside dans les réseaux secondaires multiples. En entretenant plusieurs liens secondaires multiples, la diaspora est devenue multipolaire, à travers une organisation continentale et transcontinentale, plus apte à intégrer son territoire d'origine dans les différents processus de la mondialisation.

Du territoire rural de la région de Kayes à la zone urbaine de la région parisienne, une diaspora externe a été donc été créée depuis les années 70. Les retours des membres de ces diasporas externes vers les territoires d'origine ont conduit à la création d'une diaspora domestique (cf. graphique n° 17 et 18). Les Soninkés, après avoir passé plusieurs décennies sur un territoire urbain développé, construisent des maisons à Bamako pour s'y installer tout en maintenant des liens avec le village d'origine. Ces investissements immobiliers et productifs à Bamako ont conduit certains migrants à s'y installer. On quitte la région parisienne pour aller à Bamako, puis de Bamako, on fait des allers et retours dans le village d'origine. Ces allers et retours ont à leur tour encouragé les ruraux à rejoindre la communauté installée à Bamako. La diaspora domestique créée ainsi à Bamako est un espace de transit pour rejoindre la diaspora externe pour les uns, et un espace de réinstallation pour les membres de la diaspora revenus au pays de manière temporaire ou définitive.

Après cette phase de création « ex post » de la diaspora domestique, un véritable réseau s'est mis en place entre les différentes diasporas. A l'intérieur de ce réseau les hommes circulent librement d'un réseau local à un autre réseau local. Les flux ne suivent plus les directions de départ. Ainsi,

les membres nés en diaspora peuvent quitter les diasporas externes pour directement aller dans le village d'origine, rejoindre quelques années plus tard les diasporas domestiques et à partir de là-bas rejoindre de nouveau les diasporas externes. Les membres « suiveurs » bénéficient des avantages de la mise en réseau des territoires effectuée par les pionniers.

Graphique n° 17 : La création « ex post » de la diaspora domestique

Source : fait par l'auteur

Graphique n° 18 : La mise en réseau des diasporas externes et domestiques

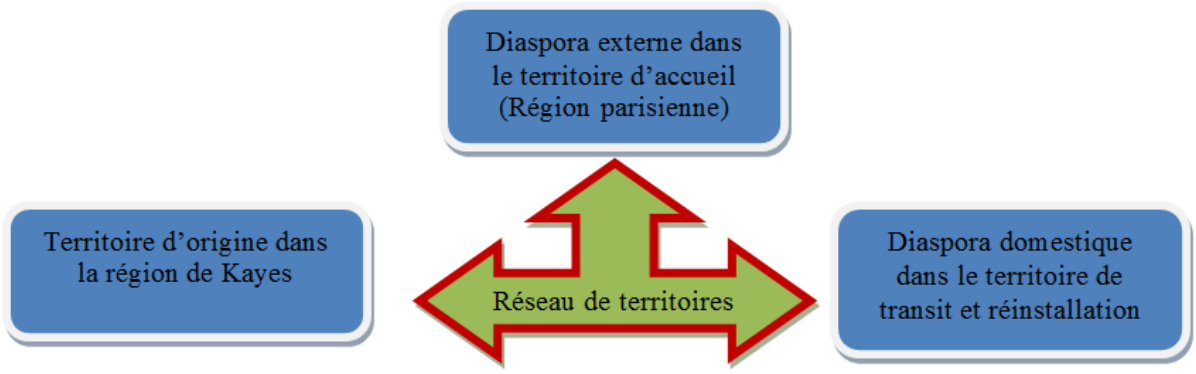

Source : fait par l'auteur

4.2.3. Le cas des gens originaires de la ville de Ségou : de la diaspora domestique dormante (latente) à la diaspora classique (nationale) émergente

La région de Ségou constitue la quatrième région administrative du Mali. Contrairement aux deux régions précédentes marquées par une certaine uniformité ethnique, la ville de Ségou connait une certaine urbanisation. Pour Bocquier et Diarra (1999, p.66), après Bamako, Ségou est la région la plus attractive au niveau interne et son influence va au-delà des pays limitrophes. Bamako étant le principal carrefour de la migration interne, Ségou est considéré comme le carrefour secondaire avec 42,4% d'accroissement du taux de migration interne. Cet exode rural vers la ville de Ségou fait d'elle un centre urbain avec un brassage ethnique dense. Mais, il existe aussi un fort exode rural des gens originaires de Ségou vers Bamako et une migration internationale vers l'étranger. Nous avons mené une enquête auprès des gens originaires de la ville de Ségou (à Bamako et à l'étranger), pour comprendre les spécificités de leur dispersion en comparaison des autres territoires étudiés.

La ville de Ségou n'est pas loin de Bamako, environ 240 km, c'est-à-dire 2 h en voiture. Cette proximité a créé une mobilité permanente entre les « Ségouviens » (les gens originaires de Ségou) et Bamako. Ceux-ci, pour différentes raisons comme le travail, les études, les affaires, sont amenés à partir régulièrement à Bamako. Dès qu'ils terminent leurs activités à Bamako, ils rentrent immédiatement à Ségou, pour passer le weekend ou les vacances. Ceux qui ne peuvent pas rentrer se sont installés à Bamako. Les « Ségouviens » évoquent leur ville comme une ville qui n'a rien à envier à la capitale jusqu'à installer un sentiment de haine vis-à-vis des gens originaires de Bamako. On note aussi chez les « Ségouviens » installés à Bamako un refus de s'intégrer aux valeurs urbaines bamakoises. Nous avons fait le même constat chez les « Ségouviens » de l'étranger. Avant d'évoquer le Mali, ils évoquent leur région ou ville d'origine.

Les dispersions « ségouviennes » ont conduit à une constitution communautaire à Bamako. A Bamako, nous avons recensé un regroupement informel à l'hôtel Salam, où les « Ségouviens » se réunissent une fois par mois. Les liens secondaires ne sont pas très denses. Par contre, les liens primaires individuels sont très forts, du fait de la proximité physique et virtuelle. La combinaison de ces liens primaires forts et des liens secondaires faibles nous amène à parler de « diaspora domestique dormante ou latente ». Pour que cette diaspora domestique latente se révèle, il faut des liens primaires collectifs et des liens secondaires denses. L'attachement à Ségou reste individuel, il n'y a pas de mouvement collectif vis-à-vis du développement et de la sauvegarde de l'identité

de Ségou. Cette même force collective communautaire est absente chez les ressortissants de Ségou dans les territoires de résidence.

A l'étranger, les ressortissants de la ville de Ségou présentent les mêmes caractéristiques. On a noté un lien primaire individuel fort mais des liens secondaires et primaires collectifs faibles. Minoritaire dans l'ensemble des Maliens de l'extérieur, ils sont parmi les plus diplômés et constituent de ce fait une fraction importante de la base de données établie par le « TOKTEN-Mali», environ 30% d'après nos enquêtes. Dans les entretiens avec les consultants TOKTEN, ceux originaires de la ville de Ségou évoquaient d'emblée leur origine ségouvienne avant l'origine nationale. A l'instar de Cheick Modibo Diarra, scientifique à la NASA, les Ségouviens sont vus par les autres comme des Maliens, même s'ils se voient eux-mêmes avant tout comme originaires de la ville de Ségou. Ces caractéristiques font état d'une immersion des Ségouviens dans la diaspora nationale émergente malienne. Ils sont insuffisamment organisés sur le plan collectif pour parler de diaspora externe. Il n'y a pas de diaspora externe originaire de Ségou, mais des simples mouvements migratoires qui alimentent la diaspora nationale émergente.

Graphique n° 19 : La mise en réseau de la diaspora Ségouvienne

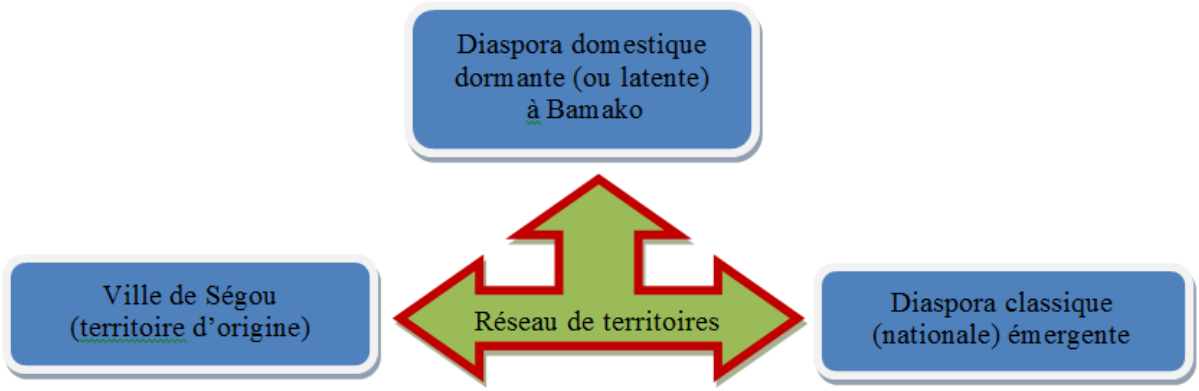

Source : fait par l'auteur

La diaspora domestique dormante issue de Ségou est sur le plan individuel en liens forts avec la ville d'origine et en liens faibles avec la diaspora nationale émergente. Le réseau des liens crée des liens individuels forts et des liens collectifs faibles pour les ressortissants de Ségou entre la diaspora nationale émergente et la ville d'origine (cf. graphique n° 19). Ainsi, on voit à travers ce cas, que toute dispersion ne se transforme pas en diaspora domestique, en diaspora externe

territoire, en diaspora nationale. La force des liens et donc le type de diasporas varient d'une région à une autre.

L'ensemble des interrelations présentées entre les diasporas domestiques et les diasporas classiques montrent que les diasporas mettent durablement en réseau les différents territoires de départ et d'arrivée. Qu'elle soit domestique, nationale ou continentale, la diaspora peut être analysée par les mêmes outils théoriques et conceptuels. Dans cette approche, les décideurs publics doivent mettre l'accent à la fois sur les diasporas classiques comme sur les diasporas domestiques. Pour cela, il convient d'établir une typologie des ressources liées à chaque type de diaspora.

CONCLUSION SECTION 2

Dans cette section, l'application de la définition et des critères au niveau domestique et territorial, montre l'existence des diasporas territoriale et domestique. La notion de diaspora territoriale est un concept qui prend en compte l'origine et les destinations territoriales des migrations. Ceci conforte notre conception théorique des réseaux de territoires et donc des possibilités de rattrapage économique.

Les réseaux de territoires ne sont pas établis que par les diasporas classiques, ils le sont aussi par les diasporas domestiques. Ces analyses, en termes de réseaux de territoires, conduisent non seulement au rattrapage économique entre les pays mais aussi entre les territoires d'origine et d'accueil. Il faut noter tout de même qu'il existe une certaine articulation entre la diaspora domestique, la diaspora continentale et la diaspora externe. Nos cas empiriques distinguent la méthode « ex ante » (constitution de la diaspora domestique avant la diaspora externe) de la méthode « ex post » (constitution de la diaspora domestique par la diaspora externe).

CONCLUSION CHAPITRE 5

L'application des critères scientifiques et opérationnels de la diaspora sur les dispersions maliennes a conduit à la nécessité de relativiser le terme de diaspora malienne. Au lieu d'une diaspora malienne, il existe plutôt des diasporas maliennes qui sont des diasporas territoriales, avec des localisations bien précises, en termes de région d'origine et d'accueil. Parmi ces diasporas maliennes, il en existe même qui sont à l'intérieur des frontières nationales. Ces résultats contredisent l'hypothèse fondamentale de toutes les définitions classiques de la diaspora, à savoir le franchissement des frontières nationales. Phénomène très peu étudié, nous avons trouvé que toute diaspora a une dimension territoriale. L'analyse de la diaspora exclusivement à l'échelon national nous empêche d'appréhender une dimension importante des diasporas.

En abandonnant l'hypothèse de franchissement des frontières, nous avons mis en exergue les différentes formes de diasporas territoriales et leur fonctionnement. En réalité, les diasporas externes s'appuient sur des diasporas territoriales qui peuvent être domestiques, continentales voire transcontinentales. Elles mettent en réseau les territoires d'arrivée et d'accueil.

Les diasporas internes et externes ne cohabitent pas dans des univers parallèles. Elles s'entremêlent parfois et ont de fortes complémentarités entre elles. La plupart des diasporas externes s'appuie sur des diasporas internes pour envoyer des ressources. Les diasporas internes s'appuient aussi sur des diasporas externes pour organiser leur vie économique. Le processus de création d'une diaspora externe ou interne est basé sur les besoins d'une diaspora principale. Le cas des Soninkés de la région de Kayes vivant en grande majorité dans la région parisienne nous montre que c'est la diaspora externe quittant les villages soninkés pour rejoindre la région parisienne qui est à l'origine de la création de la diaspora domestique joignant les villages au territoire urbain bamakois. Ce processus de création que nous avons appelé « ex post » s'appuie sur des mouvements de retour de la diaspora externe mais aussi sur une meilleure organisation de son activité socioéconomique vis-à-vis du territoire d'origine. Son organisation socio-territoriale reste très concentrique.

A contrario, la diaspora soninkée de la commune de « Duguwolonwila » a été d'abord une diaspora interne, ensuite externe. Ce processus de création « ex ante » se justifie par les ambitions commerciales du réseau qui l'a conduit à être continental voire transcontinental. Cette diaspora est

très dispersée, ce sont le réseau et l'accès aux ressources économiques de différents endroits qui la maintient.

D'autres diasporas domestiques restent dormantes (par exemple, la diaspora ségouvienne). En effet, malgré l'existence des liens primaires, les liens secondaires restent faibles et sont très peu activés. A l'instar de ce cas, on voit que tout territoire peut avoir des diasporas potentielles, ne serait-ce que sous forme d'exode rural. Mais, tout exode rural ne se transforme pas en diaspora domestique.

Les intellectuels maliens dispersés dans les quatre coins du monde sont un cas très intéressant au regard des autres cas. Leur mode d'intégration est mixte : il est à la fois basé sur l'accès aux ressources mais aussi sur une forte acculturation. Il se caractérise par le critère national et très peu par le critère local. Il s'agit exclusivement d'une diaspora nationale externe. Les intellectuels sont très impliqués dans les tentatives de transfert de compétences et modernisation institutionnelle de leur pays d'origine.

L'analyse territoriale de la migration interpelle à la fois les théories de la science régionale mais aussi les théories des migrations. Toutes les formes précédentes de diasporas ont été mises en lumière, à partir de l'introduction d'une analyse spatiale ou territoriale dans le débat sur les théories des migrations internationales. Les théories des migrations doivent donner un rôle plus important aux réseaux de territoires et ces réseaux de territoires doivent être mieux questionnés par les théories du territoire.

Premièrement, si on considère le territoire comme un espace physique, les migrants mettent en réseau les deux espaces physiques, ce que démontrent les implications de la théorie systémique. Les migrations sont le départ d'une région vers une autre région. Deuxièmement, les migrants établissent un réseau entre deux espaces socioculturels différents. Les migrants, à travers la théorie du maintien des liens, sont des agents de l'entre-deux, ils projettent leur territoire d'origine sur le territoire d'accueil. Dans une approche dynamique, ils peuvent même récréer un autre territoire sur le territoire d'accueil, à l'image de l'origine mais en conformité avec l'accueil. On trouve ces exemples dans les villes américaines, avec « Chinatown », avec « Irangeles » et les zones d'habitation des Indiens ayant réussi aux Etats-Unis. Enfin, troisièmement, si l'on considère le territoire comme un système socio-productif ; alors les migrations sont une manière de mettre en réseau le territoire d'origine avec les systèmes productifs localisés (SPL), les clusters, les districts

industriels ou vice versa, c'est-à-dire de mettre en réseau ces derniers avec d’autres territoires. Cette mise en réseau de différents systèmes productifs peut être source d’avantages concurrentiels pour les entreprises et d’avantages comparatifs spécifiques pour les territoires.

CHAPITRE 6 : UNE NOUVELLE APPROCHE DES POLITIQUES DE MIGRATION

Dans ce chapitre, nous verrons les déclinaisons politiques de résultats obtenus précédemment, en termes de mobilisation de ressources et en termes de stratégies de captation de ces ressources. Dans une première section, il convient d'établir une typologie des ressources liées aux diasporas. Ces ressources peuvent être considérées comme des ressources territoriales ou des ressources classiques, elles peuvent être aussi activées par le lieu d'origine comme le lieu d'accueil. Cette approche migratoire montre que la migration est un jeu à somme positive dans lequel les territoires d'origine comme les territoires d'accueil sont des gagnants (jeu gagnant-gagnant). Dans une deuxième section, nous débattrons de la question des différentes stratégies à déployer pour maximiser les effets de la captation des ressources.

Section 1 : Une politique orientée vers les ressources diasporiques

Nous avons montré que la diaspora met non seulement des territoires en réseau mais aussi des ressources en réseau. Cette mise en réseau fait que les agents capteurs des territoires d'origine que sont les firmes et les hommes, peuvent employer des ressources et des actifs issus de cette captation. A ce stade de notre analyse, nous ignorons encore les types de ressources dont il est question, même si on en a déjà parlé de quelques-unes. Pour encore mieux comprendre les potentialités de développement des territoires producteurs de diasporas, il convient d'établir les types de ressources liées aux diasporas et les différents modes de transferts de leur captation. Notre typologie des ressources s'inspire du travail de Buga (2011), effectué au niveau national et non territorial.

La diaspora constituée par définition de liens primaires et secondaires, est elle-même une ressource, à plusieurs niveaux. La dispersion, avec maintien des liens, vis-à-vis du pays d'origine et vis-à-vis de la communauté dispersée sur un seul lieu ou plusieurs lieux, est une ressource collective et individuelle. La diaspora, de par sa nature communautaire, est une ressource, qui génère elle aussi d'autres types de ressources pour ses membres, pour le territoire, comme pour le territoire d'accueil. Buga (2011), en s'intéressant à la motivation de la production de ces ressources introduit les distinctions entre intentionnelle et non intentionnelle. Contrairement à cette approche qui ne considère pas la diaspora comme une ressource mais comme un producteur de ressources,

notre thèse défend l'idée que la diaspora est en elle-même une ressource qui produit également des ressources. Il faut reconnaitre tout de même qu'elle produit de manière intentionnelle certaines ressources et que d'autres sont produites de manière non intentionnelle.

Au niveau communautaire, la ressource permet de perpétuer la communauté, elle-même, de par : ses mythes, sa mentalité, son organisation et sa hiérarchie. On définit la communauté comme un réseau concentrique regroupé autour d'un point d'ancrage. Ce point d'ancrage n'est pas forcement géographique, il peut être culturel, social, ethnique, professionnel, artistique, etc. Ce réseau est composé de membres actifs et passifs. Les membres animent les activités de perpétuation de la communauté. Parmi ces membres, il y a comme point d'ancrage un noyau dur qui initie les principales activités. Ensuite il y a les membres qui participent de manière active à ces activités initiées par le noyau dur. Les membres passifs ou latents suivent de manière irrégulière les manifestations intracommunautaires, tout en affirmant leur volonté d'identification à cette même communauté d'origine.

Au niveau territorial, ces communautés s'appuyant sur des territoires d'origine et d'accueil, exercent des externalités spatiales. Elles produisent des ressources pour ces territoires de manière intentionnelle et non intentionnelle. Le territoire d'origine, à travers l'identification des migrants dispersés, reçoit des actifs provenant de l'exploitation des ressources spécifiques d'autres territoires. C'est la diaspora qui exerce des externalités sur son territoire d'origine et d'accueil, liées à sa multi-présence. Les territoires d'origine bénéficient des effets économiques, financiers et symboliques provenant de ses membres dispersés.

Au niveau individuel, les liens diasporiques, les liens communautaires, les liens territoriaux, bref le patrimoine collectif de la diaspora peut être valorisé. L'individu, à partir de ce patrimoine qui devient une ressource pour lui, génère des actifs tangibles et intangibles. Une grande partie de ces actifs est envoyée vers le territoire d'origine, une autre partie investie sur le territoire d'accueil et le reste accumulé. Le patrimoine collectif culturel, historique et identitaire est à la fois une ressource individuelle et territoriale.

Les migrants, étant des agents intermédiaires entre les territoires d'accueil et d'origine, entre les communautés ethniques et les communautés d'accueil, le patrimoine diasporique est aussi un patrimoine de l'entre-deux. Il est construit sur la base de relations humaines qui ont tissé des liens de réseaux entre les deux territoires. Le patrimoine est ainsi donc par essence une ressource

activable pour les territoires d'origine mais aussi pour les territoires d'accueil. Les individus comme les entreprises communautaires et non communautaires des territoires d'accueil peuvent aussi s'appuyer sur ce patrimoine pour produire des actifs. Dans les études de Saxenian sur les Chinois et les Indiens de la Silicon Valley, les activités d'externalisation des services informatiques et de l'assemblage des ordinateurs vers ces pays ont été effectuées en s'appuyant sur les personnes originaires de ces pays et travaillant dans la Silicon Valley.

Nous savons que la diaspora est une ressource qui génère elle-même d'autres types de ressources. Il convient d'établir une typologie des ressources liées à la ressource-diaspora qui est, elle aussi, une ressource de l'entre-deux activable par le territoire d'origine comme par le territoire d'accueil. Sans être exhaustif, nous essayerons de recenser les grands types de ressources liées à la diaspora.

Lorsqu'on parle de l'impact des diasporas et des migrants, la majorité des observateurs contemporains voit quasi systématiquement les transferts financiers vers les pays d'origine et l'échec des politiques assimilationnistes pour les vagues récentes d'immigration. Dans cette thèse, nous pensons que la diaspora regorge de nombreuses potentialités à la fois pour le territoire d'accueil comme celui d'origine, pour les membres communautaires comme pour ceux non communautaires.

En introduisant la grille de l'intentionnalité, la diaspora peut être considérée comme une ressource non intentionnelle ou intentionnelle. Si les déplacements et la constitution de la migration en diaspora ont été construits de manière intentionnelle, alors on dira que la ressource-diaspora est une ressource intentionnelle. Cette grille apporte une valeur ajoutée aux décideurs publics, dans la mesure où ils peuvent transformer de manière intentionnelle une dispersion initiale non intentionnelle. Pendant longtemps, les migrants maliens étaient considérés comme des « traitres » à la nation. Aujourd'hui, la migration et la diasporisation sont encouragées à la fois socialement et politiquement pour leurs effets de retour. Dans les diasporas contemporaines, on est en train de passer de la ressource non intentionnelle à la ressource intentionnelle. Ceci étant, les diasporas restent essentiellement des ressources non intentionnelles, dans la mesure où les conséquences de la dispersion n'ont pas été forcement anticipées. Les dispersions non intentionnelles ont conduit à la création des diasporas non intentionnelles. De la construction de ces diasporas non intentionnelles, on peut avoir des ressources intentionnelles et non intentionnelles.

Les membres pouvant accéder au patrimoine diasporique peuvent ainsi engendrer des ressources de manière intentionnelle vers le territoire d'origine comme d'accueil. Il peut s'agir de transferts de fonds des migrants, de transferts de technologie, et de créations des entreprises ethniques ou transnationales, etc. Ils peuvent aussi l'engendrer de manière non intentionnelle, en termes d'image, de réputation ou de normes. Sans être exhaustif, nous retiendrons comme Buga (2011), six types de ressources liées à la ressource-diaspora : les ressources financières, les ressources cognitives, les ressources relationnelles, les ressources organisationnelles, les ressources institutionnelles et les ressources symboliques.

1. Les ressources financières

« Depuis les années 80, le montant annuel des remises de la communauté juive des Etats-Unis vers Israël est de 300 millions de dollars, les remises annuelles des autres communautés sont de 200 millions de dollars, et les investissements s'élèvent à 600 millions de dollars pour cette période » (Dorai, Hily et Loyer, 1998, p. 30).

Pour les territoires d'origine, la manifestation la plus évidente de l'attachement des migrants à leur territoire d'origine réside dans les transferts de fonds des migrants. Ces fonds peuvent être individuels pour la satisfaction des dépenses de consommation courante et d'investissement. Ils peuvent aussi être collectifs pour la construction des infrastructures publiques au niveau local. Ces ressources financières sont le fruit du travail de la diaspora. Ce travail intentionnel pour la nécessité de la survie humaine rend possible une certaine accumulation de capital. Au début de la phase migratoire, il est difficile d'accumuler, car le migrant n'est pas encore bien établi et cherche plutôt à s'aider lui-même. Après quelques années, le contrat migratoire le liant à son territoire d'origine l'oblige à envoyer de manière régulière de l'argent pour la famille et les proches. Il doit aussi participer à hauteur de ses revenus au financement de projets collectifs. Cette étape voit également des transferts pour des raisons d'investissement dans l'immobilier et dans les commerces. Après ces étapes, les migrants s'autonomisent petit à petit en regroupant leur famille sur le territoire d'accueil et en développant des liens transnationaux le liant à plusieurs territoires. Ils commencent ainsi leur processus d'accumulation primitive du capital et laissent entrevoir des possibilités d'ascension sociale pour les générations à venir. Les migrants, à travers les transferts financiers, et l'accumulation du capital sur le territoire d'accueil, exercent des effets intentionnels et non intentionnels sur leur territoire d'origine et d'accueil qui peuvent aussi être compris comme des externalités de la diaspora liées à sa capacité financière. Ces effets « visés » et « non visés »

s'exercent sur ceux qui sont restés sur le territoire d'origine, comme ceux résidant sur le territoire d'accueil (voir tableaux n° 59 et 60).

Tableau n° 59 : Les effets des ressources financières vers le territoire d'origine

	Effets intentionnels	Effets non-intentionnels
Ressources financières	- La réduction de la pauvreté - La diversification des risques et des revenus - La hausse des IDE - La hausse des investissements en capital humain - Le financement des projets de construction des infrastructures collectives - Les programmes de canalisation des transferts vers le secteur productif	- Dépendance économique vis-à-vis des transferts - Développement du secteur touristique - Effet multiplicateur important sur le secteur de l'immobilier et autres - Développement des modes de financement alternatifs comme les « bons de la diaspora »

Source : inspiré de Buga (2011)

Les effets des ressources financières sont multiples et variés. La réduction de la pauvreté sur le territoire d'origine constitue une des raisons du départ. On part pour mieux aider ceux qui restent. La diversification des revenus familiaux et des risques fait aussi partie intégrante des raisons du départ. En cas de crise, de catastrophe, le territoire d'origine fait appel aux ressources financières de la diaspora. L'accroissement des dépenses d'éducation est une pression exercée par les membres restés pour l'accumulation du capital humain. L'accroissement des dépenses de construction des infrastructures publiques est une manière d'affirmation collective d'attachement et d'appartenance communautaire. Si une grande partie de cet argent se destine à des dépenses de consommation courante, une partie des ressources sert aussi à la création d'entreprises.

Tous ces effets, précédemment cités, constituent les « effets visés », « effets intentionnels » ou les externalités de la ressource financière diasporique à l'égard de son territoire d'origine. La croissance des montants et leurs impacts sur certains territoires ont conduits certains à poser les ressources financières de la diaspora comme un nouveau paradigme de développement économique. Cette thèse doit être révisée car les transferts de fonds de migrants peuvent développer des dépendances et entraîner une « économie de la rente », une « trappe à la pauvreté » ou même un « syndrome hollandais ». Sans nier les effets multiplicateurs des transferts de fonds de migrants ou les potentialités financières des bons de la diaspora pour les modes de financement alternatifs, les ressources financières ne sont pas un paradigme de développement économique. Elles ne suffisent pas pour développer un territoire d'origine.

Les ressources financières doivent être accompagnées de réformes structurelles du territoire d'origine pour qu'une « trappe à l'inactivité » ne se développe pas. Par exemple, Ellerman (2006), tout en reconnaissant le rôle certain que jouent les transferts financiers dans la réduction de la pauvreté, soutient que les transferts ne sont pas un paradigme de développement économique. Par contre, on peut soutenir que la ressource-diaspora-réseau est un nouveau paradigme de développement économique si on prend en compte l'ensemble des potentialités de la diaspora. Trop souvent, on se concentre sur les ressources financières de la diaspora, au détriment de ses ressources non financières. La prise en compte des autres ressources-réseau débouchera très certainement sur des politiques publiques différentes.

Dans cette nouvelle perspective, la diaspora est aussi une ressource financière et non financière sur le territoire d'accueil. L'analyser d'un seul côté, empêche de comprendre toutes les ressources qui y sont liées et toutes les ressources exploitables de manière intentionnelle. Au bout de quelques décennies, les diasporas se développent aussi sur les territoires d'accueil. La question du retour physique définitif est remplacée par les retours temporaires ou le maintien des liens à distance. L'accumulation financière sur le territoire d'accueil est aussi une réalité, tout comme l'implication sur le territoire d'origine. La diaspora exerce aussi des effets « intentionnels et non intentionnels » sur le territoire d'accueil.

Tableau n° 60 : Les effets des ressources financières sur le territoire d'accueil

	Effets intentionnels	**Effets non-intentionnels**
Ressources financières	- Hausse de l'épargne - Hausse des investissements immobiliers - Création d'entreprises locales - Incitation pour les IDE provenant du territoire d'origine - Création de commerces ethniques	- Développement financier et économique local - Réduction des coûts de transaction sur les investissements locaux - Réduction des risques liés aux investissements locaux

Source : fait par l'auteur

L'accumulation primitive du capital des membres de la diaspora aura pour conséquence de déclencher de manière non intentionnelle le développement économique et financier du territoire d'accueil local. Celui-ci se fait via la hausse de l'épargne, la hausse des investissements immobiliers, la hausse des investissements en création d'entreprises, l'arrivée des capitaux provenant du territoire d'origine et la création de commerces ethniques. Cette nouvelle approche voit ainsi la diaspora comme un agent investisseur et développeur de l'économie locale du territoire d'accueil. Elle va réduire de manière non intentionnelle les coûts de transaction financière et les risques liés aux différents investissements du fait de la confiance des investisseurs du territoire d'origine qui se basent eux aussi sur les investissements de la diaspora sur son territoire d'accueil.

Si les ressources financières impactent à court terme les économies d'origine, à long terme les économies d'accueil bénéficient de l'accumulation des capitaux diasporiques. Les effets financiers de la diaspora sur le territoire d'origine ont été très étudiés par la littérature, au détriment de ses effets financiers sur le territoire d'accueil et des effets non financiers sur le territoire d'origine, comme sur le territoire d'accueil. Dans cette analyse, d'autres auteurs comme Orozco (2006), Lowell et Gerova (2004) notent l'existence de modes de transferts financiers et non financiers. Ils avancent 5 types de transferts : « money Transfer, Telecommunication, Transportation, Tourism, nostalgic Trade » (transferts financiers, transferts d'infrastructure de télécommunications, transferts de d'infrastructure de transport, transferts de ressources touristiques et transferts de ressources commerciales).

Outre les transferts financiers, les diasporas exercent des impacts sur les secteurs des télécommunications, des transports, du tourisme et du commerce des pays d'origine. Les ressources sont aussi économiques, car les diasporas accroissent les flux commerciaux, ne serait-ce que par le biais du commerce nostalgique. Les transports et les télécommunications se développant, offrent des perspectives élevées en développement économique pour les territoires d'origine. Les diasporas, pour rester connecter activement à leur territoire d'origine, investissent de manière intentionnelle dans les moyens de communication et de transport, ce qui développe de manière non intentionnelle le secteur de la communication et des transports. De la même manière, en voyageant de manière individuelle pour des séjours de courte durée, ces mouvements intentionnels conduisent de manière non intentionnelle au développement du secteur touristique de l'économie d'origine.

Les transferts financiers et économiques, étudiés de manière majoritaire dans la littérature, ne doivent pas faire oublier d'autres types de transferts évoqués de manière embryonnaire. Par exemple, concernant la diffusion des pratiques sociales, des idées et des valeurs vers les pays d'origine, Levitt (1998) parle de transferts sociaux. Ces normes sociales sont issues de la captation culturelle sur le territoire d'accueil, liée à proximité géographique qui, créant une proximité culturelle s'accompagne aussi de transferts vers le territoire d'origine mais aussi de transferts sur le territoire d'accueil.

En plus des transferts sociaux ou culturels, les transferts technologiques ont été également soulignés de manière marginale par la littérature. Sur la base des proximités, les diasporas peuvent transférer de nouvelles techniques de production. Contrairement à ce qui est pensé majoritairement, Nichols (2002) souligne l'importance des transferts de connaissances, de compétences et de technologies par les diasporas pour le développement de leur pays d'origine.

Se situant sur la force des potentialités non financières de la diaspora, nous continuerons notre analyse des ressources en voyant successivement les ressources cognitives, relationnelles, symboliques et institutionnelles. Les diasporas transfèrent ces divers types de ressources vers le territoire d'origine mais aussi sur le territoire d'accueil qui capte lui aussi des ressources issues du territoire d'origine. Cette captation réciproque constitue la base de la globalisation des ressources, à travers la mise en réseau des territoires, par les flux migratoires et leur maintien durable par le stock diasporique.

2. Les ressources non financières

2.1. Les ressources cognitives

« Cognitif » fait référence ici aux connaissances de manière générale. Tout d'abord, il faut distinguer deux types de connaissances : les connaissances tacites et explicites. Contrairement aux connaissances tacites (non explicites), les connaissances explicites (ou codifiées) peuvent être transférées de manière verbale ou écrite. Quelques séances de formation peuvent suffire pour la transmission des connaissances explicites. Cette transmission est sans limites dans le temps et dans l'espace. Ainsi, les connaissances codifiées créées en Occident peuvent être transmises aujourd'hui dans un pays africain.

Les connaissances tacites sont des connaissances non codifiées. Créées dans un contexte local particulier, elles sont difficilement articulées et exprimées pour être transférées indépendamment de leur cadre de création. Lam (1998) montre qu'elles sont transmises par le biais des relations interpersonnelles. Ce qui signifie que les connaissances tacites se distinguent par leur encastrement dans les réseaux sociaux et dans les réseaux locaux.

Par ressources cognitives, nous entendrons « l'ensemble des connaissances, des compétences et des savoirs tacites ou explicites des individus » (Buga, 2011). Nous voyons immédiatement que la distinction précédente montre que la diaspora rend possible la transmission des connaissances tacites, à travers les liens de proximité créés avec « l'atmosphère locale de création ». Grâce aux liens de proximité entre la diaspora, le territoire d'accueil et le territoire d'origine, la diaspora arrive à acquérir des connaissances créées sur le territoire d'accueil, puis les transmettre vers le territoire d'origine. Elle est donc un agent « intermédiaire » qui rend possible la transmission de connaissances. Si les connaissances explicites sont aussi facilement accessibles sur le territoire d'accueil, les membres de la diaspora peuvent y donc accéder par les mêmes liens de proximité, puis les transmettre facilement vers le territoire d'origine. L'ensemble des ressources cognitives de la diaspora résultent ainsi de l'interaction entre la diaspora et le territoire d'accueil. Vecteur de transmission, elle peut d'ailleurs être aussi un agent innovateur, du fait de ces proximités multiples qui lui permettent de prendre aussi du recul et de penser autrement le « quotidien ».

Ces transferts de ressources cognitives ont différents effets sur le territoire d'origine (voir tableau n° 61). Plus que les transferts financiers, il est important de reconsidérer l'impact des transferts cognitifs sur le développement des territoires d'origine. Dans la mesure où les diasporas accumulent des connaissances, créent des innovations et diffusent des connaissances tacites et explicites, elles sont appelées à devenir des acteurs clés de l'économie du savoir et en particulier du fait des possibilités offertes au territoire d'origine de s'inscrire dans l'économie mondialisée où le savoir devient l'objet d'une grande compétition entre les territoires. Les transferts de connaissances par la diaspora sont moins coûteux par les entreprises du territoire d'origine, contrairement aux transmissions traditionnelles qui se faisaient par l'intermédiaire des Investissements directs étrangers et de l'accumulation du capital humain à la suite des investissements en recherche et développement.

Tableau n° 61 : Les effets des ressources cognitives sur le territoire d'origine

	Effets intentionnels	Effets non-intentionnels
Ressources cognitives	- Augmentation du capital humain et développement d'un secteur innovant concurrentiel - Une bonne connaissance des marchés extérieurs - Création des opportunités liées aux changements structurels - La création d'environnement propice au retour et des programmes de retour temporaire	- Incitations à l'acquisition du capital humain

Source : inspiré de Buga (2011)

- **Les éléments intentionnels**

Le premier élément intentionnel des effets des ressources cognitives sur les territoires d'origine réside dans l'augmentation du capital humain et dans la création de secteurs innovants. Les expatriés, de par leur proximité culturelle avec le territoire d'origine, et leur proximité géographique avec le territoire d'accueil, peuvent transférer des connaissances tacites et non tacites vers le territoire d'origine. Ils ciblent un territoire particulier qui remplit les conditions de réception des transferts cognitifs. Les expatriés arrivent ainsi à créer un nouveau secteur économique innovant et concurrentiel qui permet d'intégrer le territoire à l'économie mondiale.

On retrouve aujourd'hui plusieurs cas cités dans la littérature où les transferts cognitifs de la diaspora ont créé un secteur économique innovant sur leur territoire d'origine. Bangalore et le cluster de Saint Pétersbourg (Samaganova, 2008) représentent des modèles par excellence où un environnement propice préalable associé à des transferts cognitifs crée une intégration économique mondiale du territoire d'origine. Bangalore, par exemple, sur la base de son capital traditionnel d'enseignement scientifique et technique, a pu s'appuyer sur son réseau diasporique territorial, afin de capter les ressources cognitives issues de la Silicon Valley. Les réseaux diasporiques, ayant créé des liens territoriaux entre la Silicon Valley et Bangalore, ont assuré le transfert des connaissances tacites. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la connaissance, avec le capital scientifique préexistant, assure le transfert de connaissances codifiées. C'est ainsi que l'Inde, à travers Bangalore et les réseaux diasporiques territoriaux, a pu se positionner au niveau mondial dans le secteur informatique, en captant les ressources exogènes et en s'inscrivant dans les chaines de valeur globales.

Le cluster de Saint Pétersbourg, étudié par Samaganova en 2008, s'est basé sur les mêmes modes de captation pour se positionner sur le marché des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). La diaspora russe des Etats-Unis, à partir des traditions scientifiques de la ville de Saint Pétersbourg, a créé des entreprises de fabrication de logiciels. Ces créations d'entreprises se sont basées sur les institutions de recherche préexistantes dans la ville de Saint Pétersbourg depuis l'époque soviétique. Les transferts de connaissances ont aussi été rendus possibles à la fois par la diaspora russe, les technologies de l'information et de la communication et la capacité d'accueil préexistante.

Ces cas montrent finalement, à l'appui des travaux d'Anna Lee Saxenian sur la Silicon Valley, que la création de secteurs innovants produit de manière cumulative une augmentation du capital humain du territoire d'origine, en plus de la « banque de capital humain » à l'étranger. Le capital humain d'un territoire se localise aussi au-delà de ses frontières physiques. Le dynamisme du territoire d'origine peut favoriser le retour d'une partie des cerveaux engrangés dans la « banque », des va-et-vient transnationaux et du travail à distance. Tout ceci va ainsi, par les effets de proximités, augmenter le niveau du capital humain du territoire d'origine et donc de la croissance économique.

Le deuxième élément intentionnel des effets des ressources cognitives sur le territoire d'origine réside dans le fait que la diaspora apporte une bonne connaissance des marchés extérieurs. Par la diaspora, les entreprises du territoire d'origine peuvent avoir des informations sur les marchés extérieurs et par le même biais accroître leur débouché. Dans le cadre malien, nous avons observé le développement des flux commerciaux des produits du terroir comme les produits alimentaires ou les produits d'art. Ce commerce est assuré par le « business ethnique », qui se destine a priori aux consommateurs originaires du pays d'origine. Il s'adresse aussi à la communauté d'accueil du pays d'origine qui consomme de plus en plus des produits ethniques alimentaires mais surtout des produits culturels et artistiques.

Au-delà des produits ethniques, la diaspora envoie aussi des informations pour l'écoulement des produits manufacturiers ou des services. La diaspora chinoise a longtemps joué le rôle d'un commercial entre les usines chinoises et les entreprises occidentales, d'autant plus qu'elle est à l'origine de la majorité des créations et des partenariats d'entreprises. De même, les services informatiques indiens ont été exportés majoritairement vers les Etats-Unis par le travail de la

diaspora, ainsi que la délocalisation de ces services informatiques vers l'Inde. On peut donc argumenter que la diaspora accroît les débouchés des entreprises du territoire d'origine, au-delà des seuls consommateurs locaux. De par sa position de l'entre-deux, elle ouvre les marchés extérieurs et fait de la publicité pour les produits originaires du territoire d'origine.

Le troisième élément intentionnel porte sur l'activation des opportunités structurelles. Les structures de production changent en fonction des époques et des contraintes du moment. Les diasporas, du fait de leur position transnationale, sont des acteurs de premier plan pour observer ces changements structurels qui créent des opportunités nouvelles pouvant être exploitées par les territoires d'origine. Dans les années 70, les principes de la spécialisation souple ont créé des vagues d'externalisation dans les entreprises américaines. A partir de cette période, la plupart des entreprises se sont concentrées sur leur cœur de métier et ont fait exécuter les autres tâches non relatives à leur cœur de métier. Par la suite, le paradigme de la spécialisation souple s'est accompagné du paradigme de l'économie de la connaissance pour aboutir sur une nouvelle forme d'entreprise très souple dont l'objectif n'est plus de grossir mais d'être performante en terme de création de valeur actionnariale et donc en termes d'innovation. Ce nouveau paradigme de la production a conduit les entreprises à délocaliser les chaines de leur production à faible valeur ajoutée. Dans ces changements structurels, les diasporas indiennes et chinoises, par leur connaissance du monde des affaires dans les pays d'accueil et d'origine, ont orientés les délocalisations américaines et européennes vers leur pays d'origine. L'entreprise d'aujourd'hui est devenue très collaborative, en mettant l'innovation au centre de ses objectifs, ce qui l'oblige aussi à travailler en réseau de manière nationale et transnationale. Ce paradigme confère un nouveau rôle aux diasporas, en termes de création d'affaires sur le territoire d'origine.

Le quatrième élément intentionnel a été initié par les pouvoirs publics pour créer un environnement propice au retour et encourager des retours temporaires. L'Inde et la Chine ont créé des technopoles sur certains territoires pour encourager les membres de la diaspora à revenir s'installer. Les programmes "*Software Technology Parks of India"* et "*Hsinchu Park of Taiwan"* sont deux exemples par excellence de création de technopoles basées sur les ressources cognitives de la diaspora (Wickramasekara, 2002). En plus de ce programme basé sur les technopoles, le PNUD a aussi mis en place en 1977 le programme « TOKTEN » qui est basé sur les retours temporaires d'une semaine à trois mois des expatriés qualifiés dans un domaine d'expertise technique et scientifique dans leurs pays d'origine. Ce programme a permis de rendre possible des

transferts de connaissances à un coût faible, par le fait que les expatriés acceptent ces missions d'expertise pour des raisons patriotiques et non économiques.

- **Les éléments non intentionnels**

Les ressources cognitives de la diaspora créent de manière non intentionnelle des effets sur leur territoire d'origine. Il s'agit des conséquences non intentionnelles de leur action. Le principal élément porte sur l'accroissement des incitations en faveur de l'acquisition du capital humain. La nouvelle théorie de la fuite des cerveaux (Mountford, 1998 ; Stark et al, 1997 ; etc.) l'avait déjà mentionné pour expliquer les incitations en termes d'acquisition du capital humain, à la suite de la fuite des cerveaux. En effet, les gens investissent massivement dans le capital humain pour pouvoir émigrer. Compte tenu de la sélection migratoire, une grande partie d'entre eux reste dans le pays d'origine, ce qui aura pour conséquence d'augmenter le niveau de capital humain. Cette phase « ex ante » de l'augmentation du niveau du capital humain s'accompagne aussi d'une autre phase « ex post » où les transferts de ressources cognitives créent de nouvelles incitations pour l'accumulation du capital humain. L'installation des secteurs innovants, des programmes de retour temporaire et le développement des technopoles basés sur les ressources cognitives de la diaspora accroissent les investissements en capital humain. Les expatriés scientifiques et entrepreneurs ayant réussi dans leur pays d'accueil sont vus comme des exemples à suivre.

Au final, en s'appuyant sur la logique de Gerschenkron, nous pouvons soutenir, à l'appui des effets intentionnels et non intentionnels, que la diaspora représente un nouveau paradigme de développement technologique et scientifique. A travers les stratégies basées sur l'imitation, l'adaptation et la diffusion des connaissances tacites et codifiées, les pays en retard peuvent rattraper plus facilement les pays avancés en faisant des gains en termes temporels et financiers. Les études de cas chinois et indiens, par les travaux de Saxenian, ont montré que les diasporas créent des ponts entre le pays d'origine et d'accueil, et transfèrent à travers ces ponts des ressources entre le pays d'accueil et le pays d'origine.

Contrairement à Buga (2011), nous pensons que le transfert de ressources est effectué dans les deux sens : du territoire d'accueil vers le territoire d'origine mais aussi du territoire d'origine vers le territoire d'accueil. Toujours de par cette position d'entre-deux, les connaissances tacites peuvent être diffusées de manière réciproque. La diaspora a un rôle de mise en pont de deux sociétés, de deux identités, de deux cultures et de deux systèmes socio-productifs. Nous pensons

que les ressources cognitives de la diaspora exercent aussi des effets intentionnels et non intentionnels sur le territoire d'accueil (voir tableau n° 62).

Tableau n° 62 : Les effets des ressources cognitives sur le territoire d'accueil

Effets intentionnels	Effets non intentionnels
- Accroissement des connaissances culturelles, artistiques, historiques, géographiques - Hausse des opportunités d'affaires	- Renforcement de la compétitivité - Réduction des coûts de transaction - Dynamisme entrepreneurial

Source : fait par l'auteur

Les effets des ressources cognitives sur les territoires d'accueil sont majoritairement des effets d'ordre non intentionnel. Les membres de la diaspora cherchent plutôt à s'en sortir de manière individuelle en s'intégrant au mieux sur le marché du travail ou en suivant des formations de qualité ou en développant leur entreprise sur le territoire d'accueil. Cette intégration dans le territoire d'accueil s'effectue tout en maintenant les liens et les contacts avec le territoire d'origine. Cette position engendre des transferts de connaissances vers le territoire d'accueil. Le premier transfert intentionnel vise à faire connaître le territoire d'origine sous tous ces aspects dans le pays d'accueil. Les expatriés sont considérés comme des ambassadeurs de leur territoire d'origine. Ils vont véhiculer leur culture d'origine, à travers les manifestations associatives mais aussi à travers les effets de proximité avec les membres du territoire d'accueil. Ces connaissances culturelles, linguistiques, historiques et artistiques augmentent le niveau des connaissances disponibles sur le territoire d'accueil. Le second élément intentionnel porte sur les transferts d'informations sur les affaires dans les territoires d'origine. Les proximités créées font que les membres du pays d'accueil reçoivent des informations qui sont susceptibles de créer des liens d'affaires, en termes d'exportation ou d'investissement sur le territoire d'origine.

Les éléments non intentionnels montrent que les connaissances tacites et non tacites des expatriés développent aussi le territoire d'accueil. Dans les cas indiens et chinois, les politiques d'immigration américaine ont mis délibérément l'accent sur le niveau de qualification pour attirer les plus qualifiés. Dans l'économie de la connaissance, une lutte mondiale pour les cerveaux (« *global hunt for brains »)* s'est engagée entre les pays industrialisés. Ceci montre que les cerveaux accueillis effectuent aussi des transferts vers le territoire d'accueil. Premièrement, ils renforcent la compétitivité du pays d'accueil, en développant l'économie de la connaissance par la recherche et l'innovation. Une grande partie des chercheurs américains provient du monde entier. Recruter des

chercheurs bien formés à partir du monde entier est une opération économique rentable et efficace pour les Etats-Unis, au regard des coûts de production des scientifiques et des chercheurs sur le sol américain. Cette faiblesse des coûts de production et la concentration des chercheurs venus du monde entier rend l'économie américaine très compétitive. De plus, ces cerveaux viennent avec un nouveau regard qui est très propice à l'innovation. Troisièmement, du fait de leur position d'entre-deux ou de leur double proximité, les chercheurs émigrés réduisent considérablement les coûts de transaction. En apportant des informations sur le territoire d'origine et en mettant en contact les hommes d'affaires locaux et étrangers, la diaspora réduit les incertitudes liées à la méconnaissance du terrain, en créant de la confiance et en diminuant les risques perçus par l'investisseur. Quatrièmement, la diaspora est elle aussi entrepreneur dans le pays d'accueil. Les « success stories » des entrepreneurs chinois de la Silicon Valley montrent aussi que les expatriés accroissent le dynamisme entrepreneurial en créant des entreprises et des emplois. La diaspora, vue par l'approche de l'entre-deux, montre que les transferts s'effectuent dans les deux sens et que les migrants ne sont plus des acteurs passifs mais actifs participant en même temps à divers dynamismes territoriaux.

2.2. Les ressources relationnelles

Par ressources relationnelles, on entend comme Buga (2011, p. 131), les relations d'interférence créées « entre les membres de la diaspora au sein des réseaux diasporiques dans les pays de destination (réseaux secondaires), entre les membres expatriés et les membres restés sur le pays d'origine (réseaux primaires) », et entre les membres expatriés et les membres résidant sur le pays d'accueil (réseaux tertiaires). Nous trouvons la définition de Buga (2011) incomplète dans la mesure où elle ne tient compte que des réseaux primaires et secondaires. Les réseaux tertiaires sont indispensables dans la mesure où la diaspora se définit par rapport à sa position de l'entre-deux et sa position d'intégration dans le pays d'accueil. Les ressources relationnelles de la diaspora résultent de l'exploitation des réseaux primaires, secondaires et tertiaires. Ces ressources relationnelles impactent grandement les territoires d'origine (voir tableau n° 63), comme les territoires d'accueil (tableau n° 64).

Tableau n° 63 : Les effets des ressources relationnelles sur le territoire d'origine

Effets intentionnels	Effets non intentionnels
- Investissement dans les biens de télécommunication - Création organisées des structures nationales représentatives - Création organisée des réseaux diasporiques techniques et scientifiques	- Apparition spontanée d'un canal ou d'un pont collectif permettant de transférer les ressources et les actifs du territoire d'accueil - Fonction d'intermédiation instantanée à la suite du maintien des contacts de part et d'autre - Création non organisée des réseaux sociaux virtuels

Source : fait par l'auteur

- **Les effets intentionnels**

Le premier effet intentionnel des ressources relationnelles qui maintiennent les réseaux primaires est l'investissement dans les biens et services de télécommunication. Les expatriés vont investir dans les équipements d'installation téléphoniques (mobiles et fixes), ainsi que dans les connexions Internet et les achats d'ordinateurs. Les télévisions ainsi que le cinéma du pays d'origine se développent fortement pour satisfaire le marché du maintien des liens et de la nostalgie du pays d'origine. Dans le cas des pays africains pour la France, on voit que les programmes des télévisions privées et publiques peuvent être désormais suivis en temps réel, ainsi que les cinémas et les pièces de théâtre provenant des pays d'origine. Ces investissements en télécommunications dans le pays d'origine renforcent les liens unissant la diaspora à son territoire d'origine (réseaux primaires).

Le deuxième élément intentionnel porte sur la création de structures nationales représentatives. Dans le cadre des pays africains, les pays comme le Sénégal et le Mali ont créé un ministère entier chargé de s'occuper des Maliens de l'extérieur, en plus d'autres institutions secondaires. Au Mali, les expatriés sont réunis régulièrement dans les forums consacrés aux investisseurs de la diaspora en 2003 et des forums consacrés aux intellectuels de la diaspora en 2009. D'autres pays comme l'Inde et la Chine, conscients du potentiel de leur diaspora ont aussi mis en place des structures nationales pour impliquer leurs expatriés dans leur processus de développement. Ces organisations sont créées par les autorités du pays d'origine, à la demande voire sous l'impulsion des membres de la diaspora. L'Inde a par exemple créé le Haut Comité de la Diaspora Indienne (*High Level Commitee on the Indian Diaspora),* le Ministère des Indiens de l'Etranger (*Ministry of Overseas Indian Affairs, MOA)* et l'Organisation Globale des Gens d'Origine Indienne (*Global Organisation of People of Indian Origins, GOPIO).* Ces créations volontaires de proximités entre

les membres de la diaspora, au sein des structures nationales, ont pour but de créer des rapprochements entre eux pour favoriser les effets de retour vers le pays d'origine.

Le troisième élément intentionnel porte sur la création des réseaux de la diaspora technique et scientifique. Si les migrants non qualifiés se sont réunis dans les premières années de leur migration en associations *« hometown association »* pour s'entraider et puis faciliter leur intégration dans le pays d'accueil, les expatriés qualifiés ont créé des réseaux techniques et scientifiques. Ces réseaux ont plusieurs appellations dans la littérature : certains parlent de « diaspora du savoir », d'autres de « diaspora scientifique et technique » (Meyer, 2004). Ces réseaux créés, à l'initiative des membres de la diaspora, canalisent les efforts, les initiatives et les projets de développement à destination du pays d'origine. La majorité de ces réseaux sont virtuels, avec un site Internet et des rencontres réelles épisodiques. Meyer et Brown (1999) en recensaient environ 41 à partir de leur existence virtuelle. Ces réseaux scientifiques et techniques rendent possible les transferts de connaissances avec les collègues restés au pays, ainsi que l'opérationnalisation des programmes de recherche et la mise en œuvre de conférences, de séminaires, d'ateliers de formations et de missions de consultation. Ces réseaux transforment ainsi le *brain drain* initial en *brain gain*. Le réseau colombien Red-Caldas créé en 1991, les réseaux sud-africains SANSA (*South African Network of Skills Abroad)* en 1998 et le réseau de la diaspora sud-africaine (*South African Diaspora Network*) en 2001 sont des exemples de réseau qui essaient de mettre en contact les scientifiques et hommes d'affaires expatriés avec ceux du pays d'origine.

- **Les effets non intentionnels**

Les effets non intentionnels des ressources relationnelles de la diaspora résultent des conséquences non voulues du maintien et de l'entretien des liens. Les expatriés, en maintenant individuellement les contacts et les liens, au sein des réseaux primaire, secondaire et tertiaire créent collectivement le réseau diasporique qui permet de maintenir et de consolider l'identité de la diaspora. Il n'y a pas de diasporas sans réseaux diasporiques.

Le premier effet non intentionnel est lié au réseau diasporique qui définit l'existence de la diaspora elle-même. Par souci de préservation, la diaspora crée aussi le réseau qui assure les transferts de ressources (cognitives, financières, symboliques, technologiques, etc.) vers le territoire d'origine. Ce réseau devient un pont ou un tunnel à travers lequel la captation des ressources s'effectue. C'est

cet effet non intentionnel qui rend possible l'opérationnalisation de l'option diaspora comme mode de développement, à condition que les conditions soient réunies sur le territoire d'origine.

Le deuxième effet non intentionnel est le rôle collectif d'intermédiaire entre les deux sociétés qui a des conséquences non visées sur le territoire d'origine. De par la combinaison des réseaux primaires, secondaires et tertiaires, la diaspora devient une entité intermédiaire qui produit des effets sur le territoire d'origine. Il faut tout d'abord noter la réduction des incertitudes liées aux affaires du fait que les membres diasporiques fournissent toutes les informations nécessaires à la confiance des investisseurs. La plupart du temps, ils montrent l'exemple en investissant en premier dans le pays d'origine. D'ailleurs, ce sont les expatriés chinois et indiens de la Silicon Valley qui ont convaincu les entreprises américaines de venir s'installer dans leur pays d'origine, en leur fournissant les informations et les contacts nécessaires. Le capital social de la diaspora est une ressource relationnelle qui réduit non seulement les incertitudes d'affaires mais constitue aussi un puissant levier de changement politique. Par son réseau, la diaspora exerce des pressions politiques et du lobbying en faveur de son pays d'origine ou sur son pays d'origine. Par exemple, la diaspora juive américaine a pendant longtemps défendu les intérêts d'Israël dans la politique américaine. De même, certains régimes dictatoriaux se sont vus sanctionnés par le lobbying des membres expatriés dans les pays occidentaux. De plus, même à l'étranger, la diaspora continue d'exercer une pression politique en termes de bonne gouvernance, de transparence, de multipartisme et de lutte contre la corruption. La même position d'intermédiaire favorise le développement de l'économie du tourisme. En effet, les expatriés, lorsqu'ils rendent visite à leur famille, se transforment aussi en touristes, en dynamisant l'économie locale.

Avec le développement des nouvelles technologies, Internet s'inscrit dans la perspective d'intégration et de recherche identitaire des membres de la diaspora. D'un point de vue individuel, le besoin d'enracinement et de réduction des souffrances liées au déracinement conduisent beaucoup de migrants sur les sites communautaires. Les réseaux communautaires virtuels apparaissent ainsi de manière spontanée. Ces réseaux portant sur le pays d'origine, véhiculent un ensemble d'informations sur la culture, la géographie et l'histoire. On y trouve aussi des projets de développement du territoire d'origine. L'apparition de ces sites accroît les informations existantes sur le pays d'origine.

Comme dans le cadre de l'analyse des autres ressources précédemment vues, les ressources relationnelles de la diaspora exercent aussi des effets sur le territoire d'accueil (voir tableau n° 64).

Par notre définition qui combine les raisons primaires, secondaires et tertiaires, le capital social de la diaspora est une externalité pour le territoire d'accueil au profit des acteurs économiques et politiques.

Les effets intentionnels des ressources relationnelles sur le territoire d'accueil sont rares. Les membres de la diaspora cherchent individuellement à s'intégrer sur le plan économique. Ils ne mettent pas intentionnellement leur capital social au profit du développement du territoire d'accueil. Leur capital social est utilisé pour entreprendre ou défendre leur identité d'origine. Pour la diaspora, il s'agit d'accroître les richesses multiculturelles et les commerces ethniques transnationaux sur le territoire d'accueil.

En mobilisant individuellement son capital social, les membres de la diaspora créent de manière non intentionnelle des ressources relationnelles qui profitent aussi au territoire d'accueil. Les entreprises du pays d'accueil se trouvent ainsi en face d'un canal exploitable pour leur investissement futur et l'écoulement de leur produit. Le cas des Indiens et des Chinois montre à quel point les entreprises américaines essaient aussi de bénéficier des ressources des pays d'origine. En Chine, la plupart des entreprises américaines cherchent aussi à s'installer pour bénéficier du marché chinois, en plus des bas coûts de production qui leur permettent de renforcer leur compétitivité. Pour intégrer le marché chinois, la mise à disposition du capital social des Chinois résidant aux Etats-Unis est un atout supplémentaire pour leur implantation. Les territoires d'origine peuvent aussi subir une captation des ressources par le capital relationnel de sa diaspora.

Tableau n° 64 : Les effets des ressources relationnelles sur le territoire d'accueil

Effets intentionnels	Effets non intentionnels
- Richesses multiculturelles - Commerces transnationaux	- Canal de captation des ressources du territoire d'origine - Opportunités d'affaires - Création des réseaux scientifiques

Source : fait par l'auteur

2.3. Les ressources institutionnelles

Par ressources institutionnelles, on entend ici l'ensemble des règles qui régissent le fonctionnement de la diaspora, de ses rapports avec le pays d'origine et ainsi qu'avec avec le pays d'accueil. Ces règles peuvent être formelles (par exemple la loi), ou informelles (par exemple les normes et les habitudes culturelles). Les règles formelles portent sur le cadre législatif et politique qui encadre les membres de la diaspora dans les pays d'accueil et d'origine. Les règles informelles sont des codes de conduite qu'il faut obligatoirement respecter dans le groupe ethnique, au risque d'une sanction ou d'une perte de confiance communautaire. Ce sont ces règles formelles et informelles qui constituent les institutions qui sont des règles du jeu, au sens de Douglas North (2005, cité par Buga, 2011).

La théorie des proximités (Rallet et Torre, 2004 ; Pecqueur et Zimmerman, 2004) nous aide à comprendre la préservation de la diaspora et les modes de captation de nouvelles normes. Du fait de la proximité institutionnelle avec le pays d'origine, la diaspora garde durablement les liens avec le pays d'origine, malgré son éloignement géographique. Elle continue de partager des valeurs, les codes de conduite et les représentations du monde du pays d'origine. A partir de cette proximité institutionnelle avec le pays d'origine, la diaspora de par sa proximité géographique avec les membres du pays d'accueil développe de nouvelles proximités institutionnelles. La diaspora, par sa situation d'intermédiaire, ou par sa situation « d'ubiquité », s'attache durablement au pays d'origine, à travers l'adoption continue de ses représentations mentales et culturelles, et y envoient de nouvelles normes issues de sa proximité avec le territoire d'accueil, toujours à travers les liens maintenus avec le territoire d'origine. La diaspora est donc un canal de transmission des normes qui rapprochent les deux territoires (voir tableau n° 65).

Les effets intentionnels des ressources institutionnelles sur le territoire d'origine montrent que les diasporas effectuent de manière volontaire des transferts de normes captées sur le territoire d'accueil. Ainsi les entrepreneurs ou les salariés ayant résidé sur le territoire d'accueil transfèrent aux territoires d'origine de nouveaux comportements en phase avec les réalités du monde contemporain. Il s'agit entre autres de la rigueur, du principe de responsabilité, de la prise d'initiative, du changement d'attitudes à l'égard du travail, de l'abandon des vieilles pratiques de gestion, etc. Les entrepreneurs venus de l'étranger préfèrent embaucher les salariés qui respectent ces normes ou qui sont prêts à les intégrer. On voit ainsi un transfert de nouvelles normes en termes de gouvernance d'entreprises. Ce qui conduit à rapprocher le management et les managers des

deux territoires, en minimisant les différences au niveau des méthodes de gestion. Outre la bonne gouvernance d'entreprise, les règles de la bonne gouvernance politique se transmettent aussi vers le territoire d'origine. La proximité géographique des expatriés sur le territoire d'accueil les amène aussi à capter des valeurs de démocratie et de bonne gouvernance politique, en tenant compte des décalages entre le système politique du pays d'accueil et d'origine. Ces nouvelles valeurs captées sont diffusées de manière organisée dans les regroupements qui ont pour but de changer les modes de gouvernance du pays d'origine. Ce transfert de normes démocratiques aura pour conséquence de rapprocher les systèmes de gouvernance.

Tableau n° 65 : Les effets des ressources institutionnelles sur le territoire d'origine

Effets intentionnels	Effets non intentionnels
- Transferts de normes, de valeurs et de principes relatifs à la gestion d'entreprise - Diffusion organisée de normes, de valeurs démocratiques, de bonne gouvernance et de transparence	- Les transferts normatifs et culturels - Diffusion spontanée de valeurs démocratiques et de bonne gouvernance

Source : fait par l'auteur

Les effets non intentionnels des ressources cognitives sur le territoire d'origine avancent que les expatriés en adoptant individuellement les normes du pays d'accueil contribuent à envoyer de manière non intentionnelle de nouvelles normes. Du fait de la proximité géographique, les expatriés voient la mise en place d'une proximité institutionnelle. Lors des visites familiales et professionnelles, voire à distance, les diasporas diffusent de nouveaux modèles, de nouvelles valeurs et convictions, tels que le principe de la responsabilité individuelle, la transparence des hommes politiques, la ponctualité des salariés, la rigueur des collaborateurs, l'égalité des chances, le rôle des femmes dans la société, etc. En plus de cette transmission des idées d'un territoire à un autre, la diaspora est aussi un canal de transmission des niveaux de vie. Les membres des pays d'origine imitent aussi les styles de vie des membres de la diaspora, en ce qui concerne les tendances démographiques et culturelles. A travers tous ces transferts à distance, lors des visites, la diaspora diffuse de manière spontanée de nouvelles normes sociales, culturelles et politiques.

Tableau n° 66 : Les effets des ressources institutionnelles sur le pays d'accueil

Effets intentionnels	Effets non intentionnels
- Transferts de normes culturelles, d'une autre vision du monde	- Accroissement des richesses sociales, culturelles, artistiques et artisanales

Source : fait par l'auteur

Les expatriés, par leur position d'entre-deux, et par leur proximité institutionnelle avec l'origine, transfèrent aussi les normes aux membres du pays d'accueil (voir tableau n° 66), à travers leur proximité géographique ou organisationnelle. Grâce à leurs attaches, ils transfèrent les normes culturelles qui apportent une autre manière de raisonner susceptible de booster la créativité et l'innovation. Ces apports accroissent de manière non intentionnelle les richesses culturelles et artistiques du pays d'accueil.

2.4. Les ressources organisationnelles

Par ressources organisationnelles, on entend ici la capacité relationnelle des membres de la diaspora pour se coordonner, interagir au sein du groupe au profit de l'exécution des activités culturelles, économiques et sociales. Cette ressource organisationnelle de la diaspora a été initialement bâtie pour sa préservation et son animation. Elle se renforce, grâce à la proximité institutionnelle avec le pays d'origine (voir tableau n° 67), et sa proximité organisationnelle (appartenance à la même structure sociale : administration, réseau social, entreprise, etc.) avec le pays d'accueil (voir tableau n° 68).

La diaspora, par sa structure sociale construite par les réseaux (primaires, secondaires et tertiaires), et par sa proximité institutionnelle avec le pays d'origine, arrive à réagir de manière instantanée aux événements qui portent sur le pays d'origine. En cas de catastrophe naturelle, l'initiative de la diaspora se déploie instantanément. Cette même capacité organisationnelle engendre le maintien instantané et durable des liens avec le pays d'origine qui peut entraîner la mise en place de partenariats d'entreprises.

Dans cette perspective, les effets intentionnels des ressources organisationnelles de la diaspora résident dans leur capacité de s'organiser rapidement pour faire face de manière défensive et offensive aux problèmes touchant le pays d'origine. De manière intentionnelle, les membres comme les associations de la diaspora envoient les premières aides en cas de catastrophes

naturelles. Sur le plan économique, les membres s'appuyant sur leur capital organisationnel développent des partenariats économiques sous forme de représentation commerciale (succursales) ou en termes d'approvisionnement. Ce qui crée de manière non intentionnelle les clusters et les réseaux d'entreprises qui effectuent la transmission de techniques productives et managériales. Dans la littérature, les effets de ces réseaux d'entreprises sont nombreux et variés. Assens (1997, 2013) trouve dans la littérature existante qu'ils favorisent l'apprentissage, réalisent les économies d'échelle, permettent une maîtrise de la complexité des processus et des marchés, développent une réaction rapide au changement conjoncturel et structurel, améliorent la flexibilité du système productif, développent l'innovation et allègent la structure interne de l'entreprise.

Tableau n° 67 : Les effets des ressources organisationnelles sur les territoires d'origine

Effets intentionnels	Effets non intentionnels
- Réaction de déploiement très rapide en cas de catastrophe - Mise en place de filiales et de représentants commerciaux	- La création spontanée de clusters et de réseaux d'entreprises - La transmission de techniques productives et managériales

Source : fait par l'auteur

La proximité organisationnelle et géographique de la diaspora avec le pays d'accueil fait que sa capacité organisationnelle est aussi mise à la disposition du pays d'accueil (voir tableau n° 67). La capacité de la diaspora à s'organiser en réseaux, en structure sociale capable de créer des activités économiques, sociales et culturelles, est une ressource organisationnelle qui bénéficie en amont et en aval au pays d'accueil. Les entreprises du territoire d'accueil, à partir de la ressource organisationnelle de la diaspora résidente, peuvent ainsi externaliser les parties de leur cycle de production qui nécessite de la main d'œuvre non qualifiée, impliquée dans l'exploitation de matières premières ou dans un autre marché stratégique. Ces partenariats intentionnellement mis en place par les entreprises du pays d'accueil, à partir de la ressource organisationnelle de la diaspora, créent de manière non intentionnelle des réseaux entre l'économie locale et les clusters extérieurs. Dans le cas de la Silicon Valley, on voit à travers les expatriés indiens et chinois une mise en réseau des clusters et des entreprises. Le réseau interne (cluster interne) de la Silicon Valley est appuyé par d'autres réseaux externes (clusters externes) indien et chinois, avec de fortes complémentarités et spécialisations entre eux.

Tableau n° 68 : Les effets des ressources organisationnelles sur le territoire d'accueil

Effets intentionnels	Effets non intentionnels
- Externalisation d'une partie du cycle de production - Mise en place des partenariats d'affaires avec d'autres entreprises	- Mise en réseau de l'économie locale avec les clusters extérieurs

Source : fait par l'auteur

2.5. Les ressources symboliques

Par ressources symboliques, on entend ici l'ensemble des images, des idées, des représentations, des symboles auxquels s'identifie la diaspora. Ce sont ces identifications qui permettent de pérenniser la proximité institutionnelle de la diaspora avec le pays d'origine, au-delà de la distance physique et du temps. Ces ressources symboliques générées par la diaspora ont pour conséquence première la consolidation et la préservation de la diaspora, en pérennisant l'identité de la diaspora. En plus de ces effets en termes de préservation des liens primaires voire secondaires, les ressources symboliques exercent aussi des effets intentionnels et non intentionnels sur le territoire d'origine (voir tableau n° 69).

Tableau n° 69 : Les effets des ressources symboliques sur les territoires d'origine

Effets intentionnels	Effets non intentionnels
- La préservation de l'identité de la diaspora - La promotion de l'image du territoire d'origine	- La consolidation définitive des liens diasporiques - L'accroissement de la réputation planétaire du territoire d'origine

Source : fait par l'auteur

La diaspora, à travers ses ressources symboliques, arrive à développer de manière intentionnelle une identité qui développe l'attachement à un lieu d'origine, à un projet futur ou à un autre idéal. Cela s'effectue par la promotion de la mémoire collective, par les associations ou les Etats d'origine. Cette promotion se manifeste par des activités culturelles, éducationnelles et artistiques, qu'elles soient publiques ou privées. Si les associations peuvent organiser des expositions ou des séances d'information, la famille est le véritable transmetteur de cette identité d'origine, en parlant la langue, en adoptant la culture, et en s'intéressant activement aux informations qui en

proviennent. Les membres de la diaspora valorisent aussi son image sur leur territoire d'accueil, par des manifestations culturelles et artistiques.

Ces éléments intentionnels contribuent à créer de manière non intentionnelle une consolidation définitive et durable des liens diasporiques entre les générations futures et la cause ancestrale ou future. Cette consolidation définitive passe par la mise en place des éléments constitutifs de la mémoire communautaire comme « la langue, l'éducation dans la famille et à l'école, la religion, la vie associative » (Bruneau, 2006, p. 332) et la construction d'édifices culturels comme les monuments, les sanctuaires, les bâtiments associatifs, les bâtiments scolaires, l'apparition de quartiers ethniques, de restaurants et de cimetières. Les regroupements de départ liés à la réduction des souffrances dues au processus migratoire s'accompagnent de regroupements dus à la nécessité de socialisation, ce qui donne des ancrages solides aux migrants pour résister à toute tentation d'assimilation. Les lieux de mémoire, les lieux de culte et les lieux de rencontre donnent une certaine autonomisation de la diaspora, à la fois vis-à-vis du pays d'origine et du pays d'accueil. Tout ceci accroît en définitive la réputation du territoire d'origine, à travers les activités des membres de la diaspora.

Tableau n° 70 : Les effets des ressources symboliques sur les territoires d'accueil

Effets intentionnels	Effets non intentionnels
- Construction d'édifices - Diversité culturelle et linguistique - Restaurants ethniques	- Nation multiculturelle

Source : fait par l'auteur

Les ressources symboliques exercent des effets sur les territoires d'accueil (voir tableau n° 70) comme sur les territoires d'origine. La diaspora, en construisant des édifices en tous genres, apporte une diversité culturelle et linguistique, ce qui profite de manière intentionnelle au territoire d'accueil. On y retrouve une grande diversité culturelle, artistique et architecturale qui elle-même se transforme en ressources pour le tourisme. Les « China Town » aux Etats-Unis font par exemple partie du patrimoine historique et culturel de certaines grandes métropoles américaines. Le territoire d'accueil bénéficie aussi de la diversité des commerces et des restaurants ethniques. Ces besoins de consolidation de l'identité de la diaspora aboutissent de manière non intentionnelle à la création d'une nation multiculturelle où la diversité linguistique, culturelle est considérée comme

une richesse supplémentaire valorisante avec une place plus importante attribuée à l'intégration économique et au mythe fédérateur de la nation arc-en-ciel.

2.6. Les ressources politiques

Pendant longtemps, les Etats-nations se sont opposés aux diasporas, les considérant comme des menaces à leur homogénéité et à leur pouvoir. Dans le numéro 63 des Questions Internationales consacré aux acteurs qui dirigent le monde, la diaspora fait son apparition à côté des acteurs traditionnels (Etats, Organisations Internationales, Société civile et Multinationales). Les Etats, autrefois réticents voire hostiles à la reconnaissance des groupes historiques commencent à changer de posture. Dans les pays d'origine, ces groupes étaient vus comme des déserteurs, dans les pays d'accueil, une menace à l'ordre homogène. Ils sont des acteurs nouveaux à prendre en compte dans les relations internationales.

Aujourd'hui, les Etats se rendent compte que les liens transnationaux maintenus par la diaspora ne constituent plus une menace mais une chance pour les Etats à bien des égards. En plus d'être des ressources économiques, financières, institutionnelles, symboliques, les diasporas sont aussi des ressources politiques.

Par ressources politiques, nous entendrons ici la transformation du réseau diasporique en acteurs politiques entretenant des rapports de force variés autour de différents enjeux et intérêts. En effet, les liens transnationaux maintenus et enrichis au fil du temps, créant des diasporas détentrices de diverses ressources, ont amené les diasporas à « une prise de conscience politique, là où elle n'existait pas » (Lacroix, 2013, p. 26). Cette ressource politique agit à la fois sur le territoire d'origine comme sur le territoire d'accueil.

Dans les territoires d'origine, les diasporas qui étaient considérées comme des « traitres » politiques voire des opposants, sont devenus aujourd'hui des acteurs politiques participant à la construction nationale et territoriale à distance. Les diasporas entretiennent désormais des rapports de force coopératifs avec les gouvernements d'origine en leur demandant des contreparties à leur soutien politique et économique. « Aux appels des gouvernements d'origine rappelant aux expatriés leurs devoirs économiques, ceux-ci répondent par les demandes dans les domaines politiques… et sociaux…» (Lacroix, 2013, p. 26). Les demandes politiques de la diaspora, en contrepartie de leur participation, sont très souvent des demandes de changement politique dans le

pays d'origine. Elle exige le bon déroulement des élections, la lutte contre la délinquance financière, la corruption et appelle à la vitalité de la vie et des institutions démocratiques. Dans les relations internationales, les Etats d'origine intègrent quasi-systématiquement les groupes diasporiques dans leur diplomatie qu'on peut nommer « diplomatie diasporique ». Dans le cas malien, sur les accords de réadmission des Maliens en situation irrégulière et sur l'intégration des jeunes diplômés maliens de France au Mali, on voit le développement d'une diplomatie diasporique qui constitue de plus en plus l'essence des enjeux de négociation bilatérale entre le Mali et la France. Dans cette diplomatie « diasporique », où l'Etat d'origine prend en compte les intérêts de sa diaspora, la diaspora développe aussi une diplomatie « parallèle » où elle défend les intérêts de son pays d'origine. Par ailleurs, durant la crise malienne de 2012 qui a vu vaciller la stabilité du pays, Keita (2014) explique que la diaspora a été un facteur de stabilisation démocratique, par l'envoi de sommes d'argent au nom de la diaspora et par leur engagement médiatique international pour la cause de la stabilité du pays d'origine. Il est possible de synthétiser ces effets dans le tableau n° 71.

Tableau n° 71 : Les effets des ressources politiques sur les territoires d'origine

Effets intentionnels	Effets non intentionnels
- Changements politiques - Diplomatie « diasporique » et diplomatie « parallèle »	- Renforcement des institutions politiques

Source : fait par l'auteur

Les pays d'accueil ne considérant plus forcément les groupes diasporiques comme une menace, ont aussi pris conscience de leur poids politique et économique. Sur la scène politique, leur double nationalité leur confère le droit de vote aux élections locales et nationales. Ils sont aussi devenus des acteurs à part entière de la vie économique et sociale de ces pays d'accueil. Ce changement de situation idéologique et économique fait que les diasporas, dans la plupart des pays d'accueil avec des politiques d'intégration multiculturelles, sont désormais des acteurs politiques à prendre en compte.

Les territoires d'accueil s'appuient aussi sur cette richesse multiculturelle pour promouvoir une diplomatie ethnique à l'égard des territoires d'origine dans les relations internationales. La présence d'une diaspora sur son territoire est une plus-value pour consolider son identité nationale, pour améliorer ses relations diplomatiques, voire renforcer son influence (soft power), sa puissance (hard power) ou la combinaison des deux (smart power) sur la scène internationale (Carsignol,

2009). Les territoires d'accueil peuvent jouir de leurs diasporas afin de renforcer leur capacité d'influence dans le monde. Cette manière d'utiliser les minorités ethniques au service de la puissance diplomatique est appelée diplomatie ethnique. Cette diplomatie crée des relations avec d'autres pays de manière intentionnelle et contribue à enrichir de manière non intentionnelle la réputation, l'image, bref le « smart power » du pays d'accueil (voir tableau n° 72).

Tableau n° 72 : Les effets des ressources politiques sur les territoires d'accueil

Effets intentionnels	Effets non intentionnels
- Diplomatie ethnique	- Réputation et image dans le monde entier

Source : fait par l'auteur

CONCLUSION SECTION 1

En définitive, nous voyons que la diaspora peut elle-même être considérée comme une ressource pour ses membres. Cette ressource produit elle aussi des ressources pour les territoires de son champ migratoire. On retrouve dans la littérature une prédominance des ressources financières, au détriment des ressources non financières. Or, parmi les ressources non financières, on peut noter des ressources cognitives, des ressources relationnelles, des ressources organisationnelles, des ressources symboliques et des ressources politiques.

Ces ressources peuvent être captées par les territoires d'origine comme par les territoires d'accueil, elles favorisent une plus grande intégration entre les différents espaces migratoires et sont source de rattrapage économique. La captation de cette typologie de ressources diasporiques par le territoire (d'origine comme d'accueil) développe leur résilience[89]. Les ressources financières sont très souvent utilisées pour la résilience statique, en cas de chocs exogènes, comme l'envolée des transferts financiers lors des catastrophes naturelles. A travers une meilleure canalisation des transferts dans des périodes de stabilité, le territoire peut développer une forme de résilience dynamique pour avoir des capacités d'adaptation permanente. Cette résilience dynamique se

[89] Le terme « résilience » est mobilisé dans plusieurs disciplines dont la physique des matériaux, écologie, psychologie, économie, entreprises, etc. Etymologiquement, il signifie rebond, saut en arrière. En physique des materaux, il fait référence à la resistance d'un solide à un choc. En psychologie, il s'agit de la capacité de surmonter un traumatisme. (CGDD, 2013). Decliné sous l'angle territorial, la résilience signifie l'aptitude à résister et à s'adapter de manière défensive aux changements et aux chocs plus ou moins brutaux « résilience statique ». Cette adaptation au changement peut aussi se faire de manière proactive « résilience dynamique » (Hamdouch, Depret et Tanguy, 2012).

développe surtout par les ressources non financières, telles que les ressources relationnelles et cognitives qui sont susceptibles de donner au territoire des avantages compétitifs durables.

Section 2 : Les stratégies optimales de captation des ressources diasporiques

Dans cette section, nous nous proposons de voir les différentes stratégies à développer face à certaines caractéristiques particulières de la diaspora pour que le décideur public puisse agir dans le sens de la maximisation des effets de captation des ressources diasporique. Une des premières difficultés auxquelles le décideur public doit faire face, c'est de cibler les typologies de ressources à capter en fonction de la typologie de la diaspora et de la migration qui sont en face. Est-ce que les ressources diasporiques d'un pays à un autre peuvent être captées de la même manière ? Est-ce les diasporas vont capter de la même manière, les unes comme les autres, indépendamment de leurs caractéristiques ? Quelles leçons stratégiques peut-on tirer du cas des modèles d'excellence dans l'économie de la connaissance ?

Nous pensons que la captation doit se différencier selon un certain nombre de critères. La proximité de la diaspora avec le pays d'origine, la formalité (ou l'informalité) et les conditions du pays d'origine ou d'accueil obligent les politiques publiques à prendre en compte ces spécificités dans le cadre général des externalités de la diaspora. Au-delà de ces distinctions, les politiques publiques doivent aussi s'appuyer sur des réseaux d'écosystèmes d'innovation et d'affaires établis comme des modèles par excellence de l'économie du savoir.

1. Les éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre politique

1.1. La captation différenciée

Par les ressources relationnelles de la diaspora, nous voyons que la diaspora met en réseau les territoires d'origine et d'accueil. Par les ressources financières, elle opère simultanément de manière économique et philanthropique sur les deux territoires. Par les ressources symboliques, la diaspora s'autonomise des deux territoires, en résistant à la fois à la tentation assimilationniste et communautariste, en tissant les liens entre l'origine et l'accueil. Par les ressources institutionnelles, la diaspora assure le rapprochement des deux modèles normatifs différents. Par les ressources organisationnelles, la diaspora connecte les entreprises des territoires d'origine et d'accueil.

Les réseaux des territoires intègrent donc la dimension humaine, institutionnelle, symbolique, organisationnelle, économique, cognitive et financière. Le réseau de territoires doit être compris dans un sens plus large que la mise en réseau des espaces. Parmi toutes les dimensions évoquées, nous pensons que la mise en réseau des entreprises induites par la mise en réseau territorial de la diaspora exercera dans les décennies à venir un effet exponentiel sur les possibilités de rattrapage des territoires en retard. Dans la perspective de la théorie des externalités positives, de l'avantage du « suiveur » de Gerschenkron, les effets se doivent d'être reconsidérés selon les nouvelles formes d'organisation des entreprises.

On a vu que l'hypothèse de franchissement des frontières nationales n'est pas un critère sine qua none à l'existence des diasporas. Nous avons mis en exergue les diasporas domestiques qui existent à l'intérieur des frontières nationales. L'analyse territoriale de la diaspora peut ainsi être analysée par les effets classiques de la diaspora ou en mettant en place une autre grille de lecture en fonction de la proximité géographique et institutionnelle, qu'elle soit domestique (interne), continentale (externe), extracontinentale (externe), et en fonction de son niveau de structuration, qu'elle soit émergente ou mature.

En classifiant les diasporas sur une échelle de proximité, certaines communautés diasporiques sont plus ou moins proches des territoires d'accueil. La proximité géographique mesure les effets de distance physique entre le territoire d'origine de la diaspora et le territoire d'accueil. Plus la proximité géographique est forte, plus la distance qui sépare les deux territoires est faible. De la même manière, la proximité institutionnelle mesure les effets de distance normative entre les normes du territoire d'origine de la diaspora et le territoire d'accueil. Plus la proximité institutionnelle est faible, plus les normes des territoires d'origine et d'accueil diffèrent et donc plus la distance culturelle est importante.

Dans les diasporas domestiques, il faut noter l'existence d'une proximité géographique forte et une proximité institutionnelle forte avec le territoire d'origine. Les diasporas domestiques, existant à l'intérieur des frontières nationales, ne sont pas éloignées physiquement et culturellement du territoire d'origine. Par exemple, dans le cadre malien, les diasporas domestiques résidant à Bamako sont à quelques heures de leur territoire d'origine et les différences institutionnelles ne sont pas aussi importantes que les territoires d'accueil des diasporas classiques. Dans ces dernières, les distances physiques et institutionnelles entre le territoire d'origine et d'accueil sont plus

importantes, même si ces distances sont en voie de réduction constante sous l'effet conjugué des NTIC et des politiques multi-culturalistes.

Les diasporas internes, de par leur plus grande proximité avec leur territoire d'origine, peuvent rapidement déployer ses ressources. Les diasporas externes s'appuient sur les ressources opérationnelles de la diaspora interne pour agir sur le territoire d'origine. Les différences de proximité créent des effets différenciés sur le territoire d'origine. Plus les territoires sont proches et se ressemblent, plus les ressources envoyées auront un caractère économico-financier durable. Plus les territoires sont éloignés et différents, plus les ressources envoyées vers les territoires d'origine résultent de ces différences (voir tableau n° 73). A long terme, la diaspora enverra des ressources d'ordre institutionnel plutôt que financier. Ce sont les ressources basées sur les différences spécifiques qui sont captées, au détriment des ressources génériques.

Tableau n° 73 : Les typologies des diasporas selon la proximité entre territoires d'accueil et d'origine

	Proximité géographique	**Proximité institutionnelle**
Diaspora classique	Faible	Faible
Diaspora domestique	Très importante	Importante

Source : fait par l'auteur

En reprenant la grille des ressources et de l'école des proximités, on peut mesurer les effets différenciés. Plus la proximité (institutionnelle et géographique) est importante, plus les possibilités de captation sont importantes et du coup les effets de rattrapage aussi. La migration interne est marquée par très peu de contraintes. Les allers et retours sont plus fréquents et plus aisés. Du coup, les effets de réseau sont plus durables et plus importants. Les externalités sont plus importantes dans la mesure où la captation aussi est élevée. Plus la proximité (institutionnelle et géographique) est faible, moins les effets des diasporas sont importants à court terme. Mais, à long terme, l'impact devient plus important dans la mesure où les ressources transférées s'appuient sur des ressources spécifiques de la diaspora (voir tableau n° 74) qui se basent sur les différences spécifiques entre les deux territoires.

Tableau n° 74 : Les effets en retours selon les proximités

	Proximités plus importantes	Proximités moins importantes
Effets statiques	Effets élevés	Effets faibles
Effets dynamiques	Effets stationnaires (rattrapage économique)	Effets élevés (en voie de rattrapage économique)

Source : fait par l'auteur

A long terme, les diasporas externes ont plus d'impact que les diasporas domestiques (cf. tableau n° 74). Les différences institutionnelles exercent des forces de rapprochement par les transferts des ressources basées sur des normes techniques et culturelles. Dans le même temps, les effets des diasporas domestiques auront tendance à être stationnaires dans la mesure où les différences initiales n'étaient pas très importantes relativement aux diasporas lointaines des pays de niveaux de développement différents. Dans un tel cadre, on peut même voir des migrations inverses où les gens quittent le territoire d'accueil urbain pour rejoindre leur territoire d'origine rural.

Tableau n° 75 : Typologie des ressources captées selon les types de diasporas

	Diasporas domestiques	Diasporas externes
Ressources financières	Important	Moins important
Ressources relationnelles	Important	Important
Ressources organisationnelles	Important	Important
Ressources cognitives	Moins important	Très important
Ressources institutionnelles	Moins	Très important
Ressources symboliques	Important	Très important

Source : fait par l'auteur

Les diasporas peuvent se caractériser par leurs effets qui sont différents selon leur proximité avec le territoire d'accueil. Qu'elles soient domestiques ou externes, elles envoient les mêmes types de ressources. C'est l'intensité de certaines ressources qui varient : les diasporas domestiques envoient globalement des ressources financières, les diasporas externes envoient à long terme des ressources institutionnelles car elles se constituent en tant qu'entités autonomes et diminuent donc leurs envois financiers de manière dynamique (cf. tableau n° 75). Dans cette perspective, la diaspora marchande malienne comme les Soninkés envoie des ressources d'ordre financier, relationnel et organisationnel. La diaspora intellectuelle malienne envoie des ressources cognitives et institutionnelles. La diaspora ouvrière malienne envoie elle aussi essentiellement des ressources financières et cognitives.

1.2. L'informalité de la diaspora

La diaspora et les entreprises communautaires (enclave ethnique, ou simple ancrage communautaire) sont des acteurs informels, avec des comportements issus de l'informalité de la structure communautaire. Ces comportements posent en réalité d'énormes difficultés pour les décideurs publics dans leur tentative de formalisation. Compte tenu de l'encastrement sociocommunautaire des membres de la diaspora, les politiques publics doivent maintenir un rôle d'accompagnement et de coopération, de telle sorte à considérer les diasporas comme une entité à part entière, avec ses propres règles et code de fonctionnement.

Les réseaux diasporiques sont essentiellement régis par les institutions informelles (réciprocité, confiance, liens de solidarité ethnique, préservation des liens de parenté et des liens d'origine) véhiculées par le groupe ou la communauté diasporique, à travers la combinaison des réseaux primaires, secondaires, tertiaires et transnationaux. Ces règles coexistent avec les règles formelles des politiques publiques, basées sur l'approche rationnelle du contrat de société entre les individus libres.

Par contre, les incitations des décideurs publics qui ne sont pas totalement en désaccord avec les règles informelles du groupe ou de la communauté diasporique peuvent influencer les comportements des membres de la diaspora, au même titre que les règles informelles inhérentes à leur structure sociale.

De ce fait, toute politique incitative doit non seulement viser une typologie particulière, mais aussi des instruments incitatifs économiques et financiers mis en place pour la captation des externalités de la diaspora. Dans cette perspective, les politiques publiques maliennes sont sur la bonne voie, à travers l'organisation de deux forums : le premier sur les investisseurs de la diaspora et le second sur les scientifiques de la diaspora. Sans politique migratoire explicite, les politiques publiques maliennes devront poursuivre l'approfondissement des typologies migratoires existantes, et mettre en place des instruments incitatifs adaptés à ces expatriés. Les politiques publiques doivent instaurer une étroite collaboration avec la diaspora et la maintenir de manière durable.

Jusqu'ici nous avons identifié les réseaux diasporiques, mais en réalité nous n'avons pas essayé de comprendre les mécanismes qui sont à la base de la vitalité de ces réseaux. Le fonctionnement des diasporas ne peut pas se limiter aux réseaux primaires et secondaires que nous avons mis au

point. En analysant nos cas empiriques, nous avons vu que l'efficacité d'un réseau diasporique dépend d'autres éléments. Pour qu'une diaspora se pérennise, se consolide, nous partirons de l'hypothèse qu'il existe des caractéristiques particulières à mettre au point. Cette analyse peut s'étendre aux diasporas classiques qui perdurent depuis des siècles, comme la diaspora juive, arménienne, grecque, etc. Nous avons fait le choix dans ce travail de l'effectuer à partir uniquement de notre cas empirique. Les éléments qui en sortiront pourront être appliqués à d'autres diasporas solidement structurées depuis longtemps. Notre travail consiste à dégager les facteurs clés du succès, en ce qui concerne les pratiques, les habitudes, les normes des membres des diasporas maliennes.

Les membres de ces diasporas sont des acteurs nomades de la mondialisation économique, financière et culturelle. Les diasporas maliennes, à part la diaspora émergente scientifique et intellectuelle, sont des modèles par excellence du contournement des règles de jeu établies par la mondialisation. Elles représentent la partie invisible, en ce sens qu'elles y participent pleinement, sans que les autres acteurs lui reconnaissent une place en tant que telle. Cette informalité de la diaspora est liée à sa raison d'être. L'existence de la diaspora est basée sur des règles du jeu informelles qui régissent les rapports entre les membres. De ce fait, les habitudes, les normes, la culture deviennent différentes selon que l'on soit ou pas membre d'une diaspora. Ce sont donc des institutions informelles (non formelles) qui régissent la coopération et l'organisation de la diaspora domestique, de la diaspora externe et des interrelations entre les différentes diasporas. Les structures sociales, ainsi établies, par ces institutions informelles, déterminent la vitalité des réseaux diasporiques et le comportement des acteurs.

Très souvent, quand on parle d'institutions, on pense d'emblée aux institutions formelles. En réalité, les institutions sont des règles du jeu. Les règles du jeu sont à la fois formelles (codifiées) et informelles (tacites). D'ailleurs, Douglas North (1990) définissait les institutions comme des règles du jeu formelles et informelles qui régissent le fonctionnement d'une société. Progressivement, la recherche socioéconomique a concentré toute son attention sur les institutions formelles en négligeant les institutions informelles.

Nous définissons les institutions informelles comme des règles de jeu implicites régissant le comportement des individus appartenant à une communauté donnée. Ces institutions ne sont pas écrites, elles sont connues des membres communautaires. Elles sont le fruit de l'histoire, de la culture et des interactions interindividuelles et inter-organisationnelles. Elles définissent le

comportement des membres communautaires, en établissant des normes, des comportements et un ancrage identitaire. Ce sont elles qui font la force des diasporas, en soumettant des individus à des modes de fonctionnement différents de ceux des territoires d'accueil. En effet, les institutions sont des règles du jeu mais constituent aussi les moyens de faire respecter celles-ci. Il est très difficile ainsi pour un individu de se défaire des règles du jeu diasporique et profiter des avantages attendus de l'appartenance communautaire. Le non-respect des règles diasporiques se soldent par des sanctions communautaires.

La solidité des réseaux diasporiques s'étend au-delà des réseaux primaires et secondaires indispensables au maintien des liens. Ce qui renforce les liens d'ancrage communautaire et territorial, ce sont les règles du jeu informelles et les contraintes déployées pour les faire respecter. Dans les diasporas maliennes, ces règles ne sont pas les mêmes selon l'origine territoriale. Chaque sous-groupe diasporique met en place des règles de fonctionnement à l'image de celles qui prévalaient sur le territoire d'origine.

Dans la diaspora soninkée continentale, la spécialisation professionnelle est plutôt concentrée sur les activités commerciales d'achat et de revente des produits manufacturés. Se trouvant majoritairement dans les activités informelles, basées à la fois sur le travail, le capital et les relations intracommunautaires la diaspora soninkée continentale a mis en place des règles régissant les rapports économiques et socioculturels entre les différents membres. Dans les rapports socioculturels, on observe une continuité des règles établies dans le territoire d'origine vers les territoires d'accueil. Ces règles informelles régissant les rapports socioculturels s'appliquent aussi sur le plan des affaires.

Le respect des règles communautaires détermine le niveau d'ancrage communautaire. Le choix de maintenir cet ancrage résulte d'un calcul coûts-avantages. Les coûts résultent des effets de la sanction communautaire, comme le dénigrement collectif et l'exclusion du réseau communautaire. Les avantages peuvent être financiers ou non financiers. L'appartenance communautaire permet de réduire les coûts de transaction. La recherche d'informations et la mise en place de nouveaux contrats deviennent plus rapides. Le plus grand avantage pour les individus c'est de retrouver un ancrage identitaire qui leur permette de briser la solitude de la « double absence ».

D'après ce calcul coûts-avantages de l'appartenance communautaire, les individus craignant les sanctions communautaires respectent les règles du jeu établies dans le réseau. Dans la diaspora

continentale soninkée, les membres quittent le territoire rural pour rejoindre directement les territoires urbains externes ou transitent par les territoires urbains internes, via le réseau communautaire. Le marché du travail et du capital communautaire lui a permis de trouver du savoir et du savoir-faire dans un domaine particulier. Les individus n'ayant pas de diplômes renforcent leur fidélité au réseau du fait qu'ils en dépendent intégralement pour trouver du travail, du capital et accumuler des compétences. Cette fidélité au réseau ethnique communautaire engendre une production de normes communautaires telles que la confiance intracommunautaire, la réputation, la réciprocité, la solidarité, la non exclusion des membres fidèles, la sanction collective en cas de trahison, la sauvegarde des valeurs traditionnelles, l'endogamie, le respect du patriarcat et la sauvegarde des valeurs religieuses.

Dans nos observations participantes, la confiance est omniprésente dans les relations entre les membres de la diaspora soninkée. Une information est crédible à partir du moment où elle est confirmée par un autre membre de la communauté diasporique. Une méfiance systématique est cultivée envers les membres non communautaires. Dans les relations d'affaires, la simple implication ou présence d'un intermédiaire communautaire avec les agents externes au réseau communautaire suffit de garantir la confiance nécessaire à la réduction des coûts de transaction. Cette confiance intuitive est garantie par les possibilités de sanction communautaire. Un membre communautaire non fiable se voit systématiquement exclure avec une dégradation de sa réputation communautaire.

La sanction ou la récompense communautaire se manifestent essentiellement dans la réputation individuelle ou familiale. La confiance communautaire vis-à-vis d'un individu résulte de son capital « réputationnel ». Ces règles de sanction informelles constituent un mécanisme très dissuasif dans la mesure où elles dépassent le simple cadre des affaires. Une sanction localisée dans le domaine des affaires peut se transformer en sanction systématique débouchant sur la vie socioculturelle voire même familiale. L'individu dans son cercle familial et diasporique respecte les règles du jeu informelles en vue de garder intacte sa réputation qui est une ressource indispensable pour la bonne réussite des affaires intracommunautaires et de la vie socioculturelle.

La réciprocité est une forme d'échange entre les membres communautaires, basée à la fois sur le prix, la proximité culturelle, l'intérêt collectif, l'altruisme et l'espérance de recevoir l'équivalent de ce qui est donné. La réciprocité actuelle est une forme évoluée du don contre du don. Il ne s'agit plus d'un échange de biens contre d'autres types de biens mais plutôt d'un ensemble d'actions

contre d'autres types d'actions. Ces actions peuvent consister à donner des festins, des biens, de l'argent lors des cérémonies, du capital, à aider sur le marché du travail, à être attentionné aux problèmes des autres, etc. Elles sont appelées à continuer si le receveur donne une contrepartie équivalente au donateur sous forme monétaire ou non monétaire. Les donateurs, par le biais de la réputation, peuvent sanctionner le receveur clandestin non altruiste. L'obligation de recevoir s'accompagne d'une obligation de donner au sein de la communauté. Une personne ayant réussi en diaspora se sent redevable des concitoyens qui l'ont aidé mais aussi vis-à-vis de toute sa communauté diasporique. Un lien est ainsi systématiquement établi entre les détenteurs des capitaux et la main d'œuvre non qualifiée qui est prise en charge dès sa première phase migratoire (coût du voyage, informations, accueil, etc.) pour des raisons de proximité culturelle et d'altruisme. Dans une seconde phase, ces individus sont intégrés par la communauté dans les affaires (commercial, commis, transporteur, etc.) pour des raisons économiques et de confiance liée à la proximité culturelle. Dans une troisième phase, ces mêmes individus, après acquisition d'un ensemble de compétences et de capital financier, se sentent redevables vis-à-vis de la communauté par l'adoption d'un comportement altruiste et de réciprocité monétaire et non monétaire. La solidarité est ainsi l'élément constitutif par essence des relations entre les membres de la diaspora.

Bien que la réciprocité soit la base du fonctionnement du réseau diasporique soninké, il existe d'autres règles informelles dont le non-respect entraîne des sanctions communautaires. L'endogamie constitue en réalité le pilier qui assure la bonne exécution des règles du jeu informelles. Elle permet d'assurer la solidarité et de sanctionner rapidement car les liens en affaires sont aussi des liens familiaux. Par exemple, dans le village de Touba, localisé au centre de la commune de « Duguwolonwila », les notables ont pratiqué un siècle de mariage entre les familles du même village pour renforcer les liens entre les membres. Ce renforcement de liens se poursuit dans la diaspora. Bien que vivant sur d'autres territoires d'accueil ayant des pratiques culturelles différentes, l'endogamie est prolongée à l'étranger ou entre les membres des différents territoires d'accueil. Ce qui renforce les liens au sein des pôles d'accueil ou entre les pôles d'accueil. En cas du non-respect du principe de l'endogamie, les membres se voient sanctionner d'abord par le principe de la réciprocité, ensuite par l'exclusion communautaire, car c'est l'endogamie qui détermine en grande partie l'inclusion communautaire.

L'endogamie étant une partie des valeurs traditionnelles, les autres valeurs comme le patriarcat et la primauté de l'intérêt collectif sont aussi prolongées au sein de la communauté diasporique. Ces valeurs traditionnelles hiérarchisant la place des individus dans la communauté, s'entremêlent avec

des valeurs religieuses. La combinaison valeurs traditionnelles et valeurs religieuses produit des normes de comportements à respecter pour tous les membres communautaires.

Ces institutions informelles non codifiées relevant de coutumes et de traditions idéologiques s'appliquent aux individus dans les réseaux ethniques diasporiques tandis que les institutions formelles codifiées portent sur les organisations formelles (entreprise, syndicats, parlements, partis politiques, associations). La diaspora régit les comportements de ses membres en recourant de manière permanente à la fois aux institutions informelles intracommunautaires et aux institutions formelles extracommunautaires. Ses membres respectent de manière prioritaire les règles informelles intracommunautaires, compte tenu des coûts potentiellement élevés de la sanction communautaire. Ces sanctions sont irréversibles et entachent l'honneur familial. Craignant moins les sanctions des institutions formelles, grâce à leur réversibilité, ils les respectent par défaut. En réalité, leur fonctionnement est basé sur le contournement des règles établies, de manière individuelle et collective. Ce contournement est une ressource valorisée de manière collective.

1.3. Les conditions permissives politiques de la captation[90]

Dans la littérature sur les externalités cognitives de la diaspora, on rencontre de réussite comme les Indiens et les Chinois de la Silicon Valley, ou les juifs dans la diplomatie ethnique, et d'autres cas de réussite dans différents domaines. A côté de ces cas de réussite, on voit des pays qui ont des diasporas importantes mais qui ne connaissent pas le même dynamisme que les cas de réussite de certains pays émergents comme la Chine et l'Inde.

Ces cas de réussite confortent notre construction théorique précédente de la captation différenciée à long terme. Les diasporas chinoises et indiennes sont des diasporas qualifiées qui exercent des captations dynamiques plus importantes que les diasporas non qualifiées (par exemple, la diaspora mexicaine aux Etats-Unis). En d'autres termes, les premières transfèrent des externalités cognitives plus importantes en termes de rattrapage technologique que les secondes qui transfèrent des ressources financières, indispensables à la survie ou à la diversification des ressources de la communauté d'origine.

[90] Ces conditions permissives sont le fruit de l'adaptation de l'étude des conditions permissives de Buga (2011), inspirée elle-même de Kapur et McHale (2005, cité par Buga, 2011). Cette adaptation a été faite sur la base de nos théorisations précédentes.

En termes de conditions permissives, on peut avancer les points suivants :

1. Pour espérer se rapprocher des cas de réussite comme ceux des pays émergents, il faudrait sans douter accroître le niveau de la fuite des cerveaux (entre 5 et 10%) pour que le « brain drain » se transforme « en brain gain » et que les externalités dynamiques en termes de rattrapage économique puissent s'opérer. Cette condition signifie que le Mali ne doit pas hésiter à **former et à envoyer des gens qualifiés** dans les zones de densité économique et technologique des pays riches, de telle sorte qu'il puisse augmenter la taille de la sa diaspora intellectuelle et scientifique latente. Au-delà de leur envoi dans les centres technologiques, il faudrait un accompagnement et un suivi pour renforcer leur proximité et leur intégration avec le territoire d'accueil et d'origine. Ce qui à terme renforcera les possibilités de captation (OCDE, 2003).

2. Ces cas de réussite notent une autre condition permissive qui est **le niveau de structuration des diasporas**. Plus une diaspora est bien structurée ou consolidée, plus son impact sur le pays d'origine sera important. En cas de catastrophe naturelle, les ressources organisationnelles de la diaspora lui permettent d'être très réactive bien avant la communauté internationale. Cette consolidation de la diaspora peut être organisée et développée par les politiques publiques du pays d'origine, à travers les représentations diplomatiques, les politiques de mise en réseau et de renforcement des réseaux existants.

3. La politique étrangère doit intégrer la prise en compte de sa diaspora dans son intégration dans les différents pays d'accueil (ou **politique étrangère de la promotion de la diaspora**). Notre théorie du maintien des liens montre que les expatriés maintiendront durablement les liens réels et imaginaires avec le territoire d'origine. De ce fait, une plus grande intégration dans le pays d'accueil ne peut que favoriser les externalités dynamiques vers le pays d'origine.

4. Les politiques publiques se doivent de canaliser de manière stratégique par les incitations fiscales et économiques les investissements des membres de la diaspora dans des secteurs de croissance et de développement économique (**canalisation des investissements de la diaspora**).

5. Il faudra que le pays d'origine atteigne un niveau de développement et de stabilité de telle sorte qu'il puisse recevoir les externalités de la diaspora (**niveau important de**

développement et d'infrastructures). Il reste difficile de transférer vers des pays, ayant une pénurie d'infrastructures, des ressources technologiques cognitives importantes. Cependant, la diaspora contribue aussi à la mise en place de ces infrastructures par des ressources financières, afin que le pays d'origine puisse recevoir des ressources cognitives.

6. Les **migrations avec contrat migratoire** exercent des externalités plus importantes sur les pays d'origine. Les migrants qui sont partis pour aider ceux qui sont restés ont des captations plus importantes. Pour qu'il y ait captation, il faut que la migration s'inscrive dans cette perspective. Ceux qui sont partis pour rompre définitivement les liens avec le pays d'origine ne donnent pas lieu à des captations.

7. **La place du pays d'accueil dans l'économie mondiale** : un pays d'accueil qui est inscrit dans les chaines de valeur globale qui encourage l'intégration économique de la diaspora rend possible des captations plus importantes pour le pays d'origine. Mais, contrairement à Kapur (2001, cité par Buga, 2011), un migrant originaire du Ghana installé aux Etats-Unis n'est pas susceptible de produire un impact plus important qu'un Ghanéen installé au Nigeria. Seulement, en conformité avec notre grille de ressources précédente, il transfère différents types de ressources et a des captations différenciées.

8. **L'attitude des pays d'origine envers les migrations** : les politiques publiques peuvent mettre en place un développement intentionnel par les flux migratoires, en organisant une exportation de la main d'œuvre, à l'instar des Philippines. Dans cette perspective, la main d'œuvre peut être utilisée comme source d'exportation, comme les biens et services et en prévoyant des dispositifs institutionnels et juridiques comme la double nationalité et des services dédiés à l'accueil des nationaux expatriés.

9. Pour que les externalités puissent être importantes, il faut que les migrants accumulent des compétences de manière dynamique (**accumulation dynamique des compétences individuelles et collectives**). Autrement dit, le stock de capital humain accumulé, de manière individuelle et collective soit supérieur au stock initial du point de départ. Ceci signifie que la classification de notre typologie en fonction des facteurs déclencheurs du point de départ ne tient pas par rapport aux réalités du point d'arrivée. La migration individuelle non qualifiée l'est par rapport à sa situation de départ. Dans la migration, elle acquiert des compétences qui font qu'elle devient qualifiée. De la même manière, les

migrations individuelles sans contrat migratoire peuvent s'inscrire dans une perspective de migrations individuelles avec contrat migratoire, ou dans une perspective de migratoire communautaire, ce qui peut avoir tendance à renforcer la logique des externalités migratoires.

10. **L'attitude des pays d'accueil** : les pays d'accueil comme les pays d'origine doivent adopter une conception de la diaspora en termes de ressources à valoriser et non une menace de l'Etat-nation. Ils peuvent s'appuyer sur les diasporas pour se développer à travers la captation systémique des ressources d'autres territoires. Mais, à condition que le « génie créateur » des diasporas puisse opérer dans un contexte sociopolitique stable et favorable.

2. L'extension ou la mise en réseau des écosystèmes d'affaires ou d'innovation

Si les politiques publiques doivent prendre en compte la captation différenciée de la typologie des ressources (financières vs non-financières) en fonction de la typologie de la diaspora (qualifiée vs non qualifiée, mature vs émergente), il faut nécessairement prendre aussi en compte notre théorie des réseaux de territoires, transposée dans l'économie de la connaissance, à travers la mise en réseau ou l'extension des écosystèmes d'affaires. Si la captation en termes de distance géographique est moins importante à court terme ; à long terme l'effet de la distance s'amenuise et de multiples proximités (sociale, identitaire et électronique) se développent, pour accroître les effets de la captation et inscrire le territoire d'origine et d'accueil dans les chaines de valeur globale. Ces deux éléments (réseaux d'écosystèmes d'affaires ou d'innovation et réduction de la distance géographique par la proximité électronique, identitaire) donnent des ingrédients aux politiques publiques pour mettre en place, développer et dynamiser des stratégies de captation systémique dans l'économie de la connaissance par les liens diasporiques.

2.1. La notion d'écosystème[91]

Assens (2013, p. 111), dans son livre sur le management des réseaux, définit l'écosystème d'affaires comme « un réseau local constitué de différentes entreprises de statut marchand et non marchand, reliées à des parties prenantes comme les collectivités locales, et partenaires dans les filières d'activité complémentaires ». Il s'agit d'une notion qui s'approche du réseau territorial, du district industriel, du système local de production, du cluster, du pôle de compétitivité, des systèmes productifs locaux, des technopoles, du parc scientifique, du système agroalimentaire localisé, etc. Cependant, nous pouvons en distinguer trois formes polaires, selon Abritant (2013), résumés dans le tableau n° 76.

Tableau n° 76 : Synthèse des trois formes polaires des écosystèmes

	Type de collaboration	**Mécanismes de régulation**	**Références**
District ***Italie***	Collaboration sous forme de coopétition entre PME d'une filière	Communauté de pratique Conventions	Marshall (1890) Becattini (1979)
Cluster ***Etats-Unis*** ***Israël***	Coopétition	Régulation par le marché Contrats	Porter (1990) Castilla, Hwang et Granovetter (2000)
Pôle de compétitivité / Technopole ***France*** ***Maroc***	Partenariat public / privé	Régulation par les pouvoirs publics	Ehlinger et al. (2007) Weil (2009)

Source : Abittan (2013, p. 73)

Malgré les ressemblances avec la notion de territoires et de multiples déductions terminologiques liées au territoire, les écosystèmes font appel à une composante du territoire s'appuyant sur l'innovation. Des chercheurs comme Chesbrough et Appleyard (2007, cité par Abittan, 2013) avancent que les écosystèmes fonctionnent sur la base des innovations ouvertes. Le processus d'innovation réside dans un écosystème qui rappelle « l'atmosphère industrielle » de Marshall. Dans cette même optique, Abittan dans son travail comparatif entre 4 écosystèmes d'affaires (Silicon Valley, Israël, Maroc, France), définit les écosystèmes d'innovation, par les réseaux d'acteurs privés et publics, avec des « effets de proximité géographique (Rallet et Torre, 2001),

[91] « A l'origine, ce concept est introduit par Tansley (1935), pour évoquer les principes d'homéostasie dans un milieu écologique. Dans le prolongement de ces travaux, Moore (1993), est le premier auteur à parler véritablement d'écosystèmes d'affaires (business ecosystem), en transposant les travaux de Tansley (1935) dans l'univers du management » (Assens, 2013, p. 111).

cognitive, organisationnelle (Depret et Hamdouch, 2009), proximité culturelle et sociale (Boschma, 2004 ; Rallet et Torre, 2005) et la proximité électronique (Loilier, 2010) » (Abittan, 2013, p. 18).

Les écosystèmes d'affaires s'appuient en réalité sur les ressources spécifiques d'un territoire pour développer et rendre dynamique une communauté d'innovation ouverte, enracinée localement avec un ensemble de proximités pour créer de la valeur ajoutée par l'innovation ouverte dans « l'atmosphère ou le Cloud du savoir ».

De cette manière, le territoire devient ainsi un acteur indispensable de la concurrence internationale dans l'économie du savoir. Celle-ci qui se passait autrefois entre Etats, se passe aujourd'hui entre territoires. La globalisation s'appuyant sur le local (le territoire) et son corolaire en termes de clusterisation (Fourcade et Torres, 2003) accordent une dimension stratégique au territoire (Veltz, 2000) dans la nouvelle compétition économique mondiale du savoir et des talents. Pour encourager l'innovation et attirer des compétences, les décideurs publics mettent en pratique les avancées théoriques de l'économie industrielle en termes de proximités (Pecqueur et Zimmermann, 2004 ; Rallet et Torre, 2005) et de science régionale (Pecqueur, 2000, 1996 ; Pecqueur et Colletis, 2004). L'objectif de ce recentrage politique sur le territoire entraîne une certaine clusterisation qui renforce la compétitivité territoriale, à l'image de la Silicon Valley, des clusters israéliens, des technoparcs marocains, des pôles de compétitivité de la France, etc. Abittan (2013) résume ces enjeux de la clusterisation dans le tableau n° 77 qui montre que la politique de compétitivité territoriale renforce et vitalise les ressources et des compétences spécifiques du territoire qui permettent à l'écosystème d'affaires d'être durablement innovant et compétitif dans la concurrence internationale.

Tableau n° 77 : Clusterisations, écosystèmes et territoires

Enjeux de la clusterisation	Caractéristiques
Compétitivité territoriale	Valorisation des ressources et compétences
Emploi	Maintenir l'emploi local et créer de nouveaux emplois
Fertilisation croisée	Interactions entre acteurs publics et acteurs privés
Transfert technologique	Co-innovation entre universités et entreprises Transfert technologique dans les deux sens
Mode projet et coopétition	Emergence de projets innovants permettant aux acteurs complémentaires ou concurrents de faire de la R&D collaborative et partager les risques financiers et technologiques

Source : Abittan (2013, p. 37)

En définitive, un écosystème d'affaire est un réseau territorial ouvert dont les acteurs sont en constante interaction sous une forme de coopétition avec pour objectif de créer de la valeur pour l'ensemble des acteurs. La performance d'une entreprise dépend aussi des actifs de son environnement comme l'« atmosphère industrielle » qui est hors de son contrôle. Cette ressource collective hors de contrôle des entreprises est un ensemble de savoir-faire, de normes réciprocitaires, de relations denses en termes de coopétition qui favorise les processus d'innovation et fluidifie les transactions par l'instauration de la confiance.

2.2. La performance des écosystèmes et leur ouverture par la grille des proximités

La performance et la compétitivité de ces écosystèmes d'affaires et clusters se lisent par les théories de l'école des proximités et de l'économie territoriale. Nous pouvons les lire par les proximités géographiques, organisationnelles et institutionnelles ou concomitamment par leur corollaire en économie territoriale.

La proximité géographique réduit les coûts de transaction, le niveau d'incertitude et les risques d'asymétrie d'information. En effet, la concentration des acteurs sur un même espace donné leur donne la possibilité d'interagir et de coopérer rapidement. Ces interactions offertes par la proximité géographique entrainent des transferts de connaissances et d'informations entre les acteurs proches. Cette proximité géographique ne doit plus être vue exclusivement en termes de distance géographique. Les nouvelles technologies peuvent aboutir aux mêmes effets escomptés en termes de proximité géographique. Les interactions et les coopérations à distance peuvent donner naissance à des partages d'information et de connaissances entre les acteurs éloignés géographiquement, comme dans la proximité des acteurs résidant sur le même territoire. Si la proximité technologique ou électronique (réseaux sociaux virtuels, visioconférence, outils de communication moderne), selon Loilier (2010, cité par Abittan, 2013), a les mêmes effets que la proximité géographique, nous pensons que la proximité géographique ne doit plus être vue en termes de distance géographique. Malgré l'éloignement géographique, les acteurs peuvent être proches à travers les proximités électronique et identitaire. Les diasporas, malgré leur dispersion, continuent d'être proches des membres de la région d'origine. De ce fait, la proximité géographique doit aussi inclure les proximités électronique et identitaire (ou diasporique). Si la proximité électronique transfère essentiellement des connaissances explicites (ou codifiées), la proximité identitaire transfère non seulement des connaissances codifiées mais aussi des

connaissances tacites. Ces doubles proximités montrent que les frontières des écosystèmes d'innovation, ancrées territorialement, sont poreuses pour les réseaux transnationaux. D'une part, les clusters ou les écosystèmes sont en réseau avec d'autres clusters, et cette mise en réseau entraine des migrations et des captations systémiques. D'autre part, les diasporas présentes dans un cluster comme la Silicon Valley vont intégrer leur territoire dans la chaine de valeur du territoire d'accueil, à travers leur mise en réseau et le développement d'une stratégie de complémentarité productive, à travers l'externalisation. Dans la théorie des territoires, cette proximité géographique peut prendre la forme des économies d'agglomération et des externalités de Marshall (1890, cité par Abittan, 2013) dans le cadre des regroupements des petites et moyennes entreprises. A travers les liens diasporiques migratoires et entrepreneuriaux, il y a à la fois renforcement et captation des économies d'agglomération et des externalités.

La proximité organisationnelle engendre une communauté de pratiques ou de destin, du fait de l'appartenance à une même organisation ou à un même réseau inter-organisationnel. Dans l'économie des territoires, Becattini (1979, cité par Abittan, 2013) insiste sur cette dimension communautaire du territoire où celui-ci produit un système de valeurs qui lui est propre et qui est propre à son histoire et à sa culture. Les frontières de cette communauté de pratiques et de destin, produites par la proximité organisationnelle, sont aussi poreuses pour les liens identitaires diasporiques. Les diasporas, en s'intégrant dans les clusters ou dans les écosystèmes d'affaires, par captation culturelle, intègrent la communauté de destin du territoire d'accueil. De cette captation culturelle et économique, avec le maintien des liens primaires avec le territoire d'origine et des liens secondaires sur le territoire d'accueil, un réseau se met en place liant l'écosystème d'affaires et le territoire d'origine des diasporas.

La proximité institutionnelle produit une identité propre au territoire, à travers des normes, des règles communes et des conventions partagées par les acteurs du territoire. Dans l'économie des territoires, les travaux de Courlet (2002) montrent l'importance de l'ancrage territorial des acteurs du territoire. Cet ancrage territorial influence grandement leur créativité et leur développement. Par ailleurs, ces conventions (routines, relations informelles, règles du jeu, etc.) coordonnent les actions des acteurs du territoire en les stabilisant et en produisant l'entre-aide réciprocitaire par exemple. Cette identité commune produite par la proximité institutionnelle n'empêche pas non plus une porosité des frontières. Le cas des écosystèmes d'affaires tels que la Silicon Valley montre l'existence de plusieurs réseaux ethniques dans la communauté technologique de la Silicon Valley avec l'identité fédératrice commune technologique avec les conventions partagées par tous les

réseaux autochtones et allochtones. Cette intégration des réseaux ethniques dans la communauté de pratiques du territoire d'accueil entraîne de manière dynamique des possibilités de captation systémique et de mise en réseau entre territoires ou entre écosystèmes.

L'ensemble de ces proximités et leur manifestation en économie territoriale montrent les performances des écosystèmes, à travers les externalités dans « l'atmosphère industrielle », la production de la confiance, de l'innovation (Abittan, 2013), la densité des relations entretenues, la coopétition dans les échanges, la hausse de la créativité, la mise en place d'une communauté de pratiques et un certain dynamisme entrepreneurial. Notre raisonnement précédent montre que cette performance des écosystèmes s'associe plutôt bien avec la mise en réseau de ces écosystèmes avec les territoires d'origine (par les liens diasporiques) et avec d'autres écosystèmes. Les territoires, les clusters, les écosystèmes, les districts, les Technoparcs, les pôles de compétitivité, etc. peuvent être mis en réseau avec d'autres territoires par les liens diasporiques. Pour les décideurs publics, il convient d'organiser une captation intentionnelle des ressources spécifiques des écosystèmes d'affaires et d'innovation en y envoyant les membres de son territoire d'origine ou en apportant une organisation collective aux membres résidant dans les écosystèmes d'affaires.

Abittan (2013), dans son travail de comparaison de 4 écosystèmes, en se basant sur le modèle d'innovation ouverte (Chesbrough, 2003, cité par Abittan, 2013), par opposition au modèle traditionnel d'innovation fermée, s'est basé sur une grille de lecture basée sur la confiance, produite à partir de la grille de Zucker (1986, cité par Abittan, 2013). Cette grille peut servir aussi à comprendre la dynamique relationnelle entre les membres de la diaspora. Tout en insistant sur l'importance de la confiance dans les dynamiques relationnelles et productives des écosystèmes, Abittan (2013, p. 92) note que les diasporas re-questionnent l'existence des frontières des écosystèmes d'innovation, à travers le tableau n° 78.

Comme Assens et Abittan (2011), nous pensons que la question de la confiance est une dimension importante du management des écosystèmes. Nous pensons que l'objectif final de la proximité géographique, de la proximité organisationnelle, de la proximité institutionnelle, et des proximités alternatives (électronique, identitaire) est de cultiver la confiance entre les acteurs du réseau, pour créer un climat de coopération, propice aux innovations et à la fluidité des échanges économiques. Nous pensons de manière analogique, que les politiques publiques sur la captation diasporique doivent aussi avoir comme objectif de renforcer la confiance entre les acteurs du réseau diasporique (réseaux secondaires), entre les acteurs du réseau diasporique et leur pays d'origine

(réseaux primaires), entre les acteurs du réseau diasporique dans différents pays (réseaux transnationaux) et entre le réseau diasporique et le réseau des acteurs autochtones de l'écosystème d'affaires (réseaux tertiaires).

Tableau n° 78 : Les caractéristiques des écosystèmes

Critères	Caractéristiques	Références
Profil	Communauté d'acteurs	Moore (1996)
Parties prenantes	Acteurs publics et privés	Mazouz et al. (2008)
Frontières	Territoire et diaspora	Saxenian (2006)
Nature des liens	Liens faibles/Liens forts	Granovetter (1985)
Management	Centralité/auto-organisé	Assens (1997)
Type de collaboration	Mode projet	Grabher (2002, 2004)
Dynamique d'innovation	Innovation ouverte	Chesbrough (2003)
Mode de coordination	Donnant-donnant (réciprocité)	Axelrod (1984)
Mécanisme de gouvernance	Confiance	Zucker (1986)
Finalité	Co-innovation/transfert de savoir-faire tacites et explicites	Defélix et al. (2011) Nonalka (1994)

Source : Abittan (2013, p. 92)

Dans cette perspective, le défi pour les décideurs publics migratoires est de renforcer la confiance entre les acteurs diasporiques qui ont un mode relationnel basé sur les conventions, les normes, etc. bref des éléments d'ordre informel, comme les réseaux primaires, secondaires, transnationaux et tertiaires, indispensables à l'existence de toute communauté diasporique. Comme les écosystèmes, la diaspora est un ensemble de réseaux constitués par la proximité géographique (réseau primaire maintenu en référence à un territoire d'origine, malgré l'éloignement géographique, grâce à la proximité électronique et identitaire), la proximité organisationnelle (appartenance au même réseau secondaire, par les associations de migrants et par les rencontres informelles) et la proximité institutionnelle (partage des normes et des conventions communautaires dans les réseaux transnationaux).

2.3. La performance des écosystèmes et des réseaux diasporiques par la grille de la confiance

Nous pensons que la confiance est un ingrédient indispensable à la captation et au dynamisme des réseaux diasporiques, à l'instar des diasporas dynamiques entrepreneuriales chinoises et des

diasporas scientifiques et intellectuelles chinoises et indiennes présentes dans les écosystèmes d'affaires les plus performants. Nous pouvons aussi utiliser la typologie de Zucker (1986, cité par Abittan, 2013, p. 94), à savoir la confiance intuitu personae, la confiance relationnelle et la confiance institutionnelle, pour notre construction théorique de la migration et des réseaux diasporiques.

La confiance est une thématique pluridisciplinaire (Gratacap et Le Flanchec, 2011). L'ensemble des études existantes en économie, en management, en sociologie et dans d'autres disciplines tendent à montrer que la confiance engendre de la performance. Ces différentes approches sur la confiance peuvent être synthétisées dans le tableau n° 79.

Tableau n° 79 : La synthèse des apports pluridisciplinaires sur la notion de confiance

Champs disciplinaire	Définition	Références
Economie	La confiance est un élément moteur des transactions économiques	- Arrow (1972) - Williamson (1993)
Sociologie	La confiance est le fondement des interactions quotidiennes	- Giddens (1994) - Zucker (1986)
Management	La confiance peut être source d'avantages compétitifs	- Barney et Hanson (1994)
Philosophie/Psychologie	La confiance est basée sur un devoir moral implicite	- Baier (1986) - Hosmer (1995)

Source : Abittan (2013, p. 107)

La confiance entre les membres de la diaspora fait plutôt référence à une approche sociologique et psychologique de la confiance. Les autres approches en découlent sur le plan des affaires.

Dans les dynamiques relationnelles entre les membres des diasporas, la confiance résulte d'un devoir moral implicite entre les membres du réseau diasporique. La communauté de destin les réunissant entraîne une confiance systémique implicite malgré la conscience d'un risque. Cette même confiance implicite entre les membres de la diaspora se traduit non seulement dans les rapports sociaux quotidiens mais aussi dans les rapports économiques, par l'encastrement socioéconomiques des membres du réseau diasporique. La combinaison de ces différentes dimensions de la diaspora explique la performance et le dynamisme des diasporas spécialisées collectivement dans un métier.

En plus de cette perspective pluridisciplinaire, Zucker (1985, 1986, cité par Abittan, 2013, p.108) a mis au point une grille théorique sur la confiance qui est susceptible de nous éclairer sur la dynamique relationnelle entre les membres de la diaspora selon notre typologie précédente. Cette grille de confiance comporte trois niveaux : la confiance intuitu personae (characteristic-based trust), la confiance relationnelle (process-based trust) et la confiance institutionnelle (institutionnal-based trust).

Tableau n° 80 : La confiance intuitu personae

Type de confiance (implicite)	Caractéristiques principales (confiance innée propre à l'individu)	Exemples de réseaux d'affaires (communauté d'affaire héritée)	Exemples de réseaux diasporiques (communauté diasporique héritée)
Confiance intuitu personae	Liens familiaux Esprit communautaire Affinités religieuses Affinités ethniques Esprit de corps Culture de clan Identité/Valeurs/ Croyances/Représentations Sociales	Les diamantaires juifs à Anvers Les diamantaires juifs new-yorkais Le réseau de Benetton Le réseau des grandes écoles	La diaspora juive Les migrations communautaires par extension transnationale de la communauté d'origine La diaspora ex ante La diaspora mature forte

Source : adapté d'Assens (2013) et d'Abittan (2013)

Dans le tableau n° 80, nous voyons que la confiance intuitu personae est non seulement présente dans certains réseaux d'affaires (Assens, 2013), mais aussi dans notre typologie de diasporas marquée par les des liens forts diasporiques, comme la diaspora juive, l'extension d'une communauté d'origine par les migrations communautaires ou toutes autres formes de diasporas matures. Cette confiance intuitu personae est une confiance issue de liens forts proches de ceux du sang qui se maintient durablement. En cas de perte de confiance due à la réputation individuelle, les sanctions communautaires excluent définitivement l'individu du groupe communautaire, comme l'illustrent les travaux d'Abittan et Assens (2011) dans les réseaux des diamantaires juifs d'Anvers basés sur des contrats d'ordre moral et non juridique. La réciprocité et la réputation, comme des instruments de mesure de la confiance, dans le cadre intuitu personae, provient d'un contrat implicite intracommunautaire de liens forts.

Tableau n° 81 : La confiance relationnelle

Type de confiance (explicite)	Caractéristiques principales (confiance construite propre à l'individu)	Exemples de réseaux d'affaires (communauté d'affaires construites)	Exemples de réseaux diasporiques (communauté diasporique construite)
Confiance relationnelle	Expérience/Réciprocité Echanges passés Réputation/Conventions	Réseaux sociaux virtuels Districts industriels Associations professionnelles Communautés de pratiques	Réseaux sociaux migratoires issus de la migration individuelle Réseaux diasporiques émergents La diaspora ex post Les Français de la Silicon Valley

Source : adapté d'Assens (2013) et d'Abittan (2013)

La confiance relationnelle est une confiance interpersonnelle qui puise sa source dans les échanges et les interactions sociales passés dont la construction est basée sur les mécanismes informels. Cette confiance relationnelle passe plutôt par la réciprocité et la réputation, résultant de liens faibles, dans le cadre des normes établies dans la communauté construite et d'échanges répétés à l'intérieur de celle-ci.

Dans le cadre des réseaux diasporiques construits à partir des liens faibles, la confiance résulte de la fréquence et de la récurrence des échanges jusqu'à leur encastrement socioéconomique produisant de la connivence. Les liens sociaux créent des liens d'affaires et inversement, avec des instruments de mesure de la confiance basée sur la réciprocité explicite et la réputation. Dans le tableau n° 81, l'exemple des réseaux diasporiques émergents met en lumière ce processus dynamique répétitif où la confiance interpersonnelle et inter-organisationnelle s'accumule par la réputation et la réciprocité qui résultent de la fréquence et de la récurrence des échanges socioéconomiques encastrés au sein du réseau.

La confiance institutionnelle (voir tableau n° 82) « représente la confiance encadrée par des normes, des coutumes, des traditions, des styles de conduite, des règles du jeu (Williamson, 1993), des valeurs, des standards techniques, des systèmes de certification (Nooteboom, 1999, 2010), des contrats ou la hiérarchie au sens de Weber (1922) » (Abittan, 2013, p. 121). Nous pensons que cette confiance impersonnelle, c'est-à-dire non liée à la personne elle-même comme la confiance intuitu personae et relationnelle, porte à la fois sur les institutions formelles comme informelles. Il

peut s'agir par exemple de la confiance liée à une marque, à un label, à une certification ISO, à un diplôme, à une instance morale garantissant les intérêts de tous les membres.

Tableau n° 82 : La confiance institutionnelle

Type de confiance (impersonnelle)	Caractéristiques principales (confiance construite propre à une institution)	Exemples de réseaux d'affaires (garant de l'intérêt de tous)	Exemples de réseaux diasporiques (ou réseaux institutionnels de migrants)
Confiance institutionnelle	Instances morales Règles formelles	MBA de Stanford Ordre des Experts comptables Ordre des Avocats	Associations de migrants Organisme de protection des migrants

Source : adapté d'Assens (2013) et d'Abittan (2013)

Dans le cadre de la diaspora, les organisations de diasporas et les organisations consulaires sont en charge de produire de la confiance pour les membres quant à leur protection ou à la défense de leur intérêt commun. Les institutions diasporiques et consulaires mettent en réseau les membres diasporiques jusqu'à ce qu'il y ait un « encastrement socioéconomique ».

2.4. La dynamique relationnelle entre les écosystèmes : l'illustration de la théorie des réseaux de territoires par les diasporas scientifiques et techniques

La dynamique relationnelle entre les écosystèmes d'innovation implique la mise en réseau de deux réseaux territorialisés : d'une part, le réseau territorial du territoire d'accueil, d'autre part, le réseau territorial du territoire d'origine. Les diasporas sont des ponts qui relient ces deux réseaux et effectuent des captations systémiques entre les deux, en créant des complémentarités entre les activités des deux territoires dans leur chaine de valeur. Le modèle d'innovation ouverte engendre des possibilités de captation des écosystèmes innovants pour les territoires possédant des diasporas qui y résident. Les barrières à l'entrée de ces écosystèmes peuvent être levées par la proximité cognitive (niveau de capital humain, compétences professionnelles) et par la proximité géographique (installation durable dans l'écosystème). De cette manière, concernant l'accès aux ressources spécifiques de l'écosystème, il n'y a plus de frontière entre les membres allochtones et les membres autochtones, comme entre les firmes autochtones et les firmes allochtones. Ceci signifie que les frontières des entreprises de l'écosystème d'affaire ne se limitent plus exclusivement à son environnement externe mais aussi à l'environnement externe à l'écosystème,

par sa mise en réseau, avec les territoires d'origine des diasporas et d'autres écosystèmes. Cette analyse faite par Saxenian (2006) dans le cadre de la Silicon Valley montre les réseaux de connexions entre la Silicon Valley et les clusters des territoires d'origine des réseaux ethniques présents dans la Silicon Valley (37% de Chinois, 20% d'Indiens, 13% de Taïwanais, des Russes, des Coréens, des Vietnamiens, des Mexicains, des Iraniens, des Israéliens, etc.) grâce à ceux qui rentrent dans leur pays d'origine pour entreprendre et à ceux qui restent pour créer des ponts de connexion. Sur le graphique n° 20, on voit que la densité des relations entre les acteurs de la Silicon Valley, formée par la proximité géographique et cognitive, à partir de la confiance relationnelle, de liens faibles, n'empêche pas les possibilités de captation d'autres territoires. A travers les réseaux ethniques, elle est mise en réseaux avec d'autres clusters étrangers. Ce qui rend possible notre théorie de la captation systémique.

Graphique n° 20 : Les dynamiques relationnelles de la Silicon Valley

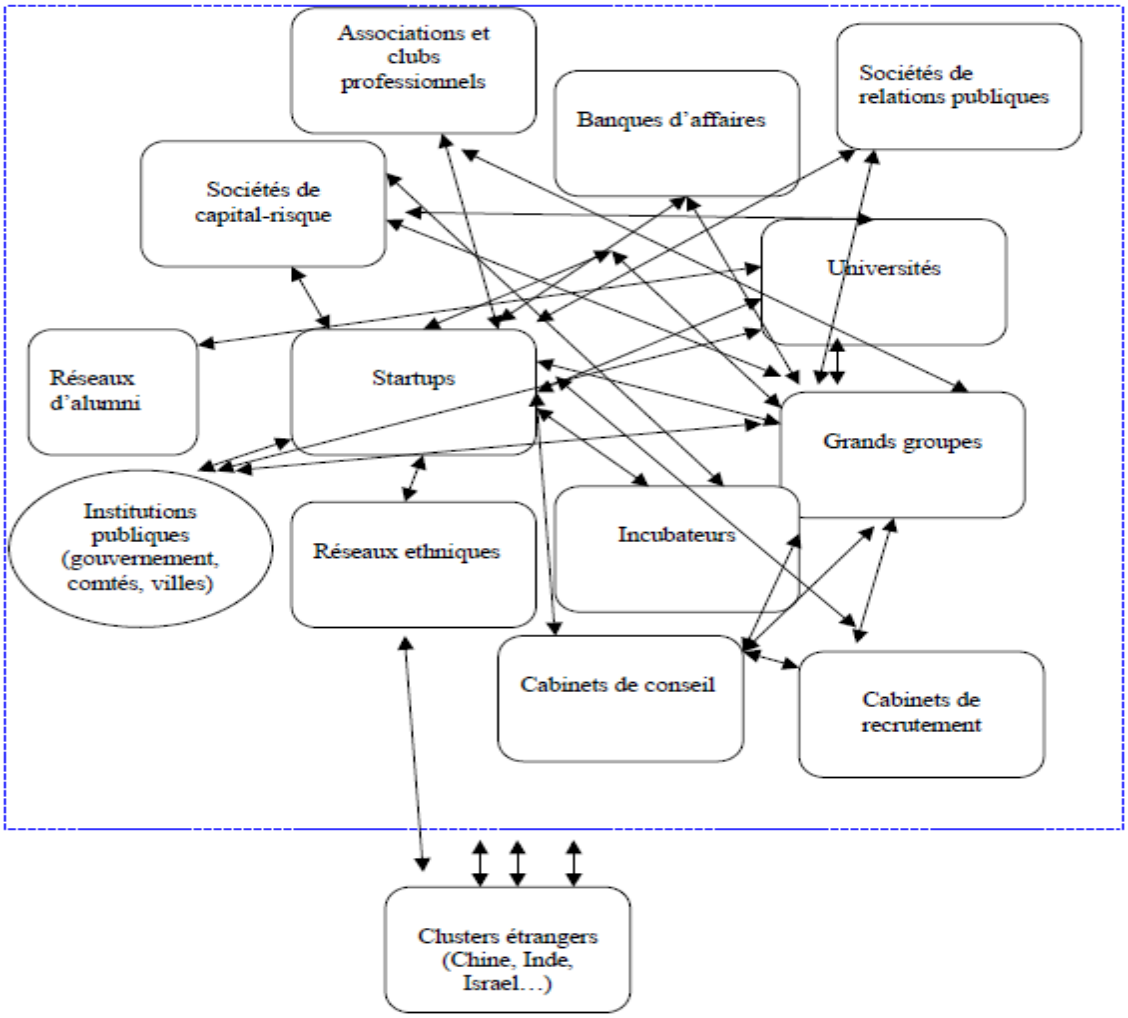

Source : Abittan (2013, p. 211)

Sur le graphique n° 21, on voit en plus du cas de la Silicon Valley, qu'il existe dans le cadre israélien, des dynamiques relationnelles entre les acteurs construites à partir des liens forts de proximité identitaire basés sur la confiance intuitu personae, et des dynamiques relationnelles avec d'autres écosystèmes, à travers les réseaux de la diaspora juive, par la proximité technologique ou identitaire à distance. De la même manière, il existe des dynamiques relationnelles entre les acteurs au sein de l'écosystème marocain d'innovation et entre celui-ci et la diaspora marocaine, sur la base de la proximité et de la confiance institutionnelle. A la différence des deux écosystèmes précédents (Silicon Valley et Israël), la plupart des relations sont épisodiques et moins denses. Les liens avec la diaspora sont des liens latents et ne sont pas pleinement activés, à l'instar des liens forts et denses de la Silicon Valley et des écosystèmes israéliens. Abittan (2013, p. 265) relève ces relations épisodiques ou la faiblesse des liens forts (Grabher, cité par Abittan, 2013, p. 293) comme montré dans le graphique n° 21.

Graphique n° 21 : La dynamique relationnelle de l'écosystème israélien d'innovation

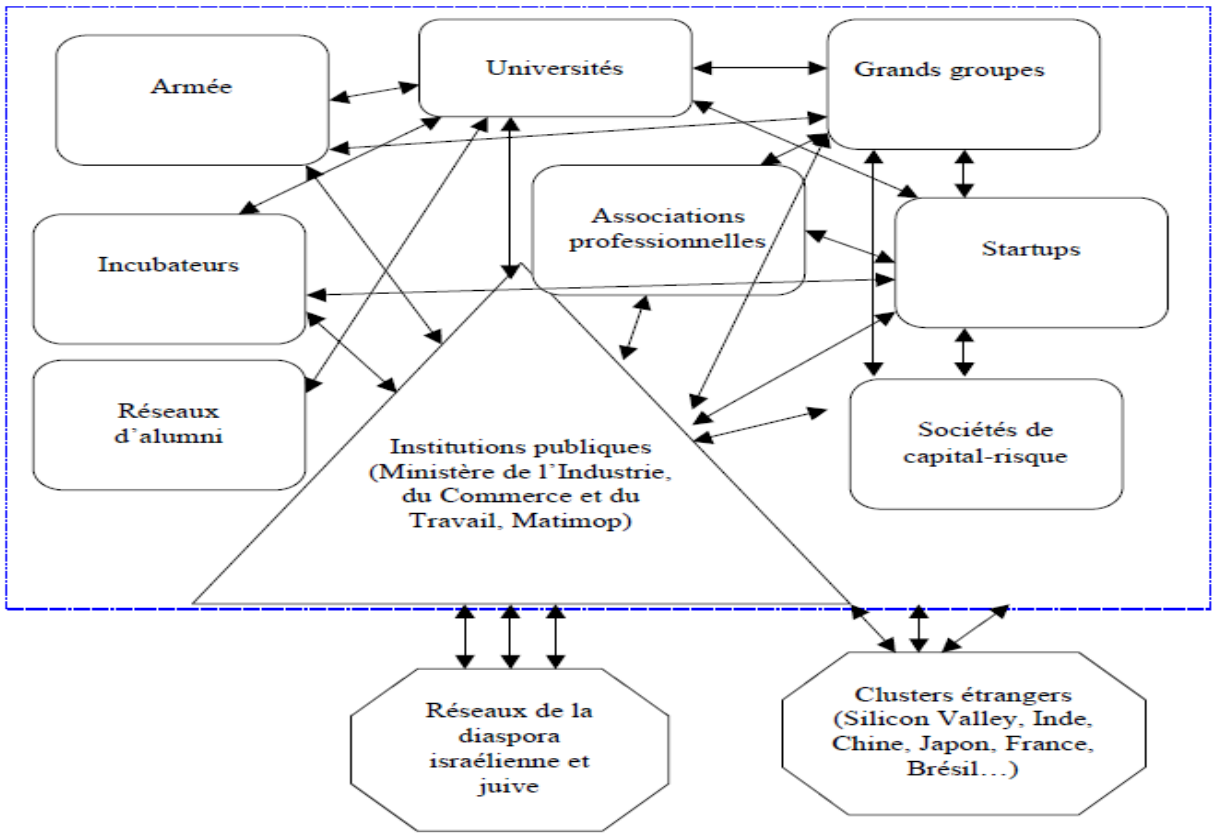

Source : Abittan (2013, p. 243)

Dans cette perspective, l'objectif des politiques publiques c'est à la fois de créer de la confiance pour densifier les relations économiques entre les acteurs internes des écosystèmes, et entre les acteurs internes et les acteurs externes (diasporas). Au niveau des acteurs internes, il convient de favoriser les proximités entre les agents. Au niveau des acteurs externes, la proximité et la confiance se créent par l'amélioration des conditions de recevabilité et de coopération avec les acteurs internes. Ceci passe par des politiques incitatives fiscales et par l'optimisation de la mise en réseau. Une fois la confiance institutionnelle établie, la confiance relationnelle se construira de manière dynamique grâce à la répétition et à la fréquence des échanges entre les acteurs économiques et à la garantie institutionnelle de ces échanges.

Graphique n° 22 : La dynamique relationnelle de l'écosystème marocain

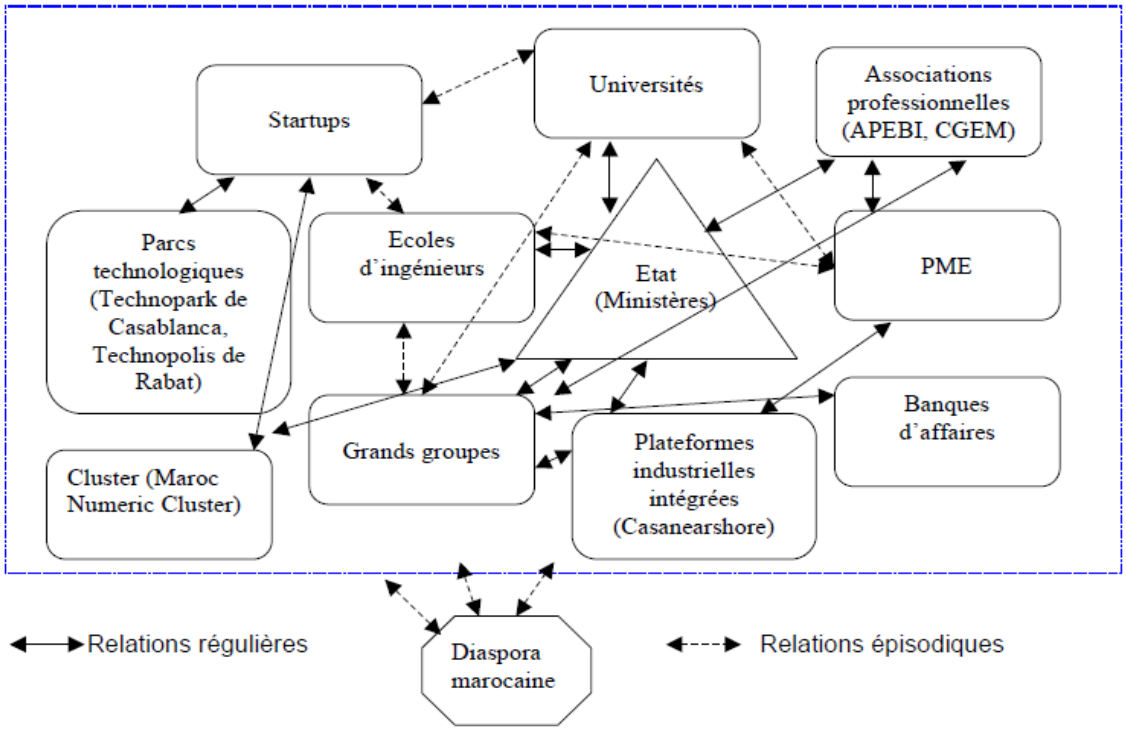

Source : Abittan (2013, p. 265)

Dans le cadre de la politique migratoire avec les pays africains, une politique intentionnelle de la captation doit viser les spécificités des pôles de compétitivité (cf. carte n° 11 et graphique n° 23). Les étudiants et les scientifiques africains en s'installant durablement, dans les universités et les entreprises de ces pôles, pourront de manière dynamique constituer une diaspora scientifique et intellectuelle de captation et de mise en relation systémique avec leur territoire d'origine ou des territoires reproduits dans leur pays d'origine à l'image du territoire d'accueil. Cette politique

migratoire des pays africains vers les pôles de compétitivité français nous parait d'autant plus pertinente dans la mesure où l'état actuel des recherches montre une quasi-absence des réseaux ethniques diasporiques dans les écosystèmes d'affaires français. Cette organisation intentionnelle de la captation doit être basée sur une stratégie dynamique qui consiste non seulement à financer la formation par les migrations individuelles qualifiées mais aussi à accompagner leur constitution diasporique et à cultiver la confiance à l'intérieur de ces réseaux et entre les réseaux diasporiques et les autres réseaux existant sur le territoire d'accueil.

Graphique n° 23 : L'écosystème français de l'innovation

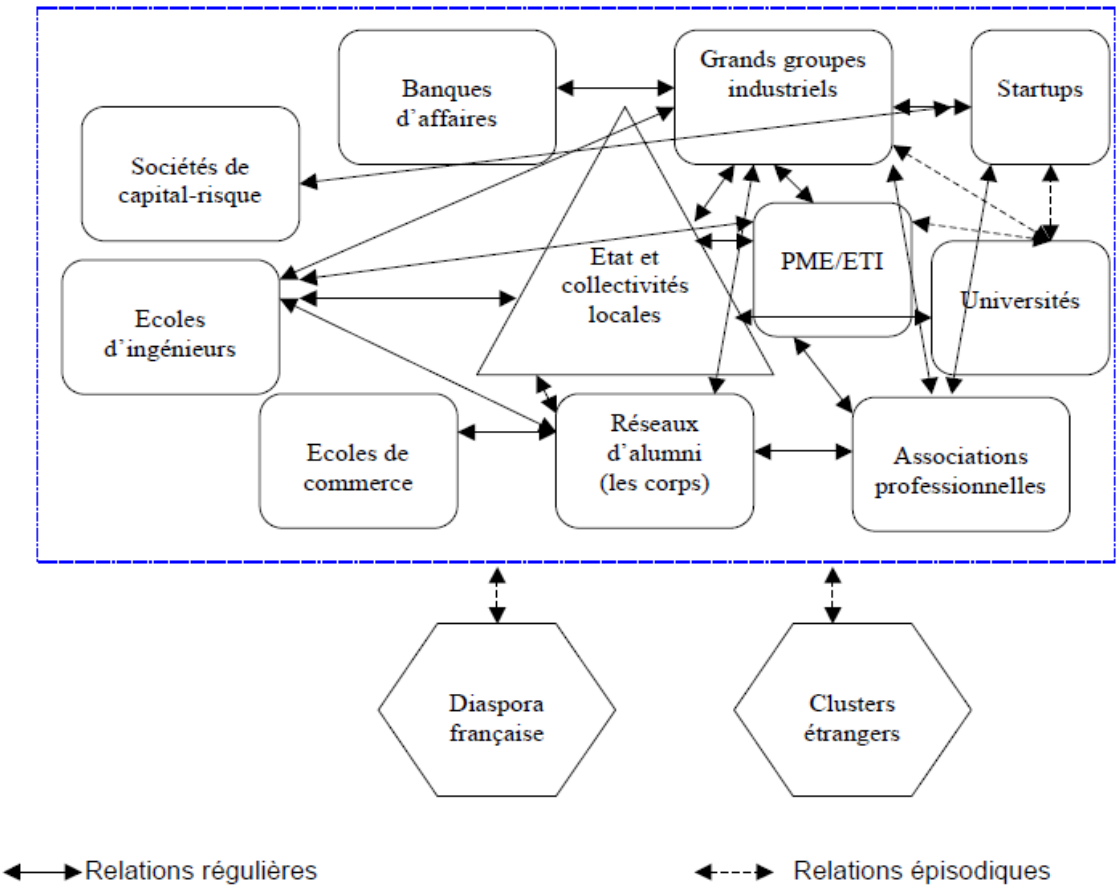

Source : Abittan (2013)

Carte n° 11 : Les pôles de compétitivité en France

Source : Abittan (2013)

CONCLUSION SECTION 2

Si la diaspora peut être considérée comme une ressource classique (pays) et une ressource territoriale (territoires, espaces), les stratégies de captation doivent prendre en compte la question des différences de captation entre les différents types de diasporas et les conditions permissives de la captation. En fonction de la typologie de la diaspora, les politiques publiques doivent viser la captation de certaines ressources relativement à d'autres. Tout comme elles doivent veiller à assurer que les conditions permissives soient réunies.

La diaspora devient finalement une ressource relationnelle qui met d'une part en réseau les écosystèmes d'affaires entre le territoire d'origine et le territoire d'accueil, et d'autre part contribue grandement au développement d'un écosystème d'affaires sur le territoire d'origine, à travers les captations systémiques de la diaspora. Les potentialités de la diaspora, en termes de captation des ressources spécifiques, de transfert des connaissances codifiées et tacites doivent être davantage exploitées par les décideurs publics des pays d'origine, à travers une politique intentionnelle de captation.

La cooptation ne porte plus exclusivement sur le réseau diasporique mais porte aussi sur le réseau liant les différents écosystèmes d'affaires. La création des richesses dans les écosystèmes d'affaires des pays d'accueil place favorablement les pays d'origine dans l'intégration économique dans les chaines de la valeur globales, d'autant plus que les barrières à l'entrée (acquisition des capacités cognitives) et à la sortie (retours, transnationalisme) sont moins fortes dans les écosystèmes d'affaires, lorsque les conditions permissives sont réunies sur les territoires d'origine. L'entrepreneuriat et l'innovation enracinés ou encastrés dans les écosystèmes peuvent être captés par les diasporas scientifiques et techniques qui sont considérés comme des intermédiaires ou des hommes orchestres (Abittan et Assens, 2011) créant durablement une nouvelle dynamique relationnelle entre territoires.

L'objectif des politiques publiques est de produire la confiance nécessaire à l'intensification des dynamiques relationnelles. En effet, l'objectif d'un réseau c'est de produire de la confiance. Favoriser la consolidation des réseaux c'est favoriser la production de la confiance, qui en dernier ressort est le véritable garant de la circulation fluide des ressources liées aux diasporas.

CONCLUSION CHAPITRE 6

En définitive, la dispersion est en soi une ressource, que ce soit la diaspora territoriale, nationale ou continentale. Cette ressource que constitue la diaspora est une ressource à plusieurs niveaux. Au niveau des territoires, il s'agit d'une ressource territoriale qui peut être utilisée pour la captation pour le rattrapage économique. Au niveau communautaire, cette ressource crée et perpétue un groupe qui devient une ressource pour ses membres. Au niveau individuel, le réseau est un patrimoine dans lequel les individus peuvent puiser.

Les diasporas (domestiques et classiques) sont des ressources (territoriales et nationales) qui génèrent elles aussi d'autres types de ressources. Celles-ci exercent des effets à la fois sur les territoires d'origine, comme sur les territoires d'accueil. Ces effets peuvent être intentionnels comme non intentionnels, à la suite de la distinction établie par Buga (2011).

Les ressources financières générées par la diaspora permettent d'atténuer la pauvreté monétaire des ménages bénéficiaires, de diversifier leur source de revenus, d'accroître les IDE, les investissements privés en capital humain et collectifs en infrastructure, de telle sorte que se développent de fortes dépendance du territoire d'origine à l'égard de ces transferts. Si Buga (2011) s'arrêtait au territoire d'origine, nous pensons que la ressource financière de la diaspora exerce aussi des effets intentionnels et non intentionnels sur le territoire d'accueil.

La littérature actuelle reste très concentrée sur les ressources financières, au détriment des ressources non financières parmi lesquelles on retrouve les ressources cognitives de la diaspora qui exercent des effets intentionnels et non intentionnels, à la fois sur les territoires d'origine comme sur les territoires d'accueil. On retrouve aussi des ressources relationnelles, des ressources institutionnelles, des ressources organisationnelles, des ressources symboliques et des ressources politiques qui sont captées de part et d'autre et qui facilitent le rattrapage économique entre les territoires protagonistes.

Pour mesurer les effets de captation entre la diaspora domestique et territoriale, nous avons mis au point un indicateur de proximité. Selon la proximité géographique, plus la diaspora est proche de son territoire d'origine, plus les ressources envoyées vers le territoire d'origine sont importantes.

Selon la proximité institutionnelle, plus un territoire est éloigné au sens des différences, plus les ressources transférées seront des ressources de différenciation.

Les politiques publiques doivent non seulement prendre en compte ces ressources mais aussi les différences de captation selon la proximité et les conditions permissives de la captation. Pendant que les diasporas qualifiées captent des ressources cognitives et politiques, les diasporas communautaires captent des ressources financières et organisationnelles et les diasporas non qualifiées des ressources financières et symboliques. Si la proximité géographique entraîne des transferts plus importants, il s'agit de ressources semblables à celles existant dans le pays d'origine. Plus la distance institutionnelle est grande entre le pays d'origine et le pays d'accueil, plus la captation portera sur des ressources spécifiques différentes de celles existant majoritairement dans le pays d'origine.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail est une tentative d'analyse dynamique de la migration qui montre que les diasporas ne sont pas des données exogènes. Elles sont des constructions longitudinales, en termes de processus migratoire et en termes de construction du groupe diasporique. Celui-ci se caractérise par un point imaginaire qui fédère ses membres autour d'un projet commun. L'adhésion à ce projet renforce de manière dynamique les liens faibles ou forts en fonction de la donne initiale. La fréquence des liens et l'adhésion au groupe renforcent à leur tour la confiance et la coopétition entre les membres. Cette confiance fluidifie les relations sociales et économiques, à travers le mécanisme réciprocitaire et la réputation. Ainsi se met en place progressivement un mécanisme de coopération entre les membres du groupe (réseau primaire et secondaire) et de compétition avec les membres du non-groupe (réseau tertiaire). L'appartenance au groupe confère, à la fois pour le groupe et pour les membres, des ressources supplémentaires.

En plus de cette analyse diasporique de la migration, notre travail comporte aussi une analyse territoriale de la migration qui met en exergue l'économie industrielle des territoires. Cette thèse montre que les migrations conduisent à des réseaux de territoires qui sont des relations privilégiées entre deux territoires renforçant la résilience territoriale statique et dynamique, en les intégrant dans les chaines de la valeur globales.

La captation systémique intervient dans ces relations particulières entre deux territoires, à travers les réseaux diasporiques. Ces réseaux, de par leur position d'intermédiaires, peuvent capter les ressources spécifiques et transférer les actifs (ressources) génériques d'un territoire à un autre. Dans cette perspective, la convergence et la divergence restent des approches macroéconomiques qui fixent un cadre global pour la captation systémique qui intervient au niveau méso-socioéconomique. Cette dimension réticulaire peut être expliquée comme une nouvelle source de performance et de compétitivité territoriale. Cette thèse montre que les migrants et leur constitution en groupe diasporique sont des agents capteurs de ressources territoriales, tout comme d'autres études ont pu montrer la capacité de captation systémique des firmes multinationales.

Réponses aux questions de recherche

A la question initialement posée, celle de savoir si les dispersions maliennes peuvent être qualifiées de « diaspora », nous y avons répondu négativement. Il n'existe pas de diaspora malienne, mais plutôt des diasporas maliennes. Notre définition de la diaspora (combinaison des réseaux) et notre typologie (diaspora mature vs diaspora émergente), appliquées aux dispersions maliennes, montrent que les diasporas maliennes matures sont d'origine territoriales. Elles proviennent essentiellement d'un même territoire d'origine et se dirigent majoritairement vers les mêmes territoires d'accueil. Cette confrontation théorico-empirique a aussi montré qu'il n'est pas nécessaire de franchir les frontières pour qu'il y ait diaspora. Il existe aussi des diasporas domestiques, tout comme des diasporas territoriales et classiques.

Au terme de cette réflexion sur les liens entre « migration, diaspora et développement », il a été largement développé que les migrations sont de puissants vecteurs de captation des ressources génériques et spécifiques des territoires protagonistes. Au début de ce travail, nous avons identifié un certain nombre de questions qui ont orienté ce travail de recherche. Nous allons revenir sur ces sous-problématiques pour essayer de voir si ce travail a effectivement apporté une réponse complète et cohérente à ces questions.

Le phénomène de régionalisation et d'ethnicité des flux migratoires

La régionalisation des flux migratoires, constatée dans le chapitre 1 de cette thèse, a guidé une grande partie de notre réflexion. En effet, la théorie migratoire a intérêt, pour pouvoir capturer les effets de feedbacks de la migration, de se pencher davantage sur son aspect régional. Ce constat empirique gagne à être analysé par les théories de la science régionale (école des proximités, théorie de la ressource territoriale).

Dans le cas empirique malien, il s'établit progressivement des réseaux de territoires, à travers la migration communautaire avec contrat migratoire élargi. Cette régionalisation des flux migratoires, entre le territoire d'origine et d'accueil, explique aussi la migration ethnique. Du fait de la localisation de certaines ethnies sur certains territoires donnés, la théorie du réseau migratoire et de la privation relative expliquent largement la territorialisation et la concentration régionale des flux migratoires.

Dans cette perspective, toute dispersion en voie de communautarisation est susceptible de se prolonger durablement, à travers une combinaison temporelle des facteurs (déclencheurs, de renforcement et de pérennisation). Ce type de dispersion entraîne une migration communautaire, avec création d'un groupe diasporique avec un fonctionnement réciprocitaire important entre « ceux qui sont partis » et « ceux qui sont restés ». Ces liens créent durablement des réseaux de territoires, à travers les institutions et les organisations communautaires, y compris au niveau domestique, comme au niveau externe. Le corpus théorique ainsi élaboré sur les migrations que sur les diasporas peut s'appliquer aussi bien à l'intérieur des frontières nationales comme à l'extérieur de celles-ci. En définitive, dans les migrations communautaires (internes, externes) et les diasporas (internes et externes), la régionalisation s'explique par les réseaux, la privation relative et les institutions de maintien des liens et de la logique réciprocitaire.

L'absence de déterminant unique explicatif des flux migratoires maliens

Dans les migrations maliennes, nous avons constaté dans le chapitre 1 qu'il reste difficile d'attribuer un seul déterminant aux dispersions qui partent du Mali. Cette interrogation fructueuse a conduit à la mise en place d'une typologie migratoire. Cette typologie apporte une classification des déterminants migratoires, en mettant en place une plus grande cohérence entre eux.

Les 90% des migrations maliennes qui se passent à l'intérieur du continent africain sont essentiellement des migrations communautaires (avec contrat simple ou contrat élargi). Ces migrations comportant une dimension collective de maintien des liens, engendrent la multiplication des « enclaves ethniques » et des communautés ethniques dans des zones de densité économique. Ces migrations communautaires existent aussi à l'échelle continentale comme à l'échelle domestique. De manière dynamique, elles peuvent conduire à l'apparition de diasporas continentales et de diasporas domestiques. La dimension territoriale de ces diasporas facilite la mise en place des politiques locales de captation des ressources de la diaspora.

Contrairement à ce que l'on pense généralement, la dispersion malienne vers l'Europe est minoritaire dans les migrations générales. On retrouve dans cette migration vers le continent européen une forte migration communautaire. La seule différence avec la migration communautaire continentale, c'est la linéarité migratoire. A l'intérieur du continent, la migration communautaire suit un processus graduel : du village à la ville, et de la ville à d'autres capitales

africaines. A l'extérieur du continent, ce sont plutôt des migrations par « saut » : du village aux grandes villes occidentales.

Cette migration communautaire, du début du processus migratoire jusqu'à l'intégration des migrants dans le pays d'accueil, est accompagnée par la communauté. Ce qui lui confère une dimension collective de maintien des liens primaires, secondaires et tertiaires, qui rompt avec la tentation assimilationniste pour le groupe d'origine. Dans la migration individuelle, il s'agit d'un processus individuel de prise de décision et de prise en charge de la migration.

Les migrations individuelles qualifiées maliennes comportent une dimension intrinsèquement individualiste. Il s'agit d'une migration d'un espace vers un autre espace, avec une conception de l'espace en termes de coût et de distance géographique. Si, dans ce cadre aussi, la migration crée des liens avec l'origine, les liens n'ont pas foncièrement une dimension collective de maintien comme dans le cadre de la migration communautaire. Il s'agit d'un maintien individuel qui peut déboucher sur une diaspora qualifiée lorsque ces liens individuels prennent de manière dynamique un caractère collectif. Ce passage dynamique de la dimension individuelle à la dimension collective transformant la migration individuelle qualifiée en diaspora qualifiée est un processus « ex post », en ce sens que la diaspora résulte d'une transformation de la logique individualiste en logique de groupe. Pendant que dans le processus « ex ante » de la migration communautaire, la logique collective déjà présente à l'origine conduit de manière dynamique à la création du groupe diasporique. De la même manière, les migrations individuelles non qualifiées mènent à des diasporas, de manière « ex post », avec une différence de mobile par rapport aux migrations individuelles qualifiées (calcul rationnel pour les qualifiés et imaginaire géographique pour les non qualifiés).

Les migrants sont-ils une ressource ou une perte pour leur pays d'origine ? Est-ce que la régionalisation des flux migratoires s'accompagne aussi d'une régionalisation des impacts migratoires ?

Au cours de notre recherche, nous avons montré que les migrants sont de puissants facteurs de modernisation des pays d'origine, et rendent ainsi possible le rattrapage économique des pays en retard. En mettant en place des réseaux de territoires et des réseaux transnationaux, les migrants deviennent des agents « intermédiaires » qui captent les ressources de part et d'autre. Pour les

diasporas classiques, il s'agit des ressources classiques pour le pays d'origine. Pour les diasporas domestiques et territoriales, les migrants captent les ressources territoires.

Parmi ces ressources, nous avons distingué des ressources dynamiques (ressources financières, symboliques, organisationnelles, cognitives, politiques, etc.) qui sont susceptible d'activer les mécanismes de rattrapage économique pour les territoires d'origine. Cette captation peut s'effectuer aussi de manière inverse, c'est-à-dire au profit du territoire d'accueil. Notre travail donne un crédit supplémentaire à la théorie du rattrapage économique par les migrants et à la nouvelle théorie de la fuite des cerveaux.

Par ces mécanismes de mobilisation des ressources spécifiques et génériques par les migrants, ces derniers effectuent en priorité des transferts vers leur territoire d'origine, si les conditions de recevabilité sont réunies. En cas de non recevabilité, les transferts sont effectués en direction d'un autre territoire. En effet, l'attachement à son territoire d'origine est durable chez les migrants. Dans la migration communautaire, les ressources transférées vers les territoires d'origine sont essentiellement financières, tandis que dans la migration non communautaire, les ressources sont non financières.

La définition des grandes lignes d'une politique migratoire malienne

Une politique migratoire malienne optimale se doit de prendre en compte la diversité des situations migratoires maliennes. Il convient de mobiliser différents types d'instruments liés à la typologie migratoire et à la typologie des ressources liées aux migrants. Les instruments mis en place pour les migrations communautaires, individuelles qualifiées, individuelles non qualifiées, internes et externes, se doivent d'être spécifiques. Les décideurs publics peuvent désormais mettre en place une politique adaptée à chaque type de migration pour essayer de maximiser ces effets de retour ou de mieux capter les ressources qui y sont liées.

Cette politique migratoire pendra en compte la rationalité de chaque typologie migratoire. La rationalité de la migration communautaire est différente de la rationalité de la migration individuelle. Le migrant est amené à constamment circuler dans le monde de « l'entre-deux », dans les réseaux où les composantes sont différentes en termes de rationalité. Ce qui crée plusieurs conflits dans le contrat migratoire. Les liens de solidarité développés dans l'enclave ethnique se retrouvent constamment en concurrence avec la rationalité entrepreneuriale individualiste.

En plus de cette politique segmentée, elle doit être orientée vers les ressources diasporiques classiques et territoriales, en mettant l'accent à la fois sur les ressources mais surtout sur les ressources non financières. La captation sera différenciée en fonction de la typologie migratoire et de la proximité avec le territoire d'origine et s'appuiera davantage à réunir les conditions permissives indispensables à la captation.

Vers un nouveau modèle de développement économique ?

Au regard de la conception de la captation systémique défendue dans cette thèse et de la mise en place dynamique des réseaux de territoires par les flux diasporiques, il convient de revoir le modèle centre-périphérie. La captation sera très vraisemblablement exercée par les territoires des pays du Nord, dans une logique inverse. D'ailleurs, le modèle des nouveaux argonautes montre que les réseaux ethniques stimulent l'innovation et la création d'entreprises américaines (Saxenian, 2006, Boquet, 2007). Les écosystèmes d'affaires et d'innovation se mettent progressivement en réseaux, ce qui renforce la complémentarité, la confiance, la proximité et l'innovation. Ces réseaux territoriaux, renforçant la glocalisation, assurent la circulation mondiale des ressources et transforment l'exode des cerveaux en une simple circulation des cerveaux, profitant ainsi à la fois aux régions d'origine, comme aux régions d'accueil. Ces réseaux offrent une nouvelle dynamique entrepreneuriale, jamais observée auparavant, en renforçant la confiance liée à la double connaissance de l'écosystème d'origine et d'accueil. Par exemple, les Chinois de la Silicon Valley sont aussi bien à l'aise avec la logique d'innovation de la Silicon Valley (dimension technique en coopération avec les universitaires, dimension financière avec les sociétés de capital-risque) et celle de la Chine (dimension linguistique, dimension technologique, dimension relationnelle interpersonnelle basée sur le « guanxi » chinois).

Le continent africain, pour tirer son épingle du jeu, doit s'inscrire dans ce nouveau processus relationnel de la mondialisation. Les territoires africains, en envoyant les migrants dans les écosystèmes d'affaires occidentaux et à l'intérieur du continent africain, ne s'inscrivent plus dans une logique de « suiveur » ou de « retardataire ». Cette nouvelle stratégie relationnelle par les diasporas scientifiques et techniques les place dans une nouvelle possibilité de production dans l'économie de la connaissance, contrairement à l'approche traditionnelle de l'imitation. Les diasporas scientifiques et techniques, constituées à partir des migrations individuelles qualifiées,

pourront jouer pleinement leur rôle de captation systémique et de producteur d'innovation dans l'intensité concurrentielle mondiale de l'économie de la connaissance.

Les limites de cette stratégie politique sont de pouvoir engendrer une dimension collective aux migrations individuelles, en favorisant leur auto-organisation. Il s'agit d'une véritable question de recherche qui peut être abordée dans un autre travail : comment assurer la gestion politique dans le cadre public des structures d'ordre informel ? Le cas des écosystèmes d'affaires construits par les politiques publiques montrent qu'il faut construire la confiance et la proximité nécessaires à la coopération entre les acteurs.

L'importance d'une analyse migratoire dynamique

Cette analyse dynamique des flux migratoires met fin à l'illusion omniprésente chez les décideurs publics de certains pays d'origine que la diaspora résulte automatiquement des flux migratoires. Notre thèse montre que la diaspora est une construction collective créant une communauté de membres fédérée autour d'un destin ou d'un projet commun, à partir des dispersions migratoires. Nous avons privilégié les approches constructivistes, au détriment des approches essentialistes, car la diaspora est essentiellement un phénomène réticulaire de maintien des liens primaires et secondaires.

Cette analyse dynamique présente l'avantage de faire une étude longitudinale, permettant ainsi de voir les différents stades du processus migratoire : de la phase pré-migratoire à la phase post migratoire. La typologie a été construite sur la base du point de départ : la migration individuelle qualifiée, la migration individuelle non qualifiée et la migration communautaire. L'analyse longitudinale a en effet établi une clarification de l'évolution de la typologie migratoire.

Le contrat migratoire, à la base de la migration, détermine à la fois l'attitude du migrant à l'égard de son pays d'origine mais aussi de son pays d'accueil. La migration communautaire est par nature une migration contractuelle, qui engage le migrant dans une logique de réciprocité à l'égard de « ceux restés » (liens primaires) et « ceux dispersés » (liens secondaires). Cette logique de réciprocité, à l'origine du processus migratoire, se développe au fur et à mesure, pour créer de manière dynamique une extension de la communauté d'origine par la migration et le maintien de la logique initiale réciprocitaire de maintien des liens primaires et secondaires. Ces liens se transforment de manière dynamique en réseaux primaires et secondaires, qui constituent les

composantes de base de toute diaspora. Ce processus de diasporisation par la migration communautaire a été nommé dans la thèse comme la méthode « ex ante », où la phase de migration comporte déjà la dimension collective spécifique à la phase de diasporisation.

Si par définition, le contrat migratoire implicitement lié à la migration communautaire explique le maintien du réseau primaire et secondaire, de la phase pré-migratoire jusqu'à la phase post migratoire et diasporique, les migrations individuelles suivent un processus légèrement différent.

La migration individuelle qualifiée se déclenche par des objectifs individualistes de maximisation des bénéfices et de reconnaissance individuelle dans une communauté scientifique du pays d'accueil voire internationale. Cette phase migratoire se renforce et se consolide par les réseaux scientifiques et la concentration régionale des activités de recherche dans les clusters et dans les grandes universités. Cette phase est généralement une phase de développement des liens tertiaires, au détriment des liens primaires et secondaires, en particulier lorsque il n'y a pas de contrat migratoire. Après l'atteinte des objectifs égoïstes personnels (ou en présence d'un contrat migratoire) et une phase temporaire d'assimilation, les migrants qualifiés rentrent dans une nouvelle phase post migratoire, où ils se situent dans une situation de « l'entre-deux » où se met en place leur diasporisation de manière auto-organisée. Cette phase de diasporisation des migrations individuelles s'explique par la philanthropie, une forme de réciprocité non contrainte liée à la perception du financement public lors de la période d'études, et parfois par une perspective en termes de mobilité professionnelle. La somme de ces motivations individuelles crée de manière spontanée une auto-organisation de scientifiques et d'intellectuels qualifiés, animés par le projet de développer leur pays d'origine, en y menant des activités de toutes sortes. Ces groupes s'organisent en nœuds dans différents pays d'accueil, créant des réseaux secondaires, et se fédèrent à travers différents projet de développement du pays d'origine, par les réseaux primaires. La combinaison de ces réseaux crée une diaspora scientifique et intellectuelle, dans une approche constructiviste. Cette méthode de construction de la dimension communautaire a été nommée dans la thèse par la méthode « ex post », où elle intervient après la phase migratoire et non de manière concomitante dans la méthode « ex ante ».

La migration individuelle non qualifiée suit le même processus que la migration individuelle qualifiée, avec une variation des raisons migratoires. Elle poursuit aussi une logique individualiste de maximisation des bénéfices et d'imaginaire géographique considérant les pays d'accueil comme des Eldorados. Après l'atteinte des objectifs personnels ou en présence du contrat

migratoire, il se développe généralement un début de construction de diasporisation, à travers une construction collective. Cette diaspora se réfère très généralement à la dimension nationale, contrairement à la migration communautaire qui se réfère à la dimension communautaire et territoriale. Quant à la diaspora scientifique et intellectuelle, malgré les origines territoriales diverses, la construction de la dimension relationnelle collective fait aussi référence au niveau national, en raison des conditions permissives d'accueil qui sont généralement développées dans les métropoles et pas forcément dans les régions d'origine.

Il existe un autre type de migrations et de diasporas qui est transversal à tous les éléments de notre typologie. Les diasporas d'affaires résultent tantôt des migrations communautaires (communautés d'affaires, enclaves ethniques d'affaires), tantôt des migrations individuelles (entrepreneurs transnationaux). Dans le cadre de la communauté d'affaires, l'organisation s'appuie sur les mécanismes et les logiques réciprocitaires qui prévalent dans la communauté d'origine, avec des entreprises communautaires, se développant quasi-exclusivement de manière horizontale, et non verticale, à cause des liens de solidarité ethnique et de l'impôt communautaire. Les entrepreneurs transnationaux profitent aussi de leur position intermédiaire pour développer de manière horizontale et verticale des entreprises classiques, avec une gestion occidentale rigoureuse et d'authentiques mécanismes d'accumulation.

Les réseaux de territoires : une nouvelle dimension réticulaire dans la théorie des écosystèmes d'affaires ?

Il a été montré dans la thèse que la migration est aussi un phénomène territorial (déplacement d'un territoire vers un autre) par opposition à l'approche classique qui l'analyse au niveau national. Les migrations partent d'un territoire pour rejoindre un autre territoire.

La migration communautaire est le modèle par excellence de cette migration territoriale, où le territoire fait partie de la composante historique et identitaire de la communauté migratoire. Ce qui entraîne de ce fait un ancrage fort à l'égard du territoire d'origine. Cet ancrage se renforce de manière dynamique à l'égard du territoire d'accueil faisant du diasporé un homme de « l'entre-deux territoires ».

La migration individuelle intègre initialement une dimension spatiale, plutôt que territoriale. Le migrant individuel n'a pas d'ancrage en tant que tel comme les migrants communautaires. Le migrant individuel s'adapte et se territorialise là où les conditions de sa territorialisation sont réunis. De ce fait, cela crée de manière dynamique un réseau de territoires (et d'espace) dans lequel circulent les migrants et les diasporas scientifiques et intellectuelles.

Les externalités migratoires ou les effets dynamiques du contrat migratoire se dirigent vers des territoires particuliers qui sont les territoires d'origine pour les migrations communautaires et les territoires de recevabilité pour les migrations individuelles qualifiées et non qualifiées. Les diasporas deviennent des agents capteurs de ressources territoriales, à travers les réseaux.

Le maillage relationnel a été longtemps expliqué comme l'une des sources majeures de la performance des écosystèmes d'affaires et d'innovation : le district marshallien, le district de Prato de Becattini, les SPL de Pecqueur et de Courlet, les clusters de Porter. Il reste une autre dimension à explorer davantage c'est le maillage relationnel externe avec d'autres territoires. Dans le cadre de ce travail, nous avons identifié les migrants et les diasporas comme des intermédiaires reliant deux territoires voire deux écosystèmes d'affaires. Dans cette perspective territoriale, la mise en réseau avec un écosystème doit devenir un objectif phare pour les territoires en développement, afin qu'ils s'insèrent dans les chaines de la valeur globales.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

1. **ABITTAN** Y. (2013), La dynamique de la confiance dans un écosystème d'innovation : une comparaison internationale entre la Silicon Valley, Israël, le Maroc et la France, thèse de sciences de gestion, Laboratoire de Recherche en Management (LAREQUOI), CRIT, Université de Versailles St Quentin En Yvelines (UVSQ).
2. **ADAMS** R. (2005), « Remittances, household expenditure and investment in Guatemala », Banque Mondiale., *Policy Research Working Paper Series n° 3532*.
3. **ALLARD-POESI** F. et **MARECHAL** C. (2003), « Construction de l'objet de recherche », in THIETART R.A., *Méthodes de recherche en management*, pp. 34-56, Dunod, Paris.
4. **ASSENS** C. (2013), *Le management des réseaux. Tisser du lien social pour le bien-être économique*, De Boeck, Bruxelles.
5. **ASSENS** C. et **ABITTAN** Y. (2011), « Le réseau social : la face cachée des ressources humaines », in MARMOZ L. et DELATTRE V. (eds), Ressources humaines, force de travail et capital humain : des notions aux pratiques, L'Harmattan, Paris.
6. **ATTALI** J. (2003), *L'homme nomade*, Fayard, Paris.
7. **BACHELARD** G. (1934), *La Formation de l'esprit scientifique – contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Librairie philosophique J.VRIN, édition numérique réalisée par l'université de Chicoutimi, Québec.
8. **BA** H. (2006), Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest, Cahier des Migrations Internationales, BIT, Genève.
9. **BAD** (2007), *Les transferts de fonds de migrants, un enjeu de développement*, Banque Africaine de Développement, Tunis.
10. **BALLO** M. (2009), *Migration au Mali – Profil National 2009*, Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Genève.
11. **BANQUE MONDIALE** (2009), *Rapport sur le développement dans le monde. Repenser la géographie économique*, Banque Mondiale, Washington.
12. **BAROU** J. (2007), *La planète des migrants : circulation migratoire et constitution de diasporas à l'aube du XXIe siècle*, Presses universitaires de Grenoble (PUG), Grenoble.
13. **BARTOLOMEO** DI A., **FAKHOURY** T., et **PERRIN** D. (2010), « Profil Migratoire Mali », *CARIM*, European University Institute, Robert Schuman Centre for advanced Studies.

14. **BEAUD** M. (2006), *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Editions La Découverte, Paris.
15. **BECATTINI** G. (1992), « Le district Marshallien : une notion socioéconomique », in Benko G. et Lipietz A., *Les Régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris.
16. **BEINE** M. et al. (2008), « International migration, transfers of norms and home country fertility », *Institute for the study of labor (IZA), DP n° 3912*.
17. **BEINE** M., **DOCQUIER** F. and **RAPOPORT** H. (2001), « Brain drain and economic growth: theory and evidence », *Journal of development economics*, vol. 64, n° 1, pp. 275-289.
18. **BERTHOMIERE** W. et **HILY** M-A. (2006), Décrire les migrations internationales. Les expériences de la coprésence, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 22, n° 2, pp. 67-82.
19. **BHAGWATI** J. and **HAMADA** K. (1974), « The brain drain, international integration of markets for professionals and unemployment: a theoretical analysis », *Journal of Development Economics*, 1, pp. 19-42.
20. **BHAGWATI** J.N. and **HAMADA** K. (1974), « The brain drain, international integration of markets for professionals and unemployment: a theoretical analysis », *Journal of development economics*, vol. 1.
21. **BHAGWATI** J.N. et **RODRIGUEZ** D. (1975), « Welfare-Theoretical Analyses of the Brain Drain », *Journal of development economics*, vol. 2, pp. 195-221.
22. **BOCQUIER** P. et **DIARRA** T. (2000), *Population et société au Mali*, Etudes Africaines, L'Harmattan, Paris.
23. **BONACICH** E. (1973), « A theory of middleman minorities », *American Sociological Review*, vol. 38, n° 5, October, pp. 583-594.
24. **BOQUET** Y. (2007), « Anna Lee Saxenian: The New Argonauts, regional advantage in a global economy », comptes rendus de lecture, *Territoire en mouvement*, n° 3.
25. **BORJAS** G. J. (1989), « Economic Theory and International Migration », *International Migration Review*, vol. 23, n° 3, pp. 457-485.
26. **BOUBA-OLGA** O. et **GROSSETI** M. (2008), « Socio-économie de proximité », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, pp. 311-328.
27. **BOUBA-OLGA** O. et **GROSSETI** M. (2005), « Une définition des notions de proximité », *CRIEF-TEIR, document de travail*, Université de Poitiers.

28. **BOYD** M. (1989), « Family and personal networks in international migration : Recent developments and new agendas », *International Migration Review*, vol. 23, n° 3, pp. 638-670, version française en Chapitre XI, de PICHE (2013), Les théories de la migration, Institut National d'Etude Démographique (INED).
29. **BRETTELL** C.B. and **HOLLIFIELD** J.F. (2007), *Migration Theory: Talking across Disciplines*, Routledge.
30. **BROWN** M. (2000), « Using the intellectual diaspora to reverse brain drain: some useful examples », University of Cape Town, Cape Town.
31. **BRUNEAU** M. (2004), *Diasporas et espaces transnationaux*, Editions Anthropos, Paris.
32. **BUGA** N. (2011), *Les diasporas comme ressources d'intégration dans l'économie mondiale*, Thèse de doctorat sous la direction de Samson Ivan et de Moldovan Dumitru, Université de Grenoble.
33. **BURAWOY** M. (1976), « The function and reproduction of migrant labour : comparative material from Southern Africa and the United States », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n° 5, pp. 1031-1042, version française en Chapitre VII, de PICHE (2013), *Les théories de la migration*, Institut National d'Etude Démographique (INED).
34. **BURKI** O. et **MORDASINI** M. (2009), « Envois de fonds par les émigrants : quel impact pour les pays pauvres ? », *Revue de politique économique*, vol. 6, pp. 55-58.
35. **CARRINGTON** W.J. and **DETRAGIACHE** E. (1998), « How Big Is the Brain Drain? », *IMF Working Paper N° 98/102*.
36. **CARSIGNOL** S.A. (2009), « La diaspora, instrument de la politique de puissance et de rayonnement de l'Inde à l'île Maurice et dans le monde », *EchoGéo, n° 10*.
37. **CASTELLS** M. (1999a), *L'ère de l'information : Le pouvoir de l'identité*, volume II, Fayard, Paris.
38. **CASTELLS** M. (1999b), *L'ère de l'information : Fin de millénaire*, volume III, Fayard, Paris.
39. **CASTELLS** M. (2001), *L'ère de l'information : La société en réseaux*, volume I, Fayard, Paris.
40. **CASTLES** S. et **MILLER** M. J. (2009), *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*, Basingstoke Palgrave Macmillan, 4e edition.
41. **CGDD** (2013), Approche intégrée de la résilience des territoires, Séminaire de travail, 5 février, Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie.
42. **CORTES** G. et **FARET** L. (2009), *Les circulations transnationales*, Armand Colin, Paris.

43. **COURLET** C. (2002), « Les Systèmes Productifs Localisés : Un bilan de la littérature », Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, vol. 33, n° 27-40.
44. **COURLET** C. et **PECQUEUR** B. (1992), « Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement », in Benko G. et Lipietz A., *Les Régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique,* PUF, Paris.
45. **DAUM** C. (1993), *Quand les immigrés construisent leur pays,* Editions l'Harmattan, Paris.
46. **DAUM** C. (1998), *Les associations de Maliens de France (migrations, développement et citoyenneté*, Karthala, Paris.
47. **DAUM** C. (2002), « Aides au retour volontaire et réinsertion au Mali : un bilan critique », in *Hommes et migrations* n° 1239, septembre-octobre.
48. **DAUM** C. et **CISSE** P. (2010), « Migrations internationales maliennes, Recomposition des territoires migratoires et impacts sur les sociétés d'origine », ISFRA-Bamako et IRD-Paris.
49. **DAUM** C. et **GUAY** Le C. (2005), « Le Mali, sa démocratisation et ses émigrés », in *Hommes & Migrations,* Les migrants et la démocratie dans les pays d'origine, n° 1256, Juillet-août.
50. **DE BERNIS** G**.** (1999), « L'économie des migrations internationales : un phénomène contradictoire, inévitable, impossible », *Informations et Commentaires*, n° 106, janvier-mars.
51. **DE WENDEN** C. (2009), *La globalisation humaine*, Presses Universitaires de France, Paris.
52. **DEJONG** G.F. et al. (1985), « Migrations intentions and behaviour: Decision Making in a Rural Philippine Province », *Population and Environment*, vol. 8, n°1/2, pp. 41-67.
53. **DEJONG** G.F. et **FAWCETT** J.T. (1981), « Motivations for migration: an assessment and value-expectancy research model », in DEJONG G.F. et GARDNER R.W., *Migration decision making: Multidisciplinary approaches to microlevel studies in developed and developing countries*, Pergamon Press, pp. 13-58.
54. **DELCROIX** C. et **BERTAUX** D. (2012), « Les activités transnationales des femmes immigrées. L'exemple d'une association de Marocaines de Bruxelles », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 28, n° 1, pp. 85-105.
55. **DIOMBANA** L. (2006), *L'engagement transnational des immigrés maliens : du répertoire humanitaire à l'arène politique : étude de cas des communes rurales de*

Diafounou Diongaga, de Diéoura et de Maréna Diombougou dans la région de Kayes, Mémoire de recherche en science politique, Etudes Africaines, Paris 1.

56. **DIOMBANA** L. (2009), *La gestion de l'émigration au Mali*, Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Genève.
57. **DOCQUIER** F. and **RAPOPORT** H. (2007), « Skilled Migration: The Perspective of Developing Countries », *IZA DP No. 2873*.
58. **DONSIMONI** M. (2014), « Contribution sur l'étude sur le don », *fragments de travail sur « l'homo-sociabilis »*, séminaire de travail, communication non publiée.
59. **DORAI** M. K., **HILY** M-A. et **LOYER** F. (1998), *Bilan des travaux sur la circulation migratoire*, rapport sous la direction scientifique d'Emmanuel Ma Mung, Ministère de la solidarité et de l'emploi, Direction de la Population et des Migrations, MIGRINTER, Poitiers.
60. **DOS SANTOS** M. D. and **POSTEL-VINAY** F. (2003), « Migration as a source of growth: The perspective of a developing country », *Journal of Population Economics*, vol. 16, n°1, pp. 161-175.
61. **DOS SANTOS** M.D. and **POSTEL-VINAY** F. (2003), « Migration as a source of growth: The perspective of a developing country », *Journal of Population Economics*, vol. 16, n° 1, pp. 161-175.
62. **DUFOIX** S. (2003), *Les Diasporas*, Presses Universitaires de France, Paris.
63. **DUSTMAN** C. (2003), « Return Migration, Wage differentials, and the optimal migration duration », *European Economic Review*, vol. 47, n° 2, pp. 353-369.
64. **EDWARD** A. C. and **URETA** M. (2003), « International migration, remittances and schooling: evidence from El Salvador », *Journal of Development Economics*, vol. 72, pp. 429-461.
65. **FAINI** R. (2003), « Is the Brain Drain an Unmitigated Blessing? », *Discussion Paper n° 64, World Institute for Development Economics Research (WIDER*), United Nations University.
66. **FAINI** R. (2006), « Remittances and the brain drain », *Institue for the Study of Labor Discussion Paper, n° 2155*.
67. **FAINI** R. et al. (1999), *Migration. The controversies and the evidence*, Centre for Economic Policy Research, Cambridge University Press, Cambridge.
68. **FAIST** T. (2000), « Transnationalization in international migration: Implications for the study of citizenship and culture », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 23, n° 2, pp. 189-222.

69. **FAIST** T. (2008), Migrants as transnational development agents: an inquiry into the newest round of the migration-development nexus, *Population, Space and Place*, vol 14, n° 1, pp. 21-42.
70. **FERRARY** M. (2001), « Pour une théorie de l'échange dans les réseaux sociaux. Un essai sur le don dans les réseaux industriels de la Silicon Valley », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 2, n° 111, pp. 261-290.
71. **FIBBI** R. et **D'AMATO** G. (2008), « Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 24, n° 1, pp. 7-22.
72. **FOURCADE** C. et **TORRES** O. (2003), « La glocalisation comme articulation des dynamiques global/local », Cahier de l'ERFI, vol. 10, n° 4, pp. 68-134.
73. **FUNAKAWA** (2009), *Le CIGEM – Centre d'Information et de Gestion des Migrations (Mali) : sa place face aux défis des politiques migratoires*, Mémoire de Master sous la direction de Nathalie KOTLOK, Migrinter, Université de Poitiers.
74. **GAILLARD** A.M. et **GAILLARD** J. (1999), *Les enjeux des migrations scientifiques internationales, De la quête du savoir à la circulation des compétences*, L'Harmattan, Paris.
75. **GAUVRIT** L. et **BAHERS** Le G. (2004), *Pratiques associatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine : le cas des migrants maliens de France originaires de la Région de Kayes*, FSP Codéveloppement Mali, pS-Eau, AFVP.
76. **GAVARD-PERRET** Marie Laure et al. (2008), *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion – Réussir son mémoire ou sa thèse*, Pearson.
77. **GAVARD-PERRET** Marie Laure et al. (2012), *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion – Réussir son mémoire ou sa thèse*, Pearson.
78. **GILDAS** S. (1995), *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Presses Universitaires de France, Paris.
79. **GIROUX** S. et **TREMBLAY** G. (2009), *Méthodologie des Sciences Humaines*, 3e édition, ERPI.
80. **GONIN** P. (1997), *Entre deux territoires. Circulation migratoire et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France*, Université des Sciences et Technologies, Lille.
81. **GOSH** B. (2000), « Towards a new international regime for orderly movements of people », in Ghosh, Managing Migration : Time for a New International Regime ? », Oxford University Press, Oxford, version française en Chapitre XX, de PICHE (2013), *Les théories de la migration*, Institut National d'Etude Démographique (INED).

82. **GOULD** D. (1994), « Immigrant links to the home country: empirical implications for US bilateral trade flows », *the review of economics and statistics*, MIT Press, vol. 76, n° 2, pp. 302-316.

83. **GRATACAP** A. et **LE FLANCHEC** A. (2011), La confiance en gestion. Un regard pluridisciplinaire, De Boeck, Bruxelles.

84. **GROUTEAU** A.B. (2007), *La fuite des cerveaux : exil forcé ou exil doré ?*, ellipses, paris.

85. **GRUBEL** H. G. and **SCOTT** A. D. (1966), « The international flow of human capital », *American Economic Review*, vol 56, pp. 268-274.

86. **GUBERT** F. (2000), « Migration, Remittances and Moral Hazard. Evidence from the Kayes Area (Western Mali) », *CERDI, Etudes et Documents*, E2000.17.

87. **GUBERT** F. (2007), « Migration and development: Mixed evidence from western Mali », *Development*, 50.4.

88. **GUBERT** F. and **AZAM** JP. (2002), « Those in Kayes. The impact of remittances on their recipients in Africa », *WP DT/11*, DIAL.

89. **GUERRIEN** B. (2002), *Dictionnaire d'Analyse Economique*, La découverte, Paris.

90. **HALARY** C. (1994), *Les exiles du savoir, les migrations scientifiques internationales et leurs mobiles*, L'Harmattan, Paris.

91. **HAMDOUCH** A.**, DEPRET** M-H. et **TANGUY** C. (2012), *Mondialisation et resilience des territories : trajectoires, dynamiques d'acteurs et expériences*, Presses universitaires du Quebec, introduction, pp. 1-15.

92. **HAMILTON** B. and **WHALLEY** J. (1984), « Efficiency and distributional implications of global restrictions on labour mobility », *Journal of development economics*, vol. 14, pp. 61-75.

93. **HARRIS** J.R. and **TODARO** M. P. (1970), « Migration, unemployment and development: A two-sector analysis », *American Economic Review*, vol. 60, n° 1, pp. 126-142.

94. **HERTRICH** V. et **KEITA** S. (2003), *Questions de population*, Le Figuier, Bamako.

95. **INED** (1992), *Etude sur la mobilité géographique et l'insertion sociale*, Institut national d'études démographiques, Paris.

96. **IREGUI** A. M. (2005), « Efficiency gains from the elimination of global restrictions on labour mobility », in BORJAS et CRISP, *Poverty, International Migration and Asylum*, pp. 211-238, Palgrave Macmillan, New York.

97. **IRWIN** M. et al. (2004), « Pourquoi certains ne migrant pas : l'impact du contexte local sur la sédentarité aux Etats-Unis », *Population*, n° 59, pp. 653-680.

98. **JAYET** H. (1996), « L'analyse économique des migrations, une synthèse critique », *Revue économique*, Vol. 47, n° 2, pp. 193-226.

99. **JOHNSON** H. G. (1968), An internationalist model, in ADAMS W., *The brain drain*, Macmillan, New York.

100. **KAHN** A. (2007), « Relativiser la fuite des cerveaux », *Le Monde* du 20 juin.

101. **KAHN** A. (2009), « Les expatriés de la Silicon Valley sont de retour », *Le Monde* du 08 juillet.

102. **KAPUR** D. (2010), *Diaspora, Development, and Democracy: The Domestic Impact of International Migration from India*, Princeton University Press.

103. **KEITA** S. (2009), *La contribution des Maliens de l'extérieur au développement de leur pays*, CNUCED, Genève.

104. **KEITA** S. (2014), *Migration et situation de crise : la contribution de la diaspora malienne*, Réunion thématique sur les migrants en temps de crise, Paris.

105. **KLOOSTERMAN** R. and **RATH** J. (2001), « Immigrant entrepreneurs in advanced economies: mixed embeddedness further explored », Journal *of Ethnic and Migration Studies*, vol. 27, n° 2, April, pp. 189-202.

106. **KONATE** F-O., **NGOTTA** N. et **NDEMBOU** S. (2010), *Population et mobilités géographiques en Afrique*, Karthala, Paris.

107. **LACROIX** T. (2003), *Les réseaux marocains du développement : géographie du transnational et politiques du territorial*, Les Presses de Sciences Po, Paris.

108. **LAM** A. (1998), « Tacit knowledge, organisational learning and innovation, a social perspective », *DRUID Working Paper 98-22*.

109. **LEE** E. S. (1966), « A theory of migration », *Demography*, vol. 3, n° 1, pp. 1-18, version française en Chapitre IV, de PICHE (2013), *Les théories de la migration*, Institut National d'Etude Démographique (INED).

110. **LESSARD** J-F. (2007), *L'Etat de la nation*, Liber, petite collection, Montréal.

111. **LEVITT** P. (1998), « Social Remittances: Migration Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion », *International Migration Review*, vol. 32, n° 4.

112. **LEWIS** A. W. (1954), « Economic Development with Unlimited Supplies of Labour », *The Manchester School*, vol. 22, n° 2, pp. 139-191.

113. **LIMA** S. (2005), La frontière « impossible » ? Espace mobile, frontière et territoire. Le cas de la région de Kayes (Mali), *Espace populations sociétés*, n° 2.

114. **LODIGLIANI** E. (2009), « Diaspora externalities as a cornerstone of the New Brain Drain Literature », *Center for Research in Economic Analysis, CREA Discussion Paper n° 03*, Université de Luxembourg.

115. **LOSSON** C. (2007), « Il y a plus de médecins béninois en Ile-de-France qu'au Bénin », *Libération*, 20 juillet.

116. **LOWELL** B.L., **FINDLAY** A.M. and **STEWART** E. (2004), « Brain Strain: Optimising highly skilled migration from developing countries », *Asylum and Working Paper n° 4*, Institute for Public Policy Research, Londres.

117. **LOWELL** L.B. and **GEROVA** S. (2004), *Diasporas and Economic Development: State of Knowledge*, Banque Mondiale, Washington D.C.

118. **MA MUNG** E. (1994), « L'entrepreneuriat ethnique en France », *Sociologie du Travail*, n° 2, pp. 185-209.

119. **MA MUNG** E. (1999), « La dispersion comme ressource », *Cultures & Conflits*, vol. 33-34, printemps-été.

120. **MA MUNG** E. (2000), La Diaspora chinoise, géographie d'une migration, *Ophrys*, Paris.

121. **MA MUNG** E. et **GILDAS** S. (1990), Commerçants maghrébins et asiatiques en France, *Masson*, Recherches en Géographie, Paris.

122. **MABOGUNJE** A. L. (1970), « Systems Approach to a Theory of Rural-Urban Migration », Geographical Analysis, vol. 2, n° 1, pp. 1-18, version française en Chapitre VI, de PICHE (2013), *Les théories de la migration*, Institut National d'Etude Démographique (INED).

123. **MANCHUELLE** F. (2004), Les diasporas des travailleurs soninkés (1848-1960) – Migrants volontaires, *Karthala*, Paris.

124. **MARSHALL** A. (1890), Principles of Economics, MacMillan and Co, Londres.

125. **MARY** K. (2008), *Les mobilités maliennes vers l'Amérique du Nord. Etudier et acquérir des compétences aux Etats-Unis et au Canada : un attribut des catégories aisées au Mali*, sous la direction de Jean-Marc Fournier (ESO-Caen) et Patrick Gonin (MIGRINTER), Thèse en cours.

126. **MASSEY** D.S. (1990), « Social Structure, Household Strategies, and the Cumulative Causation of Migration », *Population Index*, n° 56, pp. 3-26, version traduite en Chapitre XII, de PICHE (2013), *Les théories de la migration*, Institut National d'Etude Démographique (INED).

127. **MASSEY** D.S. et al. (1993), « Theories of International Migration: A Review and Appraisal », *Population and Development Review*, vol. 19, n° 3, pp. 431-466.

128. **MASSEY** D.S. et al. (1994), « An evaluation of International Migration Theory: The North American Case », *Population and Development Review*, vol. 20, n° 4, pp. 699-751.

129. **MERABET** O. et **GENDREAU** F. (2007), *Les questions migratoires au Mali : valeurs, sens et controverses*, CIVIPOL Conseil, Transtec.

130. **MEYER** J-B (2004), « Les Diasporas de la connaissance : atout inédit de la compétitivité du sud », *Revue internationale et stratégique*, n° 55, pp. 69-76.

131. **MEYER** J-B. et al. (1997), « Turning Brain Drain into Brain Gain: the Colombian Experience of the Diaspora Option », *Science, Technology and Society*, vol. 2, n° 2, pp. 285-317.

132. **MEYER** J-B. et **BROWN** M. (1999), *Scientific Diasporas : A new approach to the Brain Drain*, World Conférence Mondiale sur la Science, UNESCO-ICSU, Budapest, Hongrie, 26 juin – 1 juillet.

133. **MEYER** J-B. et **CHARUM** J.C. (1995), « La fuite des cerveaux est-elle épuisée ? Paradigme perdu et nouvelles perspectives », *Cahier des Sciences Humaines* (CSH), vol. 31, n° 4.

134. **MILES** M.B. et **HUBERMAN** A.M. (2003), *Analyse des données qualitatives*, De Boeck, Méthodes des sciences humaines.

135. **MINCER** J. (1978), « Family migration decisions », *Journal of Political Economy*, vol. 86, n° 5, October, pp. 749-773.

136. **MORA** J. and **TAYLOR** J. E. (2006), « Does Migration Reshape Expenditures in Rural Households? Evidence fron Mexico », *World Bank Policy Research Working Paper 3842*.

137. **MOSCHETTO** B-L. (2011), *Mémoire de master en sciences de gestion*, Economica, Paris.

138. **MOSES** J. W. and **LETNES** B. (2004), If people were money: estimating the gain and scope of free migration, in BORJAS et CRISP, *Poverty, International Migration and Asylum*, Palgrave, London.

139. **MOUNTFORD** A. (1997), « Can a brain drain be good for growth in the source economy? », *Journal of Development Economics*, vol. 5, n° 2, pp. 287-303.

140. **MOUNTFORD** A. (1997), Can a brain drain be good for growth in the source economy? , *Journal of Development Economics*, vol. 52, n° 2, August, pp. 287-303.

141. **NDIONE** B. (2008), Contexte local et migration : l'exemple des dynamiques migratoires internationales dans les quartiers dans la ville Sénégalaise de Kaolack, *European Journal of Population*, vol 25, n° 3, pp. 325-354.

142. **NIANE** D. T. (1975), *Le Soudan occidental au temps des grands empires – XIe– XVIe siècle*, Présence Africaine, Paris.

143. **NICHOLS** S. (2002), *Another Kind of Remittance: Transfer of Agricultural Innovations by Migrants to their communities of origin*, Second colloquim on international migration Mexico-California.

144. **OBERAI** A. and **MANMOHAN** S. (1980), « Migration remittances and rural development : Findings of a case study in the Indian Punjab », *International Labor Review*, Vol 119, pp. 229-241, version française en Chapitre XIV, de PICHE (2013), *Les théories de la migration*, Institut National d'Etude Démographique (INED).

145. **OLSON** M. (1966), *The Logic of collective action*, Harvard University Press, Cambridge.

146. **OROZCO** M. (2006), *Considerations on diasporas and development*, paper presented at the role diasporas in the developing the homeland, 16 juin, George Washington University, Washington D.C.

147. **OUATTARA** M. J. (2009), « Mali : les Maliens de France pèsent 240 millions de F. CFA », in *African Business*, n° 2, janvier-février.

148. **OZDEN** C. and **SCHIFF** M. (2005), *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, Palgrave Macmillan, New York.

149. **PATINKIN** D. (1968), A nationalist model, in ADAMS W., *The brain drain*, Macmillan, New York.

150. **PECOUD** A. et **DE GUCHTENEIRE** P. (2009), *Migrations sans frontières, essais sur la libre circulation des personnes*, éditions de l'UNESCO, Paris.

151. **PECQUEUR** B. (1987), *De l'espace fonctionnel à l'espace territoire. Essai sur le développement local*, Thèse d'Etat, Grenoble, Université Pierre Mendès-France.

152. **PECQUEUR** B. (1996), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris.

153. **PECQUEUR** B. (2000), *Le développement local : pour une économie des territoires*, Syros, Paris.

154. **PECQUEUR** B. et **COLLETIS** G. (2004), *Révélation de ressources spécifiques et coordination située*, Colloque international sur l'économie de proximité, Marseille, 8-9 juin, Revue Economie et Institution.

155. **PECQUEUR** B. et **ZIMMERMANN** J.B. (2004), *Economie des proximités*, Hermès-Lavoisier.

156. **PERALDI** M. (1999), « Marseille : réseaux migrants transfrontaliers, place marchande et économie du bazar », *Cultures & Conflits*, vol. 33-34, printemps-été.

157. **PERRET** C.M. et **SEVILLE** M. (2007), Fondements épistémologiques de la recherche, in THIETART R.A, *Méthodes de recherche en management*, pp. 58-83, Paris, Dunod.

158. **PERROUX** F. (1969), *L'économie du XXe siècle*, Presses Universitaires de France (PUF), Paris.

159. **PICHE** V. (2013), « Les fondements des théories migratoires contemporaines », chapitre 1, in *Les théories de la migration*, Institut National d'Etude Démographique (INED).

160. **PIGUET** E. (2013), Les théories des migrations – Synthèse de la prise de décision individuelle, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n° 3, pp. 141-161.

161. **PIORE** M. J. (1979), *Birds* of *passage: migrant labour in industrial societies*, Cambridge University Press, Cambridge.

162. **PITIE** J. (1979), *L'exode rural*, Presses Universitaires de France (PUF), Paris.

163. **PNUD** (2009), *Lever les barrières : Mobilité et développement humains*, Rapport mondial sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le Développement.

164. **PORTES** A. (1999), « Migration and development: Reconciling opposite views », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 32, n° 1, pp. 5-22.

165. **PORTES** A. (1999b), La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales, *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 129, septembre, pp. 15-25.

166. **PORTES** A. and **BACH** R.L. (1985), *Latin Journey: Cuban and Mexican Immigrants in the United States*, University of California Press, Berkeley.

167. **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU MALI** (2007a), *Déclaration de politique générale du gouvernement*, Primature-RM.

168. **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU MALI** (2007b), *Projet pour un Développement Economique et Social*, Primature-RM.

169. **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU MALI** (2011), « Discours de Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE », Président de la République, Chef de l'Etat, à l'occasion de l'*ouverture du Forum de la Diaspora Intellectuelle, Scientifique et Technique Malienne*, CICB, 29 juillet, Bamako.

170. **QUIMINAL** C. (1991), *Gens d'ici, gens d'ailleurs : migrations Soninké et transformations villageoises*, C. Bourgois, Paris.

171. **RALLET** A. et **TORRE** A. (2004), « Proximité et Localisation », *Economie Rurale*, n° 280, Mars-Avril.

172. **RALLET** A. and **TORRE** A. (2005), « Proximity and Localisation », *Regional Studies*, vol. 39, n°1.

173. **RALLET** A., **TORRE** A. (2007), *La proximité à l'épreuve des technologies de communication*, L'Harmattan, Paris.

174. **RAUCH** J. E. and **TRINDADE** V. (2002), « Ethnic chinese networks in international trade », *The review of economics and statistics*, vol. 84, n° 1, pp. 116-130.

175. **RAVENSTEIN** E. (1885), « The Laws of Migration », *Journal of Statistical Society of London*, vol. 48, n° 2, June, pp. 167-235.

176. **RAVENSTEIN** E. (1889), « The Laws of Migration », *Journal of Statistical Society of London*, vol. 52, n° 2, June, pp. 241-305.

177. **RIGAUX** N. (2011), *Introduction à la sociologie par sept grands auteurs*, De Boeck, Ouvertures Sociologiques.

178. **RODRIK** D. (2002), *Feasible globalizations*, Working Paper Series rwp02-029, Harvard University, John F. Kennedy School of Government.

179. **ROSTOW** W.W. (1960), *The stages of economic growth: a non-communist manifesto*, Cambridge University Press, Cambridge.

180. **SAMAGANOVA** A. (2008), *Le cluster du logiciel de Saint-Pétersbourg : une analyse en termes de ressources territoriales*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Pierre Mendès-France (UPMF).

181. **SAMAGANOVA** A. et **SAMSON** I. (2007), « Typologie des ressources et ouverture des territoires », in *Les dynamiques territoriales : débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaires*, XLIIIè colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet.

182. **SAMSON** I. (2009), *Leçons d'économie contemporaine*, Dalloz-Sirey, Paris.

183. **SAMSON** I. (2014), *Etude sur le don*, fragments de travail sur « l'homo-sociabilis », séminaire de travail, non publié.

184. **SAMSON** I., **DONSIMONI** M., **ZAGAINOVA** N., **MOUKO** J.P., **FRISA** L. et **SYLLA** G. (2014), *La rationalité de l'homo-sociabilis* (titre provisoire), en cours.

185. **SANDRON** F. et **GUILMOTO** C. Z. (1999), « Approche institutionnelle de la migration dans les pays en développement », Economie rurale, vol. 252, n° 252, pp. 47-54.

186. **SASSEN** S. (1988), « The rise of global cities and the new labor demand », in Sassen S., *The Mobility of Labor and Capital – A study in international investment and Labor Flow*, Cambridge University Press, version française en Chapitre VIII, de PICHE (2013), *Les théories de la migration*, Institut National d'Etude Démographique (INED).

187. **SAXENIAN** A.L. (1999), *Silicon Valley's New Immigrant Entrepreneurs*, Public Policy Institute of California.

188. **SAXENIAN** A.L. (2005), « From brain drain to brain circulation: transnational communities and regional upgrading in India and China », *Studies in Comparative International Development*, vol. 40, n° 2, pp. 35-61.

189. **SAXENIAN** A.L. (2006), *The New Argonauts, regional advantage in a global economy*, Harvard University of Press, Cambridge.

190. **SAYAD** A. (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Editions du Seuil, Paris.

191. **SCHIFF** M. (2005), « Brain Gain: Claims about its size and impact on welfare and growth are greatly exaggerated », *IZA DP N° 1599*.

192. **SCHILLER** N.G., **BASCH** L. and **BLANC-SZANTON** C. (1992), « Transnationalism: A new analytic framework for understanding migration », *Annals of the New York Academy of Sciences*, vol. 645, n° 1, pp. 1-24.

193. **SCOTT** A. J. (2001), *Les Régions et l'économie mondiale*, L'Harmattan, Paris.

194. **SIMMONS** A. B. (2003), « Expliquer les migrations : une théorie à la croisée des chemins », Chapitre 2, in PICHE, *Les théories de la migration*, Institut National d'Etude Démographique (INED).

195. **SJAASTAD** L. A. (1962), « The Costs and Returns of Human Migration », *Journal of Political Economy*, vol. 70, n° 5, version traduite en Chapitre III, de PICHE (2013), *Les théories de la migration*, Institut National d'Etude Démographique (INED).

196. **SRISKANDARAJAH** D. (2005), « Migration and Development, a new research and policy agenda », *World Economics*, vol. 6, N° 2, Avril-Juin.

197. **STARK** O. (1991), *The Migration of Labor*, Basil Blackwell Publishing Ltd, Oxford.

198. **STARK** O. (2003), « L'économie de la fuite des cerveaux prise à contre-pied », *Revue d'économie du développement*, vol. 17, n° 2, pp. 137-150.

199. **STARK** O. (2005), « The new economics of the brain drain », *Munich Personal RePEC Archive, n° 30939.*

200. **STARK** O. et al. (1997), « A Brain Gain with a Brain Drain », *Economics Letters*, vol. 55, pp. 227-234.

201. **STARK** O. et **BLOOM** D. E. (1985), « The new economics of labor migration", *The American Economic Review*, vol. 75, n° 2, pp. 173-178, version française en en Chapitre X, de PICHE (2013), *Les théories de la migration*, Institut National d'Etude Démographique (INED).

202. **STARK** O. and **TAYLOR** J. E. (1989), « Relative deprivation and international migration », *Demography*, vol. 26, n° 1, pp. 1-14.

203. **STOUFFER** S. A. (1940), « Intervening opportunities: a theory relating mobility and distance », *American Sociological Review*, vol. 5, pp. 845-867.

204. **TAPIA** S. (1996), « Echanges, transport et communications : circulation et champs migratoires turcs », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, n° 2, pp. 45-72.

205. **TARRIUS** A. (1989), *Anthropologie du mouvement*, Paradigme, Caen.

206. **TARRIUS** A. (2000), *Les fourmis d'Europe : Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Editions L'Harmattan, Paris.

207. **TARRIUS** A. (2002), *La mondialisation par le bas : Les Nouveaux Nomades de l'économie souterraine*, Balland, Paris.

208. **TARRIUS** A. (2007), *La remontée des Sud. Afghans et Marocains en Europe méridionale*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues.

209. **TARRIUS** A. et al. (2013), *Transmigrants et nouveaux étrangers*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.

210. **TAYLOR** J.E. and **MORA** J. (2006), « Does Migration Reshape Expenditures in Rural Households? Evidence from Mexico, *World Bank Policy Research*, Working Paper n° 3842.

211. **THE ECONOMIST** (2011), The magic of diasporas, how migrants business networks are reshaping the world, 19 novembre, the economist.

212. **THIERRY** X. (2008), « Migrations : le défi statistique européen », *Futuribles*, juillet-août, pp. 61-77.

213. **THIETART** R.A. (2007), *Méthodes de recherche en management*, Dunod, Paris.

214. **TIMERA** M. (1996), *Les Soninké en France : d'une histoire à l'autre*, Karthala Editions, Paris.

215. **TODARO** M. P. (1969), « A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries », *American Economic Review*, vol. 59, n° 1, pp. 138-148.

216. **TODARO** M. P. (1976), internal migration in developing countries, International Labour Office, Genève.

217. **TOURE** B. (2004), « Duguwolonwila a fait beaucoup mais peut mieux faire encore », *Essor* n° 15212.

218. **VELTZ** P. (2000a), *Le nouveau monde industriel*, Editions Gallimard, Paris.

219. **VELTZ** P. (2000b), « Comment améliorer la performance économique des territoires ? », Le développement local face à la mondialisation, Les entretiens de la Caisse des Dépôts, Paris, 3 octobre.

220. **VELTZ** P. (2007), *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Presses Universitaires de France (PUF), Paris.

221. **WALDINGER** R. (1993), « Le débat sur l'enclave ethnique : une revue critique », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n° 2, pp. 15-29.

222. **WALDINGER** R. (2006), « Transnationalisme des immigrants et présence du passé », *Revue européenne des migrations internationales*, vol 22, n° 2, pp. 23-41.

223. **WALDINGER** R. et al. (1990), *Ethnic Entrepreneurs: immigrant business in industrial societies*, Sage, London.

224. **WALLERSTEIN** I. (1974), *The modern world system, capitalist agriculture and the origins of the European world economy in the sixteenth century*, Academic Press, New York.

225. **WICKRAMASEKARA** P. (2002), *Options politiques de réponse à la migration des compétences : rétention, retour et circulation*, Secteur de la protection sociale, Programme des migrations internationales, BIT, Genève.

226. **WILSON** K. and **PORTES** A. (1980), « Immigrant Enclaves : An Analysis of the Labor Market Experiences of Cubans in Miami », *American Journal of Sociology*, vol. 86, pp. 295-319, version française en Chapitre XVI, de PICHE (2013), *Les théories de la migration*, Institut National d'Etude Démographique (INED).

227. **ZAGAINOVA N.** (2014), Contribution sur l'étude sur les contraintes dynamiques du don, fragments de travail sur « l'homo-sociabilis », séminaire de travail, non publié.

228. **ZLOTNIK** H. (2003), Théories sur les migrations internationales, Chapitre 59, in Graziella Casselli, Jacques Vallin et Guikkaume Wunsch, *Démographie : analyse et synthèse : Tome IV, Les déterminants de la Migration*, Editions de l'INED, Paris.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS **3**

SOMMAIRE **4**

INTRODUCTION GENERALE **6**

1. L'OBJET DE LA RECHERCHE **6**

1.1. Le terrain d'étude **9**

1.2. La tradition migratoire malienne **13**

1.3. La migration malienne : un débat toujours d'actualité… **16**

2. LES FAITS STYLISES, A L'ORIGINE DE LA RECHERCHE **22**

2.1. L'ampleur des migrations maliennes **22**

2.2. L'ethnicité et la territorialité de la migration malienne **30**

2.3. Les transferts financiers **34**

2.4. L'entrepreneuriat dans la migration malienne **40**

2.5. La gestion de la politique migratoire malienne **48**

3. CHAMPS THEORIQUES ET PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE **60**

3.1. Les travaux empiriques liés à notre terrain d'étude **60**

3.2. L'agenda mondial de la recherche sur cette question **61**

3.3. Les problématiques **63**

1ERE PARTIE : UNE GRILLE DE LECTURE PERTINENTE DES DISPERSIONS MALIENNES **70**

CHAPITRE 1 : OPTIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES **73**

Section 1 : Méthode de recherche et positionnement épistémologique **74**

1. L'élaboration d'une méthodologie de recherche **74**

2. Positionnement épistémologique et paradigmatique de la recherche **76**

2.1. Les choix épistémologiques ***77***

2.2. Les choix en termes de paradigme de recherche *80*

2.3. L'articulation entre l'objet de la recherche et les choix (épistémologiques et paradigmatiques) *83*

3. Problèmes d'informations statistiques **85**

4. Stratégies de collecte des informations relatives au terrain d'étude **89**

Conclusion Section 1 ..... **93**

Section 2: Positionnement théorique et grille de lecture **95**

1. Les difficultés de théorisation de la migration **95**

1.1. Délimitation historique *96*

1.2. Délimitation théorique *98*

1.3. La synthèse méthodologique de Massey (1990) *100*

2. Les problèmes de définitions **102**

3. Les définitions adoptées dans la thèse **106**

4. Les modèles fondateurs de la théorie des migrations **107**

4.1. Le modèle de base de Newton, appliqué aux flux migratoires et confronté à la dispersion malienne *108*

4.2. Les « Lois de la migration » (Ravenstein, 1885, 1889) *109*

5. La nécessaire création de la transdisciplinarité dans un domaine pluridisciplinaire **112**

5.1. L'approche plurielle de la diversité théorique *112*

5.2. L'état des études pluridisciplinaires sur la migration *114*

6. L'inflation contemporaine des notions de migration et de diaspora **118**

7. La grille adoptée pour la lecture des dispersions maliennes **121**

Conclusion Section 2 ..... **123**

CONCLUSION CHAPITRE 1 ..... **125**

CHAPITRE 2 : LE PROCESSUS DE DECLENCHEMENT DE LA MIGRATION **127**

Section 1 : La migration individuelle qualifiée **130**

1. Les approches individualistes **131**

1.1. Les modèles néoclassiques fondateurs *131*

1.2. La pertinence en termes de capture du modèle néoclassique *140*

2. Les approches structuralistes **144**

2.1. L'approche macroéconomique néoclassique *144*

2.2. La dualité du marché du travail *150*
2.3. Le modèle des sciences politiques *162*
Conclusion Section 1 ..... **165**
Section 2 : La migration individuelle non qualifiée **166**
1. Les approches individualistes **167**
1.1. Le modèle transnational *167*
1.2. Les modèles géographiques *171*
2. Les approches interactionnistes **179**
2.1. La personnalité migratoire *179*
2.2. La théorie des attentes et la théorie du comportement planifié *181*
2.3. La pertinence des approches de la psychologie sociale, en termes de capture, au regard de notre terrain malien *182*
Conclusion Section 2 ..... **184**
Section 3 : La migration communautaire **185**
1. Les approches individualistes **187**
1.1. Le modèle fondateur de la nouvelle économie de la migration *187*
1.2. La synthèse des prolongements de la nouvelle économie de la migration du travail *195*
1.3. La pertinence de la nouvelle économie de la migration, en termes de capture .. *201*
2. Les approches structuralistes **207**
2.1. Le modèle des systèmes mondiaux *207*
2.2. La pertinence du modèle des systèmes mondiaux *212*
Conclusion Section 3 ..... **216**
CONCLUSION CHAPITRE 2 ..... **217**
CHAPITRE 3 : LES PROCESSUS DE CONSOLIDATION ET DE PERENNISATION DES FLUX MIGRATOIRES **219**
Section 1 : Une lecture dynamique de la typologie migratoire **219**
1. Les approches holindividualistes **219**
1.1. Les modèles fondateurs sociologiques *220*
1.2. Le modèle des réseaux *228*
2. Les approches interactionnistes **244**
2.1. Les théories de l'entrepreneuriat *244*

2.2. Le modèle de l'approche systémique *256*

Conclusion Section 1 ..... **261**

Section 2 : Les réseaux de territoires et d'espaces **267**

1. Les enjeux dynamiques de la territorialisation des flux migratoires **268**

1.1. La question régionale dans notre typologie migratoire *268*

1.2. La mise en réseau des ressources territoriales *271*

1.3. De la captation des ressources classiques à la captation des ressources territoriales *273*

2. La mise en réseau des paradigmes de la science régionale **276**

2.1. Les migrations et les avancées conceptuelles de la science régionale *276*

2.2. La mise en réseau des entreprises *278*

Conclusion Section 2 ..... **281**

CONCLUSION CHAPITRE 3 ..... **282**

2EME PARTIE : LES IMPACTS DES DISPERSIONS MALIENNES **288**

CHAPITRE 4 : VERS UNE APPROCHE MESOECONOMIQUE DES IMPACTS DES DISPERSIONS **290**

Section 1 : La convergence économique **290**

1. Les effets de la théorie néoclassique **290**

1.1. Les effets microéconomiques *290*

1.2. Les effets macroéconomiques *292*

2. La pertinence du modèle néoclassique **294**

2.1. Les réalités de la mondialisation humaine *294*

2.2. De la maximisation des revenus individuels des migrants qualifiés à la convergence salariale des migrants qualifiés *299*

Conclusion Section 1 ..... **300**

Section 2 : L'opposition entre divergence et rattrapage économique **301**

1. Les effets de la nouvelle économie de la migration **301**

1.1. De la diversification des revenus collectifs au développement de la communauté ou du territoire d'origine *301*

1.2. La théorie du rattrapage économique ou de la modernisation par les flux migratoires *304*

1.3. L'infrastructure de rattrapage économique *309*

2. La remise en cause de la théorie de la divergence économique 311

2.1. La théorie des systèmes mondiaux : de la dépendance à la divergence économique 311

2.2. L'illustration normative de la théorie des systèmes mondiaux par la fuite des cerveaux 313

2.3. La nécessaire révision du concept d'Etat-nation 316

2.4. Le rattrapage économique par les réseaux et par la globalisation humaine 318

Conclusion Section 2 324

Section 3 : La captation systémique 325

1. Les nouvelles théories de la fuite des cerveaux 327

1.1. Les externalités « ex ante » 327

1.2. Les externalités « ex post » 328

2. Les conditions de la captation systémique 332

2.1. La théorie des échanges migratoires : une économie politique des migrations internationales… 332

2.2. La théorie du maintien des liens 336

2.3. L'approche politique du maintien des liens 341

Conclusion Section 3 344

CONCLUSION CHAPITRE 4 345

CHAPITRE 5 : UNE LECTURE TERRITORIALE DES DIASPORAS MALIENNES 347

Section 1 : Diasporas et réseaux diasporiques 347

1. Définitions de la diaspora 348

1.1. L'approche anglo-saxonne 348

1.2. L'approche francophone 354

1.3. Construction d'une définition opérationnelle 358

2. Typologies des diasporas 366

2.1. Les typologies par le processus de construction de la dimension collective 366

2.2. Les typologies des diasporas construites par d'autres méthodologies 378

Conclusion Section 1 384

Section 2 : Diasporas territoriales et diasporas domestiques 385

1. L'application de la définition de la diaspora, en termes de réseaux 386

1.1. Les liens primaires 386

1.2. Les liens secondaires, tertiaires et transnationaux *388*
2. L'application de la définition de la diaspora, en termes de critères **389**
3. La notion de diaspora territoriale **396**
3.1. Les origines et les destinations territoriales de la diaspora *396*
3.2. La mise en réseau des territoires par les diasporas territoriales *408*
4. La notion de diaspora domestique **411**
4.1. Analyses conceptuelles *413*
4.2. Analyses empiriques *421*
Conclusion section 2 ..... **440**
CONCLUSION CHAPITRE 5 ..... **441**
CHAPITRE 6 : UNE NOUVELLE APPROCHE DES POLITIQUES DE MIGRATION **444**
Section 1: Une politique orientée vers les ressources diasporiques **444**
1. Les ressources financières **447**
2. Les ressources non financières **451**
2.1. Les ressources cognitives *451*
2.2. Les ressources relationnelles *458*
2.3. Les ressources institutionnelles *466*
2.4. Les ressources organisationnelles *465*
2.5. Les ressources symboliques *467*
2.6. Les ressources politiques *469*
Conclusion Section 1 ..... **471**
Section 2 : Les stratégies optimales de captation des ressources diasporiques **472**
1. Les éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre politique **472**
1.1. La captation différenciée *472*
1.2. L'informalité de la diaspora *476*
1.3. Les conditions permissives politiques de la captation *481*
2. L'extension ou la mise en réseau des écosystèmes d'affaires ou d'innovation **484**
2.1. La notion d'écosystème *485*
2.2. La performance des écosystèmes et leur ouverture par la grille des proximités *487*
2.3. La performance des écosystèmes et des réseaux diasporiques par la grille de la confiance *490*

2.4. La dynamique relationnelle entre les écosystèmes : l'illustration de la théorie des réseaux de territoires par les diasporas scientifiques et techniques 494

Conclusion Section 2 500

CONCLUSION CHAPITRE 6 501

CONCLUSION GENERALE 503

BIBLIOGRAPHIE GENERALE 513

TABLE DES MATIERES 529

ANNEXES 541

CARTES

Carte n° 1 : Localisation géographique du Mali 11
Carte n° 2 : Répartition des envois de fonds vers le Mali 36
Carte n° 3 : Les universitaires Maliens expatriés membres du programme TOKTEN (Transfer Of Knowledge Trough Expatriate Nationals) 400
Carte n° 4 : La répartition des Maliens de l'extérieur par juridictions (estimation de 2001) 401
Carte n° 5 : Répartition de la population immigrée par région en France 402
Carte n° 6 : Répartition de la population immigrée par département en France 404
Carte n° 7 : Localisation territoriale des immigrés par Etat aux Etats-Unis 406
Carte n° 8 : Localisation des Mexicains résidant par Etat aux Etats-Unis 406
Carte n° 9 : Localisation des migrants africains aux Etats-Unis 407
Carte n° 10 : Localisation de la commune de DUGUWOLONWILA 421
Carte n° 11 : Les pôles de compétitivité en France 499

GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : Part de la France dans chaque corridor 37
Graphique n°2 : Distinction des niveaux micro et macro, des niveaux causes et effets dans la méthodologie d'ensemble de l'étude sur les théories sur les migrations 100
Graphique n° 3 : Trois types de migration en fonction du lieu d'origine et du lieu d'accueil 107
Graphique n° 4 : Types de migration individuelle 143
Graphique n° 5 : Les facteurs de la migration 223
Graphique n° 6 : Typologie des migrations d'affaires 252
Graphique n° 7 : Stock de migrants internationaux 297
Graphique n° 8: La diaspora définie par la combinaison des réseaux 359
Graphique n° 9 : La différence entre migration et diaspora 359
Graphique n° 10 : La mise en réseau des dispersions maliennes 399
Graphique n° 11 : La mise en réseau des territoires par les liens diasporiques 408
Graphique n° 12 : Les transferts de flux au sein du réseau de territoires 409
Graphique n° 13 : Les captations offertes par la diasporisation 410
Graphique n°14 : Liens entre les réseaux diasporiques internes et externes aux frontières nationales 418

Graphique n° 15 : La création « ex ante » de la diaspora domestique 428
Graphique n° 16 : La mise en réseau des différentes diasporas et leur territoire d'origine 428
Graphique n° 17 : La création « ex post » de la diaspora domestique 437
Graphique n° 18 : La mise en réseau des diasporas externes et domestiques 437
Graphique n° 19 : La mise en réseau de la diaspora Ségouvienne 439
Graphique n° 20 : Les dynamiques relationnelles de la Silicon Valley 495
Graphique n° 21 : La dynamique relationnelle de l'écosystème israélien d'innovation 496
Graphique n° 22 : La dynamique relationnelle de l'écosystème marocain 497
Graphique n° 23 : L'écosystème français de l'innovation 498

TABLEAUX

Tableau n° 1: Destinations des flux migratoires maliens 12
Tableau n° 2: Répartition des Maliens de l'extérieur par zones géographiques 23
Tableau n° 3: Répartition des migrants maliens de la zone Afrique par grandes régions 23
Tableau n° 4 : Répartition des Maliens de l'extérieur par pays 24
Tableau n° 5 : Proportion des immigrants par milieu d'origine (rural/urbain) et degré de scolarisation (en %) 26
Tableau n° 6 : Indicateurs de sociabilité et de pratiques religieuses des émigrés maliens de 20 à 59 ans (%) 27
Tableau n° 7 : Les différences entre l'induction et la déduction 76
Tableau n° 8: Le cœur de l'objectif de la recherche dans les trois paradigmes épistémologiques 79
Tableau n° 9 : Les grandes différences entre les trois paradigmes 79
Tableau n° 10 : Approches de la réalité et objets de recherche 84
Tableau n° 11 : Les méthodes de construction théorique de la migration 101
Tableau n° 12: Les deux méthodes de détermination des raisons migratoires 101
Tableau n° 13: Les deux niveaux et les deux angles d'analyse de la théorie migratoire 102
Tableau n° 14 : Application de la définition de la migration de Simmons aux différents schémas migratoires 103
Tableau n° 15 : L'étude de la théorie des migrations à travers plusieurs disciplines 114
Tableau n° 16 : Terminologies liées aux deux approches de la diaspora 120
Tableau n° 17 : Typologie migratoire adoptée 122
Tableau n° 18 : Typologie dynamique des facteurs explicatifs des flux migratoires 123

Tableau n° 19 : Faits stylisés issus de la capture de la théorie néoclassique migratoire 142
Tableau n° 20 : Politique migratoire selon la théorie néoclassique 143
Tableau n° 21 : Lecture des migrations maliennes à l'épreuve de la théorie macroéconomique 150
Tableau n° 22 : Lecture des dispersions maliennes à la lumière de la dualité du marché du travail 161
Tableau n° 23 : Lecture des migrations maliennes à la lumière des modèles inspirés des sciences politiques 165
Tableau n° 24 : Les faits stylisés issus de la lecture de la confrontation théorico-empirique du transnationalisme 171
Tableau n° 25 : Typologie migratoire en fonction de l'existence d'un contrat migratoire 191
Tableau n° 26 : Les typologies migratoires selon la prise de décision et la prise en charge 192
Tableau n° 27 : Les relations entre « ceux qui sont partis », « ceux qui sont restés » et « ceux qui sont sur place » 194
Tableau n° 28 : Les faits stylisés issus de la lecture des dispersions maliennes par la nouvelle économie de la migration 205
Tableau n° 29 : Politique migratoire de la nouvelle économie des migrations 206
Tableau n° 30 : Lecture des dispersions maliennes, à la lumière des théories des systèmes mondiaux 215
Tableau n° 31: Les hypothèses de base théorique de notre typologie 217
Tableau n° 32: Implications des relations migratoires dans le temps et dans l'espace 234
Tableau n° 33: Option politique migratoire liée à la théorie des réseaux 241
Tableau n° 34: Les deux types d'entreprise dans les migrations d'affaires 253
Tableau n° 35 : Les facteurs explicatifs des migrations d'affaires 253
Tableau n° 36 : Les dispersions maliennes confrontées aux faits stylisés sur l'entrepreneuriat 254
Tableau n° 37 : Les différences entre communauté et réseau 255
Tableau n° 38 : Lecture de la théorie systémique, à la lumière des dispersions maliennes 260
Tableau n°39 : Résultat de la Synthèse théorico-empirique des dispersions maliennes 262
Tableau n° 40 : Les rapports des migrants communautaires, avec « ceux restés » dans le pays d'origine et « ceux résidents » dans le pays d'accueil 266
Tableau n° 41 : Les rapports des migrants individuels qualifiés, avec « ceux restés » dans le pays d'origine et « ceux résidents » dans le pays d'accueil 266

Tableau n° 42 : Les rapports des migrants individuels non qualifiés, avec « ceux restés » dans le pays d'origine et « ceux résidents » dans le pays d'accueil 267
Tableau n° 43 : Typologie des ressources liées aux flux migratoires pour le territoire d'origine 275
Tableau n° 44 : Synthèse théorique des causes de la migration communautaire 285
Tableau n° 45 : Synthèse théorique des causes de la migration qualifiée 285
Tableau n°46 : Synthèse théorique des causes de la migration non qualifiée 286
Tableau n° 47 : Approche positive individuelle vs Approche normative individuelle 291
Tableau n°48 : Effets économie néoclassique vs nouvelle économie de la migration 307
Tableau n°49 : Comparaison des liens « communauté/société » selon différents critères 308
Tableau n° 50 : Effets normatifs (Impacts) des migrations 325
Tableau n° 51 : Les différences entre les dynamiques migratoires et diasporiques 358
Tableau n° 52 : Les spécificités des faits stylisés migratoires 365
Tableau n° 53 : Comparaison entre principe de transaction et principe de réciprocité 376
Tableau n° 54 : Distinctions entre diasporas émergentes (fluides) et diasporas matures (cristallisées) 382
Tableau n° 55 : Les différents modes d'acculturation 384
Tableau n° 56 : Résultats de la confrontation 394
Tableau n° 57 : Différences entre exode rural et diaspora domestique 416
Tableau n° 58 : Résultats de la confrontation au niveau local 426
Tableau n° 59 : Les effets des ressources financières vers le territoire d'origine 448
Tableau n° 60 : Les effets des ressources financières sur le territoire d'accueil 449
Tableau n° 61 : Les effets des ressources cognitives sur le territoire d'origine 453
Tableau n° 62 : Les effets des ressources cognitives sur le territoire d'accueil 457
Tableau n° 63 : Les effets des ressources relationnelles sur le territoire d'origine 459
Tableau n° 64 : Les effets des ressources relationnelles sur le territoire d'accueil 462
Tableau n° 65 : Les effets des ressources institutionnelles sur le territoire d'origine 464
Tableau n° 66: Les effets des ressources institutionnelles sur le pays d'accueil 465
Tableau n° 67: Les effets des ressources organisationnelles sur les territoires d'origine 466
Tableau n° 68: Les effets des ressources organisationnelles sur le territoire d'accueil 467
Tableau n° 69 : Les effets des ressources symboliques sur les territoires d'origine 467
Tableau n° 70 : Les effets des ressources symboliques sur les territoires d'accueil 468
Tableau n° 71: Les effets des ressources politiques sur les territoires d'origine 470
Tableau n° 72: Les effets des ressources politiques sur les territoires d'accueil 471

Tableau n° 73 : Les typologies des diasporas selon la proximité entre territoires d'accueil et d'origine 474
Tableau n° 74 : Les effets de retours selon les proximités 475
Tableau n° 75 : Typologie des ressources captées selon les types de diasporas 475
Tableau n° 76 : Synthèse des trois formes polaires des écosystèmes 485
Tableau n° 77 : Clusterisations, écosystèmes et territoires 486
Tableau n° 78 : Les caractéristiques des écosystèmes 490
Tableau n° 79 : La synthèse des apports pluridisciplinaires sur la notion de confiance 491
Tableau n° 80 : La confiance intuitu personae 492
Tableau n° 81 : La confiance relationnelle 493
Tableau n° 82 : La confiance institutionnelle 494

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES RESSOURCES UTILISEES POUR L'ENQUETE DE TERRAIN

A. Les Maliens de l'Intérieur

I. Les personnes spécialistes

1. **DIAKITE Amadou**, Chef de section Etudes et Prospectives des Migrations, Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur. amadouyaya@hotmail.com tel. 76 43 62 22
2. **DIAKITE Oumarou,** Coordinateur du programme TOKTEN.
3. **DICKO Ely,** Assistant à la FLASH (Département des Sciences Sociales)
4. **DOUCOURE Yaya**, Délégué Adjoint à la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur.
5. **DOUGNON ISSAÏE,** Dr en Anthropologie à la FLASH (Faculté des lettres, langues, Arts et Sciences Humaines.
6. **CISSE Alassane,** BIM S.A. Agence des Maliens de l'Extérieur.
7. **CAMARA Farouk**, ex chef de cabinet du ministère des affaires étrangères.
8. **KASSIBO Bréhima,** Socio-anthropologue – Directeur de Recherche. Président du Groupe de Recherche et d'Action en Migration et Développement (MIGREDE).
9. **KEITA Seydou,** conseiller technique au Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.
10. **KONATE Alou,** professeur à la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion (FSEG).
11. **KONATE Souleymane,** conseiller technique au Centre d'Information et de Gestion des Migrations
12. Mr **KANTE**, conseiller au Ministère des Finances
13. Mr **BATHILY**, conseiller au Ministère de Finances
14. Mr **BOCOUM**, Agent Eco-Bank.
15. **SACKO Ibrahim,** responsable CIGEM.
16. **SACKO Ismaël,** responsable CIGEM.
17. **SACKO Issa,** professeur à la FSEG.
18. **TERETA Boureïma,** Dr en Sociologie à la FLASH.
19. **TRAORE Tiémoko,** Assistant à la FLASH
20. **TRAORE Sadio**, chercheur malien.

II. Les institutions spécialisées

1. **Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (H.C.M.E)**, Président Abdrahamane Chérif HAIDARA Contact : 223 50 37 Secrétariat Permanent SAM BOUDA
2. **Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME)**
3. **Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine,**
4. **Association des Maliens Rapatriés de la Côte d'Ivoire (A.M.A.R.C.I)**, Président Amadou LAH Contact : 639 06 60
5. **Associations pour les Maliens Rapatriés de la Côte d'Ivoire (A.R.M),** Présidente Madame COULIBALY Oumou COULIBALY Contact : 602 21 51
6. **G.E.R.F.A.C**, Président Mamadou Libo DIARRA Contact : 6458150
7. **Fédération des Jeunes Femmes de la Diaspora et de l'Intérieur (F.J.F.D.I)** Présidente Madame Lala SACKO Contact: 690 63 69 et 690 63 70 E-mail : mlidiaspora1@yahoo.fr

8. **Centre d'Assistance au Retour et à l'Insertion des Maliens de l'Extérieur (CARIMEX)**, Président Abdrahamane DAOU Contact : 673 67 47
9. **AMRCI** : Président Yacouba Bagayogo Contact : 6439097/ 618 2863
10. **Club de Soutien aux Maliens de l'Extérieur (C.S.M.E)**, Président Zanga GOITA Contact : 627 77 49 / 610 79 89 / 645 92 76 Email : csmemali@yahoo.fr , BP : 762
11. **Association des Initiatives de Développement (A.I.DE)**, Président : Mamadou Diakité Chargé de Programme Information et sensibilisation Contacts : 279 27 04 et 613 98 83/ 224 62 65
12. **Kanuya**, Présidente Madame CAMARA Bernadette/ Dr Roger Camara Contact : 602 60 61.
13. **OCEAN** Organisation pour la Culture, l'Education et l'Avenir de la Nation, Président Mamadou Keita Tel 223 25 29
14. **AMID FARAFINA JIGI** : Directeur Exécutif, Siratigui TRAORE Contacts : 222 81 13 / 934 78 29 BP 2923
15. **Association des Femmes Rapatriées de la Cote d'ivoire Djiguitougou Ton A.FE.R.C.I**, Présidente Dialia KEITA Contact : 601 39 89
16. **Convention des Jeunes Pour le Développement (CON.JE.DEV),** Soumaïla Bayni TRAORE Contact 649 22 72
17. **Association Diaspora Actions pour la Culture, le Sport et le Développement** (A.D.A – S.C.D), Président Modibo CAMARA Contact : 622 79 89 et 645 49 27
18. **Association des Victimes Maliennes des Evènements de la Côte d'Ivoire (A.V.M.E.C.I)**, le Président Balla MAGASSA Contact : 605 26 60 BP.E 719 ou 1685
19. **Association des Rapatriés Maliens de la Côte d'Ivoire (Djiquiya Ton)** Koutiala, Président Samba DIAGOURAGA Contacts : 636 89 62 et 694 45 12 BP 24
20. **Association pour la Promotion et l'Intégration de la Diaspora Malienne (A.P.I.D.I.M)**, le Président Sita SACKO, Contact : 647 81 73 Email : apidim2006@yahoo.fr .
21. **Association du Logo pour le Développement (A.L.D),** le Président Tingalla KOUMA, Contacts : 221 35 75 / 642 05 63/924 80 06
22. **Association des Rapatriés de Côte d'Ivoire (A.R.C.I)**, le Président Moussa TOURE, Contact : 696 37 24
23. **Association TOUNKA TE DAMBE DON**, le Président Kally SIDIBE Contact : 949 47 21
24. **Association TOUNKA TE DAMBE DON** « HALTE A L'IMMIGRATION CLANDESTINE », le Président Mamoutou KEITA Contact : 643 99 33 BP 91
25. **Coordination des Associations des Maliens Rapatriés de la Côte d'Ivoire (CAMRCI)** Présidente Madame Oumou COULIBALY Contacts : 602 21 51/ 606 31 79 Bamako
26. **Association Retour Travail Dignité (ARTD),** Président Monsieur Issa COULIBALY Contacts : 912 22 39 / 613 30 85 Bamako
27. **Association des Jeunes Maliens Rapatriés de la Côte d'Ivoire (AJMARCI)** Président, Alassane SANOGO Contacts : 529 39 96 / 669 50 63 Bamako
28. **ONG Association pour la Solidarité et le Développement des Régions Arides du Mali (ASDRA)** Président HAIDARA Ila st Amar BP : 1613 Contacts : 633 99 81 et 673 16 26 Bamako
29. **Tounkaranké Ka Sociki "ATKS"** (Réintégration des immigrés) Président Seydou Thomas Doumbia, Enseignant, Contacts : 221 53 80 ou 618 66 50 Kalaban Coura Rue 226 Porte 876
30. **Association Malienne de Lutte contre l'Immigration Clandestine (AMLIC)**, Président Halidou Alassane Maiga, Agent de saisie, Contacts : 928 05 82 ou 603 56 18 Rue 201 Porte 333 E-mail : amliq1@yahoo.fr

31. **Association Malienne des Expulsés (AME),** Président Ousmane DIARRA Contacts : 678 21 11 ou 224 30 16 E-mail : expulsesmaliensbasta@yahoo.fr
32. **Association des Rapatriés de la Côte d'Ivoire « FASO KANU » en abrégé (ARCS-FASO KANU),** Président Fousseyni DIALLO, Cultivateur demeurant à Senou Souleymanebougou, près de la mosquée –Bamako, Contacts : Bakary Traoré 549 23 66 et Amadou Niambélé 632 03 77
33. **Centre de Formation d'Appui et de Recherche Action pour le Développement (CEFARAD)**, Président Bobo KEITA, contact : 673 63 54
34. **SOS Migrants « Association Migrations et Développement »,** Président Bréhima N. SIDIBE, contacts : 645 49 27 / 639 90 10 E-mail : sbnoumbary@yahoo.fr
35. **Association des Femmes Maliennes Rapatriées de la Côte d'ivoire (AFEMARCI**, Madame Ada Kassambara) à Niamankoro Rue 249 Porte 119 Tél. : 531 90 69
36. **Association des Familles Rapatriées de Côte d'Ivoire (AFRCI),** Présidente Mme Diaby Ramata DIALLO, Kalaban - coura Sud Extension Rue 521 Porte 160 Tél. : 672 70 94 / 942 77 44
37. **Association pour la Réinsertion des Maliens de l'Extérieur (APREMEX)**, le Président M. Diallo Modibo Kane, Contacts : 606 31 79 E-mail : apremex@yahoo.fr
38. **Association Pour l'Assistance aux Personnes Déplacées (APEDE-DJIGUI)**, Présidente Mme Aw Mariame DEMBELE à Badalabougou SEMA 1 Rue 96 Bloc 6-030 Contacts : 672 79 64/400 32 63 E-mail : apededjigui@yahoo.fr
39. **Association des Amis de l'Espagne au Mali (AE-Mali)**, Président Brahima DIALLO, Kalabancoura, Rue 89 Porte 102 Bamako Contacts : 653 92 99 / 641 53 25 E-mail : aemali@yahoo.fr
40. **ONG – Mouvement pour la Paix, le Désarmement et la Liberté aux Iles Canaries (MPDLC)**, M. Drissa KANTE, représentant à Kalabancoro Sud 544 01 07
41. **Association de Solidarité pour le Développement de Tafacirga (ASSODETA)** à Bamako, Président Chouaybou SOUMARE Contact : 223 64 89/ 673 36 20
42. **Association des Maliens Rapatriés de la Côte d'Ivoire (AMR CI-SEGINSO)** à Senou-Hamdallaye, Président Lamine DIAKITE Contact : 632 04 61
43. **Association pour l'Arrêt de l'Immigration Irrégulière Massive des Jeunes du Mali (ASSAIM)**, Président Nande TOUNKARA, contacts : 646 63 33 et 648 36 39 Bko
44. **Association Ensemble (AE)** Président Lassana Diombana, Tél : 668 28 44 Bko
45. **Association des Rapatriés Maliens de Côte d'Ivoire ARMC Faso Gnogonté**, Président Mahmoudou DJENEPO, Rue 200 Porte 55 Tél : 633 21 80 Kalabancoura Bamako.
46. **Association pour la Promotion des Maliens de retour (APMR),** Président Ousmane Diallo à Bamako-Sokorodji Tél : (00223) 933 30 93
47. **Association Retour à la Source (A.R.S)**, Président Memkoro TOURE S/C Association Bokolo Bamako, Magnambougou, Tél : 905 69 78 Rue 414 Porte C128

B. Les Maliens de l'extérieur

I. Les individus vivant en diaspora

Consultants Maliens du TOKTEN, 2009 :

		Pays de résidence
1	**Saddo Ag ALMOULOUD**, PhD Maths	Sao-Paulo (Brésil)
2	**Eloi DIARRA,** Agrégé en Droit Public	France
3	**Mamadou Kaba TRAORE**, PhD Informatique	France
4	**Daffa Djieneba KEÏTA**, PhD en Rhumatologie	France
5	**Doulaye DEMBELE**, PhD Sciences de l'ingénieur	France

6	**Amadou SAMAKE**, PhD en Physiologie animale	Abidjan
7	**Moussa KONATE**, PhD en Géologie	Niger
8	**Seydou TRAORE**, PhD Produits naturels	Sénégal
9	**Issa DIAWARA**, Agrégé Economie et Gestion commerciale	France
10	**Ibrahim FOFANA**, PhD en Sciences & Maths	Abidjan
11	**Ibrahim COULIBALY**, PhD en Mathématiques	Belgique
12	**Séga SOUMARE**, PhD en Biologie végétale	Sénégal
13	**Bertin DIARRA**, PhD Maths, Chercheur au CNRS	France
14	**Boubakar DIAWARA**, PhD en Chimie	France
15	**Séga GOUNDIAM**, Docteur en Informatique	France
16	**Abdrahamane Tangara**, Docteur en Géographie Physique	Sénégal
17	**Amadou DICKO**, PhD Chimie organique substances naturelles	France
18	Mamadou KEITA, M2 Recherche en Physique	USA
19	**Bassidy DEMBELE**, PhD Mathématiques Biologie	USA
20	**Abdoulaye DOUCOURE**, PhD Matériaux polymères	USA
21	**Issa DOUMBIA**, PhD Electronique	Côte d'Ivoire
22	**Abdoulaye TRAORE**, PhD Environnement	Canada
23	**Lansénou KEITA**, PhD Chimie environnement	Canada
24	**Daouda SANGARE**, PhD Maths	Côte d'Ivoire
25	**Zoumana Ousmane DIARRE**, PhD Aménagement territoires	France
26	**Issa KONE**, Doctorat en Médecine	France
27	**Cheick Oumar ZERBO**, PhD Informatique Electronique	Allemangne
28	**Mohamed Zouber SOTBAR**, Master Management Marketing	France
29	**Daouda TRAORE**, PhD Informatiques et maths	France (Grenoble)
30	**Vincent TOGO**, PhD Physique nucléaire	Italie
31	**Mohamed AG AYOYA**, PhD Nutrition	USA
32	**Moussa CAMARA**, PhD	USA
33	**Manthia DIAWARA**, PhD	USA
34	**Mahamadou CHAIBOU**, PhD	CANAD
35	**Boubacar BA**, PhD Pharmacologie	France (Bordeaux)

II. Les institutions à l'étranger

1. **Conseil des Maliens de Belgique**
2. **Conseil des Maliens du Congo**
3. **Ambassade du Mali à Paris**
4. **Conseil des Maliens de France**
5. **Association Franco – Africaine des Yvelines (A.F.A.F.Y) ,** Présidente Madame DIAGOURAGA Pinda Contacts : 517 64 50 / 01 30 58 55 70 / 06 64 83 48 93, Email : diagouraga@yahoo.fr
6. **Association BENKADI**, Présidente Madame Bintou DAMBA, Contact : 06 67 20 72 87
7. **Coordination des Associations Maliennes en Côte d'Ivoire**, Président Mahamadou CAMARA, Contact : 00225 21 24 35 85 / 00225 07 85 48 42

8. **Coordination des Amicales des Maliens en Côte d'Ivoire**, Président Elhadj Famory DOUMBIA Contacts : 00221 24 39 96 et 00225 73 89
9. **Association Djigui** (Espoir), Présidente Madame Ndiaye Fanta TOURE Contacts : 649 50 61 / 01 69 03 52 99
10. **Association Fraternité** Action siège social cité gare ferroviaire Tel (+221 776340374) Fax (+221 338935024) BP 2354 Dakar, Sénégal Antenne Mali Bamako, Sogoniko rue 110 Porte 688 Tel 603 42 10.

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRES UTILISES DANS LA PHASE DE PRE-ENQUETE AU MALI

Questionnaire n°1 : Intentions de départ et motivation

Objectifs du questionnaire : comprendre les raisons qui poussent les jeunes étudiants maliens à vouloir aller s'établir à l'étranger.

- Adresse mail :
- Profession :
- Avez-vous l'intention de partir à l'étranger ? Oui Non
  Si Oui, vers quelle destination ? Afrique Amérique Europe Autres
- Que pensez –vous de la gouvernance politique et économique de ce pays ?
- Quelles sont les raisons qui poussent la jeunesse de ce pays à vouloir partir ?
- Pensez-vous que le gouvernement fait tout pour maintenir les jeunes Maliens dans le pays ?
- Le départ des jeunes diplômés maliens ou en cours de formation est-il nuisible au développement politique et économique du Mali ?

Questionnaire n° 2 : Retours des compétences

Objectifs du questionnaire : comprendre l'apport des Maliens formés à l'étranger au développement technologique et économique du mali. Ce questionnaire s'adresse exclusivement aux gens ayant effectué des études à l'étranger et exerçant une activité professionnelle au Mali.

- Dans quel pays avez-vous effectué vos études ?
- Niveau d'études ? DEUG Licence Master PHD
- Dans quel secteur professionnel, exercez-vous ?
- Quelles sont les compétences que vous avez acquises à l'étranger ?
- Pensez-vous que votre passage à l'étranger vous a donné un avantage significatif sur le marché du travail local ?
- Croyez-vous à la thèse de la fuite des cerveaux ? si Oui, pourquoi ? si Non, pourquoi ?
- Avez-vous eu des difficultés d'adaptation au Mali ?
- Pensez-vous que les gens partis à l'étranger peuvent aider le Mali à se développer ? si Oui, comment ?
- Mail :

Questionnaire n° 3 : Enquête auprès des universitaires maliens sur l'atout diaspora

- Pensez-vous que la diaspora malienne peut jouer un grand rôle dans son développement économique ?
- Pensez-vous que le Mali doit encourager ses jeunes à aller à l'étranger ? L'exportation des jeunes Maliens est-il un bon modèle de développement économique ?
- Avez-vous effectué vos études à l'étranger ? Si oui, qu'est-ce que ça vous a apporté dans votre métier et dans votre manière de voir le monde ?
- Mail :

Questionnaire n° 4 : Commune de Duguwolonwila (enquête par famille)

- Combien de membres de votre famille avez-vous à l'étranger ?
  Afrique Europe Asie
- Combien de fois par semaine, recevez-vous des appels téléphoniques provenant de l'étranger ?
- Combien d'argent recevez-vous environ chaque mois de l'étranger ?
- < 25 000 Fr CFA
- Entre 25 000 et 50 000 Fr CFA
- > 50 000 Fr CFA
- Cette somme est-elle destinée à ? (%)
  - L'éducation de vos enfants
  - L'alimentation de votre famille
  - L'agriculture
  - L'habillement
  - le logement
- Comptez-vous partir à l'étranger ? Pourquoi ?

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN

Ce guide contient l'ensemble des questions qui étaient posées selon leur pertinence lors des interviews. Ce guide était destiné essentiellement aux cibles de l'intérieur, aussi bien les institutions maliennes que les personnes en charge de la question migratoire.

1. Les liens entre la diaspora malienne et le développement économique, social, politique et environnemental du Mali.
2. L'historique de la diaspora malienne
3. Les données quantitatives sur la diaspora malienne
4. Les grandes régions migratoires maliennes
5. L'historique de la migration malienne
6. L'apport économique de la diaspora malienne
7. L'apport social des maliens de l'étranger
8. L'apport politique des maliens résidants à l'étranger
9. La fuite des cerveaux est-elle nuisible à l'économie malienne ?
10. Peut-elle avoir des aspects positifs si les cerveaux fuis revenaient travailler dans la mère patrie ?
11. La question du TOKTEN (Transfer of Knowledge through Expatriates Nationals).
12. La question du retour temporaire des scientifiques expatriés.
13. Les transferts de technologie à travers les scientifiques expatriés
14. Les transferts de comportement et de rigueur à travers le retour des étudiants et des professionnels formés à l'étranger
15. La constitution de la diaspora intellectuelle en réseau
16. La promotion de l'image du mali, de son commerce et de son artisanat à travers la diaspora malienne
17. L'investissement des émigrés au Mali
18. La création d'entreprise par les Maliens de la diaspora
19. L'histoire des réussites de la diaspora
20. Le rôle des Maliens de l'extérieur dans l'avènement de la démocratie en 1991 (rôle économique et politique dans le processus de démocratisation et dans la phase révolutionnaire de 1991).
21. La prise en compte des Maliens de l'extérieur dans les institutions après la démocratisation. Comment ?
22. Le poids économique des Maliens de l'extérieur
23. Les problèmes de rapatriement des biens
24. Les rapports des Maliens de l'extérieur avec le gouvernement : le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME)
25. Le HCME et les problèmes des Maliens de l'Extérieur
26. La situation politique actuelle et le fonctionnement du HCME
27. Le HCME et ses problèmes de fonctionnement (structure, administration, conflits)
28. Le HCME et la sensibilité politique de ses membres.
29. Le HCME et la représentation des Maliens de l'extérieur à l'Assemblée Nationale
30. Les rapports entre le HCME et le conseil Economique, Social et Culturel
31. Les organisations des Maliens de l'extérieur en marge du HCME
32. Le Centre d'Information et de Gestion des Migrations Internationales (CIGM) : utilités, objectifs, statuts, fonctionnements, financement, etc.

33. La Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur : les données quantitatives sur les Maliens de l'extérieur et la répartition de ces Maliens selon les différents continents et pays.
34. La Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur : importance, structure, fonctionnement, rôle, etc.
35. Symposium sur la diaspora intellectuelle malienne
36. La diaspora intellectuelle malienne et son importance sur le développement du Mali
37. Les exemples de réussite de la diaspora intellectuelle malienne
38. L'argent, le savoir, les compétences, les réseaux de connaissance de la diaspora peuvent-ils être bénéfiques au développement du Mali ?

ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE UTILISE POUR LES MALIENS DE FRANCE

Ce questionnaire a eu pour objectif de mieux identifier le potentiel latent existant chez les Maliens de France et les moyens de les activer. Les réponses ont été obtenues d'une part via les réseaux sociaux virtuels et d'autre part via les associations de Maliens résidant en France.

1) Quel est votre âge ?

Age	**18-25**	**30-45**	**50 et plus**	
Hommes	40%	45%	15%	55%
Femmes	34%	56%	10%	45%

2) Quel emploi exercez-vous?

	Cadre	**Étudiant**	**Ouvriers**	**Autres**
Hommes	10%	39%	45%	6%
Femmes	4%	35%	30%	31%

3) Depuis combien d'année êtes-vous sur le territoire français ?

	Moins de 5ans	**5ans et plus**	**Plus de 10ans**
Cadres	10%	30%	60%
Étudiants	70%	20%	10%
Ouvriers	5%	30%	65%

4) Quel est votre secteur d'activité?

	Finance, Economie et Gestion	**Informatique, Télécommunications et R&D**	**Sciences Humaines**	**Autres**
Cadres	25%	30%	10%	35%
Étudiants	15%	15%	40%	20%

5) Quel est votre niveau d'étude?

	Licence	**Master**	**Doctorat**
Cadres	45%	40%	15%
Étudiants	70%	20%	10%

6) Quel est votre niveau d'expérience professionnelle?

	Moins de 1an	**2 à 5 ans**	**+5ans**
Cadres	10%	40%	50%
Étudiants	80%	15%	5%
Ouvriers	5%	35%	60%

7) Avez-vous acquis des compétences en France ?

	Oui	Non
Cadres	98%	2%
Étudiants	95%	5%
Ouvriers	70%	30%

8) Si Oui, dans quel cadre ?

	Savoir	Savoir-faire	Savoir-être
Cadres	10%	40%	50%
Étudiants	55%	15%	30%
Ouvriers	10%	80%	10%

9) Dans quel secteur ces compétences acquises peuvent-elles servir au Mali?

	Dans l'éducation	Dans la santé	Dans les industries et services	Autres
Cadres	20%	5%	40%	35%
Étudiants	30%	10%	50%	10%
Ouvriers	2%	1%	5%	92%

10) Dans quel cadre peut-on transférer ces compétences acquises?

	Mobilité	Création d'entreprise	A distance	Retours définitifs
Cadres	40%	10%	40%	10%
Étudiants	35	20	25	30%

11) Les compétences acquises peuvent-elles être exploitées au Mali ?

	Oui	Non
Cadres	90%	10%
Étudiants	95%	5%

12) Que pensez-vous d'un partenariat entre le Mali et la France pour le transfert de ces compétences?

	Intéressant	Pas intéressant
Cadres	95%	5%
Étudiants	93%	7%

13) Vous comptez rester en France ou rentrer un jour au Mali pour partager vos compétences et expériences acquises ?

	Rester en France	Rentrer au Mali	Ne sait pas
Cadres	30%	40%	30%
Étudiants	10%	70%	20%
Ouvriers	80%	10%	10%

14) Dans quelle condition vivez-vous en France ?

	Difficile	**Acceptable**	**Luxe**
Cadres	10%	70%	20%
Étudiants	70%	20%	10%
Ouvriers	90%	10%	0%

RESUME

La thèse repose sur des faits stylisés ignorés par la plupart des théories existantes : 90% des dispersions maliennes sont des migrations sud-sud ; ce sont le plus souvent des migrations communautaires et non pas individuelles ; elles sont concentrées sur quelques régions d'origine et quelques régions d'accueil.
La diaspora n'est pas une donnée, elle est la résultante d'une construction dynamique et longitudinale des processus migratoires. Cette analyse migratoire de la diaspora est secondée par une analyse diasporique de la migration qui met en exergue la constitution en groupes composés de liens faibles ou de liens forts.
Cette thèse démontre que les migrations conduisent de manière dynamique à des réseaux diasporiques, permettant de lier durablement les territoires d'origine et d'accueil, sous forme de réseaux de territoires. Ces relations privilégiées font des migrants et des diasporas des agents intermédiaires rendant possible une captation systémique qui porte à la fois sur les ressources spécifiques (ressources non financières) et sur les ressources génériques (ressources financières). Pour accéder durablement à ces ressources qui deviennent un facteur de développement économique, une nouvelle politique migratoire s'impose. Elle va s'appuyer sur la dimension territoriale de la diaspora, qui peut même former une diaspora domestique.

ABSTRACT

The thesis is based on stylized facts ignored by most of the existing theories: 90 % of the Malian dispersals are South-South migrations; it is most of the time community migrations and not individual ones; they are concentrated on some regions of origin and some regions of reception.
The diaspora is not given, it is the result of a dynamic and longitudinal construction of the migratory processes. This migratory analysis of the diaspora is assisted by a diasporic analysis of the migration which highlights the constitution in groups built on weak links or strong links.
This thesis demonstrates that migrations generate in a dynamic way diasporic networks enabling to durably connect origin and reception territories, like networks of territories. These preferred relations transform migrants and diasporas into intermediate players that make possible a "systemic accroaching" dealing with the specific resources (not financial resources) and the generic resources (financial resources). To durably reach these resources which become an economic development factor, a new migratory policy is suggested. This policy is based on the territorial dimension of the diaspora, which can even be a domestic diaspora.